JEAN PARISEAU ET SERGE BERNIER

Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes

Tome I
1763-1969:
le spectre d'une armée bicéphale

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE NATIONALE

COLLECTION D'HISTOIRE SOCIO-MILITAIRE

N° 1 Jean-Pierre Gagnon, *Le 22e bataillon (canadien-français) 1914-1919: étude socio-militaire.*

N° 2 Jean Pariseau et Serge Bernier, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*, Tome I—*1763-1969: Le spectre d'une armée bicéphale.*

à paraître

N° 3 Armand Letellier, *Réforme linguistique à la Défense nationale: la mise en marche des programmes de bilinguisme, 1967-1977.*

N° 4 Jean Pariseau et Serge Bernier, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes*, Tome II—1969-1983: *Langues officielles: la volonté gouvernementale et la réponse du ministère de la Défense nationale.*

Hors collection

Mémoires du général Jean V. Allard. (collaboration spéciale de Serge Bernier), Boucherville, Les Éditions de Mortagne, 1985.

René Morin, *Les écoles pour les enfants de militaires canadiens, 1921-1983, Ottawa, QGDN, Service historique, 1986.*

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue 063-2/2F — au Canada: $24.95
ISBN 0-660-92065-4 — à l'étranger: $24.95

Prix sujet à changement sans préavis

Tous droits réservés. On ne peut reproduire aucune partie du présent ouvrage, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photographique) ni en faire un enregistrement sur support magnétique ou autre pour fins de dépistage ou après diffusion, sans autorisation écrite préalable des Services d'édition, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Pariseau, Jean (Joseph Jean-Baptiste)—1924—

Bernier, Serge (Gérald Joseph André Serge)—1945—

1. Canadiens français

2. Bilinguisme

3. Forces armées canadiennes—1763-1969.

4. Canada—histoire socio-militaire.

Nota : Dans la préparation du présent ouvrage, les auteurs ont eu libre accès aux documents officiels conservés au ministère de la Défense nationale; toutefois, ils prennent à leur compte les conclusions qu'ils ont tirées et les opinions qu'ils expriment, sans engager en rien la responsabilité du Ministère quant à l'interprétation ou la présentation des faits.

Also available in English under the title:
FRENCH-CANADIANS AND BILINGUALISM
IN THE CANADIAN ARMED FORCES
VOLUME I
1763-1969: THE FEAR OF A PARALLEL ARMY

Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes

Tome I
1763-1969:
le spectre d'une armée bicéphale

JEAN PARISEAU ET SERGE BERNIER

Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes

Tome I
1763-1969:
le spectre d'une armée bicéphale

Collection d'Histoire
socio-militaire
N° 2

OTTAWA
Service historique de la
Défense nationale
1987

Spectre n.m. Fantôme, figure fantastique, visible, mais impalpable: spectre hideux. *Fig.* Épouvantail: le spectre de la guerre.

Bicéphale adj. et n. Qui a deux têtes: on voit dans les armoiries russes des aigles bicéphales.

NOUVEAU PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ
Paris, 1948.

Premier Canadien français à devenir Chef de l'état-major de la Défense (1966-1969), le général Jean Victor Allard, CC, CBE, DSO, ED, CD, profita de la politique de l'unification des Forces armées canadiennes pour améliorer le sort linguistique de ses compatriotes. (Photo UPFC, REP 68.758)

Table des matières

Liste des cartes et photographies		xi
Glossaire		xv
Abréviations		xix
Avant-propos		xxiii
Préface (par le général G.C.E. Thériault, CMM, CD)		xxv
INTRODUCTION		1
Première Partie:	Historique de l'anglicisation (1763-1914)	25
Chapitre 1—	Régime britannique: le démantèlement de la milice canadienne-française	29
Chapitre 2—	La Milice canadienne de 1855 à 1914: la confirmation d'une institution anglophone	43
Deuxième Partie:	L'infanterie, refuge des francophones (1914-1939)	71
Chapitre 3—	La Première Guerre mondiale: un nouvel éclairage sur l'apport des Canadiens français	75
Chapitre 4—	L'entre-deux-guerres: leçon mal apprise	95
Troisième Partie:	Le français—pénible nécessité politique (1939-1962)	109
Chapitre 5—	La Deuxième Guerre mondiale: la diversité du service repose sur le bilinguisme à sens unique	113

Chapitre 6—	Politique d'après-guerre: résistance des chefs d'état-major; création du CMR de Saint-Jean	149
Quatrième Partie:	Des changements de mentalité s'imposent (1963-1969)	185
Chapitre 7—	La révolution tranquille et l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme	189
Chapitre 8—	L'arrivée du général Allard à titre de chef de l'état-major	217
ANNEXES		253
RENVOIS		397
INDEX		453

Liste des cartes et photographies

1	Le général J. V. Allard, CC, CBE, DSO, ED, CD	vii
2	Carte: Le démembrement de la Nouvelle-France	32
3	Carte: Les trois gouvernements du Régime militaire, 1760	33
4	Carte: Districts militaires, 1855-1863	47
5	Carte: Districts militaires, 1868-1885	55
6	L'hon. Sir G.-E. Cartier, Baronet, ministre de la Milice et de la Défense, 1867-1873. L'hon. Sir J.P.R.A. Caron, KCMG, ministre de la Milice et de la Défense, 1880-1892	63
7	Le major-général I.J.C. Herbert, CB, général commandant la Milice du Canada, 1890-1895. Le major-général E.T.H. Hutton, CB, ADC, général commandant la Milice du Canada, 1898-1900	64
8	*Militia Orders*, 1899, No 12	65
9-12	Affiches de recrutement, 1914	77-80
13	Le major-général J.L. Lessard, CB. Le major-général J.P. Landry, CMG, VD	81

14	L'hon. lieutenant-général Sir Sam Hughes, KCB, ministre de la Milice et de la Défense, 1911-1916. Henri Bourassa, chef de file des Canadiens français pendant la Première Guerre mondiale	82
15	Carte: Régions et districts militaires, 1916-1946	98
16	Le contre-amiral P. Brodeur, VG, CB, CBE. Le vice maréchal de l'air J.L.E.A. De Niverville, CB	107
17	Appel aux Armes, 1939	115
18	Annonce publicitaire	116
19-20	Manchettes des journaux durant la Deuxième Guerre mondiale	127-128
21	Le personnel du Bureau des traductions militaires en 1944	134
22	Carte: Districts du Service du contrôle naval	137
23	Le très hon. E. Lapointe, CP, chef de file des Canadiens français au début de la Deuxième Guerre mondiale. L'hon. C.G. Power, CP, MC, ministre de la Défense nationale (Air), 1940-1944	139
24	Écusson du 425e Escadron (Alouette)	142
25	Carte: Régions et secteurs, Armée canadienne, 1946-1959	152
26	Carte: Régions et secteurs, Armée canadienne, 1960-1966	153
27	L'hon. B. Claxton, CP, ministre de la Défense nationale, 1946-1954. L'hon. L.J.L. Balcer, CP, député conservateur de Trois-Rivières, 1949-1965	161

28	Le major-général J.P.E. Bernatchez, CMM, CBE, DSO, CD. Monsieur Roger Lavergne, directeur général du programme d'éducation pour les personnes à charge	175
29	Le brigadier C.M. Drury, DSO, MBE, sous-ministre de la Défense nationale, 1949-1955. L'hon. J.P.A. Sévigny, CP, Ministre associé de la Défense nationale, 1959-1963	176
30	Son Excellence le général G.P. Vanier, CP, DSO, MC, CD, Gouverneur général du Canada, 1959-1967	196
31	Le très hon. L.B. Pearson, CP, Premier ministre du Canada, 1963-1968	197
32	L'hon. Lucien Cardin, CP, ministre associé de la Défense nationale, 1963-1965. L'hon. Léo Cadieux, OC, ministre associé, puis ministre de la Défense nationale, 1965-1970	203
33	Le brigadier-général M.J.M. Richard, CD Le brigadier-général J.A. Ross, DSO, CD	226
34	Carte: Régions et secteurs militaires, 1967	228

Glossaire

anglophone
: Signifie une personne dont la langue maternelle ou première est l'anglais.

bilinguisme individuel
: Signifie l'aptitude d'une personne à communiquer dans les deux langues officielles

bilinguisme institutionnel
: Signifie l'aptitude d'une institution à fournir au public et à son propre personnel des services dans les deux langues officielles. (OAFC 9-21)

francophone
: Signifie une personne dont la langue maternelle ou première est le français.

Francotrain
: Programme de formation en vertu duquel les francophones peuvent acquérir des compétences techniques et gestionnelles durant leurs années de formation militaire en français.

groupes de représentation nationale (GRN)
: Proportion souhaitable de militaires francophones et anglophones devant entrer dans la composition des Forces canadiennes (actuellement fixée à 26% F / 74% A).

langue d'enseignement
: Langue utilisée dans les écoles fréquentées par les personnes à charge et conforme à la langue généralement parlée à la maison. (OAFC 54-5)

langue de travail
: Désigne la langue officielle dans laquelle une unité ou un autre élément des FAC exerce généralement ses activités quotidiennes, notamment celles qui ont trait à l'organisation, à la planification, à l'administration, à la formation, aux activités techniques, aux exercices opérationnels et aux opérations.

langue maternelle
: Désigne la première langue apprise dans l'enfance et encore comprise.

langue opérationnelle
: Désigne la langue employée aux divers paliers de commandement, en ce qui concerne les opérations militaires.

langue première
: Désigne la langue officielle dans laquelle une personne communique plus facilement avec d'autres.

langue seconde
: Désigne le français pour ceux dont la première est l'anglais, et l'anglais pour ceux dont la langue première est le français.

langues officielles
: Désigne le français et l'anglais, en conformité à la LLO.

niveau contact, bilinguisme au
: Signifie la connaissance de la langue seconde exigeant un résultat minimum de A2 (OAFC 9-21).

niveau fonctionnel, bilinguisme au
: Signifie la connaissance d'une langue seconde exigeant des résultats minimum de A3 et B3, et un profil total de 10 points ou davantage. (OAFC 9-21)

niveau intégral, bilinguisme au
: Signifie la connaissance d'une langue seconde exigeant des résultats minimum de A4 et B4, et un profil total de 15 points ou davantage. (OAFC 9-21).

personne bilingue
: Sert à désigner toute personne dont on a vérifié les connaissances de la langue seconde et qui a atteint l'un des niveaux de bilinguisme définis à l'OAFC 9-21.

unité de langue anglaise
: Signifie une unité ou autre élément des FAC qui emploie l'anglais comme langue de travail.

unité de langue française
: Signifie une unité ou autre élément des FAC qui emploie le français comme langue de travail.

unité nationale

Désigne une unité ou autre élément des FAC où la proportion d'anglophones et de francophones coïncide, à l'échelle nationale, avec celle des deux groupes linguistiques.

Source: DGLO, *Plan des langues officielles (militaire)*, 1980, A-AD-102-001/AG-000, p. LD1 à 6.

Abréviations

AANB	Acte de l'Amérique du Nord britannique
ADC	Aide de camp
AFC	Croix de l'Aviation
Am	Amiral
Anglo	Anglophone(s)
APB/CP	Assistant à la Politique du bilinguisme (Bureau du chef du Personnel)
ARC	Aviation royale du Canada
Asp	Aspirant
B & B	Bilinguisme et biculturalisme
Bgén	Brigadier-général
Bn	Bataillon
Brig	Brigadier
Cam	Contre-amiral
Capt	Capitaine
CATS	*Canadian Army Training School*
CB	Compagnon de l'Ordre du Bain
CBE	Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique
CC	Commandeur de l'Ordre du Canada
CD	Conseil de la Défense *ou* Décoration des Forces canadiennes
CDN	Collège de la Défense nationale
Cdr	*Commander*
CEC	Corps expéditionnaire canadien
CED	Chef de l'état-major de la Défense
CEOC	Corps-école des officiers canadiens
CLO	Commissaire aux langues officielles
CMG	Compagnon de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges
CMM	Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire
CMR	*Canadian Mounted Rifles*
CMR	Collège militaire royal de Saint-Jean
Col	Colonel
CP	Conseil Privé (ou membre du) *ou* Chef du Personnel
CR	Catholique romain
CRD	Conseil de la Recherche pour la Défense

CT	Conseil du Trésor
DCA	Défense contre avions
DCM	Médaille de conduite distinguée
DFC	Croix du service distingué dans l'Aviation
DGPE	Directeur (ou Direction) général(e) des Programmes en Éducation
DIPB	Directeur (ou Direction) de l'Implantation des plans du Bilinguisme
DM	District militaire
DMT	*Director* (ou *Directorate) of Military Training*
DO	Directeur (ou Direction) de l'Organisation
DRB	*Defence Research Board* (v. CRD)
DSO	Ordre du Service distingué
EBT	École de bombardement et de tir
ED	Décoration d'efficacité
EEP	École élémentaire de pilotage
élec	Électrique
EOA	École d'observation aérienne
EPA	École préparatoire d'aviation
EPM	École de pilotage militaire
e.r.	Retraité
ERN	École de radio-navigants
ETA	Escadron tactique aérien
ETAH	Escadron tactique aérien d'hélicoptères
FAC	Forces armées canadiennes
fém	féminin
FMR	Fusiliers Mont-Royal
FP	Fonction publique
FPC	Fonction publique du Canada
Fr	Français *ou* francophone
Franco	Francophone(s)
Gén	Général
GM	Médaille George
GQG	Grand quartier général
GRC	Gendarmerie royale du Canada
HMCS	*Her Majesty's Canadian Ship* (v. NCSM)
hon	honorable

KCMG	Chevalier Commandeur de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges
Lt	Lieutenant
Lcdr	*Lieutenant-commander*
Lcol	Lieutenant-colonel
LdSH	*Lord Strathcona's Horse*
Lgén	Lieutenant-général
LLO	Loi sur les langues officielles
LO	Langues officielles
Maj	Major
M/C/A	Maréchal en chef de l'air
Mgén	Major-général
MC	Croix militaire
MDN	Ministère (ou ministre) de la Défense nationale
MG	*Machine gun*
Mit	Mitrailleuses (bataillon de)
MM	Médaille militaire
MNO	Membres non officiers (i.e. sous-officiers et hommes de troupe)
MRAF	Manuel de rédaction administrative des Forces
MRC	Marine royale du Canada
N	Naval
Nav	Navigant
NCSM	Navire canadien de Sa Majesté
OAFC	Ordres administratifs des Forces canadiennes
OBE	Officier de l'Ordre de l'Empire britannique
OC	Officier de l'Ordre du Canada
off	officier(s)
ONU	Organisation des Nations unies
OR	Officier rapporteur
OSCN	Officier du Service du contrôle naval
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PEACB	Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique
p.c.	pourcent *ou* poste de commandement
PPCLI	*Princess Patricia's Canadian Light Infantry*
QG	Quartier général

QGDN	Quartier général de la Défense nationale
QGFC	Quartier général des Forces canadiennes
RAF	*Royal Air Force*
RCAF	*Royal Canadian Air Force (v. ARC)*
RCD	*Royal Canadian Dragoons*
RCHA	*Royal Canadian Horse Artillery*
RCN	Région de la capitale nationale (Ottawa)
RCR	*Royal Canadian Regiment*
RCRI	*Royal Canadian Regiment of Infantry*
R de Chaud	Régiment de la Chaudière
R de Mais	Régiment de Maisonneuve
RE	*Royal Engineers*
RMC	*Royal Military College*
RNAS	*Royal Naval Air Service*
R22eR	Royal 22e Régiment
S Hist	Service historique (de la Défense nationale)
SGDDN	Service de gestion des dossiers de la Défense nationale
Slt	Sous-lieutenant
TSU	*Technical Service Unit*
UEO	Unité d'entraînement opérationnel
ULA	Unité de langue anglaise
ULF	Unité de langue française
Vam	Vice-amiral
VC	Croix de Victoria *ou* Croix de la Vaillance
VCED	Vice-chef de l'état-major de la Défense
VD	Décoration pour officiers des forces auxiliaires coloniales
V/M/A	Vice maréchal de l'air
VTS	*Vocational Training School*
WRCNS	*Womens' Royal Canadian Naval Service* (Service féminin de la Marine royale du Canada)

Avant-propos

Amorcée après la tenue d'un colloque international d'histoire militaire à Ottawa, en août 1978, auquel nous avons participé intimement, cette étude est le fruit du labeur de plusieurs personnes, en particulier de notre coauteur, le capitaine Serge Bernier, CD, du colonel Armand Letellier, MBE, CD, (e.r.), du colonel René Morin, CD, (e.r.), du capitaine Réal Boissonnault, CD, (e.r.), et de Lilianne Grantham. Nous les remercions de tout coeur de nous avoir fait profiter de leurs connaissances et de leurs talents divers. De par sa collaboration à la rédaction des *Mémoires du Général Jean Victor Allard*, Serge Bernier a frayé la voie à cette étude sur les militaires canadiens-français et le bilinguisme; il est aussi, en grande mesure, responsable de la rédaction du second tome. Quant aux travaux des colonels Letellier et Morin, ils ont mérité, grâce à leur valeur intrinsèque, d'être publiés séparément.

Notre gratitude s'adresse à tous ceux qui ont bénévolement accepté de lire notre manuscrit; leurs commentaires nous ont permis d'y apporter les corrections qui s'imposaient. On nous permettra de citer d'abord le directeur, WAB Douglas, qui n'a cessé d'appuyer nos efforts depuis 1974 et nos collègues historiens francophones: Jean-Yves Gravel, Pierre Savard et Jean Hamelin, ainsi que les éminents historiens français André Corvisier, André Martel et le général Jean Delmas.

Conçue par des francophones et rédigée originellement en français, cette étude bénéficie de la critique éclairée de collègues historiens anglophones parmi les plus compétents en histoire militaire du Canada, notamment l'honorable G.F.G. Stanley, OC, CD, W.A.B. Douglas, CD et Desmond Morton.

Nous remercions aussi de tout coeur l'honorable Léo Cadieux, OC, ancien ministre de la Défense nationale, les généraux J. V. Allard, CC, CBE, DSO, ED, CD, et G.C.E. Thériault, CMM, CD, les major-généraux J.P.R. LaRose, CD, et R. Evraire, CD, et le brigadier-général M. Richard, CD, dont les encouragements et les

conseils ont été hautement appréciés. Nous ne saurions passer sous silence le nom du colonel E.M.G. Daniel Reichel, ancien directeur du Service historique et des archives militaires fédérales de la Suisse; ses remarques, à titre d'ami personnel et de confident, nous ont été d'autant plus valables que sa propre carrière militaire s'est déroulée dans des conditions linguistiques analogues, sinon semblables, à celle de nombreux militaires canadiens-français.

Nos remerciements s'adressent au Bureau des Traductions du Secrétariat d'État (section Défense nationale) qui a assuré la traduction des citations originellement publiées en anglais, et à M. Marcel Roussin et son épouse Bernadette qui ont révisé notre dernière ébauche.

Nous sommes redevables aux talents de notre cartographe William Constable et de son assistante Julie Summerville, pour la confection des cartes qui agrémentent notre texte et en facilitent la compréhension. Notre secrétaire, madame Noëlla C. Benoit, mérite toute notre admiration et notre gratitude pour la patience angélique qu'elle n'a cessé de démontrer face aux multiples corrections que nous lui avons imposées.

Nous dédions ce premier tome au général Allard qui, par sa vision et le geste qu'il a posé en instaurant un système linguistique plus équitable envers ses compatriotes, a fait preuve de leadership sans pareil. Pour sa part, le colonel Letellier, aidé de confrères d'armes loyaux et éclairés, fut chargé d'effectuer les réformes qui s'imposaient; il s'avéra un penseur tout autant qu'un homme d'action, un architecte tout autant qu'un manoeuvre. Il lui fallait agir avec détermination sans cependant ébranler ni fissurer l'édifice traditionnellement anglophone que représentaient les Forces armées; il l'a fait d'une main de maître. En signe de reconnaissance et d'amitié, nous lui dédions le second tome. L'évolution positive du ministère de la Défense en matière d'application de la politique fédérale de bilinguisme, que nous avons tenté de décrire dans cette étude, est à la mesure des Allard et des Letellier. Qu'ils en soient félicités et remerciés.

Nous exprimons, enfin, notre profonde gratitude au général G.C.E. Thériault, le troisième Canadien français depuis 1966 à accéder au poste de chef de l'état-major, qui honore notre travail de sa préface.

J.P.

Préface

Depuis quelques décennies la fédération canadienne a évolué beaucoup et dans plusieurs domaines. Parmi ceux-ci, les domaines linguistiques et culturels ont été marqués par la rapidité et la profondeur de ces changements.

Les relations entre les deux groupes linguistiques du Canada représentent une dimension importante de notre passé et du présent. Ces relations ont connu plusieurs étapes ou périodes pendant lesquelles leur qualité et leur intensité ont varié. Longtemps, elles ont été marquées d'incompréhension, et souvent elles ont été pénibles, surtout pour les francophones qui ont tout de même été majoritaires jusqu'au milieu du XIX^{e} siècle. Enfin, beaucoup d'injustices et de préjugés qui ont terni ce passé ont été surmontés, même s'il reste un certain chemin à faire. Ce qui impressionne et même surprend certains c'est combien les rapports entre Canadiens francophones et anglophones se sont améliorés durant ces récentes décennies. En fin de compte ces rapports ont généralement été bons, en dépit de nombreux problèmes particuliers, mais en tout cas, ils ont changé, et pour le mieux. Il s'agit sans doute, parmi bien des facteurs, de la maturation de notre jeune pays et de l'évolution constitutionnelle que cette maturation a rendu possible. Et il faut aussi y reconnaître les fruits d'un long labeur auquel ont contribué dans différentes mesures plusieurs grands chefs politiques et autres personnes de marque.

Les Forces armées constituent un sujet d'étude intéressant pour l'historien car elles représentent un microcosme de la société canadienne; il s'agit de l'une des rares sinon la seule grande institution nationale qui a regroupé dans un milieu intime un grand nombre de Canadiens des deux langues. En avance sur la société canadienne, les Forces armées ont fait pointe en ce qui concerne le bon entendement entre différents groupes confessionnels. Après, il faut le dire, des périodes très négatives, il en a été éventuellement de même pour ce qui est des rapports entre militaires anglophones

et francophones. Mais là, également, il faut reconnaître la contribution unique du général Allard, celle du général Dextraze, tous deux ayant fixé des objectifs et pris des mesures qui ont accéléré et concrétisé des progrès aussi importants qu'essentiels, et enfin le travail fidèle et prolongé des Letellier, des Ross et de bien d'autres.

On peut se demander si la conscience collective de notre patrimoine et la volonté d'en assurer la survie auraient persisté sans la documentation fidèle de l'histoire du Canada français et des efforts qu'ont dû faire nos ancêtres pour conserver leur langue.

Il semble évident que même si le français avait réussi à survivre marginalement au Québec, le caractère contemporain de cette société progressivement plus bilingue et biculturelle qui est en voie de s'affermir n'aurait pu se réaliser. Nous aurait échappé également ce que davantage de nos compatriotes reconnaissent de part et d'autre non seulement comme l'une des dimensions les plus significatives et importantes de la personnalité et de l'identité canadiennes, mais ce qui représente, à notre avis, sa plus grande richesse.

À cette documentation s'ajoute donc cet important travail de Jean Pariseau et de Serge Bernier. Jean Pariseau est le premier historien en chef à la direction de la section francophone du Service historique du ministère de la Défense nationale. Depuis son accession à ce poste en 1974, il a non seulement encouragé la recherche en histoire militaire canadienne de la part des francophones, mais y a beaucoup contribué par ses travaux, tout particulièrement en histoire du vingtième siècle. Une étude antérieure portant sur l'emploi des Forces armées à l'appui de l'autorité civile représente une référence essentielle à la matière. La première monographie officielle de la collection d'histoire socio-militaire écrite en français par un historien du ministère de la Défense nationale, c'est-à-dire *Le 22e bataillon (canadien-français), 1914-1919; une étude socio-militaire*, de Jean-Pierre Gagnon, fut préparée sous la direction de Jean Pariseau, et nous présente de nouveaux aspects importants de notre histoire militaire. Jeune historien prometteur, le capitaine Serge Bernier, s'est fait remarquer par la qualité de son travail à la rédaction des mémoires du général Allard.

Dans le premier tome, Jean Pariseau raconte l'histoire des militaires canadiens-français avant d'aborder celle du bilinguisme et du biculturalisme dans les Forces armées. À l'aide de documents officiels il explique les circonstances y afférentes ainsi que les mesures prises afin d'implanter la nouvelle politique jusqu'à 1969. Un second volume, de Serge Bernier, prolongera ce récit jusqu'en 1983. Les auteurs révèlent une dimension importante et trop peu connue de notre histoire militaire. Espérons que leur initiative en incitera d'autres à poursuivre la recherche d'aspects complémentaires à cette importante question. Nous nous réjouissons donc de la publication de cet ouvrage lucide et riche et nous en sommes redevable à ses auteurs.

Le général G.C.E. Thériault
Chef de l'état-major des Forces canadiennes
le 24 juin 1986

Introduction

«Le peuple canadien-français diffère de ses voisins par la race, la langue, les qualités de l'esprit, les aptitudes morales et les souvenirs historiques. Nos compatriotes venus d'Angleterre, d'Écosse et même d'Irlande, abstraction faite des liens politiques, se fondent dans la grande masse pan-saxonisée qui forme l'immense majorité de la population de l'Amérique du Nord. [...] Le pays que nous occupons, nos pères l'ont conquis, colonisé et arrosé de leur sang. Nous l'aimons parce qu'il est pour nous, la seule et unique patrie et pour toutes les raisons qui font aimer la patrie. Nous le désirons prospère et nous voulons contribuer à sa prospérité, parce que nous ne pourrions, à moins d'être idiots, entretenir d'autres désirs. Nous sommes prêts à le défendre, à défendre nos foyers, si jamais on les attaque, ce qui ne nous paraît pas probable, comme nous les avons défendus dans le passé. Notre titre de Canadiens français n'implique ni rancune, ni hostilité contre aucune race, contre aucun État; nous professons les sentiments les plus amicaux pour nos compatriotes parlant une langue différente de la nôtre. Enfin, nous sommes fidèles aux souvenirs de notre passé; nous entendons ne rien abdiquer de ce que nous ont légué nos ancêtres et de ce que la constitution sous laquelle nous vivons nous a permis de conserver.

Que les Canadiens anglais, écossais et irlandais, s'inspirent de sentiments identiques, et si nous ne réussissons pas à former, comme la Suisse, par exemple, qui compte des peuples de trois races différentes, une nation unie, progressive et prospère, c'est que des lois historiques et sociologiques auxquelles nous ne pourrons nous soustraire s'opposeront à la réalisation de cette ambition.

En attendant, nous sommes de loyaux sujets de la couronne d'Angleterre.

Edmond de Nevers
L'avenir du peuple canadien-français
Paris, Henri Jouve, 1896

La fonction principale assignée à la section francophone du Service historique de la Défense nationale, créée en décembre 1974, était celle de préparer

«de grands travaux de recherches sur les principaux thèmes concernant le rôle des francophones au cours de l'histoire militaire canadienne».

Cette attribution venait surtout du fait que, jusque-là, les histoires officielles rédigées par le Service historique avaient toujours été conçues et exécutées en anglais, de sorte que les versions françaises des textes ne reflétaient jamais, ou rarement en tous cas, le point de vue des Canadiens français. Il ressort, de cet énoncé, deux choses: la nécessité d'expliciter la participation des Canadiens français à la vie militaire et, implicitement, d'analyser de façon critique l'historiographie concernant ce même service.

Nous nous sommes donc efforcés d'accomplir notre mission telle qu'elle nous avait été confiée. Le lecteur pourra tirer ses propres conclusions à savoir si notre but a été atteint, du moins en partie, en lisant en conjonction avec les deux tomes de cette étude, les travaux de nos collègues Jean-Pierre Gagnon, Armand Letellier et René Morin.[1]

Notions

Il importe, dès le début, de définir certaines expressions, en particulier «bilinguisme» et «biculturalisme», que nous emploierons tout au cours de cette étude. Rappelons que si les définitions sont établies et assez bien comprises,[2] la signification de certaines expressions utilisées a évolué avec le temps. Ainsi, jusque vers les années 1960, le mot «bilingue» servait la plupart du temps à identifier des Canadiens français. La notion que le bilinguisme est une relation spéciale entre les deux langues officielles, est très récente au Canada, tant dans les forces armées (FAC) qu'à la fonction publique (FPC) du gouvernement fédéral.

On dit, d'un enseignement ou d'une édition qu'ils sont «bilingues» lorsqu'ils sont en deux langues; on dit d'une ville ou d'une région qu'elles sont bilingues lorsqu'on y parle deux langues; enfin, on se réfère à une personne qui parle ou possède parfaitement deux langues comme étant un «bilingue».[3]

On sait, d'autre part, que dans la FPC ou dans les FAC on a souvent employé l'expression «bilingue» pour désigner un Canadien français. Le fonctionnaire ou militaire canadien-français se devait, par nécessité plutôt que par choix, d'être bilingue. C'est ce que nous appellerons le «bilinguisme à sens unique», au cours de cette étude.

Par suite de la promulgation de la Loi sur les langues officielles (LLO) en 1969, il a fallu établir une distinction entre «bilinguisme individuel» et «bilinguisme officiel». Le premier a trait aux personnes et le second aux organismes au sein desquels elles travaillent.

À cet effet, nous étudierons de plus près les dispositions principales de la LLO et les mesures exécutoires qui en découlent.[4] Pour l'instant il suffit de savoir que le bilinguisme institutionnel s'applique à tous les ministères et à toutes les agences du gouvernement fédéral, y compris la Défense nationale, alors que le bilinguisme individuel n'est imposé à personne en particulier. Le bilinguisme institutionnel vise justement à faire reconnaître l'égalité des langues française et anglaise, le droit à tout citoyen de servir son pays et se faire servir par les fonctionnaires dans sa langue officielle. En termes concrets, on ne peut plus imposer aux militaires francophones le «bilinguisme à sens unique» comme on l'avait pratiqué couramment auparavant.

On ne retrouve pas les termes «biculturalisme» et «biculturel» dans les dictionnaires français. Il a donc fallu les inventer de toutes pièces, afin de décrire la situation de juxtaposition des deux cultures principales, anglaise et française, qui prévalent au Canada. Dès le 8 octobre 1971, cependant, avant même qu'elle ait été appliquée un tant soit peu sérieusement, la politique du biculturalisme du gouvernement fédéral fut remplacée par une politique de «multiculturalisme au sein d'un cadre de bilinguisme», selon l'expression même du Premier ministre P.E. Trudeau.[5]

Au ministère de la Défense nationale (MDN) ce n'est qu'en octobre 1978 que la «formule B et B» fut remplacée par celle «des langues officielles (LO)» afin de se conformer à la nouvelle politique culturelle du gouvernement.[6]

Mais ces notions ne touchent qu'au périmètre de la compréhension du problème. Que l'on se donne la peine, pour s'en rendre compte, de relever combien de fois le mot «nation» est employé au lieu de «pays» (qui a un sens géographique), «d'État» (qui a un sens politique), et même de «patrie» (littéralement, le lieu où reposent les mânes de nos pères).

Or, existe-t-il véritablement une nation canadienne?

«Une nation, selon Renan, est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs, l'autre est le consentement actuel de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'homme ne s'improvise pas. La nation, comme l'individu, est l'aboutissant d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements.»[7]

Le mot «peuple», d'autre part, est ainsi défini par M. Bluntschli.

«La communauté de l'esprit, du sentiment, de la race devenue héréditaire dans une masse d'hommes, de professions et de classes différentes; communauté qui, abstraction faite d'un lien politique, se sent unie par la culture et l'origine, spécialement par la langue et les moeurs et étrangère aux autres communautés de ce genre.»[8]

«Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être une peuple»[9]

selon Renan. On voit donc que «nation» et «peuple» sont synonymes, et n'ont rien de commun avec «pays» et «État», si ce n'est qu'une nation, qu'un peuple, doit vivre sur un quelconque coin de terre et se gouverner.

John Stuart Mill nous a légué un chef d'oeuvre sur la liberté, la même liberté qu'on a bafouée au Canada, très souvent sans se rendre compte de la gravité du geste.

«[...] la protection contre la tyrannie du magistrat n'est pas assez: il faut aussi une protection contre la tyrannie de l'opinion et du sentiment qui prévalent; contre la tendance qu'a la société à imposer, par d'autres moyens que les sanctions civiles, ses idées et ses coutumes comme règles de conduite pour ceux qui s'en dissocient, à entraver le développement et, si possible, empêcher la formation d'une individualité qui ne soit pas en harmonie avec ses usages et à obliger tous les caractères à se façonner d'après son modèle. Il y a une limite à l'ingérence légitime de l'opinion collective dans l'indépendance individuelle; pour garantir le bon état des affaires humaines, il est aussi indispensable de trouver cette limite, et de se protéger ainsi contre les empiétements, que de se protéger contre le despotisme politique.[10]

Moins d'une décennie après la publication de ce passage, une certaine largeur d'esprit semble s'installer au Canada lorsqu'on

approuve un système de gouvernement fédéral semblable à celui des États-Unis, plutôt qu'un système unitaire modelé sur celui de l'Angleterre ou de la France. Dans les attitudes, cependant, encore plus que dans les faits, on a souvent agi comme si l'on ne retrouvait qu'une seule nationalité au sein de l'État canadien. C'est ce qui explique que la promulgation de la LLO, considérée par d'aucuns comme un geste très généreux, fut perçue par beaucoup de Canadiens français comme un droit légitime posé avec cent deux années de retard.

Nous avons essayé de tenir compte de la différence à établir entre l'histoire de la position minoritaire des Canadiens français dans les FAC et le développement de la notion du bilinguisme au sein de cette même institution, notion qui n'est vraiment apparue qu'après la Deuxième Guerre mondiale. La conceptualisation «égalitaire» chez les militaires canadiens-français minoritaires a très bien pu exister même si ceux-ci ne l'ont pas toujours perçu clairement. Très peu d'entre eux nous ont laissé des écrits personnels qui traduiraient un tel état d'esprit, de sorte que nous avons dû nous en remettre aux écrits de leurs élites. Il ne faudrait surtout pas s'imaginer que tous les militaires agissent comme des automates à cause de la discipline qui leur est imposée. Il est vrai que le métier de soldat fait du militaire un homme d'action plutôt qu'un penseur; reste que tout comme ses concitoyens civils, il connaît d'instinct la différence entre l'esclavage et la liberté, le racisme et la tolérance, l'injustice et le *fair play*. La capacité de formuler des concepts n'est pas l'apanage des professeurs d'université. «Le concept est toujours vrai, quoiqu'il puisse être obscur» nous avait-on enseigné en philosophie.[11]

Problématique

La proclamation de la LLO, en 1969, fut considérée par l'ensemble des Canadiens français appuyés par une petite élite anglo-canadienne, non seulement comme l'aboutissement normal des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission B et B), mais surtout comme le couronnement de leurs propres revendications en matière d'égalité linguistique. Selon eux cette égalité serait enfin assurée *de jure*, sinon encore *de facto*. Car, il ne faut pas se faire d'illusions à ce propos, les Canadiens français en étaient venus à réaliser, à la

longue, que le Québec était la seule province à porter le poids d'un bilinguisme officiel imposé à la législature et à la judicature, en vertu de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB).[12] Les provinces «anglaises», à leurs yeux, se donnaient bonne conscience en rappelant que cette obligation s'appliquait aussi au gouvernement central; mais elles ne voyaient pas la nécessité de protéger leur minorité francophone dans leurs structures gouvernementales propres.

L'adoption d'une politique de bilinguisme institutionnel intégral au sein de l'administration fédérale allait avoir des répercussions fondamentales dans la FPC, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et les FAC. C'est l'historique de ce phénomène au sein de cette dernière institution, que nous nous proposons d'étudier.

À notre connaissance, aucune étude d'envergure n'a encore été entreprise à ce sujet. Selon nous, il ne fallait surtout pas reprendre les travaux des Commissaires qui avaient méticuleusement étudié les «causes du mal» avant de proposer au gouvernement les recommandations qui s'imposaient pour les contrer.[13] Pourtant, plusieurs facteurs nous ont poussé à vouloir rédiger, non seulement l'histoire du bilinguisme mais aussi celle des Canadiens français dans les FAC depuis 1763, travail que nous croyons essentiel à la compréhension de cette étude, bien qu'elle ait déjà été abordée en partie par les historiens G.F.G. Stanley et Mason Wade.[14]

Le facteur primordial derrière cette décision est sans doute celui de l'historiographie. À cet effet voici ce qu'ont écrit les professeurs Marcel Trudel et Geneviève Jain dans une étude commandée par la Commission B et B sur la divergence de perception historique du Canada:

> «Pour la plupart des manuels [d'histoire du Canada], il existe [...] un sentiment national, celui d'appartenir à une même nation, même si à l'intérieur de cette nation vivent deux cultures principales, l'anglaise et la française [...].
>
> [...] les manuels [rédigés en français] s'attardent longuement à décrire la culture du groupe ethnique français et en tirent des conclusions générales qui accordent la vedette aux valeurs morales et spirituelles. Au contraire, quand les auteurs anglais décrivent la culture de leur groupe, ils n'en déduisent pas un système culturel aussi précis. [...] les auteurs ont tendance à définir leur culture propre en montrant ce qui la

différencie de l'autre [...]. C'est ainsi qu'au point de départ, les deux cultures se trouvent opposées l'une à l'autre par leur nature même, ce qui amène les auteurs à ne considérer que deux solutions: l'une, qui est l'assimilation d'une culture par une autre, [...] l'autre, la coopération entre les deux cultures, chacune retenant essentiellement ses caractéristiques propres. [...] l'assimilation est tout entière rejetée par les manuels français [...]. C'est la résistance à l'assimilation qui sert de fondement aux revendications d'autonomie provinciale [par le Québec].

[...] sauf Ballantyne, les autres auteurs anglais optent pour l'assimilation, tout au moins au niveau de la langue et des institutions, tout en affirmant que les cultures originelles doivent être conservées. [...] L'assimilation s'étant avérée impossible les auteurs, tant anglophones (à regret) que francophones, se rangent du côté de la coopération basée sur le respect et la compréhension réciproques. Tous les auteurs reconnaissent le succès de cette collaboration, sauf au plan économique. Pour les manuels anglais l'opposition entre les deux cultures se présente comme l'obstacle majeur à la bonne marche du gouvernement. Pour Saywell il s'agit d'une *legacy of bitterness*.[15]

Trudel et Jain en concluent que les manuels anglais visent à donner au futur citoyen, une 'formation politique ou sociale' alors que les manuels français se proposent de lui inculquer une 'formation morale'. Et tandis que les manuels anglais n'expriment aucune inquiétude pour la survie des anglophones ni des francophones, les manuels français, eux, s'inquiètent constamment de la survie de leur propre groupe; ceci s'exprime comme la résistance à un péril. En réponse au défi, ils prônent le repli sur soi-même et l'immobilisme des structures traditionnelles.[16]

Selon l'historien Mason Wade, qui s'est penché avec détachement, mais aussi avec sympathie, sur l'histoire des Canadiens français,

«Pour comprendre [le Canada français] il faut d'abord avoir pleinement conscience de ce que son histoire la plus pittoresque peut-être, si l'on tient compte du peu d'années qu'elle embrasse représente pour les Canadiens français eux-mêmes. Leur plus populaire historien a rendu familière la formule «Notre maître, le passé» et il en a fait un principe d'action politique.»[17]

Nous verrons, de par le déroulement de son histoire, que la vie militaire au Canada a été un phénomène surtout anglophone. Or, ceci allait contre les buts visés par la fédération canadienne. John A. Macdonald fut explicite, à ce sujet, durant la Conférence de Québec en 1865.

«J'ai maintes fois déclaré à la Chambre que je croyais qu'une union législative serait préférable, si cela pouvait se réaliser. J'ai toujours soutenu que si nous pouvions nous entendre pour avoir un seul gouvernement et un seul parlement, qui légiféreraient pour l'ensemble de ces peuples, ce serait le meilleur régime, en même temps que le moins cher, le plus vigoureux et le plus fort que nous pourrions adopter. Mais, en étudiant le sujet à la Conférence et en examinant la question comme nous l'avons fait, très inconditionnellement, dans un désir d'arriver à une conclusion satisfaisante, nous avons constaté que pareil régime est inapplicable. En premier lieu, il n'obtiendrait pas l'assentiment des populations du Bas-Canada qui estiment que, du fait de leur position singulière — elles sont une minorité qui a une langue, une nationalité et une religion différentes de celles de la majorité — leurs institutions et leurs lois risqueraient d'être attaquées et les associations ancestrales qui font leur fierté, atteintes et compromises, s'il y avait jonction avec les autres provinces. Nous avons vu que ces populations n'accueilleraient pas d'une manière favorable les propositions qui comportent l'absorption de l'individualité du Bas-Canada, si je peux m'exprimer ainsi.»[18]

Hector Langevin, comme d'autres «pères de la Confédération» d'ailleurs, reprit à son compte essentiellement les mêmes propos:

«Je pourrais dire qu'en préparant les résolutions, les délégués ont eu comme principe d'action d'être justes pour toutes les races, toutes les religions, toutes les nationalités et tous les intérêts. C'est pourquoi tous vont accepter la Confédération, dans la province du Bas-Canada comme ici. Dans la Confédération, il n'y aurait plus de domination d'une race sur l'autre et si une partie du pays manifestait le désir de commettre une injustice contre une autre partie, toutes les autres s'uniraient pour l'en empêcher.»[19]

La fédération visait à la fois l'établissement d'un gouvernement central fort tout en respectant la différence de langue et de culture des parties. Et quiconque a le moindrement étudié la question, à savoir si l'AANB est «une loi ou un pacte», ne peut s'empêcher de reconnaître les différences d'opinions que soulève une telle question. Selon l'historien Ramsay Cook,

«Ce sont les Canadiens de langue française qui ont développé avec le plus de logique la théorie du pacte entre provinces et ses variantes culturelles.»

«[...] d'autre part, c'est aussi un Canadien français, le premier ministre Saint-Laurent, qui a repoussé avec le plus d'énergie les incidences de la théorie.»[20]

L'honorable G.F.G. Stanley, ancien officier supérieur et historien militaire, nommé lieutenant-gouverneur du Nouveau-

Brunswick en 1982, nous a aussi laissé le fruit de son étude à ce sujet; en voici un aspect particulier:

> Quand on pensait aux Canadiens français ou aux Anglo-Canadiens, il était trop simple d'en parler en fonction de la géographie, de parler du Bas-Canada et du Haut-Canada. Dans notre esprit et dans nos mots, il y avait une confusion dont nous nous sentons encore trop souvent coupables de nos jours et dans notre génération. Presque automatiquement, les mots «Québec» et «Canadiens français» ou «Ontario» et «Canadiens anglais» deviennent synonymes dans la bouche des Canadiens des deux langues. C'est évidemment une façon imprécise de penser aussi bien que de parler, puisqu'il y a des Canadiens français en Ontario et des Canadiens anglais au Québec. Et à bien des égards, cela a été malheureux puisque cela a limité au Québec des droits linguistiques qui, dans des circonstances plus heureuses, auraient pu être accordés aux Canadiens français des autres parties du pays.[21]

Si un sujet aussi fondamental à la compréhension de la nature même du fédéralisme canadien se prête à une multiplicité d'interprétations, faut-il se surprendre que la question du service militaire pour outre-mer, pendant les deux guerres mondiales, ait suscité des points de vue si diamétralement opposés et, en conséquence, tant d'acrimonie?

Voilà, au fond, pourquoi nous avons cru essentiel de procéder d'abord à l'étude du service militaire des Canadiens français, de leur représentation proportionnelle, de leur condition de service, et plus particulièrement l'aspect linguistique de ce dernier. Ce faisant, nous tenterons de soumettre à une critique éclairée les sources, la bibliographie et les statistiques, ainsi que la plausibilité de leur interprétation. N'est-ce pas là, d'ailleurs l'une des premières tâches qui s'impose à tout historien?[22]

Il s'agit donc, en fait, d'un survol de l'histoire sociale de ces militaires, plutôt que d'une histoire militaire conventionnelle, ou encore d'une étude sociologique ou linguistique *per se*. Cette étude ne doit pas être considérée comme une mini-Histoire du Canada, bien que nous ayons tenté, selon l'heureuse expression du maître français de l'histoire sociale, le professeur Robert Mandrou, d'étudier «l'avènement du collectif».[23] Il ne faudrait surtout pas conclure que nous désirons y glorifier la guerre. Au contraire, nous

adhérons pleinement à la maxime énoncée par le maréchal Ferdinand Foch au sujet de Napoléon:

> «Il oublia qu'un homme ne peut être Dieu; qu'au-dessus de l'individu, il y a la nation; qu'au dessus des hommes il y a la morale; et que la guerre n'est pas le but suprême, car au-dessus d'elle il y a la paix.»[24]

Les FAC, dont les traditions suivent de près celles des forces britanniques, se sont trouvées, pour ainsi dire, encastrées à l'intérieur de la bureaucratie gouvernementale, tel un château dans son enceinte. La FPC étant surtout anglophone, il ne faut pas se surprendre qu'à toutes fins utiles, sauf à l'infanterie, les forces armées furent aussi anglophones.

Le sentiment d'impérialisme chez les militaires et fonctionnaires britanniques, au moment de la conquête, renforcé par l'arrivée subséquente des loyalistes, mit du temps à se muter en nationalisme anglo-canadien, alors que, par mesure de survie, les francophones avaient dû se replier instinctivement et prestement sur un sentiment de nationalisme «canadien-français».

Peu après la Confédération, l'attitude des Canadiens français, face aux deux crises Riel, n'a affecté en rien celle de la majorité anglophone.[25] L'impossibilité pour ceux-là de sortir du carcan minoritaire donna naissance à leur désir d'obtenir une plus grande autonomie provinciale au Québec où ils étaient majoritaires.[26]

Au tournant du siècle, la réaction d'Henri Bourassa devant la contribution canadienne à la Guerre sud-africaine n'a pas mieux réussi. Malgré quelques dissidents, les anglophones majoritaires endossèrent la politique jingoïste des Britanniques rejetée par la minorité francophone.[27]

Les crises de la conscription, suscitées artificiellement[28] lors des deux guerres mondiales, n'ont pas eu plus de succès, du moins dans l'immédiat, à changer les mentalités. On n'a qu'à comparer les résultats de certaines commissions royales d'enquête instituées par le gouvernement fédéral, à celles instituées parallèlement par le gouvernement du Québec, plus particulièrement la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales (Rowell-Sirois) et la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Tremblay) pour se rendre compte de la différence des mentalités. Alors que la première devait être une enquête sur

les «structures politiques et économiques essentielles de la nation canadienne», la seconde avait pour but spécial «d'étudier le problème de la répartition des impôts entre le pouvoir central, les provinces, les municipalités et les commissions scolaires...»[29]

Chargé, en 1938, d'enquêter pour le Sénat canadien sur «la mise en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), de l'incompatibilité entre ses dispositions et leur interprétation judiciaire, et de matières connexes», le sénateur O'Connor affirma clairement que ses recherches «l'avaient amené à la conclusion que le prétendu pacte de la Confédération n'existait pas».[30]

Après la Deuxième Guerre mondiale le rapport de la Commission «Massey» sur le développement national des arts, lettres et sciences, contient une série d'articles, soit en français, soit en anglais, sur les divers sujets étudiés. De l'aveu même de l'éditeur B.K. Sandwell, les deux cultures canadienne-française et canadienne-anglaise étaient «encore très peu rapprochées» malgré la cohabitation politique des Canadiens d'expression française et anglaise au sein d'un même État.[31]

Dans les quinze ans qui suivirent la Deuxième Guerre mondiale, selon Gérard Bergeron, le Québec avait évolué «du provincialisme à l'internationalisme sans passer par le nationalisme». D'autre part, J.I. Gow soutient que si les Québécois s'ouvrirent aux questions internationales, ils le firent dans le cadre national canadien.[32]

À l'avènement de Jean Lesage au pouvoir provincial, en 1960, le peuple québécois, insatisfait de sa place au sein de la société canadienne et de sa propre évolution au cours des âges, demande des changements politiques radicaux. Une de ces manifestations, peut-être la moins connue, se trouve dans le rapport de la Commission «Glassco», publié en 1963. On y apprend officiellement, pour la première fois, par le biais d'un «énoncé séparé» du commissaire enquêteur F. Eugène Therrien, l'inégalité des conditions de travail offertes aux Canadiens français dans la FPC et les FAC.[33]

À notre avis ce document clé est non seulement essentiel à la compréhension du problème mais, comme nous le verrons, il a préparé la voie, du moins en partie, à l'avènement de la Commission royale d'enquête sur le B et B.[34]

On ne semble pas avoir considéré sérieusement que les critiques injustement formulées à l'endroit des Canadiens français durant la Deuxième Guerre mondiale, ont aussi joué un rôle important dans l'avènement du changement des mentalités et des structures survenu au Québec à partir de 1960. Nous formulons l'hypothèse que de retour dans leurs familles, après la démobilisation, la plupart des volontaires, et même des conscrits, ont discuté des questions suscitées par la crise de la conscription pour outre-mer. Les soldats des bataillons canadiens-français qui avaient combattu en Normandie ont certainement été marqués par leur passage en France.[35] Nous croyons qu'après la guerre, conjoints, frères et soeurs, parents et enfants ont cherché à connaître davantage leur pays ancestral. Le même phénomène se serait d'ailleurs reproduit chez les anglophones, en regard de la Grande-Bretagne. À partir des années 1950, des étudiants canadiens-français en nombre croissant se sont inscrits à des cours universitaires en France et sont revenus au Canada avec un amour renouvelé de la langue et de la culture française, sans pour autant être moins «canadiens».

C'est à Georges-Émile Lapalme que revient le mérite d'avoir saisi l'initiative d'assurer la représentation du Québec à l'étranger. Il avait comme but de «nouer des liens plus étroits avec la France de manière à stimuler la culture canadienne-française», tâche, à son avis, dont l'ambassade du Canada à Paris ne s'acquittait que médiocrement.[36] Au début de janvier 1961, n'ayant reçu aucun mandat précis du ministère de l'Industrie et du Commerce, pour son poste, le délégué général canadien, rédigea son propre mandat en ces termes:

> le «raffermissement des relations avec la France, [le] développement de relations économiques, [et l'] encouragement de l'immigration francophone».[37]

Suite à la poussée d'un fort sentiment souverainiste au Québec, et aux demandes de modification des structures en place[38], les autorités fédérales décidèrent d'enquêter sur la situation linguistique et culturelle dans l'ensemble du Canada. Instituée en 1963, la Commission Laurendeau-Dunton (nommée ainsi à cause de ses coprésidents), ne termina ses travaux qu'en décembre 1969, soit six mois après que le Gouvernement Trudeau eut déjà promulgué la LLO. Nous verrons dans le deuxième tome, que les hauts-fonctionnaires mirent trois ans à élaborer les politiques linguisti-

ques et à dicter les mesures qui s'imposaient aux divers ministères et autres organismes fédéraux, dont le MDN, afin d'appliquer la loi.

Jusqu'à tout récemment le gros du service des Canadiens français s'était effectué plutôt en anglais. De fait, depuis 1969, l'application de la politique fédérale du bilinguisme n'a pas toujours été pratiquée «d'égal à égal» comme elle aurait dû l'être. Faire état d'une telle situation ne veut pas dire que l'on ne reconnaisse pas l'immense progrès accompli dans ce domaine; il a simplement pour but de situer le problème dans son contexte historique, ce qui, après tout, est le métier de l'historien.

Comparaison des statistiques ethniques et linguistiques, 1961 et 1971

Nous avons dû nous référer aux statistiques démographiques, afin de bien comprendre la situation linguistique de la population canadienne à la veille de la création de la Commission royale d'enquête sur le B et B. À cet effet nous présentons, au Tableau 1, trois graphiques qui ont pour but de résumer la situation des groupes ethniques, des langues maternelles et des langues parlées[39], et au Tableau 2 une comparaison des traitements accordés aux fonctionnaires anglophones et francophones[40].

Ces tableaux devraient aider le lecteur à mieux fixer dans son esprit la situation de «débalancement», sinon d'injustice, qui existait à l'égard des francophones, au début des années 1960.

Dix ans plus tard, soit en 1971, avant la mise en vigueur de la politique des langues officielles dans la FPC et les FAC, la situation avait très peu évolué comme le démontre le premier graphique au Tableau 3.[41] Le second graphique, d'autre part, fait ressortir clairement la situation linguistique des Québécois.[42]

Une comparaison des trois tableaux démontre qu'entre 1961 et 1971, tout changement d'attitudes vis-à-vis la question d'un recrutement plus équitable de fonctionnaires et de militaires francophones, s'il a existé, ne s'était pas encore traduit dans les faits. La situation était donc restée intacte malgré les réclamations des individus et des organismes francophones auprès de la Commission royale sur le B et B et des recommandations pressan-

tes de celle-ci auprès des autorités gouvernementales. En somme, 78 p.c. des fonctionnaires et militaires étaient des anglophones unilingues et 22 p.c., des francophones, presque tous bilingues.

TABLEAU I

Comparaison des statistiques ethniques et linguistiques 1961

(Population canadienne: 18 238 247)

1. Groupes ethniques

D'origine britannique	D'origine française	D'autres origines
7 996 669	5 540 346	4 701 232
43,8%	30,8%	25,8%

2. Langues maternelles

Langue anglaise	Langue française	Autres langues
10 660 534	5 123 151	2 454 562
58,45%	28,09%	13,46%

3. Langues parlées

Anglais	*Anglais & français	Français	Autres
12 284 762	2 231 172	3 489 866	232 447
67,4%	12,2%	19,1%	1,3%

* En réalité la très grande majorité des bilingues sont des Canadiens français.

Source: *Canada Year Book 1962*, p. 1204.

D'emblée nous pouvons affirmer que deux faits majeurs ont influencé plus que toute autre chose l'acceptation précoce d'une politique du B et B au MDN avant même l'adoption de la LLO en 1969:

1° la création du Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR) en 1952, en vue de former des officiers canadiens-français, et

2° la nomination du général Jean Victor Allard à titre de chef de l'état-major de la Défense (CED) en 1966.[43]

TABLEAU 2

Comparaison du traitement accordé aux fonctionnaires francophones et anglophones

	Anglophones	Francophones
1. 1868		
Représentation	64%	36%
Traitement	80%	20%
2. 1918		
Représentation	78%	22%
Traitement	75%	25%
3. 1946		
Représentation	87%	13%
Traitement	91,5%	9,5%

Source: Chambre des communes, *Debates*, 1946, p. 3519.

C'est surtout sur le plan psychologique que ces événements ont exercé une influence par le fait qu'ils ont aidé à apporter des transformations dans les mentalités au sein d'une institution reconnue comme étant très traditionaliste.

La pratique du bilinguisme dans les armées étrangères

La pratique du bilinguisme dans les FAC n'est pas un fait insolite ou particulier au Canada. De fait, on peut constater, qu'au cours de l'histoire universelle, celle-ci a souvent été imposée pour des raisons sociales et militaires.

Dans l'Empire romain, par exemple, selon l'historien universel Arnold Toynbee, on hésita à imposer le latin comme langue officielle dans les provinces où le grec était reconnu comme la langue maternelle ou avait été établi comme *lingua franca*. Même si les Romains se servirent exclusivement du latin comme langue de commandement dans les unités de l'armée impériale, ils donnèrent un statut officiel au grec et l'utilisèrent côte à côte, avec le latin, à l'administration centrale.[44]

TABLEAU 3

Répartition de la population canadienne par langues officielles

(Population du Canada en 1971; 21 568 315)

En nombres absolus (—000)

Langue	Origine ethnique		Langue maternelle		Langue du foyer		Langue officielle	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Français	6 180	28,7	5 793	26,9	5 546	25,7	3 879	18,0
Anglais	9 624	44,6	12 973	60,2	14 446	67,0	14 470	67,0
Autres	5 764	26,7	2 800	13,0	1 577	7,3	319	1,4
Bilingue*	—		—		—		2 900	13,4

Répartition de la population québécoise par langues officielles

(Population du Québec en 1971; 6 027 765)

En nombres absolus (—000)

Langue	Origine ethnique		Langue maternelle		Langue du foyer		Langue officielle	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Français	4 759	79,0	4 867	80,7	4 870	80,8	3 688	61,2
Anglais	640	10,6	789	13,1	888	14,7	633	10,5
Autres	629	10,4	371	6,2	270	4,5	63	1,1
Bilingue*	—		—		—		1 664	27,6

* On peut voir que, dans la majorité des cas, les bilingues sont des francophones.

Source: Statistique Canada 1973, citée dans William F. Mackey, *Le bilinguisme canadien: bibliographie analytique et guide du chercheur*, Québec, C.I.R.B., 1978, p. 49-50.

L'empereur habsbourgeois Joseph II tenta de créer plus d'unité au sein de son empire en imposant l'usage de l'allemand aux populations non-germaniques. Cela a justement eu l'effet contraire, du moins chez les Tchèques et les Slovènes, qui donnèrent

libre cours à leur nationalisme, réprimé jusque-là. L'allemand ne fut retenu qu'à l'Armée impériale, comme langue de commandement, alors que la langue de commandement de la marine impériale, elle, était l'italien. Ce qui démontre bien la vitalité de cette dernière comme *lingua franca* en Méditerranée.

Dans l'Empire Ottoman, on ne tenta jamais d'appliquer l'unilinguisme quoique le turc était la langue officielle de l'administration. À la marine, on employa également l'italien pour la même raison que les Habsbourgeois.

Même pendant la brève durée de son empire, Napoléon reconnut un statut officiel aux langues maternelles parlées dans les pays conquis, et qui furent retenues en usage avec le français.[45]

En Belgique, l'usage des deux langues officielles — le français et le néerlandais — est relié au territoire, sauf à Bruxelles. Le service militaire est effectué dans la langue de la région. Et pour assurer l'efficacité de cette politique d'égalité linguistique, tous les officiers sont tenus de parler et écrire les deux langues officielles s'ils aspirent à une promotion.[46]

Depuis la Constitution fédérale de 1848, l'allemand, le français et l'italien sont considérées comme les trois langues nationales et officielles en Suisse. En 1938, le rhéto-romanche fut également reconnu langue nationale, mais il n'est langue officielle que dans les Grisons. Voici d'ailleurs la représentation linguistique des Suisses, selon leur langue maternelle:

allemand	74%
français	20
italien	4
rhéto-romanche	1
	99

Dans l'armée ces langues sont appliquées selon le «principe de la territorialité»[47] et, en conséquence, leur usage varie selon les régions. «La coexistence pacifique entre les communautés linguistiques en Suisse, présuppose le respect pour l'identité de l'autre et un flux ininterrompu de communications intercommunautaires. Or, ce sont les bilingues qui représentent, pour ainsi dire, le lien vivant entre les communautés», de conclure George Lüdi.[48]

Nous ne prétendons pas avoir examiné tous les cas de pratique de bilinguisme, ni que ceux que nous avons étudiés ont tous obtenu les succès espérés, même s'ils ont répondu aux besoins des populations en cause. En principe, toute politique canadienne se devait d'éviter les erreurs commises par d'autres États et profiter des leçons tirées de leurs succès. Nous chercherons à découvrir, dans le Tome II, si l'expérience canadienne a réellement tenu compte de ce principe.

Méthodologie, sources et bibliographie

Avant d'entreprendre nos recherches à partir des sources nous avons d'abord consulté les principales bibliographies sur les Canadiens français, le bilinguisme et l'histoire militaire du Canada. *L'opus magnum* de William F. Mackey sur le bilinguisme canadien, la bibliographie sélective sur l'histoire du Québec, de René Durocher et Paul-André Linteau, le guide d'histoire du Canada de A. Beaulieu *et al,* la bibliographie militaire d'Owen Cooke, et la *Bibliographia Canadiana* de Claude Thibault nous ont été d'un aide précieux, ainsi que le *Dictionnaire biographique du Canada.*[49]

Nous nous sommes largement inspirés de la multitude de travaux (environ 75) en histoire militaire pendant les régimes britannique et post-Confédération cités dans l'étude sur le Québec et la guerre, de Jean-Yves Gravel, ainsi que de sa thèse de doctorat sur les militaires canadiens-français durant la période 1868 à 1900.[50] Sur le plan du bilinguisme, nous avons surtout consulté H. Bastien, R. Blain, M. Brochu, V. Prince et R. Joy.[51]

Nous avons tenté de replacer notre étude du militaire canadien-français dans le contexte de l'histoire sociale et militaire du Canada. Pour ce faire nous avons utilisé les principaux ouvrages publiés sur le sujet, tant en anglais qu'en français. Trois études nous ont été particulièrement utiles, celles de Mason Wade, de George Stanley et de Desmond Morton.[52] Dans le cas des crises de la conscription et de la révolution tranquille nous avons cité aux renvois une bibliographie sélective qu'il est superflu de répéter ici.

Notre recherche sur la période de l'entre-deux-guerres, d'autre part, est fondée essentiellement sur les statistiques citées dans les

rapports annuels de la milice et mentionnées en renvois. Une étude détaillée de cette période s'imposait, non seulement par intérêt général, mais parce qu'il fallait découvrir si oui ou non la répétition de la crise de la conscription au Québec, en 1942, pouvait se justifier ou, du moins, s'expliquer par des raisons historiques autres que l'émotivité ou l'absence de patriotisme.

Pour la période de la Deuxième Guerre mondiale nous avons puisé à même l'histoire officielle de l'Armée canadienne, ainsi qu'à l'étude des politiques de guerre du Canada, rédigées par le colonel C.P. Stacey.[53] Nous n'avons retrouvé que quelques minables dossiers sur les Canadiens français pendant cette période. Il s'agit surtout de statistiques sur les aviateurs, consignées dans le fonds Gavan Power aux archives de l'université Queen's, à Kingston. Notre étude, jusqu'à la période d'après-guerre, repose donc essentiellement sur des sources secondaires, sauf pour les statistiques officielles recueillies pour l'entre-deux-guerre qui sont, à notre avis, examinées dans le contexte linguistique pour la première fois. Mais ce n'est véritablement qu'après la guerre, surtout à la suite de la création du comité d'étude sur le bilinguisme, dont le secrétaire était le major Marcellin Lahaie, que des dossiers suivis sur les Canadiens français et le bilinguisme ont été créés au MDN. Le premier à déblayer ceux-ci fut Jean-Yves Gravel qui nous a donné le coup d'envoi par ses propres écrits sur le sujet.

Pour aborder la question de la nationalité canadienne-française nous avons dû consulter, en sus de l'étude de Wade, des études préparées à l'extérieur du MDN, notamment les travaux d'André Siegfried, d'Edmond de Nevers, de Hugh MacLennan et de Ronald Wardaugh.[54] Les perceptions différentes de ces auteurs — un Français, un Canadien français et deux Anglo canadiens — nous ont été des plus utiles.

Notre recherche sur les Canadiens français se termine avec le passage du général Jean Victor Allard, le premier d'entre eux à devenir CED, en 1966. La promulgation de la LLO a fait en sorte que les politiques d'Allard, au MDN, furent reprises avec plus d'envergure au niveau du gouvernement et de la fonction publique. On voit alors surgir une abondance de nouveaux dossiers créés par le Service de gestion des dossiers de la Défense nationale (SGDDN). Nous les avons dépouillés l'un après l'autre (plus de

300), après quoi nous avons examiné les procès-verbaux du Conseil de la Défense (CD), du comité de gestion de la Défense, du Comité consultatif de l'état-major de la Défense, et les directives du CED et du chef du Personnel (CP).[55] Nous avons dû, évidemment, nous familiariser avec les débats de la Chambre des communes, les rapports de la Commission B et B, y compris les études de Harold Forbell et de Pierre Coulombe, les rapports annuels du CLO, et les directives du Secrétariat d'État et du Conseil du Trésor (CT) pertinentes à notre étude. Nous avons aussi dépouillé les rapports annuels des commandants du Collège de la Défense nationale (CDN), des collèges d'état-major, du *RMC* et du CMR. Les dossiers que nous ont remis le général Allard, le major (e.r.) Louis Noël de Tilly, le lcol (e.r.) Alexandre Taschereau et les colonels (e.r.) Armand Letellier et René Morin nous ont été très utiles.[56]

Nous avons enfin pris connaissance d'à peu près tous les documents publiés sur le B et B au MDN; une copie de la plupart de ces documents est disponible au Service historique.[57] Munis de ces sources et informations, nous avons pu entreprendre une série de quatorze études sur le B et B au MDN, aussi disponibles au Service historique.[58]

Notre deuxième tome, assez dissemblable du premier, traite des nouvelles politiques du gouvernement et de l'adoption des structures militaires et civiles conséquentes à ces politiques. Nous y étudions la réponse du ministère au défi «d'institutionnaliser» le bilinguisme, en particulier dans les organismes d'enseignement supérieur, dans le système de l'instruction militaire et par le biais des cours de langue. Deux cas exceptionnels ont fait l'objet d'une attention spéciale: le service de l'aumônerie et les écoles pour les enfants de militaires. On verra, dans le premier cas, que le bilinguisme fut pratiqué chez les aumôniers catholiques canadiens-français sans qu'ils y aient été contraints par des directives; dans les écoles pour les personnes à charge, c'est grâce à la compréhension du problème et à la mise en place des structures, qu'on a pu réussir la même chose.

Nous avons, enfin, tenté d'analyser l'aspect financier en effectuant un bilan du coût des programmes, et de voir les résultats de l'application de la nouvelle politique linguistique jusqu'en 1983 en termes statistiques.

* * *

Si quelques anglophones ont perçu la politique du bilinguisme comme portant atteinte à leurs droits acquis, la plupart l'ont acceptée de bon gré une fois qu'ils en eurent saisi la portée. Jusqu'à l'implantation d'une politique de redressement, la situation linguistique, vue dans son ensemble, avait nettement défavorisé les francophones qui se considèrent toujours, et avec raison, des Canadiens d'origine plus ancienne que leurs confrères anglais.

De même que dans la FPC les Canadiens français ont longtemps joué le rôle de «porteurs d'eau et de scieurs de bois», de même, dans les FAC, ils ont longtemps été relégués à ne servir que dans l'infanterie à cause de la politique linguistique qui leur était imposée. Cette simple constatation ne signifie aucunement que nous cherchions à amoindrir la valeur ou la qualité du service des fantassins; au contraire, elle a pour but de démontrer qu'on ne considérait les Canadiens français aptes à servir que dans la branche des 'fourre-tout', c'est-à-dire celle qui requérait des recrues le moindre quotient intellectuel. Ceci dit, nous reconnaissons de plein droit le titre de «Reine des Batailles» associé à la phalange des bataillons d'infanterie dont le service distingué fut essentiel à la victoire des autres armes.

Cette étude n'est pas un réquisitoire à l'endroit des Anglo canadiens, pas plus qu'elle est un grief d'accusation contre les Canadiens français qui ont tant tardé à faire valoir leurs droits. Elle constitue plutôt un témoignage à la vision et à la ténacité de ceux qui ont lutté pour obtenir la reconnaissance officielle de l'égalité linguistique au sein des FAC. Nous la considérons comme un rapport fidèle de l'évolution des mentalités, tant chez les francophones que chez les anglophones, chez les militaires que les fonctionnaires. Il n'y a pas eu de génocide au Canada, comme cela s'est produit ailleurs. Mais on ne saurait nier qu'au cours des deux siècles qui ont suivi la Conquête, les autorités en place, tant canadiennes que britanniques, ont été anti-francophones à divers degrés, ou tout au moins indifférentes au sort des Canadiens français, ce qui a poussé les plus militants d'entre ceux-ci à rechercher l'auto-détermination. La survie d'un Canada uni reposait sur l'évolution des mentalités ainsi que celle des structures, qui s'imposait depuis longtemps, et dont l'aboutissement est l'égalité des citoyens *a mari usque ad mare*.

Première partie

Historique de l'anglicisation (1763-1914)

«Bientôt le sort de la Nouvelle-France sera en jeu. Le pays se couvrira de ruines. Le peuple sera affreusement battu. Mais la civilisation qu'il représente est appelée à survivre parce qu'elle est le produit d'une lente et sûre élaboration historique, parce que, dans les trente ans de paix qui lui ont été accordés entre 1713 et 1744, le Canada s'est réalisé. Il est devenu une entité morale, un être complet, une nation nouvelle, appuyée sur un passé dont la puissance irréductible le projette vers l'avenir.»

Guy Frégault
La civilisation de la Nouvelle-France, 1712-1744 (Montréal, Fides, 1969).

Les possessions coloniales de la France en Amérique du Nord ne passèrent que graduellement sous la domination britannique: Nouvelle-Écosse, 1713; Cap-Breton, 1758; district de Québec, 1759; Montréal et les pays d'en haut, 1760.[1] C'est également par gradation que l'introduction des institutions britanniques s'accomplit.

En 1760, Montréal n'avait pour fortifications qu'une simple muraille construite autrefois afin de la protéger contre les incursions des Anglais. Aux 18 000 hommes que représentaient les armées d'Amherst, Murray et de Haviland, Lévis et Vaudreuil n'en opposaient que 3500.[2] Lors de la capitulation de cette ville, Vaudreuil proposa, entre autres choses, que

> «Les Français, Canadiens, et Accadiens, qui resteront dans la Colonie, de quelque Estat et Condition qu'ils soient, ne Seront, ni ne pourront Estre forcés à prendre les Armes Contre Sa Majesté Très Chrétienne, ni Ses Alliés, directement, ni Indirectement, dans quelque Occasion que ce Soit. Le Gouvernement Britannique ne pourra Exiger d'Eux qu'Une Exacte Neutralité.»

La réponse du commandant en chef britannique, le général Jeffery Amherst, fut courte et sans ambages: «Ils deviennent Sujets du Roy.»[3] Cinq années auparavant les autorités britanniques avaient déporté l'entière population acadienne justement parce qu'ils n'avaient pas réussi, depuis 1713, à lui imposer la loyauté à la Couronne britannique. La réponse d'Amherst n'a donc rien de surprenant. Il importe, cependant, de noter que cette divergence d'attitudes sera caractéristique des relations entre Canadiens francophones et anglophones tout au long de leur histoire.

On verra que, par la suite, la responsabilité du maintien de l'ordre et de la paix au Canada incombera surtout aux réguliers britanniques. L'arrivée des loyalistes vers les années 1790 marquera davantage l'implantation de la langue anglaise au sein de la *Canadian Militia* qui sera créée en 1855. Et une force «permanente» créée en 1870, ne sera composée que d'unités anglophones. À la veille de la Première Guerre mondiale, sauf pour quelques bataillons d'infanterie dans la milice, les forces armées seront l'apanage des seuls anglophones.

1

Régime britannique : le démantèlement de la milice canadienne-française

«Je m'attendais à trouver un combat entre un gouvernement et un peuple : j'ai trouvé deux nations se faisant la guerre au sein d'un seul État: j'ai trouvé une lutte, non de principes, mais de races; et j'ai vu qu'il serait vain d'essayer d'améliorer les lois ou les institutions tant que nous n'aurions pas d'abord réussi à mettre fin à l'animosité destructrice qui divise maintenant les habitants du Bas-Canada en deux groupes hostiles, les Français et les Anglais.»

Lord Durham
(Rapport sur les Affaires de l'Amérique du Nord britannique, Documents du Parlement britannique, 1839)

«L'honorable député a-t-il oublié que j'appartiens à la nationalité si injustement traitée par l'Acte d'Union? Il me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à prononcer dans cette Chambre. Je me défie de mon habileté à parler la langue anglaise, mais lors même que je la parlerais aussi facilement qu'un Anglais, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de cette partie de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je dois cela à mes compatriotes, je le dois à moi-même.»

Louis-Hippolyte LaFontaine
en Chambre d'Assemblée à Kingston, le 12 septembre 1842
(L'Aurore, 27 septembre 1842).

La capitulation de Montréal, en 1760, met fin aux prétentions militaires des Français au Canada. Les troupes françaises rembarquent à bord de transports britanniques afin de retourner

en France et les miliciens canadiens sont désarmés. La défense du pays reposera désormais sur l'armée régulière britannique durant plus d'un siècle.[1]

Toutefois, à la demande même du commandant en chef, Sir Jeffery Amherst, les capitaines de milice continuent d'administrer la justice civile en tant que juges de paix, dans les 108 paroisses organisées au moment de la conquête[2], parce qu'ils parlent la langue du peuple.

Le 5 mars 1764, le général Murray, à titre de gouverneur de Québec, lève cinq compagnies d'anciens miliciens et 400 bateliers pour aider à mater l'insurrection de Pontiac, ancien allié des Français. On fait encore appel aux anciens miliciens pour exécuter des corvées, telles la construction des routes ou des ponts et le transport des vivres, etc., sous la surveillance des capitaines de milice.[3]

Murray considère les miliciens canadiens français comme appartenant à «la plus brave race du globe»[4], ce qui va à l'encontre du mythe populaire persistant chez de nombreux anglophones à l'effet qu'ils n'étaient que des peureux et des bons-à-rien.

Qu'étaient donc ces anciens miliciens canadiens-français? Et tout d'abord, combien étaient-ils? Selon le professeur G.F.G. Stanley, 15 299 hommes avaient été recensés comme aptes au service militaire, peu avant la Guerre de Sept Ans. Mais le nombre de miliciens appelés à servir sous Montcalm fut de beaucoup inférieur, étant réduit à 8500, soit:

3800 pour le gouvernement de Montréal;
1100 pour celui de Trois-Rivières;
3000 pour celui de Québec; et
600 pour défendre la garnison de Québec.[5]

Les Canadiens français formaient une nation distincte de celle des Français[6], quoique portant les traits des diverses provinces dont ils étaient issus. Traditionalistes à certains égards, ils étaient aussi très aventureux, ayant établi tout un réseau de traite de fourrures à l'intérieur des terres, grâce aux voies navigables des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Ils avaient construit, avant la Conquête, pas moins de cinquante «forts» qui servaient aussi d'entrepôts de la traite — une trentaine dans le centre-nord des États-Unis actuels

et une vingtaine dans la partie centre-ouest du Canada.[7] En plus d'être aventureux, ils étaient aussi en excellente forme physique et mentale, maniant tout aussi bien la hache que la pagaie, la charrue et le fusil.

D'ailleurs, autant la guerre leur déplaisait, autant ils avaient été contraints d'y avoir recours contre les Iroquois avec peu de répit, de 1641 à 1666, et de 1684 à 1701 — l'année de la Grande Paix — puis contre les Britanniques, en particulier ceux des colonies néo-anglaises, de 1689 à 1697, de 1703 à 1713, de 1744 à 1748 et enfin de 1754 à 1760. L'on eut recours au Régiment de Carignan-Salières en 1665-1667, puis à une douzaine de bataillons réguliers de troupes de terre en 1755-1760, ainsi qu'à une quarantaine de compagnies franches de la Marine, à partir de 1668[8]; mais ce sont les miliciens canadiens, surtout, qui ont transporté les troupes, les munitions et les vivres, qui ont abattu les champs de tir, qui ont creusé les fossés et bâti les revêtements.

Souvent trop individualistes pour s'enrégimenter, ils ont préféré faire «la petite guerre» à la manière des Indiens, ce qui leur a valu beaucoup de succès. Ils réussirent presque à anéantir les *Roger's Rangers,* l'élite des combattants de la Nouvelle-Angleterre. Leur incorporation à des bataillons de troupes régulières, à Québec en 1759, fut une erreur de la part de Montcalm qui combattait selon la tradition européenne.

On le voit clairement, sur les hauteurs d'Abraham, dans les succès remportés par le capitaine Dumas et ses Indiens sur le flanc britannique, à qui est dû le gros des pertes ennemies. Selon les Canadiens, d'ailleurs, la chute de Québec et de Montréal fut une défaite militaire des réguliers français face aux réguliers britanniques. Les déprédations de ces derniers contre les propriétés en aval et en amont de Québec — scènes qui rappellent très bien la haine anti-écossaise des Anglais à Culloden et, davantage, anti-acadienne au moment de la déportation en 1755 — de même que l'extrême rigueur des réquisitions de vivres[9], ancrèrent au coeur des Canadiens leur aversion pour la guerre. La défaite des Français, attribuée plus à la mauvaise administration de Bigot et à la jalousie réciproque de Montcalm et Vaudreuil, qu'au génie militaire de Wolfe, confirma dans l'esprit des Canadiens leur désir de vouloir vivre en paix. Et les nouveaux conquérants durent les

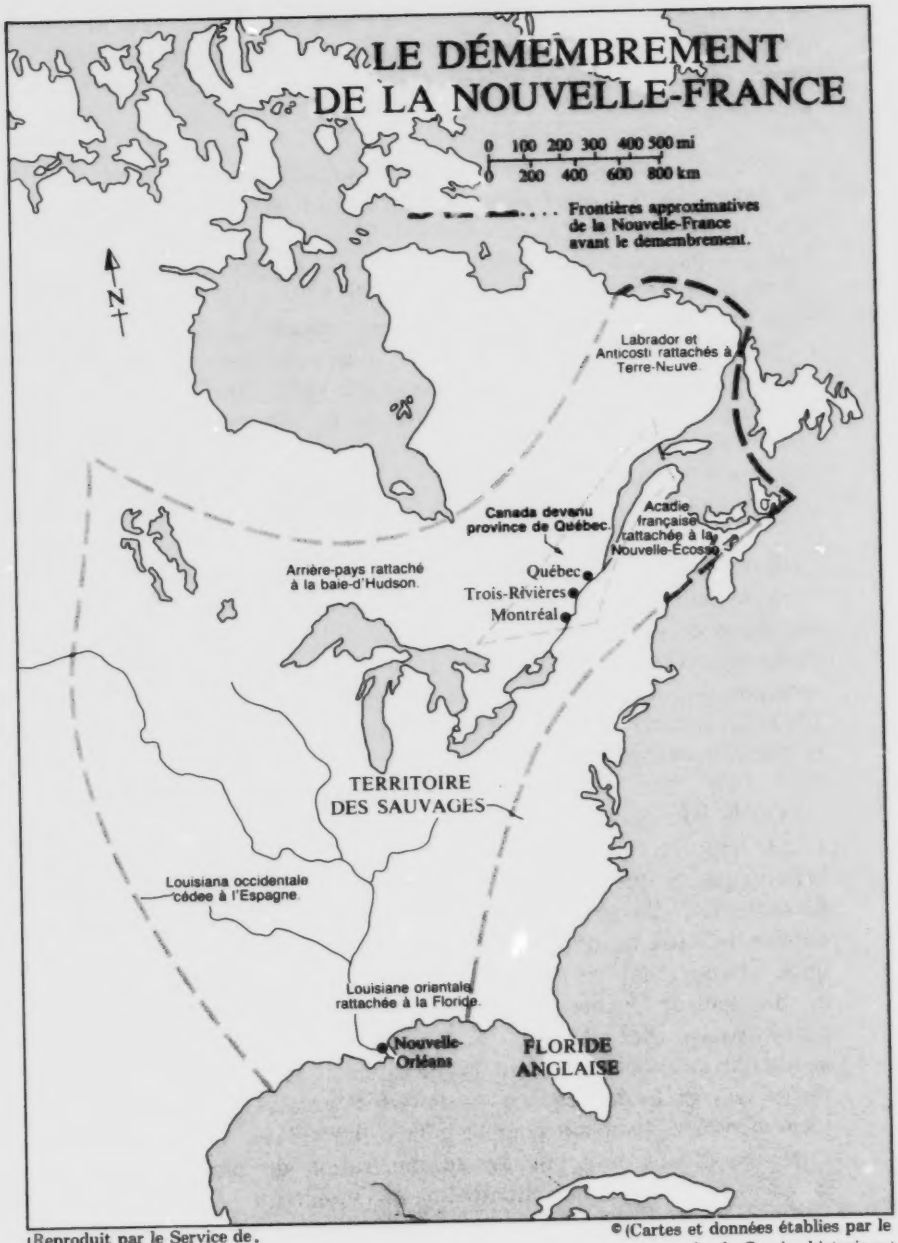

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

© (Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

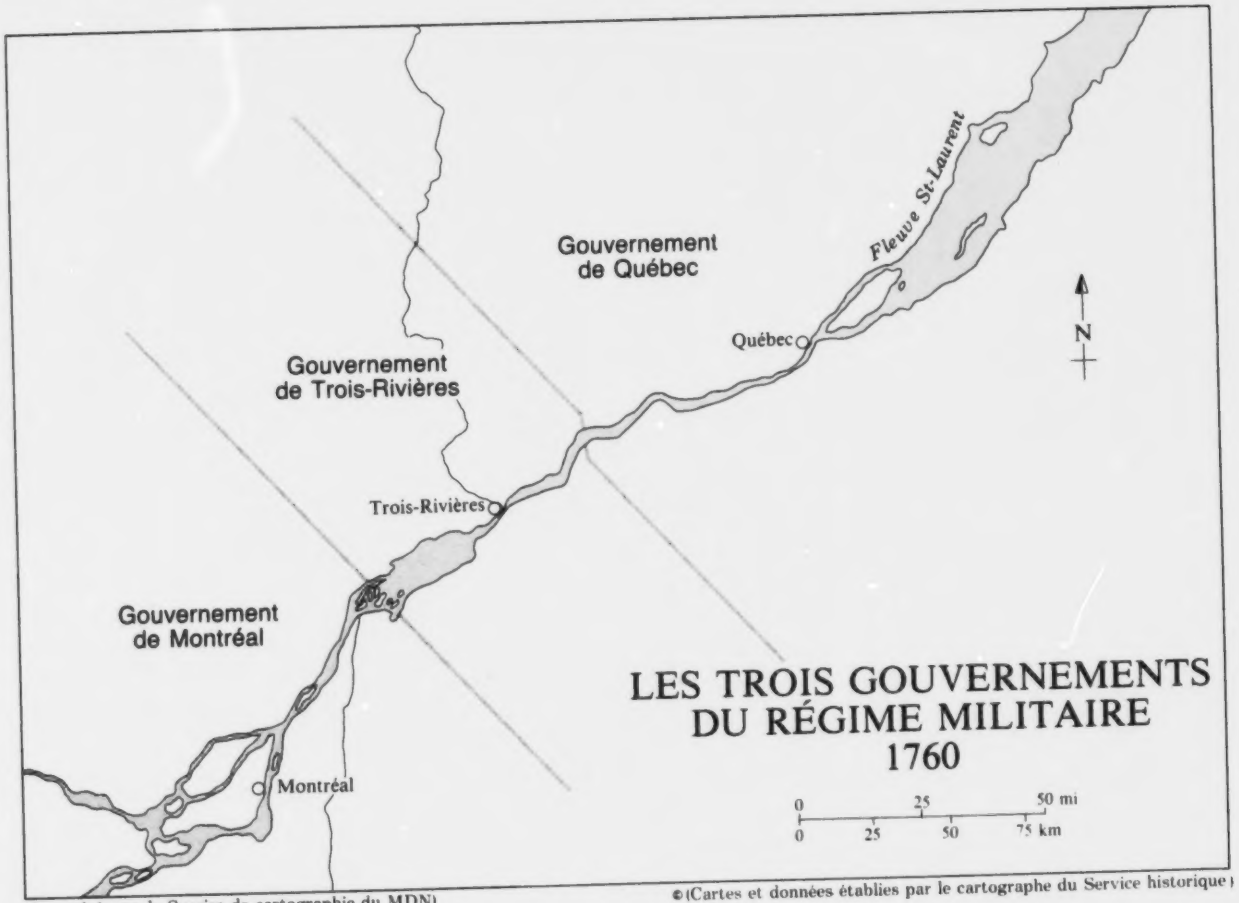

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

©(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

prendre tels quels. Tous d'origine française et catholiques, et durement touchés par la guerre, les Canadiens acceptèrent de vivre sous la Couronne britannique qui se montra assez indulgente au début, en leur laissant le droit de parler leur langue et de pratiquer leur religion. Cependant, ils ne connaissaient pas les instructions secrètes reçues par Murray et Carleton, à l'effet que ceux-ci devaient les angliciser aussitôt que possible...[10]

Carleton, ayant remplacé Murray comme gouverneur civil en 1766, pressa le gouvernement britannique de se concilier l'amitié des Canadiens français, ce qui amena la passation de l'Acte de Québec en 1774, et dont on a grandement exagéré les avantages.[11]

La Guerre révolutionnaire américaine, 1775-1776

Le rôle restreint des Canadiens français dans la défense du Québec, lors de la Guerre d'indépendance des Américains, a malheureusement donné lieu à diverses interprétations. Quelques historiens semblent avoir présumé que les Canadiens français auraient dû avoir le même attachement à la Couronne que les Britanniques eux-mêmes. Comme à peine une douzaine d'années s'étaient écoulées entre la ratification du Traité de Paris (1763) et l'invasion américaine du Québec, il aurait été plus plausible de reconnaître comme 'normale' l'absence d'un attachement profond à l'Angleterre. D'autre part, sachant que la France soudoyait les révolutionnaires, plusieurs Canadiens français croyaient sans doute qu'ils seraient peut-être libérés de leur nouvelle allégeance, ce qui explique beaucoup mieux leur timidité à prendre les armes pour soutenir la Couronne britannique. Ce n'est qu'après avoir subi les déprédations des Américains que la plupart d'entre eux se rangèrent du côté britannique.Il s'agissait, après tout, de la défense de leur pays d'origine, ce qui n'était pas le cas, ni pour les Anglais, ni pour les Américains.[12]

Alors qu'au Canada on refusait d'enrôler des Canadiens français et de leur offrir des commissions d'officiers, plusieurs d'entre-eux servaient avec gloire et prestige dans l'Armée de Napoléon.[13]

D'autres servirent dans l'Armée britannique tel le lieutenant Edouard-Alphonse d'Irumberry de Salaberry, qui fut tué en 1812

dans l'attaque contre Badajoz, en Espagne; son frère le major Charles-Michel, dans le *60th (or Royal American) Regiment of Foot* avant de devenir le «vainqueur de Châteauguay»; et le major Charles St-Ours du *132th Regiment of Foot*, pour ne nommer que ceux-là.[14]

Les troupes régulières britanniques[15] ne pouvant suffire à la tâche de maintenir l'ordre et de défendre des territoires si étendus, on forma des corps de troupes coloniales régulières, tels le *Royal Highland Emigrant*, le *Royal Fencible Americans Regiment*, etc. qui, selon G.F.G. Stanley, ressemblaient en quelque sorte aux compagnies franches de la Marine du régime français[16] sauf, évidemment, qu'ils étaient composés d'anglophones.

On forma aussi des corps de milice provinciale: en Nouvelle-Écosse, en 1749; au Québec, en 1777; mais il fallut attendre jusqu'en 1794 au Nouveau-Brunswick.[17] Seul le Québec avait des corps de milice francophones[18], et dès 1787, la loi révisée permettait l'enrôlement de compagnies distinctes — anglophones et francophones.[19] Malheureusement, ce début de bilinguisme officiel au sein de la Milice du Canada n'allait pas durer longtemps.

L'arrivée des loyalistes

Les loyalistes, venus se réfugier au Canada pour fuir la Révolution américaine, demandèrent sans tarder de vivre sous les institutions britanniques, ce à quoi répondit le Gouvernement en promulguant l'Acte constitutionnel, en 1791. Le Bas-Canada gardait ses lois civiles alors que le Haut-Canada adoptait le droit coutumier anglais, tel que l'avait fait la Nouvelle-Écosse après 1713.

L'énergie débordante de ces nouveaux arrivés, la soif de refaire leurs pertes matérielles, l'accueil généreux qui leur fut accordé par les gouvernants britanniques en place et surtout leurs démonstrations répétées de loyauté envers la Couronne firent en sorte qu'ils accédèrent beaucoup plus facilement que les Canadiens français à des postes de commande. Dès leur arrivée ils se mirent à s'appeler les «anciens sujets» et à se référer aux Canadiens comme des «nouveaux sujets», alors que certaines familles canadiennes étaient établies au pays depuis 1608. Ces escarmouches psychologiques,

perpétuées par leurs descendants, sont inscrites à tout jamais dans leurs livres d'histoire.

Malgré sa facilité à comprendre et à parler le français, le lieutenant-général Sir James Craig, arrivé à Québec le 18 octobre 1807, à titre de capitaine-général et gouverneur en chef des provinces des Haut et Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Cap-Breton, n'aida pas la cause de la bonne entente. Voici à ce sujet, ce qu'en pensait l'historien J. Mackay Hitsman:

> «La dépêche que Craig avait envoyée le 4 août à lord Castlereagh montre bien qu'il avait déjà des préventions plus fortes contre les Canadiens d'expression française et qu'il considérait le Bas-Canada comme une province conquise devant être gouvernée à l'avantage de sa minorité commerciale de langue anglaise :
>
> «... quoiqu'il en ait été par le passé, le Canadien de nos jours n'est pas belliqueux et il n'a pas l'habitude des armes. Rien ne peut en réalité surpasser les préjugés et les idées absurdes qui ont cours parmi eux. Ils parlent toujours de la milice, ils la présentent comme une chose méritoire chaque fois qu'ils le peuvent et ils semblent souhaiter qu'on les croie fiers d'y appartenir. Il ne leur viendrait pas à l'idée d'être des soldats, et ils n'ont pas le moindre désir de le devenir; ils ont en fait une horreur invincible de la subordination et des contraintes que signifierait nécessairement leur formation militaire et je doute fortement qu'on puisse jamais les amener à s'y soumettre.»[20]

Au moment où Craig écrivit ces mots acerbes, un marchand anglais du nom de Hugh Gray, venu au Canada en 1806, contredisait ces propos sur les miliciens tout en proposant des moyens concrets pour assimiler les Canadiens:

Québec, 1808

> Il y a environ 60 000 miliciens au Canada. Ils sont appelés à intervalles réguliers; dans les villes, ils sont vêtus et armés, et ils ont si bien appris le métier de soldat qu'ils sont aptes à être rattachés aux troupes régulières. On aurait naturellement supposé que les Canadiens et les Anglais seraient mêlés et que les exercices leur seraient enseignés *en anglais*, de manière à se débarrasser, le plus possible, de la distinction entre nations. On aurait pensé aussi qu'ils pourraient tous s'habituer à obéir à un officier britannique et à servir sous commandement britannique. C'est précisément l'inverse qui s'est produit. Les Anglais et les Canadiens sont divisés en unités distinctes. Les Canadiens sont *commandés* par les leurs, ils apprennent les exercices en français et forment un corps parfaitement distinct des Anglais. S'ils étaient

rattachés aux troupes anglaises, ils ne pourraient pas comprendre un mot des commandements, ni servir efficacement. [...][21]

La Guerre de 1812

Les craintes de monsieur Gray se sont avérées non fondées à l'avènement de la Guerre de 1812. De fait, la plupart des engagements terrestres se sont déroulés dans le Haut-Canada et ce sont les réguliers britanniques surtout qui en firent les frais.[22] Quelques engagements navals eurent également lieu sur les Grands lacs et des débarquements mineurs sur la côte atlantique. Néanmoins, il s'agissait «d'une lutte qui se prolongeait d'un océan à l'autre, de Halifax à Astoria».[23]

Selon l'historien Fernand Ouellet:

> «[...] la guerre a pour effet de stimuler le nationalisme canadien-français. La bataille de Châteauguay est perçue comme une grande victoire canadienne-française ayant eu une influence décisive sur le cours des événements. Il en résulte un sentiment de fierté nationale qui projette De Salaberry, malgré son opposition passée aux nationalistes, au rang de héros. Le lyrisme de l'historien Chapais à propos de Châteauguay est le même que celui des contemporains de De Salaberry: «Par la tactique du chef, écrit-il, et l'intrépidité des soldats, elle marque à bon droit une date glorieuse pour notre race. Ce fut essentiellement une victoire canadienne-française. Elle est bien à nous et personne ne peut nous la ravir... Châteauguay, c'était notre réponse aux imputations de Craig, de Ryland et de Sewell. Châteauguay, c'était notre vengeance. Châteauguay, c'était l'affirmation de notre indéniable loyalisme et de notre patriotisme ardent. Châgeauguay, c'était l'illustration héroïque de la mentalité nationale... Salaberry et ses braves donnaient aux armes anglaises la gloire peu banale d'une victoire française.» Les poètes de l'époque n'auraient pas su mieux dire.»[24]

Il ressort de cette bataille que l'esprit guerrier de quelque 300 miliciens canadiens-français dans la Milice d'Élite *(Select Embodied Militia)*, les Voltigeurs canadiens et la compagnie des *Canadian Fencibles* (un corps régulier colonial), sous la conduite vigoureuse du lieutenant-colonel Charles-Michel de Salaberry, eurent raison de 2000 Américains réguliers qui, s'ils avaient réussi à capturer Montréal, auraient pu juguler le système de ravitaillement militaire du Haut-Canada.[25] À nouveau, on voit que les Canadiens français n'ont pas craint de s'enrôler pour se défendre contre les Américains, tel que l'avait justement prévu le lieutenant-

gouverneur du Bas-Canada, Shore Milnes, dix ans auparavant.[26] De fait ceci contraste avec la situation qui prévalait au Haut-Canada où le lieutenant-gouverneur Francis Gore avait constaté dès 1808 que:

> «...il y a peu de gens ici qui agiraient avec énergie s'il ne s'agissait pas de défendre les terres qu'ils possèdent.»[27]

Cette situation fut d'ailleurs confirmée par l'administrateur et commandant-en-chef, le colonel Isaac Brock, qui se disait incapable de sortir de leur torpeur les miliciens du Haut-Canada et, pis encore, les membres de l'assemblée législative au cours de l'été de 1812.[28]

Avant même la bataille de la Châteauguay, des sous-officiers et hommes des 1er et 2e bataillons de la milice de Québec avaient présenté une pétition à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada afin d'être

> «commandés et disciplinés en français — la seule langue comprise par la plupart des citoyens canadiens.»[29]

Un projet de loi, soumis au Parlement britannique en 1822, qui avait pour but d'unir les deux provinces visait aussi à

> «restreindre les pouvoirs [du Bas-Canada] et, à la fin, à étouffer la nationalité des Canadiens français. La forte opposition [contre] ce *bill* soulevée chez les Français et son acceptation de plein coeur par Dalhousie, gouverneur du Bas-Canada, et des hauts fonctionnaires anglais de la province illustrent suffisamment bien son but.»[30]

Coup sur coup, les attitudes pernicieuses de Craig et Dalhousie à l'endroit des Canadiens français n'avaient rien pour se les concilier.

Les insurrections de 1837-1838 et le rapport Durham

Insatisfaits d'un gouvernement colonial autocrate qui se refuse à reconnaître un pouvoir véritable aux chambres d'assemblée, Louis-Joseph Papineau au Bas-Canada et William Lyon Mackenzie au Haut-Canada tentent de redresser les torts en proclamant la rébellion. L'état insurrectionnel persiste environ deux ans avant d'être maté durement par le sac, l'emprisonnement, l'exil et même la pendaison.[31]

La dureté exercée par les soldats réguliers britanniques du 'Vieux Brûlot' (comme on appelle leur commandant, Sir John Colborne) et l'attitude de haine envers les Canadiens français en général, adoptée par la plupart des fonctionnaires britanniques en place et des miliciens anglo-canadiens, met fin aux prétentions d'égalité des francophones. À la suite des recommandations de Lord Durham, envoyé en hâte de la Grande-Bretagne pour venir enquêter sur la situation, ce sera désormais dans un Canada uni que les Canadiens français seront forcés de s'angliciser.[32] Comme l'a très bien perçu l'historien Gerald M. Craig:

> «Durham n'a pas vu que le Canada devait se développer dans l'autre direction, vers la tolérance et le respect mutuels, afin de construire une nation fondée sur deux cultures.»[33]

Deux incidents serviront à illustrer ce commentaire. Le lieutenant-colonel Baker, du 2e bataillon de milice de Carleton, souligne à l'adjudant-général que

> «Bytown comprend six compagnies, dont trois au moins sont composées de Canadiens français, et il n'y a pas un seul officier canadien-français même si plusieurs ont les qualifications nécessaires. Cela paraît injuste et pourrait être préjudiciable à l'intérêt public advenant une guerre...»[34]

D'autre part, le capitaine Burke refuse de servir sous le major Aumond parce que ce dernier est d'origine canadienne-française.[35]

Le second incident se déroule à Montréal, la même année. Un certain Thomas Gordon, jusque-là commis de la milice, se plaint au gouverneur-général d'avoir perdu son emploi parce qu'il n'était pas

> «suffisamment versé dans la connaissance du français pour traduire son travail en anglais.»

Il demandait à être engagé dans un poste semblable, au Haut-Canada où, selon lui

> «une connaissance exacte du français n'est pas nécessaire.»

Suivant une intervention du colonel Augustus Gugy, adjudant-général de la milice du Bas-Canada, en faveur du commis unilingue, le lieutenant-colonel Taché, adjudant-général adjoint, répond *en français*:

> «... et je dois de plus déclarer que, si M. Gordon eut été suffisamment versé dans la connaissance du français pour traduire cette langue en

> Anglais, je n'aurais jamais pensé à le remplacer par aucune autre personne qui soit».[36]

Comme on le voit, Taché visait simplement à freiner le bilinguisme à sens unique qui se pratiquait de plus en plus ouvertement, dans la Milice du Bas-Canada, depuis les insurrections de 1837-38.

L'union des deux Canadas

Suite au Rapport Durham, le gouvernement britannique impose l'union des deux Canadas, sans cependant gratifier le Canada-Uni du gouvernement responsable.

Mus par l'attaque de Durham contre leur culture et la menace d'assimilation les Canadiens français décidèrent de prendre en main leur destinée. À ce moment un grand historien national et un poète national sortirent de leurs rangs: François-Xavier Garneau et Octave Crémazie. De même, des chefs politiques se produisirent, notamment Louis-Hippolyte LaFontaine et George-Étienne Cartier, qui

> «montrèrent des qualités d'hommes d'État dont les Canadiens français n'avaient pas encore fait preuve»

et bénéficièrent de l'alliance de Robert Baldwin et les réformistes du Haut-Canada. La dualité culturelle du Canada fut ainsi reconnue et la tradition canadienne fermement établie.[37]

L'avènement du gouvernement responsable

Après les rudes combats de Louis-Hippolyte LaFontaine et Robert Baldwin pour l'obtention d'un système de gouvernement responsable, les Canadiens français continuaient néanmoins à entretenir de la suspicion et de la rancoeur à l'endroit des «Anglais» — terme qu'ils employaient indistinctement pour identifier les fonctionnaires coloniaux, les troupes régulières britanniques, les loyalistes et les autres immigrés anglophones. D'ailleurs, la majorité de la population devint anglophone à partir de 1855.[38] Et George Brown, un des réformistes qui prônerait bientôt l'avène-

ment de la Confédération comme le triomphe du Canada-Ouest sur les Canadiens français[39], ne tarda pas à se réclamer du *«Rep by Pop»* — la représentation selon la population — principe qu'il n'avait pas soulevé, semble-t-il, lorsque les Canadiens français étaient plus nombreux que les anglophones.[40] L'égalité de tous les sujets de la Couronne britannique était loin d'être assurée par des attitudes semblables.

2

La milice canadienne, de 1855 à 1914 : la confirmation d'une institution anglophone

«Je ne partage aucunement le désir exprimé dans certains quartiers qu'il faudrait, par un moyen quelconque, opprimer une langue, ou la mettre sur un pied d'infériorité vis-à-vis d'une autre. Je crois que l'on n'y parviendrait pas, si la chose était essayée, ou que ce serait une folie et une malice, si la chose était possible. [...] Il n'y a pas de race supérieure; il n'y a pas de race conquise, ici, nous sommes tous des sujets britanniques, et ceux qui ne sont pas d'origine anglaise, n'en sont pas moins sujets britanniques.»

Sir John A. Macdonald
Chambre des communes, *Débats*, 17 février 1890

«Nous sommes Canadiens français, mais notre pays ne se limite pas au territoire que domine la citadelle de Québec; notre pays, c'est le Canada, c'est l'ensemble du territoire sur lequel flotte le drapeau britannique sur le continent américain, ce sont les terres fertiles que borde la baie de Fundy, c'est la vallée du Saint-Laurent, la région des Grands lacs, les plaines de l'Ouest, les Montagnes rocheuses, les terres baignées par cet océan connu pour ses brises qu'on dit douces comme celles de la Méditerranée. Nos concitoyens, ce ne sont pas seulement ceux qui ont dans leurs veines du sang français. Ce sont tous ceux, quelle que soit leur race ou leur religion, que les hasards de la guerre, les voies du destin ou leur propre choix ont amenés parmi nous et qui reconnaissent la souveraineté de la Couronne britannique. Dans mon coeur, la première place va à ceux qui ont dans leurs veines le sang qui coule dans les miennes. Pourtant je n'hésite pas à dire que les droits de mes concitoyens d'origines différentes me sont chers, qu'ils sont aussi sacrés

pour moi que les droits de ceux de ma race, et que si le malheur voulait que ces droits soient jamais attaqués, je les défendrais avec autant d'énergie et de vigueur que les droits de ma race. Ce que je réclame pour nous, c'est une place égale au soleil, une part égale de justice et de liberté; cette part, nous l'avons, et amplement, et ce que nous revendiquons pour nous-mêmes, nous voulons l'accorder aux autres. Je ne veux pas que les Canadiens français dominent personne, ni que personne les domine. Je veux pour tous une justice égale, des droits égaux. Ne pouvons-nous pas croire que dans la bataille suprême qui s'est déroulée ici sur les Plaines d'Abraham, quand le destin s'est tourné contre nous, ne pouvons-nous croire qu'il entrait dans le dessein de la Providence que les deux races, jusqu'alors ennemies, vivent désormais en paix et en harmonie? Voilà ce qui a inspiré la Confédération.»

Wilfrid Laurier
(Ulrich Barthe, *Wilfrid Laurier à la tribune*,
Québec, 1890, p. 527-528.)

La Grande-Bretagne, en guerre contre la Russie en mars 1854, se voit obligée de réduire ses garnisons d'outremer afin de lever un corps expéditionnaire pour la Crimée. Il ne restera que 3 284 soldats réguliers britanniques au Canada et dans les provinces Maritimes, y compris Terre-Neuve.[1] La Couronne britannique, qui vient d'accorder au Canada l'exercice du gouvernement responsable, est d'avis que les Canadiens devraient aider les contribuables britanniques à défrayer le coût de leur propre défense.

La loi de la Milice de 1855

La Milice sédentaire du Canada-Uni, formée des miliciens de réserve des deux anciennes provinces, compte 235 000 hommes, mais sur papier seulement. Elle retient le principe du service militaire universel, c'est-à-dire de la levée en masse advenant une urgence. Mais la création d'une Milice volontaire, en 1855, plaît surtout aux anglophones qui ne demandent pas mieux que de remplacer les réguliers britanniques partis pour la Guerre de Crimée. Les volontaires s'exercent chaque semaine; ils doivent payer leurs uniformes mais les armes sont fournies. Les corps volontaires sont de véritables associations démocratiques au sein desquels les officiers sont élus.[2]

Le Canada-Est (Bas-Canada) est doté de onze districts militaires et le Canada-Ouest (Haut-Canada) de dix. La milice volontaire comprend 5000 hommes répartis en divers corps comme suit:

	16	troupes de cavalerie
	12	batteries d'artillerie, et
	50	compagnies de carabiniers (infanterie)
Total :	78	corps

Les effectifs des compagnies comptent entre 43 et 75 miliciens; celles-ci sont indépendantes les unes des autres et on ne prévoit pas les regrouper sauf en cas de guerre. En 1856 le Canada-Est compte 17 des 34 corps organisés jusque-là, et dont à peine quatre sont francophones: en voici la répartition:

	Unités		
	Francophones	Anglophones	Total
Montréal	1	7	8
Trois-Rivières	1	—	1
Québec	1	5	6
Granby	1	—	1
Sherbrooke	—	1	1
Total	4	13	17

On retrouve, en plus, une compagnie francophone à Ottawa, situé au Canada-Ouest. Selon l'historien Jean-Yves Gravel, les Canadiens anglais occupent une proportion aussi élevée parce que les offres de services des Canadiens français sont mises de côté par les autorités militaires.

En 1858, à cause de la récession économique, on cherche à couper les dépenses: on réduit le nombre de corps de 78 à 50 et on permet le regroupement de 6 à 10 compagnies en bataillons afin de faciliter et d'améliorer l'administration. Enfin, on réduit la solde annuelle de 10 à 6 jours de sorte que plusieurs volontaires quittent la Milice. Ce n'est qu'au moment de l'affaire Trent de 1861 que l'on verra un regain d'enthousiasme envers celle-ci.

Nommé ministre des Affaires de la Milice, le 28 décembre 1861, John A. Macdonald licencie les corps inefficaces et lance un appel aux anciens réguliers afin d'améliorer l'efficacité des nouveaux corps qui sont créés. Ces anciens réguliers, rappelons-le,

sont tous des anglophones (ou à peu près). La masse des volontaires vient des villes alors que la classe agricole est à peine représentée:

	Canada-Est	Canada-Ouest	Total
Population	1 110 665 *	1 396 098 *	2 506 763
Population urbaine	153 389	103 884	257 273
Volontaires	5 500	3 025	8 525
Pourcentage	3,6	2,9	3,3
Population rurale	957 275	1 292 204	2 249 479
Volontaires	4 730	11 755	16 485
Pourcentage	5,0	9,0	7,0
Total volontaires	10 230	14 780	25 010
Pourcentage	9,0	11,0	

* Ces totaux, tirés de la thèse de Jean-Yves Gravel, ne s'accordent pas tout à fait avec les autres chiffres cités.

Les campagnes du Canada-Ouest ont fourni beaucoup plus de volontaires parce qu'il y existe un plus grand nombre de petits centres populeux que dans le Canada-Est. Alors que ce dernier ne compte que 16 agglomérations supérieures à 1 000 âmes, on en compte 51 au Canada-Ouest. En tenant compte de ce facteur, on pourrait avancer que le Canada-Est fournit proportionnellement plus de volontaires.

	Agglomérations	Population	Volontaires	%
Canada-Est	16	37 631	4 630	12,3
Canada-Ouest	51	125 847	11 755	9,3

Mais la majorité des volontaires du Canada-Est sont anglophones.

Compagnies

	Anglo	Franco	Total
Classe A	14	2	16
Classe B	59	27	86
Total	73	29	102

Les Canadiens français ne fournissent donc que 29 des 102 compagnies, soit 28 p.c. des volontaires, alors qu'ils forment 80 p.c. de la population. Il faut noter que le système de volontariat est

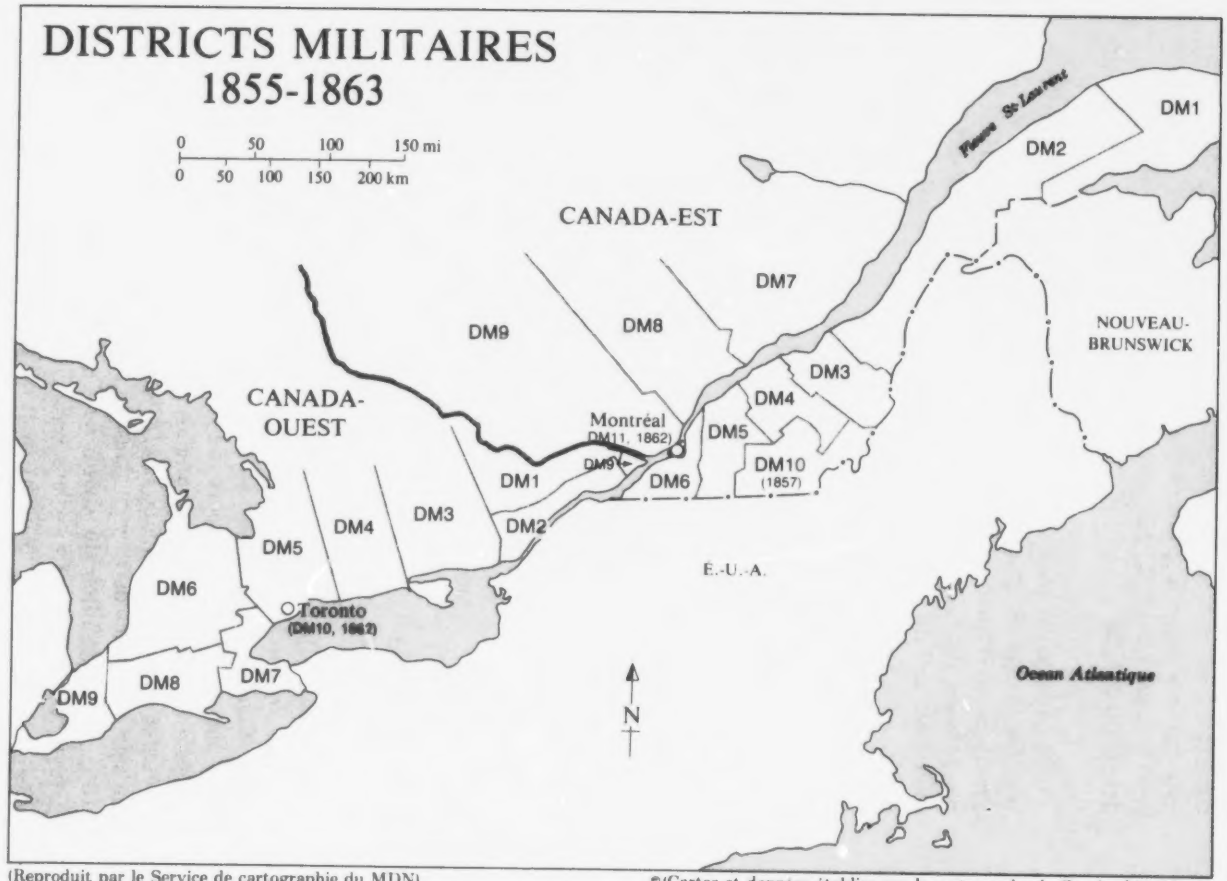

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

©(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

contraire à leurs us et coutumes. Ils ont été habitués à défendre leur patrie lorsque le gouvernement les y obligeait par tirage au sort, comme en 1812, par exemple, mais ils ne courent pas au devant du danger.

Ce partage des postes dans la Milice, en 1863, nous permet de voir clairement la progression de l'anglais dans la milice de la Province du Canada. Alors que les officiers supérieurs et les magasiniers du Canada-Ouest sont tous anglophones, à peine la moitié de ceux du Canada-Est sont francophones. La liste suivante servira à bien illustrer le point:

Adjudant-général adjoint	Lcol. M.A. de Salaberry
Inspecteur de la Milice	(anglophone)
Majors de brigade —	
1er DM — Gaspé	(vacant)
2e — Rivière-du-Loup	H.T. Duchesnay
3e — Beauce	L.C.A.L. de Bellefeuille
4e — Arthabasca	(anglophone)
5e — Bas-Richelieu	C.T. de Montenach
6e — Saint-Jean	(anglophone)
7e — Québec	L.T. Suzor
8e — Trois-Rivières	L.R. Masson
9e — Argenteuil	(anglophone)
10e — Sherbrooke	(anglophone)
11e — Montréal	(anglophone)
Magasiniers —	
Montréal	(anglophone)
Québec	Capt. E. Lamontagne

Outre que l'adjudant-général ordonne la traduction en français du manuel *Instruction for Drill of the Canadian Volunteer Militia Rifle Companies*,[3] très peu se fait officiellement en français. Un seul des douze instructeurs de tir qualifiés est francophone. L'hégémonie de la langue anglaise est même renforcée par la présence d'une cinquantaine d'instructeurs britanniques, éparpillés au sein des unités ou servant dans les écoles. À titre d'exemple, en 1863, le 4e bataillon du comté de Terrebonne, selon Jean-Yves Gravel, compte 694 Canadiens français et 29 Canadiens anglais. Pourtant 14 des 15 officiers sont anglophones, ce qui pousse la population à se plaindre au ministre J.A. Macdonald de cette «grossière injustice».[4] Et voici, pour résumer, la situation

linguistique des officiers supérieurs et des capitaines dans la future province de Québec.[5]

	Anglophones	Francophones	Total
Col	3	—	3
LCol	18	2	20
Majors	51	8	59
Capitaines	47	7	54
	119	17	136

Déjà, en 1863, les Canadiens français n'occupaient que 12,5 p.c. des postes de commande au Canada-Est où ils étaient pourtant largement majoritaires.

Entre 1855 et 1867, 74 unités furent créées. On ne retrouve cependant que quatre unités francophones, soit 5,5 p.c. du total:[6]

le batterie d'artillerie de campagne, Québec	(31 août 1855)
le 4e bataillon des Chasseurs canadiens, Montréal	(22 janvier 1862)
le 9e bataillon des Voltigeurs de Québec	(7 mars 1862)
le 17e bataillon d'infanterie, Lévis	(20 février 1863)

Tout comme dans les unités anglophones, des compagnies de ces unités sont appelées en service commandé pendant la guerre civile américaine et pour maintenir l'ordre à la frontière, à la suite de menaces de la part de la Confrérie des Féniens — un groupe d'activistes d'origine irlandaise qui font, à partir de bases américaines, des 'démonstrations' contre le gouvernement britannique. Les Canadiens seront tenus ainsi aux aguets jusqu'en 1870 alors que les Féniens tenteront, sans succès, une dernière invasion du Canada à la frontière du Manitoba.[7]

L'anglais, langue du commandement

L'historienne Elinor Kyte Senior résume à deux causes principales l'imposition de l'anglais comme langue du commandement: la nécessité de «régimenter» les corps volontaires et la création de brigades mixtes, formées à la fois de réguliers et de

miliciens, dans le but de combattre les Féniens.[8] S'il était tout naturel pour les réguliers britanniques d'employer la langue anglaise dans l'administration et l'instruction militaire, il était tout aussi naturel pour les miliciens canadiens-français de parler leur propre langue entre eux, ce qu'ils avaient fait couramment jusque-là. C'est pourtant pendant la crise fénienne que le lieutenant-général Sir John Michel, envoyé en Amérique du Nord britannique après avoir parcouru le globe pendant 40 ans au service de l'Empire, ordonna aux unités francophones d'employer la seule langue anglaise «afin, disait-il, d'avoir l'uniformité dans la langue de commandement».[9]

Ainsi donc, avant même la Confédération, l'emploi de la langue française dans la Milice canadienne était à peine toléré tandis qu'on cherchait à imposer l'anglais. Le français était tout de même largement utilisé dans les compagnies volontaires du 7e DM. Plusieurs manuels avaient été traduits par le lieutenant-colonel Louis-Timothée Suzor et l'École militaire de Québec opérait en français.[10] C'est surtout après la Confédération que les choses se sont gâtées.

La Confédération, 1867

L'autorité législative exclusive concernant «la milice, le service militaire, le service naval et la défense du pays» fut assignée au Parlement du Canada plutôt qu'aux assemblées provinciales, en vertu de l'AANB de 1867.[11] Et la première loi de la Milice de la «puissance» du Canada fut promulguée l'année suivante.[12]

On ne retrouve rien concernant l'égalité des langues française et anglaise dans la loi de la Milice, sujet escamoté par les Pères de la Confédération et relégué à l'article 133 dans l'AANB. Il convient d'ailleurs de se rappeler exactement des dispositions de cet article:

> Usage des langues française et anglaise.
>
> 133. Dans les Chambres du Parlement du Canada et de la législature du Québec, chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des Chambres susdites devront être tenus dans ces deux langues. Dans tout procès porté devant un tribunal du Canada établi en vertu de la présente loi ou devant un tribunal du Québec, chacun pourra

faire usage de l'une ou de l'autre de ces langues dans les procédures et les plaidoyers qui y seront faits ou dans les actes de procédure qui en émaneront.

Les lois du Parlement du Canada et de la législature du Québec devront être imprimées et publiées dans l'une et l'autre de ces langues.[13]

Voici comment Jean-Charles Bonenfant, ancien professeur de droit à l'Université Laval et directeur de la bibliothèque de la Législature du Québec, a interprété «l'esprit de 1867» qui avait animé les Pères de la Confédération et les Canadiens, tant francophones qu'anglophones, à l'époque de la fédération:

[...] les Canadiens français du Bas-Canada étaient le seul groupe qui, pour des raisons profondes de race, de langue et de religion, pouvait redouter les conséquences de la Confédération, les gens des Maritimes n'ayant à craindre que pour leur économie ou leur vanité. Les Canadiens français auraient pu s'opposer efficacement au nouveau régime ou en retarder l'établissement. Ils ne l'ont pas fait ou du moins leurs principaux chefs politiques et religieux n'ont pas eu peur du risque. Ils n'ont pas cru que la centralisation serait trop forte et ils ont cherché à obtenir des garanties dont il est toujours facile de souligner après coup l'insuffisance. En dehors de cela, il faut bien admettre que la genèse de la Confédération a été un phénomène essentiellement anglo-saxon, un phénomène de pensée et d'expression anglaises. Mais, à l'époque, il ne pouvait guère en être autrement et il faut éviter d'apprécier les événements de 1867 avec des yeux de 1963.[14]

L'auteur n'y a pas abordé de façon particulière, la question de la défense du pays, laquelle, pourtant, demeure une des causes principales qui avait suscité la fédération.[15] Reste, tel que nous allons le voir et comme le soutient Bonenfant, que «la genèse de la Confédération a été un phénomène essentiellement anglo-saxon».

Force permanente unilingue anglaise

Nous avons déjà vu qu'au moment de la Confédération, à peine quatre des 74 unités de la milice étaient francophones. Lors de la création d'une force permanente visant à remplacer les troupes régulières britanniques ramenées en Grande-Bretagne ou ailleurs, le «phénomène essentiellement anglo-saxon» de la Confédération s'est manifesté par la création d'unités permanentes entièrement anglophones, comme suit:[16]

1871: Batterie d'artillerie «A», Québec
Batterie d'artillerie «B», Kingston

1874: Royal Military College, Kingston

1883: Corps d'école de cavalerie, Québec
École d'infanterie, Fredericton
École d'infanterie, Saint-Jean
École d'infanterie, Toronto

1885: École d'infanterie, London
École d'infanterie montée, Winnipeg

1887: Batterie d'artillerie «C», Victoria

Si trois de ces dix unités furent installées dans la province de Québec, les francophones qui s'y trouvaient, surtout dans la batterie «A» à Québec,[17] furent commandés en anglais. Il existe bien, en 1870, une version bilingue *des Regulations And Orders for The Active Militia/Règlements et Ordres pour la Milice Active*, mais les versions de 1879 et 1883 ne paraissent qu'en anglais, à notre connaissance; ce ne sera qu'en 1887 qu'on publiera deux versions séparées des nouveaux règlements modifiés[18], et il faudra attendre jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale avant que cela ne se répète.

Hommes de troupe et officiers

Il est difficile, voire impossible, d'établir le pourcentage des hommes de troupe de la force permanente qui étaient francophones. La raison en est simple: la liste de la Milice active, publiée chaque année, ne contient que les noms des officiers.[19] Dans d'autres documents officiels, les soldats sont énumérés, mais on ne garde pas de dossiers personnels à leur sujet et rarement une liste nominative, encore que celle-ci varie d'une fois à l'autre à cause de l'arrivée des recrues et le départ des déserteurs, des indésirables et des soldats ayant terminé leur contrat de service.

Si la représentation francophone au niveau de la troupe ne peut être établie de façon satisfaisante, celle que nous avons établie au niveau des officiers est éloquente:[20]

Année	Pourcentage
1870	10,0%
1875	10,7
1880	8,0
1885	13,6
1890	12,9
1895	14,2
1900	11,6
1905	10,0
1910	8,4

Faut-il s'en surprendre lorsqu'au *Royal Military College*, à peine 39 des 1000 cadets, soit 3,9 pour cent sont francophones, entre 1874 et 1914. L'historien R.A. Preston parle d'un *«French Canadian problem»* dans son étude très fouillée sur cette vénérable institution, sans toutefois faire remarquer que les francophones prenaient tous leurs cours en anglais, sauf le français; qu'ils étaient traités exactement comme s'ils avaient été des anglophones, même à l'enrôlement.[21] C'était peut-être avant tout pour cette raison, plutôt que par esprit nationaliste, que les Canadiens français ne fréquentaient pas le collège en plus grand nombre, outre le fait évident que ceux-ci étaient peut-être moins frappés par l'ardeur militaire impériale que ceux-là.

Malgré la difficulté linguistique inhérente, certains cadets francophones se voyaient décerner d'excellentes notes, même dans les cours d'anglais, pour des études poursuivies dans une langue seconde. Avant la Deuxième Guerre mondiale les seuls cours de langues du MDN sont donnés au *RMC* à Kingston. On y dispense des cours de français et d'allemand; le premier est obligatoire et le second volontaire.

Ce n'est qu'à partir de 1885 qu'on enseigne des cours d'anglais au *RMC*. «Le sujet était nouveau pour la troisième et la quatrième classes; j'ai trouvé les cadets très faibles en anglais élémentaire, surtout la composition.Ils ont maintenant fait des progrès considérables.» Le cadet A. Joly, de la 4e année «a eu d'excellentes notes aux examens (en anglais)» selon le colonel E.O. Hewett, RE, commandant du *RMC*.[22]

En 1890 le professeur de littérature anglaise décerne la note de 'Distinction' au sergent-major de compagnie L. Amos, ajoutant «ce

qui est particulièrement remarquable pour un Français (sic) qui étudie dans un collège anglais (sic) et qui surpasse en littérature anglaise bon nombre de cadets dont la langue maternelle est l'anglais».[23] Les cours de français et d'anglais paraissent encore au programme de 1895. Mais alors que le compte rendu annuel du commandant du *RMC* ne contient aucun commentaire sur l'enseignement du français, on y trouve les remarques suivantes pour les cours de littérature anglaise:

4e classe	(1re année)	— très prometteur
3e classe	(2e année)	— assez satisfaisant
2e classe	(3e année)	— satisfaisant
1ere classe	(4e année)	— très satisfaisant[24]

En 1900, les cours volontaires d'allemand ont cessé, semble-t-il. À la veille de la Grande Guerre, les cours de français sont enseignés pendant 264 heures annuellement aux élèves des 1re, 2e et 3e années, tandis que l'anglais est enseigné pendant 172 heures aux seuls élèves des 1re et 2e années.[25]

Le bilinguisme au sein de la Milice non-permanente

La situation au sein des états-majors des douze districts militaires (DM) créés peu après la Confédération est assez semblable à celle qui prévaut chez la force permanente sauf qu'elle reflète un peu plus la réalité démographique et géographique des Canadiens français.

1868	— DM No.	1	— London (Ontario)
		2	— Toronto
		3	— Kingston
		4	— Brockville
		5	— Montréal [anglophone]
		6	— Montréal [francophone]
		7	— Québec
		8	— Fredericton (N.-B.)
		9	— Halifax (N.-É.)
1891	—	10	— Winnipeg (Manitoba)
1874	—	11	— Victoria (C.-B.)
1875	—	12	— Charlottetown (Î-P-É)

On retrouve des unités francophones dans deux de ces districts, les 6e et 7e DM à Montréal et Québec, mais presque toute la correspondance et l'administration pour fins externes y sont effectuées en anglais.[26]

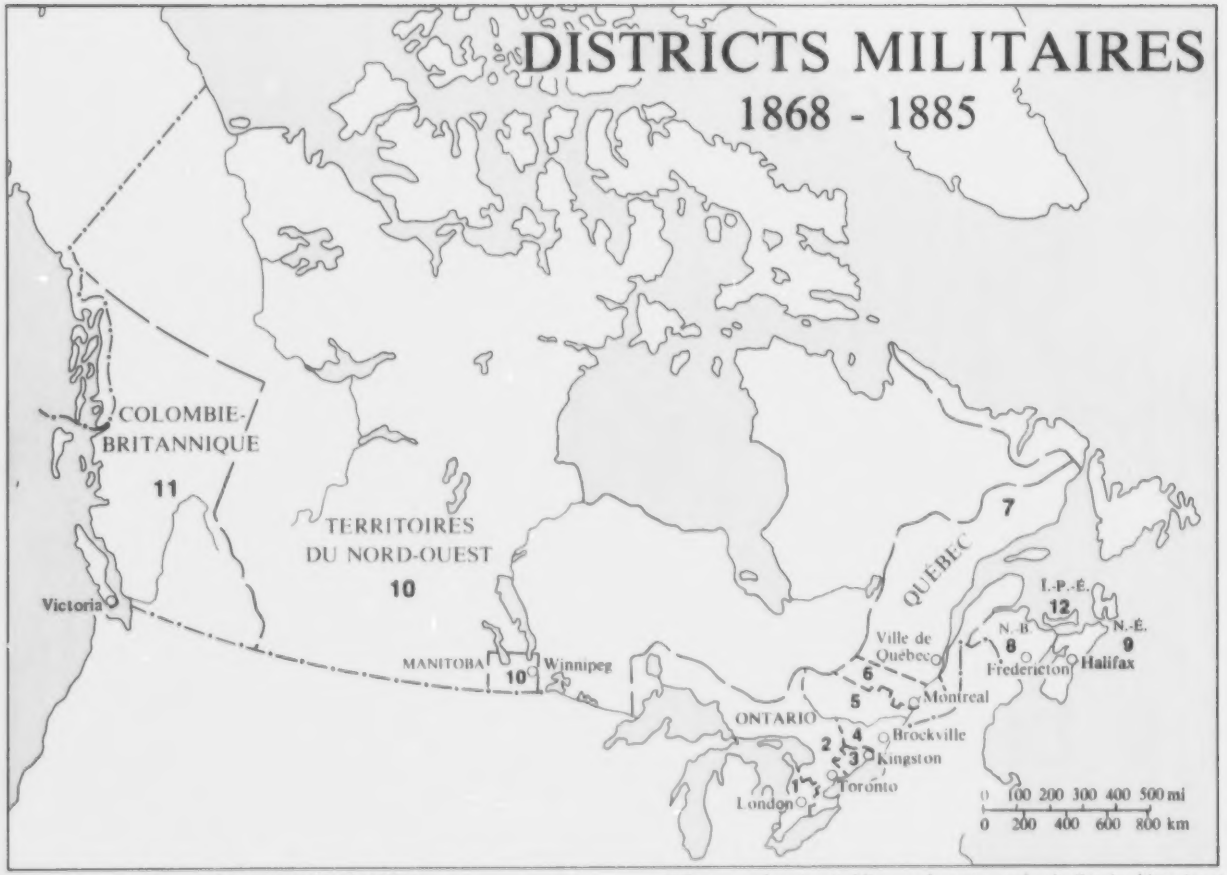

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

*(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

Dans son rapport au ministre Cartier, le colonel P. Robertson-Ross, adjudant-général de la Milice, note ainsi ses impressions du camp d'été de 1871, tenu à Laprairie, près de Montréal.

> «Au rassemblement, j'ai constaté que presque toute la 3e Brigade était composée de Canadiens de langue française, et dans les deux autres brigades, même si la grande majorité des hommes étaient de langue anglaise, j'ai été frappé par le nombre de noms canadiens-français quand j'ai fait l'appel des différentes compagnies. J'ai obtenu un rapport exact du nombre de Canadiens de langue française cantonnés ici et ils sont plus de 2 000. Pour ce qui est des manoeuvres, de l'état des armes, de l'équipement et de l'apparence guerrière, la majorité des unités d'infanterie réunies ici étaient inférieures dans l'ensemble à la majorité des unités d'infanterie rassemblées dans la province de l'Ontario, malgré quelques exceptions; mais même s'ils ne sont pas aussi grands en général, les hommes avaient l'air au moins aussi robustes. En fait, certaines compagnies rurales, d'origine aussi bien française que britannique, paraissaient capables de supporter de dures épreuves et chez toutes la capacité d'adaptation à la vie du camp était très frappante. En réalité, dans cette partie très importante de l'instruction militaire, les Canadiens tant de langue française que de langue anglaise non seulement n'en avaient guère à apprendre de n'importe quelle armée, mais ils auraient pu en montrer à plus d'une.
>
> Le lieutenant-colonel Osborne Smith signale que la conduite générale des troupes était excellente. Il croit qu'on n'avait jamais pu rassembler encore un aussi grand nombre d'hommes chez qui il y a une absence totale de criminalité et si peu d'irrégularités.»[27]

Il s'avère que les trois brigades dont parle l'adjudant-général composaient le 5e DM de Montréal, généralement considéré comme anglophone. De fait, les 2 000 Canadiens français représentaient plus de la moitié des 3 865 officiers et hommes du 5e DM qui avaient participé cet été là à l'entraînement, alors que l'effectif normal de ce district s'élevait à 5 284 en tout.[28] Notons que les trois brigades du 6e DM (Montréal) et les deux brigades du 7e DM (Québec) dans lesquelles se trouvaient les unités francophones, comprenaient quelques unités anglophones, surtout de cavalerie et d'artillerie.

Après la Confédération, trois des quatre unités francophones créées avant 1868 demeurent:

- la batterie d'artillerie de campagne de Québec;
- le 9e bataillon des Voltigeurs de Québec;
- le 17e bataillon d'infanterie de Lévis.

Le 4e bataillon de Chasseurs canadiens, de Montréal, est dissous peu après le camp d'été de 1871.[29] Cependant, seize nouvelles unités francophones seront créées avant le tournant du siècle, notamment:[30]

le régiment d'artillerie de garnison de Québec et Lévis (1899)

le 18e bataillon d'infanterie du Saguenay (1890)

le 61e bataillon d'infanterie de Montmagny et L'Islet (1869)

le 64e bataillon de carabiniers Voltigeurs de Beauharnois (1869)

le 65e bataillon de carabiniers Mont-Royal (1869)

le 76e bataillon de carabiniers Voltigeurs de Châteauguay (1872)

le 80e bataillon d'infanterie de Nicolet (1875)

le 81e bataillon d'infanterie de Portneuf (1869)

le 83e bataillon d'infanterie de Joliette (1871)

le 84e bataillon d'infanterie de Saint-Hyacinthe (1871)

le 85e bataillon d'infanterie (Montréal) (1880)

le 86e bataillon d'infanterie de Trois-Rivières (1871)

le 87e bataillon d'infanterie de Québec (1869)

le 88e bataillon d'infanterie de Kamouraska et Charlevoix (1882)

le 89e bataillon d'infanterie de Témiscouata et Rimouski (1883)

le 92e bataillon d'infanterie de Dorchester (1869)

Un sommaire de l'organisation militaire non-permanente valable pour l'ensemble du Canada en 1900 nous révèle, cependant, combien peu les Canadiens français y sont représentés:

Corps	Unités Total		Francophones	%
Cavalerie	8	régiments	nul	
	5	escadrons	nul	0
Artillerie				
de campagne	12	batteries	1	
de garnison	6	régiments	1	14
	1	compagnie	nul	
Infanterie	89	bataillons	17	
et	4	compagnies		19
Carabiniers		indépendantes	nul	

À la veille de la Première Guerre mondiale, la proportion de bataillons d'infanterie francophones fléchira à 16 p.c. alors que le nombre total des bataillons augmentera à 106.»[31]

Attitudes et Politiques

Quelles attitudes et quelles politiques d'action concrète les ministres, sous-ministres et généraux commandants ont-ils adoptées depuis la Confédération jusqu'à la Première Guerre mondiale, en ce qui a trait au bilinguisme, c'est-à-dire à la reconnaissance de l'égalité des langues anglaise et française au sein de la Milice, et, à partir de 1910, dans le Service naval?

Les ministres

Quinze députés, dont quatre francophones, ont occupé le poste de ministre de la Milice et de la Défense jusqu'à la Première Guerre mondiale.[32]

George-Étienne Cartier (1867-1873) fut le premier de la lignée. Ayant participé aux conférences de Charlottetown (1864), de Québec (1865) et de Londres (1866), à titre de défenseur des droits de ses compatriotes du Canada-Est, il connaissait bien les problèmes ethniques et linguistiques. Ainsi, selon Jean-Charles Bonenfant,

> «il obtint pour ses compatriotes canadiens-français vivant dans le Québec des droits qu'il croyait essentiels à l'époque. Il voulait un Québec maître de ses destinés en éducation, en droit civil et dans les institutions locales. Par ailleurs il voulait protéger les minorités des autres provinces plutôt dans leurs droits religieux que linguistiques. On peut même se demander si Cartier croyait à une véritable dualité canadienne permettant aux Canadiens de langue française de jouir entièrement de leurs droits dans tout le pays tant dans le domaine de l'éducation que dans celui de l'utilisation de la langue.»[33]

Trop occupé à régler des questions autres que celles de la milice ou de la défense du territoire — en particulier l'acquisition de la terre de Rupert, la création de la province du Manitoba, l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération canadienne, la construction du chemin de fer Canadien pacifique — Cartier, sauf dans son discours d'introduction du *bill* sur la milice, ne s'est pas préoccupé de la question linguistique comme telle. Comme il le

disait en présentant son projet de loi: «nous sommes déterminés à demeurer sous la protection de la Couronne britannique.»[34]

Le deuxième ministre canadien-français fut Louis-François-Rodrigue Masson (1878-1880), un ancien major de brigade qui s'était lancé en politique en 1868, après avoir pris sa retraite de la Milice active. La préoccupation du nouveau ministre, malade durant une bonne partie de la session de 1879, fut justement d'encourager les Canadiens français à jouer «le rôle qui leur revient dans la milice en proportion de leur nombre».[35] D'aucuns, cherchant à remettre sur pied le 4e Chasseurs canadiens, demandèrent la permission de porter l'uniforme distinctif des Zouaves (d'origine algérienne), celui-là même qu'ils avaient porté lorsqu'ils étaient accourus à la défense du Souverain Pontife. Il était tout aussi légitime pour eux de ce faire qu'il l'était pour les anglophones de porter des uniformes anglais ou écossais, disaient-ils. Masson, qui avait aidé à organiser les Zouaves canadiens en 1869, tenta l'impossible pour faire accepter cette proposition qui fut carrément refusée par le gouverneur-général Lorne.[36] C'est ainsi, plutôt que par le truchement de la reconnaissance officielle de l'usage de la langue française, que Masson cherchait à faire reconnaître l'identité distincte des Canadiens français au sein d'une institution nationale anglicisée. Malheureusement, pendant ses quinze mois d'office, il ne réussit pas à triompher de l'esprit borné et entêté du gouverneur-général.

Contrairement à ses prédécesseurs, Adolphe Caron, troisième ministre canadien-français, resta plus de onze ans dans son poste (1880-1892). D'origine québécoise comme les autres, il avait pratiqué le droit dans un bureau d'avocats anglophones jusqu'au moment de sa nomination, et était considéré comme un «assimilé — un Français qui parle anglais mieux que les Anglais».[37] On a beaucoup accusé Caron de vanité et de patronage. Il ne fait aucun doute qu'il a beaucoup pratiqué les deux, mais c'est dû en bonne partie, selon le professeur Desmond Morton, au fait qu'il a laissé derrière lui d'innombrables sources documentaires et qu'il n'a pas cherché, comme d'autres, à brouiller ses traces; «il ne faisait que jouer les règles du jeu sans rougir.»[38] Caron a été victime du jeu d'influence qu'exercèrent contre lui le major-général Luard et le marquis de Lorne; on le comprend facilement: tous deux avaient des sentiments de loyauté beaucoup plus forts envers le gouvernement britannique qu'envers un simple ministre colonial.

En 1884, le général Garnet Wolseley, commandant le corps expéditionnaire britannique envoyé en Egypte et au Soudan, à la rescousse du général Gordon assiégé à Khartoum, demande au gouvernement canadien la permission de recruter des volontaires parmi les bateliers et les voyageurs canadiens qu'il avait connus lors de son expédition à la Rivière-Rouge, en 1870. Près de 400 Canadiens ainsi recrutés, dont 62 Amérindiens et 95 Canadiens français, participeront à cette expédition. Ce sera la première fois qu'une colonie britannique à gouvernement responsable enverra de l'aide à la mère-patrie lors d'une campagne outre-mer.[39]

Face à la rébellion de Riel, en 1885, Caron ordonne immédiatement la mobilisation de plus de 5000 miliciens, les incitant à voyager jour et nuit. «Je veux montrer ce que la Milice canadienne peut faire», s'écria-t-il.[40]

Deux bataillons seulement, sur une trentaine d'unités mobilisées, étaient canadiens-français: le 9[e] Voltigeurs (Québec) et le 65[e] Carabiniers Mont-Royal (Montréal). Le major-général F. Middleton les assigna tous deux au major-général T.B. Strange, de Calgary, qui commandait *l'Alberta Field Force*, en lui faisant remarquer: «Je ne croyais pas qu'il était sage de les amener ici où ils rencontreraient tant de Métis francophones...»[41] ce qui indique que Middleton mettait en question leur loyauté. Pourtant, Strange, qui connaissait très bien le caractère canadien-français pour avoir commandé l'école d'artillerie à Québec de 1871 à 1882, s'est dit enchanté de la contribution du 65[e][42] qui participa à la bataille de la Butte-aux-Français, tandis que les Voltigeurs durent se contenter d'assurer la sécurité de Calgary et des environs. On ne peut certes pas accuser Caron d'avoir manqué de ferveur à réprimer les rebelles, ni, au moment de la pendaison de Riel, d'avoir épousé ou reflété l'attitude prédominante du Québec qui apparentait la cause des Métis à celle des Canadiens français. Au contraire, il fut décoré de la *KCMG* par un gouvernement britannique reconnaissant, ce qui assura son prestige comme ministre de la Défense au sein d'un parlement canadien divisé.[43] Et si, par son application de la *National Policy* des conservateurs envers tout ce qui touchait la milice, il pourra se glorifier de dire, en 1889, que tout ce que portait les miliciens sur leur dos avait été fabriqué au Canada[44], il ne pourra pas se réclamer d'avoir particulièrement encouragé ses compatriotes à s'enrôler en plus grand nombre et surtout à pouvoir oeuvrer en français.

Le quatrième ministre, le sénateur Alphonse Desjardins (15 janvier - 30 avril 1896), fut nommé ministre juste au moment de la crise du Vénézuela. Étant président de la Banque de Jacques Cartier et de plusieurs autres sociétés, il se retrouva plus souvent à Montréal qu'à son bureau ministériel à Ottawa, au cours de son bref mandat de trois mois et demi.[45]

Il s'avère donc que ce ne sont pas les Canadiens français qui ont occupé le poste de ministre de la Milice et de la Défense pendant 17 des 47 années écoulées entre la Confédération et la Première Guerre mondiale — soit plus du tiers du temps — qui ont cherché à modifier le caractère unilingue anglais de la Milice canadienne.

George-Étienne Cartier s'était inspiré du modèle du War Office, à Londres, lorsqu'il avait organisé son nouveau ministère. On y retrouvait donc une branche militaire sous l'adjudant-général et une branche civile dirigée par le sous-ministre. Étudions d'abord la dernière.

Les sous-ministres

Trois des quatre sous-ministres qui ont occupé ce poste, entre 1867 et 1914, furent des Canadiens français; ils y ont oeuvré pendant plus de 40 ans sur 47.[46] On pourrait croire qu'en fonction de leur responsabilité d'administrer l'aspect civil du ministère, l'un ou l'autre aurait exigé que les unités francophones et les districts militaires de Québec et de Montréal soient administrés en français ou, tout au moins, dans les deux langues. Or il n'en fut rien.[47] La milice cherchait plutôt à imiter l'armée britannique sans cependant prendre les moyens qui s'imposaient pour être vraiment efficace. Exiger qu'elle soit administrée, même en partie, dans une langue autre que l'anglais aurait paru absurde et comme nuisant à l'efficacité et à l'unité de commandement. Il n'en fut jamais question. On verra combien fausse se révéla cette attitude, au cours de la Guerre sud-africaine et des deux guerres mondiales.

Les généraux commandants

Regardons maintenant du côté de la branche militaire. De 1868 jusqu'à 1873, l'adjudant-général adjoint — c'est le titre qu'on

donnait alors au lieutenant-colonel commandant la milice canadienne — fut un officier supérieur britannique qui, en plus d'avoir des liens étroits avec le gouverneur général, relevait à la fois du ministre de la Milice et de la Défense du Canada *et* du lieutenant-général commandant en Amérique du Nord, un autre Britannique. A partir de 1875, bien que le poste d'adjudant-général adjoint ait fait place à celui d'adjudant-général (colonel) et qu'il ait été occupé par un Canadien, on créa un nouveau poste de général commandant, qui, jusqu'en 1904, fut assumé successivement par huit majors-généraux et un colonel britanniques. Une modification apportée à la loi de la Milice, visant à permettre à un Canadien d'occuper ce poste fut alors promulguée, mais un seul des quatre majors-généraux successifs qui ont accédé au nouveau poste de chef de l'état-major général, jusqu'après la Première Guerre mondiale, fut un Canadien — le major-général W.D. Otter.[48]

Il ne nous incombe pas de retracer ici le service de ces généraux britanniques, celui-ci ayant déjà été très bien raconté dans l'étude du professeur Desmond Morton, *Ministers and Generals*.[49] Qu'il suffise seulement de rappeler certains incidents pertinents à notre recherche.

En plus d'être catholique, le major-général I.J.C.Herbert (20 novembre 1890 - 1er août 1895) parlait couramment le français, deux atouts qui ne manqueraient pas de plaire aux Canadiens français. Par exemple, il s'entretint avec les miliciens francophones de Laprairie et Rimouski, durant le camp d'été de 1891.[50] Mais, lorsque, dans un discours aux Carabiniers Mont-Royal, il s'avisa de louanger la contribution de leurs compatriotes au recrutement des Zouaves, il se fit censurer vertement dans les journaux anglais et à la Chambre des communes par l'Orangiste impérialiste anti-catholique et anti-français Sam Hughes, — celui-là même qui deviendra ministre de la Milice en 1911.[51]

De même, le major-général E.T.H. Hutton (11 août 1898 - 12 février 1900), probablement le plus efficace de la lignée, parlait lui aussi le français couramment. Réformateur, innovateur, il désirait, autant sinon plus que ses prédécesseurs, faire cesser le patronage politique au sein de la milice.

> «... il est grand temps de donner une dimension nationale à la force militaire du Canada, l'armée nationale du Canada et, en tant

L'honorable Sir George-Étienne Cartier, «patriote» de 1837, Premier-ministre du Canada-Uni (1858-1862), un des «Pères de la Confédération», ministre de la Milice et de la Défense, 1867-1873. (Archives publiques Canada/C 14247)

C'est à l'honorable Sir Joseph Philippe-René-Adolphe Caron, KCMG, qu'incomba la responsabilité ministérielle de la campagne du Nord-ouest, à titre de ministre de la Milice et de la Défense, 1880-1892. (Archives publiques Canada/PA 25513)

L'attitude conciliante du major-général I.J.C. Herbert, CB, général commandant la Milice du Canada de 1890 à 1895, catholique et francophile, fut critiquée par les Orangistes. (Archives publiques Canada /C 96695)

Le major-général E.T.H. Hutton, CB, ADC, général commandant la Milice de 1898 à 1900, tenta d'y amorcer un début de bilinguisme mais fut débordé par l'envoi de contingents au Yukon et en Afrique du Sud. (Archives publiques Canada /C 6359)

MILITIA ORDERS, 1899.

No. 12.

HEADQUARTERS, OTTAWA.

Tuesday, 14th February.

Study of the French Language.

1. The Major-General Commanding desires to remind the officers and staff of the Permanent or Instructional Corps, and all others who aspire to high command in the future, or to positions of responsibility upon the General Staff, that a considerable portion of the Military Forces of the Dominion consist of French Canadian Regiments. It is, in the Major-General's opinion, essential that all officers who now hold, or aspire to hold in the future, responsible positions on the staff, should be able to convey their instructions to the French Canadian troops in their own language. All officers of the Staff, of the Permanent Corps, and of the Instructional Staff, including Non-Commissioned Officers, should more especially acquire a practical as well as a theoretical knowledge of the French language, and the Major-General suggests that all those who are unable to read or speak French with fair facility should take an early opportunity of making good this defect.

By Order,
M. AYLMER, Colonel,
Adjutant General.

qu'institution nationale, cette armée devrait à tous les égards être au-dessus des questions de parti. Une bonne armée, une armée nationale ne doit pas être une armée partisane et elle doit subordonner tous les intérêts personnels, fussent-ils politiques ou religieux, au bien général du pays.»[52]

proclama-t-il devant les membres du *Military Institute* de Toronto, peu après son arrivée au Canada.

Puis il fit ce que nul autre avant lui n'avait osé, dans le but de faire reconnaître l'importance de la langue française dans l'institution nationale que devait être la milice: il publia une directive à l'effet que les officiers d'état-major et les instructeurs devaient dorénavant apprendre le français afin de pouvoir diriger et entraîner les miliciens francophones.[53] Selon Desmond Morton «Le souci de bilinguisme de Hutton n'était pas seulement une question de justice abstraite; il était aussi persuadé que le Québec ne se joindrait à la croisade militaire que si les officiers anglophones les plus énergiques et les mieux éduqués sur le plan profession-

nel allaient au devant des Canadiens français.»[54] Si la réaction de ces derniers fut chaleureuse, celle des anglophones le fut moins, de sorte que Hutton dut défendre son règlement à Toronto, trois semaines plus tard.[55] Deux autres directives établissant les conditions relatives à des examens linguistiques furent publiés au cours de l'été.[56] Puis, c'est le grand silence... Que s'est-il passé?

C'est que, entre temps, un important contingent de la force permanente était acheminé vers le Yukon dans une action policière visant à maintenir l'ordre pendant la ruée vers l'or du Klondyke.[57] Pire encore, la guerre avait éclaté en Afrique du Sud entre les Boers et les Britanniques. Le débat sur la participation canadienne advenant un conflit, entamé au cours des conférences coloniales antérieures, refit aussitôt surface. Quelques anglophones et la plupart des francophones rejetaient le «jingoïsme» du secrétaire aux colonies, Joseph Chamberlain, alors que la majorité des anglophones épousait la cause impérialiste. La société canadienne était on ne peut plus divisée. Les impérialistes gagnèrent — il le fallait bien puisqu'ils étaient plus nombreux et que c'est ainsi que fonctionnent les démocraties — et c'est quasi à regret que le Premier ministre Sir Wilfrid Laurier, autorisa le recrutement de volontaires aux frais des contribuables canadiens, et leur envoi, aux frais des contribuables britanniques, vers le Transvaal affligé. Les Canadiens français, d'ailleurs, formeront moins de 3 p.c. des cinq contingents, bien qu'ils compteront pour 5,4 p.c. dans le premier contingent, formé de fantassins. Tous étaient des officiers ou des soldats de la Force permanente ou de la Milice active non-permanente.[58]

Quant à Hutton, fidèle servant de la Couronne impériale, il n'avait pas plus réussi à enrayer la «partisanerie» au sein de la milice canadienne qu'il s'était lui-même abstenu de tenter de déjouer son ministre en matière de politique. Autant, à son arrivée, il avait voulu régler l'injustice linguistique commise envers les Canadiens français, autant, lorsqu'il fut forcé de démissionner au bout d'un an et demi, son attitude tourna-t-elle à la haine.[59] Chez-lui, comme chez d'autres personnes de moindre envergure d'ailleurs, l'impérialisme britannique se devait de l'emporter sur les sentiments d'un nationalisme pan-canadien prôné par Henri Bourassa, comme sur la tiédeur d'un premier ministre envers le recours aux armes pour des raisons qui ne concernaient pas le Canada.[60]

Comparaison de la participation canadienne à la campagne des Zouaves pontificaux et à la Guerre sud-africaine

Dans une étude de ce genre quels points de repaire peut-on établir entre la participation canadienne à la campagne des Zouaves pontificaux et à la Guerre sud-africaine, et quelles conclusions peut-on en tirer?

On ne saurait comparer l'aspect opérationnel de ces deux campagnes, la Guerre sud-africaine s'avérant beaucoup plus sérieuse au point de vue des combats. Mais partout on peut déceler des divergences, tant au niveau des principes en cause que des moyens employés. Un corps expéditionnaire est composé de Canadiens français catholiques, l'autre d'anglophones pro-impérialistes; l'un est financé par des quêtes recueillies dans les églises du diocèse de Montréal et par un comité de citoyens français, l'autre par les fonds publics canadiens et britanniques et la contribution personnelle de Lord Strathcona; l'un a pour but de défendre la souveraineté «temporelle» du pape, l'autre de conquérir deux pays riches en diamants et en or au bénéfice de la Couronne britannique.[61]

Malgré l'opposition soulevée par certains membres de l'Institut canadien — en particulier Arthur Buies qui avait servi sous Garibaldi pendant un certain temps — on peut dire que la campagne des Zouaves a été soutenue par la majorité canadienne-française catholique et ignorée par les Anglo-canadiens, tant catholiques que protestants.[62] D'autre part la participation des Canadiens à la Guerre sud-africaine fut épousée presque entièrement par les anglophones tandis que la majorité des Canadiens français s'y opposaient ou, du moins, avaient adopté une attitude de neutralité.

Un examen superficiel de la question nous permet de conclure que les Canadiens français étaient tout aussi enthousiastes envers le service militaire que leurs compatriotes anglophones lorsqu'il s'agissait d'une cause qui leur était chère. Si les expéditions impériales britanniques n'ont pas réussi à émouvoir les Canadiens français, la campagne sud-africaine, pour sa part, souleva chez-eux une forte opposition — non moins forte, cependant, que chez certains opposants britanniques tel David Lloyd George. Cette opposition allait avoir un effet négatif sur la formation des cadres et des bataillons francophones à la veille de la Grande Guerre.

Réforme de la milice, création de la marine et resserrement des liens impériaux

Jusqu'au tournant du siècle on ne retrouvait pas de véritables états-majors dans les districts militaires ni de services organisés en corps, affectés aux diverses unités de cavalerie, d'artillerie et d'infanterie. Peu après le retour des troupes qui avaient servi en Afrique du Sud, les premières formations divisionnaires sont créées (1903) et un Conseil de la Milice voit le jour (1904). De même, à l'instar de l'Armée britannique, les services sont incorporés:

1903	Service de l'Intendance
	Corps des Magasins militaires
	Corps des Guides
	Corps des Transmissions
1904	Service de Santé
1905	Corps des commis militaires d'état-major
1906	Service de la Trésorerie

Seule la langue anglaise est employée officiellement au sein de ces services bien que deux unités d'artillerie sur 18 et 27 des 116 régiments (bataillons) d'infanterie, à la veille de la Grande Guerre, sont francophones.[63]

Les bases impériales d'Halifax et d'Esquimalt (Victoria) sont transférées au Dominion en 1905 et, à partir de 1907, le Canada est représenté aux conférences impériales qui remplacent les conférences coloniales tenues jusque-là. Enfin, en 1910, suivant la proposition du Premier ministre Sir Wilfrid Laurier, et après un débat controversé, le Parlement approuve la création d'un service naval canadien qui pourra se porter au service de l'Empire s'il en est décidé ainsi.[64] Deux Canadiens français se succèdent au ministère du service de la Marine: Louis-Philippe Brodeur (3 juin 1910 - 10 août 1911) et Rodolphe Lemieux (11 août - 8 octobre 1911), mais ils sont remplacés par des anglophones dès l'arrivée au pouvoir du conservateur R.L. Borden.[65]

Le premier de ces ministres tenta d'assurer la reconnaissance du bilinguisme dans la marine nouvellement créée, dès le mois d'août 1910, alors que deux officiers britanniques rattachés à l'état-major naval canadien, soutenaient «qu'il n'était pas souhaita-

ble que les candidats soient autorisés à passer les examens d'admission en français».[66] Le ministre leur répondit par l'entremise du sous-ministre Desbarats:

> «N'oublions pas que le Canada est un pays bilingue et que le français et l'anglais sont sur le même pied. En conséquence, l'instruction devrait être donnée dans les deux langues dans les établissements nationaux. Les instructeurs qui doivent être nommés devraient savoir assez bien le français et l'anglais. Si la règle proposée dans la note susmentionnée était adoptée, cela signifierait que les jeunes francophones ne peuvent être admis dans la marine. Je suis sûr que ce n'est pas le but visé par les officiers qui ont préparé l'examen. Je me rends parfaitement compte que l'usage des deux langues crée des inconvénients, mais cela n'est pas suffisant pour empêcher le but véritable de la Constitution de se réaliser. Je demanderais au chef de l'état-major [naval] et au secrétaire d'examiner de nouveau la question dans l'espoir qu'ils vont eux-mêmes se rendre compte de l'impossibilité d'appliquer la suggestion qu'ils ont faite.»[67]

Mais ces mots tombèrent sur la terre aride, car l'un et l'autre récipiendaire étaient d'avis que «toute tentative pour combiner les deux langues nuirait au service».[68] Dans son exposé de ces faits, le contre-amiral Nigel D. Brodeur, petit-fils de l'ancien ministre, émet l'opinion qu'il est malheureux qu'on n'ait pas réussi à régler la question du bilinguisme dans la Marine royale du Canada (MRC), celle-ci ayant dès lors été perçue comme étant beaucoup plus britannique que canadienne par les Canadiens français et, à partir des années 1960, par les Anglo-Canadiens.[69]

Un seul officier supérieur canadien-français a tenu un rôle important au sein de l'état-major de la Milice avant la Première Guerre mondiale: le colonel François-Louis Lessard, à titre d'adjudant-général, du 1er avril 1907 au 1er juin 1912. Peu après l'arrivée de Sam Hughes au ministère, le 11 octobre 1911, Lessard fut lui aussi supplanté par un anglophone.[70]

Depuis 1899, grâce à des cours d'état-major, on formait les futurs officiers supérieurs qui pourraient commander en cas de guerre. En 1913, à peine 7 des 58 diplômés sont francophones. Faut-il s'en surprendre lorsqu'on sait que les cours n'étaient donnés qu'en anglais?[71]

À la veille de la guerre, voici la répartition des officiers de la force permanente:[72]

Grade	Brit.	Canadiens		%	Total
		Anglo	Franco		
Mgén	—	1	1	50	2
Colonel	2	18	2	9,1	22
Lcol	5	21	2	7,1	28
Major	17	48	12	15,6	77
Capt	14	68	8	8,8	90
Lt	9	55	4	5,9	68
Autres	12	24	1	2,7	37
Infirmières	—	5	—	—	5
Total	59	240	30		329
Pourcentage		90,9	9,1		

Alors que 20 p.c. des officiers anglophones sont britanniques, les francophones ne comptent que pour 9,1 p.c., bien qu'ils forment 28,5 p.c. de la population. Au niveau des capitaines et lieutenants, ce pourcentage baisse à 8,8 et 5,9 respectivement. Leur absence, à ces niveaux, sera bientôt ressentie en matière de politique et de promotions aux postes de commandement.

Ainsi, dans la décennie qui suivit le tournant du siècle, la Milice canadienne subit une profonde réforme, suivant en cela l'Armée britannique. La MRC, nouvellement créée, prenait naturellement la *Royal Navy* comme modèle. Et dorénavant, le Canada serait représenté en matière de politique de défense impériale bien qu'il ne fût pas encore maître chez-lui de sa propre politique extérieure. Excepté dans certains bataillons d'infanterie au Québec, le fait français restait ignoré au sein du ministère de la Milice et de la Défense et de celui du Service naval.

Deuxième partie

L'infanterie: refuge des francophones (1914-1939)

«Ce n'est pas le Canada que je m'attendais de trouver. À mon retour de la guerre, j'avais le sentiment que toutes les souffrances et tous les sacrifices avaient dû signifier quelque chose. Mais j'ai constaté, comme d'autres, que rien n'avait beaucoup changé. [...] Les hommes mettent le même acharnement à se battre pour l'argent. Je ne vois guère de différence dans la manière d'envisager la vie; rien n'indique que l'esprit national a grandi et on ne mesure pas vraiment la situation qui existe dans le monde, ni les problèmes qui en découlent. Mais j'ai toutes les raisons de croire que le bon sens de notre population va primer.»

Général Sir Arthur Currie
(à son retour au Canada en 1919)
dans H.M. Urquart, *Arthur Currie*, Toronto, 1950, p. 284

Plusieurs Canadiens crurent brièvement que la 'guerre pour mettre fin à toutes les guerres' unirait enfin anglophones et francophones. Ce fut certainement le cas du rédacteur de *La Patrie*, à Montréal.[1] On nourrissait l'espoir qu'elle ferait oublier les questions tarifaires, les écoles «séparées» et la controverse linguistique qui n'avaient cessé de diviser les deux peuples fondateurs.

Mais on se bernait. On ne tenait pas compte de l'ampleur de la division ni de l'envergure des changements qui s'étaient produits au Canada. D'une part, on n'avait pas réglé la question de l'égalité de la langue française en dehors du Québec; d'autre part, on ne s'entendait pas sur la nature de la participation du Canada à l'Empire britannique, ni sur les responsabilités inhérentes à ce statut mal défini de participant.[2]

En 1912, l'Ontario venait de proclamer son «Règlement 17» interdisant l'enseignement du français dans la province, sauf pendant les deux premières années d'école. «La nouvelle législation traitait la langue de l'une des plus grandes cultures modernes comme une maladie infectieuse et déroulait le cordon sanitaire autour de la zone contaminée.»[3]

La Milice canadienne, pour sa part, avait subi une décennie de réorganisation lorsque le Canada se trouva en guerre. Mais peu de Canadiens français s'étaient ralliés à l'impérialisme britannique qui avait suscité la Guerre sud-africaine, de sorte que peu d'entre eux y avaient combattu et, en conséquence, possédaient les aptitudes et l'entraînement nécessaires pour conduire leurs confrères à la guerre.

Aux yeux d'Henri Bourassa, chef de file incontesté des Canadiens français, la Grande Guerre, comme on l'a appelée, n'était pas différente de la Guerre des Boers: les visées du gouvernement britannique étaient tout aussi impérialistes et, personne ne saurait le contester, le Canada, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Inde, fut traité en véritable colonie.

Le pétulant ministre de la Défense, Sam Hughes, s'accommoda parfaitement de la situation, rejetant les plans de mobilisation préparés par son état-major et en pratiquant un patronage politique éhonté. Il désirait montrer, une fois pour toutes, combien

les officiers de la milice — c'était son cas — pouvaient être tout aussi efficaces que les officiers réguliers pour lesquels, d'ailleurs, il ne cachait pas son dédain. Du coup, il désirait ramener à la raison les rebelles canadiens-français qui insistaient pour être différents des autres. Ils devaient devenir des *'Canadians'* ou disparaître. De son côté, le Premier ministre conservateur Robert Borden, conscient du traditionalisme des Canadiens français, tenta de les ménager en faisant appel à leur sens du devoir, par l'entremise du clergé. Il y réussit assez bien malgré l'attrait naturel de plusieurs au nationalisme prêché par Henri Bourassa.[4]

Mais ce qu'il faut reconnaître surtout chez Borden, c'est l'esprit de dépassement qu'il exigea de ses compatriotes, tant anglophones que francophones, afin que la «nation canadienne» accédât à une véritable autonomie. Il y réussit partiellement à court terme, lorsqu'il apposa sa signature, à titre de plénipotentiaire, sur le traité de Versailles; à moyen terme, cependant, on dut attendre jusqu'en 1931, alors que, par le traité de Westminster, le Canada cessa d'être une colonie britannique.

La lutte que les Canadiens français ont menée pour faire reconnaître leur égalité est comparable à celle que le Canada avait entreprise au plan international. Henri Bourassa, rédacteur du *Devoir* à Montréal, et John W. Dafoe, rédacteur du *Winnipeg Free Press*, représentent, plus encore que les chefs politiques et militaires, les thèses opposées en présence.[5]

3

La première guerre mondiale: un nouvel éclairage sur l'apport des Canadiens français

«Ceux qui, dans les provinces anglaises, s'opposent à l'enseignement du français dans les écoles publiques et les écoles séparées, ceux-là mêmes sont les violateurs de l'esprit fondamental de la constitution canadienne; et ceux de nos compatriotes qui viennent nous prêcher la doctrine de l'avilissement, qui viennent dire qu'il est monstrueux de réclamer pour la langue française des droits égaux à ceux de la langue anglaise, ceux-là sont également des violateurs de l'esprit de la constitution. Non, le pacte conclu entre ces deux grands hommes d'État, Sir John A. Macdonald et Sir George-Étienne Cartier, ne fut pas un pacte d'asservissement; ce fut au contraire un traité loyal et honorable, conclu par les fils des deux grandes nations se donnant la main pour terminer à jamais les divisions et les haines de l'histoire, afin que de cette union féconde, naquît un grand peuple, conçu dans une pensée de justice.»

Henri Bourassa
La langue française et l'avenir de notre race
(Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1913)

De par son statut de colonie, le Canada entre automatiquement en guerre lorsque la Grande-Bretagne déclare officiellement la guerre à l'Allemagne, le 4 septembre 1914. Deux jours plus tard le gouvernement canadien décrète la mobilisation, et le ministre de la Milice et de la Défense, Sam Hughes, rejetant les plans de mobilisation préparés par son état-major, ordonne le recrutement d'un corps expéditionnaire distinct. Un premier contingent est rassemblé et entraîné en vitesse au camp de Valcartier nouvellement aménagé près de Québec.

Le 3 octobre, 33 000 hommes et 7000 chevaux, soit une division d'infanterie et une brigade de cavalerie, à bord de 32 transports

escortés de dix navires de guerre britanniques, quittent le golfe Saint-Laurent en direction de Plymouth (Angleterre) où ils arrivent onze jours plus tard.Une seconde division suivra à l'hiver, puis une troisième et une quatrième divisions traverseront en France en janvier et en août 1916. Une cinquième division, formée en Angleterre, ne s'entraînera que quelques mois avant d'être dissoute pour servir de renforts aux autres divisions.[1]

Le volontariat et la politique de conscription

Quelle politique le Gouvernement Borden a-t-il suivie afin de mobiliser plus de 600 000 hommes dans le Corps expéditionnaire canadien (CEC)?

Le parlement autorise la levée de 25 000 volontaires en août 1914; ce nombre passe à 50 000 en novembre, puis à 150 000 en juillet 1915, à 250 000 en octobre 1915 et, enfin, 500 000 en janvier 1916. À la suite des pertes élevées subies par les Canadiens et surtout des pressions exercées de part et d'autres exigeant que le Québec contribue à la guerre en proportion de sa population, mais aussi parce que le Premier ministre ne voulait pas revenir sur sa promesse faite aux Britanniques, en 1915, d'augmenter la force canadienne combattante à un demi million et de fournir en plus les renforts nécessaires, le gouvernement conservateur demande la conscription.[2]

La loi sur le service militaire obligatoire reçoit la sanction royale le 29 août 1917, après que le système de volontariat eût déjà fourni 437 387 soldats (sans tenir compte de ceux qui avaient été refusés pour cause de santé, déformation physique, etc.). Si l'on exclut les pays où se déroulait la guerre, c'était une contribution sans pareille dans le monde entier, en comparaison de sa population totale de 8 1/4 millions, de l'étendue de son territoire et du grand nombre de personnes déjà employées à des services et travaux essentiels à la poursuite de la guerre, tant dans l'agriculture que dans les transports, les mines et les manufactures.[3]

Réponse de la population canadienne-française

Tenant compte de la situation offerte aux Canadiens français dans la Milice du Canada, à la veille du déclenchement des

CANADIENS FRANCAIS
VENEZ AVEC NOUS DANS LE
150ième BATAILLON C.M.R.
AIDER A LA VICTOIRE DU COQ GAULOIS SUR
L'AIGLE PRUSSIEN
Lt. Col. H. Barré
Arsenal du 65
Salle d'exercice

ATTENDRONS-NOUS QUE LES NÔTRES BRÛLENT?

ENRÔLONS-NOUS et tout de suite

Dans Le

178ième

Bataillon

CANADIEN FRANÇAIS

INFORMATIONS:
AUX QUARTIERS GÉNÉRAUX SHERBROOKE, P.Q.
OU COIN ST ANDRÉ ET STE CATHERINE MONTREAL

Canadiens-Français

A l'heure du plus grand peril
qui ait jamais menacé notre
PAYS et L'HUMANITE
oublierons-nous les Traditions
qui ont fait la

GLOIRE et L'ORGUEIL de
notre RACE

CANADIENS

C'EST LE MOMENT D'AGIR

N'ATTENDEZ PAS QUE LES BOCHES
VIENNENT METTRE TOUT A FEU
ET A SANG AU CANADA

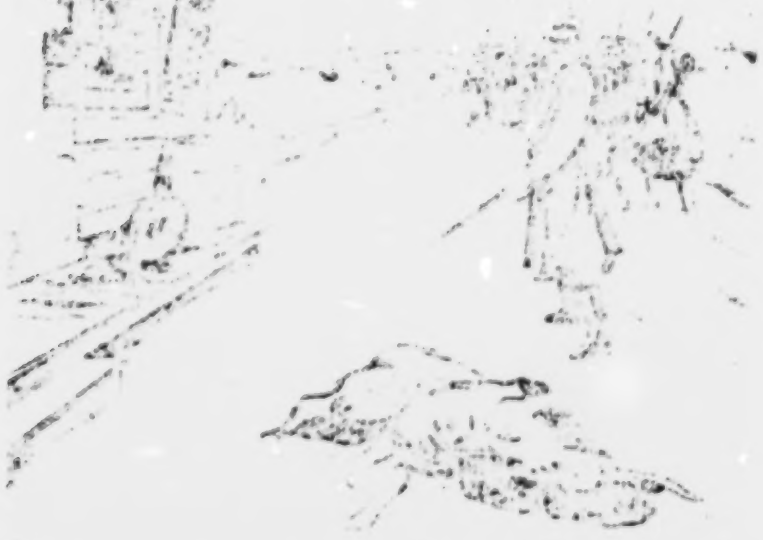

CANADIENS SOYEZ IMPATIENTS RESTEZ PAS EN ARRIÈRE
ENROLEZ-VOUS DANS NOS REGIMENTS CANADIENS-FRANÇAIS

Comité de Recrutement Canadien-Français

Le major-général J.L. Lessard, CB, à qui le MDN Sam Hughes refusa un commandement opérationnel pendant la Première Guerre mondiale. Nommé inspecteur de la région est du Canada, il dut prêter main forte au général Landry, à Québec, durant les émeutes de Pâques en 1918. *CDQ*, janvier 1926.

Le major-général J.P. Landry, CMG, VD, commanda trois brigades d'infanterie à l'entraînement en Angleterre avant d'être ramené au Canada pour y servir à titre de commandant du 5e District militaire à Québec, le 1er mars 1918, un mois à peine avant que la violence n'éclate, suite à la crise de la conscription. *CDQ*, octobre 1926.

L'honorable lieutenant-général Sam Hughes, KCB, ministre de la Milice et de la Défense, 1911-1916. Après avoir ignoré les Canadiens français en matière de service dans leur langue, cet Orangiste francophobe ne cessa de critiquer leur effort de guerre. Photographe: Archives publiques Canada /C 20240.

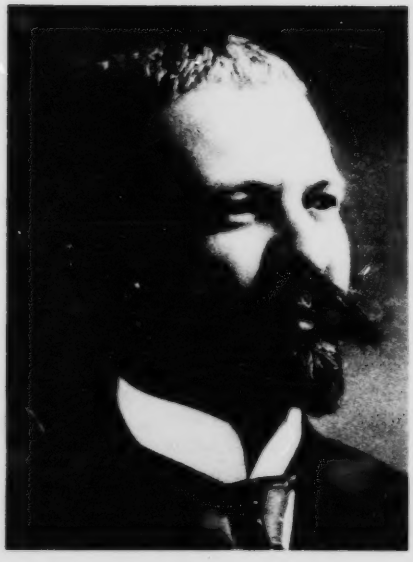

Henri Bourrassa, MP, directeur du *Devoir* qu'il fonda à Montréal en 1903 afin d'éclairer ses compatriotes sur les réalités politiques, en particulier le jingoïsme britannique et la complicité du gouvernement canadien. Photographe: Archives publiques Canada/C 27360

hostilités, que peut-on dire de leur contribution? Fut-elle aussi minime que les autorités civiles et militaires l'ont laissé croire, ces mêmes autorités qui n'avaient pris aucun moyen concret, sauf dans quelques unités d'infanterie de la milice non-permanente, pour former, en français, des futurs officiers et sous-officiers dans le but d'entraîner des recrues francophones une fois la mobilisation décrétée?[4]

L'historien Jean-Pierre Gagnon a fort bien décrit, dans sa thèse de doctorat, le processus du recrutement des volontaires au sein des unités canadiennes-françaises en 1915-1916.[5] Que dire des tractations politiques auxquelles il a fallu recourir avant d'obtenir l'assentiment du gouvernement pour créer une unité francophone tel le 22e bataillon canadien-français? La situation est d'autant plus frappante lorsqu'on la compare à la facilité avec laquelle Alexander Hamilton Gault, un millionnaire de Montréal, avait reçu la permission officielle de fonder un tout nouveau régiment: le *Princess Patricia's Canadian Light Infantry (PPCLI)*[6] qui, avec le 22e, en 1920, deviendra l'émule du *Royal Canadian Regiment (RCR)* — seul régiment d'infanterie permanent d'avant-guerre.

Les Canadiens français ont levé quinze bataillons de fantassins, en tout, dont quatorze en 1915-1916. Une liste de ces unités est donnée à l'Annexe J. Elles ont été recrutées au Québec sauf une à Ottawa, deux (formées surtout d'Acadiens) au Nouveau-Brunswick et une à Edmonton (Alberta). Seul le 22e bataillon a combattu au front, toutes les autres unités servant de renforts ou étant versées à des bataillons de réserve afin de servir plus tard comme renforts. En plus, le 163e bataillon a servi aux Bermudes pendant six mois avant d'être envoyé en Angleterre pour y être démembré. Si certaines unités ont atteint l'effectif fixé à plus de mille soldats, plusieurs n'y sont pas parvenues, ce qui fut d'ailleurs aussi le cas de certains bataillons anglophones. Les 12e et 14e bataillons, bien qu'absents de notre liste, comprenaient plusieurs francophones; le 14e, en particulier, avait été formé de trois compagnies du *Victoria Rifles* (de Montréal) et de deux compagnies du 65e Carabiniers Mont-Royal. Il en va de même de plusieurs autres unités recrutées aux Maritimes, au Québec, en Ontario et au Manitoba.[7]

La liste des titulaires des postes supérieurs, dans le CEC, rapportée par le colonel G.W.L. Nicholson dans l'histoire officielle

de la participation de l'armée canadienne à la Première Guerre mondiale,[8] est presque en soi un acte de mise en accusation contre le Gouvernement Borden et sa politique unilingue.

Dans son étude sur les généraux canadiens de la Première Guerre mondiale,[9] le professeur A.M.J. Hyatt mentionne que des 126 généraux qui ont servi le Canada 106 étaient canadiens, les autres britanniques. De ce nombre 69 (65 p.c.) Canadiens ont servi sur des théâtres d'opérations et 37 (35 p.c.) au Canada et en Angleterre seulement. Vingt généraux venaient du Québec bien que seulement quatre d'entre eux étaient d'origine canadienne-française.

Si l'on exclut le brigadier-général R. Brutinel, commandant du corps des mitrailleuses (28 octobre 1916 au 18 avril 1919) qui, Français de naissance, servit uniquement en anglais, on ne trouve en service opérationnel que le brigadier-général H.A. Panet, qui a commandé (en anglais) la 2e artillerie divisionnaire, du 18 décembre 1916 au 25 juin 1919, et le brigadier-général T.-L. Tremblay, ancien lieutenant-colonel du 22e et général commandant la 5e brigade d'infanterie du 10 août 1918 au 9 mai 1919.

Un troisième général canadien-français, le brigadier-général Joseph-Philippe Landry, servit en Angleterre où il commanda les 5e, 8e et 11e brigades d'infanterie ainsi que cinq différents secteurs d'entraînement avant d'être ramené à Québec en 1917, comme général commandant de district.[10]

Le dernier des quatre, mais non le moindre, fut le major-général François-Louis Lessard, à qui le ministre refusa un commandement opérationnel durant la guerre. Voici ce qu'en pensait son biographe anglophone:

> «Nombreux sont ceux qui croient que le général Lessard était l'homme tout désigné au Canada, en raison de son âge, de son grade, de son expérience et de sa compétence, pour commander le premier contingent et la 1ère Division canadienne qui fut formée à partir de ce contingent, parce qu'il possédait la confiance de tous les miliciens et que du fait de son origine française, il était certain d'être particulièrement bien accepté du Québec. Pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la personne du général, le Ministre en a décidé autrement.»[11]

À l'échelon inférieur de la hiérarchie militaire, on retrouve en service opérationnel un lieutenant-colonel à l'artillerie —

H.A. Panet qui fut promu au grade de brigadier général en 1916 — et sept colonels/lieutenants-colonels médecins.[12]

L'infanterie fournit, en plus, 18 lieutenants-colonels mais, comme nous l'avons vu, seuls les commandants du 22e bataillon, auxquels il faut adjoindre les noms des majors G.P. Vanier et G.E.A. Dupuis, ont véritablement servi sur un théâtre de guerre.[13]

Les mentalités au Canada pendant la guerre

Il est évident que, face à la guerre, la mentalité des Canadiens français différait fondamentalement de celle des Canadiens d'origine britannique. Cette question déborde le seul aspect politique.[14]

Bien que certains historiens aient parlé du Canada comme d'un royaume paisible[15], que d'incidents violents découvre-t-on dans notre histoire lorsqu'on se donne la peine d'en soulever la croûte. À titre d'exemples, citons:

1907	— émeutes anti-japonaises	— Vancouver	(C.-B.)
1914	— émeute sur le *Komagata Maru*	— Vancouver	(C.-B.)
1915	— émeute anti-germanique	— Victoria	(C.-B.)
1916	— perturbation, soldats et civils	— Edmonton	(Alb.)
		— (2) Calgary	(Alb.)
		— Berlin (Kitchener)	(Ont.)
		— London	(Ont.)
		— Winnipeg	(Man.)
		— Waterloo	(Ont.)
		— Perth	(Ont.)
	— perturbation appréhendée, ouvriers du canal Welland	— Thorold	(Ont.)
	— mutinerie de soldats	— Camp Borden	(Ont.)
	— grève de charbonniers	— Minto	(N.-B.)
	— grève de mineurs	— Thetford Mines	(Qué.)
	— émeutes anti-recrutement	— Montréal	(Qué.)
1917	— grève appréhendée, charbonniers	— Fernie	(C.-B.)
	— émeute électorale	— Sherbrooke	(Qué.)
	— manifestation anti-conscriptioniste	— Montréal	(Qué.)

	— émeute contre le règlement XVII	— Ford City (Windsor)	(Ont.)
1918	— crise de la conscription	— ville de Québec	

Loin d'être les seuls qui sont survenus, ces incidents ne représentent que les plus éminents rapportés dans la presse ou étudiés subséquemment. Or on y trouve, entremêlés, des cas de tensions raciales, des démonstrations «pro-guerre» et «anti-guerre», et un cas de réaction à la politique linguistique adoptée par le gouvernement ontarien en 1912-1913 à l'effet que tout enseignement dans la langue française serait proscrit dans la province. Armés de cette cause notoirement injuste à l'endroit de leurs frères de sang franco-ontariens, les Québécois décidèrent de s'opposer au service obligatoire voté le 24 juillet 1917 — à peine deux mois avant l'émeute de Ford City.

> «En quoi [...] ce militarisme diffère-t-il du militarisme prussien, si ce n'est qu'il est encore plus pernicieux, puisqu'il n'a même pas la grandeur de la patrie pour excuse»

de s'écrier leur chef de file Henri Bourassa.[16]

Plus encore, peut-être, que l'aspect linguistique, celui de la recherche et poursuite de récalcitrants par les agents de la *Dominion Police* — des anglophones pour la plupart mais aussi, comme le faisaient eux-mêmes remarquer les pourchassés, des citoyens canadiens (ou sujets britanniques) qui ne servaient pas plus qu'eux outre-mer — porta quelques dissidents de Québec à mettre le feu au bureau du préposé au Service militaire de cette ville et à inciter des émeutes au cours de la Semaine sainte de 1918. L'envoi par Borden de conscrits anglophones de Toronto pour mater la violence n'a fait que l'aviver. Et c'est surtout grâce aux démarches du juge Choquette et d'Armand Lavergne, à la fin, que les émeutiers se sont calmés, après que cinq citoyens eurent été tués et que plusieurs autres eurent été blessés.[17]

Le rappel de ces sombres événements n'a pas pour but de tenter d'établir la culpabilité d'un côté ou de l'autre; il vise plutôt a indiquer combien les haines, les mesquineries et les injustices sont stériles chez des peuples qui, vivant côte à côte, devraient le faire dans l'harmonie et le respect mutuel.

Origine de la population canadienne selon les provinces

Origine	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	N.-B.	I.-P.-É.	N.-É.	Yukon	T.N.-O.	Total
Br	252 683	191 698	251 010	266 415	1 927 099	316 103	229 896	78 949	378 700	2 929	503	3 896 985
Fr	8 907	19 825	23 251	30 944	202 447	1 605 339	98 611	13 117	51 746	482	226	2 054 890
Autres	130 890	162 140	218 171	158 255	393 733	81 790	23 382	1 662	61 892	5 101	17 752	1 254 768
Total	392 480	374 663	492 432	455 614	2 523 274	2 003 232	351 889	93 728	492 338	8 512	18 481	7 206 643

Pourcentages (basés sur la population entière)

Br	3,51	2,67	3,48	3,70	26,74	4,39	3,19	1,09	5,25	0,04	—	54,1
Fr	0,12	0,27	0,32	0,43	2,81	22,28	1,37	0,18	0,72	—	—	28,5
Autres	1,82	2,25	3,03	2,19	5,46	1,13	0,32	0,02	0,85	0,07	0,25	17,4

L'étude de quelques statistiques s'impose

La population totale du Canada, en 1911 — l'année du dernier recensement avant la Première Guerre mondiale — s'élève à 7 206 643 dont 3 896 985 (54,1 p.c.) sont d'origine britannique, 2 054 890 (28,5 p.c.) sont d'origine française et 1 254 768 (17,4 p.c.) sont d'origines diverses. De ce nombre, 2 003 232 (27,8 p.c.) sont Québécois; près d'un sixième de ceux-ci sont d'origine britannique et 81 790 d'origines diverses, alors que 1 605 339 sont d'origine française. Mais ce dernier nombre ne représente pas l'ensemble des Canadiens français, dont 449 551 vivent dans les autres provinces.[18]

Ces statistiques établissent une distinction entre «Canadiens d'origine française», d'une part, et «Français», «Belges (Wallons)» ou «Suisses (Romands)», d'autre part, qui sont dénombrés avec les étrangers, alors que l'expression correspondante de «Canadiens d'origine britannique» comprend de nombreux sujets nés en Grande-Bretagne ou ailleurs dans l'Empire britannique.[19] Les Français et les Belges, de par la nature de leur double citoyenneté, étaient sujets à la mobilisation dans leur pays d'origine. Plusieurs d'entre eux, sinon la plupart, s'empresseront de répondre à l'appel, ce qui réduira le nombre de francophones servant dans le CEC.

Malgré quelques cas semblables chez les anglophones, la plupart des Britanniques vivant au Canada qui se sont enrôlés l'ont fait directement dans le CEC.[20] L'historien J. Granatstein rapporte qu'à peine 318 705 (51,43 p.c.) d'entre les 619 636 militaires qui ont servi dans le CEC étaient d'origine canadienne, alors que 237 605 (38,35 p.c.) d'entre eux étaient originaires de la Grande-Bretagne ou de l'Empire.[21]

Il importe aussi de savoir que 370 938 des 1 488 353 familles canadiennes, soit 24,9 p.c., vivaient au Québec, que le Québec avait le plus haut taux de naissance au Canada, soit 37,18 par 1 000 (en comparaison à 22,68 pour l'Ontario) et que l'augmentation naturelle de sa population était la deuxième plus élevée du Canada, après le Manitoba, à raison de 19,26 par 1 000 personnes (en comparaison à 9,07 pour l'Ontario).[22]

De même, la population rurale du Québec dépassait sa population urbaine de 106 p.c. en comparaison à l'Ontario où

c'était l'inverse, à 90 p.c. Le tableau suivant illustre bien la différence entre l'Ontario et le Québec — les deux provinces les plus populeuses et dont on n'a cessé de comparer l'effort de guerre:[23]

Province	Population rurale	* %	Population urbaine	* %
Ontario	1 194 785	30,4	1,328 489	40,5
Québec	1 032 618	26,3	970 614	29,6

* Ces pourcentages sont basés sur la population canadienne tout entière, soit rurale, soit urbaine.

Lorsqu'on compare les données de la population masculine de 15 à 44 ans, il est facile de démontrer que le Québec a fourni moins de soldats que les autres provinces. Mais lorsqu'on tient compte de l'excès de mâles[24] on peut tirer des conclusions bien différentes.

Provinces	Population mâle 15-44 ans	%	Excès de mâles	%
Colombie-Britannique	162 229	8,6	110 758	25,3
Alberta	129 444	6,9	73 315	16,8
Saskatchewan	167 608	8,9	91 028	20,8
Manitoba	132 571	7,0	44 498	10,2
Ontario	638 079	33,9	75 306	17,2
Québec	442 703	23,4	19 772	4,5
Nouveau-Brunswick	77 904	4,1	7 845	1,8
Île-du-Prince-Édouard	19 715	1,0	410	0,09
Nouvelle-Écosse	111 184	5,9	9 700	2,2
Yukon	2 835	0,15	4 504	1,0
Territoires du N.-O.	4 563	0,24	211	0,05
Canada	1 888 825		437 347	

Il est évident qu'après l'Ontario (33,9 p.c.), le Québec (23,4 p.c.) a la plus forte population mâle âgée entre 15 et 44 ans. Mais lorsqu'on rapproche ces statistiques de celles de l'excès de mâles, un tout autre dessin apparaît. C'est en Colombie-Britanni-

que (25,3 p.c.), en Saskatchewan (20,8 p.c.), en Ontario (17,2 p.c.), en Alberta (16,8 p.c.) et au Manitoba (10,2 p.c.) que se trouve le réservoir de mâles au Canada, non au Québec qui vient au sixième rang avec 4,5 p.c. D'ailleurs, cette disproportion de 1130 hommes pour 1000 femmes au Canada était probablement plus élevée qu'en aucun autre pays au monde, selon le statisticien en chef qui nous offre même la comparaison suivante:[25]

Pays	Femmes		Hommes
Angleterre	1068		1000
France	1033	(en 1901)	1000
Allemagne	1026		1000

Évaluation de la réponse canadienne-française

Le procès de la piètre contribution des Canadiens français à l'effort de guerre de 1914-1918 a souventes fois été repris.[26] Ce qui est frappant dans plusieurs exposés, c'est d'y trouver une contradiction flagrante dont les auteurs ne semblent pas saisir la gravité. D'un côté on se plaît à répéter les mêmes rengaines anti-québécoises ou anti canadiennes-françaises sans établir de distinction entre Québécois francophones et anglophones, ou à parler des Canadiens français comme s'ils habitaient tous le Québec. De l'autre côté on rappelle combien la Milice et le CEC ont été mal administrés sous Sam Hughes et combien peu ce dernier s'était soucié d'assurer un nombre suffisant de travailleurs dans les industries de guerre et les services essentiels, y compris les fermes. L'armée était-elle si mal administrée pour les anglophones seulement? D'ailleurs, deux auteurs anglophones, Robert Craig Brown et Donald Loveridge, ont très clairement démontré que la pénurie de volontaires en 1916 était loin d'être un phénomène québécois ou canadien-français et qu'il résultait plutôt de la planification gouvernementale ayant trait à l'agriculture et à l'industrie de guerre, qui commençait justement, au même moment, à marcher rondement.[27]

Le 21 mars 1916, le capitaine Talbot Mercer Papineau, combattant avec le PPCLI en France, écrit une lettre ouverte à Henri Bourassa, qu'il fait publier dans les principaux journaux

anglais et français du Canada. Dans sa missive il rappelle à son cousin qu'étant nationaliste il devrait être prêt à défendre le territoire canadien et les libertés canadiennes; qu'il devrait soutenir l'effort de guerre canadien non pas parce que le Canada fait partie de l'Empire mais pour préserver et perpétuer l'esprit qui réunit les peuples divers au sein de ce même Empire; que la guerre offre aux Canadiens français comme aux Canadiens anglais l'occasion inouïe de démontrer leur amour pour leur patrie.

Voici en quels mots Henri Bourassa répond au capitaine Papineau par la voix des mêmes journaux:

> «Il prend les Canadiens français à parti et conteste leur patriotisme parce qu'ils s'enrôlent en moins grand nombre que les autres éléments de la population canadienne. On pourrait épiloguer longuement là-dessus. Qu'il suffise de signaler un fait patent : le nombre de recrues pour la guerre en Europe, dans les différentes provinces du Canada et parmi chaque composante de la population, est inversement proportionnel à l'enracinement à la terre et au patriotisme traditionnel qui en découle. Les nouveaux venus des Îles britanniques se sont enrôlés dans une proportion beaucoup plus grande que les Canadiens de langue anglaise nés au pays, lesquels se sont enrôlés en plus grand nombre que les Canadiens français. Les provinces de l'Ouest ont donné plus de recrues (proportionnellement) que l'Ontario, et l'Ontario, plus que le Québec. Dans chaque province, la population flottante des villes, les étudiants, les ouvriers et les fonctionnaires, en chômage ou menacés de congédiement, ont fourni plus de soldats que les fermiers. Est-ce à dire que les gens des villes sont plus patriotiques que les gens de la campagne, ou que les nouveaux venus d'Angleterre sont de meilleurs Canadiens que leurs concitoyens d'origine britannique nés au Canada? Non, cela signifie simplement qu'au Canada, comme dans tous les autres pays, ce sont toujours les citoyens de vieille souche qui sont les moins disposés à s'engager dans des aventures lointaines qui ne concernent pas directement leur terre natale. Cela prouve aussi que le service militaire répugne plus aux populations rurales qu'aux populations urbaines.
>
> Il y a chez les Canadiens français une plus grande proportion de fermiers, pères de grande famille, que chez n'importe quel autre élément ethnique du Canada. Les Canadiens français sont surtout le seul groupe exclusivement canadien, pris dans son ensemble et en fonction de chacun des individus qui le composent. Ils regardent les bouleversements qui se produisent en Europe, même en Angleterre ou en France, comme des événements qui leur sont étrangers. Si l'Allemagne attaquait le Canada sans menacer la France, leurs sympathies iraient naturellement à celle-ci malgré tout.
>
> Le Canada anglais, même si on fait abstraction des Britanniques d'origine, compte une proportion considérable de gens qui en sont encore

à la première période d'adaptation au pays. Dans la vague d'impérialisme, un assez bon nombre n'ont pas encore décidé si leur allégeance va à la Confédération canadienne ou à l'Empire, si c'est le Royaume-Uni ou le Canada qui est leur pays.

Quant aux nouveaux venus du Royaume-Uni, ils ne sont Canadiens dans aucun sens. Leur seule patrie, c'est l'Angleterre ou l'Écosse. Ils se sont enrôlés pour faire la guerre en Europe aussi naturellement que les Canadiens, français ou anglais, prendraient les armes pour défendre le Canada si le continent américain était attaqué.

Il est donc rigoureusement juste de dire que le recrutement a été inversement proportionnel au développement du patriotisme canadien. Si les Canadiens anglophones ont le droit de blâmer les Canadiens français pour leur petit nombre de recrues, les nouveaux venus du Royaume-Uni, qui ont fourni une proportion beaucoup plus grande de recrues que n'importe quel autre élément de la population, seraient tout aussi justifiés d'accuser les Anglo-Canadiens de déloyauté et de trahison. L'enrôlement pour la guerre en Europe est sensé être absolument libre et volontaire. C'est ce qu'on a déclaré partout depuis le début. Si cette déclaration est honnête et sincère, toutes les provocations d'une partie de la population à l'égard de l'autre, et les accusations portées exclusivement contre les Canadiens français, devraient cesser. Plutôt que d'insulter injustement un tiers de la population canadienne — un peuple qui se caractérise si remarquablement par sa constante fidélité aux institutions nationales et son respect pour l'ordre public, — les hommes qui revendiquent le droit d'éclairer et de diriger l'opinion publique devraient avoir assez de bonne foi et d'intelligence pour voir les faits tels qu'ils sont et pour respecter les motifs de ceux qui persistent dans leur détermination à rester plus Canadiens qu'Anglais ou Français.

En somme, si les Canadiens de langue anglaise s'enrôlent en beaucoup plus petit nombre que les nouveaux venus d'Angleterre, c'est parce qu'ils sont beaucoup plus Canadiens; si les Canadiens français s'enrôlent en moins grand nombre que les Canadiens anglais, c'est parce qu'ils sont totalement et exclusivement Canadiens.»[28]

En plus du dilemme auquel faisait face le Premier ministre Borden, en tentant de trouver un si grand nombre de renforts d'une population encore peu nombreuse, il fallait tenir compte de la distribution de cette population dans cet immense pays, et de nombreux autres facteurs déjà énumérés.

Les Canadiens français représentaient en 1911, 28,5 p.c. de la population canadienne, non 40 p.c. tel qu'avancé par l'historienne Elizabeth Armstrong.[29] Même alors, on n'arrive pas à comprendre comment il se fait que les recruteurs du CEC n'ont pas tenu compte de leur ethnie au moment de leur enrôlement ou, dans

l'affirmative, comment il se fait qu'on ne puisse «produire» ces renseignements pour les chercheurs ou le grand public.

L'historienne Elizabeth Armstrong reçut une lettre du major-général L.R. LaFlèche, sous-ministre de la Défense nationale en 1935, à l'effet que:

> «Il n'existe pas, et on ne saurait le créer, un énoncé précis, exact et authentique du nombre de Canadiens français qui ont servi dans les Forces canadiennes pendant la Grande Guerre 1914-1919».[30]

Elle estimait à environ 35 000 le nombre de Canadiens français qui avaient actuellement servi, basé sur les données suivantes:

15 000 en France, dont
- 6 000 au 22e bataillon;
- 4 000 dans les autres bataillons d'infanterie; et
- 5 000 répartis dans l'artillerie, la cavalerie, l'intendance, etc.

15 000 conscrits à l'entraînement en Angleterre et au Canada; et

5 000 servant dans les forces maritimes britanniques ou dans les forces alliées.

Or, ce nombre représente 11 p.c. des militaires d'origine canadienne, ce qui concorde avec le pourcentage d'officiers canadiens-français de la Milice non-permanente en 1914 et est trois fois plus élevé que le pourcentage de cadets enrôlés au *RMC* entre 1874 et 1914. Le comparer au nombre total et affirmer qu'il ne représente que 5 p.c. donne une fausse image de la réalité historique. Rappelons, enfin, que seuls ceux qui ont servi dans le 22e — dont le nombre fut fixé à 5 909 par le colonel Chaballe et à 5 584 par J.-P. Gagnon — soit 16 ou 17 p.c. du total des Canadiens français (assumant qu'ils n'étaient que 35 000) ont pu le faire en français.

Quelques Canadiens français ont d'ailleurs rendu d'éminents services à l'Armée britannique, en particulier le colonel Sir Edouard Percy Girouard. Gradué du *RMC* en 1888 il servit d'abord avec les *Royals Engineers*, puis Kitchener le nomma directeur des chemins de fer au Soudan et en Afrique du Sud avant de lui confier la responsabilité de la production des munitions en Angleterre, en 1915.[31]

Un seul des officiers canadiens-français de la Milice permanente en 1914 a donc servi en opérations: tout son service fut effectué en anglais dans l'artillerie.[32]

D'autre part, le 22e bataillon s'est acquitté de sa mission de façon exemplaire. Du 15 septembre 1915 au 11 novembre 1918 il a participé à la majorité des engagements les plus importants du conflit: Saint-Éloi, Ypres, la Somme, Courcelette, Vimy, Lens, Passchendaele, Arras, Amiens, Chérisy et Cambrai.

> «Deux cent trente-six officiers et cinq mille six cent soixante-treize sous-officiers et soldats servirent avec le Bataillon durant la 1re Grande Guerre. De ce nombre, cent trente-cinq officiers et trois mille quatre cent quatorze sous-officiers et soldats furent tués ou blessés. Le 22e Bataillon ne recula jamais devant l'ennemi; ses hommes se firent écraser sur place plutôt que d'abandonner une position. Le Corps expéditionnaire canadien s'est mérité, sur les champs de bataille de France et de Belgique, une brillante renommée; le 22e Bataillon s'enorgueillit, à juste titre, d'y avoir contribué dans une large mesure.»[33]

L'infanterie, était la plus vulnérable des armes, particulièrement durant la Première Guerre mondiale. Or, le seul service de guerre offert aux Canadiens français était justement celui de l'infanterie: on peut donc conclure qu'ils n'avaient d'aptitude, semble-t-il, qu'à servir comme chair à canon, puisqu'ils ne parlaient pas l'anglais. Peut-on vraiment blâmer ceux qui ont vu clair dans la politique du Gouvernement Borden et du ministre Sam Hughes, et qui ont cherché à s'en dérober personnellement ou à éclairer leurs concitoyens?[34]

4

L'entre-deux-guerres: leçon mal apprise

(À propos de John W. Dafoe)

«Les questions soulevées au Manitoba en 1890 — l'usage du français et les écoles séparées — ont pris une dimension nationale et la controverse créée a aidé à renforcer le point de vue qui avait déjà commencé à naître dans l'esprit du jeune journaliste. Pour lui, il n'y avait aucun doute que l'abolition de l'usage officiel du français au Manitoba était justifiée. Il avait passé les premières années de sa vie à Montréal, où l'unique moyen de communication entre les deux solitudes était l'anglais. À Ottawa, les francophones qui voulaient prendre part à la vie de la collectivité parlaient l'anglais. Winnipeg n'était pas à l'époque, et n'a jamais été d'ailleurs, particulièrement consciente de l'existence de Saint-Boniface, et la communauté française avait perdu son pouvoir à la législature en 1878 lors de la redistribution des sièges qui avait été effectuée en fonction du nombre d'habitants plutôt que des paroisses. En outre, plus son nationalisme croissait, plus Dafoe était convaincu qu'il ne devait y avoir qu'une langue au Canada et qu'il fallait que ce soit l'anglais. La question des écoles séparées est devenue incroyablement complexe de tous les points de vue : le lien entre la religion et l'enseignement, le degré exact de protection donné à la minorité religieuse du Manitoba par la Constitution et le processus à mettre en oeuvre pour faire appliquer les mesures de protection qui pouvaient exister. À tout cela venait s'ajouter la bigoterie virulente dont faisaient preuve tant les protestants que les catholiques. Dafoe avait hérité d'une suspicion à l'égard du catholicisme qui a changé d'objet et pris une nouvelle direction à Winnipeg en 1890. Il a accepté la doctrine selon laquelle la cathédrale de Saint-Boniface n'était pas seulement une institution catholique, mais aussi un avant-poste du contrôle exercé par les Canadiens français depuis le Québec. L'évêque n'était pas seulement un homme de Dieu et un chef religieux; c'était aussi une personne politique qui avait en partie pour tâche de lutter pour les droits des Canadiens français et de protéger la langue de ses paroissiens tout autant que leur âme.»

(Murray Donnelly, *Dafoe of the Free Press*,
Toronto, Macmillan, 1968, p. 29)

«J'ai toujours regretté de n'avoir pas appliqué une partie de mes énergies à apprendre votre belle langue.»

John W. Dafoe
(Lettre à un ami canadien-français de Québec,
à l'occasion du 60e anniversaire de la Confédération, 1927)

Nous l'avons vu au chapitre précédent, ni les paroles d'Henri Bourassa, ni les émeutes anti conscriptionistes à Québec n'ont empêché le gouvernement unioniste de Robert Borden d'élargir le fossé creusé entre les Canadiens français et les anglais. Que se passera-t-il pendant les règnes des six ministères, alternativement conservateurs et libéraux, qui se succéderont pendant la vingtaine d'années de paix?

Ministres, fonctionnaires et chefs militaires

Du côté ministériel, on n'a certes pas eu à s'inquiéter des francophones car, après son départ en 1896, Alphonse Desjardins fut remplacé par un anglophone et ce ne sera que 71 ans plus tard, soit en 1967, qu'on verra à nouveau un ministre francophone.

Au bureau du SM, on trouve, l'un après l'autre, J. Desbarats, le major-général Sir Eugène Fiset et le lieutenant-colonel L.R. LaFlèche, de 1922 à 1940. Aucun ne donne d'impulsion particulière à l'administration des francophones dans leur langue. Après le passage du lieutenant-colonel H.S. DesRosiers, de 1942 à 1945, tous les sous-ministres seront des anglophones jusqu'en 1971.

Quant aux chefs d'état-major, les 14 généraux canadiens qui succéderont au major-général W.G. Gwatkin (le 'dernier' des Britanniques) entre 1919 et 1966 seront tous des anglophones.[1]

Politiques d'après-guerre: le 22e incorporé à la force permanente

L'armistice du 11 novembre 1918 ramène la paix; le CEC est démobilisé et la milice permanente reconstituée autour d'un effectif de 5000 officiers et hommes de troupe. C'est d'abord au général Sir William D. Otter que revient la tâche de présider le comité de réorganisation. On lui adjoint, entre autres, le brigadier-général A.G.L. McNaughton et plus tard le major-général W.G. Gwatkin, chef de l'état-major général, alors que le brigadier-

général E.A. Cruickshank, directeur de la section historique, est nommé secrétaire.

Le problème majeur, semble-t-il, concerne la perpétuation, par l'entremise des unités permanentes ou non-permanentes, des honneurs de guerre attribués aux unités du CEC. Cette question prenait plus d'importance aux yeux des anciens combattants que celle du besoin militaire réel de telle arme ou de tel service, et de l'ampleur de l'effectif.

Le comité soumet ses recommandations au Conseil de la Milice mais ne publie pas de rapport officiel, avant d'être dissous en juin 1920.[2] On s'en tient à la réorganisation, effectuée en 1916, des districts militaires qui avaient été renumérotés comme suit:

1er DM	— London
2e	— Toronto
3e	— Kingston
4e	— Montréal
5e	— Québec
6e	— Halifax
10e	— Winnipeg
11e	— Victoria
12e	— Régina
13e	— Calgary

Cette réorganisation durera jusqu'en 1946.

Déjà, en février 1919, le comité avait réglé l'effectif permanent en y incluant un deuxième régiment d'infanterie — le *PPCLI* — en sus du *RCR*. Mais en avril il dut reconsidérer cette décision à la suite d'une demande du Conseil de ville de Québec qui proposait que le 22e bataillon du CEC devienne

> «une partie de la Milice permanente et soit postée à Québec».[3]

Au mois de mai, le colonel J. Sutherland Brown, directeur de l'organisation, discuta de cette affaire avec Hamilton Gault de Montréal, le fondateur du *PPCLI*. Selon Brown la milice de Québec

> «n'a jamais eu une bonne chance, pas plus qu'elle n'a eu le bon stimulant de la part des bons dirigeants de la province et, si les bonnes personnes la prenaient en main, la Milice de Québec serait inégalable.»[4]

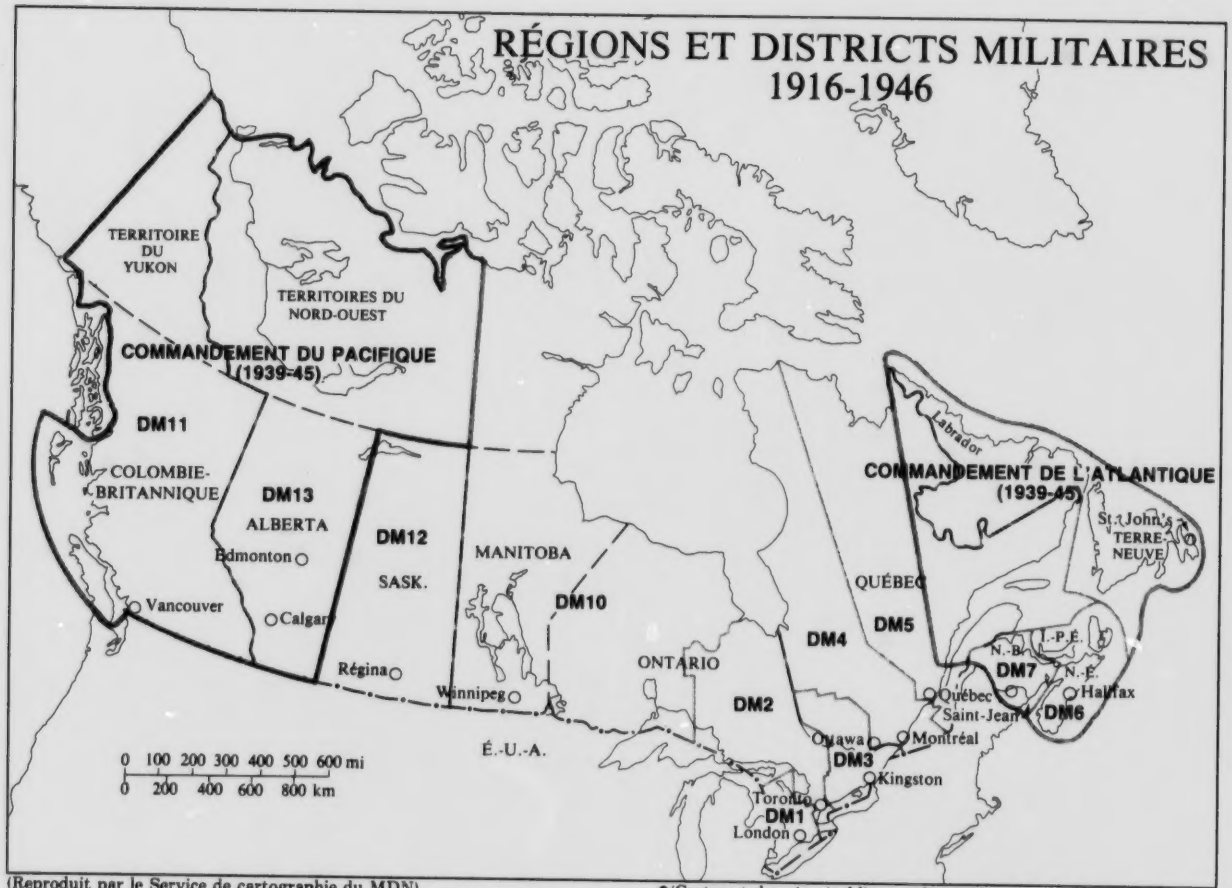

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

©(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

En juin 1919 le comité décide de doubler l'effectif de la force permanente, à cause de la situation d'urgence créée par la grève générale de Winnipeg. On profite de la conjoncture pour assigner le 22e à un rôle actif. Mais ce n'est qu'en septembre, après avoir discuté de la question avec le Premier ministre du Québec, Alexandre Taschereau, que les généraux Gwatkin et McNaughton se rangent de l'avis qu'il faut inclure une unité canadienne-française dans la force permanente afin de satisfaire les Québécois qui, disent-ils, sont «prêts à faire marcher la Confédération».[5]

Lorsque le Cabinet refuse la proposition du comité Otter sous le prétexte que la Citadelle de Québec est déjà occupée par l'artillerie de garnison, le comité réduit son effectif à néant. Le ministre se met alors de la partie en signalant que le Conseil privé cherche plutôt à couper les dépenses et n'a certes pas l'intention d'augmenter l'effectif de la force permanente (la grève générale de Winnipeg ayant été résolue entre temps). Le comité suggère alors de soutirer une compagnie à chacun des deux régiments d'infanterie réguliers — le *RCR* qui avait un effectif de cinq compagnies, et le *PPCLI* qui en avait un de quatre — et que ces deux compagnies servent les besoins du 22e. Fortement appuyée par le général Sir Arthur Currie, inspecteur-général, cette proposition est enfin approuvée par le ministre et le Conseil de la Milice le 10 février 1920.[6] La nouvelle unité est donc incorporée à la force permanente de la Milice active du Canada sous le titre «22nd Regiment», le 1er avril 1920, titre qui sera gratifié de l'épithète «Royal» le 1er juin 1921, en reconnaissance des services de guerre rendus par le 22e bataillon du CEC.[7] Comme en déduit correctement le capitaine Robert Reid dans sa thèse sur le comité Otter:

> «L'établissement du 22e Bataillon comme unité de la force permanente a été la tâche la plus importante et la plus durable du comité (Otter).»[8]

On pourrait ajouter qu'il s'agit d'un bel exemple où des militaires sont plus clairvoyants que leurs maîtres politiques, de commenter Jean-Yves Gravel.

Pourtant, ce n'était là qu'une amorce, car à notre avis ce geste illustrait moins un changement profond d'attitude qu'un accommodement politique. Et pour bien signaler que le *Royal 22nd Regiment* était d'abord *Canadian*, même si le maréchal de France Ferdinand Foch avait accepté d'en être le premier colonel

honoraire, il fut bel et bien affilié à un régiment britannique: *The Royal Welsh Fusiliers*.[9] Ce ne sera d'ailleurs qu'en 1928 que son titre sera francisé pour devenir ce qu'il est aujourd'hui: Royal 22e Régiment (R22eR).[10]

Avec son effectif de 14 officiers et de 390 sous officiers et hommes de troupe le 22e Régiment ne formait que 20 p.c. de l'effectif permanent de l'infanterie et 6,4 p.c. de la force permanente de la Milice tout entière.[11] En 1939, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, tenant compte du fait que l'effectif des unités permanentes avait été «restreint», c'est-à-dire non comblé à la limite autorisée, on ne comptait que 19 officiers (dont cinq surnuméraires) et 165 sous-officiers et hommes de troupe au R22eR, soit 19 p.c. des effectifs de l'infanterie et 4,4 p.c. de ceux de la force permanente tout entière qui comptait alors 4169 officiers, gradés et hommes de troupe réguliers.[12] C'était, en somme, à peine mieux qu'en 1914.

Milice active non-permanente

C'est dans l'infanterie, surtout, que s'est posé le problème de la perpétuation des unités qui avaient combattu. Il fallait accommoder à la fois 50 unités combattantes et 260 unités de renforts. Le comité Otter finit par établir 112 bataillons d'infanterie — nombre qui augmentera à 123 avant 1933 — et ce ne sera qu'en 1936 qu'un système divisionnaire adéquat sera réinstitué.[13]

Le 4e DM de Montréal, d'une part, comprend une brigade de cavalerie (anglophone) et trois brigades d'infanterie dont l'une est anglophone, la deuxième bilingue et la troisième francophone. Voici l'ordre de bataille des deux dernières:

10e Brigade d'infanterie (Sherbrooke)
The Sherbrooke Regiment (M.G.) (unité anglophone)
The Three Rivers Regiment (Tank) [attaché] (unité anglophone)
Le Régiment de Saint-Hyacinthe
Les Fusiliers de Sherbrooke

11e Brigade d'infanterie (Montréal)
Le Régiment de Châteauguay (Mit)
Le Régiment de Maisonneuve
Les Fusiliers Mont-Royal
Le Régiment de Joliette

À peine cinq des seize officiers d'état-major, dont le général commandant (le brigadier J.P.U. Archambault) sont francophones.[14]

Le 5e DM de Québec, d'autre part, comprend seulement deux brigades d'infanterie, dont une est francophone et l'autre bilingue:

13e Brigade d'infanterie
Le Régiment de la Chaudière (Mit)
Le Régiment de Montmagny
Le Régiment du Saguenay
Fusiliers du Saint-Laurent

15e Brigade d'infanterie
Le Régiment de Québec (Mit)
Le *Royal Rifles of Canada* (unité anglophone)
Le Régiment de Lévis
Les Voltigeurs de Québec

Huit des douze officiers d'état-major, dont le général commandant (le brigadier E.J. Renaud) sont francophones.[15]

Les brigades 'bilingues' sont composées à la fois d'unités francophones et anglophones juxtaposées où les commandements, l'administration, etc., sont totalement ou majoritairement effectués en anglais. Dans le cas des brigades francophones, nous avons voulu signaler qu'elles étaient composées d'unités majeures francophones; il faut noter, cependant, que les commandements et l'administration sont majoritairement effectués en anglais, le français ne servant qu'à l'instruction et aux activités sociales.

Il existe aussi une autre unité francophone, le Régiment de Hull, rattaché à la 8e Brigade, qui fait partie du 3e DM de Kingston, et qui, forcément, est bilingue.[16]

Ainsi, en 1939, on trouve à peine 14 unités francophones au sein de la Milice non-permanente, et toutes ces unités sont des bataillons d'infanterie. Le Régiment de Trois-Rivières, converti en unité de blindés à partir du 15 décembre 1936, ne prend pas seulement le nom *Three Rivers Regiment*, mais devient aussi une unité majoritairement anglophone.[17]

Comparaison du service des francophones et anglophones

De 1920 à 1939, seuls les membres du R22eR sont partiellement entraînés en français. Encore faut-il savoir que tous les

manuels d'instruction sont en anglais, que les commandements d'exercice à pied et avec les armes sont également donnés en anglais, que la correspondance externe est presque uniquement en anglais.[18]

Du côté de la Milice active non-permanente, le Québec fournit en moyenne 21,2 p.c. des officiers et hommes de troupe entraînés "localement", c'est-à-dire dans les manèges militaires des villes et des plus gros villages, et 15,6 p.c. de ceux entraînés dans des "camps d'été", c'est-à-dire dans des camps militaires spécialement aménagés pendant quelques semaines de l'été, où plusieurs unités sont regroupées.[19] Ces chiffres sont toutefois trompeurs car ils représentent à la fois les miliciens anglophones et francophones du Québec. Si l'on s'en tient aux seuls bataillons francophones, ces pourcentages tombent respectivement à 7,1 et 6,4 p.c. de l'ensemble des miliciens non-permanents, entraînés dans tout le Dominion.[20] Ceci prouve encore qu'on a tort de se servir des statistiques québécoises comme si elles étaient valables pour l'ensemble des Canadiens français. Et ces derniers étaient-ils vraiment responsables d'une si minime représentation alors qu'ils formaient près de 30 p.c. de la population canadienne? Ce n'était certes pas eux qui dictaient la politique au sein du Conseil de la milice puisqu'ils n'y étaient représentés sporadiquement que par un seul francophone, même si ce dernier était, en l'occurrence, le sous-ministre ou son représentant.

Nous avons aussi recueilli des statistiques, bien qu'incomplètes, sur le nombre d'aspirants-officiers enrôlés au *RMC*, à Kingston, de 1927 à 1939. En moyenne 21,3 p.c. venaient du Québec.[21] Or, si le nombre de francophones parmi eux est proportionnel à celui des miliciens, ce pourcentage tombe à environ 6 p.c.[22] Nous n'avons pas de statistiques officielles à cet effet mais cette proportion nous paraît élevée lorsqu'on la compare au 3,9 p.c. d'avant-guerre. Du côté des aspirants-officiers de la Milice non-permanente, les Québécois ont fourni 10,9 p.c., en moyenne, entre 1921 et 1935. Mais à nouveau ce pourcentage diminue à environ 5 p.c. lorsqu'on ne tient compte que des contingents francophones du Corps-école des officiers canadiens (CEOC).[23]

Plus révélatrices encore, peut-être, que ces données sur les officiers et les soldats de la Milice active permanente et non-permanente, sont celles que nous avons recueillies sur les cadets.

En effet, entre 1920 et 1939, 50 p.c. des cadets entraînés au Canada viennent du Québec. Comme nous ne possédons pas de statistiques officielles sur les corps de cadets francophones, nous pourrions présumer que ceux-ci ne comptaient que pour 18,6 p.c. — chiffre qui est déjà près de quatre fois supérieur au pourcentage de réguliers et près de trois fois supérieur à celui des réservistes entraînés.[24] Mais nous croyons que ce serait fausser la réalité puisque, contrairement à la situation qui existait dans la milice, le service des cadets avait les coudées franches dans les nombreux collèges établis au Québec. Pourquoi? Pour la simple raison que l'instruction s'y donnait en français chez les francophones, comme elle se donnait en anglais chez les anglophones. Il nous apparaît donc beaucoup plus probable qu'environ 60 p.c. des cadets québécois, sinon davantage, aient été des francophones[25] de sorte qu'ils représentaient au moins 30 p.c. des cadets du Canada tout entier, ce qui était proportionnel à la population, sur le plan linguistique.

D'autres statistiques officielles sont également intéressantes puisqu'elles confirment, d'une façon différente, la politique pratiquée dans l'entre-deux-guerres. La milice, comme d'ailleurs la marine et l'aviation, cherche à qualifier ses plus aptes officiers et sous-officiers en Angleterre. Entre 1920 et 1934 on trouve en moyenne 35 anglophones pour deux francophones qui suivent ces cours (donnés en anglais, évidemment). Le lieutenant-colonel G.P. Vanier, entre autres, y suit un cours au collège d'état-major alors que le lieutenant-colonel G.E.A. Dupuis se qualifie comme *senior commander*. Mais la plupart des francophones sont relégués à des cours d'armes portatives et de culture physique, etc.[26] Au Canada, pendant la même période, 147 militaires se méritent la qualification d'interprète (1re ou 2e classe) en français, quatre en allemand, et neuf en d'autres langues.[27] Le fait qu'on n'accorde pas de qualification comme interprète en anglais indique implicitement que le service militaire doit s'effectuer en anglais. De fait, entre 1921 et 1935, ces renseignements sont inscrits dans les rapports annuels sous l'en-tête *Foreign Languages*; ce n'est qu'à partir de 1936 que la maladresse est corrigée alors que l'intitulé devient *Interpreters' Examinations*.

Enfin, nous avons aussi examiné les sommes dépensées annuellement par le service de Génie militaire au Québec et au

Canada. En moyenne le ministère a dépensé 17,1 p.c. de ces sommes au Québec, entre 1923 et 1939, si l'on inclut les sommes supplémentaires votées en vertu de la loi de la construction des travaux publics ou des allocations spéciales établies à partir de 1934.[28] À nouveau, si l'on applique la règle du 37,2 p.c. — chiffre que nous avons établi antérieurement comme représentant la proportion moyenne de miliciens francophones entraînés au Québec pendant la même période — on pourrait dire que seulement 6,4 p.c. des sommes dépensées pour le service de Génie au Canada le furent pour des francophones.

Évaluation du service des francophones dans la milice

Le lieutenant-général Maurice A. Pope, qui prit sa retraite en 1955 après une carrière militaire et diplomatique distinguée, nous a légué un portrait des Canadiens français et de leur attitude envers la milice dans les années 1933-34, lequel, à prime abord, nous était apparu quelque peu condescendant.[29] Une deuxième lecture du texte nous a rassuré du contraire. Le général A.G.L. McNaughton, chef de l'état-major général de la Milice, venait en effet de s'adresser aux membres de la *Conference of Defence Associations,* réunis à Ottawa en novembre 1933. Son désir d'effectuer des coupures au sein de la Milice active non permanente aurait affecté beaucoup plus d'unités ontariennes que québécoises. En l'absence de francophones à ladite réunion, plusieurs anglophones réagirent bruyamment, ce qui amena Pope à rédiger cette analyse qu'il remit à McNaughton «non seulement dans le but d'éclairer sa lanterne mais celle des générations futures», nous confie-t-il.[30] Si cette analyse présente assez fidèlement la vision tenue alors par la majorité des anglophones à l'endroit des Canadiens français du Québec, l'historiographie récente démontre combien elle était tronquée.

Cela demandait tout de même un certain courage d'avancer qu'il était normal pour les Canadiens français de ne pas se sentir à l'aise dans une Milice dont l'organisation et l'entraînement reflétaient les normes de l'Empire britannique. Et s'il encourageait l'unité nationale, s'il recommandait qu'on n'accentue pas indûment la divergence entre les deux peuples, Pope suggérait aussi que l'on

réorganise la milice afin d'assurer la participation proportionnelle de tous les citoyens pour éviter qu'on ne répète les bêtises de la Première Guerre mondiale. Pourtant, nulle part ne soulève-t-il le fait que les Canadiens français étaient relégués au seul rôle de fantassin. Reste aussi à prouver que le cours classique était la raison principale pour laquelle ils n'étaient pas adaptés à l'armée. Il suffit de comparer cette attitude à la participation élevée du nombre de collégiens québécois francophones à l'entraînement dans les corps de cadets, tel que nous venons de le voir, et aux recommandations contenues dans le rapport de la commission d'enquête sur la mutinerie de matelots à bord de trois vaisseaux de la MRC, en 1949, pour s'en rendre compte:

> «On reconnaît de plus en plus dans les universités que nulle formation préparatoire à un degré en médecine ou en sciences ne saurait être tant soit peu complète sans embrasser une certaine connaissance des humanités, comme on se plaît à les désigner. C'est pourquoi nous recommandons une instruction plus poussée en littérature et en histoire, de façon à allier chez nos futurs officiers une expérience plus riche des hommes à une science plus approfondie des affaires humaines, à cette science qui se puise aux sources de l'histoire et des lettres, par l'étude de ces deux matières. Nous avons déjà signalé que, d'après nous, le jeune officier canadien de Marine est moins instruit que ses confrères de Grande-Bretagne et des États-Unis. Un tel état de choses ne devrait pas être toléré plus longtemps.»[31]

L'intérêt que soulève une telle recommandation vient du fait que l'on a souvent reproché le contraire aux Canadiens français: trop de métaphysique et pas assez de physique! Tout ouvert et sympathique qu'il était envers le fait français, Pope ne recommande pas, en fin de compte, que les francophones avaient autant le droit de recevoir leur instruction militaire et d'être administrés en français, que les anglophones en anglais.

C'est en vain qu'on cherche ailleurs qu'au R22eR et dans la milice les cadres qui devront entraîner les recrues au moment de la mobilisation en septembre 1939. Voici, d'ailleurs, pour bien illustrer le point, un résumé de la proportion de francophones parmi les officiers de la force permanente à ce moment-là:[32]

Grades	Anglo	Franco	Total	%
Mgén	7	0	7	0
Colonel	19	2	21	10,5
Lcol	54	4	58	7,4
Major	83	10	93	12,0
Capitaine	68	11	79	16,2
Lieutenant	130	16	146	12,3
S Lieutenants	14	5	19	35,7
Autres	78	2*	80	2,6
Infirmières	9	2	11	22,2
Total	462	52	514	11,25

* dont le lieutenant J.A. Edwin Bélanger, directeur de musique du R22eR.

Or un seul de tous ces officiers se verra confier un commandement opérationnel au niveau de général de brigade, durant la guerre, le lieutenant J.P.E. Bernatchez, un diplômé du *RMC*. Deux officiers de la Milice non-permanente auront également ce privilège, le capitaine Jean Victor Allard du régiment de Trois-Rivières et le lieutenant J.G. Gauvreau du Fusiliers Mont-Royal.[33]

Au *RMC*, à peine deux des 43 finissants sont francophones. Lorsqu'on consulte la liste des officiers supérieurs qui y enseignent, on y trouve bon nombre des futurs principaux généraux — tous des anglophones.[34]

Service dans la marine et l'aviation

La situation de service dans la marine et l'aviation ne fait que confirmer le statut inférieur accordé aux Canadiens français dans la milice.

À peine quatre officiers francophones sur 73 ont fait carrière dans la MRC en 1914-1918, nommément:

Lieutenant Eric Claude Nelligan
Sous-lieutenant Victor Gabriel Brodeur
Aspirant Léon Joseph Maurice Gauvreau
Lieutenant-chirurgien J.A. Rousseau

Le contre-amiral L.P. Brodeur, VG, CB, CBE, fils du ministre de la Marine et des Pêcheries, fut le seul officier canadien-français à gravir les échelons supérieurs de la MRC pendant la Deuxième Guerre mondiale (PMR 80-552).

Après avoir piloté dans le RFC pendant la Première Guerre mondiale, le vice-maréchal de l'air J.L.E.A. De Niverville, CB, se vit confier la mission d'administrer le recrutement des aviateurs canadiens pendant la Deuxième Guerre, en vue de combler les effectifs du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique (UPFC 117217).

Ce nombre est porté à six, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale. De 6,35 p.c. qu'il était en 1916, le pourcentage d'officiers francophones passe à 4,84 p.c. en 1939. Brodeur sortira de la Deuxième Guerre mondiale comme contre-amiral et Gauvreau comme *commander*.[35]

Dans l'aviation, le nombre de Canadiens français est légèrement supérieur quoique le pourcentage soit moins élevé. Entre 1921 et 1938 il varie de 2,29 à 3,25 p.c. À la veille de la guerre on n'y retrouve que neuf officiers et une demi-douzaine d'aspirants. Un seul d'entre eux, J.L.E.A. de Niverville, ayant combattu dans le *Royal Flying Corps* en 1917-1918, sera promu général (au grade de vice-maréchal de l'air) et reconnu pour son excellente administration du programme de recrutement.

Aucun autre officier canadien-français ne deviendra général d'aviation pendant la guerre. V.H. Patriarche et J.M.W. St-Pierre qui seront tous deux promus au grade de colonel d'aviation et décorés de la AFC, auront appris à piloter dans la réserve *(Auxiliary Active Air Force)* en 1939. Quant au colonel d'aviation J.E. Fauquier, DSO, DFC, et au commandant d'escadre F.M. Gobeil, souvent considérés comme des Canadiens français, tous deux venaient de Toronto et étaient anglicisés.[36]

Il n'y avait donc de place dans la marine et l'aviation que pour les Canadiens français qui parlaient l'anglais. On excluait systématiquement tout unilingue francophone alors que les unilingues anglophones avaient la voie ouverte.

La guerre aurait pu contribuer à changer profondément la mentalité de la société canadienne-française repliée sur elle-même. Mais, tel que l'a clairement perçu notre collègue Jean-Pierre Gagnon, «la lutte pour la survivance, symbolisée par le combat en faveur des droits scolaires des Franco-Ontariens, détourna une grande partie de leur attention et de leur énergie».[37] Reste que «l'aventure des milliers d'hommes qui ont servi au 22e bataillon constitue une ouverture sur le monde,»[38] malgré le sentiment qu'avaient la majorité des Canadiens français que le service dans la milice, la marine et l'aviation les reléguait à être des citoyens de «seconde classe». Cette situation n'empêchera pas le renouvellement de critiques à leur égard lorsqu'un deuxième conflit mondial viendra s'abattre sur le monde en 1939.

Troisième partie

Le français : pénible nécessité politique (1939-1962)

«La province entière de Québec — et je parle ici avec toute ma responsabilité et la solennité que je puis donner à mes paroles — ne voudra jamais accepter le service obligatoire ou la conscription en dehors du Canada. J'irai encore plus loin. Quand je dis 'toute la province de Québec', je veux dire que telle est aussi mon opinion personnelle. Je suis autorisé par mes collègues de la province de Québec dans le cabinet — le vénérable leader du Sénat [Dandurand], mon bon ami et collègue le ministre des travaux publics [Cardin], mon ami, concitoyen et collègue le ministre des pensions et de la santé nationale [Power] — à déclarer que nous ne consentirons jamais à la conscription, que nous ne serons jamais membres d'un gouvernement qui essaiera d'appliquer la conscription et que nous n'appuierons jamais un tel gouvernement. Est-ce assez clair?»

Ernest Lapointe, ministre de la Justice, *Débats*,
Chambre des communes, 9 septembre 1939

La Deuxième Guerre mondiale fut déclarée au moment où le Canada émergeait avec peine de la grande crise économique. Celle-ci avait sérieusement ébranlé son organisation sociale par le fait que les administrations municipales et les gouvernements provinciaux avaient dû reconnaître les pouvoirs fiscaux supérieurs du gouvernement fédéral.

Au Québec, l'abbé Lionel Groulx, enseignant le nationalisme canadien-français depuis une vingtaine d'années dans ses cours d'histoire, avait avancé l'idée d'une «Laurentie» indépendante. Même si les journaux canadiens-français étaient unanimes à penser que le conflit était juste et que les démocraties avaient été forcées par Hitler à déclarer la guerre, ils étaient loin de croire, comme la presse anglophone, qu'il s'agissait d'une guerre sainte contre les ennemis de la religion et de la civilisation.[1]

Le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice dans le gouvernement libéral de King, proclama en Chambre que le Canada ne pouvait rester neutre puisque cela favoriserait les ennemis de l'Angleterre et de la France. Et, en ce qui concernait l'envoi d'un corps expéditionnaire, «nul gouvernement ne saurait rester au pouvoir s'il refusait d'agir selon la volonté de la grande majorité des Canadiens», ajouta-t-il. Il s'éleva alors contre la conscription pour le service outre-mer, c'est-à-dire qu'il répétait son adhésion à la politique soutenue par le parti libéral depuis la Première Guerre mondiale: volontariat mais pas de coercition.[2]

Emporté par la maladie, après 37 années de service public comme député fédéral, Lapointe mourait le 26 novembre 1941. Son départ prématuré laissera un vide dans les rangs des représentants canadiens-français; pis encore, il donnera aux anglophones l'occasion rêvée d'élargir la brèche entre les communautés linguistiques et d'imposer la conscription pour le service outre-mer malgré les avertissements formels de Lapointe, à ce sujet.

Nous verrons qu'il y aura, après le conflit, en dépit des crises de la conscription et des renforts pendant la guerre, un certain rapprochement entre francophones et anglophones. Celui-ci sera plus évident, au MDN, pendant la Guerre de Corée à laquelle les Canadiens français participeront en proportion de leur poids démographique.

Cela n'empêchera pas quelques soubresauts de nationalisme anglo-canadien, surtout au niveau des chefs d'état-major des trois armes, en particulier du général G.G.Simonds, qui s'obstine à ne pas appliquer la politique voulue par l'honorable Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale. En contrepartie, Marcel Chaput, un employé du Conseil de Recherches pour la Défense, publie en 1961, un livre intitulé *«Pourquoi je suis séparatiste»*, dans le but évident de choquer le public anglophone mais aussi pour éveiller ses compatriotes à certaines réalités de la vie d'un fonctionnaire canadien-français.[3] Il se fera rebuter vertement par ses supérieurs, puis sera même renvoyé, en novembre 1961, après avoir assisté, sans permission, à un colloque tenu à l'Université Laval sur le thème «Le Canada, expérience ratée... ou réussie?».[4]

Mais le désir foncier des Canadiens français d'être traités de façon égale aux anglophones et l'acceptation graduelle par les plus éclairés parmi ces derniers d'accéder à ce désir tout légitime forcera éventuellement les Canadiens anglophones à reconnaître qu'ils devront changer de mentalité.

5

La deuxième guerre mondiale: la diversité du service repose sur le bilinguisme à sens unique

«Chaque Canadien français se rappelait le seul soi-disant gouvernement national à avoir dirigé le pays auparavant: le gouvernement de l'Union de 1917, qui ne comptait pas un seul partisan francophone à la Chambre. Pour les Canadiens français, le gouvernement national et la conscription que le gouvernement de l'Union avait imposés en 1917 étaient le symbole du pouvoir anglais. La plupart des Canadiens français craignaient la conscription qu'ils voyaient comme le signe de la domination d'une race par l'autre, alors que des Canadiens anglais la souhaitaient pour la même raison.

Au Canada, nul ne l'a mieux compris que Mackenzie King, le seul Libéral anglophone d'envergure à se joindre à Laurier pour s'opposer au gouvernement de l'Union et à la conscription en 1917. King croyait sincèrement que le Canada ne pouvait pas vraiment aider à la poursuite de la guerre si le pays était déchiré par une controverse au sujet de la conscription. Il était convaincu que le seul moyen d'unir la population pour appuyer l'effort de guerre était un compromis qui permettrait à la minorité, qui ne croyait pas que la guerre était celle du Canada, d'accepter la volonté de la majorité, pourvu qu'il n'y ait pas de service militaire obligatoire en dehors du pays».

J.W. Pickersgill
The Mackenzie King Record, Vol. 1, 1939-1944
(Toronto, UTP, 1960, pp. 22-23.)

Mu par les graves événements qui se passent en Europe, et à la suite d'un arrêté du gouverneur en conseil, le 26 août 1939, le GQG appelle en service actif une centaine d'unités de la Milice. Puis, en apprenant, le 1er septembre, que les divisions allemandes, soutenues par leur aviation, avaient envahi la Pologne, le gouverne-

ment ordonne la mobilisation de deux divisions. Le 7 septembre, les Chambres se réunissent et deux jours plus tard déclarent la guerre à l'Allemagne. Le Canada est donc en guerre à partir du 10 septembre 1939.[1] Contrairement à 1914, toutefois, il l'est de par le choix de ses élus plutôt que par décision de la Grande-Bretagne.[2]

Unités francophones de l'Armée active outre-mer

Ce ne sera que le 19 septembre que le gouvernement annoncera publiquement sa décision d'envoyer des troupes outre-mer. Le MDN décide de retirer le R22eR de l'ordre de bataille de la 2e division et de l'inclure dans celui de la 1re division, à l'instar du *RCR* et du *PPCLI* — les deux autres bataillons réguliers d'infanterie. La division traversera l'Atlantique en direction du Royaume-Uni en décembre. «Si l'on avait retiré le R22eR de la 1re division, commente le colonel Stacey, on aurait non seulement condamné à l'inaction des troupes permanentes, mais aussi privé le Canada français de toute troupe d'infanterie au sein de la division qui devait être la première à aller au combat.»[3]

Pendant le printemps de 1940 on prépare une deuxième division pour le service outre-mer. En mai, les autorités confient au brigadier P.-E. Leclerc le commandement de la 5e brigade, avec la ferme intention d'en faire une formation entièrement canadienne-française.[4] Malheureusement, ces plans sont gâtés dès les débuts.

Amputée du R22eR qui devait d'abord en être la cheville ouvrière, et qui fut remplacé par le 1er bataillon du *Black Watch*, la 5e brigade de la 2e division perdit ensuite le Fusiliers Mont-Royal (FMR) qui fut envoyé en Islande du 1er juillet au 31 octobre 1940 et remplacé par *le Calgary Highlanders*. Comme il ne restait plus que le Régiment de Maisonneuve (R de Mais), on abandonna le projet de former une brigade francophone.[5] Ce dernier régiment d'ailleurs, avait été la première unité canadienne à atteindre son effectif de volontaires au moment de la mobilisation.[6] Après un séjour en Islande le FMR fut affecté à la 6e brigade alors que, entre temps, le Régiment de la Chaudière, aux prises avec des problèmes de recrutement, avait été affecté à la 8e brigade dans la 3e division après avoir perdu son rôle de «bataillon de mitrailleuses» pour redevenir un simple bataillon d'infanterie.[7]

APPEL AUX ARMES

Attendu Que la Liberté est menacée dans le monde entier par les forces de la Tyrannie.

Attendu Que le Canada, de son propre gré, s'est engagé à combattre pour la liberté aux côtés de la Grande Bretagne.

Attendu Que la sécurité et le bonheur de tout homme, femme et enfant du Canada et des peuples libres dans l'univers dépendent de la Victoire.

Attendu Que la Victoire ne peut être assurée sans l'aide de tous les citoyens loyaux de ce Dominion.

Nous Déclarons

qu'il est urgent que tous les hommes de coeur en état de porter les armes s'enrôlent volontairement dans le service actif de l'Armée canadienne.

En foi de quoi le Canada lance un

Appel aux Armes

et compte que tous les vrais Canadiens y répondront.

Fait et signé aux Quartiers généraux de la Défense Nationale, le vingt-cinquième jour de juin de l'an mil neuf cent quarante-et-un de l'ère chrétienne, et dans la soixante-quinzième année de la Confédération.

Le Ministre de la Défense Nationale du Canada

DIEU SAUVE LE ROI

(APC/C87436)

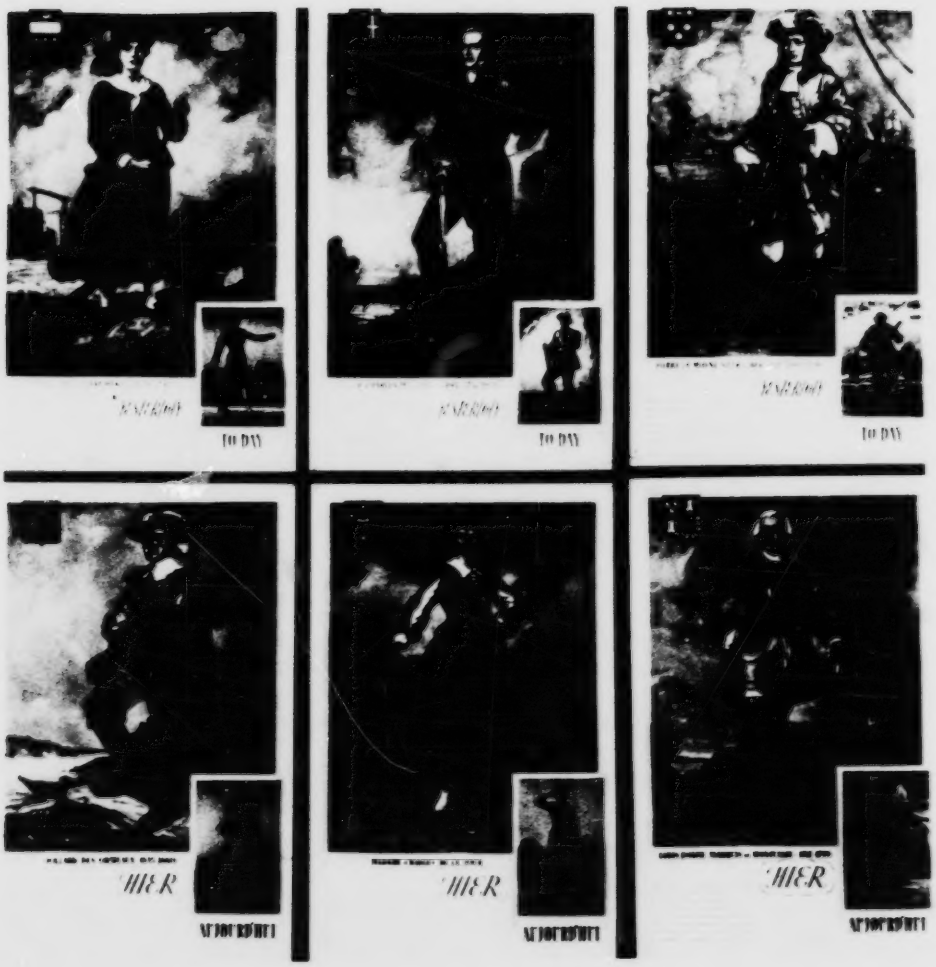

Annonce publicitaire visant à encourager le recrutement de volontaires canadiens-français, en faisant appel à des héros bien connus. (PMR 85-038)

La 3e division d'infanterie, envoyée outre-mer en 1941, sera suivie, l'année suivante, de deux divisions blindées, la 4e et la 5e, et de deux brigades blindées, de même que des QG et unités de troupes de deux corps d'armée, et du QG et des unités de troupes de la 1re Armée canadienne.

Quelques unités francophones ou bilingues, en sus des quatre bataillons d'infanterie déjà cités, se trouveront dans l'effectif de ces formations, notamment:

le 4e Régiment d'artillerie moyenne
la 82e batterie anti-chars
le 12e Régiment blindé (Three Rivers Regiment)
le 27e Régiment blindé (Fusiliers de Sherbrooke)
le 3e Bataillon de génie
la 18e Ambulance de campagne[8]

Il ne faut pas oublier le haut pourcentage d'anglophones dans les deux régiments blindés, ni le fait que toutes ces unités, oeuvrant au sein de formations supérieures où tout se faisait en anglais, devaient nécessairement faire de même sur le plan opérationnel. Ce n'était qu'au niveau social, pour ainsi dire, que les francophones pouvaient exercer un choix linguistique. Encore faut-il savoir qu'on défendait souvent à ces derniers de parler leur langue entre eux.

On voit donc que, dès l'été de 1940, les dés sont jetés. Le plan de former une brigade francophone peut avoir été émis de bonne foi et pris au sérieux par les plus hauts échelons de l'autorité militaire, comme le soutient le colonel Stacey;[9] reste qu'il fut rapidement mis de côté par l'état-major général responsable d'assigner les fonctions opérationnelles des unités. Ainsi, les quatre bataillons d'infanterie francophones qui combattront en Europe seront répartis dans quatre différentes brigades de sorte que les relations entre chacun des p.c. et leur QG respectif de brigade se feront nécessairement en anglais. Il en sera de même pour l'artillerie et les blindés. Enfin, lorsque trois Canadiens français accéderont au grade de brigadier, ils devront nécessairement commander leurs brigades en anglais à cause des états-majors et des unités anglophones sous leur commandement et des formations supérieures dont elles relèvent.

Unités francophones de l'Armée active au Canada

En sus des unités envoyées outre-mer, plusieurs unités francophones ont été mobilisées pour la défense du Canada et des territoires avoisinants; en voici une liste partielle, rédigée en 1943:

1. *RÉGION DE L'ATLANTIQUE (QG à Halifax, N.-É.) Terre-Neuve*
   - Le Régiment de Joliette
   - Le Régiment de Saint-Hyacinthe

   Défenses de Sydney, Canso, Shelburne et Gaspé
   - Les Fusiliers du Saint-Laurent
   - La 105e batterie d'artillerie côtière

   Défenses de Saint-Jean (N.-B.)
   - Le Régiment de Châteauguay (Mit.)

   7e Division canadienne (QG à Debert, N.-É.)
   - 15e brigade d'infanterie
     - Le Régiment de Montmagny
     - Le Régiment de Québec
     - Les Fusiliers de Sherbrooke
   - 17e brigade d'infanterie
     - Les Voltigeurs de Québec*

2. *5e DM (Québec)*
   - 59e Batterie d'artillerie côtière (Lauzon)
   - 21e brigade d'infanterie (Valcartier)
     - 3e bataillon, les Fusiliers Mont-Royal
     - 3e bataillon, le Régiment de Maisonneuve
     - Le Régiment de Lévis
   - 19e Ambulance de campagne

3. *RÉGION DU PACIFIQUE (QG à Vancouver, C.-B.) Forteresse de Victoria et d'Esquimalt*
   - Le Régiment de Hull (blindé)

Plusieurs autres unités ou sous-unités francophones de moindre envergure ont été formées, entre autres:

7 batteries de DCA
1 batterie de DCA légère,
3 compagnies de prévôté, et
23 autres sous-unités/compagnies ou pelotons.

---

* Cette unité sera acheminée en Angleterre en juillet 1943 afin d'y être démembrée pour servir de renforts au R22eR, au R de Chaud, au FMR, au R de Mais et à d'autres unités. (Dossier 145.2V2, S. Hist)

Enfin, une soixantaine de compagnies du *Veterans Guard of Canada*, dont une francophone à 75 p.c. et quatre à 50 p.c., ont été formées par les anciens combattants de la Première Guerre mondiale pour prêter main forte à l'Armée active en matière de sécurité des installations militaires ou essentielles à la guerre, et pour surveiller les camps d'internement et de prisonniers de guerre.[10]

On peut donc constater que dix des quinze unités majeures francophones au Canada, en 1943, servaient en dehors du Québec, c'est-à-dire dans un environnement culturel, linguistique et social étranger au leur, et qu'à peine deux brigades (la 15e et la 21e) regroupaient des bataillons francophones. Pourtant, si l'on additionne les unités francophones comme nous l'avons fait à l'annexe T, il saute aux yeux que l'on aurait pu, avec un peu d'énergie et de bonne volonté, former une division entièrement francophone.

Généraux et officiers supérieurs francophones

Dans la liste des titulaires des principaux postes de l'armée canadienne au Canada, outre les deux sous-ministres déjà mentionnés (le major-général L.R. LaFlèche, et le lieutenant-colonel H. DesRosiers), on ne retrouve qu'un seul général commandant une formation de la défense territoriale: le major-général P.-E. Leclerc.[11] Les deux brigades d'infanterie francophones (la 15e à Debert, N.-É., et la 21e à Valcartier) sont aussi commandées par des francophones, les brigadiers A.R. Roy, et G. Francoeur, mais les ordres et instructions émanant des QG supérieurs le sont en anglais. Il n'existe pas d'unités de traduction autre que celle sous la direction du lieutenant-colonel J.H. Chaballe, au QGDN à Ottawa.

À l'été de 1943, la liste des généraux, brigadiers et colonels reflète ainsi l'élément français:

Grade	Anglophones	Francophones	%	Total
Lieutenant-général	4	—	—	4
Major-général	29	5	14,7	34
Brigadier	114	9	7,3	123
Colonel	195	9	4,4	204 [12]

Tous les francophones, sauf un médecin, ont combattu durant la Grande Guerre, ce qui est proportionnellement plus élevé que chez leurs confrères anglophones; conséquemment la moyenne d'âge est plus avancée.

Le 1er février 1944, selon le colonel Stacey, on comptait 4090 officiers de langue française dans l'Armée, dont 1339 servaient outre-mer. Quelque 84 officiers francophones étaient employés au QGDN,[13] plusieurs étant sans doute à la traduction ou aux relations publiques.

À la suite de la création d'une aile francophone au Centre de formation d'officiers de Brockville (Ontario), il y eut même «un excédent d'officiers de langue française, à une époque de pénurie de sous-officiers et de soldats de renforts francophones», d'ajouter Stacey.[14] Précisons que si une telle pénurie existait dans les centres de renforts, c'était, en partie, parce que les soldats francophones entraînés avaient été distribués dans des unités anglophones plutôt que d'être considérés strictement comme des renforts aux unités francophones.

À la fin de la guerre, juste avant la démobilisation, on verra que le pourcentage des généraux et des officiers supérieurs (du grade de lieutenant-colonel et plus) sera à peine de 8,1 p.c. — chiffre qui reflétera à peu près celui des officiers canadiens-français entraînés dans la Milice avant la guerre.[15]

La politique de la conscription pour le service outre-mer provoque la scission au sein de la société canadienne

On s'est souvent référé à la crise de la conscription comme s'il s'était agi d'une seule et même question; de fait elle en recouvre deux, bien que celles-ci soient connexes: la conscription pour le service outre-mer (1942) et la crise des renforts (1944).

Nous n'avons pas à reprendre ici en détail toute cette question qui a déjà été étudiée à fond.[16] Rappelons seulement, comme l'a décrit André Laurendeau, que la participation [outre-mer] à la guerre, sans conscription, servait de compromis entre la participation totale désirée largement par les Anglo Canadiens et la neutralité espérée par la majorité des Canadiens français. C'était un genre de «pacte» entre les deux nationalités.[17]

Cherchant à éviter l'écueil des conservateurs durant la Première Guerre mondiale, les libéraux n'avaient cessé de rappeler à la population canadienne tout entière que leur gouvernement n'imposerait pas la conscription pour le service outre-mer. Pourtant, à la suite des revers subis par les Alliés, et surtout la défaite de la France, le Premier ministre Mackenzie King, sous la pression de plusieurs Canadiens qui croyaient de leur devoir d'en faire davantage pour appuyer la Grande-Bretagne, s'en remit à un plébiscite, en 1942, afin de libérer son gouvernement de l'obligation morale qu'il avait contractée de ne pas imposer la conscription pour le service outre-mer. En somme, la conscription pour servir au Canada, acceptée sans trop de réticence par les Canadiens français, pourrait s'étendre dorénavant au service outre-mer si la situation militaire des Alliés l'exigeait. Le plébiscite donna lieu à une controverse qui démontre clairement la dualité canadienne, et qui est très bien illustrée par le tableau suivant:

Conscription pour le service outre-mer	
Québec	Non à 71 p.c.
Reste du Canada	Oui à 63 p.c.

Si l'on fait abstraction des comtés à majorité anglaise de Montréal et de l'Estrie le pourcentage du NON québécois augmente à 85 p.c. «Ce résultat, souligne l'historien Jean-Yves Gravel, met en évidence le nationalisme canadien des francophones et la loyauté des anglophones pour leur héritage anglo-saxon.»[18] Mal informés, 60 p.c. des Canadiens français interrogés lors d'un sondage Gallup tenu en 1942 croient que le Canada était en guerre à cause de son adhésion au Commonwealth britannique. Ils n'avaient pas compris qu'il s'agissait d'une «croisade moderne pour la justice et la liberté des peuples».[19]

La crise des renforts, suscitée en 1944 par les pertes élevées des unités combattant en Normandie et en Italie, a été largement rejetée sur le dos des Canadiens français qui, disait-on, n'avaient pas fait leur part. Pourtant, l'étude du colonel Stacey sur la crise des renforts révèle clairement que la pénurie des fantassins s'était déjà fait sentir à la mi-juillet 1944 «sauf par rapport aux unités canadiennes-françaises».[20] Justement, si le Voltigeurs de Québec

avait été démembré en Angleterre pour satisfaire aux besoins des autres régiments francophones, bon nombre de renforts francophones avaient aussi été distribués dans des unités anglophones. Sans compter le grand nombre de Canadiens français qui, vivant hors du Québec, s'étaient enrôlés directement dans les régiments régionaux parce qu'ils préféraient s'identifier de façon géographique plutôt que linguistique.[21]

On ne saurait nier que le Québec n'a pas fourni le nombre de volontaires en proportion de sa population comme l'ont fait les autres provinces. Le colonel C.P. Stacey l'a évaluée à 25,69 p.c. de la population mâle de 18 à 45 ans alors qu'elle serait de 42,38 à 50,47 p.c. dans les autres provinces.[22] On doit noter que ces statistiques s'appliquent à l'ensemble de la guerre plutôt qu'à la seule période qui a précédé la crise des renforts de 1944 et qu'elles ne tiennent pas compte de l'excès de mâles par province; implicitement le lecteur non-averti a tendance à croire qu'il s'agit de la contribution des Canadiens français alors que de nombreux Québécois sont anglophones et que plusieurs Canadiens français habitent les autres provinces. Enfin, ces statistiques ne reflètent pas la discrimination linguistique presque totale à laquelle étaient soumis les Canadiens français. On n'y retrouve pas, non plus, le reflet de la contribution à l'effort de guerre des civils francophones.

Selon le recensement de 1941, la population du Québec s'élève à 3 331 882 sur un total de 11 506 655, soit 28,9 p.c. D'autre part la population canadienne d'origine française est de 3 483 038, soit 30,3 p.c. alors que celle d'origine britannique compte 5 715 904, soit 49,7 p.c.[23]. Quant au surplus de la population mâle selon les provinces, le tableau suivant illustre bien la situation en 1941.[24]

Tel que constaté pour la Première Guerre, nous voyons que pour la Deuxième, les réservoirs de mâles sont en Saskatchewan (23,3 p.c.), Alberta (22,1 p.c.), Colombie-Britannique (19,6 p.c.), et Ontario (14,3 p.c.). Le Québec obtient à peine 1,9 p.c.

Liée à la question de la conscription fut celle des demandes de remise à plus tard de l'entraînement militaire obligatoire.[25] Une liste de celles-ci, fondée sur les informations reçues du ministère du Travail et dressée selon les divisions administratives donne l'impression, au premier coup d'oeil, que le nombre des demandes est beaucoup plus élevé à Montréal et à Québec que partout

Provinces	Population mâle	%	Excès de mâles	%
Colombie-Britannique	427 191	7,3	45 173	19,6
Alberta	419 773	7,2	51 153	22,1
Saskatchewan	470 798	8,1	53 849	23,3
Manitoba	371 795	6,4	21 143	9,2
Ontario	1 894 794	32,5	32 956	14,3
Québec	1 661 992	28,5	4 344	1,9
Nouveau Brunswick	230 716	4,0	7 055	3,1
Île-du-Prince-Édouard	48 319	0,8	2 719	1,2
Nouvelle-Écosse	291 482	5,0	9 774	4,2
Yukon	3 008	0,05	1 329	0,6
Territoire du Nord-Ouest	6 154	0,1	1 459	0,6
Canada	5 826 022		230 954	16,0

ailleurs. Lorsqu'on le réduit à son pourcentage provincial, cependant, on voit que le nombre d'hommes en prolongation, en date du 7 mai 1945 — 78 621 au Québec, à comparer à 262 634 pour l'ensemble du Canada, soit 29,9 p.c. — n'est que de 1 p.c. supérieur au pourcentage de la population québécoise (28,9 p.c.) et inférieur à celui de la population canadienne-française (30,3 p.c.).

Évoquons maintenant l'insatisfaction des soldats, tant volontaires que conscrits, anglophones et francophones, outre-mer et au Canada, principalement en réaction à la crise des renforts. L'armée connut quelques remous par suite de la pression de certains généraux, notamment le major-général George R. Pearkes, qui incitaient les conscrits à s'enrôler comme volontaires, ou de la part de combattants qui, face à la réalité des pertes et à la possibilité qu'ils soient bientôt du nombre, critiquaient sans vergogne le service «protégé» des conscrits. Plusieurs soldats outre-mer écrivirent à leurs parents ou députés réclamant «l'égalité de service». Le colonel J.L. Ralston, MDN, se rendit en Europe afin d'enquêter sur place. À son retour au Canada, il tenta de convaincre le Cabinet que la crise des renforts ne pourrait se résoudre que si l'on envoyait 15 000 conscrits outre-mer. À ces propos on objecta qu'il y avait encore 120 000 volontaires au Canada et 90 000 en Angleterre. C'était des fantassins entraînés que les commandants outre-mer réclamaient et, selon Ralston, il fallait puiser chez les conscrits.[26] L'adjudant général lança même une enquête; bien

qu'elle soit des plus intéressantes, on n'a vraiment rien changé aux conditions de service responsables de cette situation.[27]

King refusant de changer sa politique, Ralston démissionna le 1er novembre 1944 et fut remplacé par le général A.G.L. McNaughton. Ce dernier forma un «comité de recrutement» dans l'espoir que bon nombre de conscrits se porteraient volontaires. À peine 42 000 des 60 000 conscrits entraînés étaient jugés acceptables pour l'infanterie et 37 p.c. étaient «d'origine française». Voici, d'ailleurs, leur représentation selon les régions:

Maritimes	2 600
Québec	16 300
Ontario	10 250
Prairies	10 000
Pacifique	2 800

McNaughton convoqua tous les généraux commandant les districts militaires et les encouragea personnellement à «convertir» des conscrits. Mais la plupart des généraux pensaient qu'il n'y avait plus rien à faire; non seulement ils le lui dirent mais quelques officiers sous le commandement du major-général G.R. Pearkes entreprirent une campagne de presse. À la fin, la note du lieutenant-général J.C. Murchie, chef de l'état-major général, à l'endroit du ministre McNaughton, en date du 22 novembre, à l'effet que «c'est mon opinion réfléchie que le régime des engagements volontaires par voies ordinaires de l'Armée ne saurait régler le problème immédiat»[28] força la main du gouvernement. Après la "révolte" des généraux ce fut celle des principaux alliés de King qui, l'ayant soutenu jusque-là, menacèrent un à un de démissionner. Le 23 novembre un décret du Conseil permettait au MDN d'envoyer 16 000 conscrits outre-mer. «Chubby» Power, député de Québec-Ouest et ministre de la Défense nationale pour l'Air, fidèle à ses principes, démissionna sur le champ.[29] Les Canadiens français, minoritaires au sein de la fédération, se virent à nouveau forcés d'admettre que dans les démocraties la minorité cède toujours à la majorité.

La scission est aggravée par une campagne de dénigrement à l'endroit des Canadiens français

Dans son discours en Chambre, au moment de la déclaration de guerre, Ernest Lapointe fait une mise en garde: «Si nos honorables amis qui siègent dans l'angle de la Chambre et si *l'Ottawa Citizen,*

qui fait actuellement une campagne en faveur de la conscription, s'imaginent servir les intérêts du Canada en y semant la dissension dès le début des hostilités, je dois leur dire qu'ils commettent une grave erreur.»[30] De fait, au début, de nombreux Canadiens, anglais et français, «s'appliquèrent à empêcher qu'entre les races (sic) s'ouvre cet abîme [...] si tragique [...] de la première guerre mondiale», selon Mason Wade.[31]

De même que les Canadiens anglais se sentirent plus solidaires encore avec les Britanniques après l'effondrement de la France en juin 1940, de même les Canadiens français acceptèrent sans protester le service obligatoire pour la défense du Canada. Mais face au sentiment grandissant chez les anglophones que la conscription devait s'étendre au service outre-mer, surtout après l'entrée en guerre des Américains le 8 décembre 1941, et la chute de Hong Kong trois semaines plus tard, le Québec raidit ses positions.[32] D'ailleurs, le *Wartime Information Board* fit preuve d'une absence singulière de compréhension de la mentalité canadienne-française en lançant des appels tels que 'Le Canada au côté de l'Angleterre' et en se servant de *l'Union Jack* sur les affiches de guerre.» Ceci venait du fait que bon nombre de Canadiens anglais refusaient de reconnaître la double origine ethnique des Canadiens, les deux cultures et les deux langues, incompréhension fondamentale qui persista durant toute la guerre.[33]

Cet état d'esprit fut envenimé par la «maladroite décision officielle de rendre impossible la comparaison des contributions française et anglaise en effectifs, [ce qui] donna naissance à des soupçons chez les Canadiens anglais qui ne se gênaient pas pour déclarer que l'effort de guerre canadien-français était trop faible pour être divulgué, tandis que les Canadiens français le jugeaient supérieur à ce qu'il était en réalité. [...] En même temps [que] le Québec était constamment complimenté pour son effort de guerre par ses propres chefs patriotiques et par les porte-parole d'Ottawa, le Canada anglais avait tendance à juger l'effort de guerre exclusivement en fonction du volontariat, tandis que le Canada français comptait, parmi ses états de service, sa très importante contribution à l'industrie de guerre et sa remarquable participation aux emprunts de guerre.»[34]

Wade parle alors du «ressentiment du Québec contre le flot de la propagande d'Ottawa»; des «attaques dirigées par la *Montreal Gazette* contre les conscrits, qu'elle appelait dédaigneusement les *zombies*»; du «mépris canadien-anglais pour les *zombies*, que l'on prétendait être surtout des Canadiens français»; d'un Québec révolté «contre la propagande du temps de guerre et contre les altérations profondes de sa manière de vivre imposées par Ottawa», ce qui l'amena à minimiser l'importance du danger commun. Face aux accusations «d'inégalité de sacrifice», le journal *Le Canada* avait fait remarquer que d'après la liste des pertes «un grand nombre de Canadiens français servaient outre-mer dans des unités canadiennes-anglaises et que la participation du Québec ne devait donc pas être jugée uniquement sur la base des unités canadiennes-françaises.»[35]

Wade rapporte que pendant la session parlementaire qui amena la démission du MDN Ralston, fin novembre 1944, le député Louis-Philippe Picard, de Bellechasse (Québec), protesta contre l'habitude canadienne-anglaise de faire des Canadiens français «une sorte de bouc émissaire national à qui on fait porter le blâme de tout ce qui va mal»; le député Walter Tucker, de Rosthern (Saskatchewan), un vétéran des deux guerres mondiales, déplore les attaques contre les Canadiens français et les Canadiens d'origine étrangère, dont plusieurs proviennent de sa province; P.J.A. Cardin, député de Richelieu-Verchères, s'en prend vertement à ceux qui avaient accusé le Québec de ne pas avoir fourni autant de soldats que les autres provinces.[36]

D'autre part, W.E. Harris, député de Grey-Bruce (Ontario), blessé de guerre, dénonce «la campagne poursuivie en Ontario pour faire de l'Armée LMRN [i.e. de conscrits] qui comptait 15 000 Ontariens en plus de 22 000 Québécois, un problème exclusif du Québec» alors que Léonard-David Tremblay, député de Dorchester (Québec), vétéran des deux guerres mondiales, s'élève contre l'imposition de la conscription et les insultes lancées contre les conscrits du Québec par d'autres provinces.[37] Frédéric Dorion, député de Charlevoix-Saguenay parle d'une «campagne malveillante» contre les Canadiens français et d'une «campagne d'injures à l'adresse de la Province de Québec».[38] H.E. Brunelle, député de Champlain, cite, à ce propos, les remarques du major David Maclellan, du *Halifax Chronicle:* «[...] les Canadiens anglophones

Manchettes de journaux, novembre 1942

Manchettes de journaux, novembre 1944

[ont] fait cette stupide, honteuse campagne de calomnie contre le Québec. [...] L'histoire des relations entre Canadiens francophones et anglophones a été salie à plusieurs reprises par des piqûres d'épingles, des remarques grossières et des insultes cinglantes versées en avalanche sur le Québec.»[39]

J.L. Granatstein, d'autre part, rappelle comment Bruce Hutchison, dans le *Winnipeg Free Press*, avait critiqué le 'racisme' de ses compatriotes de la Colombie-Britannique.«Le problème à Ottawa a cessé d'être militaire. Il est devenu racial (sic)... si nous devions mettre les Canadiens français à leur place»; et, ajoute-t-il, les anglophones avaient voulu profiter de l'occasion qui leur était offerte grâce à la conscription pour «établir [leur] domination sur le Québec, pour rejeter les ententes sur la Confédération avec le Québec, et pour abolir la langue française au Canada.»[40]

Desmond Morton nous révèle que «la Légion canadienne [...] avait mobilisé cinq cents autres organismes dans son 'Appel pour la guerre totale'».[41] Enfin, le colonel Stacey raconte que lorsqu'il retournait en Angleterre, le 11 janvier 1945, à bord du *SS Mauretania*, en compagnie d'officiers du QG de la 15e Brigade d'infanterie mutée outre-mer à la suite de mutineries à Terrace (C.-B.), en novembre 1944, les officiers «soulignèrent l'excellente organisation des 'dissidents'; et tous sans exception rapportèrent que les chefs dans cette affaire n'étaient pas des soldats canadiens-français [mais des immigrants (ou leurs descendants)...] du centre de l'Europe, [installés] dans les Prairies, y compris un bon nombre d'Allemands».[42] Aurait-on parlé ainsi à Stacey et ce dernier l'aurait-il rapporté si fidèlement s'il ne s'était pas agi de contrer une véritable et malheureuse campagne de dénigrement à l'endroit des Canadiens français?

Instruction militaire

Durant la Deuxième Guerre mondiale il ne se donne aucun cours officiel de langue française ou anglaise dans l'Armée canadienne. Mais que dire des multiples cours d'instruction militaire qui se donnent à la grandeur du pays?

Pour débuter, établissons une distinction entre les cours d'entraînement général ou spécialisé (selon les divers armes et services), et les cours de métiers (offerts au sein des divers corps).

Le colonel Stacey a établi une liste complète des centres d'entraînement et des écoles d'instruction.[43] Le tableau à l'Annexe Z nous permet de voir que 20 p.c. de tous les centres et écoles étaient situés au Québec alors que 40 p.c. l'étaient en Ontario. Près de 25 p.c. des seuls centres d'entraînement élémentaires étaient au Québec mais à peine la moitié de ceux-ci étaient bilingues. Au Nouveau-Brunswick, où les francophones représentaient 34,5 p.c. de la population, en 1941, en particulier à Fredericton et à Edmunston, le lieutenant-colonel A.J. Brooks et le major G.F.G. Stanley, responsables de l'instruction aux recrues, firent l'impossible pour tenter de faire instruire et entraîner les Acadiens en français, au grand étonnement du major-général T.-L. Tremblay qui visitait ces régions lors d'une inspection générale.[44] Le tableau nous dévoile aussi que 46 p.c. des centres d'entraînement supérieur autres qu'à l'infanterie, et les écoles spécialisées, étaient situés en Ontario.

En plus des cours d'entraînement militaire qui visaient surtout à former le soldat pour «faire la guerre», l'armée avait un besoin inhérent d'hommes de métiers de toutes sortes — métiers, cependant, qui pouvaient orienter l'individu dans une carrière après sa démobilisation.

Dans le 5e DM (Québec) on tente, à partir de février 1941, de remédier à la pénurie de gens de métiers, comme on le fait d'ailleurs à la grandeur du pays. Ainsi, on y ouvre cinq écoles de métiers dirigées en français:

Écoles	Cours
École technique, Québec	— mécanicien de moteur — soudeur
École technique, Lauzon	— mécanicien de moteur
École des Arts et Métier, Lauzon	— charpentier — ajusteur-mécanicien
École Brillant, Rimouski	— charpentier — ajusteur-mécanicien — mécanicien de moteur — plombier — peintre
Académie Commerciale, Québec	— commis-secrétaire

On donne aussi des cours semblables aux endroits suivants:

A-13, CITC, Valcartier	— cuisinier
La Citadelle, Québec	— mécanicien de moteur
International Harvester, Québec	— automoteur

Pour faciliter l'administration des candidats qui suivent ces cours, on crée la *No 5 Vocational Training School (VTS)* — école d'orientation professionnelle — à Québec, le 1er janvier 1942; il s'agit plutôt d'un centre administratif que d'une véritable école. On en retrouve onze répartis à la grandeur du pays.[45] Après un certain temps la plupart des cours donnés dans le 5e DM le sont à Rimouski ou à Valcartier. Grâce à une source documentaire inédite nous pouvons rapporter avec précision le nombre de militaires qui ont suivi ces cours dans le 5e DM.

Ajusteurs-mécaniciens	306
Briquetiers	140
Charpentiers	265
Commis	450
Électriciens	126
Forgerons	70
Mécaniciens chauffeurs	355
Mécaniciens de moteur	330
Peintres	16
Plombiers	28
Total	2016 stagiaires

Il s'agit d'une dizaine de cours seulement, soit environ 4 p.c. de l'éventail des quelque 250 cours qui se donnaient alors dans l'Armée canadienne.[46]

Nous n'avons pas de statistiques semblables pour la 4e VTS à Montréal, mais nous avons de bonnes raisons d'estimer qu'à peine la moitié des cours de métiers donnés dans le 4e DM le furent en français.[47]

On peut donc conclure que le nombre connu de 2016 stagiaires entraînés en français dans le 5e DM (Québec) et le nombre estimatif de 2000 (soit la moitié de 4000) entraînés en français dans le 4e DM (Montréal) ne représentent qu'environ 4 p.c. des 100 000 stagiaires dans l'ensemble du Canada.

Outre le seul aspect linguistique, on s'aperçoit aussi que plus de 70 p.c. de ces cours ont été dispensés en Ontario, ce qui nous

permet d'entrevoir les retombées économiques, la création d'emplois, etc. qui en découlent.

Il s'agit bien, rappelons-le, de militaires qui ont suivi des cours techniques au sein de l'Armée canadienne, cette même armée dans laquelle, selon le colonel Stacey, «l'on consacra énormément de temps et d'effort à des tentatives de solution» et où «nulle question ne retenait plus l'attention constante du Quartier général de la Défense nationale que celle de la représentation de l'élément de langue française...»[48]

Nous avons vu, pourtant, que les officiers francophones devaient apprendre l'anglais avant de pouvoir servir leur patrie; que chez les fantassins, à peine 12,5 p.c. des centres d'entraînement élémentaires et 20 p.c. des centres d'entraînement supérieur d'infanterie offraient des services bilingues officieux et que tous ces centres étaient situés au Québec; que les centres d'entraînement supérieur autres que pour l'infanterie et que les écoles d'instruction spécialisée et technique, dont à peine deux sur 17 se trouvaient au Québec, fonctionnaient exclusivement en anglais; et, enfin, que les francophones qui ont suivi des cours de métiers dans leur langue ne représentent, somme toute, que 4 p.c. de l'ensemble des militaires, bien que les Canadiens français formaient 14 p.c. des officiers et 19,5 p.c. des sous-officiers et soldats. Malgré la décision d'établir un bataillon permanent d'infanterie pour les francophones, l'Armée, en 1939, était, en fin de compte, demeurée une institution anglophone. Lorsqu'on eut besoin de soldats entraînés dans une brigade de spécialistes et de métiers militaires pour fins opérationnelles, l'armée n'avait pas les cadres nécessaires, ni les compétences, pour former suffisamment de francophones afin que leurs effectifs dans ces spécialités soient proportionnels à leur population. Le colonel Stacey affirme qu'on tenta de remédier à cette situation, et que ces tentatives eurent un «certain succès».[49] Mais quel succès? Pour la plupart des francophones, la réalité béante demeure qu'ils ne pouvaient servir leur pays dans leur langue que s'ils acceptaient de le faire à titre de fantassins.

La situation est encore plus déroutante dans la marine et dans l'aviation où tout s'est fait en anglais. On comprend mieux, maintenant, pourquoi Stacey affirme avec tant de candeur que: «c'est dans l'Armée canadienne que le problème [de la langue

française] fut le plus aigu.»[50] Il n'y avait évidemment pas de problème ailleurs puisque tout s'y faisait en anglais.

Service de traduction

Il ne serait pas hors de propos, à cette étape, de louer l'effort démesuré effectué par les traducteurs militaires, sous la direction du colonel J.H. Chaballe, chef du bureau, du major Pierre Daviault, réviseur en chef, et du capitaine Léopold Lamontagne, en ce qui concerne la traduction en français de manuels d'instruction et autres brochures, et dont l'équipe, au début de 1943, comptait 13 officiers, 20 hommes de troupe et 15 civils.[51] Le colonel C.P. Stacey cite le nombre surprenant de 359 manuels et livres traduits en date du 1er mars 1944.[52] Ce nombre comprend 35 numéros du *Mémorandum sur l'instruction de l'Armée canadienne*, série mensuelle publiée à partir du mois d'avril 1941 et qui nous renseigne fort bien sur les autres publications de même que sur les films et les cours de spécialisation ou de métiers. Il faut voir ces listes publiées à chaque mois pour saisir combien peu représente le nombre de 359 manuels eu égard à la marée de manuels publiés en anglais, et aussi combien peu d'instruction se donnait en français.[53]

Évaluation de la contribution des militaires canadiens-français

Selon un rapport périodique du 1er mars 1944, écrit Stacey, les militaires de langue française formaient 19,1 p.c. de l'ensemble des militaires, tant conscrits que volontaires. Autrement dit, ils auraient été au nombre de 139 550 hommes et femmes d'entre les 730 625 qui ont servi soit à titre de volontaires, soit comme conscrits. D'autre part, J. Mackay Hitsman nous rappelle que seulement 618 354 de l'ensemble étaient d'origine canadienne; c'est dire qu'en fait les francophones représentaient 22,6 p.c. des seuls militaires d'origine canadienne.[54]

Le personnel du Bureau des traducteurs militaires en 1944

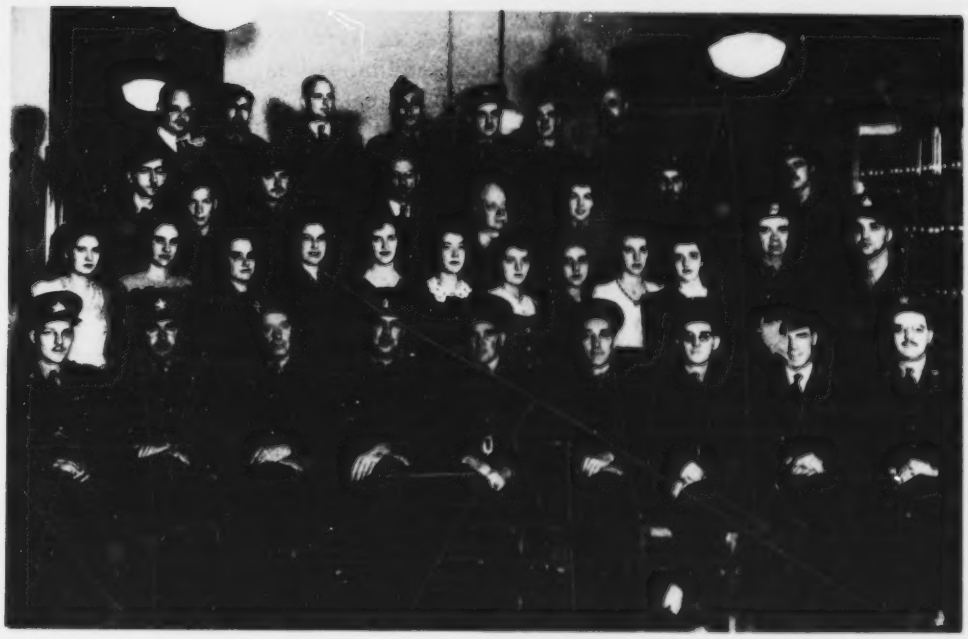

1ère rangée : Capt. Dubuc, capt. B. Pelletier, capt. Lamb, major Pierre Daviault, col. J.H. Chaballe, capt. L. Lamontagne, major P. Bousquet, lt-cdr Valiquette, lt. Brunet;

2e rangée : Mlle J. Swanson, Mlle R. Desjardins, Mlle J. Bolduc, Mme L. Young, Mlle T. Vaillant, Mlle F.-A. Lepage, Mlle P. Vincent, Mlle I. Bérubé, Mlle R. Labelle, Mlle J. Godin, lt. Workantine, lt. J. Girolami;

3e rangée : Cpt P. Desjardins, lt. G. Cliche, P. Guindon, M. Hammerlé, cpl Marie, inconnu, lt. Henri Charbonneau;

4e rangée : Pierre St-Loup, soldat Lacelle, H. Fortin, sgt C. Dorais, lt. Darveau, cpl Desjarlais, sgt. C. Poncet.

(Collection P. Clavel)

Dans son étude sur les problèmes de la main-d'oeuvre dans l'Armée canadienne, Hitsman relève par ailleurs des statistiques intéressantes sur la nationalité des soldats enrôlés ou conscrits au Canada pendant la Deuxième Guerre mondiale. En voici une liste:

1) Empire britannique	71 276
2) États-Unis d'Amérique	19 068
3) Autres républiques américaines	220
4) Belgique	421
5) Danemark	1 150
6) Norvège	1 098
7) Pays-Bas	574
8) Pologne	5 144
9) Tchécoslovaquie	1 378
10) Yougoslavie	(non indiqué)
11) URSS	2 580
12) Chine	225
13) Sibérie	10
14) Autres pays asiatiques	64
15) Afrique (autre que dans les colonies britanniques)	29
16) Aucun lieu de naissance indiqué	1 474

Quant aux ressortissants des pays ennemis, plusieurs ont également servi dans l'Armée canadienne.

1) Allemagne	938
2) Autriche	574
3) Bulgarie	32
4) Finlande	485
5) Hongrie	1 229
6) Italie	1 003
7) Japon	55
8) Roumanie	839 [55]

Ce qui est surprenant, c'est qu'on ait réussi à identifier ces multiples nationalités et qu'on n'ait pas attaché la même importance à faire le décompte des Canadiens français dans leur ensemble ou selon les provinces afin de répondre aux critiques — justes ou injustes — proférées contre les Québécois ou les Canadiens français en rapport avec la crise de la Conscription.[56]

L'unilinguisme au sein de la Marine

Nous avons tenté, dans nos recherches, de relever le nombre de francophones qui ont servi dans la MRC pendant la guerre. Mal

nous en prit car ces statistiques n'existent pas au MDN ni au ministère des Affaires des anciens combattants. L'histoire officielle de la Marine ne signale le recrutement que selon les provinces; en voici un abrégé pour la province de Québec et l'ensemble du Canada:[57]

	Québec	Canada	%
Officiers	1 294	6 621	19,5
Matelots	11 135	93 067	11,96
Total	13 429	99 688	13,47

Ce nombre ne comprend pas les 6781 membres du Service féminin *(WRCNS)* qui ne sont pas identifiés, d'ailleurs, selon les provinces, la langue ou l'ethnie.[58]

Il est intéressant de voir combien le pourcentage des officiers québécois est beaucoup plus élevé que celui des marins. Même si on ne saurait identifier ces pourcentages à la proportion de Canadiens français qui ont servi, on peut néanmoins conclure que le niveau d'instruction, y compris la connaissance de l'anglais, y était pour quelque chose.

Selon une étude effectuée pour le Service historique par J.M. Hitsman

> «une connaissance approfondie de l'anglais était essentielle. Puisqu'il n'était pas possible d'avoir une marine bilingue, on ne pourrait pas recourir aux recrues de langue française à moins qu'elles possèdent une maîtrise suffisante de l'anglais. Après que l'honorable Angus L. Macdonald l'eut fait remarquer au comité de guerre du Cabinet le 18 juin 1943, il avait été convenu que la marine devrait faire le nécessaire pour enseigner l'anglais aux recrues de langue française.»[59]

Dans une étude sur les besoins en effectifs de la MRC pendant la Deuxième Guerre mondiale, l'historien Marc Milner fait ressortir, entre autres choses, le rôle du contrôle naval sur les opérations maritimes, en particulier celles reliées au commerce (80 p.c.). Bien qu'il ne s'attarde pas à en étudier l'aspect linguisti-

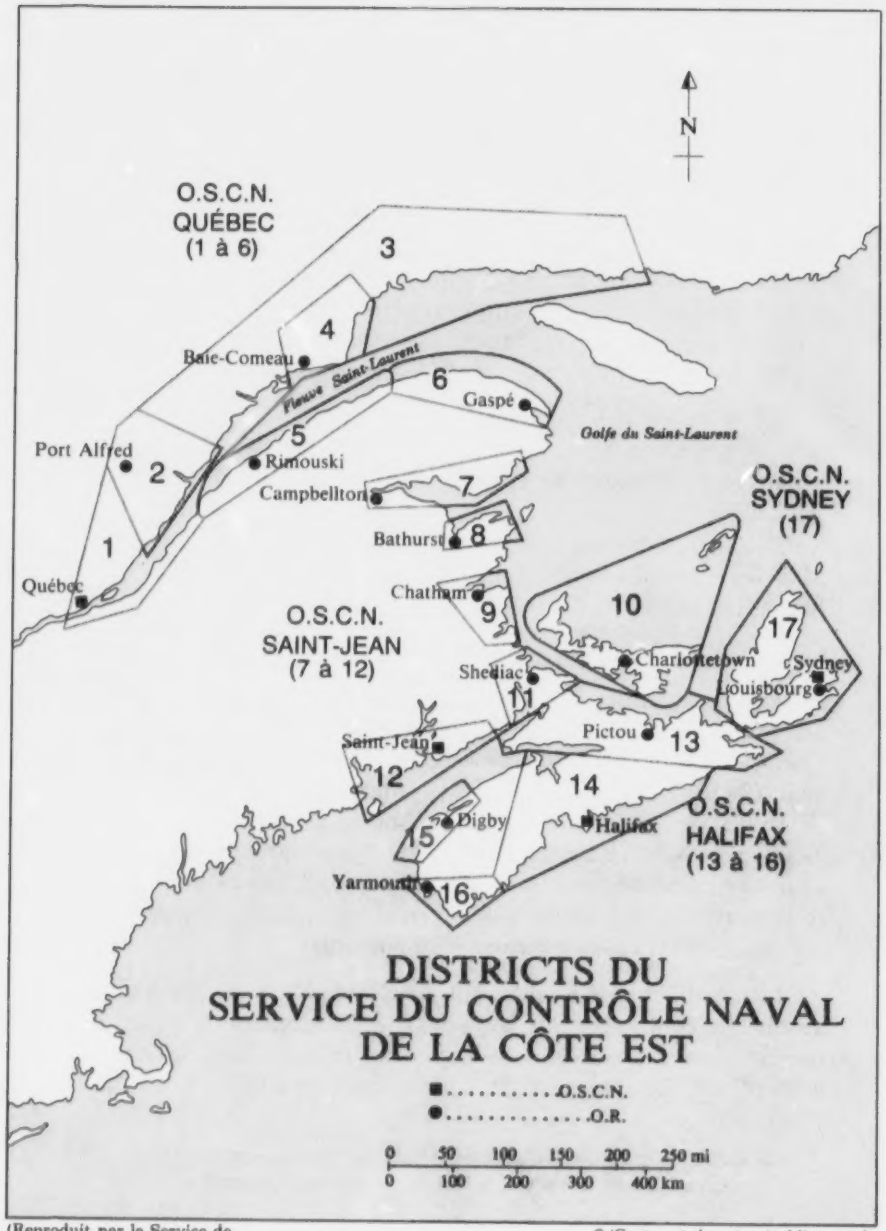

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

© (Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

que, il démontre l'importance de ce contrôle dans le Bas Saint-Laurent et la côte nord-est du Nouveau-Brunswick, et son agencement avec les autres «districts» de l'Atlantique, notamment Saint-Jean (N.-B.), Sydney, Halifax et Saint-Jean (T.-N.).[60]

Comme les deux «districts» en question, même avec quelques réaménagements, avaient une certaine ampleur, qu'ils étaient établis dans des régions majoritairement francophones du Québec et du Nouveau-Brunswick, et que la plupart des officiers et marins affectés au contrôle naval étaient des réservistes venant de ladite région, on est en droit de se demander sérieusement pourquoi leur langue première de communication n'aurait pu être le français.

À partir de 1940, on avait donné, dans les unités de réserve de Montréal et Québec, des cours d'anglais d'une durée de 8 à 12 semaines aux recrues francophones, avant de les acheminer vers Cornwallis (N.-É.) où tout l'entraînement s'effectuait en anglais. Mais ces cours avaient été donnés par des instructeurs sans formation adéquate. En juillet 1943, sur décision du Cabinet, la MRC ouvre une école d'anglais à London (Ontario), qui remplace celles de Québec et Montréal. L'école *HMCS Prevost* est dotée de professeurs qualifiés et la longueur des cours est uniformisée à douze semaines. Enfin, en janvier 1945, l'école est transférée à Cornwallis (N.-É.) où les cours d'anglais seront donnés jusqu'en août 1945.[61] Le francophone devait donc apprendre l'anglais afin de servir sa patrie sur un pied d'égalité avec son compatriote anglophone. «On ne chercha même pas à doter un seul navire d'un équipage exclusivement francophone; du point de vue administratif, on considérait que c'eût été non seulement difficile mais presque impossible» de conclure le colonel Stacey.[62]

Pourtant, les responsables ont appris de cette expérience qu'on aurait dû consacrer plus de temps à l'instruction initiale des recrues francophones afin de les mieux intégrer dans la marine anglophone. Le directeur de l'instruction navale, en 1952, doit même écrire:

> «Il était évident aussi qu'au tout début de l'entraînement, il serait judicieux de donner une partie de l'enseignement en français.»[63]

Ces voeux pieux après coup, tout louables qu'ils soient, reflètent encore une volonté d'assimilation à 'léger retardement', ce qui revient, en fin de compte, à une mentalité de bilinguisme à sens unique.

Le très honorable Ernest Lapointe, CP, ministre de la Justice et chef de file des Canadiens français au début de la Deuxième Guerre mondiale, encouragea fortement ses compatriotes à soutenir l'effort de guerre tout en étant fermement opposé à la conscription pour outre-mer. (Archives publiques Canada /C09796)

L'honorable C.G. (Chubby) Power, MC, CP, ministre de la Défense nationale (Air), 1940-1944, eut le courage de démissionner du Cabinet lorsque le Premier ministre W.L.M. King eut recours à la conscription pour outre-mer, malgré ses nombreuses déclarations au contraire. (UPFC 117272)

L'unilinguisme au sein de l'aviation

Dans l'ARC, 24 768 officiers et aviateurs, soit 11,13 p.c. du nombre total de 222 501 hommes qui se sont enrôlés, venaient du Québec.[64] À nouveau, nous remarquons que ce pourcentage ne reflète pas nécessairement la contribution des Canadiens français. Mais nulle part trouve-t-on des sources complètes qui permettraient d'établir cette dernière.[65]

Il faut reconnaître d'emblée que si les opérations de la MRC devaient s'effectuer en anglais avec la *Royal Navy* et la *U.S. Navy*, celles de l'ARC devaient également se dérouler en anglais avec, sinon au sein de, la RAF. Et si l'institution du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique (PEACB) favorisa la formation des navigants du Commonwealth, elle assura du même coup la nécessité, en temps de guerre, de l'unilinguisme qui y fut pratiqué.

En septembre 1940 l'ARC établit à Québec une école dans le dessein d'enseigner des connaissances élémentaires de la langue anglaise aux recrues francophones. À l'été 1941, après une intervention de la part de l'honorable Charles Gavan Power, député de Québec-Ouest depuis 1917 et nommé ministre de la Défense nationale pour l'Air, le 24 mai 1940, l'ARC prit les mesures nécessaires pour recruter un plus grand nombre de francophones, en particulier au Québec. Des officiers bilingues visitèrent les écoles et les collèges; on ouvrit un bureau de recrutement à Montréal et on forma une équipe mobile pour recruter à la grandeur de la province; on donna même des cours spéciaux à Cartierville, près de Montréal, pour entraîner des mécaniciens francophones.[66]

«Chubby» Power s'appliqua à canadianiser l'ARC, un processus qui comprenait deux volets:

1° assurer que l'administration personnelle des aviateurs canadiens soit effectuée par des Canadiens, autant que faire se peut, et

2° regrouper le plus possible des équipages canadiens dans des unités et des formations canadiennes.

Mais Power voyait plus loin. Pour lui, «canadianiser» signifiait aussi d'assurer aux aviateurs canadiens-français une chance de

servir à part entière dans l'ARC, tel que cela se faisait dans certains bataillons francophones de l'armée de terre. Dès l'automne de 1941, alors que l'ARC prenait de l'expansion, il mit les officiers supérieurs de l'ARC au courant de son désir de former un escadron canadien-français.

Le vice-maréchal de l'air, L.F. Stevenson, général commandant l'ARC outre-mer, y reconnaissait certains avantages, mais trouvait que le ministre ratait «une occasion en or de fondre Canadiens français et anglais ensemble» Il s'opposa donc à la proposition. Le ministre néanmoins trancha la question en faveur de la création d'un tel escadron.

Peu après avoir remplacé Stevenson à Londres, le vice-maréchal de l'air H. Edwards revint à la charge. Il fallait s'attendre à de sérieuses répercussions si un escadron canadien-français souffrait de pertes excessives lors d'une mission, signala-t-il au ministre. Les aviateurs canadiens-anglais avaient déjà suffisamment de difficulté à comprendre les messages radiophoniques émis par les Anglais (dont plusieurs avaient un fort accent cockney); on devait éviter d'y assujettir les Canadiens français. Informé du projet, le ministre de l'Air (britannique) ne voyait pas la proposition d'un oeil favorable, mais préférait que soit formé un escadron de bombardement plutôt que de chasse, s'il le fallait bien, ce à quoi le ministre Power acquiesça pourvu que la mise sur pied n'accusât pas de délai. Edwards reçut alors l'ordre de désigner le 425e Escadron comme unité canadienne-française et de rassembler les équipages de navigants avant même de connaître le genre d'avion dont serait équipé l'escadron.

C'est le 25 juin 1942 que le 425e Escadron vit le jour à Dishforth (Yorkshire). Il devenait le cinquième escadron canadien de bombardiers lourds à être formé outre-mer depuis le début de la guerre et fut rattaché au 4e Groupe du *Bomber Command* de la RAF.

Doté d'appareils Wellington (Mark III) l'escadron comptait un effectif de 20 avions et de 100 navigants (20 équipages de cinq aviateurs), sans compter le personnel de soutien. Les premiers arrivants, surtout le lieutenant-colonel d'aviation J.M.W. St-Pierre, le premier commandant, eurent fort à faire pour régler les nombreux problèmes administratifs qui surgissent immanquable-

ment lors de la création d'une telle unité. En plus d'établir la sécurité et d'assigner le logement, il fallait doter l'unité de personnel naviguant et de techniciens, prendre à charge les avions et les appareiller, approvisionner à la fois les magasins de pièces techniques et les dépôts de munitions, et former les équipages qui seraient ensuite regroupés en escadrilles.

Après la vérification des boussoles, des mitrailleuses, des moteurs et des contrôles, on fit les premiers vols d'essai en août. En octobre, l'unité reçut comme écusson l'emblème de l'alouette volante avec l'inscription «Je te plumerai». On n'aurait pu mieux choisir pour identifier ce groupe de Canadiens français, que l'oiseau de la chanson par laquelle ils étaient connus dans le monde entier.

Écusson du 425e Escadron (Alouette)

À la vérité, bien que l'effectif ait été majoritairement canadien-français, on y retrouvait des gens de divers groupes ethniques émanant de partout; tous, cependant, étaient fiers d'être des «Alouettes».[67]

En décembre 1943, à peine 53,1 p.c. du personnel du 425e était francophone:

Personnel	ARC		RAF	Total
	Franco	Anglo		
Officiers	24	11	1	36
Aviateurs	215	188	11	414
Total	239	199	12	450

Toutefois, on retrouve des francophones dans de nombreuses autres unités, tant de la RAF que de l'ARC. En mars 1944 on comptait 471 officiers, 3623 aviateurs et 21 femmes francophones, soit 9,14 p.c. des 44 988 membres de la force aérienne canadienne outre-mer.[68] Ce faible pourcentage était néanmoins de beaucoup supérieur à celui des aviateurs canadiens-français entraînés entre les deux guerres.

Quant aux installations de l'ARC, si les deux côtes ont été favorisées au niveau opérationnel — le Pacifique avec 24 bases, l'Atlantique (y compris Terre-Neuve) avec 18 bases et le Québec avec quatre — c'est surtout le centre qui a bénéficié des écoles d'entraînement, en particulier les Prairies où l'on retrouve 66 écoles et unités de soutien et l'Ontario avec 54. Le Québec fait piètre figure, à côté, avec seulement 9 écoles et 7 unités.[69]

On peut donc dire sans ambages que si l'Atlantique et le Pacifique ont surtout bénéficié des installations portuaires de la MRC et de la défense aérienne, l'Ontario a largement profité des écoles de l'Armée et de l'ARC, tandis que les Prairies se sont vues dotées de nombreux aéroports. En relation à sa population, le Québec n'a certainement pas eu sa quote part d'installations militaires et, conséquemment, perdit les retombées économiques qui y étaient rattachées.

Le ministère des Munitions et Approvisionnements

Jusqu'à sa mort Ernest Lapointe s'est employé sans relâche à encourager ses compatriotes de langue française à graviter

davantage autour de la FP. Mais, selon le rapport de la Commission royale d'enquête sur le B et B, «ses efforts connurent peu de succès dans l'administration fédérale, celle-ci devenant au contraire plus anglophone du fait d'une expansion exceptionnelle occasionnée par la seconde Guerre mondiale. [...] Les francophones se virent tenus davantage à l'écart et l'objet de l'amendement [Lacroix] qui visait à faire reconnaître la nécessité des deux langues dans la FP [fédérale] fut oublié.»[70] À l'incitation de Lapointe d'engager plus de fonctionnaires francophones, la réaction du ministre des Munitions et des Approvisionnements, l'honorable C.D. Howe, fut «nettement négative»; et bien que le ministre suppléant Angus MacDonald ait assuré Lapointe que son ministère n'avait épargné aucun effort pour recruter un plus grand nombre de fonctionnaires bilingues, au cours des six derniers mois, ce dernier savait pertinemment, à la suite d'une enquête personnelle, qu'il ne s'y trouvait pas un seul fonctionnaire de langue française au 22 novembre 1940, et ce, non seulement à Ottawa mais aussi au Québec. Lorsque Lapointe revint à la charge, insistant auprès de Howe pour qu'on embauche au moins un «acheteur» dans la province de Québec, qui parlât français, ce dernier répondit qu'il le désirait bien mais encore fallait-il qu'il soit compétent.[71] Comme si la compétence n'était l'apanage que des seuls anglophones!

Nous avons étudié les effectifs du ministère des Munitions et des Approvisionnements pendant la Deuxième Guerre mondiale, afin de démontrer, en parallèle au sujet principal de notre étude, les difficultés que les francophones civils ont eu pour se faire reconnaître sur un pied d'égalité, au sein d'un autre ministère voué à «gagner» la guerre. Une seconde raison nous motive: celle d'éclairer le lecteur sur les propos désobligeants qu'il aurait pu lire ça et là à l'effet que de nombreux Canadiens français se «sauvaient» de la guerre en travaillant comme des civils dans des industries de guerre ou au sein du ministère des Munitions et des Approvisionnements.

Une extrapolation des données historiques fournies par ce ministère indique qu'à peine 1990 de ses 11 006 employés, soit 18,1 p.c. sont des francophones. Parmi les postes supérieurs de la gestion, on retrouve 4 francophones sur 151 officiers au comité de contrôle dans les industries de guerre, aucun francophone sur 81

officiers des branches du service et des finances et 6 sur 142 officiers dans des organismes associés au ministère.[72]

Voici le pourcentage, par région, de l'ensemble des employés canadiens dans des industries de guerre dont les effectifs au 1er juillet 1944 sont de 1 049 867 personnes.[73]

Région	Pourcentage
Atlantique	3,4
Québec	33,6
Ontario	42,7
Prairies	10,6
Pacifique	9,7

Les Québécois représentent le tiers de la main-d'oeuvre civile canadienne alors qu'ils forment 28,9 p.c. de la population; l'Ontario, pour sa part, en fournit 42,7 p.c. contre une population de 32,9 p.c.

Nous avons ensuite comparé le nombre des mâles de 18 à 45 ans par rapport à la population entière:[74]

Région	Pourcentage
Atlantique	20,87
Québec	20,98
Ontario	21,91
Prairies	21,69
Pacifique	21,99

D'après ces pourcentages, l'écart entre les régions ne dépasse pas 1,12 p.c. tandis que le Québec se situe à 1,01 p.c. du Pacifique, la région où se trouve la plus grande proportion d'hommes entre 18 et 45 ans.

Le colonel Stacey a tenté de démontrer la minime participation des effectifs militaires de la province de Québec (25,69 p.c. à comparer à 50,47 p.c. pour la Colombie-Britannique).[75] Nous croyons que cette comparaison fausse le portrait de la contribution

réelle du Québec à la guerre. Aussi, en comparant à la fois l'effort de guerre militaire et civil du Québec à sa population, et à l'effort des autres régions, une toute autre situation apparaît:[76]

Région	Pourcentage
Atlantique	13,2
Québec	15,8
Ontario	22,3
Prairies	14,2
Pacifique	23,5

Enfin, une dernière comparaison, celle du pourcentage de l'excès de mâles à celui de la contribution militaire et civile selon les régions, semble confirmer un doute qui nous hantait depuis longtemps:[77]

Région	Coefficient Régional
Atlantique	+ 10,4
Québec	+ 13,9
Ontario	+ 8,0
Prairies	− 4,0
Pacifique	+ 3,9

Compte tenu de son faible taux d'excès de mâles, le Québec a fourni un effort relativement plus grand que les autres régions. Cette situation n'était pas attribuable à la seule question ethnique ou linguistique. Il faut reconnaître que sa forte base d'industries premières — le bois, le métal (en particulier l'aluminium qui servait à la construction des avions et le fer qui servait à celle des navires) — et d'industries secondaires, surtout dans le domaine manufacturier (munitions, canons, vaisseaux de guerre) favorisait enfin son expansion industrielle déjà en retard par rapport à celle de l'Ontario. Alors que les provinces maritimes bénéficiaient des installations aériennes et maritimes de la défense côtière et servaient de dépôts pour l'envoi des troupes et du matériel outre-mer, le Québec, plus à l'intérieur du continent, recevait davantage sur le plan industriel. Les Prairies, d'autre part, servant de grenier

aux pays alliés se voyaient dotés de nombreux aérodromes, ce qui a moins favorisé leur expansion industrielle que celle de l'Ontario et du Québec.

* * *

Malgré l'attitude différente des Canadiens français (ou des Québécois) face à la guerre — différence qui nous permet néanmoins de reconnaître la liberté d'expression bien installée dans la démocratie canadienne et pour laquelle on combattait — ceux-ci ont prouvé à leurs congénères qu'ils étaient prêts à défendre leur pays et à oeuvrer au sein des industries de guerre même s'ils devaient le faire dans une langue qui, pour la grande majorité, leur était aussi étrangère que le français l'était pour les Anglo Canadiens. Les unités francophones qui ont servi outre-mer ont dû également le faire en anglais bien que le français ait été toléré dans les seuls bataillons d'infanterie francophones.

Nous avons démontré combien l'état-major d'avant-guerre n'avait pas préparé les francophones à servir ailleurs que dans l'infanterie. Pourtant, ceux-ci réussirent à servir dans à peu près tous les services, même s'ils durent le faire dans leur langue seconde.[78]

La campagne de dénigrement contre le Québec et les Canadiens français en général est non seulement regrettable mais injustifiée à la lumière d'une étude de l'ensemble des données. S'il est vrai, comme le soutient le colonel Stacey, que le fait d'avoir combattu ensemble a rapproché les uns des autres les soldats des deux ethnies,[79] il est aussi vrai que le retournement des politiciens au sujet de la conscription pour outre-mer et que la situation de service des Canadiens français n'a pu empêcher la répétition de la brisure entre les deux nationalités telle qu'elle s'était produite durant le premier conflit mondial.

Mais fallait-il en venir là? La crise de la conscription fut artificielle, créée non seulement par l'état-major de l'armée, qui avait mal réparti sa réserve de main-d'oeuvre, mais aussi par l'aviation qui s'était gavée des meilleures recrues au détriment des autres services, de même que par la marine qui avait pris une expansion non prévue.[80] Certains historiens ont même osé écrire «qu'en fin de compte l'effort du Canada ne fut pas essentiel pour

gagner la guerre».[81] Devenue très tôt une question politique, la crise s'est malheureusement faite sur le dos des Canadiens français qui ne pouvaient y échapper: s'ils se réclamaient du principe de liberté individuelle, on les accusait de ne pas être prêts à défendre de leur vie ce même principe qui était en cause; s'ils s'enrôlaient volontairement il devaient, sauf dans quatre bataillons d'infanterie, servir leur patrie comme citoyens de deuxième classe, dans une langue étrangère à la plupart d'entre eux. Selon l'historien Donald Creighton le Canada, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, fut exclu

> «de toute influence sur la conduite de la guerre: [...] si les Canadiens n'ont pas, comme ils l'auraient souhaité, été reconnus comme une force combattante nationale indépendante, c'est en partie parce qu'ils ne le voulaient pas eux-mêmes avec suffisamment d'intensité et de cohérence, et en partie parce que [...] la Grande-Bretagne et les États-Unis, en raison des buts politiques qu'ils poursuivaient, trouvaient difficile de le concéder.»[82]

On pourrait dire que la relation entre les Canadiens français et les Anglo Canadiens était semblable à celle des Canadiens face aux Britanniques et aux Américains. De fait, vu dans son ensemble, l'effort de guerre des Canadiens français doit être considéré comme hautement louable; il aurait pu l'être davantage si ceux-ci n'avaient pas eu à subir le dilemme que nous venons d'expliquer. Le seul élément rédempteur fut l'immense travail de traduction fourni par l'équipe du colonel Chaballe. Il ne serait pas mal à propos de conclure que la diversité du service des Canadiens français, en fin de compte, plus variée durant la Deuxième que la Première Guerre mondiale, reposa effectivement sur le bilinguisme à sens unique qu'on leur a imposé.

6

Politique d'après-guerre: résistance des chefs d'état-major; création du Collège militaire royal de Saint-Jean

«Les deux langues devraient être sur le même pied et les deux groupes ethniques [les Canadiens français et les Canadiens anglais] devraient avoir des chances égales dans les forces canadiennes.»

Brooke Claxton
Ministre de la Défense nationale
(Procès-verbal du Conseil de la Défense,
14 septembre 1951)

«Nous avons été aussi loin qu'il était pratique de le faire pour acquiescer aux désirs des Canadiens de langue française.»

Lieutenant-Général Guy Simonds, CB, CBE, DSO, CD
Chef de l'état-major général de l'Armée canadienne
(Lettre à Brooke Claxton, 5 mars 1952)

À la joie de tous les Canadiens la guerre en Europe prit fin le 8 mai 1945. Le Premier ministre attendit jusqu'au 16 mai avant de lancer la campagne électorale qui reporta son parti au pouvoir, le 11 juin. Malgré la défaite personnelle de King (qui fut réélu plus tard lors d'une élection partielle), le parti libéral avait gagné en dépit de la crise de la conscription et de celle des renforts. Et si cette victoire était le résultat de 41,3 p.c. du vote populaire, c'était tout de même le Québec qui en était largement responsable, ayant élu 53 députés libéraux, grâce à 50,8 p.c. du vote populaire en faveur de ce parti. Il est donc évident que le Québec n'a pas tenu le gouvernement libéral entièrement responsable des crises suscitées pendant la guerre.[1]

On aurait pu croire cependant que ces crises auraient amené les partis en cause à changer de mentalité une fois le conflit terminé. Il n'en sera rien. Durant la démobilisation chacun retournera à ses occupations d'avant-guerre comme si tout avait été normal. Les éléments réguliers et de réserve des forces armées seront réorganisés, mais on ne retrouvera à nouveau qu'une seule unité francophone dans l'Armée régulière dont l'effectif comptera 25 000 hommes, le Royal 22e Régiment.[2] Comme il n'y aura pas d'unités francophones dans la marine et l'aviation, l'effectif du R22eR ne représentera que 3,2 p.c. de l'ensemble de la force régulière.

La politique «libérale» d'après-guerre (1946-1957)

La nomination de l'honorable Brooke Claxton à titre de ministre de la Défense nationale, le 12 décembre 1946, inaugure une nouvelle ère de paix.[3] Il crée sans tarder un «Conseil de la Défense nationale» chargé d'établir la politique du ministère et des trois armées — la MRC, l'Armée canadienne et l'ARC — qui se réunira en principe une fois par semaine. Ce conseil comprend une dizaine de membres, au début, soit le ministre de la Défense nationale lui-même à titre de président, les sous-ministres, les trois chefs des états-majors (Mer, Terre et Air), le directeur du Conseil de la Recherche pour la Défense (CRD) et, enfin, un secrétaire.

Or, aucune de ces personnes n'est francophone.[4] Le ministre s'empresse d'y intégrer son assistant parlementaire, le lieutenant-colonel (e.r.) Hugues Lapointe et le colonel (e.r.) Paul Mathieu, récemment nommé sous-ministre associé.[5] Tous les deux ont servi avec distinction pendant la guerre et sont parfaitement bilingues.

Avant même la création du Conseil de la Défense, le brigadier J.P.E. Bernatchez, adjudant-général adjoint au GQG de l'Armée, avait abordé la question de représentation des Canadiens français dans l'armée. Il faisait remarquer à ses supérieurs qu'à peine 232 officiers francophones sur un total de 1 897, soit 12,2 p.c., avaient été retenus dans l'Armée régulière. De ce nombre 131 étaient des fantassins, de sorte que les officiers canadiens-français comptaient pour 23,5 p.c. dans l'infanterie mais à peine 7,5 p.c. dans les autres corps. Il recommande, entre autres, que la représentation francophone soit augmentée à 30 p.c. dans l'infanterie et à 15 p.c. dans les autres corps.[6]

Le colonel E.F. Schmidlin, directeur de l'Instruction militaire, s'objecte à une plus grande «décentralisation» des unités que celle prévue, invoquant l'efficacité militaire. Il considère l'anglais comme seule «langue de combat» puisque dans toute future guerre le Canada serait appelé à s'associer avec la Grande-Bretagne ou les États-Unis.[7]

Le colonel L.M. Chesley, *Director of Staff Duties* à l'état-major général, va plus loin, dans un document qu'il fait signer par le major-général C.C. Mann, vice-chef de l'état-major général. Il n'accepte pas que les Canadiens français soient représentés équitablement dans l'Armée régulière; il considère que la solution du problème réside dans leur représentation au sein de l'élément de réserve d'où provient le gros des unités en temps de guerre. Selon lui, les Canadiens français sont suffisamment représentés dans la force régulière par les états-majors tactiques [à Montréal et Québec] et par les services de transmissions et de logistique. Il convient néanmoins de l'avantage possible qu'il y aurait à créer une école d'instruction élémentaire au Québec, pour les francophones, afin de faciliter l'endoctrinement des recrues et leur «bilinguisation» avant qu'elles ne soient intégrées dans les diverses unités de l'Armée régulière.[8]

Bernatchez n'est évidemment pas d'accord avec un jugement si obtus. Il recommande à nouveau que soient installées à Valcartier les unités suivantes:

2 escadrons de blindés
1 batterie d'artillerie
1 escadron de génie
1 escadron de transmissions

L'état-major général adopte néanmoins la recommandation de Mann et décide plutôt d'établir une école toutes-armes à Valcartier, ce qui est confirmé par l'arrêté en conseil CP 137/444 du 6 février 1947. Entre-temps le gouvernement décide de couper les effectifs et le projet tombe à l'eau.[9]

La liste des officiers de l'Armée canadienne demeure un précieux témoignage du peu de souci accordé à la représentation des militaires francophones. Voici comment se traduit cette représentation au niveau des officiers supérieurs en 1947:

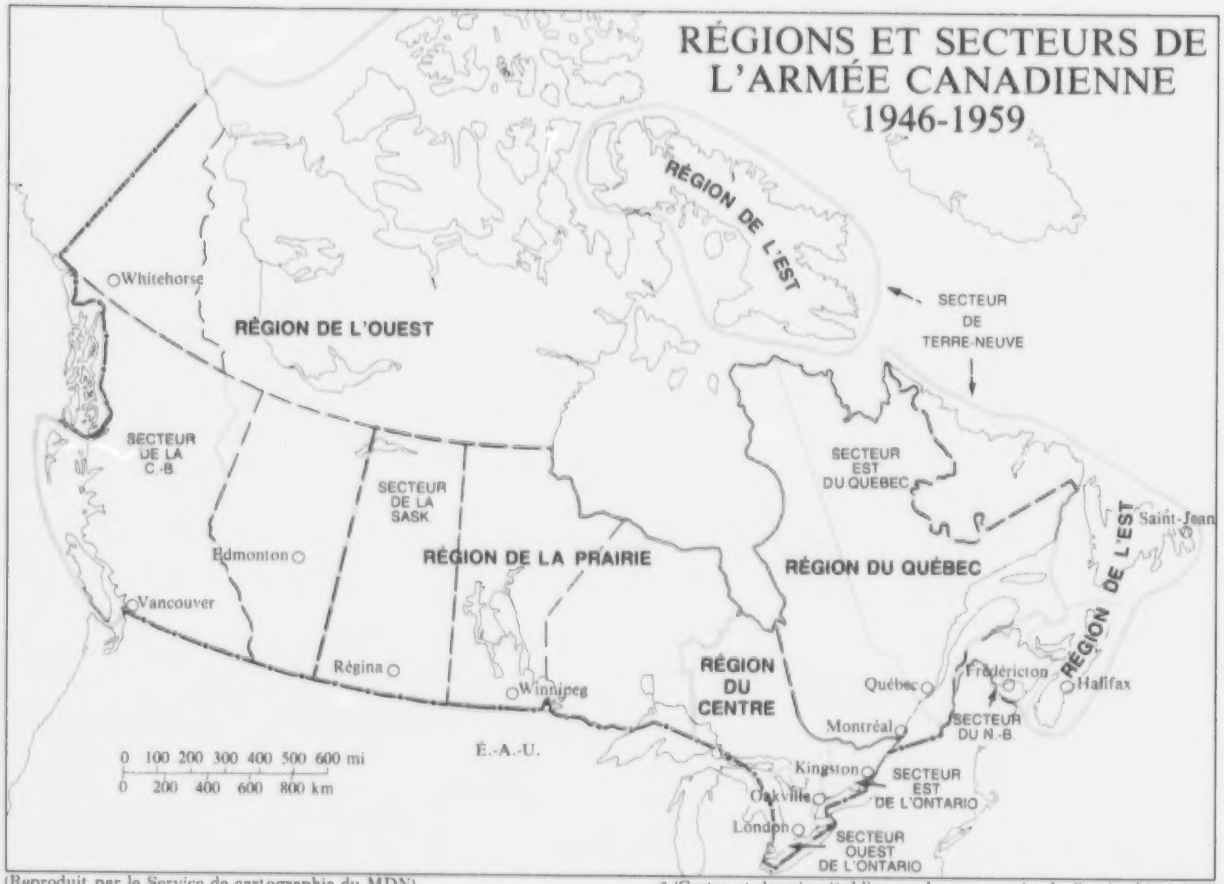

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

© (Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

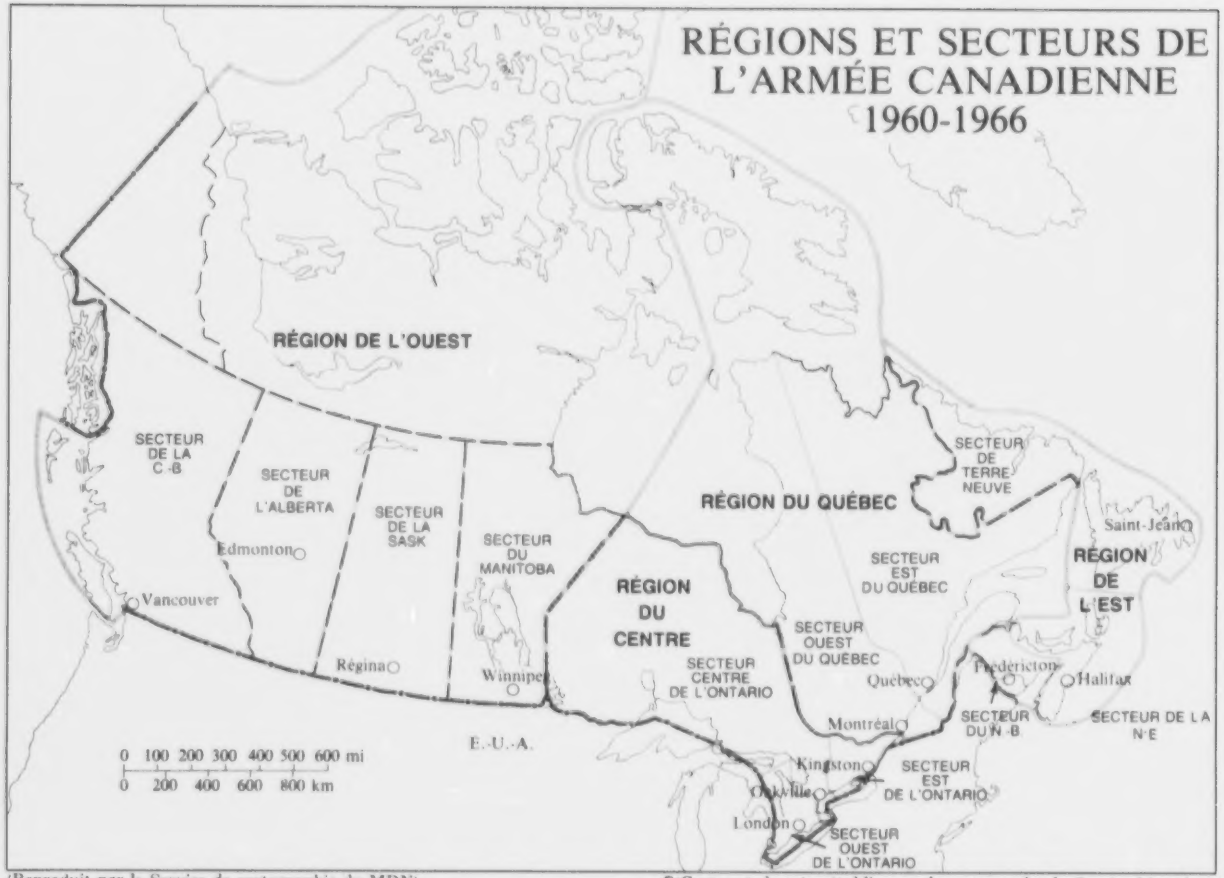

(Reproduit par le Service de cartographie du MDN)

©(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

	Total	Canadiens-français
Lieutenants-généraux	1	—
Majors-généraux	7	1
Brigadiers	21	2
Colonels	46	6
Total	75	9

Les Canadiens français ne comptent que pour 12 p.c. à ce niveau; les deux brigadiers, J.P.E. Bernatchez et J.V. Allard sont les derniers sur leur liste de promotion alors que cinq des six colonels francophones sont parmi les tout premiers sur la leur.[10]

Au GQG d'Ottawa, le centre des décisions, voici la répartition des officiers supérieurs:

	Total	Canadiens français	%
Branche de l'état-major général	33	3	9,0
Branche de l'adjudant général	26	3	11,5
Branche du quartier-maître général	28	—	—
Total	87	6	6,9

Encore faut-il connaître les fonctions assignées aux francophones:

Officiers d'état-major général	— 2	lieutenants-colonels
Adjudant général adjoint	— 1	lieutenant-colonel
Directeur de l'Infanterie	— 1	colonel
Directeur du Service de la solde	— 1	colonel
Aumônier principal (C.R.)	— 1	lieutenant-colonel honoraire

Du point de vue «décisionnel» aucun n'occupe un poste clé sinon le directeur de l'Infanterie par le fait que son corps est le plus nombreux de l'Armée.[11]

Dans la Réserve, les unités sont regroupées par régions: l'Est, le Québec, le Centre, les Prairies et l'Ouest. Or dans la région du Québec même, à peine la moitié des unités principales sont commandées par des Canadiens français, en 1948:

	Total	Commandants canadiens-français
QG, Brigades d'infanterie	5	3
Unités blindées	5	2
Unités d'artillerie	10	5
Unités de génie	2	—
Unités de transmissions	2	—
Bataillons d'infanterie	18	13
Unités du Service de santé	8	3
Total	50	26

À nouveau on retrouve que le gros de la représentation s'effectue surtout dans des unités d'infanterie.[12]

Il existe également un organisme de «pression», la *Conference of Defence Associations*, qui représente douze associations, telles l'infanterie, l'artillerie, les blindés, etc. dont les membres sont des officiers supérieurs de la réserve. Chaque association fournit deux membres. Or, on ne retrouve qu'un seul Canadien français sur 24 délégués, et aucun ne siège au comité de direction.[13]

Systématiquement, donc, et ce en dépit des revendications du brigadier Bernatchez que l'on n'a pas tardé à muter à Québec, rien de concret ne se fait pour améliorer la situation qui, plus que toute autre, avait mené aux crises de la conscription survenues pendant les deux guerres mondiales. Le plus que l'on puisse dire c'est qu'à la fin de 1947, alors que le ministre Claxton favorise une représentation canadienne-française de 30 p.c. dans les forces armées, le chef de l'état-major général, le lieutenant-général C. Foulkes, cherche à déterminer, en conjonction avec des représentants de l'université Laval, à Québec, les moyens à prendre pour améliorer le niveau de connaissance de la langue anglaise et des mathématiques des futurs élèves-officiers francophones.[14] Les conversations de Foulkes et de l'abbé J. Garneau ont un certain succès, semble-t-il, mais pas dans le sens prévu. Dès les premières rencontres du Conseil de la Défense, en 1948, le général reconnaît que le français n'est pas une langue étrangère et que tout officier anglophone «trouverait commode de connaître le français».[15] Le Conseil de la Défense donne son approbation à l'enseignement de la langue française aux officiers anglophones de l'Armée. Mais dans la MRC et l'ARC les chefs préfèrent en discuter davantage *in domo*.[16]

En mars, le Conseil recommande une allocation supplémentaire aux militaires qui se qualifient comme interprètes, soit en français, soit dans des langues étrangères.[17] On dirait que certains esprits semblent s'ouvrir. Mais lorsqu'en 1952, le GQG autorisera des «subventions pour l'étude des langues étrangères», elles ne vaudront que pour le russe, et ne s'appliqueront uniquement qu'aux réservistes.[18] On peut donc conclure que le français est considéré comme langue étrangère lorsqu'il s'agit de la langue opérationnelle ou de travail dans les FAC, mais qu'elle ne l'est plus lorsqu'il s'agit de subventions pour l'étudier ou de primes de traduction.

Pourtant, le ministre Claxton, aiguillonné sans doute par son assistant parlementaire, s'intéresse sincèrement à la représentation francophone. Il remarque, à l'été 1948, que pas un seul Canadien français n'est inscrit au prochain cours du CDN.[19] Puis il revient à la charge en septembre. Les forces devraient

> «faire l'impossible pour accroître le nombre d'officiers francophones [... et] en ce qui a trait aux promotions, il semblerait justifié d'envisager de nommer des officiers qui parlent les deux langues parce que c'est une qualité additionnelle et parce que c'est un avantage sur le plan militaire».[20]

Tout noble que puisse être ce plaidoyer il ne rejoint pas les préoccupations des chefs militaires qui n'en discutent même pas.

Le 7 août 1948, l'honorable Louis Stephen St-Laurent, député de Québec-Est depuis février 1942, succède à King comme chef du parti libéral. Il devient Premier ministre le 15 novembre 1948 et y restera jusqu'au 21 juin 1957.

Avocat professionnel âgé de 60 ans, il pratique le droit à Québec lorsque King l'invite à remplacer le très honorable Ernest Lapointe, à titre de ministre de la Justice. Autant Lapointe avait tenté auprès de ses collègues anglophones, en particulier C.D. Howe, de faire reconnaître l'égalité des Canadiens français en matière d'effort de guerre, autant St-Laurent, fils d'une mère irlandaise et considéré comme un «anglifié»,[21] ne s'attaqua jamais publiquement à régler les nombreuses injustices suscitées à l'endroit des Canadiens français dans la FP et les forces armées.

Le détachement du R22eR à Saint-Jean avait, entre temps, dispensé l'instruction militaire élémentaire aux recrues francophones. Comme il n'y avait pas d'instructeur anglais compétent, on se plaignait de leur peu de progrès à apprendre l'anglais avant qu'elles aillent aux écoles de métier où tout s'enseignait en anglais. Le major-général R.O.G. Morton, général commandant la région du Québec, recommanda donc qu'on embauche un instituteur civil pour enseigner l'anglais, qu'on envoie des petits groupes de recrues se familiariser avec la langue et la culture anglaises hors du Québec et que les recrues francophones soient acheminées vers les écoles de métiers (anglophones) le plus tôt possible.[22]

Le colonel F.J. Fleury, directeur de l'Organisation au GQG, croit plutôt que la solution réside dans la création d'une école militaire toutes-armes au Québec; après l'instruction élémentaire donnée en français, on y enseignerait la langue anglaise pendant trois mois. Selon lui, les écoles de métier existantes doivent aussi se doter d'instructeurs bilingues pour faciliter l'intégration des francophones. Une enquête révèle, cependant, que les instructeurs de ces écoles ne sont pas intéressés à enseigner à des francophones unilingues. Le chef de l'état-major général ordonne qu'une école toutes-armes soit créée à Saint-Jean, tel que recommandé. Le changement ne s'opère que le 10 mai 1949, et on n'y retrouve que deux instructeurs d'anglais. Il faudra attendre au 27 juin 1950 avant qu'on y forme une section spéciale d'anglais, dotée d'un capitaine, 6 lieutenants, 4 sergents et 3 caporaux, à qui revient la responsabilité d'enseigner l'anglais à 150 recrues (soit un contingent de 30 recrues à tous les mois).[23] Le 9 mars 1951, le GQG accepte d'augmenter l'effectif des instructeurs à cause d'un recrutement plus élevé pour la Corée et l'Allemagne, et à l'automne on remplace les caporaux par des sergents. Cette école restera à Saint-Jean jusqu'en juillet 1952.[24]

Alors que l'Armée compte 281 officiers francophones (15,2 p.c.) en 1947, l'ARC n'en compte que 95 (4,4 p.c.) et la MRC 30 (2,5 p.c.).[25] Dans l'ARC, tout se déroule en anglais, sauf aux unités de recrutement dans la province de Québec où, toutefois, les formulaires d'enrôlement sont en anglais. On exige d'ailleurs de toute recrue qu'elle soit capable de parler et d'écrire l'anglais correctement avant de l'enrôler.

Dans la MRC l'effectif maximum autorisé pour l'élément régulier est fixé à 10 375. Seul l'usage de la langue anglaise est autorisé. Les traditions et les coutumes sont encore si britanniques en 1949 que la Commission Mainguy, chargée d'enquêter sur une mutinerie survenue l'année précédente à bord de trois vaisseaux, recommande que des mesures soient prises pour «canadianiser» la MRC.[26] Aucune allusion n'est faite à l'égard du peu de représentation des Canadiens français ou, encore, à la possibilité pour ces derniers de servir leur patrie dans leur langue.[27]

Tout compte fait, jusqu'en 1950 l'épouvantail d'un bilinguisme plus ou moins officiel — c'est-à-dire la reconnaissance de l'usage du français avec l'anglais — apparu à quelques reprises depuis la guerre, fut résolument relégué aux oubliettes. Il faudra la guerre de Corée pour le ressusciter. Il était facile à prévoir qu'il faudrait prendre des mesures spéciales pour encourager et faciliter le recrutement des Canadiens français au moment du conflit coréen.

Après avoir dépêché trois navires en Extrême-Orient le 12 juillet 1950, et mis, huit jours plus tard, le 426e Escadron de transport aérien à la disposition des États-Unis, le Gouvernement canadien décide, le 7 août, de lever un «contingent spécial» de volontaires composé d'une brigade d'infanterie avec soutien additionnel, le tout formant un effectif de 7 490 hommes.[28] Comme le R22eR y sera représenté par un des trois bataillons d'infanterie, on s'attend à ce que le tiers de l'infanterie et des renforts soient francophones. Il faut donc orchestrer le jeu pour obtenir la participation des Canadiens français tout en évitant de répéter une crise au Québec.

Le GQG forme un «*Committee for the Study of Bilingual Problems*» dont il confie la présidence au brigadier J.P.E. Bernatchez, revenu au GQG comme directeur de l'Instruction militaire. On l'envoie aussitôt à Tokyo, à titre de commandant de la mission canadienne en Extrême-Orient, de sorte que son rapport sera retardé de six mois. Le meilleur résumé que nous ayons du Rapport Bernatchez se trouve dans une étude de l'historien Jean-Yves Gravel sur le CMR de Saint-Jean.[29] Prêt en février 1951, le rapport recommanda la création au Québec d'un camp d'instruction toutes-armes pour les francophones.

«Le rapport tente aussi d'expliquer pourquoi les Canadiens français ne s'enrôlent pas. Ils croient que les Forces armées sont des institutions anglaises et que leurs possibilités d'emploi et de carrière sont déterminées par leur degré de bilinguisme. Ils savent qu'il n'est pas facile de devenir de parfaits bilingues et ils estiment en conséquence que la barrière linguistique nuira toujours à leur promotion, sauf s'ils servent dans des unités francophones comme le Vingt-Deuxième. Certains jeunes gens aimeraient bien s'enrôler ailleurs que dans l'infanterie, mais cela est pratiquement impossible s'ils ne sont pas bilingues.

Encore imprégnés d'une mentalité régionale, ils hésitent à s'enrôler dans des corps comme l'artillerie et les blindés où ils devront passer la majeure partie de leur vie en dehors des centres francophones. Les autorités religieuses et de nombreux parents craignent que le service militaire dans des communautés à prédominance anglaise et protestante entraîne la perte de la langue et de la foi; après quelques années dans la carrière, ce déracinement culturel et cette assimilation s'étendent à la famille du militaire francophone obligée de vivre en dehors du Québec, avec l'insoluble problème scolaire des enfants. Certains croient aussi à la discrimination directe contre les francophones. Enfin le faible recrutement vient de ce que les parents considèrent encore les Forces armées comme un endroit de réforme pour les fils récalcitrants au lieu d'y voir une véritable carrière militaire. L'Aviation, avec son image technique, sera la première des trois armes à briser ce mythe. Toutes ces croyances ont d'autant plus de poids que la vie militaire est quasi inconnue au Québec tout en étant impopulaire. Pour la plupart des gens, la Défense nationale apparaît davantage une agence de bien-être social qu'un employeur.»

Lorsque J.A. Stevenson, un reporter anglophone, décrie la faible représentation des Canadiens français dans le contingent spécial recruté pour la Corée, le ministre, chiffres à l'appui, nie ses assertions. Bien loin d'être sous-représentés, dira-t-il, les Québécois qui forment 29 p.c. de la population ont fourni 3 134 hommes sur 10 587 volontaires, soit 30 p.c.[30] Il faut admettre que le problème est déplacé puisqu'il s'agit ici de représentation «provinciale» plutôt que «linguistique» ou «ethnique».

Léon Balcer, jeune député conservateur de Trois-Rivières, revient à la charge. Vous parlez de générosité et d'unité nationale, dit-il, mais comment peut-on vous prendre au sérieux? On n'a qu'à regarder la représentation des Canadiens français au GQG pour trouver la réponse à cette question. Voici d'ailleurs la situation au QGDN (i.e. au GQG de l'Armée), en 1951:

	Total	Canadiens français	%
Lieutenants-généraux	2	—	—
Majors-généraux	7	—	—
Brigadiers	33	2	6,0
Colonels	43	4	9,3
Lieutenants-colonels	220	18	8,2
Majors	560	57	10,2
Total	865	81	9,4

Considérons maintenant la seule école de corps au Québec, celle des magasins militaires [et les deux dépôts qui y sont rattachés], poursuit-il. Sur 20 lieutenants-colonels on ne retrouve qu'un seul Canadien français et sur 50 majors à peine quatre parlent le français. Au quartier général régional de Montréal on rapporte sensiblement la même situation. Et à la force de Réserve à Montréal on retrouve quatre régiments francophones contre neuf régiments anglophones; les soldats francophones comptent pour 50 p.c. des effectifs de ces derniers alors que les officiers canadiens-français comptent pour à peine 1 p.c. Dans la MRC la situation est encore pire.On n'y retrouve pas un seul officier d'un grade supérieur à celui de *commander**. Le ministère devrait songer à fonder des unités francophones dans la MRC comme à l'Armée. Enfin, M. Balcer suggère qu'un collège militaire soit établi au Québec afin d'assurer la formation d'un nombre suffisant d'officiers francophones pour les états-majors et les unités.[31]

Le ministre Claxton relance au député Balcer les arguments fournis par son état-major. Il voudrait bien voir augmenter le nombre d'officiers canadiens-français — d'ailleurs 25 p.c. des élèves-officiers du *RMC* et du *Royal Roads* sont d'expression française — mais ils s'adaptent difficilement au milieu anglo-protestant. Et le coût d'opération des deux collèges militaires [à Kingston et à Victoria] est déjà exorbitant.[32] Quant à la MRC, dont l'effectif n'est que de 14 000 hommes, il ajoute

> «il n'est pas possible, économiquement, de le faire [c'est-à-dire d'avoir des unités francophones], même si ce serait souhaitable.»[33]

C'est clair! Dans le cas de la MRC comme dans celui de l'Armée — on ne semble pas se préoccuper de l'ARC — cela coûterait trop

---

* grade équivalent à lieutenant-colonel

L'honorable Brooke Claxton, CP, ministre de la Défense nationale, 1946-1954, réussit à fonder le Collège militaire royal de Saint-Jean en dépit de l'obstruction systématique de ses trois chefs d'état-major contre la reconnaissance de l'égalité de la langue française. (PMR 84-281)

Après avoir servi comme officier dans la MRC, l'honorable Léon Balcer, CP, fut élu député conservateur de Trois-Rivières, 1949-1965. Il n'hésita pas à harceler le gouvernement libéral en Chambre, dans le but de faire corriger les injustices auxquelles ses compatriotes étaient soumis. (Archives publiques Canada /C 10205)

cher d'implanter le bilinguisme. Mais ce que la réponse du ministre cache, c'est la détermination des états-majors de conserver aux Forces armées leur caractère unilingue anglophone. Le ministre a beau relever le fait d'une plus grande représentation des élèves-officiers francophones aux collèges militaires, pour tenter de calmer les appréhensions de Balcer, ce qu'il ne dit pas c'est que ces derniers devront devenir bilingues en plus d'être prêts à servir dans des milieux culturels étrangers, voire hostiles à leur propre culture, s'ils désirent faire carrière dans les Forces armées. En fin de compte, si le bilinguisme est souhaitable, il l'est pourvu qu'il se fasse sur le dos des seuls Canadiens français. À preuve, en février 1951, le vice-maréchal de l'air, J.L. Plant, président du *Personnel Members Committee (PMC)* — organisme responsable de planifier les aspects du personnel pour les trois armées — avait abordé la question de l'étude du français par les cadets des collèges militaires. Le niveau de connaissance du français exigé pour les anglophones était trop élevé, semble-t-il, et les Forces armées perdaient trop de candidats potentiels. Plutôt que de rejeter la demande d'abaisser les normes, le Conseil de la Défense s'en remet à la décision des commandants des collèges qui avaient justement soulevé le problème,[34] ce qui revenait au même.

Trois mois plus tard Plant aborde la question des Règlements et Ordonnances royaux. Seule l'Armée les publie dans les deux langues et elle avoue que la version française accuse toujours six mois de retard. Le Conseil décide que l'Armée doit continuer sa politique tandis que la MRC et l'ARC doivent le faire «en autant que le permettent leurs moyens».[35] Au cours de la même rencontre le ministre aborde à nouveau la question de la représentation des Canadiens français; il insiste pour que «... l'on fasse l'impossible pour recruter plus d'officiers canadiens-français».[36]

Les officiers de l'état-major ont été piqués au vif, semble-t-il, par les allégations de Léon Balcer, et se serrent les coudes. Le major-général H.A. Sparling, vice-chef de l'état-major général, oubliant sans doute que seule la largue anglaise est employée partout à l'Armée, sauf au Québec — et même alors — prétend que les Canadiens français ont «les mêmes chances que tout le monde»[37] mais qu'ils ne s'enrôlent pas en nombre suffisant. Dans la même veine le maréchal de l'air W.A. Curtis se dit d'avis que «la discrimination n'a jamais existé envers les officiers canadiens-

français, mais l'inverse était vrai puisque, de façon générale, ils recevaient des promotions accélérées plus souvent que leurs contemporains anglophones.»[38] Le président des états-majors, le lieutenant-général Charles Foulkes, ajoute: «en comparaison, les officiers supérieurs francophones sont plus jeunes que les officiers supérieurs anglophones.»[39] Ces messieurs se préoccupent beaucoup plus de contrôler leur hégémonie sur les postes et les promotions que de vouloir régler la question de sous-représentation endémique des Canadiens français. Et le ministre, qui vient de rejeter les recommandations du brigadier Bernatchez demande à nouveau qu'on lui fournisse un rapport statistique indiquant le nombre, l'âge moyen et la longueur moyenne de service des officiers canadiens-français, depuis le grade de major à celui de lieutenant-général, en comparaison aux mêmes renseignements pour les officiers anglophones.

Quoique présents tous les deux, Monsieur J.A. Blanchette, assistant parlementaire du ministre, et le colonel (e.r.) Paul Mathieu, sous-ministre associé, n'interviennent pas dans ce débat perdu d'avance. Ce dernier, d'ailleurs, n'est intervenu qu'une seule fois au cours de 45 réunions du Conseil de Défense auxquelles il a participé, soit en août 1950, et ce pour de la pacotille.[40] D'autre part, le député libéral L.P. Picard, de Bellechasse, n'hésite pas à avouer, à la Chambre, qu'il est d'accord avec les propos de Monsieur Balcer.[41] Même le député conservateur de Nanaimo (Colombie-Britannique), George R. Pearkes, s'associe aux vues de Balcer.[42]

Petit à petit, le ministre et son état-major devront accepter l'inévitable. Ils y seront forcés en partie par l'opinion publique canadienne-française[43] qu'a soulevée Balcer, mais surtout par le besoin qu'a l'Armée de recruter pour la 27e Brigade, dont le gouvernement a autorisé la levée le 7 mai, et d'obtenir des renforts pour la 25e brigade en Corée.

Avant même que le recrutement pour la Guerre de Corée ne soit terminé, le Gouvernement du Canada avait appuyé la proposition du représentant des États-Unis de former une force multinationale de dissuasion au nom de l'OTAN pour protéger l'Europe de l'Ouest contre les visées expansionnistes de l'URSS. Cette fois au lieu de recruter des volontaires directement pour la Force spéciale on demandera aux unités de la réserve de fournir

des sous-unités de volontaires pour la 27e Brigade d'infanterie formée spécialement à cet effet. Voici la liste des unités francophones qui participeront à cette force de 509 officiers et 9 344 hommes, y compris les renforts pour une période de deux ans:

Blindés	Le Régiment de Trois-Rivières	(2 de 10 sous-unités)
	Le Régiment de Hull	
Artillerie	6e régiment de campagne, Lévis	(1 de 6 sous-unités)
Transmissions		(0 de 3 sous-unités)
Infanterie	Le Fusiliers Mont-Royal, Montréal	(1 de 15 sous-unités)
Intendance		(nul)
Service de santé	9e Ambulance de campagne, Montréal	(1 de 2 sous-unités)
Magasins militaires		(nul)
Génie électrique et mécanique		(nul)
Prévôté militaire		(nul)
Service du Renseignement		(nul)

Malgré la participation de plusieurs francophones, la langue de commandement exercée sera uniquement l'anglais, la brigade étant placée sous le commandement opérationnel supérieur de la *British Army of the Rhine*.[44]

À la mi-septembre 1951, les membres du Conseil de la Défense discutent encore des propositions du ministre, plutôt que de passer à l'action. Claxton insiste sur la nécessité d'améliorer le recrutement des Canadiens français, sinon ces derniers profiteront de l'inaction du ministère pour se soustraire au service militaire. Il ne suffit pas, dit-il, de leur offrir des cours de langue anglaise, «On doit traiter les deux langues comme étant égales et donner aux deux groupes ethniques des chances égales de servir dans les forces canadiennes.»[45]

Le lieutenant-général G.G. Simonds, chef de l'état-major général depuis le 1er février 1951, rejette l'idée d'avoir deux groupes linguistiques.

«Si nous faisions exception pour les Canadiens de langue française au Québec, toutes les autres provinces demanderaient la même chose.»[46]

ajoute-t-il, sans préciser davantage de quels aménagements linguistiques les autres provinces se prévaudraient! «Nous avons de la difficulté à obtenir des manuels de science en français, prétend-il, et on ne doit pas s'attendre à ce que les éditeurs [anglophones] les traduisent pour les besoins canadiens.» Le Conseil ne rejette pas la proposition de l'université Laval à l'effet qu'une première année préparatoire soit donnée aux élèves-officiers francophones des universités Laval et de Montréal, mais charge le Dr O.M. Solandt, chef du CRD, de tenter d'en arriver à un compromis avec l'abbé Jacques Garneau, secrétaire-général de l'université Laval.

Tout comme l'Armée, la MRC éprouve de la difficulté à recruter des Canadiens français, ou à les garder une fois recrutés. Toutes les recrues reçoivent leur instruction navale au *HMCS Cornwallis* (N.-É.); les francophones mettent 38 semaines, en moyenne, à compléter leurs cours en comparaison de 21 semaines pour les anglophones. En 1951, les officiers francophones comptent pour à peine 2,2 p.c., tandis que les marins francophones comptent pour 11 p.c. Au niveau des officiers supérieurs cette représentation se traduit comme suit:[47]

	Total	Canadiens français	%
Vice-amiral	1	—	—
Contre-amiral	5	—	—
Commodore	10	—	—
Capitaine	28	—	—
Commander	125	3	2,4
Lieutenant-commander	204	6	2,9
Total	373	9	

Le désir du ministre de se renseigner sur les raisons d'une telle situation pousse les autorités navales à instituer une enquête. Le *commander* Marcel Jetté est nommé président de cette enquête dont le résultat est perçu comme suit par l'historien Jean-Yves Gravel:[48]

«Le *Rapport Jetté*, l'un des plus intéressants sur la mentalité des Québécois d'après-guerre, analyse les raisons pour lesquelles ils ne s'enrôlent pas dans la Marine royale canadienne qu'ils confondent d'ailleurs avec la Marine marchande. Avant tout, les Canadiens français

considèrent les marins comme des «bums» (sic) avec une fille dans chaque port. Ils ont l'impression que la Marine est beaucoup plus britannique que canadienne, ce que confirmait le *Rapport Mainguy* publié deux ans plus tôt, et la croyance que le Canada participe à des guerres dont l'Angleterre est plus ou moins responsable. Les Canadiens français pensent aussi qu'ils ne seront pas promus en raison de leurs difficultés linguistiques; c'est un fait que les marins francophones doivent d'abord apprendre l'anglais en peu de temps, puis maîtriser le jargon de la Marine qui est une autre langue en soi, à quoi s'ajoute l'obligation de vivre toute leur vie dans une mentalité distincte de leurs aspirations. En outre les liens familiaux sont encore forts au Québec; les mères, en particulier, n'aiment pas voir leurs fils partir pour une «province étrangère», encore moins vers des pays lointains dont les ports menacent le salut de leurs âmes. Si, malgré tout, le Canadien français se laisse apprivoiser par les recruteurs de la Marine, il doit d'abord réussir le test d'aptitudes *(G.F. Test)* uniquement adapté à la mentalité anglophone. C'est pourquoi 80% des Québécois ratent ce test qu'on a simplement «traduit» en français; le taux d'échecs chez les anglophones est de 52%. L'impression générale est que la Marine ne veut pas de Canadiens français dans ses rangs, ce qui est un peu vrai si l'on songe qu'il n'y a que deux centres de recrutement dans la province comparativement aux sept centres en Ontario.»

À la suite de cette enquête, la MRC crée une école à Québec, en février 1952, pour les recrues navales francophones. Celle-ci s'appellera *HMCS D'Iberville*; les recrues y passeront six mois avant d'avoir à affronter le choc culturel que leur offre *Cornwallis*.[49]

Dans l'ARC, la situation offerte aux francophones n'est guère meilleure même s'ils sont plus nombreux. En 1951, les officiers réguliers francophones comptent pour 4,7 p.c. et les aviateurs francophones pour 16,3 p.c. de l'effectif. La liste des officiers supérieurs révèle combien peu on attache d'importance en temps de paix à former des aviateurs professionnels francophones.[50]

	Total	Canadiens français	%
Maréchal de l'air	1	—	—
Vice-maréchal de l'air	8	—	—
Commodore de l'air	17	—	—
Colonel d'aviation	56	2	3,6
Lieutenant-colonel d'aviation	97	5	5,2
Commandant d'escadron	254	7	2,8
Total	433	14	

Un seul quartier général important de l'ARC est établi au Québec, celui de Saint-Hubert; aucun des 37 postes de direction n'est occupé par un francophone et seule la langue anglaise a cours au Québec «en vertu du mythe que l'Aviation doit fonctionner en anglais par convention internationale».[51]

En fin de compte ce n'est ni le besoin de renforts pour la Corée et l'Allemagne,[52] ni la pression de l'opinion publique des Canadiens français qui vaincront les réticences de Brooke Claxton, mais la nécessité politique pour les libéraux de gagner les élections partielles de Brome-Missisquoi et de Roberval. Ce n'est que le 12 juin 1952, en effet, à peine quatre jours avant les élections, que Claxton annoncera à la Chambre, la création d'un collège militaire bilingue à Saint-Jean (Québec).[53]

Les journaux influents du Canada français, tout en se montrant favorables à la création du CMR, reconnaissent qu'il s'agit d'un compromis; les journaux anglais, par contre, sont assez indifférents. Le *Peterborough Examiner* accepte le projet pourvu que le collège serve à enseigner l'anglais aux francophones; le *Victoria Colonist* croit que le nouveau collège permettra aux Québécois de rattraper leur «retard académique». Presque tous les journaux anglais en profitent pour rappeler que l'anglais doit rester la seule langue de travail dans les forces armées.[54]

Le colonel Marcellin Lahaie, qui connaissait bien la situation pour avoir été le secrétaire du comité Bernatchez, chargé d'étudier la question des militaires francophones, est nommé le premier commandant du CMR, à la suggestion du major-général Bernatchez. Il a peu de temps pour tout mettre en place avant le début de l'année scolaire qui est retardée à cause de la compression des événements. On fixe le nombre d'élèves-officiers à 125, dont 60 p.c. seulement seront francophones, et l'on organise des cours de première et de deuxième années tout en recrutant les professeurs attitrés et le personnel administratif. Il s'agit d'une institution bilingue où les cours se donnent dans l'une ou l'autre langue mais où la langue seconde sera apprise dans un cours de littérature ou par l'osmose du contact social. Les anglophones, en fin de compte, ont tout à gagner à apprendre un peu de français alors que les francophones se rendent compte qu'ils devront maîtriser l'anglais puisqu'ils devront terminer leur 3e et 4e années dans cette langue au *RMC* à Kingston.

La fondation du CMR de Saint-Jean fut un événement marquant dans l'histoire du bilinguisme au sein des FAC. Comme l'a écrit Jean-Yves Gravel dans son étude érudite sur cette institution:

> «La résistance de l'État-major à la fondation d'une académie militaire au Québec était à l'image du Canada anglais. Psychologiquement on n'était pas prêt à accepter le bilinguisme que symbolisait ce nouveau collège, bilinguisme qui heurtait les préjugés collectifs et dérangeait les traditions politiques. L'anglais devait demeurer l'unique langue «militaire», réalité que même les francophones du milieu acceptaient ou toléraient. Ce collège ne signifiait aucunement la reconnaissance d'une seconde langue de travail jugée une véritable menace à l'efficacité militaire. D'ailleurs, la récente expérience de l'OTAN leur donnait raison.»[55]

Gravel ajoute que le CMR

> «permettrait à plus de Canadiens français de faire une carrière militaire en leur facilitant l'entrée dans le système déjà existant des collèges militaires.[56]

Enfin, selon Gravel, l'opinion publique québécoise força la main du gouvernement. Il serait difficile de ne pas admettre avec lui que

> «Le Collège militaire royal de Saint-Jean devait s'avérer l'une des rares institutions canadiennes vraiment typiques, de conception et de réalisation, ce que n'a jamais été le *Royal Military College* et ce que les Forces armées canadiennes tentent présentement de devenir, après un retard d'un siècle.»[57]

Nous verrons plus tard que la politique du bilinguisme affectera aussi le *RMC*.

L'école toutes-armes pour les francophones, affublée du nom *Canadian Army Training School (CATS)*, quitte Saint-Jean en juillet pour faire place au CMR, et s'installe à Valcartier. Le GQG décide de modifier son rôle. On y donnera dorénavant:

1° des cours d'instruction militaire élémentaire (8 semaines) aux recrues francophones des corps autres que l'infanterie (les fantassins francophones, d'autre part, reçoivent leur instruction militaire au R22eR) — nombre de stagiaires: 70

2° des cours de français (20 à 24 semaines) pour des sous-officiers et officiers anglophones — nombre de stagiaires: 25

3° des cours de caporal (8 semaines) en français pour les soldats francophones, et des cours d'anglais pour les recrues francophones (20 semaines) — nombre de stagiaires: 100 pour ces deux cours.[58]

En janvier 1953, le GQG autorise l'enrôlement des soldats apprentis, âgés de 16 et 17 ans, pour les corps de métiers. Quelques-uns seront rattachés à la *CATS*, mais dès le 1er septembre 1956 les apprentis francophones seront acheminés vers l'école des magasins militaires à Longue Pointe (Montréal).[59] Cette école sert aussi à former des miliciens et des élèves-officiers du CEOC, à partir de l'été 1954. En 1957 elle assure l'instruction des francophones de l'escadron A du *1/8 Canadian Hussars*, unité blindée récemment incorporée à la force régulière.[60]

De fait, le GQG autorisa la création de plusieurs unités francophones durant la période d'expansion commencée en 1950. Dès le mois d'août 1950, le 3e bataillon du R22eR avait été créé dans le but de préparer des renforts francophones aux 2e et 1er bataillons et éventuellement de remplacer le 1er bataillon en Corée. En mai 1951 deux compagnies des Fusiliers Mont-Royal, un régiment de milice, avaient été mobilisées pour participer à la 27e Brigade d'infanterie canadienne dépêchée en Allemagne; la compagnie résultante fut incorporée au *1st Canadian Infantry Battalion* qui deviendra le *3rd Battalion, Canadian Guards*, en septembre 1954.[61] L'année suivante le GQG crée une unité divisionnaire, la *3rd L.A.A. Battery*, composée entièrement de francophones, qu'il fait installer à Picton (Ontario).

On décèle d'autres changements d'attitude concernant l'acceptation du français. Rappelons tout d'abord, que le 22e Bataillon avait pris le titre de *Royal 22nd Regiment* en 1920, dont la version française actuelle, Royal 22e Régiment, n'avait été promulguée qu'en 1928.[62] En 1931, le *65th Carabiniers (Mont-Royal)* de la Milice non permanente avait adopté le titre de Fusiliers Mont-Royal et son commandant avait demandé en même temps l'autorisation de franciser les honneurs de guerre, mais cette demande avait été refusée par le chef de l'état-major général, sous

le prétexte que l'approbation des titres anglais avait été signée par Sa Majesté le Roi. En 1956, le R22eR et le Régiment de la Chaudière, qui ont tous deux Sa Majesté la Reine Elizabeth II pour colonel en chef, demandent que leurs honneurs de guerre soient francisés. La Souveraine donne son consentement qui est transmis au ministre de la Défense nationale par le Gouverneur général le 15 mai 1958.[63] Cette autorisation s'étendra également au Régiment de Trois-Rivières, au Fusiliers du Saint-Laurent, au Fusiliers Mont-Royal, au Régiment de Maisonneuve, au Régiment du Saguenay et au Fusiliers de Sherbrooke.[64] Rappelons, enfin, qu'en janvier 1951 le QGDN avait créé un *Bureau of Current Affairs* dans le but d'améliorer les connaissances générales des marins, soldats et aviateurs, sur des sujets d'intérêt tant national qu'international. Le 25 février 1952 on regroupe une douzaine d'officiers francophones à Saint-Jean (Québec) afin de les familiariser avec les buts et les techniques du Bureau qui publiait mensuellement, depuis octobre déjà, une série de brochures en langues française et anglaise.[65]

Le 1er juillet 1954, l'honorable Ralph Osborne Campney, adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale, du 24 janvier 1951 au 14 octobre 1952, puis ministre associé du 12 février 1953 au 30 juin 1954, devient à son tour ministre de la Défense nationale. Il occupera le poste jusqu'à la défaite des libéraux en juin 1957.[66] Durant sa période d'office on ne retrouve aucune mention de la question du bilinguisme dans les procès verbaux du Conseil de la Défense.[67] Que se passe-t-il? Les états-majors demandent au Conseil de Recherches pour la Défense d'effectuer une série d'enquêtes qui, à la fin, serviront plutôt de baume à la conscience que de principes à partir desquels ils pourraient établir un programme valable.

Deux ans et demi après la mise en marche du programme d'instruction en français au *HMCS D'Iberville*, l'état-major général de la MRC demande au Conseil de Recherches pour la Défense d'instituer une enquête afin d'analyser la mesure de succès de ce programme.

Une équipe de trois chercheurs découvre qu'environ 40 p.c. des recrues francophones de la MRC sont licenciés dans les dix mois suivant leur engagement, en comparaison de 15 p.c. chez les anglophones. Les francophones qui complètent leur entraînement

naval, cependant, ont tendance à rester dans la MRC en proportion égale à leurs confrères anglophones.[68] Les enquêteurs découvrent que le haut taux d'échecs est plutôt dû à l'absence, chez certaines recrues, de motivation à retourner en classe suivre des cours de langue, qu'à leur indisposition envers l'entraînement naval.[69] Les officiers du *HMCS D'Iberville* reconnaissent que les nouveaux matelots francophones font face à deux adaptations à la fois: celle de passer du train de vie civile à celui de la marine, et celle de passer d'un milieu culturel francophone à un milieu anglophone. Les enquêteurs rapportent même que «La première expérience navale des recrues [...] devrait s'opérer au sein d'un groupe de recrues semblables, puisque leur ajustement à la vie militaire sera plus facile que s'ils sont tout de suite lancés parmi des membres d'un groupe ethnique différent.»[70] Voilà un éloquent témoignage qui aurait dû être considéré comme un plaidoyer en faveur d'un ou de plusieurs navires desservis uniquement par des francophones. Pourtant les enquêteurs ratent leur chance de proposer une telle recommandation, rappelant plutôt à l'état-major naval que les officiers canadiens-français au *HMCS D'Iberville* sont «pleinement d'accord avec la nécessité d'avoir une marine intégrée dans laquelle l'anglais est la langue de l'instruction et du travail.»[71] D'ailleurs cette ambivalence est reflétée chez les recrues elles-mêmes qui n'aiment pas les cours de langue bien qu'elles acceptent en principe — du moins, selon les enquêteurs — la nécessité d'apprendre l'anglais.[72] Ont-elles le choix dans une marine unilingue anglophone?

L'état-major de l'ARC s'en remet également au Conseil de Recherches de la Défense, en 1955, pour obtenir une évaluation des cours de langue anglaise donnés à la *RCAF School of English*. Installée d'abord à Trenton (Ontario) et commandée par le capitaine d'aviation H.P. Lagacé, cette école déménage à Saint-Jean (Québec) le 2 avril 1951.[73] On y compte 17 officiers, 18 sous-officiers et aviateurs et 8 civils, chargés de l'instruction et de l'administration de 30 élèves-officiers, 238 aviateurs et 42 aviatrices. Dès le 30 juin l'école compte un effectif de 512 (43 instructeurs/administrateurs et 469 stagiaires), soit plus que les deux autres écoles affectées à Saint-Jean, bien qu'elle ne soit commandée que par un capitaine d'aviation.[74] Rappelons, d'ailleurs, que la station où se trouve cette école est entièrement administrée en anglais sous le colonel d'aviation W.G. Webber.[75]

Cette situation est voulue puisqu'il ne s'agit pas de «bilinguiser» l'institution, mais les seules recrues canadiennes-françaises. Un tableau des résultats obtenus à la suite de cette politique est donné à l'annexe JJ. Les enquêteurs concluent que «bien que les résultats obtenus au sein du programme de l'enseignement des langues dans l'aviation soient substantiels, les taux d'échec des élèves des cours de métiers [ayant passé par] la *School of English* sont encore substantiellement plus élevés que ceux des autres.»[76] Comme ils semblent tous croire *a priori* que l'apprentissage de la langue anglaise est essentielle pour servir dans l'ARC, ils concluent que la politique appliquée envers les francophones dans les écoles de métier est fautive. Pourtant, si l'on considère le haut taux d'échecs chez les anglophones qui, supposément, maîtrisent déjà la langue d'instruction, ne devrait-on pas trouver remarquable le nombre de réussites chez les francophones? Mais penser ainsi ne correspond pas à la mentalité de l'époque. D'ailleurs, deux seulement des treize personnes qui discutent de cette politique sont francophones: M. E.J. Brazeau du Conseil de Recherches de la Défense et le capitaine d'aviation L. Pagé, instructeur en chef de la *RCAF School of English*, encore que ce dernier soit l'officier le moins élevé en grade du groupe.

Au cours de l'été 1956, le Conseil de Recherches de la Défense publie une autre étude de Brazeau, cette fois sur les annonces publicitaires et les méthodes de recrutement dans l'ARC à l'endroit des Canadiens francophones.[77]

L'auteur trouve trop servile la traduction d'annonces publicitaires conçues d'abord en anglais; elle devrait tenir compte de la différence culturelle. Il note que les effectifs recruteurs à Québec et à Montréal sont proportionnellement moins nombreux qu'ailleurs au Canada, que ces deux districts sont les plus populeux des 22 districts de recrutement, et que les recruteurs doivent nécessairement être bilingues s'ils veulent être en mesure d'effectuer leur travail. Mais l'aspect le plus important de ce rapport se trouve dans une explication qui dépasse le mandat de l'auteur et qui s'intitule: «Faits et suppositions au sujet des groupes linguistiques francophones». Après avoir comparé la situation particulière du Québec, en ce qui a trait aux normes de l'instruction publique, avec celle des autres provinces, l'auteur suggère que l'ARC devrait réévaluer sa politique restrictive d'enrôlement, sinon elle continue-

rait d'attirer peu de volontaires de carrière francophones, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes en cas de mobilisation.

À nouveau, la perspicacité de monsieur Brazeau nous permet de mieux saisir la situation du bilinguisme (par rapport à l'unilinguisme) dans l'ARC, grâce à une étude qu'il entreprend sur l'instruction des aviateurs de métiers au sol durant la période 1953-1957.[78] Sa recherche démontre clairement que le taux élevé d'échecs des aviateurs francophones dans les cours de métiers est dû à la nature même de l'expérience vécue par les aviateurs durant ces cours plutôt qu'à leurs antécédents culturels. Voici ce qu'en pense M. Brazeau:

> «Les membres des groupes francophones étaient dévalorisés puisque leur consentement à parler seulement l'anglais était exigé comme condition à leur acceptation sociale... Des conflits surgirent du fait que les anglophones furent portés à croire qu'ils pouvaient s'attendre de droit à l'emploi de l'anglais comme langue unique en leur présence, et du fait que plusieurs français considérèrent cette situation comme préjudiciable, et n'acceptèrent pas de suivre la règle.»[79]

On ne saurait mieux décrire la cause de la «marginalisation» des francophones. L'erreur fondamentale des officiers supérieurs anglophones qui avaient conçu la politique de l'instruction dans l'ARC vient de l'absence de mesures visant à accommoder deux groupes de citoyens de langue et de culture différentes. Ils favorisaient plutôt une politique d'assimilation la plus rapide possible du groupe francophone.[80]

Le transfert de nombreuses familles francophones en Allemagne, en 1953-1954, exigea des mesures particulières en ce qui concernait l'éducation des enfants des militaires. Grâce à la clairvoyance du sous-ministre C.M. Drury, à qui revient le mérite d'avoir créé le poste de Directeur de l'Éducation [des personnes à charge], en juin 1954,[81] le ministère a tout de suite implanté un système impartial qui accommodait à la fois anglophones et francophones. On eut recours au programme d'études de l'Ontario pour les anglophones et à celui du Québec pour les francophones, notamment à Werl où le 2e bataillon du R22eR était affecté. À Marville, Gros Tenquin et Metz (France), les aviateurs furent moins bien desservis quoiqu'on eut recours au programme «bilingue» de l'Ontario en y ajoutant des cours de conversation française.[82]

L'intermède des Conservateurs, 1957-1963

Après 22 ans d'affilée au pouvoir l'équipe libérale est défaite et cède les rênes aux conservateurs de John Diefenbaker. L'honorable George Randolph Pearkes, VC, devient ministre de la Défense nationale à compter du 21 juin 1957.

De nombreux changements s'opèrent au sein de l'armée régulière. Le 3e bataillon des *Canadian Guards* est dissous et les francophones qui en faisaient partie sont intégrés soit au R22eR, soit à l'Escadron A du *1/8 Canadian Hussars* installé à Valcartier. Au début de 1958 la Batterie «X» du 3e régiment RCHA déménage du Camp Gagetown au Camp Valcartier.[83] Ainsi, en 1958, on retrouve, à Valcartier, plusieurs des éléments francophones que l'état-major général avait refusés au général Bernatchez douze années auparavant.

Au mois d'octobre paraît un rapport-synthèse sur la représentation des Canadiens français dans l'Armée canadienne.[84] Cette étude est la dernière de trois, instituée à la demande de Claxton en 1952.[85] Marcel Chaput explique, chiffres à l'appui, que la représentation des Canadiens français au sein de l'armée — 14 p.c. pour les officiers et 21 p.c. pour les sous-officiers — est de beaucoup inférieure, même en 1958, au 29 p.c. des francophones dans la population canadienne. Il démontre clairement que durant les dix dernières années les Canadiens français se sont enrôlés en proportion égale aux anglophones, puis conclut que, contrairement à ce que l'on croit en général, leur sous-représentation est due à un taux de perte beaucoup plus élevé durant les premières années de service militaire. Voici, en résumé, ses constatations:

Moyenne d'années de service

	Anglophones	Francophones
Officiers	21	11
Hommes de troupe	5 ½	3 ½

La rétention des francophones est donc 63,6 p.c. de celle des anglophones parmi la troupe, et 52,4 p.c. chez les officiers.

Le major-général J.P.E. Bernatchez, CMM, CBE, DSO, CD, fut le premier général canadien-français au QGDN à militer ouvertement en faveur de ses compatriotes. (Z-10265)

Monsieur Roger Lavergne, directeur général des programmes d'éducation pour les personnes à charge, dut s'occuper, en plus, des questions reliées à l'implantation du bilinguisme au MDN, à partir de 1966 (CF 66-605).

Le brigadier C.M. Drury, DSO, sous-ministre de la Défense nationale, 1949-1955, assura l'instruction dans l'une ou l'autre langue officielle aux nombreux enfants des militaires, au moment de l'expansion des Forces canadiennes au service de l'OTAN. (PMR 72825)

L'honorable J.P.A. Sévigny, CP, blessé de guerre, député conservateur de Longueuil (Québec), ministre associé de la Défense nationale, 1959-1963, tenta tant bien que mal de remédier au sort des militaires canadiens-français. (RE 69-1954)

L'auteur recommande que toute politique visant à augmenter la proportion de la représentation canadienne-française doit s'attaquer aux causes de ces pertes.

Quelques mois plus tard, J. Mackay Hitsman du Service historique de l'Armée rédige justement une étude sur «le problème» de la représentation des Canadiens français dans l'Armée canadienne d'après-guerre.[86] Ce travail fait le pendant à une étude antérieure qu'il avait complétée en 1953, sur la question des effectifs et des renforts de l'Armée canadienne durant la Deuxième Guerre mondiale.[87]

Dans la plus récente de ces études, Hitsman aborde la question de la représentation des francophones, la création de la CATS, du CMR et d'un comité pour étudier «les problèmes bilingues», la formation de nouvelles unités francophones, et la traduction des honneurs de guerre. Il rappelle l'attitude traditionnelle de la majorité anglophone concernant la question linguistique. Il a même recours à la citation suivante du général Guy Simonds pour étayer cette attitude: «Nous avons été aussi loin qu'il était pratique de le faire pour acquiescer aux désirs des Canadiens de langue française...» Selon Simonds, il aurait été impossible de faire la guerre dans les deux langues; il prétendait même ne pas connaître d'armée bilingue efficace. Enfin, il était convaincu que les Canadiens français modérés appréciaient ce qu'il faisait pour eux et que seul un groupe minoritaire d'extrémistes bruyants demandait la création d'une armée francophone.[88] Rappelons qu'il s'agit ici de la réponse du chef de l'état-major général au ministre de la Défense nationale, — réponse qui remonte au 5 mars 1952. Il est évident que la politique du bilinguisme à l'Armée fut arrêtée par Simonds; elle ne débouchera à nouveau qu'à l'arrivée du général Jean Victor Allard, en 1966, le premier Canadien français à accéder au poste de chef de l'état-major.

Ces travaux demeureront les seules études importantes pour éclairer la lanterne des politiciens et des militaires responsables de la politique de l'Armée canadienne jusqu'à l'avènement du rapport Forbell, en 1965, pour le compte de la Commission royale sur le B et B, et du rapport Ross en 1967.

On ne saurait passer sous silence deux faits symboliques survenus au cours du règne des conservateurs. Le premier eut lieu

en 1959 sur les hauteurs d'Abraham, à Québec, la veille de la Saint-Jean-Baptiste, alors que Sa Majesté la Reine Elizabeth II remit les nouveaux étendards aux trois bataillons du R22eR dont elle est colonel-en-chef. Pour la première fois au Canada tous les commandements des exercices à pieds et avec les armes furent donnés en français.[89] Au mois de janvier suivant, le 3e bataillon du R22eR fournit la garde d'honneur qui accompagne la dépouille mortelle du premier ministre québécois Paul Sauvé, inhumé à Saint-Eustache. Or le commandant, le lieutenant-colonel J.O.A. Letellier, qui avait participé au grandiose défilé de septembre, voyait d'un mauvais oeil que les membres de son bataillon s'exécutent en anglais dans cette région du pays qui rappelait tant le souvenir des Patriotes de 1837-38. Malgré l'interdiction du major-général J.M. Rockingham, le général commandant la région du Québec, Letellier ordonna à ses officiers de donner les commandements en français, ce qu'ils firent sans répercussions disciplinaires.[90] Mais ce ne sera qu'à l'arrivée du lieutenant-colonel Marcel Richard, à titre de commandant du 3e bataillon du R22eR, à l'été 1961, que le français deviendra la véritable langue de travail dans ce régiment.

De son côté l'état-major de la MRC se donne huit ans pour mettre en oeuvre la recommandation principale du *Rapport Mainguy* (1949), celle de «canadianiser» le service naval. Le mandat d'étudier cette affaire est confié à six officiers supérieurs — dont aucun n'est canadien-français — sous la présidence du commodore E.P. Tisdall. Le rapport de 250 pages contient 39 recommandations visant à modifier les structures actuelles de la MRC; on n'y retrouve pas un mot sur le bilinguisme ni sur les Canadiens français (ou les francophones).[91] C'est avouer, que même en 1957, les officiers de la MRC n'étaient pas du tout sensibilisés à cette question. Doit-on aller jusqu'à soupçonner la malhonnêteté intellectuelle? Peut-être, mais nous croyons qu'il s'agit plutôt d'ignorance, même si l'on ne décèle que deux Canadiens français (dont le capitaine de vaisseau M.J.A.T. Jetté) sur la liste des 217 officiers et marins qui ont fourni des données au comité ou qui ont été questionnés.

La politique du bilinguisme étant court-circuitée dans chacun des trois services, c'est au niveau du sous-ministre qu'elle débouchera, et par le truchement des écoles des personnes à charge. Or,

comme le gouvernement conservateur ne veut pas s'aliéner le vote des citoyens qui viennent de le reporter au pouvoir le 31 mars 1958, avec 78,5 p.c. de majorité,[92] il cherchera un compromis.

Une enquête menée par le ministère, en janvier 1959, à la demande des évêques catholiques du Canada, révèle que les familles de militaires catholiques désirent ardemment que leurs enfants poursuivent leurs études dans des écoles «séparées», c'est-à-dire confessionnelles. On évoque le système du Québec qui permet aux protestants d'avoir leurs propres écoles, pour réclamer un traitement semblable en faveur des catholiques. Bien qu'il s'agisse d'écoles confessionnelles plutôt que d'écoles françaises, l'importance de cette question vient du fait que bon nombre de militaires catholiques vivant en dehors du Québec sont francophones, et que l'établissement d'écoles catholiques comblerait en partie certaines de leurs aspirations culturelles.

Le Conseil de la Défense, présidé par George Pearkes, discute de cette question à quatre reprises, au début de 1959. Il autorise en principe l'établissement d'écoles catholiques là où les lois provinciales le permettent, là où les installations existent déjà ou peuvent être pourvues à long terme et sans coût additionnel, et là où le nombre d'élèves catholiques le justifie. À la fin d'avril le sous-ministre est chargé de préparer un mémoire en ce sens pour le Cabinet,[93] document qui ne sera soumis qu'en octobre, après l'arrivée du nouveau ministre associé, l'honorable Pierre Sévigny.[94] La proposition ministérielle, approuvée par le Gouverneur en Conseil,[95] autorise le ministère à conclure des ententes avec les ministres de l'instruction publique des diverses provinces; il s'agit, après tout, d'un domaine de compétence provinciale.

Vient ensuite la question du CMR de Saint-Jean. Cette institution, formée en 1952 sur les instances de Brooke Claxton, ne dispense que deux années de cours en plus d'une année préparatoire, et les élèves-officiers doivent nécessairement achever les deux dernières années au *RMC* (Kingston). La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, soit directement, soit par la voix des journaux, demande au ministère d'autoriser que les deux dernières années de cours soient dorénavant dispensées au CMR. Au Conseil de la Défense, le ministre associé Sévigny a recours à tous les arguments possibles pour appuyer une telle demande: il faut augmenter le nombre d'officiers francophones dans l'ARC et

la MRC, comme à l'Armée; les élèves-officiers désirent compléter leurs études en français comme les anglophones le font en anglais; une telle situation réduirait les pertes d'effectifs et encouragerait par le fait même un plus grand nombre de francophones à s'enrôler. Sévigny est le seul à présenter des arguments positifs; tous les autres membres du Conseil préfèrent le *statu quo*, invoquant soit une diminution probable de la qualité académique des cours, soit le coût additionnel exigé par les modifications proposées. En fin de compte le nouveau MDN, D.S. Harkness, en poste depuis le 11 octobre 1960, demande qu'une nouvelle étude soit entreprise pour démontrer les coûts additionnels et les résultats possibles advenant une modification des politiques en place. Puis, dans le but évident d'apaiser les Québécois, il autorise la publication d'un communiqué de presse à l'effet que le ministère a l'intention «d'étudier la possibilité» d'instituer un cours de quatre ans au CMR.[96] On sait, par ailleurs, que ces cours ne seront institués qu'en 1969, soit neuf ans plus tard, sous le régime libéral.

À l'été de 1960 des troubles éclatent au Congo belge. Le Premier ministre Patrice Lumumba demande de l'aide à l'Organisation des Nations Unies (ONU); le gouvernement canadien accepte de fournir une unité de transmissions pourvu que chaque détachement isolé soit commandé par un officier des armes combattantes.

Le Canada avait déjà contribué auparavant à des opérations du même genre, entre autres au Liban et en Indochine, en 1954, où l'on s'était vite rendu compte que la connaissance du français s'avérait utile, voire essentielle à certains niveaux. Dans le cas du Congo, un État où le français était la langue officielle, c'est justement parce qu'elle désirait avoir des troupes de transmissions bilingues que l'ONU s'était tournée vers le Canada.[97] Dans un temps record on a pu repérer suffisamment de signaleurs et d'officiers combattants bilingues pour combler les cadres de l'unité envoyée au Congo.

Le public canadien éclairé comprit vite la situation: la politique de l'unilinguisme dans les forces armées, préconisée jadis par Simonds jusqu'à sa retraite en 1955, n'avait plus cours dans une société à vocation internationale. Plus que toute autre chose, la contribution d'un contingent bilingue à l'ONU permit quelque peu de réaligner la mentalité concernant le bilinguisme au Canada. Si,

pour le moment, l'on s'en tenait à reconnaître l'avantage concret du bilinguisme «personnel» chez les militaires, il était clair que l'évolution vers le bilinguisme «institutionnel» était inéluctablement en marche.

En octobre 1960, le MDN publie une autre étude préparée par Marcel Chaput du Conseil de Recherches de la Défense. Il s'agit d'une comparaison entre les résultats des examens de promotion des officiers d'infanterie anglophones et francophones.[98] Après avoir établi que le quotient intellectuel des deux groupes est essentiellement le même, il signale que les échecs sont beaucoup plus nombreux chez les francophones. Il découvre que les examens sont préparés uniquement par des anglophones au service de l'Instruction (DMT), que le matériel didactique fourni aux candidats est presque entièrement en anglais, et que les réponses d'examens écrites en français sont traduites par des intermédiaires au service de Traduction plutôt que par les correcteurs attitrés qui sont unilingues anglophones. Enfin, il suggère des correctifs pour améliorer la situation.

L'année suivante, les artilleurs francophones demandent qu'un des quatre régiments réguliers d'artillerie soit converti en unité francophone mais le lieutenant-général S.F. Clark, chef de l'état-major, cédant aux arguments du colonel E.G. Brooks, directeur de l'Artillerie, refuse cette demande «pour le bien de l'Armée».[99] Il s'obstine à suggérer que plus de francophones devraient s'intégrer dans les unités techniques existantes, ce qui revient à dire qu'il ne reconnaît pas le principe de l'égalité linguistique pour les Canadiens français.

Désireux de promouvoir «l'efficacité, l'économie et un service amélioré au sein de la fonction publique» le Gouvernement Diefenbaker ordonne, en 1960, une commission royale d'enquête. Présidée par J. Grant Glassco, cette commission publie son rapport en juillet 1962.[100]

C'est en vain qu'on cherche une référence au bilinguisme dans les études spéciales portant sur le MDN et sur le Conseil de Recherches pour la Défense, bien que les 120 000 militaires réguliers représentent le quart des employés fédéraux.[101] Néan-

moins, sous le vocable «La Gestion du personnel» les commissaires signalent que:

> «Il serait inconcevable que l'on parle de la nomination des fonctionnaires et autres employés sans dire un mot du bilinguisme et du choix des candidats dont la langue maternelle est le français. On a invoqué à bon droit certains arguments selon lesquels l'administration doit, en général, représenter l'ensemble du pays. À cet égard, on conçoit qu'il faille s'arrêter à la place particulière qu'occupent les Canadiens de langue française dans notre histoire et dans notre constitution, à leur importance numérique par rapport à l'ensemble de la population et au caractère que leur confèrent leur langue et leur culture propres. Si l'ensemble des citoyens n'a pas pour l'administration le respect et la confiance qu'elle doit mériter, il est douteux qu'elle puisse être vraiment efficace. Il importe donc au plus haut point que le Canada français puisse nourrir à son endroit de bons sentiments. [...] Jusqu'à ce qu'on ait pu faire entrer définitivement dans l'administration un nombre suffisant de diplômés des universités de langue française, il est clair que l'avancement de Canadiens d'expression française aux plus hauts postes sera sérieusement limité. On retrouve aujourd'hui une proportion relativement élevée de personnes de langue française dans les postes les plus modestes de l'administration, mais cette proportion est faible dans les emplois plus importants. Nous ne devons pas non plus oublier le fait que les sous-ministres francophones sont généralement choisis en dehors de la fonction publique. Ainsi donc il est clair que l'administration doit prendre des mesures véritablement utiles afin de créer une ambiance plus sympathique aux Canadiens de langue française possédant les qualités requises, de façon à les attirer à elle et à les retenir.
>
> Nous recommandons donc:
>
> 1) Que le gouvernement fédéral prenne des mesures vigoureuses afin de favoriser la diffusion du bilinguisme chez les employés de l'État, sur une base sélective.
>
> 2) Que le gouvernement intensifie ses efforts afin d'attirer vers les carrières administratives les jeunes Canadiens de langue française aptes à accéder aux cadres supérieurs, et de les y retenir.»[102]

Grâce à l'exposé «divergent» présenté par le commissaire F.-Eugène Therrien, le public canadien est mis au courant des anomalies linguistiques, tant au sein du MDN que du gouvernement fédéral dans son ensemble.[103] Nous n'aurions pu mieux récapituler la situation des années 1960-1961. Certains aspects de cette situation changeront durant le court règne des conservateurs — du moins à l'Armée — grâce aux efforts de trois personnes: les majors-généraux J.-P. Bernatchez (vice-chef de l'état-major

général) et W.A.B. Anderson (adjudant général), appuyés par l'honorable Pierre Sévigny (ministre adjoint).

Sévigny, dans une lettre du 19 décembre 1961 au président du comité des chefs d'état-major, le maréchal de l'air F.R. Miller, demande que les trois chefs d'état-major voient à ce que toutes les affiches dans les édifices du MDN situés au Québec et là où il y a une «bonne proportion» de francophones, soient bilingues. Le 27 décembre, Miller expédie copie de cette lettre aux trois chefs militaires ainsi qu'au président du CRD. Dans sa note de service, il suggère aux destinataires de remplacer graduellement «à un rythme convenable» les affiches unilingues par des bilingues, de sorte à ce qu'une publicité minimale accompagne tous ces changements.[104]

Dans une première «instruction» émanant de l'adjudant général, on encourage les officiers anglophones à apprendre la langue française par le moyen d'un cours de six mois dispensé au Dépôt du R22eR et d'une affectation de deux ou trois ans à l'un des bataillons du dit régiment. En contrepartie un nombre égal d'officiers francophones du R22eR serviront dans des régiments anglophones.[105] Bien que de petite envergure, cette première tentative indique le désir de bonne entente et de collaboration.

Au printemps suivant le vice-chef de l'état-major général émet à son tour des «instructions». Il assure à toute recrue francophone la possibilité d'apprendre son métier dans la langue française, en établissant 161 postes d'instructeurs et d'assistant instructeurs bilingues dans les principales écoles de métiers et centres d'entraînement militaire spécialisé.[106]

Enfin, désireux d'encourager à la fois le bilinguisme et la rétention des francophones, l'adjudant général fait tenir une série de tests dans le but de déterminer le degré de compétence linguistique de tous les militaires en service régulier.

Ces mesures, visant d'abord à améliorer la situation des francophones, aideront à sensibiliser les attitudes des anglophones réfractaires comme celles de nombreux francophones las de combattre pour obtenir la reconnaissance de leur égalité avec leurs concitoyens de langue anglaise.

Pendant que ces mesures seront mises en vigueur, le ministre Harkness quittera son poste le 3 février 1963 et le ministre associé Sévigny démissionnera cinq jours plus tard; Gordon Churchill prendra la direction du MDN peu après, mais l'équipe conservatrice sera remplacée par le Gouvernement Pearson, le 22 avril 1963.

L'avancement du dossier du bilinguisme dans la FP et les FAC, c'est-à-dire la reconnaissance de l'égalité linguistique pour ceux qui désiraient se mettre au service de leur patrie, s'est avéré lent et pénible. Démarrera-t-il vraiment un jour?

Quatrième partie

Des changements de mentalité s'imposent (1963-1969)

«Au cours des années d'après-guerre, mais surtout depuis 1960, le Canada français a été en pleine et rapide évolution dans tous les domaines à mesure qu'a progressé à grands pas sa révolution industrielle. Son isolationnisme d'autrefois a disparu. Les Canadiens français ont servi, en maintes parties du monde, dans les forces armées et les administrations civiles du Canada et des Nations-Unies. La radio et la télévision ont aidé, par surcroît, à atteindre les plus lointaines régions québécoises qui, jadis isolées, sont ainsi, désormais, en contact avec le Grand Montréal où vit plus de la moitié de la population totale de la Province. Le Canadien français contemporain considère que le Canada tout entier est sa patrie, bien qu'il conserve encore pour son «pays» une affection toute particulière. Ces progrès ont amené le Québec à se préoccuper de plus en plus du sort des minorités françaises des autres provinces et à réclamer l'égalité complète des langues française et anglaise dans le Canada tout entier. Cette préoccupation, d'ailleurs très ancienne, est à la base même d'une bonne part du séparatisme des récentes années. Si les Canadiens français ne peuvent pas être chez eux dans le Canada tout entier et maîtres chez eux dans le Québec, beaucoup inclinent à douter que la Confédération soit viable, à l'heure où l'on célèbre son centenaire.»

Mason Wade
Les Canadiens français de 1760 à nos jours
Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1966, Tome II, p. 562

Après la guerre, les rapports entre Canadiens français et anglais sont plus étroits. Selon l'historien Mason Wade, le nationalisme canadien-français, beaucoup plus ancien que le nationalisme canadien-anglais, eut tendance à se fondre avec ce dernier pour ne plus former qu'un seul nationalisme canadien. Le service de guerre avait, malgré tout, rapproché les deux nationalités et le nationalisme pan-canadien, prôné jadis par Henri Bourassa, s'affirmait de plus en plus. Il fallait bien résister aux influences culturelles, politiques et économiques que les États-Unis exerçaient davantage, à mesure que le centre de gravité du pouvoir passait de Londres à Washington et que la défense du Canada s'intégrait à celle de l'Amérique du Nord.[1]

Dans l'Armée canadienne, une certaine évolution se produit également, mais cela est lent. Ainsi, les quartiers généraux de Montréal et de Québec — connus maintenant sous leurs nouveaux titres: secteurs ouest et est du Québec — continuent à être administrés presque uniquement en anglais bien que leurs états-majors soient constitués majoritairement de Canadiens français.[2]

C'est le lieutenant-colonel Marcel Richard, commandant du 3e bataillon du R22eR qui, le premier, s'affirme dans une langue française renouvelée et correcte. Parfaitement bilingue, et diplômé à la fois du RMC, du *Canadian Army Staff College*, du *Joint Services Staff College* (Royaume-Uni) et du Collège de la Défense nationale, il s'attaque au jargon militaire 'franglais', couramment en usage jusque-là chez les militaires francophones, redonnant du coup la fierté professionnelle non seulement à ses subalternes mais à tous ceux avec qui il a affaire, même ses supérieurs.[3]

De 1963 à 1969, poussé, entre autres, par le député créditiste Gilles Grégoire, le gouvernement libéral fournit un leadership pressant dans le domaine du bilinguisme. Toutefois, jusqu'en 1966, le MDN n'entreprend rien de véritablement engageant même si, de plus en plus, on y a conscience de la nouvelle donnée 'bilinguisme' glissée dans le jeu et ce, autant du côté civil que militaire.

On insiste sur le fait que, dans les Forces, le travail technique se fait en anglais. Si l'on attend les pressions avant de faire avancer le bilinguisme, on n'empêche pas, toutefois, l'éveil de se produire. Les mouvements nationalistes du Québec, la volonté du gouvernement fédéral, l'enquête de la Commission royale sur le B et B,

certaines questions posées par des députés, soit au Parlement, soit autrement, concernant le français dans les Forces, tout cela contribue à une mutation nécessaire des esprits qui commence à apparaître, timidement, dans une étude sur les effectifs (officiers), publiée à l'été 1965. À ce moment, on songe à faciliter l'intégration du francophone dans les Forces, en lui fournissant toute l'instruction dans sa langue. Toutefois, ce n'est pas suffisant, loin de là.

Ce n'est qu'à compter de septembre 1966 que se mettent en marche les rouages d'une machine cherchant à corriger une situation qui en avait grand besoin. Le leadership du gouvernement et celui du général Allard allaient y voir. Les recommandations du Rapport Ross reçoivent rapidement un début de mise en application. La Loi sur les langues officielles (LLO) promulguée le 9 juillet 1969, ajoute à l'impulsion déjà donnée; elle en est aussi le couronnement. Il en va de même pour les Forces armées où l'on tentera d'orienter la politique du MDN et de l'agencer avec celle des autres ministères et agences du gouvernement fédéral en matière des langues officielles.

7

La révolution tranquille et l'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

«Les poudreries, la solitude, les soirs d'hiver, le temps qui coulait dans mon grenier, il me fallait rentrer, j'avais le mal du pays.»

de dire Félix Leclerc à un ami de France.

«Tu es fou de rentrer, quand ici en France, tu as tout à ta disposition»,

lui répond son camarade, au retour d'une tournée au Canada; [puis] il ajoute:

«Je vous donne dix ans, et vous serez tous américanisés dans le Québec.»

Un autre ami qui a fait un voyage sentimental, et que le Canada a pris aux tripes, est d'un avis quelque peu différent:

«Il avait senti la vapeur sous le couvercle, la faim et la soif de créer qu'ont les jeunes, l'inquiétude et le grand désir de se dépasser. Il sentait que nous étions à la veille de parler sur le plan international. Le côté primitif, balbutiant, maladroit et sain du pays l'avait ému. Il se moquait de la forme, disant qu'il n'y avait que nous dans nos mots et réflexes pour transposer sur un plan poétique la grande douleur canadienne si longtemps refoulée, muette, cachée. Il savait que bientôt tout cela exploserait à la face des autres nations. Le miracle français, cette présence en terre lointaine d'un nouveau peuple de souche française, le tiers de la population canadienne, l'avait bouleversé.»

Luc Bérimont
Félix Leclerc (Montréal, Fides, 1964)

L'année 1949 avait vu les véritables débuts de la révolution tranquille. En effet, la grève des ouvriers de l'amiante à Asbestos s'avéra non seulement l'expression d'un grief économique mais celui d'un ressentiment des travailleurs francophones du Québec contre la domination anglo-canadienne et américaine de l'écono-

mie québécoise.[1] Lors d'une autre grève, cette fois dans les mines de cuivre à Murdochville, en 1958, les syndicats québécois «firent comprendre qu'à l'avenir ils seraient aussi exigeants que les syndicats internationaux pour obtenir de meilleures conditions de travail et des salaires plus élevés». Ils s'unirent aussi «pour exiger d'abord que les conditions de travail et les salaires soient portés au même niveau qu'en Ontario et dans le reste de l'Amérique du Nord anglophone».[2] On apprendra sous peu, du professeur John Porter, qu'en 1951 à peine 6,7 p.c. de «l'élite économique» du Canada — soit 51 sur 760 personnes — étaient des Canadiens français.[3]

Évolution de la société québécoise vers la «révolution tranquille»

Ces remous sur le plan économique sont accompagnés de changements semblables sur les plans culturel et politique. En effet, au printemps de 1950 un groupe de jeunes intellectuels, dont Pierre Elliot Trudeau et Gérard Pelletier, fondent la revue *Cité Libre* qui se donne pour mission d'aider les Québécois «à sortir du cercle vicieux du cléricalisme et du duplessisme».[4] Et c'est à la demande de la Chambre de Commerce du Québec que le gouvernement Duplessis présente un projet de loi créant une Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, qui est adopté par l'Assemblée législative le 22 janvier 1953.[5]

En 1946, le professeur Guy Frégault avait accédé au poste de directeur du nouvel Institut d'histoire créé à l'université de Montréal. Il mit deux ans avant de pouvoir réorganiser celui-ci et en renouveler le personnel, surtout en faisant appel aux services des professeurs Michel Brunet et Maurice Séguin, qui, avec lui, formeront ce qu'on a appelé l'école néo-nationaliste. Michel Brunet, surtout, qui accédera à la direction en 1959, exercera une grande influence sur les étudiants en mettant «en lumière le malaise de l'ethnie canadienne-française, condamnée à la minorité perpétuelle dans un organisme politique anglo-saxon».[6] Son livre *Canadians et Canadiens* remet en question le problème fondamental de la fédération canadienne face à «l'impérialisme» pratiqué par les Anglo Canadiens à l'endroit des Canadiens français.[7] À l'université Laval, après avoir été professeur à l'Institut d'histoire et de géographie depuis 1947, le professeur Marcel Trudel en devient le directeur en 1955, ainsi que secrétaire de la Faculté des Lettres, postes qu'il occupera jusqu'en 1965.[8] En 1953, le R.P.

Georges-Henri Lévesque, o.p., fonde l'École des sciences sociales à la même université, laquelle aura une grande influence sur les futurs chefs québécois.

Pendant ce remue-ménage dans les universités, d'autres changements ont lieu. Félix Leclerc, qui se met à chanter ses poèmes, renouvelle, du coup, le répertoire des chansons de ses compatriotes et leur redonne la fierté de parler français.[9] L'équipe de hockey des Canadiens gagne la coupe Stanley cinq ans d'affilée ce qui aide également les Canadiens français à retrouver leur fierté «nationale». En 1960, le frère Jean-Paul Desbiens réussit à émouvoir la population canadienne-française toute entière par sa sévère critique du langage parlé, communément appelé le «joual».[10] On perçoit, en somme, chez les Québécois francophones, le refus bien légitime de demeurer des citoyens de seconde classe — position où leurs ancêtres s'étaient eux-mêmes retranchés afin de «préserver» leur culture et où les anglophones les avait sciemment relégués sur le plan socio-économique.

La mort du premier ministre québécois Maurice Le Noblet Duplessis, survenue soudainement le 7 septembre 1959, donne quelque espoir aux jeunes de sortir du carcan. Paul Sauvé, qui remplace Duplessis, ne gouverne que trois mois avant sa mort subite survenue le 1er janvier 1960. Enfin, Antonio Barrette, à qui revient le pouvoir, se fera battre aux élections par l'équipe libérale de Jean Lesage, en juin. Le duplessisme avait, d'ailleurs, été rudement secoué par la publication d'une brochure des abbés Gérard Dion et Louis O'Neill, intitulée "L'immoralité politique dans la province de Québec", qui décriait les abus de pouvoir politique et les mauvaises pratiques électorales.[11] La nouvelle politique libérale frappe l'imagination; en plus de donner un essor à la vie culturelle et au fait français, elle prévoit effectuer de profondes réformes en éducation qui sont considérées plus fondamentales encore que le relèvement général du standard de vie.[12] Enfin, la révolution tranquille est en marche au Québec, et toute la littérature qui en surgit le témoigne sans équivoque.[13]

Évolution de la société anglo-canadienne vers la reconnaissance de l'égalité des Canadiens français

Ces remous qui secouent le Québec trouvent des échos, tant positifs que négatifs, au Canada anglais où une nouvelle génération

d'historiens s'est également installée depuis la guerre. Quelques-uns, en particulier le professeur Donald G. Creighton de l'université de Toronto, se font les porte-parole de ceux qui croient que les Canadiens français n'ont d'autre choix que celui d'adopter la langue qui prédomine en Amérique du Nord. La Confédération, selon Creighton, n'a jamais reconnu aux Canadiens français le droit d'être partout chez-eux au Canada; la politique du bilinguisme affaiblirait le Canada, etc. Malgré les 50 députés conservateurs élus au Québec en 1958, l'honorable Gordon Churchill, ministre du Commerce dans le gouvernement Diefenbaker, et l'un des principaux lieutenants de ce dernier, affirme que

> «le Canada anglais n'avait aucun besoin des Canadiens français et pouvait parfaitement former, sans eux, un gouvernement fédéral.»[14]

Douglas Fisher, député fédéral unilingue du NPD pour la circonscription de Port Arthur (Ontario), se permet de caricaturer certains segments de la population anglo-canadienne lorsqu'il déclare à l'occasion d'un congrès sur le séparatisme, tenu à l'université Laval en 1961, que «si les Canadiens français voulaient quitter la Confédération, les Canadiens anglais s'en réjouiraient puisqu'aussi bien le Canada français ne produisait que des joueurs de hockey et des danseuses de cabaret et que ses représentants fédéraux n'étaient que d'irresponsables nullités.»[15] C'était ainsi, tout au moins, que les commettants de sa conscription considéraient les Canadiens français, disait-il. Quelques historiens, tel George F.G. Stanley, Gordon Rothney, William Morton, Arthur Lower, Frank Scott et Ramsay Cook, sont beaucoup plus conciliants et reconnaissent aux Canadiens français l'égalité de citoyenneté de même que les droits qui en découlent. Leurs écrits, ainsi que les politiques des gouvernements en place, témoignent d'un début de changement de mentalité, du moins chez certains intellectuels.[16] L'attitude de Diefenbaker, un conservateur de l'Ouest canadien, dont le grand-père avait émigré de Baden (Allemagne), contraste particulièrement avec celle de Pearson, un libéral d'origine torontoise et d'ascendance irlandaise. Autant le premier s'était naturellement tourné vers le nationalisme anglo-canadien, autant le second s'était ouvert aux revendications des Canadiens français.[17]

André Laurendeau, rédacteur en chef du *Devoir*, lance l'idée d'une enquête royale sur le bilinguisme, le 20 janvier 1962.[18] Six

jours plus tard, Gérard Pelletier de *La Presse*, emboîte le pas dans son éditorial.[19] Puis survient l'affaire Gordon. Le 20 novembre 1962, durant une séance de la Commission des Chemins de fer des Communes, le président et directeur général de la société des chemins de fer Canadien National, Donald Gordon, répond au député créditiste Gilles Grégoire qu'aucun Canadien français n'était qualifié pour occuper l'un des 28 postes de cadre de cet organisme. Cette déclaration péremptoire a eu pour effet de rallier tous les députés québécois, sans distinction d'allégeance partisane, qui exigèrent «une plus juste participation et représentation immédiate des Canadiens de langue française à la direction de la compagnie des chemins de fer nationaux, ainsi qu'à tous les échelons de cette organisation.»[20]

Entre temps, une enquête du *Devoir* révélait qu'à peine 12,6 p.c. des postes à la haute direction des 78 organismes fédéraux étaient occupés par des Canadiens français lesquels, après tout, formaient 30,4 p.c. de la population. La Fédération des sociétés Saint-Jean Baptiste du Québec et la Corporation des instituteurs et institutrices catholiques du Québec réclamèrent elles aussi une enquête publique.[21]

L'attitude conciliante de Pearson fut sans doute attribuable, en partie, à ses talents de diplomate qu'il avait d'ailleurs pu exercer au Secrétariat des Affaires extérieures, de 1948 à 1957, avant de remplacer Louis Saint-Laurent comme chef des libéraux. À titre de représentant du Canada à l'ONU il avait suivi de près les aspirations des anciennes colonies britanniques et françaises ainsi que leur accession à l'indépendance. Non pas qu'il souhaitait celle du Québec. Loin de là. Mais il reconnaissait pleinement le droit aux Canadiens français d'être des citoyens à part égale. Avant même sa prise du pouvoir en 1963 il en avait fait une question d'importance primordiale:

> «Le premier et le plus important problème auquel le pays faisait face, c'était celui de l'unité nationale, plus précisément, les relations qui doivent exister entre les deux groupes linguistiques fondateurs dans notre structure fédérale. Depuis 1960, les tensions augmentaient par suite de la révolution tranquille amorcée par Jean Lesage et de la répugnance que manifestait une grande partie du Canada anglais à réagir d'une manière constructive et compréhensive à cette révolution. Dans un sens, ce problème se rattachait au problème général des relations fédérales-provinciales. C'était en fait, une partie très spéciale

et absolument essentielle de ces relations. L'avenir du pays dépendait des moyens qui seraient pris pour arriver à le résoudre.»[22]

La volonté politique

En mai 1963, le nouveau gouvernement fédéral de Pearson met donc sur pied, sous la présidence de l'honorable Maurice Lamontagne (président du Conseil privé), un comité spécial du Cabinet chargé d'étudier les réformes concernant l'administration et le bilinguisme auxquelles le Canada doit maintenant faire face.[23] Trois mois plus tard, il forme une Commission royale d'enquête qui fera rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada (Commission B et B) et recommandera les mesures à prendre pour que notre pays se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondé, tout en tenant compte de l'apport des groupes ethniques à notre enrichissement culturel. En particulier, les dix commissaires devront se pencher sur l'état et la pratique du bilinguisme dans tous les services et institutions de l'administration fédérale, y compris le MDN.[24]

Après avoir forcé le rejet de la formule FultonFavreau visant à rapatrier la constitution, John Diefenbaker, maintenant chef de l'Opposition, à la Chambre des communes, s'en prend à la Commission royale d'enquête sur le B et B, communément appelée 'Laurendeau-Dunton' du nom de ses coprésidents:

«Quant à la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme créée par M. Pearson, j'étais convaincu que sa nomination et sa composition favoriseraient le sentiment d'aliénation et le séparatisme. D'abord, le biculturalisme et le bilinguisme étaient des questions qui intéressaient à la fois le gouvernement fédéral et les provinces. Cette commission royale ne pouvait faire des recommandations qu'au gouvernement fédéral. Comme je ne pouvais concevoir qu'un parti tente de résoudre le problème de l'unité nationale au moyen d'une décision fédérale unilatérale, et aux dépens du régime au mérite appliqué dans la fonction publique fédérale, j'ai pensé que la Commission Laurendeau-Davidson (sic) était, au mieux, un moyen d'esquiver la question. Au pire, je la voyais susciter dans la population le faux espoir que les solutions aux problèmes entraînés par la Confédération viendraient d'un groupe de socialistes et de protagonistes visant des changements constitutionnels particuliers. La seule tribune légitime, c'était une conférence fédérale-provinciale.Indépendamment des conclusions auxquelles arriverait la Commission, il faudrait au bout du compte convoquer une conférence avant qu'une véritable décision puisse être prise; c'est du moins ce que je

croyais. Je soutenais que cela devait se faire immédiatement, de manière que toutes les idéologies et que les points de vue de toutes les régions soient dûment représentés.»[25]

Il nous rappelle, dans ses mémoires, avoir écrit ce qui suit à une jeune étudiante de Montréal, le 29 juin 1964:

«Quant au bilinguisme et au biculturalisme, ce sont deux aspects nécessaires et inévitables de la nationalité canadienne. Le Canada a été conçu par des hommes de deux cultures différentes mais également riches, de deux collectivités bien distinctes. Dans la vie canadienne, le bilinguisme et le biculturalisme sont des faits qui ne peuvent pas — et qui ne devraient pas être cachés ou évités. Les deux sont importants, essentiels même pour le Canada en tant que nation. Mais ils sont un actif, pas un passif; ce sont des facteurs positifs, pas des facteurs négatifs. Il faudrait aborder la question dans un esprit de coopération et d'estime mutuelle. Le bilinguisme et le biculturalisme ne devraient jamais être des outils au service d'un nationalisme étroit. Ils sont trop précieux pour les Canadiens pour être dévalués en servant de moyen d'atteindre les fins de l'opportunisme politique ou d'armes dans des débats partisans.»[26]

C'est dire qu'il acceptait le principe du B et B mais renâclait sur les moyens concrets entrepris par les libéraux. Il est évident que la question du traitement égalitaire des citoyens canadiens-français n'avait pas été réglée une fois pour toutes par la passation de son fameux *Canadian Bill of Rights* en 1960.[27]

Du côté gouvernemental, le temps du ton oratoire semblait révolu; il fallait passer aux actes. Le gouvernement, en attendant les conclusions de la Commission, se veut actif au niveau du bilinguisme.[28] Le 11 décembre 1963, à l'occasion de la présentation au Parlement du rapport Glassco, le président du Conseil privé déclare que les cinq recommandations de Glassco, portant sur le bilinguisme, ont déjà été approuvées et sont en voie d'implantation.[29] De plus, dit-il, le comité du gouvernement, créé en mai, a décidé de définir clairement les objectifs du Cabinet en matière de bilinguisme. Ces buts, au nombre de trois, visent, essentiellement, à assurer l'égalité de l'anglais et du français dans toutes les relations publiques entretenues par les autorités fédérales ainsi que dans les communications internes (écrites ou orales) de la FPC. On veut également intensifier les efforts pour recruter un plus grand nombre de fonctionnaires francophones.

Son Excellence le Général G.P. Vanier, CP, DSO, MC, CD. Après avoir servi son pays comme officier supérieur dans le 22e Bataillon durant la Première Guerre mondiale et comme général durant la Deuxième Guerre, il fut le premier Canadien français à devenir gouverneur-général du Canada (1959-1967). (CF 67-004)

Premier ministre du Canada de 1963 à 1968, le très honorable L.B. Pearson, CP, MP, fut le premier chef du gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin d'assurer *de jure* et *de facto* la reconnaissance de l'égalité du français et de l'anglais au Canada, et à instituer le programme de bilinguisme dans la fonction publique et les Forces armées canadiennes. APC/PA 117612

Pour assister le gouvernement à atteindre ces objectifs généraux, on a établi, ajoute Lamontagne, un comité interministériel qui doit soumettre, dans les meilleurs délais, des recommandations concrètes sur un certain nombre d'aspects de la question du bilinguisme. M. Lamontagne en nomme sept, le dernier étant «le bilinguisme au sein de nos services armés».[30] Et il termine en soulignant, d'une part, que le gouvernement se réserve le droit d'accepter, d'amender ou de rejeter les recommandations du comité, et, d'autre part, qu'il n'a pas l'intention, en ce domaine, d'imposer ses vues par la force; plutôt, il consultera les fonctionnaires et les associations qui les représentent, gardant en tête qu'il ne faut pas affecter les droits acquis, ni causer de nouvelles injustices en tentant d'en rectifier certaines. De toute façon, dit Lamontagne, les fonctionnaires comprennent déjà, pour certains, et comprendront, pour les autres, que tout cela leur offre une occasion d'enrichissement culturel personnel qui leur permettra de mieux servir tous les Canadiens.[31]

Le ministère se sensibilise au «B et B»

Le 3 novembre 1964, la Commission royale d'enquête pose deux questions au ministère. Existe-t-il des directives concernant un pourcentage optimal de francophones qui devraient être présents dans les Forces, soit comme officiers, soit comme sous-officiers et hommes de troupe? Qu'en est-il de l'utilisation de la langue française au MDN?[32] La réponse du 2 février 1965 est négative à la première question. Sur la seconde, on dit avoir déjà fourni les renseignements par une lettre du 27 avril 1964, à un autre membre de la Commission.[33] En résumé, y trouve-t-on, la langue de travail des Forces est l'anglais car il serait trop difficile, voire dangereux dans l'action, qu'elles opèrent sur une base bilingue. De plus, la majorité des recrues étant de langue anglaise, il serait aberrant de les entraîner en français; sans compter que tout ce qui entoure les métiers techniques, qui sont de plus en plus nombreux dans les Forces, est en anglais. Un des résultats de cette situation, ajoute-t-on, est que les francophones, qui doivent apprendre l'anglais, forment la majorité des militaires bilingues. La missive du printemps 1964 fait quand même état de certains efforts du ministère pour se créer une image «plus bilingue» et pour offrir quelque éducation française aux membres à charge francophones.[34]

Il est évident que le MDN est, à toutes fins pratiques, unilingue anglais. Il n'a aucun plan sérieux pour changer cet état de choses. D'ailleurs, les termes exacts utilisés en avril 1964 et que nous venons de lire, sont approuvés un an plus tard pour faire partie de la section 6.5 du manuel d'information du ministère, intitulée «Bilingualism».[35] Voilà donc où se situe, le 15 avril 1965, la politique du MDN face au bilinguisme.

Reste, toutefois, que le travail des commissaires royaux sert à sensibiliser le MDN[36] à la question de la présence, en son sein, des Canadiens français et de leur langue. Ainsi, après avoir terminé leur étude de la Défense, ils proposent, le 21 novembre 1966, une réunion entre eux et les intéressés du ministère où l'on discuterait de divers points ayant été relevés durant l'enquête.[37] On suggère huit thèmes de discussion qui seront finalement abordés le 24 janvier 1967 et qui vont de l'utilisation du français comme langue de travail dans les Forces, jusqu'aux collèges militaires canadiens (en particulier celui de Saint-Jean) en passant par les unités de langue française (ULF), la concentration au Québec d'unités incluant des francophones et l'éducation des personnes à charge.[38]

Cette réunion d'information, à laquelle les hauts fonctionnaires civils et militaires participent, ne préjuge pas des conclusions de la Commission qui ne viendront que près de trois ans plus tard. Mais cela permet à la haute hiérarchie, qui participe aux échanges, de prévoir ce que le rapport des commissaires contiendra et, même, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, d'anticiper quelque peu sur son contenu.

Malgré le branle-bas général déclenché par la Commission, il faut noter que la réaction du ministère a été bien mince, entre mai 1963 et septembre 1966, au point de vue des mesures efficaces prises pour corriger une situation d'inégalité évidente en ce qui concerne le traitement d'un des deux grands groupes ethniques canadiens ainsi que de sa langue. Faisons en le tour brièvement.

Depuis la réouverture du *RMC* (Kingston), en 1948, on avait monté un important département de français où on offrait de nombreux cours de grammaire, de littérature et d'apprentissage de la langue seconde. En 1961, on engage au département de science politique et économique, un chargé de cours francophone qui avait pour mission d'offrir certains cours aux élèves-officiers francopho-

nes de 3e et 4e année qui, depuis 1955, arrivaient en nombre croissant, à chaque année, après avoir complété leur 2e année au CMR de Saint-Jean. De fait, les effectifs francophones passent de 6,5 p.c. en 1953 à 16,4 p.c. en 1968.[39]

Le professeur G.F.G. Stanley, directeur du département d'histoire depuis 1948, cumule la fonction de doyen de la faculté des arts, en 1962. Sous son égide, quelques cours en langue française sont offerts en histoire, en économique et en commerce.

RMC: Cours enseignés en français

Année	Département	
	Histoire	Sciences pol. et écon.
1961-1962		2 (Pol)
1962-1963		2 (Pol)
1963-1964	3	2 (Pol)
1964-1965	5	2 (Pol)
1965-1966	5	2 (Pol) 2 (Écon)
1966-1967	5	2 (Pol) 2 (Écon) 1 (Commerce)
1967-1968	5	2 (Pol) 2 (Écon) 1 (Commerce)
1968-1969	5	2 (Pol) 2 (Écon) 1 (Commerce)
1969-1970	6	2 (Pol) 2 (Écon) 1 (Commerce)

Ces innovations, cependant, doivent être bien mesurées. Lorsque le professeur Stanley quitte la faculté des arts, en 1969, 51 des 316 cours disponibles dans toutes les facultés, le sont en français.

	Cours	Département
38	Français	de français
2	Allemand	de français
6	Histoire	d'histoire
2	Politique	de science pol. et écon.
2	Économique	de science pol. et écon.
1	Commerce	de science pol. et écon.
Total 51		

Sauf pour les cours de français — en contrepartie il existe, évidemment, des cours d'anglais — tous les autres cours offerts en français sont disponibles en anglais.

Depuis qu'on reconnaît aux francophones leur droit d'accès à certains cours du *RMC* dans leur langue, le bilinguisme des anglophones tend à se développer. Ainsi, à partir de l'automne 1965, tous les élèves-officiers se destinant au Génie doivent suivre un cours d'histoire militaire en langue française; les humanistes anglophones, pour leur part, doivent suivre au moins un cours par année en français, soit en histoire, politique, économique ou commerce. Dans les deux cas, les élèves-officiers ne possédant pas suffisamment la langue française pour ce faire, doivent se rabattre sur des cours de français (langue seconde).[40]

Même si les efforts du professeur Stanley ont rencontré une certaine opposition, et que «le bilinguisme était toléré à la faculté des arts [du *RMC*], où sa présence émanait de directives et non d'une question de principe ou d'application pratique», reste que «le *RMC* a véritablement fait figure de pionnier parmi les collèges anglophones canadiens en offrant des cours, autres que ceux de langues, en français».[41]

Une évolution lente vers une présence francophone accrue dans les Forces armées se fait aussi sentir ailleurs. Le 1er mai 1964, le Service d'édition des manuels de l'Armée canadienne est formé. Composé de sept personnes et travaillant à Québec, il a pour but d'offrir aux militaires francophones de l'élément «terre» des manuels d'entraînement qui auront été traduits dans leur langue. L'année suivante, à l'intérieur du processus d'intégration, cet organisme prend le nom de Service d'édition des manuels des Forces canadiennes et étend donc son mandat aux deux autres éléments.[42] En 1965, encore, on décide que le journal d'information des Forces canadiennes, qui doit remplacer les trois publications existantes (marine, armée, aviation) et dont seule celle de l'armée est publiée dans les deux langues, fera l'objet de deux éditions: une de langue française, *Sentinelle*, l'autre de langue anglaise, *Sentinel*.[43]

Le 25 février 1965, la directive 3/65 du chef du Personnel (CP), le vice-amiral K. Dyer, porte un titre grandiloquent: «Usage des langues officielles aux établissements de la Défense». En fait, le CP s'adresse exclusivement aux établissements militaires situés au Québec ou ailleurs au Canada où la population est surtout de langue française. Cela inclut Ottawa, souligne le chef de l'état-major (CED) lorsque, le 26 mars, il reprend très exactement, à

part cette précision, la directive qui devient, ainsi, une P3/65 du CED. De plus, l'usage des «deux langues officielles» est limité. Enfin, la directive ne relève pas de l'initiative militaire, mais bien d'une demande comminatoire faite au CED par le ministre associé Lucien Cardin.

Le 16 décembre 1964, celui-ci écrivait au CED son mécontentement de ce qui avait été accompli au MDN, au niveau du bilinguisme. Cardin reconnaissait que certains efforts avaient été faits dans la direction de l'accessibilité à des formulaires bilingues (sans doute une référence à une directive de 1962). Mais ceux-ci ne suffisaient pas. Le ministre associé présente, dès lors et très explicitement, les mesures supplémentaires qu'il désirait qu'on adoptât tout en demandant qu'un rapport de leur implantation lui soit soumis.[44] Ce sont donc les vues de Cardin, presque mot pour mot, que reprennent les directives du CP et du CED.

Dans les régions en cause, dit la P3/65, les formulaires adressés au public en général, ou aux individus, devront être disponibles dans les deux langues officielles. Le personnel ayant des contacts avec le public (commissionnaires, police militaire, gardiens civils au ministère, téléphonistes, secrétaires, etc) pourra s'exprimer et remplir des formulaires dans les deux langues officielles. Les personnes en place n'ayant pas ces capacités ne seront pas renvoyées: elles seront plutôt adéquatement remplacées à mesure qu'elles quitteront leur présent emploi pour les raisons habituelles, comme la retraite ou une mutation. Enfin, les affiches seront dans les deux langues (information, stationnement, titres sur les portes) de même que les ordres locaux (mesures de sécurité ou consignes en cas d'incendie, par exemple). Cette politique, dit-on, doit être mise en pratique dans les plus brefs délais et un rapport définitif sur son implantation doit parvenir au Quartier général des forces canadiennes (QGFC) pour le 31 mai 1965.[45]

Cette directive nous fait sourire aujourd'hui. Pourtant, elle mérite quelque attention. D'une part, on y retrouve des éléments qui feront partie, plus tard, des programmes plus vastes de bilinguisme. D'autre part, elle reflète la psychologie des gens en place, à l'époque, face à cette question. En février 1965, la population commence à être sensibilisée à toute l'ampleur de la question, soit à cause des auditions organisées par la Commission B et B, à travers le pays, depuis plus d'un an et demi, soit à cause

L'honorable Louis-Joseph-Lucien Cardin, CP, MP, avait d'abord servi comme officier dans la MRC pendant la Deuxième Guerre mondiale, avant d'être élu député libéral de Richelieu-Verchères. À titre de ministre associé de la Défense nationale, 1963-1965, il chercha à faire reconnaître l'égalité du français avec l'anglais au MDN. (RNC-14247)

L'honorable Léo Cadieux, OC, ministre associé puis ministre de la Défense nationale, 1965-1970, appuya fortement le général Allard dans les mesures prises pour permettre aux militaires canadiens-français d'effectuer leur service dans leur langue et, par le fait même, encouragea leur rétention dans les Forces armées. (PL-145-150)

du renouveau de nationalisme québécois qui s'exprime, depuis quelques années déjà, de façon politique et aussi, parfois, depuis 1963, de façon violente.

Le gouvernement fédéral, à partir de cette année-là, nous l'avons vu, avait accepté l'idée d'une administration de plus en plus bilingue. Mais, pour le moment, cette volonté reste timorée. Après tout, c'est le ministre associé Cardin qui a demandé une telle directive. Le 1er avril 1965, c'est son successeur, Léo Cadieux qui, alors qu'il vient à peine de prendre le poste, émet une circulaire administrative adressée aux civils du MDN, dans laquelle il reprend essentiellement les termes de la P3/65.[46] Tous deux sont des hommes politiques... francophones. La sensibilisation des politiciens, face à la redéfinition canadienne, n'est pas encore prête à s'imposer avec force à la Fonction publique. En général, elle n'est d'ailleurs pas descendue jusqu'aux fonctionnaires fédéraux qui, depuis près d'un siècle, administrent le pays presque exclusivement en langue anglaise; ceci est particulièrement vrai des forces armées. Tout au plus ceux-ci sont-ils prêts, à ce stade, à offrir un service français aux francophones québécois ou à ceux établis à Ottawa.

Cependant, lorsqu'on compare la circulaire d'avril 1965 à celle qu'elle est censée remplacer, datée du 5 mars1962, on ne peut que noter une amélioration. Celle de 1962 était plus molle sur la disponibilité de formulaires bilingues; on n'y traitait pas du personnel unilingue anglophone au Québec, ni de la traduction des ordres locaux. On soulignait, toutefois, que les formulaires destinés au public en général devraient être bilingues. Mais, de ce public, étaient exclus les individus et les compagnies fournisseurs actuels ou potentiels de biens et services. De plus, y disait-on (précision éliminée en 1965), les formulaires utilisés pour les affaires officielles du ministère ou interministérielles n'avaient pas besoin d'être bilingues.[47]

En général, au QGFC, on aime rappeler que la directive n'est due qu'à la volonté du ministre associé.[48] Tout de même, cette initiative amène certains à se prononcer sur l'avenir du bilinguisme. La P3/65 sera-t-elle élargie un jour ou devra-t-on la limiter à son présent statut? Les deux tendances s'expriment.[49] De toute façon, les réponses à ces questions ne sont plus du ressort des

fonctionnaires civils ou militaires, mais relèvent d'un palier politique maintenant prêt à assumer ses responsabilités.

Pour clore momentanément cette affaire, disons qu'un rapport d'implantation de la P3/65 sera remis au ministre associé le 14 juillet 1965. On y note que des progrès satisfaisants sont faits dans les domaines visés. Les zones de problèmes sont les suivantes: le personnel unilingue anglophone qui restera en place durant un temps; le manque de traducteurs dans les unités; les formulaires nationaux (fournis par le QGFC) en langue anglaise; la résistance de certaines unités anglophones de la Réserve au Québec. Au total, cependant, aucune initiative supplémentaire n'a été prise; l'on s'en tient à la P3/65, sauf dans certains cas où l'on demande du personnel supplémentaire, soit pour traduire, soit pour dégager les unités de l'administration supplémentaire causée par l'application de la directive.[50]

À l'été 1965, le MDN a une autre occasion de parler de bilinguisme grâce au rapport du «Groupe d'étude du ministre sur les effectifs (officiers)» dirigé par le major-général W.A.B. Anderson, adjoint au chef des Réserves. Cette étude est l'une de plusieurs qui sont entreprises en vue de l'unification des Forces. Le chapitre 10 de ce travail, remis en mai 1965, discute des nécessités du bilinguisme chez les officiers. Les rapporteurs, qui touchent à toutes les questions liées à la carrière des officiers, ont rencontré les spécialistes de la Commission B et B chargés d'étudier le MDN. Ils en ont retiré que le bilinguisme dans les Forces sera influencé autant par les besoins internes du système que par ceux qu'imposerait au ministère un bilinguisme qui serait établi dans tout le pays. Des officiers bilingues sont nécessaires du seul fait que tous les Canadiens ne parlent pas les deux langues. Ils doivent pouvoir communiquer avec leurs subordonnés ou le public unilingues ou servir outre-mer avec des troupes étrangères de langue anglaise ou française. Ils concluent, sur la base d'une étude préparée par le seul élément terrestre, qu'au moins 1500 postes d'officiers dans les trois armes seraient nécessaires pour rencontrer les besoins du bilinguisme.[51]

Les auteurs du rapport, après avoir noté la forte pression exercée sur les francophones par l'anglais, langue traditionnelle des Forces canadiennes, abordent la question des unités de langue française (ULF), thème sur lequel ils ont échangé avec les

membres de la commission B et B. Ils semblent y accepter l'idée d'étendre cette expérience hors du R22eR à condition que les affaires conduites en français soient «strictement confinées à l'unité et n'incluent pas les liaisons hors-unités». Les membres de ces unités devraient cependant connaître l'anglais, langue de travail des Forces et langue opérationnelle dans les airs.

On passe ensuite à un autre problème, celui de l'entraînement en français. Dans ce domaine, on montre une très belle ouverture d'esprit. On reconnaît, d'abord, l'ampleur de la tâche visant à recruter et à entraîner entièrement en français les recrues francophones. Malgré les difficultés innombrables que l'on compte rencontrer, tel la formation des instructeurs ou la francisation des instruments de travail, on suggère d'accroître progressivement la capacité des Forces à offrir aux recrues de langue française un entraînement dans leur langue. La suggestion est de former, dès que possible, dans les différents centres d'entraînement, des cellules bilingues grâce auxquelles les francophones pourront recevoir de l'aide dans leur langue, même si les cours, au début, ne se donneront qu'en anglais.[52] Peu à peu, on offrira, entièrement en français, l'instruction de base puis, par la suite, l'entraînement spécialisé.

Un point à noter: certains prétendaient, même parmi les officiers francophones — fortement imbibés par la vie militaire anglaise qu'ils avaient vécue durant des années, il est vrai — que d'entraîner les francophones en français ne ferait que retarder le moment où, nécessairement, ceux-ci devraient, de toute façon, se mettre à l'étude de l'anglais.[53] Les rapporteurs signalent, pour leur part, que la recrue anglophone ou francophone doit s'intégrer à une vie entièrement nouvelle lorsqu'elle se joint aux Forces. Aux francophones, on ajoute le poids de devenir rapidement bilingues et d'être entraînés en langue anglaise. Il faut corriger cette inégalité.[54]

Le débat est intéressant. Les champions de l'enseignement de l'anglais à la recrue francophone dès son arrivée dans les Forces n'ont peut-être pas tort dans la situation qui prévaut. L'unilingue francophone qui, hypothétiquement, aurait, en 1965-66, suivi tous ses cours de base en français, se serait ensuite intégré dans des forces anglophones où il n'aurait pas pu compétitionner à égalité avec ses collègues anglophones évoluant avec plus de facilité dans

leur langue propre.[55] Aussi longtemps, donc, qu'il n'y aurait pas une intégration totale du francophone et de sa langue dans les Forces canadiennes, les solutions partielles resteraient boiteuses.

Or, Anderson ne s'attaquait pas du tout à cette question de l'intégration totale des francophones. En fait, il restait même très loin du principe de l'égalité de l'anglais et du français. Il proposait une solution réaliste et pleine d'avenir en ce qui concerne l'instruction des francophones dans leur langue. Mais, il s'embourbait aussitôt et venait, jusqu'à un certain point, contrecarrer une grande partie des résultats que pourrait avoir l'application de sa recommandation dans ce domaine, en avançant que tous les francophones, même ceux des ULF, devraient connaître l'anglais. En cela, il ne résolvait en rien la discussion que nous venons d'évoquer.

Toujours est-il que ce chapitre du rapport Anderson semble avoir été bien reçu malgré quelques commentaires isolés de nature négative. Un commentateur se demande si un plus grand nombre d'ULF conduira vers une plus grande unité, ou vers plus de compréhension et de camaraderie; un autre trouve que 4 000 postes bilingues, c'est beaucoup. Plusieurs soulignent la nécessité de connaître l'anglais à l'OTAN. Mais on retiendra surtout la remarque du chef du Personnel (CP) qui, bien que généralement positive, suggère que l'on attende le rapport de la Commission B et B avant de chercher des solutions à long terme.[56]

Cette position de *'wait and see'*, justifiable jusqu'à un certain point, permet au commodore R.L. Hennessy, en juin 1966, de prendre le contre-pied de Anderson dans une étude similaire portant, cette fois, sur les sous-officiers et hommes de troupe. Hennessy, qui a fait partie du précédent groupe d'étude, conduit son équipe du 17 mai 1965 au 6 juin 1966.

Le chapitre 17 de son rapport traite du bilinguisme. Après y avoir dit qu'il était impossible, pour le moment, de fixer le nombre d'hommes de troupe qui devraient être bilingues, l'auteur avance ce qui suit. Il existe, au Canada, une nécessité sociologique d'encourager l'utilisation des deux langues officielles et, pour y arriver, il faudra un enseignement professionnel. D'autre part, la complexité croissante du matériel et des fonctions de commandement et de contrôle dans l'armée conduisent à deux problèmes en ce qui touche le bilinguisme dans les Forces: le matériel utilisé

vient de pays de langue anglaise et les manuels d'utilisation sont tellement nombreux et volumineux qu'il serait à peu près impossible de les traduire à temps pour utilisation; de plus, la nature des activités militaires elles-mêmes ainsi que celle des alliés des Canadiens font que l'anglais devrait rester la seule langue des communications dans les opérations militaires canadiennes. Les conclusions de Hennessy sont de nature plus étroites que celles de Anderson: l'anglais devrait être utilisé à l'entraînement; toutefois, des instructeurs bilingues, pouvant aider les francophones, seraient disponibles. Sur les ULF, on fait la même restriction que celles vues plus tôt quant à l'utilisation 'limitée' du français. Mais après avoir dit que les ULF, telles que définies, ne nuiraient pas, on conclut en mettant l'emphase «sur l'efficacité et la réaction rapide qui exigent une seule langue, comprise par tous. Il nous apparaît que nous sommes allés aussi loin que nous pouvions le faire dans la création d'ULF et donc, qu'aucune autre ULF ne devrait être formée.»[57] Les échos du général Simonds résonnent toujours dans les corridors du QGFC, semble-t-il.

On peut se poser des questions sur la résistance au changement, évident dans cette partie de l'étude Hennessy. D'une part, on comprend que la standardisation était recherchée comme étant la quintessence de l'efficacité militaire. Mais on parle, d'autre part, des alliés du Canada comme s'ils étaient tous anglophones. On y avance que les opérations étant menées en anglais au Canada, tous les membres de toutes les unités devraient nécessairement comprendre cette langue; c'était oublier — comme Anderson l'avait fait d'ailleurs — la composition des unités alliées durant la Deuxième Guerre mondiale aussi bien que les divers pays et groupes linguistiques composant l'OTAN, organisation où jamais on a cru que tous les militaires de la coalition devraient parler l'anglais en cas de guerre. Deux autres conclusions de Hennessy ne feront pas long feu, comme nous le verrons dans le prochain chapitre: il s'agit de l'instruction en anglais des recrues francophones et du maintien du nombre des ULF. Dans ce dernier cas, cela signifiait, en clair, qu'il n'y aurait qu'une seule ULF dans nos forces: le R22eR.

Le 6 avril 1966, Pearson fait une déclaration importante en Chambre. À cette date, on commence à entrevoir les conclusions auxquelles la Commission royale arrivera. D'autre part, le

centenaire de la Confédération canadienne approche et le Premier ministre désire que l'année 1967 marque un tournant dans l'histoire canadienne. En ce 6 avril donc, il reprend, plus ou moins, les grands thèmes du discours de décembre 1962, en précisant certaines décisions qui ont été arrêtées suite aux recommandations soumises par le comité interministériel.[58]

Ainsi, à compter de 1967, une compétence raisonnable dans les deux langues officielles (ou la volonté de l'acquérir) sera un élément d'appréciation, par la Fonction publique, dans le recrutement de diplômés universitaires; dans les centres canadiens où une connaissance raisonnable des deux langues est nécessaire, des règles seront graduellement mises en vigueur quant à la nomination aux postes de direction et d'administration, «de telle sorte que vers 1970 en ce qui concerne les nominations en provenance de l'extérieur, et vers 1975 en ce qui concerne les nominations par voie de promotion interne, une compétence dans les deux langues ou la volonté de l'acquérir constitueront une exigence normale pour les postes situés dans de tels centres». Il est clairement signifié, par contre, que certaines parties de la FP, comme les FAC dans leur ensemble, ne sont pas visées par ce qui précède. Toutefois, «les autorités compétentes (de ces) ministères ou organismes... seront invitées à soumettre un programme à long terme qui comporte des mesures efficaces dans les domaines de leur ressort et qui tienne compte des problèmes spéciaux et des difficultés particulières auxquels elles font face».

Une autre décision est également annoncée à cette occasion: l'établissement d'un secrétariat spécial du bilinguisme qui, sous la direction du Premier ministre, opérera au sein du Bureau du Conseil privé. Son but sera d'assurer la mise en oeuvre coordonnée et progressive de la politique et du programme du gouvernement au sujet du bilinguisme dans la fonction publique.[59]

Ce bureau, dirigé par J.S. Hodgson, aura, dans les quelques années à venir, à définir ce que devra être, dans les faits, un programme de bilinguisme. Le 21 juin 1966, dans une lettre au MDN, Hodgson rappelle le contenu du discours de Pearson et ajoute que d'autres recommandations ont également été approuvées. Ainsi, des fonds ont été dégagés pour que les hauts fonctionnaires allant en cours de langue puissent être remplacés; de plus, le

comité interministériel, qui existait depuis 1963, devient un comité aviseur au nouveau Secrétariat. Le directeur de ce dernier organisme présidera le premier.

Mais la missive de Hodgson va plus loin. L'auteur reconnaît que les buts visés par le gouvernement ne pourront être atteints avant plusieurs années. La progression de la volonté gouvernementale dépendra de l'appui que les hautes autorités lui accorderont dans chaque ministère. On demande donc au sous-ministre de désigner un fonctionnaire ayant au moins rang de sous-ministre adjoint ou de directeur du personnel (ou l'équivalent) sur qui retombera la responsabilité de pousser le programme particulier au ministère, dans le domaine du bilinguisme, et de maintenir la liaison avec le Secrétariat. De plus, Hodgson désire que l'on soumette au CT, à travers son Secrétariat, les positions de cadres supérieurs qui, dans la Région de la Capitale nationale (RCN), sont susceptibles de faire partie du programme Pearson; ces postes seront utilisés pour accélérer le développement de fonctionnaires bilingues doués et pour améliorer le recrutement de candidats bilingues à haut potentiel. Il veut également avoir en sa possession, avant le 15 septembre 1966, le programme du ministère concernant l'application des politiques générales du bilinguisme reliées aux postes techniques, professionnels et scientifiques qui, bien que différentes de celles des branches administratives et de haute gestion auxquelles s'attaque présentement le gouvernement, demandent tout de même une attention immédiate quant aux étapes qui devront être franchies. Enfin, il aimerait obtenir les détails du programme à long terme que la composante 'forces armées' du ministère entend suivre dans le but d'appliquer la politique gouvernementale et ce, malgré les spécificités qui pourraient affecter l'application des exigences linguistiques dans les Forces armées.[60]

Le 7 juillet, le sous-ministre accuse réception de cette lettre et désigne le Directeur général des programmes en éducation (DGPE) du ministère comme responsable des programmes de bilinguisme au MDN. Le DGPE fera la liaison avec le Secrétariat,[61] ce qui est logique puisque depuis 1964 cette même direction générale avait été chargée de coordonner tout ce qui entourait les cours de langue seconde donnés aux civils du ministère, de maintenir la liaison avec la Commission B et B et le

comité interministériel, d'aviser le sous-ministre quant aux mesures nécessaires pour implanter les directives gouvernementales visant à promouvoir le bilinguisme, de revoir les questions parlementaires traitant du sujet, et d'établir la liaison entre le chef du personnel militaire et celui du personnel civil, en matière de bilinguisme.[62] En somme, le DGPE était le bureau responsable du bilinguisme au MDN. Celui-ci comprend plusieurs francophones et est dirigé par M. Roger Lavergne, jusqu'à sa mort prématurée en 1969. C'est lui qui avait signé la section 6.5 du Manuel d'information du ministre et dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'est pas avant-gardiste. Ajoutons que c'est le sous-ministre associé francophone, Paul Mathieu, qui en avait approuvé le texte.

Le DGPE restera chargé, durant quelques années, de coordonner les programmes mis de l'avant par le ministère et d'aviser le sous-ministre en matière de bilinguisme. Plusieurs rapports seront coordonnés par ses soins avant d'être signés par le sous-ministre et expédiés au Secrétariat spécial sur le bilinguisme. Mais, peu à peu, ce rôle secondaire dans le mandat du DGPE disparaîtra pour se concentrer entre les mains de bureaux tournés exclusivement vers les questions entourant le bilinguisme. Durant quelque temps, la partie civile du ministère agira de façon indépendante par rapport à la militaire, avant qu'elle ne relève, elle aussi, de la Direction générale du bilinguisme et du biculturalisme (DGBB), qui ne sera créée qu'en août 1971.

La véritable réponse de Armstrong, pour Hodgson, ne vient que le 28 septembre 1966. Prise dans son ensemble, elle donne une mesure du désarroi total du ministère (et qui n'est certainement pas seul dans ce cas) face à la poussée gouvernementale en faveur du plan de bilinguisme au Canada. Le ton en est donné par cette phrase de Armstrong qui avance que les Forces armées, de 1939 à 1945, «par nécessité et obligation morale» ont appris l'anglais aux Canadiens français. Puis, toujours dans la même veine, il dit que plus tard, l'armée, puis l'aviation, ont mis sur pied des cours de français de six mois à l'intention de certains de leurs officiers et sous-officiers (il s'agit, évidemment, des cours offerts à la CATS et la *RCAF School of English*). Suite à l'intégration des Forces armées, la Direction de l'instruction individuelle est chargée de l'enseignement des langues et du bilinguisme chez les militaires. Depuis 1964, il y a eu de grands progrès dans ce domaine, que l'on

décrit dans une annexe à la lettre où l'on retrouve, également, la progression accomplie en matière de bilinguisme du côté civil du ministère.

Or, cette annexe se résume à peu de chose. Pour les militaires, on y parle de l'avant-1964; bilinguisme du CMR de Saint-Jean; cours d'anglais aux francophones, en général; cours de français à une cinquantaine d'anglophones par année; entraînement des francophones en anglais avec, parfois, surtout à l'Armée, l'aide d'instructeurs bilingues. On attaque, ensuite, l'après-1964, alors que débute l'intégration. Les activités «semblent se développer». Suivent de longs paragraphes sur le regroupement des différentes écoles de langue des Forces armées en une seule École des langues des Forces canadiennes (ELFC), et sur 'comment' on compte embaucher les professeurs qui donneront les cours; on mentionne le programme d'enseignement des langues secondes hors des heures de travail, que les Forces ont mis sur pied à travers le Canada. On enchaîne en disant que le bureau de traduction du Secrétariat d'État a commencé à traduire les Ordonnances et Règlements royaux. Plusieurs publications d'entraînement militaire sont traduites et révisées par les Forces mêmes qui, par ailleurs, devront augmenter leur capacité de traduction ne serait-ce que pour des raisons de rattrapage. De plus, on encourage les élèves-officiers recevant leur formation académique à l'université à suivre des cours de langue seconde. D'autre part, des études sont en cours entourant toute la question de l'enseignement des langues (consolidation, durée et portée, par exemple). Un développement important est annoncé pour 1967, année où l'instruction de base de toutes les recrues sera intégré. À partir de ce moment les francophones recevront cet entraînement dans leur langue. Toutefois ils devront, aussitôt après ce stage, s'engager dans l'apprentissage de la langue seconde. Une étude du nombre de postes militaires bilingues considérés comme nécessaires dans les Forces sera complétée en novembre 1966.

La deuxième partie de l'annexe concerne les civils où il n'existait pas, ou peu, de programmes avant 1964. Depuis que la Commission de la Fonction publique du Canada (CFP), a mis sur pied son Bureau des langues, en 1964, ce sont surtout les civils de la Région de la Capitale nationale qui ont pu en profiter. En 1964-65, 132 civils du MDN ont suivi de tels cours; l'année suivante,

257; en 1966-67 on en prévoit environ 800, soit à Ottawa, soit ailleurs au Canada, grâce aux cours extra-muraux. À Ottawa, le MDN monopolisait de 40 à 45 p.c. des postes de stagiaires aux cours donnés par le bureau, selon les estimations de Armstrong. En tout, huit hauts-fonctionnaires — dont un francophone, soit le DGPE[63] — suivent, à plein temps, des cours de langue seconde qui font partie du programme de développement culturel qui leur est destiné. On encourage les civils à se prévaloir de l'extra-mural, surtout hors d'Ottawa.

Retournons à la lettre elle-même dans laquelle Armstrong admet que le MDN doit maintenant avancer de nouveaux programmes. Mais, dit-il, les répercussions de ceux-ci seront complexes, nombreuses et de grande portée. Plusieurs facteurs conduisent Armstrong à ne pas agir trop rapidement. En voici quatre. Premièrement, l'arrivée du nouveau chef de l'état-major, le général Jean Victor Allard, qui a un intérêt personnel dans le bilinguisme des Forces. Deuxièmement, les Forces, à cause des restrictions économiques et humaines qui leur sont imposées, doivent réagir à partir de besoins réels. On étudie donc, en ce moment, le nombre de positions bilingues nécessaires, tant chez les civils que chez les militaires. Le processus d'intégration et le programme du Bureau de la révision des classifications, pour les civils, qui sont tous deux en marche, font que les cadres, à tous les niveaux, ignorent quels seront leurs effectifs ou la définition exacte des nombreuses positions qui changeront de catégorie. Troisièmement, bien que l'anglais et le français aient le même statut, il faut reconnaître que le MDN utilise presque exclusivement l'anglais et que d'accroître soudainement le rôle du français pourrait s'avérer une source de confusion et de problèmes qui sont probablement évitables. Enfin, l'impact total et final de l'intégration n'est pas encore connu. Le ministère sera en bien meilleure posture pour planifier le bilinguisme à long terme lorsque la structure des quartiers généraux, des commandements et des bases aura été bien consolidée.

Toutefois, Armstrong s'engage à faire parvenir un rapport d'étape dans environ trois mois (donc, vers la fin décembre 1966). Lorsque les plans définitifs pour les catégories de gestion supérieure et d'administration auront été arrêtés, le ministère pourra avancer dans les domaines technique, professionnel et scientifique

où certains problèmes seront peut-être difficiles à surmonter. Dans sa lettre, le sous-ministre Armstrong dit avoir l'espoir que son interlocuteur reconnaîtra, qu'entre temps, le MDN a un programme actif de bilinguisme qui est déjà en cours. «Vous pouvez être assuré, termine-t-il, que tous les efforts sont faits pour que nous avancions de façon progressive.»[64]

Le rapport d'étape subséquent marque, tout de même, une progression du côté civil. Datée du 23 janvier 1967, la lettre est beaucoup plus brève que celle de septembre. En général, l'annexe, qui explicite les programmes, revient aux sujets abordés précédemment. Toutefois, on y voit la volonté de baser, du côté civil, un programme total de bilinguisme sur les quatre propositions suivantes: une déclaration définissant clairement le statut des deux langues officielles et leur possibilité d'utilisation; la désignation des postes bilingues de façon à ce que cela ne nuise pas aux droits acquis des actuels détenteurs de postes; la possibilité de publier dans les deux langues officielles; un plan intelligent de l'enseignement des langues.[65] Le mouvement de 'planification totale', bien que timide à ce point, semble donc lancé.

Il est bon, ici, de nous arrêter à une donnée qui a été mentionnée et qui, bien que secondaire dans cette étude, mérite notre brève attention. Il s'agit de l'intégration des Forces armées qui, entreprise en 1964 au niveau du QGFC, continuera, au cours des années suivantes, à celui des commandements. C'est donc dire qu'au moment où le bilinguisme prend son élan, le MDN est soumis à de grands changements qui causent des problèmes d'adaptation et de redéfinition qui sont parfois majeurs.

L'intégration aura quelques répercussions sur le bilinguisme. Ainsi, on assiste, à compter de 1966, à une rationalisation des cours de langue offerts aux militaires. Ce processus inclut de faire passer les professeurs de langue, qui servent le ministère au Québec, de la férule provinciale à la fédérale (septembre 1966 à février 1967); certaines difficultés seront alors rencontrées, que nous évoquerons dans un chapitre ultérieur (Tome II). On profite aussi de l'intégration pour centraliser à Saint-Jean (Qué), pour les trois armes, tout l'enseignement des langues, ce qui sera terminé le 1er septembre 1967. On prévoit qu'à partir de ce moment, 1 900 stagiaires passeront annuellement par l'ELFC, dont 1 700 seront des francophones qui apprendront l'anglais. Ce fait est à noter: en

nombre absolu les francophones, bien que représentant une minorité au sein des Forces, sont, en 1967, largement les bénéficiaires de l'enseignement d'une langue seconde. Nous serons renseignés ailleurs sur la suite des événements. Mais une première constatation s'impose à plusieurs à partir de ces chiffres: c'est que les Forces, qui avaient confondu au long des ans l'assimilation des recrues francophones avec leur adaptation à la vie militaire canadienne, ne semblent pas prêtes, en 1966, à sortir de cette ornière.

L'intégration, combinée aux débuts sérieux du bilinguisme, peut donner de drôles de résultats. Ainsi en est-il d'un poste de commis dactylographe 2 au *11 Technical Service Unit (TSU)* de Montréal, qui, libre à compter du 15 février 1966, ne sera toujours pas comblé en juillet 1967. D'abord, comme Armstrong l'expliquait à Hodgson, l'intégration a exigé une analyse de tous les postes, ce qui eut pour effet de retarder le concours. En juillet 1966, le poste est reclassifié à commis 3. Toutefois, à cette date, la déclaration qu'a faite Pearson en avril commence à faire son effet. Ottawa exige de l'unité que l'affiche de concours spécifie qu'une connaissance de l'anglais et du français est requise à ce poste. Au *11 TSU* on maintient que seul l'anglais est utilisé et que l'affiche devrait dire qu'une connaissance de l'anglais est nécessaire, mais que l'habileté dans les deux langues serait un atout. La controverse montera les échelons et aboutira au sous-ministre adjoint (Personnel) qui, lui-même, en parlera au sous-ministre. C'est que le détenteur du poste en litige exercera une certaine supervision et que, au même moment, s'ébauche toute la politique du bilinguisme chez les cadres civils de tous les ministères. En 1966, on commence à exiger que les surveillants travaillant au Québec, ou dans la RCN, soient bilingues (bien qu'une directive similaire, mal appliquée dans les faits, ait existé au MDN depuis 1948[66]). Le *11 TSU* devra finalement se plier aux nouvelles exigences.

À la fin de 1966, la partie civile du ministère, suivant en cela les directives venues de la CFP, prépare un plan de bilinguisme. Rien n'y est encore bien défini cependant, surtout pas les buts ni les étapes nécessaires pour les atteindre.

Pour terminer ce chapitre sur une note positive, disons que la poussée du bilinguisme au MDN — puisque l'on ne peut encore parler d'une volonté d'intégrer la 'personnalité francophone'

(biculturalisme) — commence à produire des effets dans beaucoup de domaines. En 1965, on tente l'expérience de former en français, en mécanique automobile, certaines recrues francophones; pour ce faire, on les envoie à une école spécialisée de Québec.[67] En août 1966, un Ordre administratif des Forces canadiennes (OAFC 9-21) sur l'enseignement du français est promulgué. D'autres OAFC sont en préparation concernant l'apprentissage de l'anglais et le contrôle des connaissances en langue seconde. Dans un autre domaine, c'est rétroactivement au 1er octobre 1966, que la prime de 7 p.c., accordée aux secrétaires bilingues, est approuvée par un arrêté en conseil du 2 février 1967.

Le 29 avril 1966, encore, l'adjoint au chef des Réserves, le major-général W.A.B. Anderson, demande au CED que l'on assouplisse, en faveur de plus d'utilisation de la langue française, le premier paragraphe de l'article 234 du Manuel de rédaction administrative des Forces 121(3) (MRAF). En bref, ce document dit que la langue de travail des Forces est l'anglais, sauf dans les régiments d'infanterie de langue française. Selon Anderson, plusieurs unités de la Réserve, au Québec, hors des cadres de l'infanterie, sont considérées et traitées comme si elles étaient de langue française.[68]

Anderson se verra appuyer de façon inusitée quelques mois plus tard. En effet, en juillet 1966, un sergent francophone de la base des Forces canadiennes de Bagotville écrit un mémorandum interne à sa section où, se basant sur le paragraphe en question du MRAF, il exige que seul l'anglais soit utilisé comme langue de travail. La note, rédigée en anglais, échappera au contrôle militaire et apparaîtra par la suite dans plusieurs journaux des deux langues. Le *Toronto Star*, par exemple, prendra fait contre l'attitude du sergent mais, surtout, contre la partie de l'article 234 qui a justifié son action.[69] L'ordre du sergent est rapidement retiré et l'on se met en frais de modifier la partie dérogatoire du MRAF au moment où, justement, le tout nouveau CED est bien décidé à prendre en main la question totale du bilinguisme et du biculturalisme dans les Forces armées canadiennes. On verra que, grâce à lui, en moins de deux ans, le français allait devenir une langue de travail bien vivante.

8

L'arrivée du général Allard à titre de chef de l'état-major

«Bien des gens ont pensé [que le rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme] était beaucoup trop pessimiste et beaucoup trop alarmant. Pas moi. J'ai pensé qu'il était très juste. Je voulais que les gens aient un choc, et ils en ont eu un. Pour la première fois, certains Canadiens se sont rendu compte qu'il y avait des différences assez graves pour détruire notre pays si rien n'était fait pour les abolir».

Lester B. Pearson
Premier ministre du Canada
(Mike, The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson, vol. III, 1957-58, Toronto, UTP, 1975)

À la mi-juillet 1966, le lieutenant-général Jean Victor Allard, général commandant la Force Mobile à Saint Hubert, est promu et nommé chef de l'état-major de la Défense (CED). Cette nomination constitue non seulement une première pour les Canadiens français mais une étape importante dans la création d'une conjoncture favorable à l'avancement du bilinguisme et du biculturalisme (B et B) au ministère de la Défense et dans les Forces en particulier. La situation positive se développera encore d'elle même lorsque, le 19 septembre 1967, Léo Cadieux deviendra ministre de la Défense.[1]

Pour sa part, Allard nous dira: «c'est la situation autour du ministère de la Défense nationale qui m'a valu ma nomination et pas d'autre chose».[2] Cela se traduit par le fait qu'il ait accepté de conduire le dossier de l'unification des forces armées. L'appui total donné par le général à ce projet[3] est payable de retour. En effet, son acceptation du poste était liée à une condition à laquelle le ministre Paul Hellyer agréa: qu'une enquête soit menée sur la situation des francophones dans les Forces.[4] Son but est précis: faire entrer le fait français «dans le cadre des nouvelles forces».[5]

Nous croyons qu'il est juste de souligner qu'Allard sut utiliser les temps troublés de réorganisation que vivaient le MDN, pour faire avancer une cause qui lui était chère[6] et qui était en attente depuis longtemps. Il faut cependant dire que, du point de vue psychologique, l'époque était mûre de changements et que son leadership fut fermement appuyé par les ministres Hellyer et Cadieux de même que par les Premiers ministres Pearson et Trudeau.

Comité d'étude sur les francophones

En adressant un mémoire au Conseil de la Défense demandant la constitution d'un «comité d'étude sur le recrutement et la stabilité des francophones dans les Forces armées», le 21 septembre 1966, Allard ne vient donc chercher qu'une approbation officielle à une décision qui a déjà été prise. Sa lettre fait état de certains faits: environ 10 p.c. des Forces seraient constitués de francophones, alors que ceux-ci forment près de 30 p.c. de la population canadienne; par ailleurs, ce pourcentage décroît à mesure que l'on grimpe la pyramide militaire ou que l'on s'enfonce dans les métiers techniques. Le 6 octobre suivant, le Conseil de la Défense donne son aval à la mise sur pied du comité dont le travail devrait s'échelonner sur environ 6 mois. Le 19 courant, le CED écrit aux généraux commandants pour expliquer la nature de l'étude qui est entreprise et demander la collaboration de tous.[7]

Le président du comité d'étude, le colonel Armand Ross, a toute la confiance d'Allard ainsi que toute la latitude nécessaire pour agir.[8] Il s'entoure de militaires des trois armes avec lesquels il forme des équipes qui vont enquêter sur le terrain ou qui préparent des questionnaires qu'ils distribuent pour, ensuite, compiler les données recueillies.

Ross remet son rapport en mars 1967. Le document est une somme qui porte sur la condition de la langue française et des francophones au sein des Forces canadiennes. La description de la situation court sur 131 pages divisées en 19 chapitres, couvrant des sujets aussi divers que les résultats du recrutement de 1961 à 1966, les moyens de formation et l'organisation des carrières du personnel francophone, leur vie sociale, les ressources potentielles en effectifs francophones, etc. Le tout se termine sur 39 recommandations.[9]

Le rapport évite de parler d'injustices et se contente de présenter la situation telle qu'elle est en plus de suggérer des façons de l'améliorer. Ainsi, le comité «n'est pas préoccupé outre mesure des malheureux incidents qui lui ont été signalés au cours de son enquête. Il les a tenus pour des cas isolés qui n'ont aucune importance réelle dans l'évaluation de la situation fondamentale».[10] Le style est vif, concis, précis. On ne peut prendre en défaut les auteurs que sur de minces points. Ainsi, les francophones dont le rapport parle semblent n'être que des Québécois.

Les auteurs font face à certaines difficultés dans la récolte des données. Rien de précis n'existe qui permettrait de déterminer le pourcentage exact de francophones dans les Forces. Il faut organiser les dossiers entourant la langue maternelle, dit le rapport, de façon à corriger cette lacune. De même faut-il s'entendre sur les niveaux de bilinguisme des militaires, ce qui aiderait à la gestion.[11]

Pour se rendre compte de la faiblesse des statistiques de l'époque rappelons que la lettre du CED au Conseil de la Défense mentionne qu'il n'y aurait que 10 p.c. des militaires qui soient francophones; le procès-verbal du 6 octobre reprend ce chiffre. Pourtant, l'annexe A du Rapport Ross, qui prétend reproduire la lettre du 21 septembre 1966, fait état d'un «peu plus de 15%». Il semble donc qu'entre septembre 1966 et mars 1967, une erreur d'appréciation ait été corrigée ou que le processus de raffinement des statistiques ait été amélioré. Au moment de la réunion du Conseil, le 6 octobre, un intervenant met à l'épreuve le «10%», référence qui, lui réplique-t-on à tort, venait de la Commission B et B. De toute façon, comment être précis? Le jeune candidat à une carrière militaire remplit un questionnaire où on lui demande s'il est de «nationalité» anglaise, française ou autre. De la compilation des résultats ainsi obtenus on peut dire, en octobre 1966, que 16,6 p.c. des FAC sont des Canadiens français. Or, la Commission B et B en faisant le recensement des militaires dont les ancêtres sont Canadiens français par leur père et qui parlent encore le français, obtient 13,4 p.c. de personnes répondant à ces caractéristiques. La différence dans le pourcentage dépend de la définition, conclut Ross dans une lettre à Reyno, le 12 octobre 1966. Dans son étude, Ross compte s'intéresser aux militaires francophones dont la langue maternelle est le français, soit la première langue apprise et

encore comprise, suivant la définition donnée à la langue maternelle lors du recensement de 1961.[12] Cela conduit à une autre réponse: 15,8 p.c. (voir annexe BB du Rapport Ross, datée de novembre 1966). Suite au Rapport Ross, on remédiera peu à peu à ce problème de définition et les statistiques deviendront de plus en plus fiables comme nous aurons l'occasion de le voir dans le second volume.

Revenons maintenant à l'analyse de la situation et aux recommandations du comité dirigé par Ross qui, pour faire son travail, s'est appuyé sur le rapport préliminaire de la Commission B et B, publié en 1965, où se trouvent certaines charges contre l'unilinguisme des Forces, surtout en ce qui concerne la marine et l'aviation. Ross dirige, entre autres, une attaque en règle contre le fait que la langue française, selon le MRAF 121 et la directive du CED P3/65, «n'est pas toujours acceptable dans le Québec et n'est presque jamais acceptable en dehors de cette province et de la région d'Ottawa».[13]

Par ailleurs, l'étude suggère que le CMR de Saint-Jean offre des diplômes; on y appuie les propositions du «Groupe d'étude du Ministre sur les effectifs (officiers)» — dont nous avons parlé au chapitre précédent — en ce qui concerne les possibilités de l'instruction en français pour les francophones[14]; on demande un nouveau glossaire 'intégré' qui remplacerait le dictionnaire militaire anglais-français (Chaballe) datant de la Deuxième Guerre mondiale; on parle de créer des unités et bases en majorité de langue française disant que cela donnerait une chance aux francophones de travailler en français, comme les anglophones ont pu, jusque-là, le faire dans leur langue. Exiger que les francophones, aussitôt après leur enrôlement, apprennent l'anglais — bien que l'on reconnaisse la nécessité de cette obligation, à moyen terme, au cours d'une carrière[15] — dépasse, dit-on, la volonté gouvernementale sur le bilinguisme. On avance que les directives régissant l'enseignement offert aux enfants des militaires francophones, là où une école appropriée n'est pas disponible, doivent être révisées. S'impose, aussi, une reprise de la désignation des postes bilingues «qui, entreprise en juillet 1966 à partir de mauvais critères a donné 1,351 postes bilingues dans les Forces, dont 1,302 seraient adéquatement remplis, ce qui est loin, par exemple, des estimations faites en 1965 par le Groupe d'étude des effectifs».[16]

Les recommandations touchent tous les domaines: le recrutement et la sélection de francophones, leur vie sociale dans les Forces, les phases d'instruction, les promotions et les affectations.[17] Une des grandes raisons du petit nombre de Canadiens français dans les emplois techniques des Forces armées, disait-on depuis longtemps dans les états-majors canadiens, était que le système d'enseignement du Québec ne se prêtait pas à la formation de techniciens et que les collèges classiques ne procuraient pas aux étudiants les connaissances exigées ou jugées acceptables par les Forces. Ross fait un rapide tour du système d'éducation québécois, tel qu'il existe en 1966-1967, alors que de grandes réformes commencent à le modifier. Même avant ces bouleversements, fait-il remarquer, les écoles secondaires offraient des concentrations en commerce, sciences-lettres et sciences-mathématiques qui permettaient d'accéder à l'université avec un solide bagage dans la spécialisation choisie. Les écoles des arts et métiers produisaient des milliers de techniciens de toutes sortes depuis plusieurs années. Conclusion: «...soutenir que la majorité des jeunes de langue française n'ont pas une formation scolaire suffisante pour être utile aux Forces armées ne résiste pas à l'examen.»[18] Corollaire: il fallait chercher ailleurs les raisons de l'absence de francophones dans les Forces, ce que Ross et son équipe faisaient.

Secrétariat au bilinguisme et comité aviseur sur le bilinguisme

Il n'était pas question que le rapport 'soit mis sur les tablettes', comme le veut l'expression. Utilisant une méthode qui lui semble habituelle — en ce qui touche le bilinguisme en tout cas — le général Allard prend les devants. Il lui faut un groupe d'action auquel sera dévolu en exclusivité les tâches liées au B et B. Le colonel J.O.A. Letellier, Directeur de l'Organisation au QGFC, est l'officier supérieur tout désigné pour diriger ce groupe. Letellier participe à la rédaction d'une lettre — signée par Allard le 29 mai 1967 — qui propose la création d'un Secrétariat au bilinguisme à l'intérieur du Cabinet du CED.[19] Les attributions des membres du Secrétariat sont incluses. On avance comme raison de la mise sur pied du bureau que cela démontrera la volonté qu'a le MDN d'implanter les politiques gouvernementales en matière de B et B et de résoudre les multiples problèmes affectant la représentation des francophones dans les Forces.[20] Le 21 juillet 1967, le ministre

Hellyer approuve la demande.[21] Le Secrétariat entrera officiellement en opération le 31 août 1967 et il inclura sept officiers.

Grâce aux rôles qui sont dévolus à ce petit organisme, un début de coordination de toutes les activités du bilinguisme dans les Forces a lieu. Le Secrétariat, en effet, est un aviseur en bilinguisme, mais aussi, en ce qui concerne les problèmes rencontrés par les francophones dans les Forces. On veut donc sortir des ornières 'enseignement des langues' et traduction dans lesquelles le bilinguisme était confiné depuis toujours. Le Secrétariat est, en plus, éditeur-conseil de toutes les publications des Forces faites en français, sauf la *Sentinelle*. Il est aussi responsable, entre autres, de la préparation et de la mise à jour subséquente d'un dictionnaire bilingue de terminologie militaire, de la solution des problèmes affectant les personnes à charge des francophones, et des priorités à accorder à la traduction de manuels[22].

Ajoutons que le directeur du Secrétariat siégera au Comité aviseur sur le bilinguisme pour la Défense lorsque celui-ci sera mis sur pied, le 20 septembre 1967, suite à une suggestion du Directeur général des programmes en éducation (DGPE). Le DGPE deviendra président du comité qui, le 23 octobre suivant, reçoit officiellement son mandat: fournir le leadership et la coordination nécessaires au développement et à l'implantation des politiques du ministère ayant trait au bilinguisme. Ce groupe n'a qu'un pouvoir de recommandation. L'on pourra juger de la valeur de son travail de coordination entre les parties civile et militaire du ministère lorsqu'on saura que la première réunion de ses membres aura lieu le 30 octobre...1968.[23]

Les unités de langue française

Revenons maintenant quelques mois en arrière. Le 21 novembre 1966, la Commission B et B suggère au MDN une rencontre où l'on discuterait des divers sujets que les commissaires aborderont dans leur rapport.[24] Deux de ces questions se rattachent de près à ce qui, peu à peu, se développera en unités de langue française (ULF): les unités militaires au Québec et la mise sur pied «d'unités de Canadiens français». Au cours de leur enquête, les Commissaires ont retenu une suggestion voulant que des unités militaires supplémentaires des trois armes (dont une base navale)

soient installées au Québec, de sorte que de nombreux militaires canadiens-français puissent passer une plus grande partie de leur carrière dans cette province. L'argumentation se développa en faveur d'unités composées de Canadiens français — à l'image du R22eR — qui existeraient aussi dans la marine et l'aviation, ou de concentration des Canadiens français dans certaines unités de façon à ce que leur représentation y soit dominante.[25]

Ces données sont présentées à diverses autorités du QGFC dont les commentaires sont ensuite réunis en un document. Le 16 janvier 1967, celui-ci est remis aux personnes qui, trois jours plus tard, doivent se réunir en vue de coordonner la position du ministère avant la rencontre avec la Commission, prévue pour le 24 suivant.

Dans le document du 16 janvier, les opinions émises par les intervenants du ministère sont en général négatives; elles vont de la division entre les anglophones et les francophones, qui résulterait d'une telle politique, jusqu'au fait que les possibilités de faire carrière se verraient limiter pour tous.[26] On y retrouve, également, une gamme d'émotions qui, venues en général d'anglophones, fourniraient matière à réflexion aux francophones qui sont considérés comme les 'émotionnels' du Canada.

Bref, la conférence du 19 atténue certaines de ces positions. Les représentants du ministère soutiendront, le 24 janvier, devant la Commission, que: les objectifs militaires, et non le bilinguisme, sont à la base de la location d'unités; le regroupement de francophones dans des unités est le facteur important, et non la location de ces unités; les militaires ne peuvent s'attendre à passer toute leur carrière dans une province car cela restreindrait leurs propres possibilités de carrière ainsi que la liberté du ministère de les utiliser.[27] Cela n'empêchera pas la Commission de faire des recommandations pour la création d'ULF, «au sein de la Force mobile» ainsi que, de façon progressive, au QGFC et dans d'autres commandements que celui de la Force mobile.[28]

On constate donc que le MDN n'est pas opposé à l'idée de concentrer des francophones dans certaines unités.Toutefois, il n'est prêt à changer, ni sa logique de localisation des unités; ni son système de progression des carrières; et, partant, ni l'efficacité de ses opérations. Notons, ici, que sauf en ce qui concerne la marine,

il y avait, au Québec, une vaste gamme d'unités militaires permettant la pratique, le plus souvent en anglais, de la plupart des métiers des Forces canadiennes.[29]

Celui à qui est due la position finale du MDN dans ce dossier est, sans aucun doute, le général Jean Victor Allard. C'est lui qui préside la réunion de coordination du 19 janvier 1967 et qui, après avoir laissé s'exprimer durant quelques minutes ses subordonnés, intervient de façon assez brutale pour rappeler le pauvre sort qu'ont subi, jusqu'à ce jour, les francophones dans nos Forces. Ensuite, il fait aboutir les discussions de la façon que l'on sait.[30]

Révélateur des attitudes du moment autour de cette question est un incident auquel un des auteurs fut mêlé. Résumons-le rapidement. Parmi les opinions émises en préparation de la réunion du 19 janvier 1967, deux textes bien différents sont venus de la branche des opérations terrestres du GQFC. Dans l'ordre chronologique, l'auteur, à la demande de son supérieur, le lieutenant-colonel W.B.S. Sutherland, avait d'abord fourni ses réactions aux suggestions de la Commission B et B. Sutherland, insatisfait des conclusions auxquelles était arrivé son subordonné, soumit ses propres réponses aux propositions avancées par les commissaires Laurendeau et Dunton.[31] En effet, Sutherland a fait parvenir *in extenso,* au coordonnateur de la réunion à venir, les opinions de son subordonné qu'il ne partageait pas. Mais il les a accompagnées des siennes, le tout sous couvert d'un court mémorandum explicatif. Sutherland faisait part d'arguments négatifs, comme ceux que nous avons brièvement évoqués plus tôt, dans un mémorandum qui était coiffé du titre *English Canadian Viewpoint.* Pour sa part, l'auteur tenait une position qui, bien qu'elle sera très rapidement dépassée par les événements, était beaucoup plus près des conclusions auxquelles arrivera la réunion du 19 janvier 1967 (Sutherland l'avait intitulée *French Canadian Viewpoint).* Par exemple, il disait oui à l'extension des ULF mais ne prévoyait pas que ce système puisse s'étendre à des groupements d'unités. Et, par conséquent, il conclut que: «Du fait qu'il est difficile de visualiser un regroupement 'opérationnel' d'unités de langue française au-delà de l'échelon du bataillon, de l'escadron ou du navire, l'usage du français comme langue des opérations passé cet échelon n'est pas envisagé.»[32] Il n'insistait pas, non plus, sur l'application du principe de l'égalité des deux langues; il recom-

mandait seulement que le français pourrait être utilisé dans les centres d'instruction,

> «mais cela pourrait se limiter à la partie qui ne touche que la formation sauf dans le cas des recrues ou des élèves-officiers, si leur nombre proportionnel et leur manque de connaissance de l'anglais le justifiaient.[33]

Cela dit, il n'était pas le seul à être timide par rapport à ce qu'Allard allait viser. Ainsi, le colonel Armand Ross, présent, à titre d'observateur, à la réunion du 19, avait émis son point de vue, dans le document du 16 janvier. Qu'avait-il écrit? Entre autres choses, qu'il serait sans doute judicieux de désigner certaines unités opérationnelles des Forces comme étant «à prédominance de langue française». Mais, ajoutait-il, «je ne considère pas la possibilité de faire de ces unités et bases des entités unilingues françaises». Ce qui paraît certain, à ce stade, c'est qu'elles devraient inclure une majorité de militaires francophones et un bon nombre d'officiers et d'hommes de troupes anglophones.[34] Rien à ce moment, dans la démarche du colonel Ross, ne mentionne la langue qui serait utilisée dans ces unités ou, encore, si les anglophones qui en feraient partie devraient être bilingues.

En janvier 1967, le comité Ross n'a pas encore terminé son travail. Ce n'est qu'en mars que cela sera fait. Que lit-on dans ce travail? Que suite à la lettre de la Commission de novembre 1966 et au voeu exprimé par plusieurs (dont certainement Allard[35]), le comité a compris qu'il se devait d'envisager «la possibilité que certaines bases et unités soient désignées comme éléments militaires devant se composer principalement d'effectifs de langue française». Toutefois, il n'a pas étudié l'établissement éventuel d'unités militaires «exclusivement de langue française dans la seule province de Québec». D'ailleurs, le signataire du document se demande s'il serait opportun de grouper des francophones et de les affecter à des tâches précises compte tenu des exigences du service et de l'orientation fonctionnelle des Forces armées?

Le Comité s'est donc penché sur l'opportunité de désigner dans les régions françaises ou bilingues du pays des bases et des unités se composant surtout d'officiers et d'hommes de langue française. Ceux-ci acquerraient leur première expérience des opérations et y reviendraient à divers stades de leur carrière. Toutes ces bases et unités incluraient une «proportion appropriée» d'anglophones afin

Après avoir encouragé l'usage d'un bon français au sein du Royal 22e Régiment, le brigadier-général M.H.M. Richard, CD, devint le premier général canadien-français à servir à titre d'attaché de la Défense près de l'ambassade du Canada, à Paris. (Sh-72-549)

Le brigadier-général J.A. Ross, DSO, CD, dont le rapport sur les conditions de service des militaires canadiens-français permit au général Allard d'amener les changements qui s'imposaient. (REP 70-286)

que les francophones puissent côtoyer l'anglais dès leur initiation dans les Forces et que cela bâtisse un milieu où les anglophones intéressés pourraient prendre contact avec la culture et la langue des Canadiens français. De plus, elles permettraient aux francophones de servir, de temps à autre, dans des lieux où le français prédomine et les aiderait à surmonter le handicap d'avoir à se prouver, tout au long de leur carrière, aux niveaux professionnel et social, dans leur langue seconde.[36]

Cette partie de son travail qui parle d'unités se composant surtout de militaires de langue française fera l'effet d'une proposition spécifique, bien préparée et développée par le Secrétariat au bilinguisme. Après avoir été commentée par divers organismes du QGFC, elle sera présentée au Conseil de la Défense le 27 novembre 1967 dans une note de service intitulée «Réorganisation et relocalisation d'unités et de bases à prédominance francophone ainsi que la création d'un centre d'instruction en langue française.» Il s'agit, essentiellement, à travers la désignation éventuelle d'unités des trois éléments (mer, terre, air) qui deviendraient «à prédominance francophone» d'étendre officiellement hors du R22eR — et donc, à d'autres métiers qu'à celui de fantassin — les opportunités qu'ont eues jusqu'ici les militaires de ce régiment. Ainsi, les francophones trouveraient l'occasion, sans connaître à fond l'anglais, de compétitionner à égalité avec leurs confrères anglophones. Comme des anglophones en feraient partie, cette structure servirait à développer le bilinguisme. De plus, elle justifierait la présence de personnel bilingue à tous les autres paliers militaires, incluant le QGFC. Comme la plupart des unités proposées se retrouveraient au Québec (sauf en ce qui concerne la partie francophone du Régiment aéroporté et le navire) on souligne, devant le Conseil, qu'à long terme, certains coûts d'éducation des enfants des militaires pourraient décroître et, qu'à court terme, beaucoup de complications créées aux francophones devant servir hors Québec disparaîtraient. Enfin, ajoute-t-on, si la situation sociologique qui prévaut hors Québec ne change pas, il y aura peu de chances que de telles bases ou unités y réussissent.[37]

Le mémorandum est accepté dans ses grandes lignes.Le ministre demande que le vice-chef de l'état-major (VCED) fasse la préparation nécessaire pour que la question soit présentée au Cabinet dès que possible avec les détails spécifiques quant à l'exécution et aux coûts approximatifs de l'opération.[38]

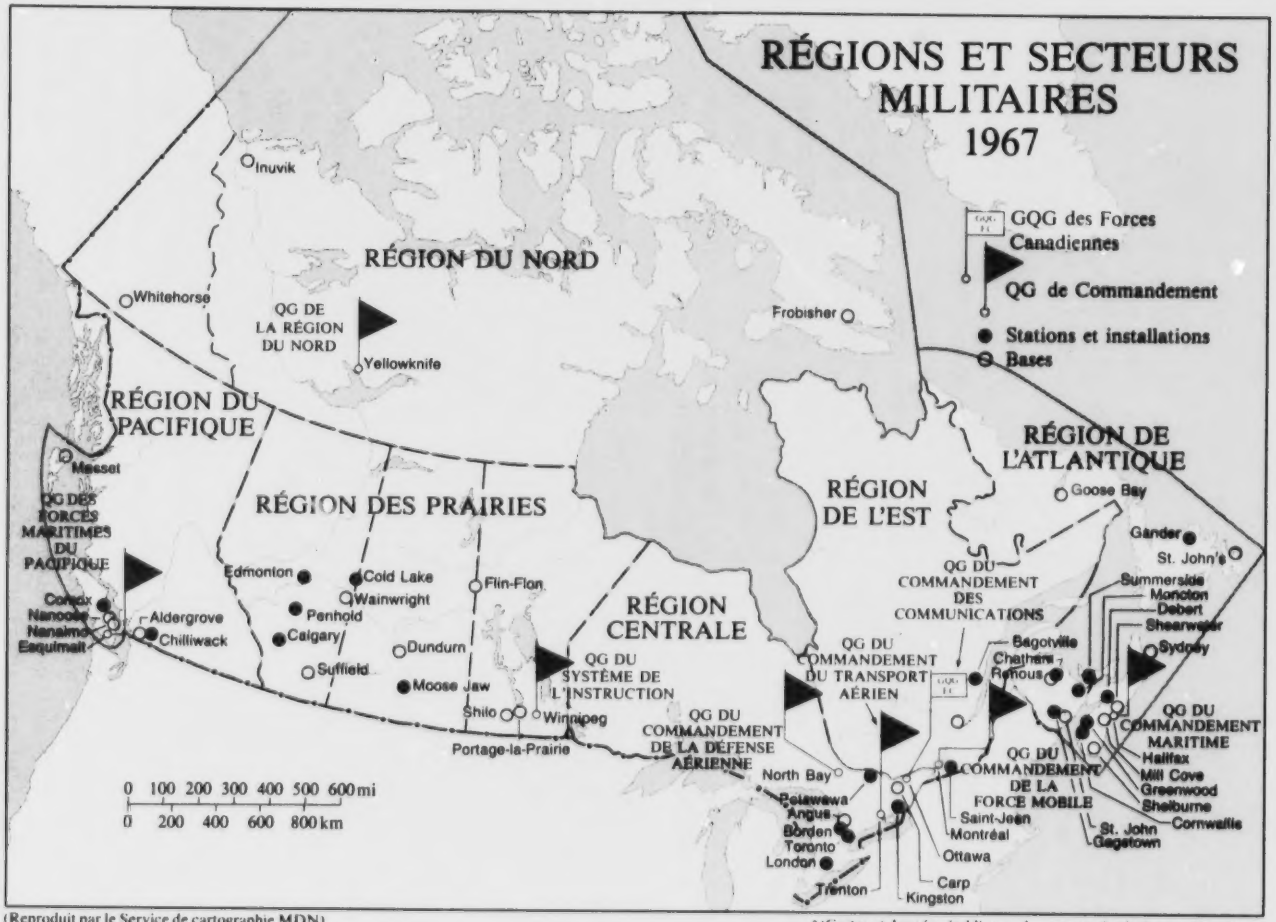

(Reproduit par le Service de cartographie MDN)

*(Cartes et données établies par le cartographe du Service historique)

Le jour même, l'honorable Léo Cadieux écrit au Premier ministre pour lui expliquer ce qui se prépare au niveau des unités à majorité francophone; il demande ensuite la permission de procéder à l'implantation immédiate du projet.[39]

Le 7 décembre, le très honorable Lester B. Pearson répond, en français, qu'il trouve intéressant les projets mis en marche à la Défense. Au sujet des bases militaires de langue française, il prévient, toutefois, qu'il faudrait éviter de concentrer ces unités au Québec et qu'on devrait en trouver partout au pays bien que, reconnaît-il, les premières seront surtout en sol québécois. Il demande ensuite si les «régiments» de langue française engloberont des anglophones, car cela permettrait un peu plus de bilinguisme et de compréhension entre les deux groupes.[40] Ce sont deux considérations qui ont déjà été mentionnées par plusieurs au ministère, incluant Ross. Concernant la seconde question, le ministre, au Conseil du 27 novembre, avait mentionné, à deux reprises, qu'il fallait inclure un pourcentage d'anglophones dans les unités prévues afin de se prémunir contre tout danger de 'ségrégation'. Dans ce sens, également, le fait que le 1er Commando (composé de francophones) soit affecté à Edmonton (Alberta) n'était pas pour déplaire.[41] Cependant, le problème n'était pas résolu de façon définitive.

Le Conseil de la Défense, lors d'une réunion tenue le 18 décembre 1967, étudie une ébauche de la note destinée au Cabinet où l'on parle d'une proportion de 70 p.c. de francophones et de 30 p.c. d'anglophones dans les unités à prédominance de langue française. Or, au cours de la discussion qui entoure le sujet, on se rend compte que le CED insiste pour que le projet n'inclut pas de proportion de francophones. Ce qu'il faut faire ressortir, dit-il, ce sont les buts recherchés par la mise en marche du plan, c'est-à-dire l'amélioration de l'état de l'éducation en français des enfants des militaires francophones, ainsi que la prise en compte du fait que 28 p.c. de francophones* se retrouveront, un jour, à occuper 28 p.c. des positions dans les Forces à tous les grades et dans tous les métiers. La création d'unités à 70/30 p.c. ne représente pas le but du programme. Le ministre, pour sa part, penche vers une proportion et semble satisfait du 70/30, toujours dans le but

* Pourcentage des francophones au Canada selon le recensement de 1961.

d'éviter la ségrégation. Malgré tout, à ses yeux, l'ébauche reste trop ségrégationniste. Il en résulte une nouvelle rédaction qui, avant présentation au Cabinet, doit faire disparaître cette facette. Quelques changements mineurs devront aussi intervenir ailleurs dans le document.[42]

Finalement, le 19 janvier 1968, un mémorandum est envoyé au Cabinet où l'on reprend les questions habituelles: recrutement des francophones et leur maintien dans les Forces; programmes du ministère pour encourager le bilinguisme; langue des opérations qui, de l'opinion d'Allard, devra rester l'anglais. Les paragraphes 6 et 7 de la note demandent une approbation spécifique du Cabinet, puisqu'ils proposent, explicitement, la relocation et la francisation d'unités des trois armes. Tout en reconnaissant que des anglophones feront partie de ces unités, l'aspect pourcentage, contenu dans l'ébauche du 18 décembre, est disparu. Par contre, on explique les bénéfices de ces nouveautés en disant, entre autres, que les francophones resteront sans doute plus longtemps dans les Forces et en occuperont, un jour, 28 p.c. des effectifs.[43]

À partir de ce point, donc, il semble que le CED ait fait prévaloir son opinion concernant le véritable but visé. Mais tout n'était pas joué. En effet, le communiqué de presse du 2 avril 1968, qui annonce officiellement la mise sur pied d'ULF, avance que, pour encourager l'usage de la langue seconde, 20 p.c. des effectifs des ULF seront composés d'anglophones; on ajoute même que 20 p.c. des cadres des éventuelles unités de langue anglaise (ULA) seront remplis par des francophones. Le communiqué mentionne toutes les opinions exprimées jusqu'à maintenant dans l'affaire des ULF. Les buts du programme sont d'améliorer le bilinguisme des Forces et d'aider à réduire le départ des militaires francophones puisque, au niveau du recrutement, selon le rapport Ross, ils se présentent en assez grand nombre. Pour cela, on va créer des ULA et des ULF, et former un centre d'entraînement de langue française. Ces ULA et ULF pourront se retrouver partout au pays et ne seront pas cantonnées dans un secteur géographique spécial. L'on veut un cadre bilingue dans les Forces et non une division linguistique et géographique de la Défense.

Le communiqué rappelle que la langue des opérations, au-delà des ULF, sera l'anglais sauf dans celles de l'élément 'air' où l'anglais, langue des communications aériennes, sera utilisé même

à l'intérieur de l'unité, puisque, par entente internationale, prétend-t-on, telle est la pratique presque partout dans le monde.[44] On y souligne également le fait que la question de l'éducation est en partie réglée grâce aux allocations accordées aux militaires dont les enfants doivent aller étudier au loin, faute de services adéquats au lieu de l'affectation.

Enfin, dit-on, les ULF forment la première étape d'un programme qui verra le jour graduellement, de sorte que l'efficacité et la progression des carrières ne seront pas touchées.[45]

Neuf jours plus tard, le ministre, par une note de service au CED, autorisait officiellement celui-ci à aller de l'avant, dans le domaine des ULF, selon les données émises par la note au Cabinet du 19 janvier précédent et celles du communiqué de presse du 2 avril.[46] C'était, à ce stade, donner vie officielle à un fait presque accompli puisque les ULF en question étaient déjà en voie de réalisation. La note du ministre reprenait les raisons de la mise sur pied des ULF et certains thèmes devenus habituels: se défendre contre la ségrégation; avoir des ULF partout au Canada, des francophones dans les ULA (20 p.c.) et des anglophones dans les ULF (20 p.c.). On devait avancer vers ces buts de façon progressive et sans que ne soient diminuées, pour les francophones, les opportunités de carrière.

Ce changement radical et positif, qui est annoncé en faveur des Canadiens de langue française dans les Forces, est aussi marqué au coin de la précipitation. Plus loin, nous aurons l'occasion de constater l'inexistence des «ententes» internationales qui sont censées imposer l'anglais à nos forces, en particulier à celles de l'air. Sur un autre point, on s'est aussi avancé trop rapidement: celui des 20 p.c. de francophones dans les unités de langue anglaise et vice-versa. Le 21 mars 1968, le Premier ministre Pearson, dans une longue lettre à Cadieux, confirmait à celui-ci la décision prise par le Cabinet neuf jours plus tôt, d'accepter les transformations suggérées par les Forces armées. Il associait cette approbation générale de conditions et de conseils qu'Armand Letellier a bien résumés ailleurs[47] dont les 20 p.c. qui sont apparus dans le communiqué du 2 avril. Dans l'esprit des membres du Cabinet de Pearson de même que dans celui du Premier ministre même, il y avait sans doute de bonnes raisons politiques pour exiger ces 20 p.c. (qui devaient être un minimum, écrivait-on). Mais, si ces

personnes avaient pris en compte le principe de base — par ailleurs accepté par elles, ce qui rend l'erreur encore plus frappante — voulant que les Forces traitent dorénavant de façon égale anglophones et francophones et offrent les mêmes opportunités aux deux groupes, elles auraient aussitôt constaté que les mathématiques de l'égalité donnent des résultats bien différents de ceux de la politique. En effet, étant donné le nombre inévitablement plus grand d'unités de langue anglaise que de françaises, comment serait-il possible de concilier le fait que les francophones pourraient travailler en français avec celui insistant pour qu'ils forment 20 p.c. des effectifs des ULA où ils devraient nécessairement fonctionner en anglais? Dans ces conditions, quelle proportion de francophones des Forces opéreraient en anglais par rapport à celle des anglophones en français? Lorsque l'état-major se penchera sérieusement sur toute la question du bilinguisme et du biculturalisme dans les Forces, dans le but de dessiner un programme d'implantation à long terme, on se rendra compte de cette inconsistance et l'on se mettra en frais de faire changer cette donnée. Il est intéressant de noter qu'Allard signa, le 4 avril, une lettre destinée à Cadieux, s'en prenant avec force à l'écrit de Pearson du 21 mars. Letellier, encore, en résume bien le contenu et rappelle la petite histoire l'entourant.[48] Allard, de son côté, nous signale que Cadieux ne transmet pas ses objections à Pearson et pourquoi.[49] Pour notre part nous noterons que, concernant les 20 p.c., Allard prend bien note du fait que la lettre de Pearson souligne qu'il sera difficile, pour le moment, parce qu'il n'y a pas assez de francophones, d'implanter 20 p.c. de francophones dans les ULA et, qu'en conséquence, il faudra chercher à atteindre ce pourcentage seulement aux endroits où un environnement culturel et éducationnel adéquat existe déjà. La réponse du CED porte simplement sur le fait que de telles conditions n'existent qu'au Québec et dans certaines parties de l'Ontario.[50] En aucun endroit dans sa lettre trouve-t-on une référence au fait que de respecter ce critère du 20 p.c. est inconciliable avec l'«égalité». Ici aussi, on avait oublié de faire un exercice élémentaire de calcul. Mais ne dramatisons pas trop cette séquence qui n'eut d'ailleurs pas de suites malheureuses.

Retournons au 1er avril 1968. Ce jour-là, un long message en anglais et en français fut envoyé aux généraux commandants. En plus d'y trouver le texte du communiqué qui deviendra public le

lendemain, on y voit vibrer l'esprit animant le CED. Le devoir des Forces, dit-il, est de fournir le leadership en matière de bilinguisme; la structure disciplinée de l'organisme le permet mieux qu'ailleurs. Puis, il ajoute que le programme maintenant mis en marche ne nuira pas à la carrière des anglophones et ne sera pas ségrégationniste. La question des effectifs compétents à réaliser le plan, bien que difficile aux débuts, sera peu à peu réglée. Les Forces ont un rôle à jouer dans l'unité nationale et auront une attitude positive vis-à-vis du programme. Le CED est confiant que chacun fera sa part en l'appuyant.[51]

Le communiqué et le message du CED restent vagues sur le nom des ULF désignées. On n'y parle pas du Régiment aéroporté. Les unités terrestres qui seront logées à Valcartier ne sont pas encore connues. Il mentionne, toutefois, qu'à l'intérieur des directives d'unification, un redéploiement d'unités terrestres est prévu. Il est remarquable de noter, ici, le fait qu'Allard, un peu comme ses prédécesseurs l'avaient fait en 1953 (artillerie) et en 1957 (blindés) mais avec plus de vigueur et d'ampleur, ait voulu faire coïncider l'élément bilinguisme et ULF avec tous ces changements qui allaient, de toute façon, intervenir.[52]

Au 25 juin 1968, quelques unités ont déjà été désignées ULF[53] et le communiqué d'avril commence à se préciser. Le plus grand nombre des ULF sera constitué d'unités de terre: mais le principe est également mis en application par la marine et l'aviation, d'une façon spectaculaire, comparée au néant qui avait existé jusque-là, mais entichée d'une certaine réticence surtout du côté naval où la tradition britannique est particulièrement forte. Arrêtons-nous au cas de la marine, qui a été abordé auparavant et qui le sera encore, plus loin dans cette étude.

En 1941, questionné sur la pertinence de former des équipages francophones pour certains navires, le capitaine J.O. Cossette, secrétaire naval francophone, émettait une fin de non recevoir claire et nette.[54] En 1964, alors que la même idée réapparaissait à l'horizon, au cours des travaux de la Commission Laurendeau-Dunton, le Directeur des carrières (Marine) le capitaine D.L. Harrington, faisait savoir à son supérieur qu'il s'opposerait à ce qu'un navire soit éventuellement désigné ULF.[55] En 1967, le lieutenant-commander Pierre Simard, membre naval du Cabinet

d'Allard, écrit que, dans la marine, un climat hostile existe face à des plans de cette nature.[56]

Un élément important intervient d'entrée de jeu ici: l'intérêt certain que porte le CED au cas de la marine. Ainsi, le rapport de «faisabilité» que Simard présente à Allard, le 12 octobre 1967, est dû à l'initiative du CED. Quelques-uns des points de ce rapport méritent mention. L'idée est discutée depuis des décennies mais certains en demandent trop et tout de suite (plusieurs navires «francophones» opérant de ports québécois). Il y a des arguments contre le projet qui, pour la plupart, sont émotionnels selon Simard. En voici certains: on divisera la marine; la population, surtout à Halifax, n'est guère réceptive; dans la marine, le climat est hostile à de tels plans; les marins francophones sont contre, de peur d'être étiquetés; les marins du navire francophone rencontreront une profonde hostilité à leur port d'attache.[57] Du côté positif, Simard reprend, d'une autre façon, les arguments développés dans le Rapport Ross en faveur d'unités regroupant des francophones. Il émet l'opinion que les francophones qui auront été formés dans la marine seront de bons Canadiens et certainement pas des «séparatistes».[58] Après ce tour d'horizon, Simard conclut que la réalisation de ce projet ne sera pas facile mais qu'il faut essayer.

Ensuite arrive la partie pratique. Si l'on décide d'aller de l'avant, il faudra recenser les marins de langue française. À première vue, il y aurait 132 officiers et 1 585 sous-officiers et marins. Mais aura-t-on les compétences à chaque niveau et dans toutes les spécialisations? Selon Simard, au cours des 12 à 16 prochains mois, on devrait quand même pouvoir aboutir. Ensuite, il étudie les alternatives suivantes: le navire à 100 p.c. francophone ou celui à seulement 80 p.c. Dans un cas comme dans l'autre, la période nécessaire à la mise en marche reste la même: 12 à 16 mois. Mais Simard préférerait l'équipage homogène francophone (ce qui, notons le, diverge des solutions de Ross qui privilégie un mélange des deux groupes linguistiques; or, Simard avait été membre du comité d'étude dirigé par Ross). Pourquoi? Pour ne pas commettre vis-à-vis des anglophones les injustices que l'on tente maintenant de faire disparaître pour les francophones; pour que le français soit vraiment utilisé comme langue première à bord, ce qui sera impossible avec des anglophones qui, de plus, après avoir été jetés dans cette situation, chercheront sans doute à être

transférés ailleurs; enfin, pour éviter que le commandant n'exerce deux sortes de leadership: une pour les anglophones et l'autre pour les francophones, les deux groupes étant trop différents.

Simard souhaiterait qu'une fois la décision prise, le commandant soit aussitôt désigné afin qu'il puisse préparer cet énorme changement en éliminant une partie des problèmes avant que le navire prenne la mer. Il ne faut pas que la personne choisie ait, à la fois, à relever les défis d'un nouveau commandement ainsi que toutes les anxiétés et pressions qui seront inhérentes à ce projet précis. Il serait souhaitable d'avoir un officier et un sous-officier de la marine française détachés auprès de ce commandant pour l'aider à franciser l'équipage. D'un point de vue plus général, Simard souhaiterait que l'on «vende» au public l'idée de ce navire à équipage francophone plutôt que de la lui faire avaler de force.[59]

Au sujet de ce document, il y aurait beaucoup à dire. Ainsi, Simard, bien que positif en général, nous apparaît quelque peu craintif, en particulier par son insistance sur les aspects psychologiques — et, soit dit en passant, impalpables — de la question.

Le 16 octobre, un second mémorandum de Simard à Allard donne à comprendre que l'essentiel des propositions du signataire ont été acceptées par le CED, au moment d'une discussion qu'ont eue les deux officiers. Pour sa part, le CED a déjà abordé ce projet avec quelques officiers supérieurs; en principe, Simard devrait commander le navire. Cet écrit se termine sur la phrase suivante: «s'assurer que la politique de ne pas publiciser ce projet soit respectée.»[60]

Les consultations des officiers supérieurs navals sont poursuivies par Allard qui doit, autant que faire se peut, éviter tout affrontement avec la marine encore sous le choc des effets anticipés de l'unification.[61] Le commodore H.A. Porter, le 11 décembre 1967, fait un résumé au colonel Letellier, dans une note de service, des problèmes qu'il faut envisager avec un navire à équipage francophone. D'une part, il répète quelques-unes des difficultés déjà soulevées par Simard du côté du nombre de marins disponibles et compétents pour cette aventure. D'autre part, il ajoute de nouveaux éléments et apparaît moins craintif que Simard. À ses yeux, si on se lance dans une telle expérience, il faut en assurer le succès. Et pour l'atteindre, il faut créer un certain

enthousiasme dans la marine de la côte est et, à cet effet, il faudra une sérieuse campagne de relations publiques qui cherchera, aussi, à développer une attitude positive chez la population civile locale. Il serait nécessaire, aussi, de mettre sur pied une école de langue française pour les enfants des marins francophones, de même qu'un centre communautaire pour la population francophone. Autrement dit, le projet doit être englobant et entraîner l'adhésion des autorités provinciales et municipales à Halifax et Darmouth.[62]

Déjà, à ce moment, la machine a été mise en marche. Le 16 novembre, le CED a envoyé un message au Commandement maritime pour que l'on recense les marins parlant couramment le français.[63] Le 17 janvier, un mémorandum d'Allard au chef du Personnel demande à ce dernier d'étudier les deux possibilités évoquées par Simard: un destroyer à équipage entièrement francophone; et le délai nécessaire à réunir un équipage à 80 p.c. de francophones?[64] La première alternative sera éliminée suite à la décision du Cabinet du 12 mars, amplifiée par la lettre subséquente du Premier ministre Pearson. Cette décision gouvernementale, discutable à plusieurs égards, aura aussitôt un premier effet préjudiciable.

Le 15 mars 1968 Simard, qui a été chargé de réaliser le projet, rédige un nouveau rapport à l'intention d'Allard. Premièrement, une étude des dossiers a révélé que la marine possédait les ressources suffisantes francophones pour que le navire opère comme ULF entre 1968 et 1971. Mais, étant donné la volonté gouvernementale, il faudra inclure entre 20 et 30 unilingues anglophones. Plus loin, le commandant de *l'Ottawa* (c'est ce navire qui a été choisi) soulignera qu'il faudra, à l'avenir, recruter 340 francophones de plus par année dans la marine, pour assurer que l'unité puisse poursuivre sa mission spéciale d'ULF. Deuxième point intéressant: Simard accepte à fond la théorie du 80/20 à laquelle il s'était objectée en octobre précédent. Ses raisons? On aura plus de souplesse dans la formation de l'équipage; on n'aura pas à promouvoir de façon spéciale un certain nombre de francophones afin de combler des postes libres; cela respectera les objectifs nationaux et le Rapport Ross; on fera disparaître en grande partie la notion «séparatiste» inhérente à ce navire; il sera plus acceptable aux marins de servir dans un navire bilingue qu'unilingue. Troisièmement, Simard se maintient dans sa tactique de *low profile* au sujet de l'annonce du projet au public: en tout

cas, c'est ce terme qu'il utilise pour qualifier le programme de relations publiques que le ministère doit utiliser «pour améliorer le climat dans la région d'Halifax».[65] Ce rapport sera passé au chef du Personnel le 18 mars afin qu'il puisse faire en sorte que les mesures concernant le personnel soient engagées aussitôt.[66] C'est donc dire que du côté naval, où il y avait sans doute beaucoup à craindre, la machine a été mise en marche. Mais on se doit de prendre note, en regard de certains insuccès qui seront révélés dans le second tome, que l'on n'est pas parti du bon pied. La note de Simard, d'octobre 67, disait qu'avec des anglophones à bord, la langue française aurait de la peine à prendre la place qui lui revenait. Ce n'est certainement pas avec les cours accélérés de français que l'on se propose de faire suivre aux unilingues anglophones, selon la note du 15 mars 68, que les choses s'arrangeront. En voulant éviter le ségrégationnisme, ainsi que le désiraient Cadieux et Pearson, une note insinuante d'inachevé s'insérait dans le projet des ULF en général mais, en particulier, du côté naval, qui n'avait aucune base opérationnelle au Québec et dont les grandes unités opéraient à partir d'Halifax et d'Esquimalt où le milieu culturel francophone était, pour ainsi dire, *inexistant*. De plus, l'Ottawa devait entreprendre sa nouvelle carrière en se reposant sur des francophones ayant déjà, pour la plupart, plus de dix années de service naval exclusivement en anglais. Ajoutant à cela le climat plutôt hostile qui régnait à Halifax, selon les dires de Simard qui semble, pour sa part, en être convaincu, la tentation était forte 'de se hâter avec lenteur' dans l'affaire de l'ULF. C'est ce qui se fit. L'idée du navire à équipage francophone abandonnée, on adoptera facilement, à Halifax, tant chez Simard que chez l'amiral commandant le Commandement maritime, le vice-amiral O'Brien, celle d'un 'navire bilingue'.[67] Un rapport de Simard, daté du 26 juin 1970, portant sur les opérations de *l'Ottawa*, dit bien que son navire est une unité bilingue.[68] Un des commentaires du major-général J. Dextraze, chef du personnel adjoint (militaire), qui l'a reçu par la voie hiérarchique normale, sera de demander que l'on cesse de qualifier de «bilingue» ce qui a toujours été à ses yeux, une ULF.[69] Cette anecdote nous permet de revenir sur la difficulté qu'ont les humains (et les systèmes) à s'adapter complètement à de nouvelles mesures surtout lorsque ces dernières n'ont pas fait l'objet d'un complément, malheureusement nécessaire, de règlements-balises permettant la bonne application des beaux principes.

Cette confusion entre unités bilingues et de langue française n'existait pas que dans la marine. Dans les premiers mois de 1968, deux autres généraux commandants, au moins, pensaient que les ULF dont on parlait seraient, en fait, des unités bilingues. Allard avait dû corriger cette impression et avait été compris, au moins au niveau du vocabulaire, ce qui n'avait pas été le cas dans la marine.[70]

Malgré tout, le dossier des ULF des Forces armées avance, même si c'est parfois avec difficulté, dans la direction générale qui leur a été assignée. Ainsi, en août 1969, Allard peut organiser, à l'Anse-au-Foulon, à Québec, un vaste rassemblement des ULF terrestres et maritimes puisque, en rade, se trouve *l'Ottawa*. Le gouverneur-général, Roland Michener, ainsi que le ministre Cadieux sont présents. Ce dernier profite de l'occasion pour annoncer que le 430e Escadron tactique aérien d'hélicoptères (ETAH) et le 433e Escadron tactique aérien (ETA) deviendront officiellement, sous peu, des ULF. Enfin, le commando francophone du Régiment aéroporté, alors à Valcartier, ira rejoindre le reste du régiment à Edmonton.[71]

Le plan de bilinguisme et de biculturalisme des Forces

On visait, par la création d'ULF et l'organisation d'un minimum d'instruction militaire en français, à étendre, autant que possible, l'utilisation de la langue française dans les unités militaires situées au Québec, de même que le spectre des métiers militaires pratiqués en français dans cette province. Certaines ULF seraient également mises sur pied hors du Québec, et comme un certain nombre d'anglophones en feraient partie ceux-ci auraient l'occasion de développer leur connaissance du français.

De ces mesures, on comptait tirer plusieurs bénéfices. On poserait sur une base plus solide la carrière des militaires francophones. En éliminant le handicap de départ que l'anglais avait constitué jusque-là, on allongerait, probablement, la durée de leur carrière. Selon Ross, environ 27 p.c. des recrues étaient francophones, entre 1961 et 1966 — un pourcentage très près de celui qu'ils représentaient dans la population canadienne. Mais ces francophones quittaient rapidement les Forces de sorte qu'ils ne faisaient pas tout à fait 16 p.c. des effectifs en 1967. Le but précis recherché, ici,

est de voir passer le pourcentage de rétention des francophones de 16 à 28 p.c. En passant, ce relèvement du pourcentage n'est pas une recommandation explicite du rapport de Ross. Toutefois, le comité avait été formé pour étudier la participation des francophones — sous-entendu, proportionnellement à leur nombre au Canada. Le 18 décembre 1967, le CED a expliqué clairement au Conseil de la Défense qu'un des but des modifications recherchées est d'atteindre 28 p.c. de francophones dans les Forces. Le CED le mentionnera encore dans sa directive P6/69 du 13 janvier 1969 dont nous parlerons plus loin. Le ministre reprendra ces 28 p.c. dans sa note au Cabinet, citée ci-haut, et, encore, dans sa conférence de presse. Cet objectif sera gardé dans tous les programmes subséquents d'expansion et sera inclus dans le *Livre blanc sur la Défense* de 1971.[72]

D'autres avantages doivent découler des décisions rendues publiques le 2 avril 1968. Ainsi, ceux qui, pour des raisons familiales ou d'éducation, ne pouvaient servir hors Québec, verraient s'accroître leurs opportunités de carrière. Ceux qui iraient hors Québec baigneraient, souhaitait-on, dans une meilleure atmosphère générale, car des affinités culturelles existeraient au sein d'un groupe homogène (sur un navire, ou dans l'aéroporté, par exemple); des possibilités d'éducation en français verraient aussi le jour dans ces centres. Notons, ici, qu'à compter du 1er avril 1968, les militaires anglophones ou francophones qui, pour des raisons de service, ne pouvaient offrir à leurs enfants l'éducation nécessaire (pas d'école dans la langue des enfants ou manque de service pour cas spéciaux d'handicapés, par exemple) avaient droit à une allocation annuelle pouvant aller jusqu'à 1 300$ par enfant. Le colonel (e.r.) René Morin a d'ailleurs étudié toute cette question dans une brochure publiée par le Service historique.[73] Nous y reviendrons, d'ailleurs, dans le second tome.

Les ULF deviennent, par leur seule présence et la nouvelle mentalité qu'elles impliquent, un grand élément de changement. Ainsi, avant de former de nouvelles ULF, il faut entreprendre un recensement dans les Forces pour connaître le nombre de ceux qui parlent français de même que le niveau de la connaissance que ceux-ci ont de cette langue. Un message a déjà été envoyé aux unités, le 9 février 1968, à cet effet.[74] On songe aussi à organiser le système de communication de telle sorte que les messages adressés

à toutes les unités des FAC puissent être expédiés dans les deux langues.[75]

D'un autre côté, à mesure que les unités de langue française sont désignées au cours de 1968, il apparaît évident que plusieurs documents officiels — tels les Ordres administratifs des Forces canadiennes (OAFC) — devront être modifiés afin de refléter cette réalité. Après tout, à l'avenir, des unités ne seront plus connues que par leur appellation française, d'autres retiendront leurs titres anglais et, enfin, une troisième catégorie — le QGDN et les divers commandements, entre autres, — sera bilingue. Ces dispositions sont déjà contenues en essence dans un mémorandum du Secrétariat d'Allard adressé au VCED le 14 mai 1968.[76] C'est donc dire que l'on progresse rapidement dans l'infrastructure d'un système total de B et B pour les Forces, même si celui-ci n'est pas encore officiellement accepté.[77]

Ces premiers pas que représentent les ULF, devaient être faits de façon graduelle afin que l'efficacité des Forces et la progression des carrières ne soient pas affectées en mal. Toutefois, à mesure que cela serait possible, des recommandations précises devaient être soumises pour que cette amorce de programme soit convertie en un véritable plan global de B et B dans les Forces, écrit Cadieux à Allard, le 11 avril 1968.[78] Le ministre poursuit en disant que les francophones commencent à trouver des réponses aux problèmes qui leur étaient posés lorsqu'ils devenaient membres des Forces canadiennes. Même si, précisait le communiqué du 2 avril 1968, l'anglais resterait la langue des opérations hors des unités de même que celle utilisée dans les airs, on espérait que la création d'ULF constituerait une étape vers l'objectif final qui visait à ce que les militaires des grandes bases et unités ainsi que des quartiers généraux soient un jour capables de communiquer entre eux en utilisant n'importe laquelle des deux langues officielles.[79]

Le CED et son secrétariat spécialisé n'attendent que cette lettre pour attaquer une seconde étape, celle de la constitution d'un plan général de B et B dans les Forces. En effet, on retrouve, dans le *Fonds Letellier,* un aide-mémoire allant dans le sens d'un plan. Bien qu'il soit non signé et non daté, certains éléments nous laissent croire qu'il aurait été préparé entre le 15 décembre 1967 et le 15 février 1968 ou, de toute façon, quelques semaines avant l'approbation donnée par le Cabinet, en mars 1968, aux ULF. Cet

aide-mémoire dresse une liste des activités — chacune d'elles faisant l'objet d'un commentaire — qui devraient bientôt retenir l'attention du Secrétariat. La structure des Forces devra être révisée en fonction de la présence de 28 p.c. de francophones. Il faudra faire un inventaire des postes où le bilinguisme sera nécessaire, ce qui suppose l'émission de critères qui permettront aux gestionnaires de désigner ces postes. Une évaluation de nos ressources en militaires bilingues selon des niveaux de compétence est nécessaire de même qu'une politique d'utilisation de ces ressources. La création d'un besoin de l'utilisation du français dans les Forces sera à prévoir, sinon que d'argent serait dépensé inutilement. On prévoit, aussi, les nécessités suivantes: une politique de traduction et de publication de documents en français; la constitution d'un glossaire et d'un dictionnaire anglais-français; et la présence d'éditeurs pour revoir toute la correspondance produite en français par les grandes branches du QGDN.[80]

Cet aide-mémoire, n'étant pas destiné à une large consommation, est loin d'être complet. Par exemple, le lecteur attentif notera que le bilinguisme est l'apanage des seuls francophones et, qu'en conséquence, ne transparaît pas le besoin de faire porter une partie du poids du bilinguisme par des anglophones. On retiendra, également, ce manque d'assurance, bien compréhensible toutefois, face à la nouvelle nécessité d'utiliser le français puisqu'on prévoit faire réviser tous les textes français par des experts. Tout de même, il reste très intéressant de constater que, le 16 avril 1968, le VCED Sharp, au nom d'Allard, guide la planification détaillée du programme par une directive qui, tout en se basant sur ce qui a été fait jusqu'alors, en particulier sur la lettre de Cadieux du 11 courant, utilise de très près les grands thèmes énoncés dans l'aide-mémoire.[81] Nous ne nous arrêterons pas trop en profondeur sur les suites immédiates données au document du 16 avril puisque le colonel Letellier nous en a donné un excellent résumé pour la période s'étendant jusqu'au 5 juillet suivant.[82] De toute façon, cette phase de planification n'ira pas très loin, ses résultats étant écartés du revers de la main en janvier 1969, dans des circonstances étonnantes.

La directive du CED du 16 avril 68 est, en fait, signée par le VCED, le lieutenant-général Fred Sharp à qui Allard a d'ailleurs assigné la coordination du travail de planification à accomplir.

Aussitôt, Sharp désigne un de ses subordonnés, le major-général M.R. Dare, adjoint au chef des Opérations et de la Réserve, pour constituer et présider, dans les faits, le groupe de travail. Ici se pose une énigme. En effet, ce qui entoure le B et B relève, dans la plupart des cas, de la branche du personnel et l'on peut s'étonner, que le chef du Personnel (CP), le maréchal de l'air E.M. Reyno, n'ait pas été désigné comme coordonnateur plutôt que Sharp. Il y a peut-être une raison à cela: Reyno ne semblait guère intéressé par la question du B et B si l'on en juge par un mémorandum du 3 avril 1968 adressé au VCED où l'auteur, au sujet de l'assignation de *l'Ottawa,* comme ULF, est très clair: il n'y a pas lieu, pour lui, de se mêler de questions hors de son domaine (le Personnel). Pour le reste, cela devrait relever du VCED.[83] C'était, sans doute, sa réponse à la tâche qui lui avait été assignée le 18 mars sur ce sujet. Cependant, le 5 avril, donc deux jours plus tard, Reyno se fera dire par l'adjoint spécial d'Allard, le colonel «Bob» Raymont, qu'il a la responsabilité de coordonner tout ce qui entoure *l'Ottawa.* Le débat ne semble pas clos car, le 9 avril, le *commander* D.E. Samson, du secrétariat de Sharp, écrit aux responsables de sa branche que si autre chose, concerant *l'Ottawa* et relevant du VCED, devait être entreprise, il faudrait agir indépendamment du CP.[84] Le 16 avril, Allard a sans doute voulu contourner un obstacle en offrant la planification au VCED alors que les sujets à traiter (affectations, langue d'instruction, cours de langue, etc...) relèvent d'abord et avant tout du CP.

Toujours est-il que Dare a pris l'affaire en main et a préparé, au cours de l'été et de l'automne 1968, en se basant, en grande partie, comme cela était inévitable d'ailleurs, sur des données fournies par le bureau du CP, des ébauches successives d'un plan qu'il a fait circuler, pour commentaires, au QGFC. Le 20 janvier 1969, il propose au VCED un document où s'inscrivent des principes de base qui devraient être adoptés par le Conseil de la Défense avant qu'un plan d'application de la politique soit tracé. On peut dire que la proposition est bien rédigée et inclut des éléments essentiels: la 'structure' des forces a été revue en fonction des 28 p.c. de francophones qui devront en faire partie; on y reconnaît que le taux de rétention de ces derniers sera relié aux opportunités de faire carrière et que celles-ci devront être égales à celles de leurs collègues anglophones. Dare prévoit une expansion des possibilités d'enseignement dans les deux langues dès 1970 et

étale, entre 1975 et 1980, la «bilinguisation» des différents commandements (ex: le QGFC l'aurait été en 1979). Il conclut, enfin, que les délais qu'il a fixés sont optimistes et pourraient être sujets à modification.[85]

Mais le document, soumis au CED, est rejeté le 5 février par ce dernier: son Cabinet signale que la directive P6/69 du 13 janvier 1969 couvre le domaine dans lequel le général Dare se débat depuis plusieurs mois; de plus, ajoute-t-on, c'est le CP qui s'occupe de ce sujet.[86]

Entre avril 1968 et février 1969, quelques changements sont en effet intervenus. Au niveau du personnel et de l'organisme de contrôle d'abord, le colonel Letellier, qui a pris sa retraite le 20 juillet 1968, a été remplacé à la tête du Secrétariat par le colonel Pierre Chassé. Le Secrétariat a, par la suite, quitté la tutelle du CED pour être transféré, avant la fin de l'année, sous celle du nouveau CP, le vice-amiral R.L. Hennessy, et il a changé de nom pour devenir la Direction - application des politiques de bilinguisme (DAPB). Le CP est aussi devenu le coordonnateur officiel des affaires du bilinguisme dans les Forces armées et, dès février 1969, il semble avoir l'intention d'affirmer son rôle en ce domaine: c'est ainsi que le quiproquo créé en avril 1968 a été démêlé en février 1969 d'une façon qui a dû laisser Dare un peu amer.

C'est donc sous la direction de Hennessy que les plans de bilinguisme seront continués. Curieux retour des choses qui, en 1969, fait de l'auteur de lignes négatives, rédigées en 1966, concernant le bilinguisme (voir au chapitre précédent), l'acteur principal dans ce dossier. En professionnel qu'il était, Hennessy accomplit sa tâche de très belle façon, démontrant ainsi qu'Allard avait eu raison de lui faire confiance.

L'autre modification à mentionner est un nouvel élément d'implantation des mesures de B et B qui se trouvent, justement, dans la directive du CED P6/69 datée du 13 janvier. Essentiellement, ce document vise à instaurer des priorités quant aux mutations des francophones qui sont actuellement dans les Forces, car ils sont trop peu nombreux, à ce stade, pour répondre à tous les besoins qui, jour après jour, apparaissent aux yeux des spécialistes des questions du personnel militaire. Ces priorités vont comme suit: 1° les ULF; 2° le Centre d'instruction aux métiers en français

(déjà créé mais pas encore opérationnel); 3° les centres d'entraînement des pilotes et autres spécialités aériennes ou navales; 4° les divers collèges et écoles d'état-major; 5° le QGFC, surtout dans la branche du Personnel; 6° le Commandement de l'instruction, la Force Mobile et le Commandement maritime. Par contre, on accorde une priorité moins élevée à l'affectation de francophones aux postes (souvent convoités) d'attachés militaires ou auprès d'autres forces alliées. La directive souligne bien qu'elle ne peut être utilisée pour desservir la carrière de francophones à un moment où, au contraire, on cherche à améliorer leurs opportunités de carrière et d'avancement. Elle participe, ajoute Allard, à la recherche du but lointain où les Forces seront composées de 28 p.c. de francophones.[87] Malgré toutes les qualités de cette directive, elle est loin de couvrir tout le champ qu'avait parcouru le groupe de travail de Dare, en 1968, au contraire de ce que prétendait le cabinet du CED, le 5 février.

La fin de non recevoir du travail de Dare est amplifiée lorsqu'on prend connaissance de la directive 3/69 du CP. Datée du 24 mars, elle demande au DAPB, sous la gouverne du Directeur général du Personnel (Effectifs) d'analyser la structure des Forces (déterminer où se retrouveront les 28 p.c. de francophones) et d'identifier les postes bilingues.[88] En somme, de reprendre en grande partie, à partir d'informations fraîches et précises,[89] ce qui a déjà été fait.

Le colonel Chassé et ses adjoints se mettent en marche rapidement. Le 8 avril, un plan de travail a été élaboré[90] avec des dates d'échéance qui seront devancées ou respectées d'assez près de telle sorte que, dans les premiers jours de juin, l'analyse est complétée; l'annotation des postes bilingues, cependant, a été laissée de côté. Les données obtenues ne seront pas utilisées, néanmoins, pour coucher sur papier un plan qui permettrait de combler les lacunes découvertes, cela ne venant qu'en 1971-72 comme nous le verrons dans le second tome. Parmi les renseignements recueillis, se trouve un tableau daté du 1er avril 1969, où l'on a recensé les 86 282 postes militaires du moment par grade, classifications (officiers) et métiers (sous-officiers et hommes). Du côté des classifications d'officiers, on retrouve un surplus de francophones, par rapport aux 28 p.c. recherchés, dans 8 classifications seulement sur 46. Qui plus est, ces rares surplus sont

concentrés au plus bas de l'échelle des grades, c'est-à-dire au niveau des lieutenants (8 cas sur 46)[91] et des capitaines (2 cas sur 46).[92] Dans les métiers, la situation est moins catastrophique, en général, car on a des surplus dans 49 des 99 métiers. Cependant, encore ici, ces excédents se retrouvent au bas de la pyramide à quelques rares exceptions près.[93] En somme, la situation n'a guère changé depuis novembre 1966, moment où Ross et son groupe avaient obtenu des informations à peu près similaires.

Le travail premier du DAPB reste la production d'un plan de bilinguisme et, à cet égard, en juin 1969, une ébauche est prête pour discussion.[94] Mais un nouvel élément doit maintenant entrer en ligne de compte; le projet de loi C-120 sur les langues officielles.[95] La priorité sera donnée à ce sujet durant quelques mois et, pour ainsi dire, jusqu'à ce qu'Allard quitte le poste de CED. Cette période de l'été 1969, sera sans doute la plus active dans la vie du Comité aviseur du bilinguisme qui est chargé d'étudier les répercussions qu'aura cette loi sur le ministère. Les études nécessaires ayant été complétées, le Conseil de la Défense, réuni le 21 juillet, peut en discuter. Dans la liasse de documents remis aux membres du Conseil se trouvent, d'abord, les commentaires du Juge-avocat général sur la façon dont le ministère serait touché. Les Forces armées, conclut-il, seront soumises aux mêmes termes que les autres fonctionnaires fédéraux. En somme, la loi établira des normes minimales concernant l'emploi de l'anglais et du français dans l'administration fédérale. Elle exigera de tous les ministères qu'ils projettent une image bilingue du Canada. Le français et l'anglais sont déclarés langues officielles du pays avec mêmes droits et privilèges au gouvernement fédéral et dans son administration. Un commissaire aux langues veillera sur la façon dont la loi sera appliquée, et répondra aux plaintes venues du public: mais il n'aura qu'un pouvoir de recommandation.[96]

Suivent les résultats obtenus par le Comité aviseur et qui ont été transmis au Conseil de la Défense, par le sous-ministre Armstrong, le 13 juin 1969.

En conclusion, soixante jours après l'assentiment royal, le MDN devra présenter une image bilingue au public dans la Région de la Capitale nationale (RCN) (affiches, annonces, services au public...). Ailleurs au Canada, il faudra engager un processus pour appliquer les sections 3 à 6 de la loi qui demandent que soient

bilingues des instruments statutaires, lois, ordres, règlements et jugements. Les procédures judiciaires, incluant les procès, devront être possibles dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Hors du Canada, le ministère projettera une image bilingue.[97]

En plus, le Comité aviseur fait les recommandations suivantes: réviser la directive 3/65 afin qu'elle inclut que tous les formulaires du ministère soient bilingues; que toutes les affiches, au Canada comme à l'extérieur, le soient également; que les ordres locaux soient émis dans les deux langues dans la RCN, au Québec, aux endroits où la demande est significative, dans les districts bilingues et hors du Canada; dans ces mêmes secteurs géographiques, que les services téléphoniques au public soient bilingues; que l'utilisation des deux langues soit possible dans les centres de recrutement ou lors des contacts avec contractants et fournisseurs locaux, (si cela n'était pas possible partout, qu'au moins cela se fasse dans les soixante jours, dans la RCN); et que les unités de transport du ministère (offrant des services aux conjoints des militaires, à leurs enfants, aux professeurs, etc.) aient la possibilité d'offrir des services bilingues. On suggère, également, que deux sous-comités soient formés, l'un pour étudier la publication côte à côte, en français et en anglais, des Ordonnances et Règlements royaux, des Ordonnances administratives des Forces canadiennes (OAFC) et des autres directives (questions qui n'avaient guère avancé entre 1966 et 1969), l'autre pour qu'il se penche sur le domaine de l'enseignement des langues. Tous les véhicules du ministère, y compris les avions et les navires, devront être identifiés de façon bilingue. Enfin, on demande que le CED prépare et soumette au Conseil un programme de base sur le bilinguisme[98] (ce qui, nous le savons, est déjà en cours).*

Le ministre Cadieux accepte ce que le Comité aviseur lui a présenté. Il ajoute, toutefois, que les FAC vont continuer d'appliquer les ententes internationales en ce qui touche l'usage de la langue anglaise. Enfin, le Comité aviseur sera encore mis à contribution puisqu'il devra former les deux sous-comités d'étude

---

* Les suites données à l'affichage billingue, aux publications côte à côte et à l'enseignement des langues seront traitées dans le second tome.

qui ont été proposés, que le DGPE présidera, en plus de préparer les directives de bilinguisme touchant le ministère dans la RCN.[99]

Au cours des discussions du 21 juillet, l'adjoint militaire au CP, le major-général J. Dextraze, avait suggéré d'émettre un ordre faisant de l'anglais la langue de commandement des Forces canadiennes, même si cela allait contre la nouvelle loi. Bien sûr, ajoutait-il, le français serait encore utilisé à l'intérieur des ULF. On peut se demander quel motif a poussé ce haut gradé francophone à agir de la sorte. Toujours est-il que Cadieux n'était pas prêt à le suivre. Le ministre souligne qu'en 1968, il avait déjà dit que l'anglais continuerait à jouer ce rôle; cette prise de position suffit et ne causera pas de problèmes, laisse-t-il entendre.[100] Finalement, le Conseil décide, comme nous venons de le voir, de réaffirmer cela sans, encore une fois, identifier exactement quelles ententes sont en cause, ni quels sont les articles de celles-ci qui disent que l'anglais sera la langue des opérations.

La question soulevée par Dextraze n'est pas morte pour autant. Le 13 août 1969, le sous-ministre Armstrong pose deux questions au ministère de la Justice dont l'une est ainsi libellée: le Cabinet, le ministre ou le CED peuvent-ils faire des règlements ou publier des instructions disant que l'une des deux langues officielles sera utilisée dans les Forces canadiennes, soit de façon générale, soit pour une raison précise.[101] La réponse ne vient que quatre mois plus tard et laisse une porte ouverte à l'utilisation exclusive d'une seule des deux langues officielles puisqu'elle dit que si l'anglais et le français sont égales dans les institutions du Parlement et du gouvernement, cela n'empêche pas de faire des règlements concernant la ou les langue(s) de communication à l'intérieur des organismes publics affectés.[102]

Le 14 août 1969, la directive du CED 27/69 vient remplacer la P3/65. On y retrouve, bien sûr, le thème cher du respect des ententes internationales. Même si, y lit-on, l'application des mesures décrites prendra quelques années,[103] cela devra être fait de façon vigoureuse et sans temporisation. Après avoir fait état succinctement des décisions prises le 21 juillet, le CED ajoute que le CP est chargé, également, de préparer et de soumettre au Conseil une politique du bilinguisme pour les Forces canadiennes.[104]

On ne peut s'empêcher de prendre note que l'été 1969 est marqué par un sentiment d'urgence dans tout ce qui entoure le bilinguisme, aussi bien aux plus hauts paliers du gouvernement que dans les ministères et organismes. Le 27 octobre 1968, déjà, le secrétariat du Cabinet avait demandé aux sous-ministres d'analyser ce qui n'était alors que le projet de loi C-120 et d'en prévoir les répercussions. Exactement six mois plus tard (27 mai 1969), une autre missive du même expéditeur, destinée aux mêmes personnes, décrit où en est rendu ce projet (la 2e lecture aura lieu le 29 mai) et souligne qu'une fois votée, la loi prendra effet dans les 60 jours, sauf dans certains cas qui devront être expliqués au Cabinet et approuvés par lui. En juillet, on rappelle aux ministères qu'ils peuvent obtenir une dispense s'ils considèrent celle-ci justifiable. Le 12 août, on souligne que la Loi sur les langues officielles (LLO) ayant été adoptée le 7 juillet, elle entrera en opération le 7 septembre, à moins d'une dispense. Le public en a tellement entendu parler qu'il ne faut pas douter qu'elle sera rapidement testée: en conséquence, le 7 septembre, il faudra être prêt.[105] Le ministère n'a pas demandé officiellement d'être dispensée de respecter la date du 7 septembre, ce qui laisse entendre qu'il sera prêt à l'appliquer.

Du côté militaire, le 29 août, le CP envoie, aux quartiers généraux et aux bases, un long message, préparé en anglais et en français, dans lequel il résume la portée pour le MDN de la loi sur les langues officielles. Il y reprend, en détail, le procès-verbal de la réunion du Conseil, tenue en juillet, en soulignant, toujours, que les Forces continueront à respecter les accords internationaux concernant l'anglais et que, si les disponibilités bilingues manquaient pour offrir, partout où c'est prévu, les services bilingues au public, c'est la RCN qui serait d'abord privilégiée. Le CP sera responsable de l'application du bilinguisme dans les Forces.[106]

Or, ces décisions et leur mise en application taxent au maximum un petit organisme comme la DAPB à qui revient la charge, pour les Forces armées, de tout mettre en place, au coeur d'un été où mutations et congés du personnel sont de la partie. La D27/69, comme le message du 29 août, sont des aboutissements qui ont été précédés de réunions, de discussions, de rédactions d'ébauche, de contacts par messages avec les commandements pour qu'ils informent Ottawa de certaines situations[107] sans oublier les petits conflits de juridiction interne.[108]

En plus, il faut renseigner les grandes instances. Ainsi, le Comité des priorités du Cabinet a voulu qu'un inventaire lui soit soumis de ce qui était accompli ou en voie de l'être, dans différents secteurs ayant trait au bilinguisme (nombre de stagiaires en cours de langue et de personnes bilingues; plan général de bilinguisme; rôle des deux langues officielles; besoins de traduction, etc...). Cette demande a été transmise, le 13 juin 1969, par le sous-secrétaire d'État Jules Léger, aux sous-ministres: les réponses devaient lui revenir pour le 15 juillet.[109]

Il faut aussi réparer les inévitables bavures qui normalement font partie du lot des grands changements. Par exemple, dans le document soumis par le Comité aviseur et accepté par le Conseil de la Défense, le 21 juillet, il est clair que, pour le ministère, tout le Québec deviendra un district bilingue. Entre-temps, le 9 août, prenant une initiative, le QG de la Force mobile expédie un message à ses unités où il interprète exactement de la même façon que le Conseil les articles 9 et 10 de la LLO. En somme, même si aucun district bilingue n'a été officiellement désigné, on entend déjà traiter le Québec militaire comme s'il en était un. Or, *Le Devoir* du 26 août reprend et questionne la logique de ce message; le même jour, un porte-parole du ministère déclare au *Devoir* qu'il s'agit d'une erreur qui sera corrigée, ce qui fut fait à tous les niveaux, incluant le message de la Force mobile, la D27/69 et le procès-verbal de la réunion du 21 juillet.[110]

En août, arrive une des premières difficultés d'application de la LLO. La mission canadienne à Kinshasa, au Zaïre, a envoyé au Commandement du transport aérien (Forces armées) un message de routine en français. Il lui fut retourné aussitôt avec une demande que le texte en soit traduit en anglais. Ce cas a été transmis par voie hiérarchique au ministère des Affaires extérieures à Ottawa où on le soumet ensuite à la DAPB qui sera chargée d'expliquer au commandement ses nouveaux devoirs concernant les services «au public» dans la langue officielle choisie par le client.[111]

Simultanément, deux grandes activités occupent aussi les énergies de la DAPB. La première relève du message du 29 août dans lequel on demandait aux destinataires leurs réactions pour le 7 septembre suivant. Comme d'habitude, il y aura des retardataires puisque des retours datés de novembre sont présents dans les dossiers. Cependant, dès le 15 septembre, le colonel Chassé peut

remettre au CP un mémorandum résumant les commentaires émis dans 80 p.c. des 445 rapports attendus. En général, écrit-il, le message a été reçu de façon positive. Mais, des observations valables sont venues et elles sont surtout importantes dans quatre domaines: les retombées financières (entre autres, pour rendre bilingues les signes et affiches);[112] la nécessité d'une directive d'uniformisation concernant ces affiches; le manque de ressources en personnel bilingue; les possibilités limitées ou inexistantes de traduction.[113] Nous traiterons des suites données à chacun de ces points plus avant dans notre étude. Disons, tout de même, que ces remarques avaient été prévues et certains correctifs étaient envisagés. Et rappelons que, très souvent, les réponses venues des unités exigeaient que la DAPB prépare des répliques et se mêle, fréquemment, à en effectuer la traduction afin d'aider des unités sans personnel qualifié.[114]

La seconde activité, plus théorique, pour le moment, mais plus importante à moyen et long terme, est la préparation du plan d'ensemble du bilinguisme pour les Forces armées. Entre juin et août 1969, plusieurs ébauches seront préparées,[115] discutées et très retouchées jusqu'à ce que, le 9 septembre, lors de sa dernière apparition au Conseil de la Défense en tant que CED, le général Allard présente la directive CED 28/69 intitulée «Programme à long terme de bilinguisme dans les Forces armées canadiennes». Cette directive résume ce que les Forces ont déjà accompli, surtout depuis 1968, et souligne le fait que selon l'article 36(3) de la LLO les FAC sont soumises à cette loi. Il faut donc voir à la mettre en application de façon intégrale à long terme, tout en incluant des étapes intermédiaires.

Les principes de base du plan seront les suivants: aucune injustice ne sera causée aux militaires actuellement dans les Forces; celles-ci devront inclure, à tous les grades et dans toutes les classifications et métiers, un pourcentage de francophones proportionnel à leur poids démographique au Canada.

Afin que dans les années 1980 les militaires puissent compétitionner pour les plus hauts postes civils ou militaires qui, suppose-t-on avec assez de justesse, seront bilingues, il faudra s'assurer que les anglophones, en particulier, puissent suivre des cours de français et que, de plus, ils aient l'opportunité de travailler dans cette langue. En fait, en 1980, tous les officiers, adjudants et

sergents devraient être bilingues «au niveau fonctionnel tel que défini dans l'OAFC 9-21».[116] Le plan est donc prévu pour durer dix ans et inclut des étapes intermédiaires auxquelles sont liées certains objectifs. On espère que cet étalement empêchera les injustices.[117]

Un paramètre de la directive proposée mérite aussi d'être mentionnée. La LLO, par les exigences qu'elle posait, accroissait le nombre de postes où le bilinguisme était nécessaire. Or, la plupart des bilingues dans les FAC étaient des francophones. Jusqu'à ce que le bilinguisme se soit étendu à une bonne proportion d'anglophones, il convenait de sauvegarder l'essentiel, soit les ULF, car, en tentant de respecter la loi au plus tôt, on risquait de monopoliser les francophones dans toutes sortes de postes bilingues, ce qui aurait remis en question la mise en marche des recommandations Ross, les ULF elles-mêmes et, peut-être aussi, le but visé du 28 p.c. à tous les grades, métiers et classifications. Le CED avait en quelque sorte prévu le coup dans sa directive P6/69 où il précisait les priorités d'affectation des francophones. Dans son ébauche de la 28/69, le CED mentionne la P6/69 et le fait qu'elle reste en vigueur.

La 28/69 désignait les «Étapes dans l'implantation du programme à long terme du bilinguisme dans les Forces armées canadiennes», dans lesquelles on fixait les buts à atteindre: ainsi en 1970, les anglophones destinés à des ULF devraient d'abord avoir suivi des cours de français; en 1971, le CMR devait se conformer aux standards du Québec en ce qui concerne les conditions d'acceptation; en 1974, de nouvelles ULF seraient créées à Bagotville; en 1975, les diplômés de tous les collèges des FAC devraient être bilingues «fonctionnels»; en 1978, les stagiaires sélectionnés pour les collèges d'état-major devraient avoir cette même cote; en 1980, soit à la fin du plan, le bilinguisme fonctionnel serait exigé de tous les officiers, adjudants et sergents, les procédures administratives et militaires seraient disponibles dans les deux langues, de même que tous les services offerts aux personnes à charge des membres des FAC.[118]

Bien sûr, cet exposé n'est pas complet: il donne une idée de l'esprit fougueux qui animait le CED, en particulier dans les questions touchant aux francophones, et il nous indique certains buts en tenant compte de la LLO, d'une part, et, d'autre part, des

possibilités des Forces et des directives qui les guidaient. Le général Allard désirait ardemment qu'avance la cause de ses compatriotes de langue française pendant son séjour comme CED. Il avait déjà grandement réussi, mais voulait aller plus loin. Sa façon d'envisager l'avenir du B et B, en septembre 1969, est très claire. Mais il pouvait paraître irréaliste de proposer de chambarder en si peu de temps un système plus que centenaire. Comme le groupe anglophone était celui qui serait surtout chargé de négocier ce tournant important, il était sans doute normal qu'il s'y engage de façon précautionneuse, ne sachant pas trop ce qu'il trouverait au bout de la courbe. Pour cette raison mais, aussi, pour beaucoup d'autres qui seront explicitées plus loin, les objectifs proposés par le général, en 1969, ne seront toujours pas atteints en 1983.

Tout de même, lors de cette réunion du 9 septembre 1969, le ministre approuve les deux principes de base du document: ne pas créer d'injustice et 28 p.c. de francophones partout. Mais il pense que les possibilités d'application doivent être étudiées de même que la période d'étalement, et ce, en relation avec les objectifs similaires actuellement développés par la Fonction publique. Il demande donc un plan à cet effet, lequel sera soumis au Conseil de la Défense après que l'état-major aura consulté le Comité aviseur du ministère et échangé avec le Secrétariat gouvernemental au bilinguisme, maintenant rattaché au Secrétariat d'État.[119] On se remet donc au travail dans cette perspective.

* * *

Le MDN, tel la société de laquelle les militaires étaient issus, ne faisait que commencer sa lente mutation[120] dans l'acceptation du principe du bilinguisme institutionnel mis en place par le gouvernement canadien après cent deux ans de fédéralisme. Nous verrons, dans le deuxième tome, comment ce principe sera appliqué pour tenter de mettre fin une fois pour toutes au spectre d'une armée bicéphale.

ANNEXES

A — Régiments français en Nouvelle-France, 1665-1760

B — Régiments britanniques ayant servi en Canada, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, 1705-1907

C — Liste des ministres de la Milice et de la Défense (1867-1922), de la Défense nationale (1922-1983), du Service naval (1910-1922 et 1940-1946) et de la Défense pour l'Air (1940-1946)

D — Liste des sous-ministres de la Défense (1867-1983)

E — Liste des généraux commandant en Amérique du Nord (1867-1905)

F — Liste des généraux commandant la Milice du Canada (1875-1904), des chefs de l'état-major général (1904-1964) et des chefs de l'état-major de la Défense (1964-1983), etc.

G — Contribution canadienne à la campagne des Zouaves et à la guerre sud-africaine

Tableau 1 — Comparaison sommaire de la campagne des Zouaves et de la Guerre sud-africaine

Tableau 2 — État de service — Guerre sud-africaine

H — Liste des officiers canadiens-français de la Milice permanente, 1914

J — Tableau des bataillons de volontaires canadiens-français et acadiens, 1914-1917

K — Liste des autres officiers supérieurs canadiens-français qui ont servi outre-mer, 1914-1918

L — Extrait du rapport du directeur de la branche du Service militaire, 1919

M — Statistiques sur les unités francophones de la Milice, 1919-1939

Tableau 1 — Comparaison du nombre de francophones et anglophones dans la Force permanente de la Milice active, 1920-1939

Tableau 2 — Comparaison du nombre de miliciens non-permanents entraînés au Québec et au Canada, 1925-1939

Tableau 3 — Comparaison du nombre de miliciens francophones au Québec et au Canada, 1923-1939

Tableau 4 — Comparaison du nombre d'aspirants-officiers du Québec et du Canada enrôlés au *RMC* (Kingston), 1919-1939

Tableau 5 — Comparaison du nombre d'aspirants-officiers de la Milice non-permanente au sein du Corps-École des officiers canadiens, 1921-1935

Tableau 6 — Comparaison du nombre de cadets entraînés au Québec et au Canada, 1920-1939

Tableau 7 — Comparaison du nombre d'officiers et sous-officiers de la Force permanente participant à des cours ou détachés en service en Angleterre, 1920-1939

Tableau 8 — Nombre de traducteurs ou interprètes militaires formés durant la période de l'entre-deux-guerres, 1921-1939

Tableau 9 — Comparaison des montants annuels dépensés par le service de Génie pour les installations de la Milice au Québec et au Canada, 1923-1939

N — Extrait des Mémoires du lieutenant-général Maurice A. Pope

O — Liste des officiers francophones de la Milice permanente, 1939

P — Proportion des officiers francophones réguliers dans la MRC, 1914-1939

Q — Liste des officiers francophones réguliers dans la MRC, 1939

R — Proportion des officiers francophones dans l'Aviation, 1921-1938

S — Liste des officiers réguliers francophones dans l'ARC, 1939

T — Le cas hypothétique d'une division francophone

U — Liste des généraux, brigadiers et colonels francophones dans l'Armée canadienne active, 1943

V — Proportion des généraux et officiers supérieurs francophones dans l'Armée canadienne active, septembre 1945

W — Enrôlement dans les Forces armées canadiennes, Deuxième Guerre mondiale (par province)

X — Demandes de remise à plus tard de l'entraînement militaire obligatoire accordées du 20 mars 1941 au 7 mai 1945

Y — Enquête sur le rôle des militaires au sein de l'Armée canadienne, 15 novembre 1944

Z — Centres d'entraînement et écoles d'instruction de l'Armée canadienne pendant la Deuxième Guerre mondiale

AA — Cours de métiers de l'Armée canadienne, 1940-1944

BB — Contrôle naval sur les opérations maritimes du Québec et du Nouveau-Brunswick, 1944

CC — Officiers et aviateurs canadiens-français outre-mer, mars 1944

DD — Répartition géographique des établissements de l'ARC, 1939-1944

EE — Fonctionnaires francophones et employés dans les industries de guerre selon les régions et les provinces

Tableau 1 — Fonctionnaires francophones au sein du ministère des Munitions et Approvisionnements, 31 juillet 1943

Tableau 2 — Comparaison selon les provinces du nombre d'employés dans les industries de guerre, en date du 1er juillet 1944

FF — Comparaison du nombre de militaires et d'employés dans les industries de guerre selon les régions et les provinces, 1939-1945

GG — Comparaison de l'excès de mâles et de l'effort de guerre fourni selon les régions et les provinces, 1939-1945

HH — Exemple de la variété de service effectué par les résidents d'un hameau nord-albertain, 1939-1945

JJ — Comparaison des pertes des diplômés de la *'RCAF School of English'* avec celles des diplômés des autres écoles de métiers, janvier 1953 et septembre 1954

KK — Exposé divergent du Commissaire F.-Eugène Therrien (Commission Glassco) — extraits

LL — Déclaration de l'Honorable L.B. Pearson, député d'Algoma-Est et chef de l'Opposition, à la Chambre des Communes, le 17 décembre 1962

MM — Représentation des élèves-officiers francophones au *RMC*, 1953-1969

NN — Déclaration du Très Honorable L.B. Pearson, Premier ministre du Canada, à la Chambre des communes, le 6 avril 1966

OO — Conclusions de la Commission B et B concernant la Fonction publique fédérale et l'évolution de sa politique linguistique

PP — Recommandations du «Rapport Ross»

QQ — Extraits de la Loi sur les langues officielles, 9 juillet 1969

RR — Tableau récapitulatif des faits marquants de l'histoire du B et B au MDN, 1962-1972

ANNEXE A

RÉGIMENTS FRANÇAIS EN NOUVELLE-FRANCE
1665-1760

Troupes (réglées) de terre

1.	Le régiment de Carignan-Salières (renforcé d'éléments des régiments d'Allier, de Chambellé, d'Orléans et et de Poitou)	1665-1667
2.	Le régiment d'Artois	1755-1758
3.	Le régiment de Béarn	1755-1760
4.	Le régiment de Bourgogne	1755-1758
5.	Le régiment de Cambrésis	1755-1758
6.	Le régiment de Guyenne	1755-1760
7.	Le régiment de Languedoc	1755-1760
8.	Le régiment de la Reine	1755-1760
9.	Le régiment des Volontaires étrangers	1755-1758
10.	Le régiment de la Sarre	1756-1760
11.	Le régiment du Royal Roussillon	1756-1760
12.	Le régiment de Berry	1757-1760

Troupes de la Marine

1. Quelque 40 compagnies d'infanterie, appelées *Compagnies franches de la Marine*, ont servi au Canada entre 1668-1760.

2. Une compagnie de canonniers-bombardiers a servi au Canada entre 1750-1760 et une deuxième entre 1756-1760.

ANNEXE B

RÉGIMENTS BRITANNIQUES AYANT SERVI EN CANADA, NOUVELLE-ÉCOSSE ET TERRE-NEUVE 1705-1907

Cavalerie

1.	*The First (the King's) Dragoon Guards*	1839, 1842
2.	*The Seventh (The Queen's Own) Hussars*	1838, 1842
3.	*The Thirteenth Hussars*	1866-1869
4.	*The Nineteenth (Princess of Wales's Own) Hussars*	1813-1816

Artillerie

Divers détachements et compagnies du *Royal Regiment of Artillery* ont servi au Canada à partir de 1724; les compagnies sont appelées batteries à partir de 1859. Les dernières à quitter le Canada furent 2 batteries à Halifax, N.-É., en 1905, et une compagnie de la *Royal Marine Artillery* à Esquimalt, C.-B., en 1907.

Génie

1. Divers officiers du *Corps of Royal Engineers* ainsi que quelques sous-unités ont servi entre 1783 et 1900.
2. Quelques unités des *Royal Sappers and Miners* ont servi entre 1794 et 1856, date à laquelle ce corps fut amalgamé au *Corps of Royal Engineers*.
3. Des détachements du *Royal Staff Corps* ont aussi servi entre 1815-1816 et 1829-1833.

Infanterie

1.	*Grenadier Guards*	1838-1842, 1862-1864
2.	*Coldstream Guards*	1838-1842
3.	*Scots Guards*	1862-1864
4.	*First Regiment of Foot — Royal Scots*	1757-1763, 1812-1815 et 1838-1851
5.	*2nd Regiment of Foot — The Royal West Surrey Regiment*	1699, 1711, 1864-1865
6.	*3rd Regiment of Foot — East Kent Regiment (The Buffs*	1814-1815
7.	*4th or King's Own Regiment of Foot (Royal Lancaster)*	1711, 1757, 1787-1799 et 1866-1868
8.	*5th Regiment of Foot — Northumberland Fusiliers*	1787-1797, 1814-1815
9.	*6th Regiment of Foot — Royal Warwickshire*	1705-1786, 1793, 1799-1806, 1814-1815 et 1846-1848

10.	*7th Regiment of Foot — Royal Fusiliers*	1733-1783, 1791-1802, 1808-1810, 1848-1850
11.	*8th Regiment of Foot — King's Liverpool Regiment*	1768-1785, 1809-1815, 1830-1833, 1839-1841 et 1893-1895
12.	*9th Regiment of Foot — Norfold Regiment*	1776-1881, 1814-1815 et 1856-1857
13.	*11th Regiment of Foot — Devonshire Regiment*	1711, 1838-1840
14.	*13th Regiment of Foot — Somersetshire Light Infanty*	1813-1815
15.	*14th Regiment of Foot — Prince of Wales Own West Yorkshire Regiment*	1766-1771, 1841-1845
16.	*15th Regiment of Foot — East Yorkshire*	1758-1761, 1763-1768, 1817-1821, 1827-1840 1862-1868
17.	*16th Regiment of Foot — Bedfordshire and Hertfordshire*	1790-1791, 1814-1815, 1861-1870
18.	*17th Regiment of Foot — Leicestershire Regiment*	1757-1758, 1760, 1783-1786, 1856-1868, 1891-1893
19.	*19th Regiment of Foot — Princess of Wales Own Yorkshire Green Howards*	1848-1851, 1880-1884
20.	*20th Regiment of Foot — Lancashire Fusiliers*	1776-1777, 1789-1792, 1847-1850, 1876-1878
21.	*21st Regiment of Foot — Royal Scots Fusiliers*	1770-1773, 1776-1777 et 1789-1792
22.	*22nd Regiment of Foot — Cheshire Regiment*	1756-1761, 1866-1869
23.	*23rd Regiment of Foot — Royal Welsh Fusiliers*	1808-1810, 1838-1853, 1866-1867
24.	*24th Regiment of Foot — South Wales Borderers*	1776-1781, 1789-1800 et 1829-1840
25.	*25th Regiment of Foot — The King's Own Scottish Borderers*	1864-1868
26.	*26th Regiment of Foot — The Cameronians*	1772-1776, 1787-1800 1814-1815, 1853-1854
27.	*27th Regiment of Foot — Royal Inniskilling Fusiliers*	1756-1761, 1814-1815
28.	*28th Regiment of Foot — Gloucestershire Regiment*	1694-1698, 1758-1762
29.	*29th Regiment of Foot — Worcestershire Regiment*	1746-1750, 1765-1768
30.	*30th Regiment of Foot — East Lancashire*	1710-1711, 1841-1842 et 1861-1869
31.	*31st Regiment of Foot — East Surreys*	1709-1710, 1779-1787
32.	*32nd Regiment of Foot — Duke of Cornwall's Light Infantry*	1709-1710, 1830-1841

33.	*33rd Regiment of Foot — Duke of Wellington's (West Riding)*	1831 et 1843-1848
34.	*34th Regiment of Foot — Border Regiment*	1766 et 1829-1841
35.	*35th Regiment of Foot Royal Sussex*	1756 et 1758-1760
36.	*36th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Worcestershire Regiment*	1711 et 1838-1842
37.	*37th Regiment of Foot — Hampshire Regiment*	1710, 1783-1789 1814-1825, 1839-1841
38.	*38th Regiment of Foot — South Staffordshire*	1775, 1848-1851
39.	*39th Regiment of Foot — Dorsetshire Regiment*	1814-1815, 1856-1859
40.	*40th Regiment of Foot — Prince of Wales Volunteers South Lancashire*	1717-1764, 1776
41.	*41st Regiment of Foot — Welsh Regiment*	1799-1815
42.	*42nd Regiment of Foot — Royal Highland Regiment (Black Watch)*	1756-1760, 1782-1789 et 1851-1852
43.	*43rd Regiment of Foot — Oxfordshire and Buckinghamshire Light Infantry*	1757-1761, 1835-1846
44.	*44nd Regiment of Foot — Essex Regiment*	1755-1765, 1780-1786
45.	*45th Regiment of Foot — Nottinghamshire (The Sherwood Foresters)*	1746-1765
46.	*46th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Duke of Cornwall's Light Infantry*	1757-1761, 1845-1848
47.	*47th Regiment of Foot — Loyal North Lancashire*	1750-1763, 1790-1791 et 1861-1868
48.	*48th Regiment of Foot — Northamptonshire*	1755-1761
49.	*49th Regiment of Foot — Royal Berkshire Regiment*	1802-1814, 1895-1897
50.	*50th Foot — Cape Breton Regiment (ou Col Wm Shirley's Regiment)*	1746-1749, 1755-1756
51.	*51st Foot — American Provincials, Sir William Pepperel's*	1746-1749
52.	*52nd Regiment of Foot — 2nd Battalion, Oxfordshire Light Infantry*	1765-1774, 1823-1831 et 1842-1845

53. *53rd Regiment of Foot — King's Shropshire Light Infrantry*	1776-1789, 1866-1869
54. *54th Regiment of Foot — West Norfolk Regiment*	1783-1791, 1851-1854
55. *55th Regiment of Foot — Westmoreland Regiment*	1756-1760, 1838-1839
56. *56th Regiment of Foot — West Essex Regiment*	1840-1842
57. *57th (West Middlesex) Regiment of Foot*	1783-1791, 1814-1815
58. *58th Regiment of Foot — Rutlandshire*	1757-1760, 1814-1815
59. *59th Regiment of Foot — 2nd Nottinghamshire*	1771 et 1814
60. *60th Regiment of Foot — King's Royal Rifle Corps* (fondé en 1755 en Amérique sous le nom de: *62nd Loyal American Provincial*, puis renommé en 1757, *60th Royal Americans) 1er bataillon*	1758-1763, 1786, 1817-1824, 1867-1876
62. *60th Regiment of Foot — King's Royal Rifle Corps (fondé en 1755 en Amérique sous le nom de: 62nd Loyal American Provincial, puis renommé en 1757, 60th Royal Americans) 2e bataillon*	1758-1772, 1787-1803, 1817 et 1844-1847
63. *60th Regiment of Foot — King's Royal Rifle Corps* (fondé en 1755 en Amérique sous le nom de: *62nd Loyal American Provincial*, puis renommé en 1757, *60th Royal Americans) 3e bataillon*	1757-1760, 1816-1824
64. *60th Regiment of Foot — King's Royal Rifle Corps* (fondé en 1755 en Amérique sous le nom de: *62nd Loyal American Provincial*, puis renommé en 1757, *60th Royal Americans) 4e bataillon*	1758-1763, 1858-1868
65. *60th Regiment of Foot — King's Royal Rifle Corps* (fondé en 1755 en Amérique sous le nom de: *62nd Loyal American Provincial*, puis renommé en 1757, *60th Royal Americans) 5e bataillon*	1803-1805
66. *60th Regiment of Foot — King's Royal Rifle Corps* (fondé en 1755 en Amérique sous le nom de: *62nd Loyal American Provincial*, puis	

	renommé en 1757, *60th Royal Americans) 7e bataillon*	1814-1817
67.	*61st Regiment of Foot — 2nd Battalion, Gloucester Regiment*	1870-1872
68.	*62nd Regiment of Foot — Wiltshire Regiment (Duke of Edinburgh's)*	1758-1759, 1776-1778, 1814-1823, 1856-1864
69.	*63rd Regiment of Foot — Manchester Regiment*	1856-1865
70.	*64th Regiment of Foot — North Staffordshire Regiment*	1770-1773, 1813-1815 et 1840-1843
71.	*65th Regiment of Foot — York and Lancashire Regiment*	1785 et 1838-1841
72.	*66th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Royal Berkshire Regiment*	1799-1802, 1827-1840 et 1851-1854
73.	*67th Regiment of Foot — 2nd Battalion, The Hampshire Regiment*	1840-1842
74.	*68th Regiment of Foot — Durham Light Infantry*	1818-1829, 1841-1844
75.	*69th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Welsh Regiment*	1867-1870
76.	*70th Regiment of Foot — 2nd Battalion, The East Surrey Regiment*	1841-1843
77.	*71st Regiment of Foot — Highland Light Infantry*	1824-1831, 1838-1852
78.	*72nd Regiment of Foot — Seaforth Highlanders*	1851-1854
79.	*73rd Regiment of Foot — 2nd Battalion, Black Watch*	1838-1841
80.	*74th Regiment of Foot — Argyll Highlanders*	1778-1779
81.	*75th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Highland Light Infantry*	1818-1828, 1841-1845
82.	*76th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Duke of Wellington's West Riding*	1814-1827, 1841-1842, 1850-1857, 1877 et 1888-1891
83.	*77th Regiment of Foot — Montgomery's Highlanders*	1758-1759, 1761
84.	*77th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Middlesex Regiment*	1846-1848
85.	*78th Regiment of Foot — Fraser's Highlanders*	1757-1763
86.	*78th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Seaforth Highlanders*	1867-1871

87. *79th Regiment of Foot — Queen's Own Cameron Highlanders* 1825-1836, 1848-1851
88. *80th Regiment of Foot — (Light Armed)* 1758-1763
89. *81st Regiment of Foot — 2nd Battalion, Loyal NorthLancashire Regiment* 1814-1815, 1822-1829 et 1843-1847
90. *82nd Regiment of Foot — Duke of Hamilton's* 1778-1780, 1783
91. *82nd Regiment of Foot — 2nd Battalion, Prince of Wales Volunteers, South Lancashire* 1814-1815, 1843-1848
92. *83rd Regiment of Foot — Royal Irish Rifles* 1834-1843
93. *84th Regiment of Foot — 2nd Battalion, York and Lancaster Regiment* 1870-1871, 1886-1888
94. *84th Regiment of Foot — Royal Highland Emigrants* 1775-1784
95. *85th Regiment of Foot — 2nd Battalion, King's Shropshire Light Infantry* 1836-1843
96. *86th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Royal Irish Rifles* 1883-1886
97. *87th Regiment of Foot — Royal Irish Fusiliers* 1872-1876
98. *88th Regiment of Foot — Connaught Rangers* 1814-1815, 1850-1851
99. *89th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Princess Victoria's (Royal Irish Fusiliers)* 1812-1815, 1841-1847
100. *90th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Cameronians (Scottish Rifles)* 1814-1815
101. *93rd Regiment of Foot — Sutherland Highlanders* 1814-1815, 1838-1848
102. *95th Regiment of Foot* 1760-1761
103. *96th Regiment of Foot — 2nd Battalion, The Manchester Regiment* 1824-1835, 1862-1863
104. *97th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Queen's Own West Kent Regiment* 1848-1853, 1876-1880
105. *99th Regiment of Foot — 2nd Battalion, The Wiltshire Regiment* 1818
106. *100th Regiment of Foot — Prince Regent's County of Dublin* et plus tard *Prince of Wales' Leinster Regiment (Royal Canadians)* 1805-1818, 1866-1868 et 1898-1900

107.	*101st Regiment of Foot — Royal Munster Fusiliers*	1813-1814, 1878-1883
108.	*103rd Regiment of Foot*	1812-1815
109.	*104th Regiment of Foot — New Brunswick Regiment of Fencible Infantry*	1803-1817
110.	*109th Regiment of Foot — 2nd Battalion, Prince of Wales, Leinster Regiment (Royal Canadians)*	1897-1898
111.	*4th Battalion, King's Royal Veterans*	1812
112.	*10th Royal Veteran Battalion*	1813-1815
113.	*Corps of Enrolled Pensioners*	1851-1859
114.	*Royal York Rangers*	1819
115.	*The Royal Canadian Rifle Regiment*	1840-1870
116.	*The Rifle Brigade*	1825-1836, 1843-1852, et 1861-1918
117.	*Royal Garrison Battalion*	1783
118.	*The Royal Newfoundland Regiment*	1775-1776, 1805-1816, et 1862-1918
119.	*The Glengarry Fencibles*	1812-1814, 1837-1838
120.	*York Chasseurs*	1819

Fusiliers marins

Royal Marines	1709-1711, 1745-1746, 1758-1759, 1814-1815 1838
Royal Marine Artillery	1813-1816, 1893-1899

Intendance

The Military Train and Commissariat Staff Corps	1859-1864
Army Service Corps	1870

Régiments étrangers au service de la couronne britannique

1	régiment de Dragons de Brunswick	1776-1783
1	régiment de Grenadiers de Brunswick	1776-1783
1	régiment d'infanterie (Prince Frederick)	1776-1783
1	régiment d'infanterie (von Riedesel)	1776-1783
1	bataillon d'infanterie de Hesse-Hanau	1776-1783
1	régiment d'infanterie (von Rhetz)	1777-1783
1	régiment d'infanterie (von Specht)	1777-1783
4	compagnies de Jägers de Hesse	1777-1783

1	bataillon d'infanterie de Hesse (von Seitz)	1778-1783
1	régiment d'infanterie Anhalt-Zerbst	1778-1783
1	régiment réformé d'infanterie de Brunswick (Ehrenbrook)	1778-1783
1	régiment réformé d'infanterie de Brunswick (Beerner)	1778-1783
1	bataillon d'infanterie de Hesse (Losberg)	1779-1783
1	bataillon d'infanterie de Hesse (Knyphausen)	1779-1783
	Régiment de Meuron (Suisse)	1813-1816
	Régiment de Watteville (Suisse)	1813-1816

Source: C.H. Stewart, *The Service of British Regiments in Canada and North America: A Résumé*, DND Library Publication #1, 1964.

ANNEXE C

MINISTRES DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE
1867-1922

(Fr)	L'hon. sir George E. Cartier, baronnet	1867 à 1873
	L'hon. Hugh McDonald	1873
	Lcol l'hon. William Ross	1873 à 1874
	L'hon. William B. Vail	1874 à 1878
	L'hon. Alfred G. Jones	1878
(Fr)	Lcol l'hon. Louis F.R. Masson	1878 à 1880
	L'hon. sir Alexander Campbell, KCMG	1880
(Fr)	L'hon. sir J.P.R. Adolphe Caron, KCMG	1880 à 1892
	Lcol l'hon. Mackenzie Bowell	1892
	L'hon. James Patterson	1892 à 1895
	L'hon. Arthur R. Dickey	1895 à 1896
(Fr)	L'hon. Alphonse Desjardins	1896
	Lcol l'hon. David Tisdale	1896
	L'hon. sir Frederick W. Borden, KCMG	1897 à 1911
	Lgén l'hon. sir Samuel Hughes, KCB	1911 à 1916
	L'hon. sir Albert E. Kemp, KCMG	1916 à 1917
	Mgén l'hon. Sydney C. Mewburn, CMG	1917 à 1920
	L'hon. Hugh Guthrie	1920 à 1921
	L'hon. George P. Graham	1921 à 1922

MINISTRES DE LA DÉFENSE NATIONALE
1922-1983

	L'hon. George P. Graham	1923
	L'hon. Edward M. Macdonald	1923 à 1926
	L'hon. Hugh Guthrie	1926
	Col l'hon. James L. Ralston, CMG, DSO, ED	1926 à 1930
	Lcol l'hon. Donald M. Sutherland, DSO, VC	1930 à 1934
	L'hon. Grote Stirling	1934 à 1935
	L'hon. Ian A. Mackenzie	1935 à 1939
	L'hon. Norman McL. Rogers	1939 à 1940
	Col l'hon. James L. Ralston, CMG, DSO, ED	1940 à 1944
	Gén l'hon. Andrew G.L. McNaughton, CB, CMG, DSO, ED	1944 à 1945
	L'hon. Douglas C. Abbott	1945 à 1946
	L'hon. Brooke Claxton, DCM	1946 à 1954
	L'hon. Ralph O. Campney	1954 à 1957
	Mgén l'hon. George R. Pearkes, VC, CB, DSO, MC	1957 à 1959
	Lcol l'hon. Douglas S. Harkness, GM, ED	1960 à 1963
	Lcol l'hon. Gordon M. Churchill, DSO, ED	1963
	L'hon. Paul T. Hellyer	1963 à 1967
(Fr)	L'hon. Léo A. Cadieux	1967 à 1970
	L'hon. Charles M. Drury (intérimaire)	1970

	L'hon. Donald S. Macdonald	1970 à 1972
	L'hon. Edgar J. Benson	1972
(Fr)	L'hon. Jean-Eudes Dubé (intérimaire)	1972
	L'hon. James C. Richardson	1972 à 1976
	L'hon. Barnett J. Danson	1976 à 1979
	L'hon. Allan B. McKinnon, MC, CD	1979 à 1980
(Fr)	L'hon. Gilles Lamontagne, CD	1980 à 1983
(Fr)	L'hon. Jean-Jacques Blais	1983

MINISTRES DU SERVICE NAVAL DU CANADA 1910-1922 ET 1940-1946

Ministres de la Marine et des Pêcheries et du Service naval

(Fr)	L'hon. Louis Philippe Brodeur	1910 à 1911
(Fr)	L'hon. Rodolphe Lemieux	1911
	L'hon. John Douglas Hazen	1911 à 1917
	L'hon. Charles Colquhoun Ballantyne	1917 à 1921

Ministres de la Défense nationale pour le Service naval

L'hon. Angus Lewis Macdonald	1940 à 1945
L'hon. Douglas Charles Abbott	1945 à 1946

MINISTRES DE LA DÉFENSE POUR L'AIR 1940-1946

L'hon. Charles Gavan Power	1940 à 1944
L'hon. Angus Lewis Macdonald (intérimaire)	1944 à 1945
L'hon. Colin William George Gibson	1945 à 1946

ANNEXE D

LISTE DES SOUS-MINISTRES DE LA DÉFENSE
1867-1983

Nom	De	à	Remarques
Major G. Futvoye	29 05 68	10 01 75	Milice et Défense
Lcol C.E. Panet (promu colonel)	04 02 75	22 11 98	Milice et Défense
Major L.F. Pineault (promu colonel)	07 12 98	10 12 06	Milice et Défense
Col E. Fiset (promu Mgén)	22 12 06	31 12 22	Milice et Défense
M. G.J. Desbarats	08 06 10	31 12 11	Marine
	01 11 22	31 12 22*	Milice et Défense
	01 01 23	31 03 24*	Défense nationale
	01 04 24	02 11 32	Défense nationale
Mgén sir E. Fiset	01 01 23	31 03 24	Défense nationale
Lcol L.R. LaFlèche (promu mgén)	03 11 32	16 10 40	Défense nationale
Lcol H.S. DesRosiers	08 09 39	31 08 42	Armée
	01 09 42	31 08 45	Milice/Défense
Lcol K.S. MacLachlan	08 09 39	03 11 41	Marine
	08 09 39	10 04 40	Aviation
M. J.S. Duncan	11 04 40	31 01 41	Aviation
M. S.L. DeCarteret	01 02 41	21 04 44	Aviation
M. W.G. Mills	04 11 41	13 01 47	Marine
	15 01 47	18 01 49	Milice et Défense
Lcol C.S. Currie	01 09 42	30 09 44	Armée
M. H.F. Gordon	22 04 44	01 8 46	Aviation
M. A. Ross	01 10 44	13 01 47	Armée
Brigadier C.M. Drury	19 01 49	25 07 55	Défense nationale
V/M/A F.R. Miller	15 08 55	31 05 60	Défense nationale
M. E.B. Armstrong	01 09 60	31 08 71	Défense nationale
M. Sylvain Cloutier	01 09 71	30 04 75	Défense nationale
M. C.R. Nixon	15 05 75	31 10 82	Défense nationale
M. D.B. Dewar	01 11 82		Défense nationale

* intérimaire

ANNEXE E

LISTE DES GÉNÉRAUX BRITANNIQUES COMMANDANT EN AMÉRIQUE DU NORD 1867-1905

Nom	De	À	Remarques
Lgén sir John Michel, KCG	04 06 1865	02 10 1867	
Lgén C. Ash Windham	03 10 1867	09 01 1870	
Lgén sir Charles Hastings Doyle, KCMG	10 01 1870	05 05 1873	Lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse.
Lgén William O'Grady Haly, C.B.	06 05 1873	23 04 1878	Général commandant la Milice du Canada de 1900 à 1902.
Lgén sir P.L. McDougall	24 04 1878	23 05 1883	
Lord A.G. Russell, C.B.	24 05 1883	23 05 1888	
Lgén sir John Ross, G.C.B.	24 05 1888	31 05 1893	
Lgén A.G. Montgomery Moore	01 06 1893	01 06 1898	
Lord William F.E. Seymour	02 06 1898	1899	*
Mgén C.S. Parsons, KCMG	10 04 1902	1907	**

* Poste non occupé de 1899 au 9 avril 1902.

** Poste aboli au moment du départ des troupes britanniques en garnison impériale à Halifax et Esquimalt.

Source: *Hart's Annual Army List* ou *The Monthly Army List*, Londres, de 1867 à 1907 et C.S. MacKinnon, «The Imperial Fortress in Canada: Halifax and Esquimalt, 1871-1906», thèse de Ph D, Université de Toronto, 1965, p. 131-143.

ANNEXE F

GÉNÉRAUX COMMANDANT LA MILICE DU CANADA
1875-1904

(Br)	Lgén Edward Selby Smyth	1875 à 1880
(Br)	Mgén R.G.A. Luard	1880 à 1884
(Br)	Mgén F.D. Middleton	1884 à 1890
(Br)	Mgén I.J.C. Herbert	1890 à 1895
(Br)	Mgén W.J. Gascoigne	1895 à 1898
(Br)	Mgén E.T.H. Hutton	1898 à 1900
(Br)	Mgén R.H. O'Grady Haly	1900 à 1902
(Br)	Mgén le très hon. Comte de Dundonald	1902 à 1904
(Br)	Col le très hon. Matthew, lord Aylmer	1904

CHEFS DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL
1904-1964

(Br)	Mgén P.H.N. Lake, CB, CMG	1904 à 1908
	Mgén W.D. Otter, CVO, CB	1908 à 1910
(Br)	Mgén C.J. MacKenzie, CB	1910 à 1913
(Br)	Mgén W.G. Gwatkin, CB, CMG	1913 à 1919
	Gén Sir A.W. Currie, GCMG, KCB (Inspecteur-général)	1919 à 1920
	Mgén J.H. MacBrien, CB, CMG, DSO (Chef de l'état-major)	1920 à 1927
	Mgén H.C. Thacker, CB, CMG, DSO	1927 à 1928
	Mgén A.G.L. McNaughton, CB, CMG, DSO	1929 à 1935
	Mgén E.C. Ashton, CB, CMG, VD	1935 à 1938
	Mgén T.V. Anderson, DSO	1938 à 1940
	Lgén H.D.G. Crerar, DSO	1940 à 1941
	Lgén K. Stuart, CB, DSO, MC	1941 à 1943
	Lgén J.C. Murchie, CB, CBE	1944 à 1945
	Lgén C. Foulkes, CB, CBE, DSO, CD	1945 à 1951
	Lgén G.G. Simonds, CB, CBE, DSO, CD	1951 à 1955
	Lgén H.D. Graham, CBE, DSO, ED, CD, QC	1955 à 1958
	Lgén S.F. Clark, CBE, CD	1958 à 1961
	Lgén G. Walsh, CBE, DSO, CD	1961 à 1964

DIRECTEURS DU SERVICE NAVAL
1910-1928

Am sir Charles E. Kingsmill, chevalier, R.N.	1910 à 1920
Cdre Walter Hose, CBE	1921 à 1928

CHEFS D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE
1928-1964

CAm Walter Hose, CBE	1928 à 1934
VAm P.W. Nelles, CB	1934 à 1944
VAm G.C. Jones, CB	1944 à 1946
VAm H.E Reid, CB	1946 à 1947
VAm H.T.W. Grant, CBE, DSO, CD	1947 à 1951
VAm E.R. Mainguy, OBE, CD	1951 à 1956
VAm H.G. DeWolf, CBE, DSO, DSC, CD	1956 à 1960
VAm H.S. Rayner, DSC avec agrafe, CD	1960 à 1964
CAm K.L. Dyer, DSC, CD	1964

OFFICIER GÉNÉRAL COMMANDANT, AVIATION CANADIENNE
1920-1921

Cdre/A A.K. Tylee, OBE	1920-1921

COMMANDANTS, AVIATION CANADIENNE
1921-1922

Lcol d'av. R.F. Redpath	1921
Lcol d'av. J.S. Scott, MC, AFC	1921 à 1922

DIRECTEURS, AVIATION ROYALE DU CANADA
1922-1932

Lcol d'av. J.L. Gordon, DFC (de l'Aviation canadienne jusqu'à mars 1923)	1922 à 1924
Lcol d'av. W.G. Barker, VC, DSO, MC	1924
Col d'av. J.S. Scott, MC, AFC	1924 à 1928
Col d'av. L.S. Breadner, DSC	1928 à 1932
Comdt d'av. A.A.L. Cuffe	1932

OFFICIERS SUPÉRIEURS D'AVIATION
1932-1938

Col d'av. J.L. Gordon, DFC	1932 à 1933
Col d'av. G.O. Johnson, MC	1933
V/M/A G.M. Croil, AFC	1933 à 1938

CHEFS D'ÉTAT-MAJOR DE L'AIR
1938-1964

V/M/A G.M. Croil, AFC	1938 à 1940
M/A L.S. Breadner, CB, DSC	1940 à 1943
M/A R. Leckie, CB, DSO, DSC, DFC	1944 à 1947
M/A W.A. Curtis, CB, CBE, DSC, ED	1947 à 1953

M/A C.R. Slemon, CB, CBE, CD	1953 à 1957
M/A H.L. Campbell, CBE, CD	1957 à 1962
V/M/A C.R. Dunlap, CBE, CD	1962 à 1964

PRÉSIDENTS, CHEFS D'ÉTAT-MAJOR
1951-1964

Gén Charles Foulkes, CB, CBE, DSO, CD	1951 à 1960
M/C/A F.R. Miller, CBE, CD	1960 à 1964

CHEFS DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE
1964 à 1983

	M/C/A F.R. Miller, CBE, CD	1964 à 1966
(Fr)	Gén J.V. Allard, CC, CBE, DSO, ED, CD	1966 à 1969
	Gén F.R. Sharp, DFC, CD	1969 à 1972
(Fr)	Gén J.A. Dextraze, CC, CBE, CMM, DSO, CD	1972 à 1977
	Am R.H. Falls, CMM, CD	1977 à 1980
	Gén R.M. Withers, CMM, CD	1980 à 1983
(Fr)	Gén G.C.E. Thériault, CMM, CD	1983

ANNEXE G

CONTRIBUTION CANADIENNE À LA CAMPAGNE DES ZOUAVES ET À LA GUERRE SUD-AFRICAINE

Tableau 1

COMPARAISON SOMMAIRE DE LA CAMPAGNE DES ZOUAVES ET DE LA GUERRE SUD-AFRICAINE

		La campagne des Zouaves 1868-1870	La Guerre sud-africaine 1899-1902
1	Cause éloignée	Le désir d'unification des Italiens pousse le roi Victor Emmanuel, Cavour, et Garibaldi à conquérir l'état papal. Cet attentat au pouvoir temporel du pape suscite la levée de nombreux bataillons de Zouaves dans le monde entier dès 1859.	Renouveau de l'impérialisme britannique à l'occasion du jubilé de la reine Victoria. La découverte de diamants au Transvaal en 1867-70, et de mines d'or au Rand en 1886. La défaite britannique de Majuba en 1881. Le raid Jameson conduit par Cecil Rhodes en 1895. L'insatisfaction des *uitlanders* quant à leur statut inférieur face aux Boers.
2	Cause prochaine menant au recrutement	Ce n'est qu'en 1868 que commence le recrutement au Canada. Mgr Bourget, évêque ultramontain de Montréal croit que le Canada doit faire sa part pour tenter de faire échec à Garibaldi.	Le Premier ministre Wilfrid Laurier tergiverse mais le sentiment impérialiste est si fort chez les Canadiens anglais qu'il est forcé d'autoriser le recrutement.
3	Méthode de recrutement	Les curés sont agents recruteurs sous Mgr Bourget, mais au Québec seulement, car l'évêque de Toronto s'abstient de toute activité.	Le mgén Hutton soumet un plan préparé d'avance au MDN F. Borden, qui est fortement soutenu par le gouverneur-général Minto.
4	Financement	Dons privés recueillis dans les églises. Le transport entre Le Havre et Rome est payé par le Comité français des Zouaves pontificaux.	Les contribuables canadiens paient le coût du recrutement et de l'équipement ($3 millions), sauf le 3[e] contingent qui est levé aux frais de Lord Stratchcona. L'Angleterre fournit le transport en Afrique et la solde.

		Zouaves	Guerre sud-africaine
5	Troupes et contingents	1er — 135 hommes 2e — 22 hommes 3e — 28 hommes 4e — 48 hommes 5e — 95 hommes 6e — 38 hommes 7e — 115 hommes divers — 24 hommes Total — 505 hommes Le 7e fera demi-tour à Brest. Seuls 390 Zouaves se rendront en Italie.	1er — RCR — 1040 hommes 2e — RCD] 1 CMR] — 1302 hommes Artillerie] 3e LdSH et renforts — 717 hommes 4e SA Cons.] 2 CMR] — 2153 hommes hôpital] 5e 4 régiments] montés] — 2036 hommes Total — 7248 hommes Le 5e arrivera en Afrique une fois la guerre terminée; 3802 hommes seulement compteront du service actif.
6	Qualité des troupes	Volontaires Caractère moral élevé Bonne éducation Aptitude physique * * Beaucoup viennent des collèges classiques et de la milice. L'ardeur religieuse prime. Rendus en Italie plusieurs Canadiens encadrent les autres contingents à titre d'instructeurs à cause de leur bilinguisme.	Volontaires Aptitude physique et bonne santé * * Plusieurs soldats réguliers et miliciens se portent volontaires. L'ardeur impérialiste prime. Les unités canadiennes sont incorporées à l'organisation britannique. 4 Canadiens seront décorés de la VC pour leur héroïsme.
7	Opérations	Victoire de Mentana. Raid à Villetri. Bataille de Rome. Les Canadiens défendant la Porte Pia reçoivent l'ordre du pape de hisser le pavillon blanc plutôt que d'avoir recours à l'artillerie, pour se défendre.	Entraînement le long des lignes de communications. Victoire de Paardeberg. Prise de Bloemfontein. Dégagement de Ladysmith et Kimberley. Avance sur Prétoria et dégagement de Mafeking. Retrait de Leliefontein. Action défensive à Boshbult.
9	Résultat	Défaite des Zouaves. Occupation de l'État pontifical (sauf le Vatican). Le pape se considère prisonnier	Victoire des Britanniques. Annexion des républiques de l'Orange et du Transvaal à la Couronne britannique avec

		jusqu'au traité de Latran. Les Zouaves canadiens sont évacués à Civita Vecchia.	promesse d'autodétermination. Promesse de dépenser £3 million pour restaurer les fermes dévastées.
10	Portée nationale	Les Zouaves sont reçus en héros à Montréal. Ils sont considérés comme des artisans de l'unité canadienne par les catholiques et comme des intrigants par les orangistes.	De retour au pays, les soldats canadiens sont reçus en héros par les anglophones; l'attitude de la majorité des Canadiens français envers eux, cependant, est soit hostile, soit indifférente.
11	Portée internationale	Les Zouaves sont considérés comme d'excellents instructeurs et ambassadeurs par les autres contingents et reçus avec affabilité en France, Angleterre et à New York. Première campagne outre-mer par des Canadiens. La bonne conduite des Canadiens encourage plusieurs Italiens à immigrer au Québec.	Début de la vision anglo-canadienne de participer au plan international. Précédent voulu par la majorité anglophone. Les conférences coloniales seront appelées impériales à partir de 1907. Déclin du jingoïsme. Préparation lointaine de la milice canadienne pour sa participation à la Première Guerre mondiale grâce aux réformes suscitées par les officiers supérieurs à leur retour.

ANNEXE G

Tableau 2

ÉTAT DE SERVICE — GUERRE SUD-AFRICAINE

Premier contingent *2nd (Special Service) Bn, RCRI* et état-major du contingent canadien

	Anglo	Franco	Total
Officiers:			
Lieutenants-colonels	1*	0*	1
Majors	4	1	5
Capitaines	11	1	12
Lieutenants	18	3	21
Civils	1	0	1
Chirurgiens-majors	1	1	2
Infirmières	4	0	4
Aumôniers	3	0	3
	43	6	49
Sous-Officiers et hommes de troupe:			
État-major	6	1	7
Cie A (Ouest)	123	0	123
Cie B (Ontario)	124	0	124
Cie C (Ontario)	122	0	122
Cie D (Ontario)	123	3	126
Cie E (Montréal)	123	2	125
Cie F (Québec)	79	38	117
Cie G (N.-B., I.-P.É.)	117	5	122
Cie H (N.-É.)	125	0	125
	942	49	991
Total	985	55	1040
	94,6%	5,4%	

Deuxième contingent *1st Canadian Mounted Rifles*

Officiers:			
Lieutenants-colonels	2	1	3
Majors	5	1	6
Capitaines	11	0	11
Lieutenants	22	0	22
Chirurgiens-lieutenants-colonels	1	0	1
Chirurgiens-majors	2	0	2

* Ce nombre ne comprend pas un lieutenant-colonel anglophone et un francophone détachés des 2e et 3e contingents.

	Anglo	Franco	Total
Vétérinaires-majors	1	0	1
Vétérinaires-lieutenants	1	0	1
Infirmières	4	0	4
Aumôniers	3	0	3
Lieutenant (des Postes)	1	0	1
Civils	5	0	5
	58	2	60
Sous-officiers et hommes de troupe:			
État-major	8	0	8
Escadrons	689	10	699
	697	10	707
Total	755	12	767
	98,6%	1,4%	

Brigade, Artillerie de campagne

Officiers:			
Lieutenants-colonels	1	0	1
Majors	3	0	3
Capitaines	5	1	6
Lieutenants	9	0	9
Chirurgiens-majors	1	0	1
Chirurgien-lieutenants	1	0	1
Vétérinaires-majors	1	0	1
	21	1	22
Sous-officiers et hommes de troupe:			
Batterie C	167	2	169
Batterie D	171	3	174
Batterie E	162	8	170
	500	13	513
Total	521	14	535
	97,4%	2,6%	

Troisième contingent *Strathcona's Horse*

Officiers:			
Lieutenants-colonels	1	0	1
Majors	4	0	4
Capitaines	5	0	5
Lieutenants	16	0	16
Chirurgiens-majors	1	0	1
Vétérinaires-majors	1	0	1
	28	0	28

	Anglo	Franco	Total
Sous-Officiers et hommes de troupe:			
Escadron A	165	0	165
Escadron B	187	1	188
Escadron C	154	2	156
	506	3	509
Total	534	3	537
	99,4%	0,6%	

Renforts

Officiers:			
Capitaines	3	0	3
Lieutenants	1	1	2
	4	1	5
Sous-Officiers et hommes de troupe			
RCRI	109	2	111
LdSH	50	0	50
Artillerie	13	1	14
	172	3	175
Total	176	4	180
	97,8%	2,2%	

Quatrième contingent

South African Constabulary	Total	1208
2nd CMR	Total	900
10th Field Hospital	Total	45
		2153

Cinquième contingent

3rd CMR	Total	509
4th CMR	Total	509
5th CMR	Total	509
6th CMR	Total	509
		2036

RÉCAPITULATION

	Anglo	Franco	Total
1er Cont.— *RCRI* et État-major	985	55	1040
2e Cont. — 1 *CMR (RCD)*	755	12	767
Artillerie	521	14	535
3e Cont. — *LdSH*	534	3	537
Renforts	176	4	180
Sous-total	2971	88	3059
	97,1%	2,9%	
4e Cont. — *South African Constabulary*			1208
2 *CMR*			900
10th Field Hospital			45
5e Cont. — 3 *CMR*			509
4 *CMR*			509
5 *CMR*			509
6 *CMR*			509
Total envoyé en Afrique du Sud			7248

N.B.: Seulement 3802 de ce nombre ont combattu ou ont été en service actif. Un bataillon du *RCRI*, non indiqué ici, dont l'effectif était de 1005, a aussi été levé pour remplacer un bataillon britannique mais n'a servi qu'à Halifax.

Les Canadiens français comptaient pour 5,4 p.c. du premier contingent (infanterie) mais ne représentent que 2,9 p.c. des trois premiers contingents. Tous étaient des officiers ou hommes de troupe de la Force permanente ou de la Milice active non-permanente. Nous avons raison de croire que leur nombre s'est infléchi dans les deux derniers contingents qui comprenaient surtout des cavaliers, sauf dans le cas de l'hôpital de campagne.

ANNEXE H

LISTE DES OFFICIERS CANADIENS-FRANÇAIS DE LA MILICE PERMANENTE 1914

Major-général	F.L. Lessard
Colonel	A. Roy
	J.P. Landry
Lieutenant-colonel	J.A. Morin
	H.A. Panet
Major	J.D. Brousseau
	A.H. Panet
	A. de Lotbinière-Panet
	E. de Lotbinière-Panet
	C.N. Perreau
	L. LeDuc
	E. Tellier
	L.A.G.O. Roy
	A.P. Deroche
	P.S. Benoit
	A.O. Lambert
	T.J. de Montarville-Taschereau
Capitaine	D.B. Papineau
	J.A. Gilbert
	G.A. Taschereau
	E.L. Dumaine
	J.T.E. Gagnon
	J.O.D. Lacroix
	M.M.L. Caron
	L.S. Vien
Lieutenant	R. Duhault
	E.J. Renaud
	M.J.R.P.E.B. LeBlanc
	G.R. Bouchard
Lieutenant honoraire	T.J. Turpin

ANNEXE J

TABLEAU DES BATAILLONS DE VOLONTAIRES CANADIENS-FRANÇAIS ET ACADIENS 1914-1917

Bataillon	Région	Autorité	Canada		Angleterre		France	Commandants
22e (canadien-français)	Province de Québec	GO 36, 15 03 15	21 10 14	20 05 15	29 05 15	15 09 15	08 04 19	Col F.M. Gaudet Lcol T.L. Tremblay (2 fois) Lcol A.E. Dubuc Maj G.P. Vanier Maj G.E.A. Dupuis Lcol M.J.R.H Des Rosiers
41e	Province de Québec et Ottawa	GO 86, 01 07 15	11 03 15	18 10 15	29 10 15	13 07 16	Incorporé au 10e bataillon de réserve	Lcol L.H. Archambault
57e	Ville de Québec	GO 103a, 15 08 15	28 04 15	02 06 16	08 06 16	Incorporé aux 69e bataillon et 10e bataillon de réserve		Maj A.L.H. Renaud Lcol E.T. Paquet
69e	Province de Québec	GO 103a, 15 08 15	03 07 15	17 04 16	27 04 16	04 01 17	Incorporé au 10e bataillon de réserve	Lcol J.A. Dansereau
132e (acadien)	Nouveau-Brunswick (Côte du Nord)	GO 151, 22 12 15	13 11 15	26 10 16	05 11 16	28 01 17	Incorporé au 13e bataillon de réserve	Lcol G.W. Mersereau
150e (Carabiniers Mont-Royal)	Montréal	GO 151, 22 12 15	26 11 15	27 09 16	06 10 16	15 02 18	Fournit des renforts aux 14e, 22e, 24e et 97e bataillons, 5 CMR	Lcol H. Barre

Bataillon	Région	Autorité	Canada		Angleterre	France	Commandants
163e	Province de Québec	GO 151, 22 12 15	10 12 15	24 05 16	Bermudes 27 11 16	Incorporé au 10e bataillon de réserve	Lcol H. Des Rosiers
165e (Acadien)	Moncton (Nouveau-Brunswick) Maritimes	GO 515, 22 12 15	13 12 15	28 03 17	07 04 17	Incorporé au 13e bataillon de réserve	Lcol L.C. D'Aigle
167e	Ville de Québec	GO 151, 22 12 15	17 12 15	15 01 17	Devenu le Dépôt de recrutement du Québec		Lcol O. Readman
178e (canadien-français)	Victoriaville, Province de Québec	GO 151, 22 12 15	12 01 16	04 03 17	15 03 17	Incorporé au 10e bataillon de réserve	Lcol L. de la B. Girouard
189e	Fraserville (Estrie)	GO 69, 15 07 16	10 01 16	27 09 16	06 09 16	Incorporé au 69e bataillon	Lcol P.A. Piuze
206e	Beauharnois La Prairie Terrebonne	GO 69, 15 07 16	07 02 16	17 08 16	Incorporé au 157e bataillon (anglophone)		Lcol T. Pagnuelo
230e	Ottawa (Ontario)	GO 69, 15 07 16	09 03 16	25 10 16	Devenu le 230e bataillon de Forestiers		Lcol R. De Salaberry
233e	Edmonton (Alberta)	GO 69, 15 07 16	14 03 16	02 03 17	Incorporé au 178e bataillon		Lcol E. Leprohon
258e	Province de Québec	GO 69, 15 07 16	02 04 17	06 10 17	17 10 17	Incorporé au 10e bataillon de réserve	Lcol P.E. Blondin

ANNEXE K

LISTE DES AUTRES OFFICIERS SUPÉRIEURS CANADIENS-FRANÇAIS (DU GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL ET PLUS) QUI ONT SERVI OUTRE-MER 1914-1918

Corps (ou) service	Nom	De	À
10e bn rés	Lcol H. DesRosiers	02 01 17	—
CMR	—		
Cavalerie *RCHA*	Lcol H.A. Panet, DSO	22 09 14 (promu bgén)	17 12 16
Artillerie	—		
Génie	—		
Transmission	—		
Intendance	—		
Santé	Col H.M. Jacques, DSO Lcol A.T. Bazin, DSO Lcol R.J. Blanchard Col H.R. Casgrain Col A. Mignault Col G.E. Beauchamp Col A.E. Lebel		
Forestiers	—		
Ch. de fer	—		

Remarques

1. Le gros du service de tous ces officiers fut nécessairement en anglais la majorité du temps puisque les cadres étaient unilingues anglais.
2. Cette liste ne comprend pas les généraux dont mention est faite dans le texte.

ANNEXE L

Extrait du

RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA BRANCHE DU SERVICE MILITAIRE

au ministre de la Justice sur l'application de la Loi du service militaire de 1917

(Lcol. H.A.C. Machin)

XIII — La police fédérale spéciale

Dès que l'inscription de la classe I a été terminée, il est devenu de plus en plus évident qu'il y avait dans tout le Dominion un nombre considérable d'hommes qui avaient failli à leur obligation de s'inscrire. Beaucoup de ces hommes se cachaient dans les régions reculées ou dans le Nord et il était évident que la police était incapable de faire appliquer la loi dans l'urgence qu'avait causée la création soudaine d'un vaste groupe de réfractaires. En fait, dans la plupart des régions, la police locale n'arrivait à s'acquitter que de ses fonctions usuelles et, dans celles où on savait se trouver le plus grand nombre de réfractaires, on ne pouvait se fier aux policiers de la localité pour se charger des nouvelles tâches qui leur incomberaient nécessairement.

En outre, dans toutes les régions, la police militaire régulière était et continue nécessairement d'être mal placée pour appréhender les réfractaires. Dans les régions fréquentées par des hommes qui essaient d'échapper à leurs obligations militaires, la présence d'hommes en uniforme est une nouvelle qui se répand vite et qui risque de faire échouer le travail de la police.

Afin d'appliquer la loi comme il le fallait et d'une façon égale dans toutes les régions, ce qui était le but le plus important peut-être du gouvernement, il a donc été décidé qu'il était nécessaire de mettre sur pied un corps de police spécial en civil dont la principale raison d'être serait d'appliquer uniformément la Loi du service militaire et plus précisément d'arrêter et de poursuivre les violateurs. Le décret du conseil C.P. 54 a par conséquent été promulgué le 8 janvier 1918, pour autoriser le commissaire en chef de la police fédérale, sous la direction du ministre de la Justice, à organiser ce corps de police. Le 17 janvier 1918, le capitaine Douglas Kerr était nommé commissaire de police et se voyait confier la responsabilité de mettre sur pied et de diriger la nouvelle force policière.

Il conviendrait ici de dire qu'en raison du matériel dont on disposait et des fonctions très particulières qui étaient confiées à cette force spéciale, la formation en a été éminemment difficile, et on ne doit pas s'étonner que certains membres aient parfois trouvé le moyen de donner une notoriété non méritée à la force entière de la région où ils travaillaient. Dans les régions où il y avait le plus à faire, on n'a pas pu trouver de constables fiables et il a été nécessaire d'y envoyer des hommes qui en connaissaient mal les habitants et leurs coutumes. C'est en grande partie à ce fait, auquel se sont certainement ajoutées dans certains cas l'ignorance et l'inconscience des constables qui faisaient leur travail comme ils

l'entendaient, qu'on peut attribuer l'échec dont on accusera peut-être cette force de police.

En dépit de la jalousie manifestée de temps à autre à l'échelon local, et de l'inclination de chacune à rabaisser les activités de l'autre, une coopération assez étroite a existé entre la police militaire et cette police fédérale spéciale pendant tout le temps qu'elle a été en oeuvre. Je voudrais par conséquent remercier le maréchal de la Prévôté pour le Canada, le colonel Godson-Godson, D.S.O., pour ses conseils et son indéfectible appui.

À la fin d'avril 1918, la police fédérale était devenue un corps bien organisé, compétent et efficace. Le nombre des réfractaires non inscrits qui n'avaient pas encore été appréhendés était apparemment négligeable et entièrement masqué par le nombre des réfractaires inscrits, qui avaient désobéi à l'ordre qu'ils avaient reçu de se présenter pour le service et étaient, de ce fait, absents sans permission. Pour cette raison ou d'autres, le gouvernement a estimé souhaitable de placer l'ensemble des corps policiers chargés d'appliquer la Loi du service militaire sous la direction du ministère de la Milice et de la Défense. Le 5 juin 1918, le décret du conseil C.P. 1305 établissait par conséquent que la police fédérale spéciale devait être transférée au ministère de la Milice et de la Défense et administrée par le maréchal de la Prévôté en tant que section civile de la police militaire.

Quand on considère qu'elle a été créée en général en recourant à des hommes non préparés aux fonctions techniques d'un agent de police et qu'elle n'a pas existé plus de quatre mois, cette force policière spéciale a un dossier fort méritoire. Dans l'ensemble, elle a fait des investigations sur 152 841 cas, effectué 14 542 arrestations et remis 7756 réfractaires aux autorités militaires.

Il est difficile d'estimer ce qu'a coûté réellement la force spéciale au gouvernement. Même si toutes les dépenses, qui se sont élevées à 319 642,59 $, ont été payées par l'intermédiaire de la Direction générale du service militaire, le règlement obligeait cette dernière à remettre directement au Receveur général les importantes recettes que représentaient les amendes perçues. Il est donc impossible d'établir la somme qui a trait simplement au travail de la police fédérale spéciale ou de déterminer celle qui résulte du service. Dans certaines régions de l'Ouest toutefois, un compte séparé a été tenu et montre le fait encourageant que le montant des amendes perçues des réfractaires appréhendés dépasse le coût de l'organisation locale. On peut dire en général avec une certaine assurance que le coût qu'a entraîné par soldat l'existence de la police fédérale spéciale est relativement très négligeable.

Si la police spéciale, qui était placée sous l'habile direction du capitaine Kerr et à laquelle avait été affecté le lieutenant-colonel V.V. Harvey, D.S.O., a eu un tel succès, c'est dû en grande partie au travail de ses inspecteurs-chefs, et sans vouloir faire de comparaisons désobligeantes, j'estime que je ne devrais pas laisser passer l'occasion de rendre hommage au major Desrochers pour le travail intelligent et courageux qu'il a effectué dans la région de Québec.

Même si la police fédérale a rompu ses liens officiels avec la Direction générale du service militaire le 5 juin 1918, je suis bien certain que le rapport sur le

fonctionnement de la police militaire montrera que la section civile s'est fort bien acquittée de ses fonctions et que, sans son corps de policiers en civil, la police militaire n'aurait pas pu appréhender les réfractaires.

Je pourrais enfin signaler que la section civile de la police militaire a été abolie peu après la signature de l'Armistice et avant que le gouvernement établisse des plans définitifs quant à l'avenir des réfractaires. Devant ce qui s'est passé par la suite, ce fut fort malheureux puisqu'il a été nécessaire de reconstruire et de réorganiser la police fédérale spéciale après qu'il ait été décidé que le ministère de la Justice devrait prendre des mesures pour appréhender et poursuivre les réfractaires. Ce corps policier relève maintenant du commissaire en chef intérimaire, M. A.J. Cawdron, dans toutes les régions sauf les quatre provinces de l'Ouest, où le travail est effectué par la Police montée du Nord-ouest, dont l'effectif vient d'être augmenté et qui fait un travail efficace pour que les hommes actuellement outre-mer continuent d'avoir foi dans le gouvernement.

XIV — Les réfractaires aux termes de la Loi du service militaire

Pour bien évaluer la situation qui existait au pays en ce qui a trait aux violateurs de la Loi du service militaire, il ne faut jamais oublier qu'au moment où cette loi a été adoptée, 437 387 hommes s'étaient portés volontaires pour le service militaire et que chez ceux qui avaient peut-être vu à juste titre que leur devoir était de rester au foyer plutôt que d'aller outre-mer, se trouvaient aussi la lie de notre jeunesse et tous les jeunes fainéants à qui notre pays avait donné un gagne-pain. Il est donc grossièrement trompeur de dire que sur 1000 hommes appelés en vertu de la Loi du service militaire, 194 ont failli à leur obligation. En fait, il serait beaucoup plus vrai de dire que 48 hommes sur 1000 seulement se sont dérobés à l'obligation de faire du service militaire obligatoire parce qu'on ne risque pas de se tromper en affirmant qu'aucun des 400 000 et quelque volontaires n'aurait refusé d'obéir à l'ordre de se présenter s'il l'avait reçu.

Même s'il n'entrait pas dans le champ de compétence de la Direction générale de poursuivre les réfractaires, comme le prévoyaient la Loi et le Règlement, on a bientôt vu que la coopération la plus étroite entre les greffiers et la police était non seulement souhaitable, mais absolument nécessaire, et cette partie de notre travail a pris des proportions telles qu'il est indiqué de faire ici quelques brèves remarques à ce sujet.

Parmi les hommes de la classe 1, selon la définition de la Loi du service militaire, se trouvaient six groupes importants de réfractaires, à savoir : (I) les hommes qui ne s'étaient pas inscrits, (II) les hommes qui s'étaient inscrits mais n'avaient pas obéi à l'ordre de se présenter à l'examen médical, (III) les hommes qui s'étaient inscrits mais n'avaient pas obéi à l'ordre de se présenter pour le service militaire, (IV) les déserteurs, (V) les soldats qui avaient failli aux conditions de leur congé, et (VI) les hommes âgés de 19 ans qui avaient omis de s'inscrire.

Les réfractaires des groupes IV et V avaient échappé entièrement au pouvoir des greffiers et même si la police fédérale associée à la Direction générale avait eu

un rôle à jouer dans leur arrestation, les démarches relatives aux sanctions incombaient entièrement aux autorités militaires et aux cours martiales. Les réfractaires du groupe VI avaient causé très peu de difficulté, et cela tend à montrer qu'au moment où les hommes de 19 ans ont été appelés, presque tout le monde au pays était convaincu de l'obligation de s'inscrire ou connaissait les conséquences qu'aurait le fait de s'y dérober. En conséquence, lorsqu'il n'y avait pas eu intention de faillir à l'obligation, toutes les inscriptions tardives ont en général été acceptées et ce n'est que dans les cas graves que les délinquants ont été poursuivis et qu'ils ont fini par être remis aux autorités militaires pour ce qui était en fait le service obligatoire.

Ce sont les réfractaires des groupes I, II et III qui ont fourni le plus grand nombre de contrevenants aux termes de la Loi du service militaire et tout le travail qui a dû être effectué pour les arrêter et les traduire en justice a obligé les policiers à se reporter constamment aux dossiers des greffiers.En fait, pendant toute la période où la Loi du service militaire a été en vigueur, il s'est accompli un volume énorme de travail pour aider la police à appréhender ces derniers et à obtenir que des accusations soient portées contre eux, principalement de la part de la section du représentant public au service du greffier, où était reçue une partie considérable des renseignements relatifs aux réfractaires. La Direction générale a de plus aidé à faire adopter un grand nombre de règlements destinés à appliquer plus strictement la Loi.

Il ne faudrait pas oublier de signaler ici le fait que, dans certaines régions et trop souvent, le travail ardu effectué de concert par la police et les représentants du public a été réduit à néant parce que le magistrat a refusé de prononcer des sentences pour des infractions à la Loi.

Les réfractaires du groupe I, qui avaient en fait refusé de se conformer aux obligations les plus simples prévues dans la Loi, non seulement étaient les plus coupables de tous, mais ils étaient aussi les plus difficiles à retrouver, puisque la police n'avait parfois même pas leur nom. Incontestablement, avant la mise en oeuvre de la loi qui les empêchait de quitter le pays sans une attestation en règle du greffier, bon nombre d'hommes qui avaient l'âge et répondaient à la description de la classe I sont sortis du pays, et un plus grand nombre encore se sont cachés dans les régions densément boisées du Nord et de la côte du Pacifique, où leur arrestation a coûté très cher et a pris beaucoup de temps. Mais en dépit des nombreuses déclarations alarmantes concernant les réfractaires du groupe I qui ne s'étaient pas inscrits dans la province du Québec, les faits dont nous disposons se révèlent habituellement faux. Dans cette province, les greffiers ont ces derniers mois reçu beaucoup de lettres proposant de donner des renseignements au sujet des réfractaires non inscrits, mais les enquêtes n'ont jamais permis de révéler un cas réel. Il ne faut pas oublier non plus que la période d'inscription en vertu de la première proclamation précédait les dernières élections fédérales; comme on avait évidemment l'impression dans la province du Québec que le nouveau parlement abrogerait la Loi du service militaire, cela n'avançait guère de ne pas s'inscrire.

Même s'il n'y a pas de chiffre aux dossiers de la Direction générale pour montrer précisément combien de réfractaires non inscrits ont été appréhendés, le

fait que 10 044 d'entre eux faisaient partie de l'effectif militaire le 11 novembre 1918, le nombre variant entre 67 à l'Île-du-Prince-Édouard et 2781 en Ontario, montre que la police avait bien travaillé et que la vie civile avait été assez bien débarrassée de ce genre particulièrement odieux de délinquants.

Il est question des réfractaires des groupes II et III à la partie XXII de ce rapport relativement à la cessation définitive de nos activités et au travail que doit poursuivre la police à l'aide des documents que les greffiers ont préparés et qui sont maintenant à leurs dossiers. Il suffirait peut-être de dire ici que, parmi les 25 631 réfractaires du groupe III, qui sont en fait des soldats absents sans permission, 3492 seulement ont été appréhendés par la police militaire. La seule consolation qu'on puisse en retirer vient de ce qu'en raison du système qui permettait l'enrôlement volontaire dans toutes les régions et au sein des unités impériales aussi bien que canadiennes, nos efforts de plusieurs mois pour mener des recherches particulières, pour effectuer des vérifications auprès des autorités militaires et pour faire circuler d'innombrables listes nominales n'ont probablement pas réussi à éliminer entièrement les volontaires, et nous pouvons être sûrs que bien des garçons classés comme réfractaires du groupe III dans nos dossiers et ceux des autorités militaires, autrement dit ceux qui ont désobéi à l'ordre de se présenter pour le service, font depuis longtemps partie de nos troupes en France.

Le gouvernement s'est rendu compte que nombre de conscrits visés par la Loi du service militaire ne s'étaient pas inscrits ou n'avaient pas obéi aux ordres de se présenter pour le service, ou encore avaient déserté ou s'étaient absentés sans permission, soit par ignorance ou incompréhension de leur devoir et de leurs obligations, soit parce qu'ils ont été induits en erreur par des personnes mal intentionnées, déloyales ou séditieuses. Le gouvernement a en outre jugé qu'il existait à l'heure actuelle une manière plus intelligente de comprendre l'idéal sous-jacent à la Loi du service militaire, même dans les parties du pays où il y a le plus d'opposition. Il a donc décidé en vertu du décret du conseil du 1er août de rédiger une proclamation royale accordant une amnistie générale à tous les déserteurs et réfractaires énumérés ci-dessus qui se présenteraient volontairement le 24 août 1918 ou avant cette date. Cette proclamation a aussitôt été affichée et a eu pour résultat que 5477 réfractaires et déserteurs se sont prévalus de la clémence du gouvernement. Même si la rumeur veut que parmi les hommes qui se sont rendus aux autorités, beaucoup aient été infirmes, estropiés et aveugles, il n'y a pas de doute qu'un très grand pourcentage ont servi de renfort, et cela à très peu de trouble et de frais. J'apprends du ministère de la Milice et de la Défense que les hommes qui se présentent en vertu de cette proclamation d'amnistie se répartissent comme suit : 66 de la région de London, 187 de la région de Toronto, 762 de la région de Kingston et Hull, 2275 de la région de Montréal, 1556 de la région de Québec, 99 de la région d'Halifax et Charlottetown, 272 de la région de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), 68 de la région de Winnipeg et Kenora, 64 de la région de Vancouver, 77 de la région de Regina et 51 de la région de Calgary.

Pour régler la situation des réfractaires du Québec, la police militaire et les greffiers ont mis en oeuvre une campagne bien coordonnée à la fin de l'été. Notre direction générale a préparé un certificat spécial qui doit être envoyé à chacun des hommes relevant du greffier qui n'a pas pu obtenir et ne possède donc pas de

certificat d'exemption ordinaire. La province du Québec a été divisée en régions; celles-ci ont envoyé les certificats et la police, qui a veillé à ce que chaque homme montre, preuve à l'appui, pourquoi il n'était pas en possession des documents indiqués, a donné suite immédiatement dans chacune des régions. L'adoption des règlements obligeant tous les hommes d'âge à être conscrits à avoir sur soi les documents définissant leur situation aux termes de la Loi du service militaire a évidemment beaucoup contribué au succès de cette opération et de toutes les autres qui ont été tentées pour appréhender les réfractaires.

Enfin, pour illustrer l'étendue du travail qui a été nécessaire du fait de la mise en oeuvre de la Loi du service militaire, il suffit d'affirmer qu'au moins 34 infractions distinctes à la Loi, comportant d'innombrables variantes, ont donné lieu à des poursuites. Pour donner une idée de la nature de ces infractions, on pourrait citer les situations suivantes, en plus de celles qui sont propres aux six groupes susmentionnés: les employeurs qui ont omis de faire enquête quant à la situation de leurs employés aux termes de la Loi du service militaire; les employeurs qui ont omis de fournir aux greffiers des listes de leurs employés; les employeurs qui ont omis d'informer les greffiers qu'ils embauchaient ou congédiaient des hommes de la classe I; les employeurs qui ont gardé à leur emploi, ou encore abrité, caché ou aidé des réfractaires; les personnes qui ont conseillé de violer la Loi ou les règlements; celles qui se sont opposées ou ont fait obstacle à l'exécution de la Loi; les inscrits qui ont omis de retourner le questionnaire envoyé par le greffier ou qui ont donné des réponses fausses ou trompeuses à ce questionnaire; les hommes qui portaient sur eux de faux certificats émanant supposément du bureau du greffier; et enfin ceux qui ont omis d'informer le greffier de leur changement d'adresse ou d'emploi.

XV — L'hostilité à l'égard de la Loi du service militaire

La dernière campagne électorale fédérale a prouvé d'une façon très concluante qu'une grande proportion de la province du Québec est farouchement opposée au service militaire obligatoire. Les événements de l'année dernière ont montré que bien des parties de cette province sont hostiles à l'application de la Loi du service militaire elle-même et cette hostilité s'est manifestée par un mépris ouvert de l'ordre dans un cas notoire, qui constitue une exception dans tout le Dominion.

Pour rendre justice au Québécois moyen, il faut signaler que les faits qui sont parvenus à la Direction générale, y compris de nombreux rapports de police et résultats d'enquêtes, montrent tous de façon concluante que chaque fois qu'il y a eu mépris de la loi dans cette province, la cause en était moins l'intention préméditée et mûrement réfléchie de l'enfreindre chez les citoyens, que les enseignements ou les influences néfastes dont ceux-ci étaient malheureusement l'objet. On ne peut pas concevoir qu'un peuple d'une moralité aussi splendide que les Canadiens français ne se serait pas rangé du bon côté quand le monde entier était aux prises avec une question de morale internationale, si les dirigeants éclairés ou les chefs populaires de cette province avaient appuyé la campagne d'information qui a été menée quant aux véritables enjeux de la guerre.

Dans la région environnante de Québec, ceux qui s'opposaient à la mise en application de la loi ont fait un travail particulièrement empoisonné. La campagne électorale menée contre la conscription, dans laquelle la résistance passive était préconisée et le peuple, parfaitement renseigné au sujet des moyens à prendre, a donné des résultats immédiats après l'adoption de la loi. Le 28 mars 1918 et les jours suivants, il y a eu des manifestations de violence au cours desquelles les émeutiers ont pratiquement détruit le bureau du greffier adjoint nommé pour cette région en vertu de la Loi du service militaire et ils ont brûlé la majorité des dossiers et des précieux documents officiels de ce bureau. À la fin, il a fallu poser un geste très exceptionnel et faire appel aux autorités militaires pour protéger la propriété et restaurer la paix. Pour les besoins de l'histoire, il serait peut-être bon d'examiner ce recours à la force militaire et la mesure législative afférente mise en oeuvre par la suite.

La Loi de la milice prévoit que la milice active du Canada peut être appelée en service actif pour appuyer le pouvoir civil sur demande des autorités civiles; les règlements et ordres du Roi pour la Milice contiennent des instructions relatives à l'exercice du commandement et à l'usage des troupes en pareilles occasions. Or, en dépit du fait que la police civile a bientôt été incapable de maîtriser les émeutiers, les autorités civiles de Québec n'ont pas demandé d'appeler les militaires et l'officier commandant, pour se conformer à une directive du ministre de la Milice et de la Défense et agissant manifestement dans l'intérêt général et pour la protection du public, a pris sur lui de diriger les troupes dans le but de protéger la vie et les biens de la population et de restaurer la paix publique. Le décret du conseil C.P. 834 a été promulgué le 4 avril 1918 afin d'affirmer la légalité d'une intervention de ce genre ainsi que la manière dont les autorités militaires ont procédé par la suite et de prévoir les dispositions à prendre pour que la force militaire agisse de même à l'avenir si c'était nécessaire pour préserver l'ordre. Non seulement le décret affirme la légalité de l'intervention de l'officier commandant pour réprimer les émeutes et les troubles qui ont eu lieu dans la ville de Québec le 28 mars 1918 et par la suite, mais il prévoit que si les circonstances exigent l'intervention de la force militaire, de l'avis de l'officier général ou de l'officier commandant du district militaire dans lequel se produisent une émeute, une insurrection ou des troubles civils, celui-ci a le pouvoir d'émettre des ordres en vue de cette intervention et de recourir à la force qu'il pourra juger raisonnablement nécessaire pour restaurer la paix, que les autorités civiles de la région aient ou non fait une demande en ce sens à cet officier ou aux autorités militaires.

Le décret du conseil prévoit aussi que dans le cas des émeutes ou des troubles civils qui se produisent pendant que la Loi du service militaire est en vigueur, si l'officier général ou l'officier commandant dans une région du Canada devait appeler des troupes pour maintenir la paix publique ou pour empêcher qu'on fasse obstruction à la Loi du service militaire, le Gouverneur en conseil peut prendre la place des tribunaux civils et déclarer que la population civile de cette région devra obéir aux ordres de l'officier général qui commande les troupes et que les personnes qui enfreignent la loi seront poursuivies et traduites devant une cour martiale.

Il semble n'y avoir aucun doute que ce décret du conseil a amené certains dirigeants du Québec à se rendre compte que leurs enseignements avaient plongé dans le désordre et l'illégalité leurs disciples ainsi abusés. Non seulement il n'y a pas eu d'autres manifestations contre l'application de la loi dans cette province, mais les chiffres que nous avons au sujet des résultats obtenus en vertu de la loi montrent de façon concluante que la province du Québec a pu raisonnablement bien fournir des hommes dans le cadre de l'enrôlement obligatoire, tandis que nombre de récits de la conduite héroïque des troupes canadiennes sur le front occidental associent inséparablement les noms de Jean-Baptiste et de Johnny Canuck.

Source: Extrait du *Rapport du Directeur du service militaire au ministre de la Justice sur l'application de la Loi du service militaire de 1917*, Ottawa, Imprimerie du Roi, 1919, p. 21-26.

ANNEXE M

Tableau 1

COMPARAISON DU NOMBRE DE FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES DANS LA FORCE PERMANENTE DE LA MILICE ACTIVE—1920-1939

	R22eR			Force permanente			
Année	OFF	MNO	Total	OFF	MNO	Total	%
1920-21	12	198	210	381	3744	4145	5,1
1921-22	10	189	199	341	3837	3978	5,0
1922-23	13	182	195	340	3135	3475	5,6
1923-24	13	176	189	413	2185	3598	5,3
1924-25	13	146	159	326	3004	3330	4,8
1925-26	14	147	161	328	3088	3416	4,7
1926-27	14	155	169	329	3189	3518	4,8
1927-28	15	149	164	411	3175	3586	4,6
1928-29	18	127	145	412	2852	3264	4,1
1929-30	18	139	157	401	3109	3510	4,5
1930-31	18	156	174	398	3290	3703	4,6
1931-32	19	153	172	403	3300	3570	4,5
1932-33	20	142	162	406	3164	3570	4,5
1933-34	20	142	162	416	3112	3528	4,6
1934-35	21	142	163	411	3098	3509	4,6
1935-36	20	176	196	417	3585	4002	4,9
1936-37	21	173	194	422	3612	4034	4,8
1937-38	20	168	188	440	3655	4095	4,6
1938-39	19	165	184	455	3714	4169	4,4
Moyenne	16,7	159,2		392,1	3297,3		
%							4,7

Source: Ces données sont tirées des rapports annuels de la Défense de 1921 à 1939. Les pourcentages indiqués sont en fonction des deux totaux, celui du R22eR et celui de la Force permanente toute entière.

Tableau 2

COMPARAISON DU NOMBRE DE MILICIENS NON-PERMANENTS ENTRAÎNÉS AU QUÉBEC ET AU CANADA — 1925-1939

Année	DM4 OFF	DM4 MNO	DM5 OFF	DM5 MNO	Total Québec	OFF	MNO	Total Canada	%
1925-26	432	3 274	161	1 078	4 945	3 097	21 481	24 578	20,1
*	148	558	89	289	1 084	1 303	6 108	7 411	14,6
1926-27	467	3 620	158	1 046	5 291	3 091	20 469	23 560	22,5
*	131	430	109	325	995	1 341	5 793	7 134	13,9
1927-28	433	4 054	161	1 136	5 784	2 573	19 754	22 327	25,9
*	131	882	74	498	1 585	1 610	10 248	11 858	13,4
1928-29	496	4 246	183	1 097	6 022	3 047	21 047	24 094	25,0
*	202	1 262	230	1 442	3 146	2 356	14 615	16 971	21,5
1929-30	534	3 906	174	1 130	5 744	3 062	19 568	22 630	25,4
*	312	1 754	203	1 116	3 385	2 472	15 637	18 109	18,7
1930-31	603	3 742	166	988	5 499	3 191	19 439	22 630	24,3
*	133	847	198	1 028	2 206	2 454	15 408	17 862	12,4
1931-32	580	5 044	219	1 119	6 962	4 436	30 813	35 249	19,8
*	2	12	85	39	138	396	1 291	1 687	8,2
1932-33	564	4 452	181	989	6 186	4 097	28 442	32 539	19,0
*	177	737	169	483	1 566	1 834	7 601	9 435	16,6
1933-34	538	4 260	206	951	5 955	4 409	29 585	33 994	17,5
*	159	853	155	479	1 646	1 961	10 257	12 218	13,5
1934-35	601	4 552	195	1 070	6 418	4 271	29 825	34 096	18,8
*	189	917	151	477	1 734	2 062	10 721	12 783	13,6
1935-36	594	4 785	208	1 070	6 657	4 513	31 138	35 651	18,7
*	369	2 192	170	761	3 492	2 184	12 426	14 610	23,9
1936-37	599	4 753	208	1 321	6 881	4 412	29 959	34 371	20,0
*	144	854	163	1 061	2 222	1 924	11 891	13 815	16,1
1937-38	682	4 856	198	1 347	7 083	4 289	31 016	35 305	20,1
*	166	958	147	1 122	2 393	2 349	15 648	17 997	13,3
1938-39	794	5 368	227	1 735	8 124	4 672	36 014	40 686	20,0
*	447	3 084	251	1 780	5 562	3 479	25 624	29 103	19,1
Moyenne									21,2
Moyenne*									15,6
Moyenne générale									18,4

Source: Ces données sont tirées des rapports annuels de la Défense de 1926 à 1939. La première rangée dénote le nombre de miliciens entraînés à l'unité; la seconde (*) indique le nombre de miliciens entraînés au camp d'été. Il est possible qu'une même personne soit dénombrée dans l'une et l'autre statistique.

Tableau 3

COMPARAISON DU NOMBRE DE MILICIENS NON-PERMANENTS FRANCOPHONES AU QUÉBEC ET AU CANADA — 1923-1939

Année	Francophones			Québec	%	Canada	%
	DM 4	DM 5	Total				
1923-24	809	574	1 383				
	* 280	339	619				
1924-25	607	307	914				
	* 231	84	315				
1925-26	884	533	1 417	4 945	28,7	24 578	5,8
	* 284	69	353	1 084	32,6	7 411	4,8
1926-27	1 056	604	1 660	5 291	31,4	23 560	7,0
	* 112	112	224	995	22,5	7 134	3,1
1927-28	1 316	762	2 078	5 784	35,9	22 327	9,3
	* 357	214	571	1 585	36,0	11 858	4,8
1928-29	1 230	640	1 870	6 022	31,1	24 094	7,8
	* 335	1 197	1 532	3 146	48,7	16 971	9,0
1929-30	1 264	680	1 944	5 744	33,8	22 630	10,7
	* 483	654	1 137	3 385	33,6	18 109	6,3
1930-31	1 316	600	1 916	5 499	34,8	22 630	8,5
	* 155	680	835	2 206	37,9	17 862	4,7
1931-32	1 692	662	2 354	6 962	33,8	35 249	6,7
	* —	85	85	138	61,6	1 687	5,0
1932-33	1 385	490	1 875	6 186	30,3	32 539	5,8
	* 381	408	789	1 566	50,4	9 435	8,4
1933-34	1 232	526	1 758	5 955	29,5	33 994	5,2
	* 481	289	770	1 646	46,8	12 218	6,3
1934-35	1 400	637	2 037	6 418	31,7	34 096	6,0
	* 431	268	699	1 734	40,3	12 783	5,5
1935-36	1 525	636	2 161	6 657	32,5	35 651	6,1
	* 892	434	1 326	3 492	38,0	14 610	9,1
1936-37	1 652	772	2 424	6 881	35,2	34 371	7,1
	* 321	668	989	2 222	44,5	13 815	7,2
1937-38	1 435	775	2 210	7 083	31,2	35 305	6,3
	* 474	741	1 215	2 393	50,8	17 997	6,8
1938-39	1 616	1 040	2 656	8 124	32,7	40 686	6,5
	* 1 344	1 245	2 589	5 562	46,5	29 103	8,9
Moyenne					37,2		7,1
Moyenne*							6,4

Source: Ces données sont tirées et extraites des rapports annuels de la Défense, de 1923 à 1939. Elles comprennent l'instruction donnée aux aspirants du CEOC.

La première rangée dénote le nombre de miliciens entraînés au camp d'été. Les unités les mieux représentées sont le Voltigeurs de Québec, le Fusiliers du Saint-Laurent.

La seconde rangée, précédée d'un astérisque, indique le nombre de miliciens entraînés localement, c'est-à-dire dans les manèges militaires et autres installations.

Les totaux pour le Québec et le Canada nous sont fournis au tableau 2.

Tableau 4

COMPARAISON DU NOMBRE D'ASPIRANTS-OFFICIERS DU QUÉBEC ET DU CANADA ENRÔLÉS AU *RMC* (KINGSTON) 1919-1939

Année	Québec	Canada	Pourcentage
1919-20	—	—	—
1920-21	—	—	—
1921-22	—	—	—
1922-23	—	—	—
1923-24	—	—	—
1924-25	—	—	—
1925-26	—	—	—
1926-27	—	—	—
1927-28	42	201	20,9
1928-29	47	200	23,5
1929-30	50	200	25,0
1930-31	48	201	23,9
1931-32	44	200	22,0
1932-33	46	200	23,0
1933-34	48	200	24,0
1934-35	39	197	19,8
1935-36	34	191	17,8
1936-37	39	196	19,9
1937-38	35	201	17,4
1938-39	37	200	18,5
Moyenne			21,3

Source: Ces données sont tirées des rapports annuels de la Défense, de 1927 à 1939. Les cadres instructeurs sont tous anglophones sauf les professeurs de français, semble-t-il. Le comité de surveillance (Advisory Board) comprend 19 anglophones et deux francophones (le chanoine A. Sylvestre et Mgr F. Couturier).

Tableau 5

COMPARAISON DU NOMBRE D'ASPIRANTS-OFFICIERS DE LA MILICE NON-PERMANENTE AU SEIN DU CORPS-ÉCOLE DES OFFICIERS CANADIENS
1921-1935

Année	Québec		Canada	Pourcentage
	Franco	Anglo		
1921-22	54	32	248	23,6
1922-23	—	—	—	—
1923-24	184	259	1 659	11,1
1924-25	98	246	1 864	5,3
1925-26	60	313	1 849	3,2
1926-27	199	333	1 889	10,5
1927-28	115	231	1 765	6,5
1928-29	142	260	2 161	6,6
1929-30	160	237	2 127	7,5
1930-31	231	286	2 372	9,7
1931-32	300	298	2 577	11,8
1932-33	320	294	2 535	12,6
1933-34	351	304	2 387	14,7
1934-35	455	393	2 371	19,2
Moyenne	205,3	268,2		10,9
%	43,4	56,6		

Source: Ces données sont tirées des rapports annuels de la Milice et de la Défense, de 1921 à 1935. À partir de 1936, on cesse de donner les nombres d'aspirants selon les DM de sorte qu'il nous a été impossible de pousser la comparaison jusqu'en 1939. Les francophones font partie des contingents de l'Université Laval, l'Université LaSalle et l'Université de Montréal; les anglophones de *McGill University, Loyola College* et *University of Bishop's College*.

Tableau 6

COMPARAISON DU NOMBRE DE CADETS ENTRAÎNÉS AU QUÉBEC ET AU CANADA 1920-1939

Année	Québec	Canada	Pourcentage
1920-21	26 637	81 493	32,7
1921-22	40 651	101 432	40,1
1922-23	47 116	109 395	43,1
1923-24	50 266	110 120	45,7
1924-25	52 791	115 677	45,6
1925-26	54 725	112 463	48,7
1926-27	—	118 000	—
1927-28	64 111	130 298	49,2
1928-29	64 070	129 758	49,4
1929-30	66 499	130 307	51,0
1930-31	66 245	131 985	50,2
1931-32	66 015	134 088	49,2
1932-33	64 402	140 846	45,7
1933-34	68 539	134 331	51,0
1934-35	51 340	87 448	58,7
1935-36	48 735	82 373	59,0
1936-37	50 385	82 554	61,0
1937-38	49 866	80 339	62,1
1938-39	42 290	73 163	57,8
Moyenne			50,0

Source: Ces données sont tirées des rapports annuels de la Milice et de la Défense, de 1921 à 1939.

Tableau 7

COMPARAISON DU NOMBRE D'OFFICIERS ET SOUS-OFFICIERS DE LA FORCE PERMANENTE PARTICIPANT À DES COURS OU DÉTACHÉS EN SERVICE EN ANGLETERRE 1920-1939

Année	MRC	Milice		ARC
		Anglo	Franco	
1920-21	—	21	—	—
1921-22	—	31	—	—
1922-23	—	17	1	—
1923-24	—	23	2	—
1924-25	—	20	3	—
1925-26	—	35	4	—
1926-27	—	40	2	—
1927-28	—	41	—	—
1928-29	—	—	—	—
1929-30	—	36	1	—
1930-31	—	41	2	—
1931-32	—	38	3	—
1932-33	30	33	2	—
1933-34	16	26	—	—
1934-35	24	26	—	—
1935-36	77	37	4	—
1936-37	77	59	3	—
1937-38	174	41	3	—
1938-39	143	62	2	26
Moyenne		34,8	1,8	

Source: Ces données sont tirées des rapports annuels de la Milice et de la Défense, de 1921 à 1939. Nous n'avons pu déterminer s'il y avait des francophones au nombre des marins et aviateurs.

Tableau 8

NOMBRE DE TRADUCTEURS OU INTERPRÊTES MILITAIRES FORMÉS DURANT LA PÉRIODE DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES 1921-1939

Année	Français		Allemand	Autres
	1re classe	2e classe		
1921-22	7	4	1	1 (néerlandais)
1922-23	1	7	—	—
1923-24	—	—	—	—
1924-25	—	—	—	—
1925-26	3	2	—	—
1926-27	—	—	—	—
1927-28	1	4	1	1 (russe)
1928-29	1	3	—	—
1929-30	1	5	—	—
1930-31	3		1	—
1931-32	2		1	—
1932-33	—	—	—	—
1933-34	—	—	—	—
1934-35	—	—	—	—
1935-36	6		—	2 (italien) (ukrainien)
1936-37	30		—	1 (italien)
1937-38	15		—	3 (danois) (russe / 2)
1938-39	22		—	1 (russe)
Total	147		4	9

Source: Ces données sont tirées des rapports annuels de la Milice et de la Défense, de 1921 à 1939.

Tableau 9

COMPARAISON DES MONTANTS ANNUELS DÉPENSÉS PAR LE SERVICE DE GÉNIE POUR LES INSTALLATIONS DE LA MILICE AU QUÉBEC ET AU CANADA — 1923-1939

Année	DM 4 (Montréal)		DM 5 (Québec)		Canada	
	$	%	$	%	$	%
1923-24	—	6,0	—	14,5	—	20,5
1924-25	36 538	6,9	74 273	14,0	528 717	20,9
1925-26	37 586	8,0	76 200	16,3	468,271	24,3
1926-27	35 558	6,9	69 100	13,5	512 149,64	20,4
1927-28	44 664	6,4	79 605	11,3	702 440,57	17,7
1928-29	74 485	9,3	78 000	9,8	799 488,29	19,1
1929-30	46 868	5,9	81 277	10,2	796 632	16,1
1930-31	45 328	5,7	85 531	10,8	790 451	16,5
1931-32	40 167	9,3	43 823	10,2	430 852	19,5
1932-33	25 907	8,4	30 527	9,9	306 991	18,3
1933-34	33 823	9,1	37 397,47	12,7	295 004,17	21,8
1934-35	33 208	10,6	29 702	9,4	311 610,54	20,1
	* 18 322,45	4,0	25 121,40	5,5	453 104,28	9,5
1935-36	48 259,70	7,9	31 954,51	5,3	608 241,05	13,2
	* 244 108,81	10,3	36 402,04	1,5	2 360 956,42	11,8
1936-37	39 408,64	4,7	82 997,97	9,9	841 540,01	14,6
	* 48 373,77	3,1	279 734,03	17,7	1 578 975,04	20,8
1937-38	56 350,44	7,0	81 632,37	10,1	808 277,22	17,1
	* 159 699,19	6,2	162 647,27	6,3	2 586 033,71	12,5
1938-39	51 491,70	6,1	96 684,51	11,4	846 908,09	17,5
	* 96 203,41	5,1	52 388,27	2,8	1 898 488,97	7,9
Moyenne pour l'ensemble du Québec						17,1

Source: Ces données sont tirées des rapports annuels de la Milice et de la Défense, de 1923 à 1939. Les montants annotés d'un astérisque sont des sommes additionnelles votées en vertu de la Loi de la construction de travaux publics ou d'allocations spéciales en prévision de la guerre.

ANNEXE N

EXTRAIT DES MÉMOIRES DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL MAURICE A. POPE

LES CANADIENS FRANÇAIS ET LA MILICE ACTIVE NON PERMANENTE

I. HISTORIQUE

1. L'établissement de la colonie

Le Canada français date de 1608. Il a donc amplement entamé son quatrième siècle d'existence et on ne peut plus regarder les Canadiens français comme un peuple jeune.

L'histoire du régime français est une longue lutte contre l'adversité. Les premiers colons, qui n'étaient qu'une poignée, ont dû se battre contre un dur climat et affronter un ennemi plus dur encore, les Indiens, cependant qu'à Versailles, la Cour, presque entièrement préoccupée par les affaires européennes et trop absorbée peut-être par la poursuite du plaisir, ne leur accordait que de façon irrégulière l'aide dont ils ont eu besoin pendant la plus grande partie de cette période. S'ajoute à cela le conflit qui n'a cessé de diviser l'Église et l'État car, si l'établissement avait pour objectif premier la fondation d'une colonie chrétienne au Nouveau monde, l'appât du gain a porté bien des laïcs, des fonctionnaires et d'autres gens à défaire par leurs activités commerciales l'oeuvre bénéfique des missionnaires. Ce n'est qu'en surmontant de nombreuses difficultés que les colons français ont réussi à soumettre une nature inhospitalière à leurs besoins essentiels et, ce faisant, ils ont jeté les fondements de ce caractère énergique qui les distingue aujourd'hui.

2. La croissance de la race canadienne-française

Il faut aussi signaler la croissance extraordinaire des Français sur ce continent. Durant le régime français, à peine 6000 immigrants sont venus de France. En 1759, quand la colonie passe sous le régime anglais, le nombre d'habitants ne dépasse pas 60 000. Ils sont 400 000 en 1840, quand Lord Durham, dans son admirable rapport, affirme que, s'il y a un apport judicieux d'immigrants de la Grande-Bretagne, on pourrait présumer qu'un jour les Canadiens français seront absorbés par la population anglophone

prédominante et qu'ils auront cessé d'exister comme peuple distinct. Il y a à l'heure actuelle, au-delà de trois millions de Canadiens français et un nombre considérable de leurs enfants se sont établis dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Par leur tempérament et leur philosophie de vie en général, ces gens restent aussi français que leurs ancêtres arrivés les premiers au pays.

3. De la Conquête à nos jours

On dit fréquemment, et à juste titre, que la Grande-Bretagne a traité ses nouveaux sujets avec une judicieuse générosité. Elle leur a accordé la liberté religieuse de même que le privilège de continuer à se servir de leurs lois et, dès les tout débuts, elle a fait appel à eux pour jouer leur rôle dans l'administration de la colonie. Or, le tableau n'est pas complet. Après la conquête, un grand nombre, la majorité peut-être des membres des classes supérieures sont retournés en Europe et la France a oublié ses anciens sujets passés sous un régime étranger. Ceux qui sont restés n'avaient pas un sort très enviable. Assujettis à une forme de gouvernement qui leur était inconnue, sans capital, privés de contacts avec la mère patrie, ils ont été impuissants à empêcher que la direction et le contrôle du commerce passent aux mains des marchands anglais animés de toute évidence par la conviction que le butin appartient au vainqueur. Dans ces circonstances, ils ont été forcés de compter entièrement sur eux-mêmes et, mus par l'instinct d'auto-préservation, ils se sont fixé comme objectif de rester Français, de conserver leur individualité, leur langue, leurs coutumes, leur religion, en somme, leurs traditions.

Durant le 18e et le 19e siècles, les Canadiens français ont toujours eu cet objectif en vue. Parce qu'ils n'avaient pas de capitaux, ils ont dû se contenter des seuls débouchés que constituaient pour eux les professions libérales, l'Église et la culture du sol; dans cette dernière occupation, grâce à un dur labeur et à des sueurs abondantes, ils ont pu créer et accumuler de la richesse par le seul moyen qui s'offrait à eux. Et c'est à cela que les exhortait le clergé. En fait, il n'est peut-être pas exagéré d'affirmer que, sans l'inlassable encouragement du clergé, leur effort aurait été vain.

De nos jours, le Canadien français peut, la conscience sereine, dire qu'il a atteint son objectif. Il a commencé à s'en rendre compte au début du siècle actuel et, assez curieusement, cela lui

serait apparu de façon concluante durant les troubles locaux qui se sont produits pendant la Grande Guerre. À cet égard, il a maintenant l'esprit en paix. Il est sûr que sa race occupe une position presque inattaquable et, parce qu'il épargne depuis 150 ans, il a l'impression de pouvoir en toute sécurité se lancer dans le domaine plus vaste du commerce et prendre dans le monde des affaires la place dont il a joui, dès les débuts, dans la sphère politique.

4. L'enseignement

Comme je l'ai déjà dit, la campagne pour la préservation des caractéristiques raciales des Canadiens français était en grande partie dirigée par le clergé qui se servait autant de la tribune du professeur que de la chaire, car l'Église s'est toujours préoccupée de l'enseignement. Le temps n'a pas changé grand-chose au système. L'enseignement secondaire s'appuie toujours sur l'éternel cours classique qu'on considérait encore comme essentiel à une solide formation dans tous les pays, il y a à peine une génération. Au Canada anglais, on s'attache surtout aux mathématiques et aux sujets qui ont trait spécialement au commerce. Il en va autrement au Canada français où presque sans exception les élèves étudient le latin et le grec, la logique, la rhétorique et la philosophie; l'étude des mathématiques avancées est réservée à ceux qui se destinent au génie et qui vont à l'École polytechnique après avoir terminé leur cours ès arts. À remarquer qu'il y a au moins 22 collèges classiques répartis ici et là dans tout le Canada français.

5. Les caractéristiques

Il reste, pour terminer, à essayer de brosser un bref sommaire du caractère du Canadien français. Comme je l'ai dit, le Canadien français a dans toute son histoire été largement influencé par le clergé et il n'est que naturel qu'il possède à un haut degré les vertus qui, par leur nature, constituent le fondement même d'une communauté chrétienne. Le Canadien français est un sujet docile. Il a en lui le respect de l'autorité établie, tant civile que religieuse. Il observe la loi, il est généralement économe, il est travailleur et autonome au point de pouvoir, sur une ferme de dimension moyenne élever une grande famille en même temps que préparer raisonnablement bien sa vieillesse. C'est un bon voisin qui se mêle de ses affaires, mais on peut voir qu'il a un faible pour la contesta-

tion et une forte prédilection pour la politique partisane. Par contre, il n'est peut-être pas inopportun de dire qu'il a les défauts de ses qualités. Quand on parcourt le paragraphe précédent, on a presque l'impression qu'il s'agit d'un peuple féodal. Et c'est là précisément la raison pour laquelle le Canadien français a pu acquérir et conserver ces vertus: il n'a pas essayé de se tenir au courant de ce qu'on appelle la pensée contemporaine et le progrès moderne. Tout au long de son histoire, il a surtout voulu préserver son individualité, si bien qu'il a des choses une vision un peu plus locale qu'on le souhaiterait peut-être. Quoiqu'il en soit, il ne semble pas s'intéresser beaucoup aux affaires internationales. Pour lui, l'Europe est un monde lointain qui ne le concerne pas directement. Citoyen inestimable dans sa collectivité, il ne s'interroge pas sur les répercussions qui découlent du fait que son pays est membre de l'association des nations qu'on appelle l'Empire britannique. Cela non plus ne doit pas nous étonner. La puissance du lien impérial vient en grande partie des sentiments. C'est un lien par le sang, et le Canadien français n'est pas un Anglo-Saxon.

II. LA MILICE ACTIVE NON-PERMANENTE

6. Le contexte général

La milice active non-permanente est une organisation développée par les Anglo-Saxons et elle est particulièrement bien adaptée au génie de ce peuple. C'est essentiellement un corps volontaire, dont les membres s'enrôlent pour trois ans et ont tous les ans une période officielle de formation, en campement ou au quartier général de la localité. Dans un pays aussi heureusement situé que le Canada, la milice suffit aux besoins, surtout parce que les besoins sont restreints. Ce qu'il faut toutefois signaler, c'est que si une unité aspire à un niveau d'efficacité réellement satisfaisant, il faut beaucoup plus que les dix ou douze jours de formation annuelle prévus par le Parlement. Or, chose curieuse, cette formation supplémentaire est donnée librement et généreusement aux corps urbains de langue anglaise. Sans dépenses supplémentaires, l'État obtient donc plus que ce qu'il exige; il a capitalisé sur l'enthousiasme des particuliers.

C'est une situation extraordinaire qu'on ne trouve probablement pas dans aucun autre pays civilisé en dehors de l'Empire britannique. Il n'est pas facile d'évaluer les raisons qui la rendent

possible. D'abord, bien des hommes s'engagent dans la milice parce qu'ils croient qu'ils s'acquittent ainsi d'un devoir public. D'autres le voient comme un passe-temps agréable. Certains encore pourront être attirés par le déploiement d'uniformes, par la satisfaction retirée des parades publiques et par la position supérieure à laquelle ils pourront arriver dans la collectivité parce qu'ils font partie de la milice. Quelles que soient les raisons, il serait désobligeant autant qu'inutile pour les besoins de la présente enquête de chercher à vérifier le rôle joué par chacun de ces motifs. Qu'il suffise de dire que, pris isolément ou dans l'ensemble, ils interviennent tous à un moment ou l'autre.

7. La Milice active non-permanente et les Canadiens français

Par son éducation et sa tradition, le Canadien français est parfaitement conscient du fait que l'obligation de prendre les armes pour se porter à la défense de l'État est un des premiers devoirs du citoyen. Mais il est d'avis que les moyens à employer, aussi bien que la loi nécessaire pour les appliquer, relèvent avant tout de l'État. Le Canadien en général ne sent pas sa sécurité menacée; c'est d'autant plus vrai du Canadien français qui, parce qu'il a une vision plus restreinte des choses, n'est pas conscient des obligations qui découlent de ce que le Canada est membre de l'Empire britannique, et ne serait peut-être pas disposé à l'admettre.

À une exception près, peut-être, les motifs pour se joindre à la milice exposés précédemment séduisent autant le Canadien français que son compatriote anglais. L'exception serait évidemment que le Canadien français ne peut visualiser la possibilité de recourir à la force armée au Canada; peu lui importe qu'elle serve ailleurs. Donc, parce qu'il est réaliste, il tiendrait le raisonnement suivant : «Afin de s'acquitter de sa responsabilité d'assurer la sécurité nationale, le gouvernement a mis sur pied une armée volontaire et a établi que les membres suivront une formation pendant douze jours tous les ans. Pour une raison ou une autre, la milice m'attire et je suis bien prêt à m'engager pour trois ans et à faire loyalement tout ce qu'on exigera de moi. Mais vous affirmez que je ne devrais pas me contenter de faire seulement ce qui est établi et que je devrais faire le double. Je vous réponds simplement que le gouvernement, par l'intermédiaire de ses conseillers

militaires, doit bien savoir ce qui est exigé pour produire une force du degré d'efficacité souhaité et que si 20 ou 30 jours de formation par année sont nécessaires, qu'il le dise et qu'il fasse ce qu'il faut.» Il est difficile de trouver une faille dans ce raisonnement du Canadien français qui, rappelons-le, n'est *pas* un Anglo-Saxon. Ce qui précède s'applique aux corps urbains *seulement*, puisque partout au Canada, autant que je sache, les unités rurales n'ont pas plus que la période usuelle d'entraînement.

8. L'espoir d'un rendement plus élevé

Il convient maintenant de se demander si, au Canada français, les unités rurales pourront ou non être incitées à atteindre un plus haut degré d'efficacité au moyen d'une période de formation supplémentaire sans solde. La réponse à cette question n'est pas facile à trouver. Rien n'est impossible pourvu que la volonté de réussir existe. Par contre, la situation que je viens de décrire n'a pas changé depuis nombre d'années. Il se peut fort bien que l'exemple des unités anglophones soeurs exerce une certaine influence à l'avenir. Mais la supériorité des unités anglaises repose surtout sur l'adresse et l'excellence dont elles font preuve dans les exercices d'ordre serré, et l'esprit français n'a pas d'attirance particulière pour l'une ou l'autre de ces qualités. Les choses pourraient s'améliorer s'il était possible à l'avenir d'élargir le choix des officiers pour commander les régions de langue française de manière à englober ceux qui ont déjà l'expérience du commandement ailleurs au Canada. Mais on a l'impression qu'il faut attendre le moment où tous les corps urbains seront tenus de suivre leur formation dans les camps centraux où des comparaisons devront inévitablement être faites, où l'esprit d'émulation se développera et où une formation de nature à déboucher sur une efficacité réelle peut être exigée.

L'avenir de la Milice ne pourra être envisagé avec confiance que quand cette importante mesure aura été prise. L'ignorance des usages anglo-saxons n'est pas nécessairement une indication de l'inefficacité. En juin 1930, après un intervalle de dix ans, un campement de district qui comprenait une brigade d'infanterie rurale a été organisé à Valcartier. Un officier supérieur qui avait déjà commandé des régions en Ontario et ailleurs a visité le campement et passé une journée entière à surveiller les manoeu-

vres. Il s'est montré très content de ce qu'il avait vu et on rapporte de source sûre qu'au moment de partir, il a dit que ce qui l'avait le plus étonné, c'est que l'infanterie rurale qu'il avait vu évoluer était meilleure que celle du district militaire nº 2 (Toronto).

9. L'avenir

À un moment où on étudie la possibilité d'effectuer un regroupement de la Milice active non permanente, il est inévitable d'envisager l'utilité et la disponibilité des miliciens canadiens-français en cas d'urgence à l'avenir. Les critères sur lesquels le projet de remaniement s'est appuyé excluent la probabilité que la milice soit obligée de combattre au Canada. Le plan prévoit plutôt l'organisation d'une force capable, une fois mobilisée, de donner le corps expéditionnaire maximal que notre pays pourrait dépêcher outre-mer advenant une guerre.

Maintenant, on pourrait dire très simplement que l'auteur, pour les raisons qui ont déjà été données, est d'avis que les unités de milice canadiennes françaises ne seront pas aussi disponibles pour le service outre-mer, aujourd'hui ou dans un avenir relativement éloigné, que les unités situées dans d'autres parties du Canada. Or, cette conclusion, bien fondée ou non, montrerait nettement les critères sur lesquels devrait s'appuyer la réorganisation qui est proposée pour la milice. On pourrait affirmer que les Canadiens sont un peuple composé de deux races distinctes. Si ce n'est pas strictement vrai dans tous les sens, c'est sûrement l'idéal que nous devrions chercher à atteindre par tous les moyens. Par conséquent, le principe cardinal qui devrait gouverner les hommes d'État canadiens, c'est d'éviter toute action qui pourrait tendre à accentuer la divergence naturelle de point de vue qui existe entre les deux races. Il s'ensuit alors indubitablement que la sagesse, — et toute attitude contraire serait désastreuse, — sera de répartir dans tout le pays, proportionnellement au nombre d'habitants des différentes parties, les conséquences de l'organisation proposée pour la milice. Rappelons-nous qu'il faudrait plusieurs mois pour dépêcher toute la force outre-mer. Il y aurait donc amplement de temps pour finir de mobiliser les unités les plus éloignées avant qu'elles soient obligées de traverser. Et s'il n'y avait pas de réponse en certains endroits, il faudrait alors, et alors seulement, lever ailleurs les unités qui manquent au pays.

Une génération a passé depuis que le Canada s'est la dernière fois engagé dans une guerre, mais le souvenir des erreurs commises alors est encore vif. Si ce que nous avons vécu durant la période de 1914 à 1918 a une valeur quelconque, cela devrait sûrement montrer qu'il est nécessaire d'éviter tout ce qui risque non seulement de diviser le pays en deux camps, mais aussi de causer gratuitement un tort quelconque, réel ou imaginaire, à une partie ou l'autre et d'affaiblir ainsi la portée de l'effort national.

Source: *Soldiers and Politicians: The Memoirs of Lt.-Gen. Maurice A. Pope, C.B., M.C.*, Toronto, 1962, University of Toronto Press.

ANNEXE O

LISTE DES OFFICIERS FRANCOPHONES DE LA MILICE PERMANENTE 1939

Colonel E.J. Renaud, OBE	(brigadier intérimaire)
Colonel J.P.U. Archambeault, DSO, MC	(brigadier intérimaire)
Lcol J.R.J. Duhault, OBE	
Lcol G.P. Vanier, DSO, MC	
Lcol M.M.L. Garon	
Lcol G.E.A. Dupuis, MC	
Major A. Thériault, BSc	
Major L. Lacroix, OBE	
Major [illegible] A.H. Trudeau	
Major J.E.A. Tessier, BA, MB, CM	
Major V.A. Curmi	
Major A.G. Routier, MC	
Major A.E. Routier, MC	
Major G. Guimond	
Major P.-E. Bélanger	
Major J.P.-E. Poirier, MM	
Capt H.M. de Lotbinière Panet	
Capt R. Girard	
Capt C. Chauveau	
Capt C.E. Bélanger	
Capt P. Tremblay, BA, MD	
Capt A.A. Larue, BA	
Capt P.A. Millette	
Capt L.-A. Gagnon, BSc	
Capt B. Laurin	
Capt J.A.G. Roberge	
Lt J.P.-E. Bernatchez	
Lt F. Trudeau	
Lt J.G.G. Charlebois, PhB, BA	
Lt D. Ménard	
Lt L.F. Trudeau	
Lt A.E.T. Paquet	
Lt J.E.R. Roberge	
Lt F.J. Auclair	
Lt G. de Montigny Belleau	
Lt G.O. Taschereau	
Lt M.E.P. Garneau	
Lt P.E. Amyot, BSc	
Lt G.A. Turcot	
Lt J.L.G. Poulin, BA	
Lt J.N. Labelle	
Lt A.L. Brassard	
Slt J G A D. de Grandpré	
Slt L.G.B. Lavoie	
Slt R. de la Bruère Girouard	
Slt J.E.L. Castonguay	
Slt J.A.A.G. Vallée	

ANNEXE P

PROPORTION DES OFFICIERS FRANCOPHONES RÉGULIERS DANS LA MRC 1914-1939

Année	Grade	Branche exécutive	Autres branches	%
1914	V am	0/1		
	C am	0/1		
	Capt	0/1		
	Cdr	0/5		
	Lcdr			
	Lt	1/17	1/8	
	Slt	1/3	0/6	
	Asp	1/21		
		3/49	1/14	6,35
1918	Capt	0/1		
	Cdr	0/6		
	Lcdr	0/5	1/1	
	Lt	2/23	0/14	
	Slt	0/13	0/2	
	Asp	1/8		
		3/56	1/17	5,48
1919	Capt	0/2		
	Cdr	0/5		
	Lcdr	0/4	1/3	
	Lt	2/36	0/12	
	Slt	1/4	0/1	
	Asp	0/12	0/1	
		3/63	1/17	5,00
1939	C am	0/1		
	Capt	1/3		
	Cdr	0/15	1/8	
	Lcdr	2/18	0/5	
	Lt	0/15	0/6	
	Slt	0/8	0/8	
	Asp	1/15	1/10	
	Cadets	0/11	0/1	
		4/86	2/38	4,84

ANNEXE Q

LISTE DES OFFICIERS FRANCOPHONES RÉGULIERS DANS LA MRC
1939

Capitaine	V.C. Brodeur
Commander	M.J.R.O. Cosette (solde)
Lieutenant-commander	L.J.M. Gauvreau
Aspirant	C. Savard J.O. Cosette (solde)

ANNEXE R

PROPORTION DES OFFICIERS FRANCOPHONES DANS L'AVIATION 1921-1938

Année	Grade	Force permanente		Force non-permanente		%
		NAV	NON NAV	NAV	NON NAV	
1921	Col d'Aviation	0/1				
	LCol d'Aviation	0/2				
	Comdt d'Aviation	0/21				
	Capt d'Aviation	3/150				
	Lt d'Aviation	8/387				
	Slt d'Aviation	27/619				
		38/1180				3,22
1929	Col d'Aviation	0/1				
	LCol d'Aviation	0/5				
	Comdt d'Aviation	0/11	0/1			
	Capt d'Aviation	1/28	0/5			
	Lt d'Aviation	0/21	0/5	1/32	0/5	
	Slt d'Aviation	0/8		1/8	0/1	
		1/74	0/11	2/40	0/6	2,29
1932	Col d'Aviation	0/2		0/2		
	LCol d'Aviation	0/5		0/1		
	Comdt d'Aviation	0/17	0/2	0/1		
	Capt d'Aviation	3/36	0/8	0/4		
	Lt d'Aviation	0/25	0/3	0/10	0/1	
	Slt d'Aviation	0/5		2/32		
		3/90	0/13	2/50	0/1	3,25
1935	Commodore de l'Air	0/1				
	Col d'Aviation	0/2				
	LCol d'Aviation	0/5		0/1		
	Comdt d'Aviation	0/17	0/3	1/5		
	Capt d'Aviation	1/37	0/12	1/10		
	Lt d'Aviation	0/34	0/2	1/11		
	Slt d'Aviation	0/7	0/2	1/14		
		1/103	0/19	3/41		2,45

Année	Grade	Force permanente		Force non-permanente		%
		NAV	NON NAV	NAV	NON NAV	
1938	V/M/A	0/2				
	Commodore de l'Air	0/2				
	Col d'Aviation	0/4				
	LCol d'Aviation	0/8		0/1		
	Comdt d'Aviation	2/28		0/7		
	Capt d'Aviation	0/46		0/8		
	Lt d'Aviation	1/50		0/6		
	Slt d'Aviation	2/11		0/17		
		5/151		0/39		2,63
MOYENNE						2,77

ANNEXE S

LISTE DES OFFICIERS RÉGULIERS FRANCOPHONES DANS L'ARC
1939

Commandant (chef d'escadron)	A. Ferrier, MC J.L.E.A. de Niverville
Lieutenant	J.A.D.B. Richer J.P.J. Desloges R.J. Beaumont (non nav.)
Sous-lieutenant	G.M. Martin (?) J.R.A.E. Emond J.A.J. Chevrier J.J.E. Desrochers (non nav.)
Aspirant (sous instruction)	J.H.U. Leblanc H.C. Ledoux J.V.G.A. Bourbonnais J.J.A.V. Lalonde A.P.W. Richer J.E.R.P. Bussière

ANNEXE T

LE CAS HYPOTHÉTIQUE D'UNE DIVISION FRANCOPHONE

EFFECTIF D'UNE DIVISION D'INFANTERIE		UNITÉS FRANCOPHONES FORMÉES DURANT LA GUERRE
Quartier général divisionnaire		
Corps blindé canadien	Un régiment de reconnaissance	Trois régiments blindés (12e, 27e, et Régiment de Hull)
Artillerie royale canadienne	QG de l'Artillerie canadienne	
	Trois régiments de campagne	4e régiment d'artillerie moyenne (50e, 58e et 72e batteries)
	Un régiment antichars	82e batterie anti-chars
	Un régiment de DCA légère	Huit batteries de DCA
	Section de l'officier chargé du tir antimortiers	Deux batteries d'artillerie côtière (59e et 105e)
Corps du Génie royal canadien	QGdu Génie	
	Une compagnie de parc de campagne	
	Un peloton de pontage divisionnaire	
	Trois compagnies de campagne	3e bataillon de génie
Corps des transmissions royal canadien	Transmissions divisionnaires	
Corps d'infanterie	Un bataillon de mitrailleuses	Régiment de Châteauguay
	Un peloton de défense et d'emplois	
	Trois QG de brigade	Trois QG de brigade (5e, 15e et 21e)
	Trois pelotons de défense terrestre	

EFFECTIF D'UNE DIVISION D'INFANTERIE		UNITÉS FRANCOPHONES FORMÉES DURANT LA GUERRE
	Neuf bataillons d'infanterie (trois par brigade)	Quinze bataillons (R22eR, FMR, Régiment de la Chaudière, Régiment de Maisonneuve, Régiment de Joliette, Régiment de St-Hyacinthe, Fusiliers du St-Laurent, Régiment de Montmagny, Régiment de Québec, Fusiliers de Sherbrooke, Voltigeurs de Québec, Régiment de Lévis, 3e bataillon FMR, 3e bataillon Régiment de Maisonneuve)
Intendance militaire canadienne	QG de l'intendance	
	Trois compagnies (de brigade d'infanterie)	
	Une compagnie de troupes divisionnaires	
Service de Santé royal canadien	Trois ambulances de campagne	19e ambulance de campagne, 17e hôpital général
	Deux postes de secours de campagne	
	Une section sanitaire de campagne	
Corps royal canadien des magasins militaires	Un parc de campagne du matériel	(23 sous unités diverses)
Corps royal canadien du Génie électrique et mécanique	QG du Génie électrique et mécanique	
	Trois ateliers de brigade d'infanterie	
	Onze équipes de dépannage	

EFFECTIF D'UNE DIVISION D'INFANTERIE		UNITÉS FRANCOPHONES FORMÉES DURANT LA GUERRE
Service postal de l'Armée canadienne	Une unité postale divisionnaire	
Corps de prévôté canadien	Une compagnie de la prévôté	Trois compagnies de prévôté
Service de renseignements canadien	Une section de sécurité en campagne	
Accroissement divisionnaire adjoint aux troupes de corps		
Corps royal canadien des magasins militaires	Un parc avancé du matériel	
	Une unité mobile de buanderie et de bains	
Trésorerie royale de l'Armée canadienne	Une trésorerie de campagne	

ANNEXE U

LISTE DES GÉNÉRAUX, BRIGADIERS ET COLONELS FRANCOPHONES DANS L'ARMÉE CANADIENNE ACTIVE 1943

Major-général T.L. Tremblay, CMG, DSO, ED
Inspecteur général de l'Est du Canada

Major-général P.E. Leclerc, CBE, MM, ED
Général commandant en Terre-Neuve

Major-général G.P. Vanier, DSO, MC
Détaché auprès du Secrétariat d'État aux Affaires extérieures

Major-général E. de B. Panet, CMG, DSO
En congé de retraite

Major-général E.J. Renaud, CBE
Général commandant, 4e DM (Montréal)

Brigadier J.P.U. Archambault, DSO, MC
Président adjoint, comité de sélection des officiers

Brigadier H. Lefebvre, MC, VD
Commandant, Unité des renforts, Groupe 'R'

Brigadier G.A.H. Trudeau
Général commandant, 12e DM (Régina, Saskatchewan)

Brigadier J.E. Genest, CBE, MC
Chef des Transmissions, 1re Armée canadienne

Brigadier A. Thériault, CBE
Détaché auprès du ministère des Munitions et de l'Approvisionnement

Brigadier M. Noël, ED
Adjudant-général adjoint, QGDN (Ottawa)

Brigadier E.A. Blais, MC
Général commandant, 5e DM (Québec)

Brigadier G. Francoeur, OBE, VD
Commandant, 21e brigade d'infanterie (Valcartier)

Brigadier J.A. De Lalanne, MC
Adjudant général adjoint (administration), QGDN (Ottawa)

Colonel P.C. Gaboury
Commandant, 17e Hôpital général

Colonel P. Grenier, ED
Commandant, 34e brigade de réserve

Colonel G.E.A. Dupuis, MC
Commandant, 31e brigade de réserve

Colonel A.R. St-Louis
Chef des Transmissions, région du Pacifique

Colonel F.J.G. Garneau, ED
Commandant, secteur d'Ottawa

Colonel J.P.J. Godreau
Commandant, Camp Valcartier

Colonel J.P.E. Poirier, MM
Commandant, Centre d'entraînement de l'infanterie No. A13, Valcartier

Colonel L. Lacroix, OBE
Adjoint au Grand Prévost, 4e DM

Colonel J.R. Roche, ED
Vice-président du comité de sélection des aspirants-officiers

Source: Cette liste est préparée selon l'ordre de préséance donné dans le *DND Gradation List, Canadian Army Active*, Ottawa, juin 1943.

ANNEXE V

PROPORTION DES GÉNÉRAUX ET OFFICIERS SUPÉRIEURS FRANCOPHONES DANS L'ARMÉE CANADIENNE ACTIVE SEPTEMBRE 1945

Grade	Anglo	Franco	%	Total
Général	1	—	—	1
Lieutenant-général	5	—	—	5
Major-général	24	3	12,5	27
Brigadier	83	11	13,3	94
Colonel	182	12	6,6	194
Lieutenant-colonel	1009	80	7,9	1089
TOTAL	1304	106		1410
Moyenne			8,21	

Source: Cette information est extraite du *DND Gradation List, Canadian Army Active*, Ottawa, MDN, 1945.

ANNEXE W

ENRÔLEMENT DANS LES FORCES ARMÉES CANADIENNES, DEUXIÈME GUERRE MONDIALE (PAR PROVINCE)

Officiers, sous-officiers, hommes, marins et aviateurs à l'exclusion des membres du Service féminin de la MRC, de l'Armée et de l'ARC

Lieu/résidence permanente à l'enrôlement	Population mâle[1] 18 À 45	MRC	Armée[2] SG[3] (volontaires)	Armée[2] LMRN (conscrits)	Armée[2] Total	ARC	Total pour les trois armes	% de l'enrôlement total par rapport à la population mâle de 18 À 45 ans
Î.P.É	19,000	1,448	5,961	372	6,333	1,528	9,309	48.18
N.-É.	123,000	6,837	42,462	2,558	45,020	7,498	59,355	48.31
N.-B.	94,000	2,737	32,326	3,621	35,947	6,453	45,137	48.17
Québec	699,000	2,404	94,446	43,823	138,269	24,768	175,441	25.69
Ontario	830,000	0,353	243,615	23,322	266,937	90,518	397,808	47.77
Manitoba	159,000	7,782	42,627	5,915	48,542	20,120	76,444	48.12
Saskatchewan	191,000	6,472	44,223[4]	8,093[4]	52,306	21,827	80,605	42.38
Alberta	178,000	7,360	44,775	6,069	50,844	19,499	77,703	43.11
C.-B.	181,000	1,925	52.620[5]	5,626[5]	58,246	20,805[6]	90,976	50.47
Ext. du Canada		893	5,892	8	5,900	9,485	16,278	
Aucune précision		263	191		191		454	
Total	2,474,000	98,474	609,128	99,407	708,535	222,501	1,029,510	41.15

Notas: [1] Chiffres estimatifs tirés des sommaires du recensement de 1941.
[2] 22 046 volontaires et conscrits mutés à la MRC ou à l'ARC, inclus dans les chiffres de l'enrôlement dans l'Armée.
[3] 58 434 conscrits se sont portés volontaires; ils sont inclus avec ces derniers.
[4] Y compris les Territoires du Nord-Ouest.
[5] Y compris le Yukon.
[6] Y compris les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon

Source: Extrait de C.P. Stacey, *Armes, hommes et gouvernements*, Appendice 'R'.

ANNEXE X

DEMANDES DE REMISE À PLUS TARD DE L'ENTRAÎNEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE ACCORDÉES DU 20 MARS 1941 AU 7 MAI 1945

Divisions administratives	Demandes jusqu'au 7 mai 1945		Nombre d'hommes en prolongation au 7 mai 1945**
	Présentées*	Accordées*	
«A»			
London	86 629	81 542	17 687
«B»			
Toronto	146 827	128 872	31 354
«C»			
Kingston	44 386	42 002	19 543
«D»			
Port Arthur	5 959	5 388	1 043
«E»			
Montréal	130 918	117 904	46 595
«F»			
Québec	76 232	62 883	32 026
«G»			
Halifax	25 226	20 649	11 225
«H»			
Saint-Jean (N.-B.)	20 234	18 375	11 857
«I»			
Charlottetown	5 246	4 515	2 900
«J»			
Winnipeg	37 457	33 236	17 318
«K»			
Vancouver	49 176	42 669	13 985
«M»			
Régina	69 183	59 153	31 937
«N»			
Edmonton	49 005	47 337	25 164
CANADA	746 478	664 525	262 634

* Ces chiffres comprennent toutes les demandes initiales de prolongation et toutes les demandes subséquentes en vue d'une ou de plusieurs prolongations.

** Chiffres non cumulatifs. Ne sont pas incluses certaines demandes de prolongation à l'étude par les commissions d'enquête.

Source: Extrait de C.P. Stacey, *Armes, hommes et gouvernements*, Appendice «Q».

ANNEXE Y

ENQUÊTE SUR LE RÔLE DES MILITAIRES AU SEIN DE L'ARMÉE CANADIENNE 15 NOVEMBRE 1944

(Formulaire préparé par la section de recherche et d'information de la branche de l'adjudant-général)

SECTION A

Question: Les soldats ressentent-ils qu'on leur donne la chance de jouer le rôle pour lequel ils sont le mieux adaptés au sein de l'Armée?

Réponse:	OUI	NON
a) Comparaison entre des volontaires et des conscrits		
Volontaires	40%	34%
Conscrits	23%	45%
b) Comparaison entre les genres d'unités		
Centres d'entraînement élémentaire		
Volontaires	41%	30%
Conscrits	35%	38%
Centres d'instruction de corps		
Volontaires	33%	40%
Conscrits	20%	47%
Écoles de métiers		
Volontaires	63%	21%
Conscrits	48%	24%
Dépôts		
Volontaires	53%	36%
Conscrits	21%	38%
Unités opérationnelles		
Volontaires	41%	33%
Conscrits	19%	49%

—Plus de soldats dans les écoles de métiers étaient satisfaits que dans les autres unités.

—Plus de soldats dans les centres d'instruction de corps étaient insatisfaits que dans les autres unités.

—Plus de conscrits dans les unités opérationnelles étaient également insatisfaits.

	Oui	Non	Incertain	Sans Réponse
c) Comparaison selon la langue parlée				
Anglophones	35%	35%	22%	7%
Francophones	27%	45%	20%	8%
d) Comparaison selon la langue et les genres d'unités				
Anglophones	40%	30%	25%	5%
Francophones	37%	37%	21%	5%
Centres d'instruction de corps				
Anglophones	33%	40%	22%	5%
Francophones	27%	49%	29%	7%
Écoles de métiers				
Anglophones	59%	22%	16%	3%
Francophones	?	?	?	?
Dépôts				
Anglophones	31%	35%	17%	17%
Francophones	26%	43%	18%	13%
Unités opérationnelles				
Anglophones	20%	28%	23%	14%
Francophones	46%	48%	11%	10%

—Plus d'anglophones dans les écoles de métiers et moins d'anglophones dans les unités opérationnelles étaient satisfaits.

—Plus de francophones dans les centres d'entraînement élémentaires étaient satisfaits.

—Un grand nombre de soldats dans les dépôts n'ont pas répondu, ce qui indique que le problème n'était probablement pas pris au sérieux.

SECTION B

Question: Pourquoi les soldats insatisfaits croient-ils qu'on ne leur donne pas la chance d'être employés là où ils sont le mieux adaptés?

Réponse:

a) Voici les raisons évoquées le plus souvent par les 36 p.c. d'anglophones et 45 p.c. de francophones qui sont insatisfaits de leur rôle dans l'armée:

   1) difficulté d'adaptation à l'emploi: 35 p.c. des anglophones et 34 p.c. des francophones croient que, en raison de leur formation civile ou militaire ou à cause de déficiences physiques, ils étaient plus aptes à être affectés à un autre emploi ou dans une autre unité;

   2) préférence d'emploi: 29 p.c. des anglophones et 18 p.c. des francophones disent qu'on ne leur a pas permis de choisir leur emploi, qu'ils préfèrent un autre emploi ou une autre unité;

   3) très peu croient qu'ils seraient plus utiles sur la ferme ou dans une industrie quelconque (anglophones—2 p.c., francophones—9 p.c.).

b) Très peu (de 0 p.c. à 3 p.c.) se disent insatisfaits parce qu'ils auraient dû être promus; ils croient que les conscrits ont préséance sur les volontaires lorsqu'il s'agit de cours; ils préfèrent l'aviation ou la marine; ils préféreraient être outre-mer plutôt que d'être retenus au Canada; ils croient que le favoritisme et la partialité jouent dans le choix des candidats pour tel ou tel cours.

c) Voici quelques différences telles qu'exprimées par les anglophones et les francophones:

   1) une plus grande proportion de francophones que d'anglophones croient qu'ils ne sont pas physiquement aptes à effectuer leur présent rôle (sauf dans le cas des soldats affectés aux opérations) et qu'ils seraient plus utiles à la ferme ou dans un travail industriel;

   2) plus d'anglophones que de francophones croient qu'ils seraient mieux adaptés dans un autre rôle ou une autre unité en fonction de leur entraînement militaire mais qu'on ne leur en a pas donné le choix.

d) Voici quelques différences entre les volontaires et les conscrits:

   1) huit fois plus d'anglophones volontaires que de conscrits dans les centres d'instruction de corps croient qu'on ne donne pas la chance au soldat de choisir le rôle (ou métier) qu'il désire;

   2) parmi les francophones un plus grand pourcentage de conscrits que de volontaires croient qu'ils ne sont physiquement aptes à effectuer le rôle qui leur est dévolu.

SECTION C

Question: Existe-t-il un lien entre le degré d'instruction d'un soldat et l'insatisfaction qu'il perçoit de son rôle dans l'armée?

Réponse: Pour les fins de cette enquête nous avons divisé les soldats en quatre groupes:

	Oui	Non	Incertain	Sans Réponse
Cours primaire				
Anglophones	36%	34%	22%	8%
Francophones	26%	46%	19%	9%
Cours secondaire (partiel)				
Anglophones	33%	39%	22%	6%
Francophones	27%	50%	18%	5%
Cours secondaire (achevé)				
Anglophones	45%	38%	12%	6%
Francophones	33%	66%	—	—
Cours universitaire				
Anglophones	40%	41%	13%	5%
Francophones	27%	49%	18%	7%

b) Les réponses des anglophones démontrent qu'ils étaient partagés presque également entre le OUI et le NON:

1) un plus grand pourcentage de ceux qui avaient achevé leur cours secondaire étaient satisfaits de leur rôle;

2) un plus grand nombre de ceux qui n'avaient que partiellement achevé leur cours secondaire étaient insatisfaits;

3) ceux ayant pris des cours universitaires étaient également partagés sur la question.

c) Quant aux francophones:

1) tous sont insatisfaits en plus grand nombre que les anglophones mais la proportion de ceux ayant achevé leur cours secondaire est plus élevé;

2) la différence de réaction des quatre groupes n'est pas significative.

ANNEXE Z

CENTRES D'ENTRAÎNEMENT ET ÉCOLES D'INSTRUCTION DE L'ARMÉE CANADIENNE PENDANT LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE

	C-B	Alb	Sask	Man	Ont	Qué	N-B	IPÉ	N-É	Total
1 École de formation des officiers (OTU)	1				2	2[a]				5
2 Centres d'entraînement élémentaire (*basic training*)	2	4	3	2	15	10[b]	2	1	1	40
3 Centres d'entraînement supérieur—infanterie (*advanced training*)		1		1	3	2[c]	1		1	9
4 Centres d'entraînement supérieur—autres corps	1	1	1	2	9	2[d]			1	17
5 Autres écoles d'instruction spécialisée	4	1		1	4	1[e]				11
Total	8	7	4	6	33	17	3	1	3	82

Quatre écoles de métiers et onze écoles d'orientation professionnelle (citées par Stacey) ne sont pas incluses ici.

[a] CFO#3 Trois-Rivières 01 nov 42—30 sept 43
CC1E FO #44 St-Jérôme 26 nov 42—27 juil 43

Tous les cours sont donnés en anglais sauf à Saint-Jérôme où l'on enseigne l'anglais aux élèves-officiers francophones avant qu'ils s'acheminent vers Brockville (Ont.).

[b] C1(E)AC	#41	Huntingdon		15 fév	41	—30 nov 43
	#42	Joliette	(B)	15 fév	41	—31 août 42
	#43	Sherbrooke		15 nov	41	—
	#45	Sorel		15 nov	43	—
	#47	Valleyfield		15 fév	41	—30 nov 43
	#48	St-Jean		01 août	42	—
	#51	Chicoutimi	(B)	15 fév	41	—01 sept 43
	#53	Lauzon	(B)	15 fév	41	—01 sept 43
	#54	Montmagny	(B)	15 nov	43	
	#55	Rimouski	(B)	15 fév	41	—01 sept 43

À peine cinq de ces centres peuvent être considérés bilingues (B); les autres sont anglophones.

[c] CIIC	A12	Farnham	(B)	15 fév	41	—
	A13	Valcartier	(B)	15 fév	41	—

Ces deux centres peuvent être considérés bilingues.

[d] SFAC#1		Ste-Anne	(A)	01 oct	42	—
Ec. Mit	A17	Trois-Rivières	(A)	15 fév	42	—30 sept 43

Tous les cours sont donnés en anglais seulement (A).

[e] S25/S6		Mégantic	(B)	20 août	41	—

Il s'agit de l'École des sous-officiers à Mégantic; 1566 caporaux francophones y reçurent l'instruction soit en français, soit en anglais. Comme pour les autres centres bilingues l'administration interne se faisait en français mais toute correspondance externe était en anglais.

Source: C.P. Stacey, *Six années de guerre*, Appendice «D».

ANNEXE AA

COURS DE MÉTIERS DE L'ARMÉE CANADIENNE 1940-1944

Unités	Lieu	Personnes-cadres	Nombre potentiel de candidats	Stagiaires entraînés
No 1 VTS	London	61	113	2,784
No 2 VTS	Toronto et	94	584	5,006
	Hamilton	47	141	
No 3 VTS	Kingston	49	232	2,000
No 4 VTS	Montréal	78	463	4,000*
No 5 VTS	Québec	107	293	2,016
No 6 VTS	Halifax	67	151	1,215
No 7 VTS	St-Jean (N.-B.)	102	396	4,703
No 10 VTS	Winnipeg	—	—	—
No 11 VTS	Vancouver	123	235	8,276
No 12 VTS	Saskatoon	112	589	
No 13 VTS	Edmonton	69	248	
Total				30,000

* Chiffre estimatif. On a des bonnes raisons de croire qu'à peine la moitié des 4,000 stagiaires formés sous l'égide de la 4e VTS à Montréal, le furent en français.

À ces statistiques, il faut ajouter celles des écoles techniques.

Unités	Lieu	Stagiaires entraînés
CAOE METC	Petawawa (Ont.)	25,949
CRTC	Barriefield (Ont.)	1,100
CD&MS	Woodstock (Ont.)	16,395
CATS (S-8)	Hamilton (Ont.)	15,393
CAMMS	London (Ont.)	6,500
CMMS	Barriefield (Ont.)	838
Total		66,175

Nombreux, aussi, sont les militaires qui ont parfait leurs connaissances techniques en anglais dans d'autres institutions militaires, privées et commerciales, soit au Canada, soit aux États-Unis, soit encore au Royaume-Uni ou même ailleurs - une possibilité qui n'était pas offerte en français aux francophones.

Source: «Outline History of Trades Training, 1940-44», S Hist.

ANNEXE BB

CONTRÔLE NAVAL SUR LES OPÉRATIONS MARITIMES DU QUÉBEC ET DU NOUVEAU-BRUNSWICK
1944

OSCN QUÉBEC

OR Port Alfred N	Sous-OR	La Malbaie Chicoutimi Tadoussac
OR Baie Comeau N	Sous-OR	Franklin Godbout Chelsea Bay
OR Rimouski N	Sous-OR	Rivière-du-Loup Green Point Matane Mont-Joli
OR Gaspé N	Sous-OR	Ste-Anne-des-Monts Rivière-de-la-Marte Mont-Louis Cape Magdalen Petite-Vallée Douglastown
OSCN Québec N	Sous-OR	Port-Cartier Sept-Iles Clarke City Pointe-Noire

OSCN SAINT-JEAN

OR Campbellton N	Sous-OR	Carleton Chandler Paspebiac New Richmond
OR Bathurst N	Sous-OR	Caraquet Shippegan
OR Chatham N	Sous-OR	Burnt Church Newcastle Richibucto Buctouche
OR Shediac N	Sous-OR	Baie-Verte (Tidnish) Moncton Hillsborough Riverside Albert Dorchester Alma

OR Charlottetown N	Sous-OR	Tignish Summerside Souris Montague Georgetown Murray Harbour Iles-de-la-Madeleine
OSCN Saint-Jean N	Sous-OR	St Martin's Spencer Dipper Harbour St Stephen

Nota: OSCN — Officier du Service de contrôle naval
OR — Officier rapporteur
N — Naval

Source: M. Milner, *Canadian Naval Force Requirements in the Second World War*, Ottawa, MDN (ORAE), 1981.

ANNEXE CC

OFFICIERS ET AVIATEURS CANADIENS-FRANÇAIS OUTRE-MER
MARS 1944

	Navigants	Non-navigants	Total
1. OFFICIERS			
425e Escadron	21	3	24
Autres escadrons de l'ARC	159	31	190
RAF	240	17	257
Sous-total	421	51	471
2. AVIATEURS			
425e Escadron	50	165	215
Échelon du 425e	—	70	70
Autres escadrons de l'ARC	307	2 349	2 656
RAF	437	245	682
Sous-total	794	2 829	3 623
3. FEMMES			
ARC	1	19	20
RAF	1	—	1
Sous-total	2	19	21
TOTAL	1 217	2 999	4 115

OFFICIERS ET AVIATEURS CANADIENS OUTRE-MER
MARS 1944

	Hommes	Femmes	Total
Officiers	11 403	35	11 438
Aviateurs	32 904	646	33 550
TOTAL	44 307	681	44 988

ANNEXE DD

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ARC 1939-1944

Provinces	Types d'établissements		
	Centres opérationnels	Centres d'entraînement aérien du PEACB	Établissements et unités de soutien au sol
Colombie-Britannique	24	9	—
Alberta	—	19	5
Saskatchewan	—	19	4
Manitoba	—	15	4
Ontario	—	35	19
Québec	4	9[a]	7[b]
Nouveau-Brunswick	4	5	2
Île-du-Prince-Édouard	2	6	—
Nouvelle-Écosse	8	5	1
Terre-Neuve/Labrador	4	—	—

Notes: Ces chiffres comprennent tous les lieux où furent établis des écoles et autres installations majeures:

[a] dont une EPM à St-Hubert (transférée le 1er septembre 1941), une UEO à Bagotville, une ERN à Montréal, une EBT à Mont-Joli, deux EOA à l'Ancienne-Lorette et Saint-Jean, et trois EEP à Windsor Mills, au Cap-de-la-Madeleine et à l'Ancienne-Lorette;

[b] dont un QG régional à Montréal, deux dépôts des effectifs à Québec et Lachine, une EPA à Victoriaville, un dépôt de matériel à Montréal, un dépôt de réparations à Saint-Jean, et une école de génie aéronautique à Montréal.

Source: F.J. Hatch, *Le Canada, aérodrome de la démocratie: Le plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, 1939-1945*, Ottawa, MDN, 1983, annexes C et D.

ANNEXE EE

Tableau 1

FONCTIONNAIRES FRANCOPHONES AU SEIN DU MINISTÈRE DES MUNITIONS ET APPROVISIONNEMENTS 31 JUILLET 1943

1. Comité du contrôle des industries de guerre	No. de postes	Francophones	Total des effectifs
Comité de contrôle des industries de guerre	8	—	18
Secrétariat	12	—	12
Contrôle des soins	2	—	—
Contrôle chimique	29	1	5
Contrôle du charbon	53	—	24
Contrôle de la construction	55	—	—
Comité d'urgence de la protection du charbon	15	—	8
Contrôle des outils	7	—	4
Contrôle des métaux	96	1	6
Contrôle des véhicules moteurs	16	1	3
Contrôle de l'huile	447	—	12
	—	7	
Contrôle du gaz naturel	2	—	3
Contrôle des priorités	181	—	—
Contrôle du caoutchouc	38	—	3
	—	6	
Réparation et sauvetage des navires	21	—	4
Contrôle de l'acier	82	—	8
Contrôle des forêts	127	—	24
Contrôle du transport	99	1	4
Contrôle du bois de chauffage	58	—	—
Total	1 353	4	151

2. Branches du service et des finances	Francophones	Total
Branche du contrôleur	—	16
Branche des statistiques	—	8
Branche juridique	—	34
Bureau du conseiller en finance	—	13
Comité des relations de travail	—	6
Contrôle du transport	—	4
Total	—	81

3. Organismes associés du ministère	Officiers supérieurs	
	Francophones	Total
Branche de l'organisation et du personnel	—	8
Publicité	1	6
Branche de secrétariat	—	13
Bureau des vérificateurs	—	23
Division de l'inspection des coûts	2	32
Comité d'inspection du Canada et du Royaume-Uni	—	23
Bureau du Trésor (attaché)	1	14
Corporation des Biens de guerre	1	15
Comité de la dépréciation des contrats de guerre	1	8
Total	6	142

4. Proportion linguistique des employés du ministère*	Total	Francophones	%
	11 006	1 990	18,1

Note: * Ces chiffres, fondés sur une étude de la liste des employés du ministère, sont approximatifs; ils donnent néanmoins une bonne idée de la condition unilingue anglaise dans laquelle les francophones devaient travailler.

Tableau 2

COMPARAISON SELON LES PROVINCES DU NOMBRE D'EMPLOYÉS DANS LES INDUSTRIES DE GUERRE, EN DATE DU 1er JUILLET 1944

Région	Province	Ville	Nombre	%	% Régional
Atlantique	N.-É.	Halifax	24 385	2,3	3,4
	N.-B.	Saint-Jean	11 469	1,1	
Est	Québec	Montréal*	292 660	27,8	33,6
		Québec	27 356	3,6	
		Trois-Rivières	9 984	0,9	
		Sherbrooke	8 335	0,8	
		Hull	4 022	0,4	
Centre	Ontario	Toronto	254 362	24,2	42,7
		Hamilton	55 827	5,3	
		Ottawa	24 816	2,4	
		Windsor	38 617	3,7	
		London	19 784	1,8	
		Kitchener	11 191	1,1	
		Sudbury	1 896	0,2	
		Brantford	12 456	1,2	
		Fort William	10 627	1,0	
		St.Catharines	10 763	1,0	
		Kingston	7 890	0,8	
Prairies	Manitoba	Winnipeg	62 544	6,0	10,6
	Saskatchewan	Régina	9 886	0,9	
		Saskatoon	5 628	0,5	
	Alberta	Edmonton	16 612	1,6	
		Calgary	16 485	1,6	
Pacifique	Colombie-Britannique	Vancouver	88 938	8,5	9,7
		Victoria	13 332	1,3	
Total			1 049 867		100,0

Note: * Y compris Outremont et Verdun

Source: Ces tableaux sont dressés à partir des renseignements contenus dans J de N Kennedy, *The History of the Department of Munitions and Supply, Canada in the Second World War*, Ottawa, Imprimerie du Roi, 1950, vol. II.

ANNEXE FF

COMPARAISON DU NOMBRE DE MILITAIRES ET D'EMPLOYÉS DANS LES INDUSTRIES DE GUERRE SELON LES RÉGIONS ET LES PROVINCES 1939-1945

(a) Région	(b) Provinces	(c) Population[1] 1941	(d) Population[2] mâle 18-45	(e) % (d/c)	(f) Militaires[3]	(g) Employés[4] industrie de guerre	(h) Total (f+g)	(i) % (h/c)
Atlantique	N.-É.	577 962	123 000		59 355	24 387	83 742	14,5
	N.-B.	457 401	94 000		45 137	11 469	56 606	12,4
	Î.-P.-É.	95 047	19 000		9 309		9 309	9,8
		1 130 410	236 000	20,87	113 801	35 856	149 657	13,2
Québec		3 331 882	699 000	20,98	175 441	352 357	527 798	15,8
Ontario		3 787 655	830 000	21,91	397 808	448 229	846 037	22,3
Prairies	Manitoba	729 744	159 000		76 444	62 544	138 988	19,0
	Saskatchewan	895 992	191 000		80 605[5]	15 514	96 119	10,7
	Alberta	796 169	178 000		77 703	33 097	110 800	13,9
	T.N.O.	12 028						
		2 433 933	528 000	21,69	234 752	111 155	345 907	14,2
Pacifique	C.-B.	817 861	181 000		90 976[6]	102 270	193 246	23,5
	Yukon	4 914						
		822 765	181 000	21,99	90 976	102 270	193 246	23,5
Total du Canada		11 506 655	2 474 000		1 029 510[7]	1 049 867[8]	2 079 377	

Notes [1] Ces chiffres sont extraits de *The Canada Year Book, 1943-1944*, p. 79 à 121.

[2] Nous reprenons ici les chiffres estimatifs pour la population mâle de 18 à 45 ans, donnés par le col. C. P. Stacey dans *Armes, Hommes et Gouvernements* et repris à l'annexe W.

[3] Ces chiffres incluent les volontaires et les conscrits de 1939 à 1945, tel que donnés à l'annexe W.

[4] Valables au 1er juillet 1944, ces chiffres sont extrapolés de J. de N. Kennedy, *The History of the Department of Munitions and Supply, Canada in the Second World War*, Ottawa, Imprimerie du Roi, 1950, vol. II.

[5] Y compris ceux des Territoires du Nord-Ouest.

[6] Y compris ceux du Yukon.

[7] Ce chiffre comprend 16 732 personnes enrôlées ou conscrites venant de l'extérieur du Canada ou qui n'ont donné aucune précision sur leur lieu de résidence au moment de leur enrôlement.

[8] Ce chiffre comprend aussi quelques militaires qui ont servi avec ce ministère ou qui se sont enrôlés ou ont été conscrits après s'y avoir œuvré.

ANNEXE GG

COMPARAISON DE L'EXCÈS DE MÂLES ET DE L'EFFORT DE GUERRE FOURNI SELON LES RÉGIONS ET LES PROVINCES 1939-1945

(a) Régions et provinces	(b) % Excès de mâles	(c) % Militaires et employés des industries de guerre[2]	(d) Coefficient régional (c-b)
ATLANTIQUE			
Nouvelle-Écosse	4,2	14,5	
Nouveau-Brunswick	3,1	12,4	
Île-du-Prince-Édouard	1,2	9,8	
	2,8	13,2	+ 10,4
QUÉBEC	1,9	15,8	+ 13,9
ONTARIO	14,3	22,3	+ 8,0
PRAIRIES			
Manitoba	9,2	19,0	
Saskatchewan	23,3	10,7	
Alberta	22,1	13,9	
	18,2	14,2	− 4,0
PACIFIQUE			
Colombie-Britannique	19,6	23,5	+ 3,9

Notes: [1] Ces pourcentages, incorporés au texte du chapitre 5, sont fondés sur les données de *The Canada Year Book, 1943-1944*, p. 1004. Nous avons omis ceux des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, chacun à 0,6 p.c. seulement, afin de ne pas fausser la réalité de la situation dans les Prairies et le Pacifique.

[2] Ces pourcentages sont tirés de la colonne (j) de l'annexe FF précédente.

ANNEXE HH

EXEMPLE DE LA VARIÉTÉ DE SERVICE EFFECTUÉ PAR LES RÉSIDENTS D'UN HAMEAU NORD-ALBERTAIN 1939-1945

SERVICE	FRANCOPHONES						ANGLOPHONES				TOTAL
	CANADA		OUTRE-MER				CANADA	OUTRE-MER			
	CONSCRITS	VOLONTAIRES	VOLONTAIRES				VOLONTAIRES	VOLONTAIRES			
	TROUPE	TROUPE	OFF.	TROUPE	TUÉS	BLES.	TROUPE	TROUPE	TUÉS	BLES.	
MARINE				1	x						1
ARMÉE											
Blindés				2			1	1			4
Artillerie								1	x		1
Génie mil.	2										2
Transmissions				2							2
Infanterie	2	2		5		x					9
Intendance		1									1
Génie élec. & mécanique		1		2		x					3
Service fém.		1									1
AVIATION											
Navigants		2	3		xx						5
Non-navigants		2					2				4
SOUS-TOTAL	4	8*	3	11*	xxx	xx	3	2	x		31*

Note: * Ces totaux sont ajustés pour tenir compte de deux mutations de corps. Seul deux fantassins d'entre les 26 francophones ont pu servir en français dans le R22eR.

Source: J. Pariseau, «La participation des Canadiens français à l'effort des deux guerres mondiales: démarche de ré-interprétation» dans *CDQ/RCD*, automne 1983, p. 43-48.

ANNEXE JJ

COMPARAISON DES PERTES DES DIPLÔMÉS DE LA «RCAF SCHOOL OF ENGLISH» AVEC CELLES DES DIPLÔMÉS DES AUTRES ÉCOLES DE MÉTIERS, JANVIER 1953 ET SEPTEMBRE 1954

Année	MÉTIERS			
	Administration Aylmer (Ontario)	Électronique Clinton (Ontario)	Technique Camp Borden (Ontario)	Total
1953				
SCHOOL OF ENGLISH				
Succès	143	149	137	429
Échecs	85	115	182	382
% d'échecs	37%	44%	57%	47%
AUTRES				
Succès	1348	1961	2526	5835
Échecs	366	501	492	1359
% d'échecs	21%	20%	16%	19%
1954				
SCHOOL OF ENGLISH				
Succès	136	49	143	328
Échecs	73	20	170	263
% d'échecs	35%	29%	54%	45%
AUTRES				
Succès	1138	799	1918	3855
Échecs	249	156	185	590
% d'échecs	18%	16%	9%	13%

Source: E.J. Brazeau et D.N. Solomon, *Interim report on survey of RCAF procedures for training French-speaking recruits*, Ottawa, DRB (DND), septembre 1955, appendice B.

ANNEXE KK

EXPOSÉ DIVERGENT DU COMMISSAIRE F-EUGÈNE THERRIEN (COMMISSION GLASSCO) EXTRAITS

«(...) Dans la fonction publique, comme dans l'armée, la valeur d'un officier ou d'un fonctionnaire, lors du recrutement ou des promotions, est trop souvent et à tort jugée en fonction de sa maîtrise de la langue anglaise.»

(...) Dans l'administration fédérale, et plus encore dans les forces armées, on ne comprend pas suffisamment ou pas du tout que le Canada français réclame des droits, plus particulièrement en ce qui regarde la coexistence de la langue française au pays, et que le traitement du bilinguisme est un des éléments d'efficacité de l'administration.»

Certains cours soi-disant bilingues, dans l'armée, donnés dans le Québec (e.g., cours se rapportant à la défense civile) constituent non seulement un instrument d'assimilation, mais aussi et encore plus un instrument d'abâtardissement de la langue française.»

(...) DÉFENSE NATIONALE: Le libre usage partout de la langue française, par tous les membres canadiens-français des forces armées, non seulement en théorie mais en fait, n'est pas reconnu.

Le système d'enseignement bilingue du Collège royal militaire de Saint-Jean n'est pas étendu aux autres collèges militaires du Canada.

Un nombre justement proportionnel d'officiers supérieurs compétents canadiens-français ne se trouve pas dans les forces armées.

Dans les trois armes, des unités où la langue d'enseignement et de formation technique est le français n'ont pas été prévues ou organisées.

Contre toute logique, et contrairement aux principes d'efficacité et d'économie dans le classement, le stockage, la manipulation et l'impression des documents, formules et bulletins d'information des trois forces armées, le bilinguisme n'est pas reconnu.

Dans le contexte mondial actuel, nos forces armées sont de plus en plus exposées à entrer en contact avec des populations de langue française. Il n'y a pas de cours appropriés de langue française dans les forces armées.

Une maîtrise imparfaite de la langue anglaise est un obstacle au recrutement et à la promotion d'officiers supérieurs canadiens-français, le sujet étant par ailleurs compétent.

Certaines instructions qu'on appelle bilingues, dans les forces armées, (un mot français, un mot anglais) constituent des instruments d'assimilation des Canadiens français et de destruction de la langue et de la culture françaises au pays.

ENSEIGNEMENT. *Camps militaires au Canada:* Les écoles subventionnées par le gouvernement fédéral n'offrent pas de facilités équivalentes aux enfants de langue anglaise et à ceux de langue française. Toutefois, il faut tenir compte du fait que le ministère de la Défense nationale utilise dans chaque province le système d'enseignement en vigueur. Dans huit des dix provinces l'enseignement officiel est exclusivement donné en anglais, alors que dans le Québec et l'Ontario l'enseignement est donné dans les deux langues.

Dans les écoles des camps militaires de la province de Québec, les enfants des militaires peuvent fréquenter des écoles anglaises ou des écoles françaises. Il n'en va pas de même dans les camps militaires de l'Ontario—sauf dans celui de Rockcliffe—où l'enseignement est donné exclusivement en anglais, même s'il y a des groupes importants de langue française; lorsque les militaires de langue française veulent assurer un enseignement en français à leurs enfants, ils doivent en assumer eux-mêmes les frais.

Dans aucun camp militaire de l'Ontario le ministère de la Défense nationale n'a permis jusqu'ici l'établissement de classes où la langue d'enseignement serait le français, et ce malgré l'existence dans plusieurs camps d'un nombre important d'enfants d'âge scolaire de langue française.

Sauf à Rockcliffe, le ministère de la Défense nationale n'accorde pas non plus de subventions aux enfants d'âge scolaire de langue française dans les camps militaires qui sont situés en dehors du Québec pour leur permettre de poursuivre des études soit dans une école française du Québec, soit dans une école bilingue de l'Ontario.

Camps militaires outre-mer: Le chiffre minimum de 25 élèves qui est requis pour l'établissement d'une classe où le français soit la langue d'enseignement apparaît excessif pour les deux raisons que voici:

Il suffit qu'il y ait dix enfants d'âge scolaire pour obtenir l'autorisation d'établir une école dans un camp militaire au Canada.

En 1961, le nombre moyen d'élèves par professeur dans les écoles du ministère de la Défense nationale en Europe n'était que de 19,1 et il s'abaissait même à 9,4 dans les écoles secondaires.

Lorsque le nombre d'élèves ne justifie pas l'établissement de classes séparées, une subvention pour l'enseignement (et une autre pour le voyage) à chaque enfant d'âge scolaire de langue française pour lui permettre de poursuivre ses études soit dans un pays de langue française, soit au Canada, ne peut être obtenue.»

Source: *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962-1964, vol. 1, p. 71-82.

ANNEXE LL

DÉCLARATION DE L'HONORABLE L.B. PEARSON, DÉPUTÉ D'ALGOMA-EST ET CHEF DE L'OPPOSITION À LA CHAMBRE DES COMMUNES, LE 17 DÉCEMBRE 1962

Au cours de l'automne 1962, j'ai décidé de faire un discours, entièrement non partisan, afin de proposer que soit effectué, dans le cadre d'une commission royale d'enquête, un examen officiel complet de toute la question du bilinguisme et du biculturalisme, lesquels devraient être officiellement reconnus comme fondement pour le développement de notre pays. Je croyais que les problèmes qui se présentent ne pourraient être résolus à moins d'être compris partout au Canada. Pour y arriver, il fallait d'abord révéler les problèmes, les examiner et les faire connaître de manière à susciter le plus possible d'attention. C'est Maurice Lamontagne, qui a une connaissance aussi judicieuse que vaste de la question, qui avait rédigé mon allocution quand j'ai abordé pour la première fois en public le problème à Québec en novembre 1961. C'est lui aussi qui a rédigé l'ébauche de l'allocution que j'ai prononcée à la Chambre le 17 décembre 1962. Le très bon accueil que m'ont réservé les deux côtés a inspiré dans un sens le travail que j'ai voulu entreprendre par la suite dans le domaine de l'unité nationale. Je cite ici une partie de cette allocution.

> «La Confédération était notre déclaration de foi en la destinée d'un Canada uni. C'était aussi notre déclaration d'indépendance des États-Unis. Nous voulions être nos propres maîtres, suivre notre propre route sur ce continent, d'un océan à l'autre, d'abord en tant que partie de l'Empire britannique et, plus tard, à titre de pays indépendant, membre du Commonwealth des nations. Nous savions alors que pareille déclaration, qui se fondait sur cette conviction, devrait se payer du point de vue économique. Or, nous étions alors tout disposés, au Canada, à payer le prix qu'il fallait, et j'espère et je crois que nous sommes encore tout disposés à le faire, c'est-à-dire à payer le prix qu'il faut pour rester Canadiens.
>
> Toutefois, la Confédération comporte un autre prix, que trop d'entre nous oublient ou trouvent trop élevé, peut-être parce que ce n'est pas commode de payer ce prix-là. La Confédération signifie le refus, non seulement de l'annexion politique et économique par les États-Unis, mais aussi du concept américain de la fusion des races quand il s'agit d'unité nationale. La Confédération ne constituait peut-être pas un traité, à proprement parler, ni un pacte entre États. Mais il s'agissait d'une entente pour arriver à un règlement entre les deux races fondatrices du Canada, sur la base d'une association acceptable entre égaux...
>
> En dehors du Québec, à mesure que le Canada se développait d'un océan à l'autre, cette entente était plus souvent marquée par des infractions que par son observance, et cela pour des raisons que chacun

d'entre nous qui connaît l'évolution du Canada peut comprendre. Il en est résulté deux différentes interprétations de la Confédération...

Pour les Canadiens de langue française, la Confédération créait une nation bilingue et biculturelle...

Les Canadiens de langue anglaise reconnaissent, bien sûr, que l'entente confédérative protégeait les droits des Canadiens français dans la province de Québec, au Parlement, et dans les tribunaux fédéraux. Mais la plupart avaient l'impression, et je ne crois pas me tromper en disant cela, qu'elle ne s'étendait pas plus loin que ces limites, du moins jusqu'à une époque encore très récente. Cela signifiait qu'à toutes fins utiles, il existerait un Canada de langue anglaise, avec un Québec bilingue. Ce qu'on appelle le «fait français» devait être quelque chose d'uniquement provincial...

Mais peut-être nous fallait-il subir un choc pour saisir toute la signification de ce qui était arrivé, de la révolution sociale survenue au Québec. Ces dernières années, le choc nous est venu du séparatisme, de l'agitation en certains milieux, dont on a tant parlé, en faveur de ce qui s'est appelé la libération politique...

Tous, nous nous rendons bien compte, je crois, que les Canadiens français sont décidés à devenir maîtres de leur destinée économique et culturelle dans leur propre milieu qui n'a pas fini de changer... ils veulent pouvoir participer pleinement à tous les services de l'État où tous seraient sur un pied d'égalité et où leur langue serait parfaitement reconnue. Ce droit découle du principe de l'association de partenaires égaux dans la Confédération.

... À mon avis, cela veut dire que le temps est venu pour les Canadiens de faire un sérieux examen collectif de l'aspect biculturel et bilingue de notre pays, de l'enseignement du français et de l'anglais et des relations générales entre les deux groupes ethniques qui ont fondé le Canada. Il faudrait en profiter pour encourager les Canadiens à exprimer leurs opinions sur la situation, soit eux-mêmes soit par l'intermédiaire de leurs associations et organismes. S'ils estiment que la situation laisse à désirer, ils devraient recommander des mesures pratiques pouvant assurer une participation plus équilibrée des deux groupes aux affaires de l'État.

Ainsi, sommes-nous prêts à fournir à tous les jeunes Canadiens l'occasion de devenir vraiment bilingues? Je suis sûr que nous le voulons. Alors, quelles mesures concrètes y aurait-il lieu de prendre, à tous les paliers de notre régime de formation, pour leur fournir cette occasion tout en sauvegardant l'autonomie que la constitution accorde aux provinces à cet égard? Il va sans dire qu'il ne faudrait rien changer dans ce domaine-là. Comment le monde de la radio, de la télévision et du cinéma tant d'expression française qu'anglaise peut-il contribuer davantage à cet objectif? Comment pouvons-nous favoriser des contacts plus fréquents entre les jeunes Canadiens?

Il y a aussi la question tant de fois mentionnée dans le présent débat, celle de la responsabilité explicite et inéluctable du gouvernement fédéral. Pour quelles raisons relativement si peu de Canadiens français occupent-ils des postes professionnels et administratifs dans la fonction publique fédérale y compris les sociétés de la Couronne et les organismes fédéraux? Serait-il opportun, par exemple, que le gouvernement fédéral établisse à Ottawa des écoles bilingues en administration publique?

Il y a tant d'autres questions que nous pourrions nous poser. Les Canadiens s'y intéressent vivement, beaucoup plus, à mon sens, que jamais jusqu'ici dans notre histoire. Il faut y répondre d'une façon concrète car elles sont d'une importance vitale pour l'avenir de l'unité nationale. Il faudrait les examiner à fond et donner aux Canadiens la chance d'exprimer leurs vues à ce sujet. On ne saurait mieux préparer la célébration du centenaire de la Confédération qu'en cherchant des réponses à ces questions. Le gouvernement fédéral, comme je l'ai déjà déclaré et comme tous s'en aperçoivent, a une obligation particulière et exclusive en ce qui touche le service public fédéral et les sociétés de la Couronne. Une enquête, monsieur le président, voire certains changements nécessaires, ne suffiraient pas à mon sens. Maints problèmes des plus importants qu'il y a lieu de résoudre sont du ressort provincial, notamment ceux que pose l'enseignement des deux langues. Par conséquent, si on entreprend l'enquête sur les moyens de donner à la Confédération canadienne un caractère biculturel il faudra que les gouvernements provinciaux s'y associent.

Il me semble qu'à cette fin, le gouvernement fédéral devrait consulter sans retard les gouvernements provinciaux. Si ces consultations—j'espère que la chose ne se produira pas et je ne puis voir pourquoi elle se produirait—n'éveillent pas de réaction positive ou si elles traînent en longueur, le gouvernement fédéral aura évidemment le devoir de mener une enquête sur les questions qui sont de son ressort. Un autre avantage de l'enquête mixte, c'est-à-dire de celle menée avec la collaboration des provinces, serait de démontrer l'importance de l'apport fait à notre épanouissement national par des Canadiens issus de races autres que celles des fondateurs. Leur apport a une valeur vraiment exceptionnelle depuis la Deuxième Guerre mondiale. L'apport des Néo-Canadiens issus de civilisations anciennes a ajouté de la force, du relief et de la vitalité à notre vie nationale. Il a enrichi le canadianisme des qualités héritées des nobles et anciennes traditions et des cultures de contrées étrangères.

Quel meilleur moyen de nous préparer au centenaire qu'en prenant des mesures pratiques dès maintenant pour enraciner et renforcer les réalisations et les perspectives offertes par la Confédération, de sorte que tous les Canadiens, quels que soient leurs antécédents de race, de langue ou de culture, sentent avec confiance qu'au sein de notre nation ils peuvent, à l'abri de toute discrimination et en jouissant du rang de partenaires à part entière, édifier un avenir brillant pour eux-mêmes et

leurs descendants, et, dans un climat de confiance et d'espoir, travailler à édifier un Canada de plus en plus grand et de plus en plus uni»?

Source: *Mike: The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson*, Toronto, UTP, (Éd. Signet, Tome III, p. 69-72. Chambre des Communes, *Débats*, 17 décembre 1962.

ANNEXE MM

REPRÉSENTATION DES ÉLÈVES-OFFICIERS FRANCOPHONES AU *ROYAL MILITARY COLLEGE OF CANADA* (KINGSTON) 1953-1969

Année	1re	2e	3e	4e	Sous-total	Total	%
1953-54	7	5	6	5	23	356	6,5
1954-55	1	8	4	4	17	397	4,3
1955-56	1	1	20	2	24	413	5,8
1956-57	—	1	26	12	39	401	9,7
1957-58	—	—	29	19	48	394	12,2
1958-59*	—	—	—	—	—	—	—
1959-60	-	1	34	21	56	429	13,1
1960—61	3	—	31	26	60	421	14,3
1961-62	4	—	24	15	43	451	9,5
1962-63	5	2	43	11	61	491	12,4
1963-64	2	2	36	31	71	518	13,7
1964-65	2	1	34	28	65	518	12,5
1965-66	2	1	33	33	69	521	13,2
1966-67	4	1	48	29	82	559	14,7
1967-68	1	2	41	42	86	565	15,2
1968-69	1	—	38	34	73	446	16,4
					MOYENNE		11,6

* Information omise dans les documents consultés.

Source: *RMC of Canada Commandant's Annual Report*, 1953 à 1969 incl.

**DÉCLARATION DU TRÈS HONORABLE L.B. PEARSON
PREMIER MINISTRE DU CANADA,
À LA CHAMBRE DES COMMUNES
LE 6 AVRIL 1966**

«Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi faire une déclaration sur la politique du bilinguisme dans la fonction publique. La Chambre en conviendra, j'espère, le sujet est d'une importance telle qu'il justifie une déclaration un peu plus longue que le veut l'usage.

L'objectif que poursuit le gouvernement est de mettre la fonction publique en mesure de rendre les meilleurs services possibles à la population du Canada, en y intéressant les Canadiens les plus compétents et les mieux formés qui soient disponibles dans toutes les parties du Canada. À cette fin et eu égard au caractère particulier de notre pays, le gouvernement prend depuis plusieurs années des mesures d'ordre pratique en vue d'encourager le bilinguisme dans la fonction publique fédérale, dans le cadre de l'objectif fondamental qu'il s'est fixé de favoriser et de renforcer l'unité nationale sur la base de l'égalité des droits et des chances pour les Canadiens, qu'ils soient d'expression anglaise ou d'expression française.»

Dans un État fédéral diversifié comme le Canada, il est important que tous les citoyens jouissent d'occasions équitables et égales de participer à l'administration nationale et de pouvoir s'identifier à leur propre capitale nationale, s'y sentant chez eux. Le gouvernement espère et compte que, dans une période de temps raisonnable, un état de choses se sera établi au sein de la fonction publique en vertu duquel:

a) il sera de pratique courante que les communications orales ou écrites à l'intérieur de la fonction publique se fassent dans l'une ou l'autre langue officielle au choix de l'auteur, celui-ci ayant dorénavant la certitude d'être compris par ceux à qui il s'adressera;

b) les communications avec le public se feront normalement dans l'une ou l'autre langue officielle eu égard au client;

c) la fonction publique reflétera, dans le recrutement et la formation de ses membres, les valeurs linguistiques et culturelles des Canadiens aussi bien de langue anglaise que de langue française; et

d) un climat se créera dans lequel les fonctionnaires des deux groupes linguistiques pourront travailler ensemble vers des buts communs, en utilisant leur propre langue et en s'inspirant de leurs valeurs culturelles respectives, tout en appréciant à leur pleine valeur et en respectant celles des autres.

Dans l'élaboration de mesures destinées à aider d'une façon plus efficace les membres actuels de la fonction publique à acquérir une compétence raisonnable dans les deux langues officielles et à améliorer le recrutement de fonctionnaires

possédant déjà une telle compétence, le gouvernement s'est inspiré des principes suivants :

a) La réalisation du bilinguisme est en soi un objectif souhaitable pour tout citoyen canadien. Lorsque le bilinguisme répond à un besoin évident dans la pratique, comme c'est le cas surtout dans la Capitale nationale, il devrait compter parmi les éléments d'appréciation dans le choix des candidats qui aspirent aux postes de la fonction publique.

b) Conformément au régime des nominations faites au mérite, lequel doit être sauvegardé, les conditions relatives au bilinguisme doivent être définies en fonction des postes à remplir, et non seulement en fonction des personnes.

c) Le bilinguisme doit s'appliquer graduellement sur une période de plusieurs années et d'une façon qui ne cause aucune injustice ni malentendu. Les diverses mesures requises devraient être intégrées dans un programme à longue portée et bien défini.

d) Tout programme doit donc prévoir que, dans les régions où le bilinguisme répond à un besoin, le temps suffisant et les moyens nécessaires doivent être mis à la disposition des fonctionnaires et des aspirants afin de leur permettre de s'adapter aux nouvelles exigences du service et, de la sorte, d'accroître leurs chances de poursuivre une carrière heureuse et satisfaisante.

e) S'inspirant des mêmes considérations d'équité, les mesures destinées à favoriser le bilinguisme ne doivent en aucune façon porter préjudice à la carrière des fonctionnaires qui ne sont pas bilingues et qui ont consacré plusieurs années de leur vie au service de leur pays.

f) Le gouvernement consultera de temps en temps les associations de fonctionnaires au sujet de sa politique sur le bilinguisme, afin de connaître leur point de vue et de leur fournir toutes les garanties raisonnables et enrayer tous les malentendus possibles relativement aux mesures qui seraient proposées.

À la lumière de ces objectifs et principes d'action, le gouvernement a approuvé les mesures suivantes :

I. Postes du service civil exigeant une formation universitaire préalable

1. a) À compter de 1967, une compétence raisonnable dans les deux langues officielles ou la volonté de l'acquérir dans un délai déterminé en suivant des cours de formation appropriés aux frais de l'État constitueront un élément d'appréciation dans le choix des diplômés d'université recrutés pour occuper, à titre de stagiaires, des postes d'administration dans les endroits où le bilinguisme répond à un besoin, tel que cela se fait déjà pour les candidats briguant des postes du service extérieur.

b) Dans les centres où une compétence raisonnable dans les deux langues répond à un besoin, des règles seront graduellement mises en vigueur relativement à la nomination aux postes de direction et d'administration, de telle sorte que vers 1970 en ce qui concerne les nominations en provenance de l'extérieur, et vers 1975

en ce qui concerne les nominations par voie de promotion interne, une compétence dans les deux langues ou la volonté de l'acquérir constitueront une exigence normale pour les postes situés dans de tels centres.

c) De telles règles ne viseront pour le moment ni les postes de nature technique, professionnelle et scientifique dans le service civil, ni les forces armées, ni les sociétés fédérales de la Couronne, parce que ces catégories présentent des problèmes spéciaux. Les autorités compétentes des ministères et organismes en question seront donc invitées à soumettre un programme à long terme qui comporte des mesures efficaces dans les domaines de leur ressort et qui tienne compte des problèmes spéciaux et des difficultés particulières auxquels elles font face.

2. Un groupe spécial de postes sera créé dans la Capitale nationale et utilisé pour faciliter le recrutement et accélérer le perfectionnement de candidats de grande promesse qui sont compétents dans les deux langues.

II. Fonctionnaires de haute direction

Il sera établi un programme spécial destiné à accroître le bilinguisme chez les fonctionnaires de haute direction qui exercent leurs fonctions dans la Capitale nationale. Il est prévu que chaque année quelque vingt fonctionnaires de langue anglaise appartenant aux catégories les plus élevées ainsi que les membres de leurs familles passeront une période de douze mois dans une ville où l'on parle principalement le français, alors que quelque dix fonctionnaires de langue française et les membres de leurs familles passeront une période d'égale durée dans une ville où l'on parle principalement l'anglais, pour permettre aux uns et aux autres d'apprendre la deuxième langue officielle et d'acquérir une meilleure compréhension des valeurs culturelles du groupe où ils seront en visite.

Il a été convenu en principe qu'un taux de salaire plus élevé serait accordé à l'avenir à ceux qui remplissent des fonctions d'employés de bureau et de secrétaire qui demandent une connaissance des deux langues et leur utilisation dans l'exécution de telles fonctions, à condition que les titulaires de ces postes satisfassent aux normes de compétence établies par la Commission du service civil.

Le programme de formation linguistique sera consolidé et élargi en vue de lui permettre d'apporter la contribution la plus efficace au développement d'une compétence dans les deux langues ayant cours au sein de la fonction publique dans les centres où une telle compétence répond à un besoin.

Le gouvernement fédéral se propose d'entamer des discussions avec les gouvernements de l'Ontario et du Québec au sujet de la création, dans un avenir rapproché, d'une école secondaire de langue française dans la région d'Ottawa afin de répondre aux besoins de ceux qui désirent donner une éducation secondaire en français à leurs enfants, et au sujet d'autres mesures conjointes susceptibles de contribuer directement ou indirectement à l'accroissement du caractère biculturel de la fonction publique dans la Capitale nationale.

Un secrétariat spécial du bilinguisme sera établi sous ma direction au sein du Bureau du Conseil privé. Ce secrétariat, qui agira en liaison et en collaboration étroite avec la Commission du service civil, le Conseil du Trésor et tous les sous-ministres et dirigeants d'organismes, sera chargé d'assurer la mise en oeuvre, d'une façon coordonnée et progressive, de la politique et du programme du gouvernement au sujet du bilinguisme dans la fonction publique.

En conclusion, monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer l'espoir sincère qu'à la veille de notre Centenaire, tous les Canadiens partageront ma conviction profonde que la politique et le programme du gouvernement au sujet du bilinguisme dans la fonction publique contribueront d'une façon très importante, voire essentielle, à favoriser l'unité nationale et l'avènement d'un Canada qui soit de plus en plus grand et fort.»

Source: Chambre des communes, *Débats*, 6 avril 1966.

ANNEXE OO

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION B ET B CONCERNANT LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE ET L'ÉVOLUTION DE SA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Qu'il suffise ici de rappeler les conclusions du rapport de cette dernière, du moins en ce qui concerne la disparité de l'emploi de la langue française dans l'administration fédérale, de la faible représentation des fonctionnaires francophones et de leur absence quasi totale au niveau des postes décisionnels.

«Dans l'ensemble, la politique de la fonction publique fédérale touchant l'emploi des langues et la participation des francophones, surtout de 1932 à 1962, a subi l'empreinte d'une conception bien particulière de l'efficacité administrative.

La conception courante qui associait l'unilinguisme à l'organisation rationnelle et à l'efficacité était acceptée des hommes politiques et des fonctionnaires fédéraux, tant francophones qu'anglophones. Chez ces derniers, la notion d'efficacité correspondait à une ferme croyance dans le mouvement qui, après 1918, avait réformé l'administration fédérale selon des principes progressifs. On ne s'arrêtait guère à l'idée que la connaissance du français ou des deux langues pouvait constituer un critère d'appréciation et un facteur d'efficacité. Les anglophones perspicaces sentaient bien que les fonctionnaires francophones de valeur étaient en butte à des injustices flagrantes, mais cette constatation n'influait aucunement sur la conception prédominante du mérite et de l'efficacité, et on tenait toujours pour établi que l'anglais demeurerait la principale et, pour ainsi dire, l'unique langue de travail de l'administration fédérale. Encore à l'époque du comité Jean, la pénurie de services en français au Québec et la discrimination exercée contre les francophones dans la fonction publique, notamment à l'échelon supérieur, étaient assimilées à de malencontreux thèmes de doléances qui ne pouvaient mettre en question les principes directeurs de l'administration.

Les échecs de réformateurs tels que Lapointe peuvent s'expliquer par le climat qui a régné pendant la seconde guerre mondiale, par des tactiques peu efficaces et par une propagande médiocre. On pouvait toujours interpréter les griefs du Canada français comme des appels à un retour aux jours sombres du patronage, c'est-à-dire à l'inefficacité, voire à la corruption. Les partisans du français étaient mis dans une position où ils semblaient s'opposer à l'efficacité comme objectif de l'administration. À cette époque, personne ne soutenait que l'usage du français et une plus grande participation des francophones pouvaient accroître l'efficacité de la fonction publique. Il est probable que les partisans des réformes n'ont pas insisté sur ce point dans les années 30 à cause de la guerre, et aux autres époques parce qu'ils craignaient que l'ampleur d'une résistance instinctive chez les anglophones ne fît obstacle à tout progrès. Quoi qu'il en soit, la plupart des hommes politiques et des fonctionnaires francophones s'étaient probablement résignés à l'interprétation de la situation qui dominait chez l'élément anglophone.

Les Canadiens de langue anglaise profitaient des avantages d'une fonction publique unilingue, mais bien inconsciemment, du moins pour la plupart, car la

conscience implique un certain choix. Or, aucune autre solution ou formule n'a été sérieusement envisagée. Ce qu'aujourd'hui nous pouvons considérer véritablement comme de la discrimination à l'égard du français et des Canadiens de langue française, faisait partie, pour les générations précédentes, d'un ordre de choses naturel, qui était accepté sans contestation par les francophones et par les anglophones, encore que pour des raisons différentes. Les anglophones ne se rendaient pas compte qu'une telle partialité sapait l'harmonie entre les deux groupes et l'existence même du Canada. Les francophones, quant à eux, se laissaient apaiser par le patronage et par les postes honorifiques. Tout bien considéré, l'histoire de la fonction publique, du double point de vue de l'emploi des langues et de la participation francophone, accuse une tragique lacune d'imagination politique chez les Canadiens.»

Source: *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, 19 septembre 1969, Livre III[a], Le monde du travail, 1[ère] Partie, Statut socio-économique et origine ethnique. Chap. VI, La fonction publique fédérale. Évolution de sa politique linguistique et la participation des francophones, p. 114-115.

ANNEXE PP

RECOMMANDATIONS DU «RAPPORT ROSS»

Le Comité d'étude recommande que:

1. L'article 234 du CFP 121, volume 3, soit modifié ainsi qu'il suit:

> «La correspondance militaire au sein des Forces armées sera rédigée dans l'une des langues officielles au Canada, savoir l'anglais ou le français, selon les exigences. Il est donc loisible à une unité où prédomine le personnel parlant l'une des langues officielles d'utiliser cette langue dans la correspondance intérieure, ainsi que dans la correspondance avec le quartier général qui la précède dans l'ordre hiérarchique, sous réserve de la ligne de conduite de ce quartier général. Toutes les unités devront maintenir et parfaire l'aptitude à échanger la correspondance extérieure en anglais afin de pouvoir collaborer avec une formation anglophone au Canada et à l'étranger lorsque l'occasion l'exige.»

2. Une ordonnance soit publiée touchant l'emploi de l'anglais et du français dans les communications intérieures et extérieures et qu'on inclut dans ladite ordonnance, ce qui suit:

> «Les communications à l'intérieur d'une base ou d'une unité devraient se faire dans la langue de la majorité des militaires cantonnés à la base ou unité en question, et il faudrait assurer en même temps aux militaires du groupe minoritaire, une entière liberté d'expression dans leur langue maternelle. Les communications extérieures avec le public canadien, les grandes formations canadiennes et les organismes canadiens de contrôle du trafic aérien, devraient se faire dans la langue appropriée, selon les exigences des personnes ou des groupes en cause.»

3. La publicité pour le recrutement dans les organes d'information de langue française, soit créée en français.

4. Les normes d'instruction prescrites par les Forces armées à l'égard des diverses spécialités et carrières, soient énoncées de façon à tenir compte des normes scolaires qui ont cours dans le Québec.

5. De se conformer rigoureusement à la pratique admise de nommer du personnel bilingue aux centres de recrutement et détachements desservant des zones composées de personnes bilingues ou d'une majorité de personnes unilingues de langue française; et de prendre les mesures nécessaires relativement au bilinguisme du personnel chargé du recrutement au Centre de recrutement d'Ottawa.

6. Les mesures nécessaires soient prises afin qu'un officier compétent de langue française fasse partie du personnel permanent à l'Unité de recherche appliquée en matière de personnel (PARU).

7. Des études soient entreprises concernant la validité des tests de sélection et de classification à l'usage des candidats de langue française.

8. Des méthodes appropriées de tenue des dossiers soient établies pour permettre d'identifier facilement les militaires de langue française à tous les stades de la sélection, de l'instruction et de la direction des carrières.

9. Des mesures soient prises afin qu'un nombre suffisant de militaires de langue française fassent partie du Centre de sélection du personnel navigant (ASC).

10. Tous les comités de sélection chargés de décider de l'admissibilité de candidats francophones soient constitués de membres bilingues.

11. Des méthodes soient établies en vue de déterminer avec exactitude et d'enregistrer au dossier, au moment de l'engagement, la compétence des candidats-officiers et des recrues francophones dans la langue anglaise.

12. L'École des langues des Forces canadiennes soit située dans un milieu bilingue et au même endroit que l'établissement d'instruction des recrues francophones.

13. Les facilités d'enseignement de la langue anglaise soient accrues de façon à ce que tous les officiers et hommes de troupe de langue française qui en auraient besoin puissent en profiter.

14. La matière des cours d'anglais soit augmentée de façon à comprendre une gamme étendue de termes techniques militaires.

15. Le cours d'anglais soit donné à tous les candidats francophones inscrits au Programme d'instruction pour les aspirants-officiers (OCTP) qui en auraient besoin avant le commencement de leur instruction militaire.

16. Le cours d'anglais soit donné à tous les hommes de troupe francophones qui auraient besoin de se perfectionner dans cette langue, aussitôt qu'ils ont atteint les normes de l'échelle de solde 3, ou l'équivalent.

17. Des cours supérieurs en anglais, y compris les cours d'enseignement programmé, soient donnés aux catégories de militaires ci-après qui en auraient besoin:

a. les officiers francophones choisis pour suivre des cours dans les écoles ou collèges d'état-major;

b. les sous-officiers, brevetés et non brevetés, désignés pour suivre des cours supérieurs dans des spécialités données.

18. Des cours supérieurs de perfectionnement dans la langue française soient offerts à un certain nombre d'officiers, sous-officiers brevetés et sous-officiers supérieurs de langue française qui, après avoir accompli des temps de service prolongés dans un milieu anglophone, sont désignés pour occuper des postes clefs exigeant la maîtrise des deux langues.

19. De donner tout l'appui possible aux commandants des formations et des unités dans leurs efforts pour faciliter aux militaires anglophones l'accès aux cours de français, une fois qu'ils ont été choisis pour suivre ces cours.

20. Un OAFC soit publié pour exiger qu'on détermine, au moyen de méthodes d'examens approuvées, la connaissance de l'anglais que possèdent les officiers et hommes de troupe francophones qui sont déjà dans les Forces armées.

21. Les élèves-officiers du ROTP qui étudient à l'université et qui, en raison de leur peu de connaissance de l'autre langue, entreprennent toutes les phases de l'instruction d'été en français, et suivent un cours de langue anglaise dès qu'ils ont obtenu leurs diplômes de l'université, et avant leur première affectation.

22. Le Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR) devienne une institution ayant le droit de décerner des diplômes; il serait possible d'obtenir les locaux supplémentaires requis en déménageant l'année préparatoire dans un établissement militaire existant, comme La Citadelle.

23. Les candidats francophones au Programme d'instruction pour les aspirants-officiers (OCTP) qui en auraient besoin puissent entreprendre la première phase de l'instruction en français; les phases suivantes comporteraient une évolution à partir d'une instruction dispensée surtout en français et menant à une instruction dispensée surtout en anglais.

24. Les candidats francophones au Programme d'instruction pour les aspirants-officiers (OCTP) soient placés dans des classes homogènes.

25. L'ensemble de l'instruction à l'intention des recrues francophones soit donné en français.

26. La formation dans les spécialités de base, jusqu'aux normes de l'échelle de solde 3 ou l'équivalent, soit donnée en français en ce qui concerne les hommes de troupe francophones.

27. Toute instruction relative à l'endoctrinement aux armées donnée au moyen de cours réglementaires soit dispensée en français aux hommes de troupe francophones.

28. Les textes relatifs à l'instruction, y compris les épreuves et examens, soient rédigés en français à l'intention des officiers et hommes de troupe francophones, jusqu'au moment où ces derniers auront démontré qu'ils peuvent employer la langue anglaise de façon convenable.

29. L'on tire tous les avantages possibles des ressources gouvernementales et civiles en matière d'enseignement technique, aux fins de l'instruction dans les spécialités de base à donner en français aux hommes de troupe francophones, jusqu'au moment où les Forces armées pourront offrir ladite instruction en français dans les écoles militaires.

30. La préparation d'un dictionnaire et glossaire moderne anglais-français et français-anglais des termes militaires à l'usage des trois armées.

31. Le matériel d'instruction visuel bilingue soit fourni.

32. À titre de mesure purement provisoire, le cas des officiers francophones ayant les qualités voulues, et faisant partie d'un cadre ou d'un service déterminé, mais ayant dépassé l'âge limite prévu pour avancer en grade, soit revu pour fins de promotion.

33. L'effectif des bases et des unités désignées de la MRC, de l'Armée et de l'ARC, comprenne en grande partie des officiers et hommes de troupe francophones.

34. Les besoins relatifs aux postes bilingues dans les Forces armées soient étudiés de nouveau en tenant compte de la ligne de conduite du gouvernement.

35. La règle suivante soit adoptée, à savoir, que l'un des titulaires des quatre postes suivants soit un officier de langue française: le Chef du personnel, le Chef adjoint du personnel, le Directeur général des nominations supérieures ou le Directeur général des affectations et des carrières.

36. La pratique dans l'Armée de nommer aux comités de promotions des officiers de langue française, soit adoptée comme règle de conduite dans les Forces armées.

37. Des études soient entreprises immédiatement en vue de l'établissement d'un programme global d'éducation en français des enfants à charge, en partant du principe que l'éducation dans l'une ou l'autre des langues officielles est un droit fondamental.

38. Une école pouvant recevoir des pensionnaires soit établie en vue de satisfaire aux besoins des enfants à charge des officiers et hommes de troupe qui, en raison d'obligations militaires, ne peuvent pas profiter des installations locales.

39. Des dispositions soient prises en vue de s'assurer qu'un officier supérieur de langue française fasse toujours partie du personnel de la Direction des conditions de service et du bien-être.

Extrait du *Rapport du Comité d'Étude sur le recrutement et la stabilité des francophones dans les Forces Armées*, mars 1967, p. 122-131.

ANNEXE QQ

EXTRAITS DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES 9 JUILLET 1969

DÉCLARATION DU STATUT DES LANGUES

2. L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. 1968-69, c. 54, art. 2.

DEVOIRS DES MINISTÈRES, ETC, EN CE QUI A TRAIT AUX LANGUES OFFICIELLES

9. (1) Il incombe aux ministères, départements et organismes du gouvernement du Canada, ainsi qu'aux organismes judiciaires, quasi-judiciaires ou administratifs ou aux corporations de la Couronne créés en vertu d'une loi du Parlement du Canada, de veiller à ce que, dans la région de la Capitale nationale d'une part et, d'autre part, au lieu de leur siège ou bureau central au Canada s'il est situé à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, ainsi qu'en chacun de leurs principaux bureaux ouverts dans un district bilingue fédéral créé en vertu de la présente loi, le public puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles.

(2) Tout ministère, département, et organisme du gouvernement du Canada et tout organisme judiciaire, quasi-judiciaire ou administratif ou toute corporation de la Couronne créés en vertu d'une loi du Parlement du Canada ont, en sus du devoir que leur impose le paragraphe (1), mais sans y déroger, le devoir de veiller, dans la mesure où il leur est possible de le faire, à ce que le public, dans des endroits autres que ceux mentionnés dans ce paragraphe, lorsqu'il y a de sa part demande importante, puisse communiquer avec eux et obtenir leurs services dans les deux langues officielles.1968-1969, c. 54, art. 9.

10. (1) Il incombe aux ministères, départements et organismes du gouvernement du Canada, ainsi qu'aux corporations de la Couronne, créés en vertu d'une loi du Parlement du Canada, de veiller à ce que, si des services aux voyageurs sont fournis ou offerts dans un bureau ou autre lieu de travail, au Canada ou ailleurs, par ces administrations ou par une autre personne agissant aux termes d'un contrat de fourniture de ces services conclu par elles ou pour leur compte après le 7 septembre 1969, lesdits services puissent y être fournis ou offerts dans les deux langues officielles.

(2) Il incombe aux ministères, départements et organismes mentionnés au paragraphe (1), et aux corporations de la Couronne y mentionnées qui ne sont pas expressément exemptées, par décret du gouverneur en conseil, de l'application du présent paragraphe relativement à des services fournis ou offerts par eux, de veiller à ce que les services, auxquels ne s'applique pas le paragraphe (1) fournis ou offerts par eux partout ailleurs qu'au Canada puissent l'être dans les deux langues officielles.

(3) Le paragraphe (1) n'exige pas l'emploi des deux langues officielles pour des services aux voyageurs fournis ou offerts dans un bureau ou autre lieu de travail si la demande de services dans les deux langues officielles, de la part des voyageurs, y est faible ou trop irrégulière pour justifier l'application du paragraphe (1). 1968-69, c. 54, art. 10.

COMMISSAIRE DES LANGUES OFFICIELLES

19. (1) Est institué un poste de commissaire des langues officielles pour le Canada, dont le titulaire est ci-après appelé Commissaire.

(2) Le Commissaire est nommé par commission sous le grand sceau, après approbation de la nomination par résolution du Sénat et de la Chambre des communes.

(3) Sous toutes réserves prévues par le présent article, le Commissaire est nommé pour un mandat de sept ans, pendant lequel il reste en fonctions tant qu'il en est digne; il peut, à tout moment, faire l'objet d'une révocation par le gouverneur en conseil, sur adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

(4) Le mandat du Commissaire est renouvelable pour des périodes d'au plus sept ans chacune.

(5) Le mandat du Commissaire expire lorsque son titulaire atteint l'âge de soixante-cinq ans, mais le Commissaire demeure en fonctions jusqu'à la nomination de son successeur, nonobstant l'expiration de son mandat.

(6) En cas de décès ou de démission du Commissaire alors que le Parlement n'est pas en session, ou si le Commissaire est incapable d'exercer les fonctions de sa charge ou les néglige, le gouverneur en conseil, après consultation du président du Sénat et de l'Orateur de la Chambre des communes par le Premier ministre, peut nommer pour six mois au plus un commissaire intérimaire qui aura tous les pouvoirs et fonctions du Commissaire en vertu de la présente loi et percevra le traitement, ou toute autre rémunération, et les frais que peut fixer le gouverneur en conseil. 1968-69, c. 54, art. 19.

25. Il incombe au Commissaire de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur dans l'administration des affaires des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. A cette fin, il procédera à des instructions, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes reçues par lui et fera les rapports et recommandations prévus en l'occurrence par la présente loi. 1968-69, c. 54, art. 25.

26. (1) Sous toutes réserves prévues par la présente loi, le Commissaire instruira toute plainte reçue par lui et énonçant que dans un cas particulier,

a) le statut d'une langue officielle n'a pas été ou n'est pas reconnu, ou

b) l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur n'ont pas été ou ne sont pas respectés dans l'administration des affaires de l'une des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada.

(2) Une plainte peut être déposée devant le Commissaire par toute personne ou tout groupe de personnes, soit que ces personnes parlent ou non la langue officielle dont le statut ou l'emploi sont en cause, soit qu'elles représentent ou non un groupe parlant cette langue.

(3) Si, au cours de l'instruction d'une plainte, le Commissaire estime, compte tenu de toutes les circonstances de l'affaire, qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre l'instruction, il peut, à sa discrétion, refuser d'instruire l'affaire plus avant.

(4) Le Commissaire peut, à sa discrétion, refuser ou cesser d'instruire une plainte si, à son avis,

a) l'objet de la plainte est sans importance,

b) la plainte est futile ou vexatoire ou n'a pas été faite de bonne foi, ou

c) l'objet de la plainte n'implique pas une contravention à la présente loi ou une chose contraire à son esprit et à l'intention du législateur ou, pour toute autre raison, ne relève pas de la compétence que lui confère la présente loi.

(5) Si le Commissaire décide de refuser ou de cesser d'instruire une plainte, il informera le plaignant de sa décision et devra donner les raisons qui la motivent. 1968-69, c. 54, art. 26.

27. Avant de procéder à une instruction en vertu de la présente loi, le Commissaire fera connaître, au sous-chef ou autre chef administratif de tout ministère ou département ou de toute autre institution en cause, son intention de procéder à l'instruction. 1968-69, c. 54, art. 27.

30. Lorsqu'il procède à une instruction en vertu de la présente loi, le Commissaire a le pouvoir

a) de convoquer des témoins et de les obliger à comparaître et à déposer sous serment ou à fournir sous serment des preuves écrites ainsi qu'à produire les documents et autres pièces qu'il estime indispensables pour instruire et examiner à fond toute question relevant de sa compétence en vertu de la présente loi, de la même manière et dans la même mesure qu'une cour supérieure d'archives;

b) de faire prêter serment;

c) de recevoir et d'accepter, dans la mesure où il le juge à propos, les dépositions faites et les preuves et autres renseignements fournis sous serment, par affidavit ou autrement, que ces dépositions, preuves ou renseignements soient admissibles ou non devant un tribunal judiciaire; et

d) sous réserve des restrictions que peut prescrire le gouverneur en conseil dans l'intérêt de la défense ou de la sécurité, de pénétrer en tout lieu occupé par un ministère, un département ou une autre institution du

Parlement ou du gouvernement du Canada et d'y faire, dans les limites de la compétence que lui confère la présente loi, les enquêtes qu'il juge à propos. 1968-69, c. 54, art. 30.

36. (3) Aux fins de la présente loi, la mention des institutions du Parlement ou du gouvernement du Canada est censée inclure les Forces canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada.

38. Aucune des dispositions de la présente loi ne sera interprétée comme affectant ou diminuant de quelque manière les droits ou privilèges acquis ou possédés en vertu de la loi ou de la coutume soit avant, soit après le 7 septembre 1969, en ce qui concerne les langues autres que les langues officielles. 1968-69, c. 54, art. 38.

ANNEXE RR

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU B ET B AU MDN
1962-1972

(a) DATE	(b) Déclarations ministérielles commissions et comités d'enquête, groupes d'études	(c) Dépôts de rapports	(d) Mesures, larges ou restreintes en faveur du B et B dans la Fonction publique — composante civile du MDN	(e) Mesures et directives en faveur du bilinguisme, mais spécifique aux FAC et à la composante civile du MDN	(f) Remarques
05 03 1962				Circulaire administrative	Le bilinguisme pour les civils du MDN.
18 07 1962	Rapport divergent du Commissaire Eugène Therrien	Rapport Glassco, Tome I			
12 1962	Discours de L.B. Pearson				
05 1963	Comité du Cabinet				Sur des réformes concernant l'administration et le bilinguisme au Canada.
08 1963	Commission royale d'enquête sur le B et B				Sur l'état du B et B au Canada. Pouvoir de recommandation au gouvernement. Les FAC seront aussi étudiées.
12 1963		Rapport Glassco sur l'administration du gouvernement			5 recommandations générales de nature à améliorer le bilinguisme dans la FP.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU B ET B AU MDN
1962-1972

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
01 02 1965		Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le B et B			
25 02 1965				Directive 3/65 (CP)	Usage des langues officielles aux établissements de la Défense. Deviendra, le 26 mars 1965, la P3/65 du CED.
01 04 1965				Circulaire administrative	Reprend plus ou moins la P3/65 (ci-haut), mais à l'intention des civils du MDN.
Été 1965		Du groupe d'étude du ministre sur les effectifs (officiers).			Chapitre 10 porte sur le bilinguisme. De belles ouvertures, dans certains domaines, en faveur du français et des francophones.
14 07 1965		Sur l'implantation de la P3/65.			Positif quant à l'application. Mais aucune initiative n'est prise, par les différents intervenants, pour aller plus loin que la lettre de la circulaire.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU B ET B AU MDN
1962-1972

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
12 1963	Comité interministériel sur le B et B				Étudiera 7 aspects du B et B dont «le bilinguisme au sein de nos services armés».
Printemps 1964				Service d'édition des manuels de l'armée canadienne	Produire, pour l'instruction de l'armée de terre, des brochures, des manuels etc., en langue française. L'année suivante (1965) cet organisme deviendra le Service d'édition des manuels des Forces canadiennes; la marine et l'aviation auront, dès lors, accès à ce service.
1964			Mise sur pied du Bureau des langues		
16 12 1964					Lettre du ministre associé de la Défense, Lucien Cardin au CED. Cardin n'est pas heureux de l'état du bilinguisme au MDN.
1964					La direction générale des programme d'éducation coordonne l'application des mesures touchant le bilinguisme dans le ministère.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU B ET B AU MDN
1962-1972

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
1965				*Sentinel/Sentinelle*	Revue d'information des FAC.
06 04 1966	Déclaration de Pearson aux Communes		Secrétariat spécial sur le bilinguisme auprès du Conseil privé		La déclaration annonce plusieurs mesures importantes dont le secrétariat. Toutes visent à améliorer le B et B dans la FP en général. Certains secteurs, dont les FAC, ne sont pas touchés.
06 1966		Du groupe d'étude du ministre sur les effectifs (sous-officiers et troupes)			Chapitre 17 sur le bilinguisme. Fermé à toute nouvelle initiative, dans ce domaine, pour les FAC.
15 07 1966					Le général Allard devient le premier francophone à être promu CED.
08 1966				OAFC 9-21	Sur l'enseignement du français aux membres des FAC.
01 10 1966			Prime au bilinguisme		7 p.c. aux secrétaires bilingues.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU B ET B AU MDN
1962-1972

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
06 10 1966	Comité d'étude sur le recrutement et la stabilité des francophones dans les FAC.				
23 01 1967					Lettre du sous-ministre du MDN au Secrétariat spécial au bilinguisme. Les premières bases d'un programme pour les civils du MDN sont posées.
03 1967		Rapport Ross			39 recommandations ayant trait au B et B dans les FAC.
31 08 1967			Secrétariat au bilinguisme		Au sein du cabinet du CED.
19 09 1967					Nomination de Léo Cadieux au poste de ministre de la Défense nationale.
02 04 1968				Communiqué de presse du ministre	Première partie d'un éventuel plan de B et B dans les FAC: pour le moment, création d'ULF, amorce d'instruction en français des francophones. D'autres mesures s'ajouteront au fil des ans, dit-on.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU B ET B AU MDN
1962-1972

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
16 04 1968				Mémorandum du CED	Demandant à diverses branches du QG de collaborer avec son secrétariat au bilinguisme pour la mise sur pied d'un plan élargi.
07 1968				Création des ULF	
13 01 1969				Directive CED P6/69	Sur les priorités d'affectation des francophones
14 02 1969				Directive CED D6/69	Annonce la naissance du FRANCO-TRAIN pour l'été suivant.
09 07 1969			Loi sur les langues officielles		Consacre l'égalité du français avec l'anglais, partout dans la Fonction publique, y compris les FAC (application à partir du 7 septembre).
14 08 1969				Directive CED 27/69	Remplace la P3/65.
09 09 1969					Le Conseil de la Défense accepte deux principes devant être à la base du programme du B et B des justices; 28 p.c. de francophones partout.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU B ET B AU MDN
1962-1972

(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
19 09 1969		Vol. III du rapport de la Commission B et B			Recommandations 25 à 41 s'adressent aux FAC.
17 12 1969				Politique sur le bilinguisme dans les FAC	Soumise le 17 octobre 1969 au CD; acceptée le 17 décembre; rendue publique le 27 février 1970 sous le couvert d'une directive du CED P3/70.
21 12 1970					Le CD accepte la création de la direction générale du bilinguisme et du biculturalisme.
12 02 1971				Programme pour accroître le B et B dans les FAC	Sera déposé devant le Parlement le 26 février suivant. Des directives restent à venir sur les 28 p.c. de francophones.
10 04 1972				Programme pour accroître le B et B dans les FAC	Essentiellement, une reformulation beaucoup plus élaborée et structurée de la version de février 1971.
29 09 1972					Approbation de la requête faite par le MDN au Conseil du Trésor demandant des fonds pour réaliser le programme.

Renvois

Introduction

1. J.-P. Gagnon, *Le 22e bataillon canadien-français, 1914-1919; histoire socio-militaire*, Québec, PUL, 1986; J.O.A. Letellier, *Réforme linguistique à la Défense nationale: la mise en marche des programmes de bilinguisme, 1967-1977*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1987; R. Morin, *Les écoles pour les enfants de militaires canadiens, 1921-1983*, Ottawa, MDN, 1986.

2. Voir le glossaire à la page xiii.

3. Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Dictionnaire Le Robert, 1972.

4. 17-18, Elizabeth II, chap. 54, Loi sur les langues officielles (sanctionnée le 9 juillet 1969). L'application de la LLO est étudiée au chap. 8.

5. Chambre des communes, *Débats*, 8 oct. 1971, p. 8545-8548 et 8580-8585.

6. Lettre, B. Danson à N. Kafik, 29 nov. 1978, Système de gestion des dossiers de la Défense nationale (SGDDN) 1211-0 (DT 8270).

7. Ernest Renan, «Qu'est-ce qu'une nation?», conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882, dans *Discours et Conférences*, Paris, Calmann Lévy, 1922, p. 306.

8. M. Bluntschli, *Théorie de l'État*, p. 74.

9. E. Renan, *op. cit.*

10. John Stuart Mill, *On Liberty*, 1859.

11. D. Barbedette, *Cours de philosophie scholastique* , Paris, Berche et Pagis, 1935, Tome I, p. 24.

12. 30-31 Victoria, chap. 3, Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867).

13. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imp. de la Reine, 6 tomes, 1967-1970. Il existe aussi une série fort intéressante d'études spéciales; malheureusement, celle sur les forces armées canadiennes, par Harold Forbell, n'a pas été publiée. Nous avons retrouvé une copie du manuscrit dans la bibliothèque du bureau du CLO, à Ottawa.

14. Voir G.F.G. Stanley, *Nos Soldats: l'histoire militaire du Canada de 1604 à nos jours*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1980, une traduction de *Canada's Soldiers, 1604-1954, The Military History of An Unmilitary People*, Toronto, Macmillan, 1954 (à noter qu'on a mis 26 ans avant de faire traduire cette étude), et M. Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1966 (traduit de *The French Canadians, 1760-1945*, Toronto, Macmillan, 1955).

15. Marcel Trudel et Geneviève Jain, *L'Histoire du Canada: enquête sur les manuels* (Études de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme), Ottawa, Imp. de la Reine, 1969, p. 113-116. Voir aussi les chapitres 3 et 4 du *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, 1965, sur cette question.

16. *Ibid.*

17. Mason Wade, *Les Canadiens français, op.cit.*, p. 13.

18. John A. Macdonald, *Parliamentary Debates on the Subject of the Confederation of the British North American Provinces (1865)*, p. 29-41.

19. Hector Langevin, dans *ibid.*, p. 367-368.

20. Ramsay Cook, *L'autonomie provinciale, les droits des minorités et la théorie du pacte, 1867-1921*, (Étude no. 4 de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Ottawa, Imp. de la Reine, 1969), p. 3. Voir aussi Norman McL. Rogers, «The Compact Theory of Confederation» dans *Proceedings of the Canadian Political Science Association*, 1931, p. 205-230; R. Arès, s.j., *Dossier sur le pacte fédératif de 1867, La Confédération: pacte ou loi?*, Montréal, Bellarmin, 1967; cette dernière étude comprend une excellente bibliographie; et J.M. Beck, éd., *The Shaping of Canadian Federalism: Central Authority or Provincial Right?* (série: Issues in Canadian History), Toronto, Copp Clark, 1971, p. 30-55.

21. G.F.G. Stanley, «Act of Pact? Another Look at Confederation», dans *Annual Report of the Canadian Historical Association*, 1956, p. 11-25.

22. Robert Marichal, «La critique des textes» dans Charles Samaran (éd.), *L'Histoire et ses méthodes*, (Encyclopédie de la Pléiade), Paris, Gallimard, 1961, p. 1249.

23. Robert Mandrou, «Primat de l'histoire sociale: propos sans paradoxes» dans *Histoire sociale*, No. 1, avril 1968, p. 7-15.

24. *The Times*, Supplément sur Napoléon, 5 mai 1921.

25. Voir R.E. Lamb, *Thunder in the North: Conflict over the Riel Risings, 1870-1885*, New York, Pageant Press, 1957.

26. Canada, *Dominion Provincial and Interprovincial Conferences from 1887 to 1926/Conférences fédérales-provinciales et conférences interprovinciales de 1887 à 1926*, Ottawa, Imp. du Roi, 1951 (ré-imp.), p. 11-12. R. Rumilly, *Mercier*, Montréal, Zodiaque, 1938.

27. Voir Joseph Levitt, *Henri Bourassa on Imperialism and Bi-culturalism, 1900-1918*, (série: Issues in Canadian History), Toronto, Copp Clark, 1970, p. 33 *et seq.* René Durocher, «Henri Bourassa, les évêques et la guerre de 1914-1918», dans *Communications Historiques*, SHC, 1971, p. 248-275.

28. W.A.B. Douglas et B. Greenhous, *Out of the Shadows: Canada in the Second World War*, Toronto, Oxford University Press, 1977, p. 246. J.L. Granatstein et J.M. Hitsman, *Broken Promises: A History of Conscription in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1977, 281 p. Ce dernier livre incorpore la thèse que Henri Bourassa a explicité à maintes reprises pendant la Première Guerre mondiale.

29. A. Brady, «Report of the Royal Commission on Dominion-Provincial Relations» dans *CHR*, septembre 1940, p. 245. Canada, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Québec, 1956, p. 1.

30. [W.F. O'Connor] Sénat du Canada, Session de 1939, *Rapport (...) au sujet de la mise en vigueur de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (...)*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1961, p. 8.

31. Canada, *Royal Commission Studies, A Selection of Essays prepared for the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1951, p. 2.

32. J.I. Gow, «The Opinions of French Canadians in Québec on the Problems of War and Peace, 1945-1960», Québec, Univ. Laval, Thèse de doctorat, 1969. Voir aussi *ibid.*, «Les Québécois, la guerre et la paix, 1945-1960» dans *Revue canadienne de Science politique*, mai 1970, p. 88-122.

33. Canada, *Royal Commission on Government Organization*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1963, vol. 1, p. 67-77.

34. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1969; Livre III: Le monde du travail, 2e partie: L'administration fédérale, chap. VI: «La fonction publique fédérale. Évolution de sa politique linguistique et de la participation des francophones», p. 99-115. Voir aussi Dorval Brunelle, *Les trois colombes, essai*, Montréal, VLB Éditeur, 1985, p. 191 *et seq.*

35. Jean Pariseau, «Normandie 1944: les Canadiens dans la bataille» dans *Actes* du colloque international Normandie 1944 - - Libération de l'Europe, tenu à Caen (France) du 1er au 3 octobre 1984.

36. Dale C. Thomson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Montréal, Éd. du Trécarré, 1984, p. 510.

37. *Ibid.*, p. 512.

38. Michael D. Behiels, *Prelude to Quebec's Quiet Revolution, Liberalism versus Neo-Nationalism, 1945-1960*, Montréal, McGill-Queen's, 1985. L'auteur décrit très bien les péripéties menant à la «Révolution tranquille».

39. *Canada Year Book*, 1962, p. 1204.

40. *Rapport B et B*, Vol. III, p. 100, note 2. Chambre des communes, *Debates*, 1946, 2e session, Vol. IV, p. 3519. Il s'agit de salaires supérieurs à 6 000$ dans le cas des deuxième et troisième graphiques (Tableau 2).

41. *Statistique Canada*, 1973.

42. Il serait peut-être utile de rappeler qu'au début de la colonie française en Amérique du Nord, les habitants de la région de Québec-Montréal s'étaient identifiés comme des Canadiens. Ce n'est qu'après l'arrivée des Anglais, en 1760, que ceux-ci ont appelé leurs enfants nés au pays des «*Canadians*». Il était donc

naturel pour eux de parler des francophones comme étant des «*French-Canadians*», ce qui fut considéré par ces derniers comme un signe de colonisation. C'est au moment de la Révolution tranquille que les francophones habitant le Québec ont préféré se servir de l'appellation «Québécois» de préférence à «Canadiens-français». Quelques anglophones nés ou vivant au Québec ont aussi adopté l'appellation «Québécois»

43. Voir à ce sujet Jean-Yves Gravel, «La fondation du Collège Militaire Royal de Saint-Jean», dans *ibid. Le Québec et la Guerre*, Montréal, Boréal Express, 1974, p. 109-132, et *Mémoires du général Jean V. Allard* en collaboration avec Serge Bernier, Boucherville, Éd. de Mortagne, 1985, chap. 14, p. 407-430 (dorénavant *Mémoires Allard*).

44. Arnold J. Toynbee, *A Study of History*, Toronto, Oxford University Press, 1954, Vol. VII, p. 245-246.

45. *Ibid.*, p. 243-244.

46. L'auteur s'est familiarisé avec la situation des militaires belges pendant un séjour à Neheim-Hüsten (R.F.A.) en 1954. Il a, depuis, établi quelques contacts avec des Belges, notamment les historiens Jean Van Welkenheuzen, Albert Duchesne et Jean Lorette, qui lui ont confirmé que la situation n'a pas changé depuis ce temps. En 1983, il a visité le lieutenant-colonel Paul Mathen à Vielsalm, Wallon d'origine, et parlant couramment le français et le néerlandais, ainsi qu'un peu d'anglais. Il y commandait en allemand le 3e bataillon des Chasseurs ardennais dans cette région frontalière. Ceci montre une très grande ouverture d'esprit envers l'acquisition et la pratique de plusieurs langues.

47. Roland Ris, «L'évolution linguistique en Suisse alémanique et son impact sur la Suisse romande», dans Pierre Du Bois (éd.) *Union et Division des Suisses, Les relations entre Alémaniques, Romands et Tessinois aux XIXe et XXe siècles*, Lausanne, Éd. de l'Aire, 1983, p. 165.

48. George Lüdi, «Qu'advient-il de la langue maternelle», dans *Le Journal de Genève*, 25 août 1985 (Spécial éducation).

49. W.F. Mackey, *Le bilinguisme canadien: Bibliographie analytique et guide du chercheur*, Québec, CIRB, 1978, 603 p.; R. Durocher et P.-A. Linteau, *Histoire du Québec, Bibliographie sélective (1867-1970)*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1970, 189 p.; A Beaulieu, J. Hamelin, B. Bernier, *Guide d'histoire du Canada*, Québec, PUL, 1969, 540 p.; O.A. Cooke, *Bibliographie de la vie militaire au Canada, 1867-1983*, Ottawa, MDN, S Hist, 1984, 330 p. (à laquelle nous avons largement contribué); Claude Thibault, *Bibliographia Canadiana*, Don Mills, Longmans, 1973, 795 p.; *Dictionnaire biographique du Canada*, PUL, 1966 *et seq.* (série incomplète)

50. Jean-Yves Gravel, *Le Québec et la guerre*, Montréal, Boréal Express, 1974, p. 5-22; *ibid., L'armée au Québec (1868-1900): un portrait social*, Montréal, Boréal Express, 1974, 160 p.

51. H. Bastien, *Le bilinguisme au Canada*, Montréal, 1938, 206 p.; Robert Blain, «Le bilinguisme comme indice d'adaptation socio-ethnique», Thèse de

maîtrise en psychologie, Univ. de Montréal, 1958; Michel Brochu, «La réalité du bilinguisme au Canada», Québec, Action catholique, s.d., 38 p.; Vincent Prince, «Progrès du bilinguisme en 1968 au Canada», dans *Vie française*, XXIII, 1969, p. 159-167; Richard J.Joy, *Languages in Conflict*, Toronto, McClelland & Stewart, The Carleton Library, No. 61, 1972.

52. M. Wade, *Les Canadiens français, op. cit.;* G.F.G. Stanley, *Nos soldats, op. cit.;* D. Morton, «Le Canada français et la milice canadienne, 1868-1914», dans *Histoire sociale*, avril 1969.

53. C.P. Stacey, *Six Années de Guerre*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1966; *ibid., La Campagne de la Victoire*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1960; *ibid., Armes, Hommes et Gouvernements*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1970.

54. André Siegfried, *Le Canada, les deux races: problèmes politiques contemporains*, Paris, Armand Colin, 1906; Edmond de Nevers, *L'avenir du peuple canadien-français*, Montréal, Fides, 1964, 333 p; Le roman de Hugh MacLennan, *Two Solitudes*, Toronto, Duell, Sloan and Pearce, 1944; et Ronald Wardaugh, *Language & Nationhood: The Canadian Experience*, Vancouver, New Star Books, 1983.

55. Nos commentaires sur le dépouillement des dossiers 1211-0 à 1213-6 (Langues officielles), 4706-6 (Enseignement des langues) et 5570-20-7 (Formation des officiers bilingues), ainsi que des extraits des procès verbaux du Conseil de la Défense (1946-1972), du comité de gestion de la Défense (1971-1979), du comité consultatif de l'état-major de la Défense (1968-1971), et des directives du CED, sont consignés dans des cartables et retenus au S Hist dans le fonds J. Pariseau (84/391). Ce fonds contient en sus une centaine de dossiers sur divers aspects du bilinguisme.

56. S Hist, Fonds J. V. Allard (84/126), Fonds L.N. de Tilly (84/157), Fonds A. Taschereau (84/267), Fonds R. Boissonnault (84/331), Fonds J.O.A. Letellier (85/391), et Fonds R. Morin (86/154).

57. S Hist, Dossier 84/331 (fonds J. Pariseau), y compris les plans des langues officielles (civil et militaire) du DGLO, de 1979 et 1980.

58. Voici la liste des études:

No	Auteur	Titre	Année
1	J. Pariseau	Le B et B au MDN, 1946-1963	1980
2	S. Bernier	Le B et B au MDN, 1963-1972	1982
3 (1)	J.O.A. Letellier	Mon passage au secrétariat bilingue du MDN, sept 1967—juillet 1968	1981
(2)	J.O.A. Letellier	Mon passage à la Direction générale du B et B au MDN, août 1971—novembre 1977	1982

No	Auteur	Titre	Année
4	R. Morin	Les écoles pour les enfants de militaires, 1921-1983	1983
6	S. Bernier	Les ULF à la Défense nationale	1982
7	R. Boissonnault	Les services de traduction, de terminologie et de publication, 1766-1983	1983
9	J. Pariseau	Le B et B au sein des institutions d'enseignement supérieur du MDN	1983
10	S. Bernier	Les coordonnateurs des commandements pour les langues officielles	1984
11	R. Boissonnault	Service d'information, 1939-1983	1985
14	J. Pariseau	Le service de l'aumônerie militaire et le bilinguisme	1981
18	R. Boissonnault	Le B et B et les économats, 1916-1983	1984
19	J. Pariseau	L'instruction militaire et les cours de langue	1982
24	J. Pariseau	Le CLO et le MDN, 1970-1980 (mis à jour jusqu'à 1983)	1981
26	J. Pariseau	B & B at the Defence Research Board, 1947-1975	1982

Première partie

Introduction

1. W.P.M. Kennedy, *The Constitution of Canada*, Londres, Oxford U.P., 1937, p. 25.

2. Cette situation était due en bonne partie au fait que de nombreux miliciens avaient déserté, ostensiblement dans le but de s'occuper de leur famille, après avoir compris que la cause française était perdue. Voir aussi G. Frégault, *La Guerre de la conquête, 1754-1760*, Montréal, Fides, 1962, p. 387; et W. Eccles, «Les forces armées françaises en Amérique du Nord pendant la guerre de Sept Ans», dans *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)*, Québec, PUL, 1974, Tome III, p. xxiii.

3. Article 41, capitulation de Montréal, cité dans M. Ollivier, *Actes de l'Amérique du Nord britannique, et statuts connexes, 1867-1962*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1962, p. 12.

Chapitre 1

1. J.M. Hitsman, *Safeguarding Canada, 1763-1871*, Toronto, UTP, 1968, 240 p. Comme le dit D. Morton dans *Ministers and Generals: Politics and the Canadian Militia, 1868-1904*, Toronto, UTP, 1970, p.3, «The defence of British North America [now] depended on regular army garrisons provided by the British government, paid for by British taxpayers, and commanded by British generals.»

2. A.L. Burt, «Who was the 'Com[man]d[ant] de la Troupe dans chaque coste'?» in *CHR*, VII, 3, septembre 1926, p. 227-230.

3. G.F.G. Stanley, *Nos soldats*, p. 149-153.

4. *Op. cit.*, p. 154-155.

5. *Op. cit.*, p. 130-131.

6. G. Frégault, *La civilisation de la Nouvelle-France, 1713-1744*, Montréal, Fides, 1969, p. 219.

7. Ernest Voorhis, «Historic Forts and Trading Posts of the French regime and of the English Fur Trading Companies», Ottawa, Department of the Interior, 1930, MS, 188 p.; Jacques Donat Casanova, *Une Amérique française*, Paris/Québec, La documentation Française et l'Éditeur Officiel du Québec, 1975, 160 p.

8. Guy Frégault, *La Guerre de la conquête, 1754-1760*, Montréal, Fides, 1955, p. 387.

9. Voir à l'Annexe A pour une liste des unités françaises.

10. A.L. Burt, *The Old Province of Quebec*, Toronto, Ryerson, 1933, p. 86 et 432; Mason Wade, *The French Canadians 1760-1945*, Toronto, MacMillan,

1955, chap. 2 «The Legacy of Conquest»; (traduction française: Adrien Venne, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, [Montréal], Le Cercle du Livre de France, 1963.

11. M. Elizabeth Arthur, «French Canadian Participation in the Government of Canada» in *CHR*, XXXII, 4, décembre 1951, p. 303-314.

12. A.L. Burt, *The Old Province of Quebec, op. cit.*, p. 205 *et seq.*; G.M. Wrong, *Canada and the American Revolution*, New York, Cooper Square Publishers, 1968, p. 282 *et seq.* (publication originelle en 1935); Hilda Neatby, *Quebec, The Revolutionary Age, 1760-1791*, Toronto, McClelland & Stewart, 1966 (série Canadian Centenary), p. 146). Cette interprétation n'est pas nouvelle, d'ailleurs; elle est reprise par Pierre Tousignant dans «Les Canadiens et la réforme constitutionelle, 1783-1791», communication présentée lors de la 51e réunion annuelle de la SHC, Montréal, McGill University, 1972, MS au S Hist. Voir aussi Gustave Lanctôt, *Le Canada et la Révolution américaine*, Montréal, Beauchemin, 1965, p. 243-252 pour une explication plus détaillée de la situation, et Jean-Pierre Wallot, «La pensée révolutionnaire et réformiste dans le Bas-Canada (1773-1815)» dans *Un Québec qui bougeait*, Montréal, Éd. Boréal Express, 1973, p. 257.

13. En particulier, le capitaine de vaisseau Joseph Allary, le contre-amiral Jacques Bedout, l'amiral Jean-Amable Lelarge, le baron François-Joseph Chaussegros de Léry et le comte Pierre Martin, amiral de France; voir Robert Hollier, *Canadiens dans la Grande Armée de Napoléon*, Montréal, Le Musée Militaire de Montréal. (sd.). *DBC*, V. On aurait pu ajouter les noms de Céloron de Blainville, Mathieu Herbin, Philippe Denys de la Roule, René Vareil et Etienne d'Hastrel de Rivedoux qui, sauf le dernier, ont oeuvré dans les armées républicaines de France. *Ibid.*

14. *Army List*, 1812. *DBC*, V, p. 494: F.-J. Audet, «Officiers canadiens dans l'Armée anglaise» dans *BRH*, vol. XXIX, no. 2 à 9, 1923, mentionne une trentaine de noms de tels Canadiens. Voir aussi Roch Legault, «Les aléas d'une carrière militaire pour les membres de la petite noblesse seigneuriale canadienne, de la Révolution américaine à la Guerre de 1812-1815», thèse de MA (Hist), Univ. de Montréal, 1986.

15. Voir à l'Annexe B la liste des unités britanniques ayant servi au Canada, en Nouvelle-Écosse et à Terre Neuve.

16. Stanley, *op. cit.*, p. 134.

17. *Ibid.*, p. 117, 135, 137.

18. Hilda Neatby, *Quebec, The Revolutionary Age, 1760-1791*, Toronto, McClelland & Stewart, 1966 (série: Canadian Centenary), p. 148-149. Voir aussi Fernand Ouellet, «Officiers de la Milice et structure sociale au Québec (1660-1815)» dans *Histoire sociale*, vol. XII, No. 23, mai 1979, p. 37-65, pour une analyse de la composition sociale des miliciens francophones durant cette période.

19. Stanley, p. 202.

20. C.O. 42/136, Craig à Castlereagh, 4 août 1808, dans J.M. Hitsman, «Defence of Canada, 1763-1871, A Study of British Strategy», Thèse de PhD, Univ. d'Ottawa, 1964, p. 100.

21. Hugh Gray, *Letters from Canada written during a residence there in the years 1806, 1807 and 1808.* [...] Londres, 1809, p. 341-343. Voir *DBC*, V, p. 230 (Craig) pour des renseignements additionnels sur Gray, et Jean-Pierre Wallot, «La crise sous Craig (1807-1811): nature des conflits et historiographie», dans *Un Québec qui bougeait*, Montréal, Éd. Boréal Express, 1973, p. 143-167.

22. C.P. Stacey, «La défense du Haut-Canada, 1812» dans *Introduction à l'étude de l'histoire militaire à l'intention des étudiants canadiens*, Ottawa, QGFC, 1972,(6e éd., 3e rév.), p. 71-81.

23. G.F.G. Stanley, *La guerre de 1812 - Les opérations terrestres*, Ottawa, Musées nationaux du Canada, 1983, p. xviii.

24. Fernand Ouellet, *Le Bas Canada, 1791-1840, Changements structuraux et crise*, Ottawa, Éd. de l'Univ. d'Ottawa, 1976, p. 172; citation de Thomas Chapais, *Cours d'histoire du Canada*, Montréal, Boréal Express, 1972, tome II, p. 268.

25. Michelle Guitard, *Histoire sociale des miliciens de la bataille de la Châteauguay*, Ottawa, Parcs Canada, 1983, p. 102. Ces nombres ne tiennent compte que des troupes engagées au feu et non des réserves ou des renforts.

26. C.O. 42/122, Milnes à Hobart, 24 juin 1803, dans J.M. Hitsman, *op. cit.*, p. 82. Voir aussi ce que Hitsman écrit à propos des Canadiens français dans *The Incredible War of 1812: A Military History*, Toronto, UTP, 1965, p. 10, 27-28, 34, 35, 103, 110, 121, 162-164, et Jean-Pierre Wallot, «Une émeute à Lachine contre la 'Conscription' (1812)» dans *Un Québec qui bougeait, op. cit.*, p. 107-141.

27. C.O. 42/136, Gore à Craig, 5 janvier 1808, dans Hitsman, thèse, p. 93.

28. Craig Brown, *Upper Canada, The Formative Years, 1784-1841*, Toronto, McClelland & Stewart, 1963, p. 68-71.

29. Petition of NCO's and privates of 1st and 2nd battalions of Quebec Militia, 2 février 1813 dans *Journals of the House of Assembly of Lower Canada from 29th December 1912 to 15th February 1813*, Quebec, 1813, p. 223.

30. Aileen Dunham, *Political Unrest in Upper Canada, 1818-1836*, Toronto, McClelland & Stewart (série The Carleton Library No. 18), p. 68.

31. Voir les diverses interprétations de cet incident, dans Jean-Paul Bernard, *Les Rébellions de 1837-1838*, Montréal, Boréal Express, 1983, L'étude récente de Elinor Senior, *Les insurrections du Bas-Canada en 1837-1838: la riposte militaire britannique* décrit très bien l'organisation et l'action militaires des deux camps.

32. Chester New, *Lord Durham's Mission to Canada*, Toronto, McClelland & Stewart (série The Carleton Library No. 8), 1963, p. 134.

33. Gerald M. Craig, éd., *Lord Durham's Report*, Toronto, McClelland & Stewart (série The Carleton Library No. 1), 1963, p. x.

34. Lcol Baker à l'AG, Bytown, 3 janvier 1846 dans APC, RG9, IC1, vol. 41.

35. *Ibid.*, 16 mars 1846.

36. Thomas Gordon à l'Honorable D. Daly, Provincial Secretary, Montréal, 14 septembre 1846; A. Gugy à l'AG, Montréal, 6 juillet 1846; Lcol Taché à l'AG, Montréal, 8 septembre 1846, dans APC, IC1, vol. 119. Gugy fut souventes fois accusé par LaFontaine de ne pas nommer suffisament de Canadiens français aux grades supérieurs de la milice. *DBC*. x, p. 351.

37. M. Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, s.l., Le Cercle du livre de France, 1966, Tome I, p. 246-7.

38. Voir à cet effet Jacques Monet, s.j., *The Last Cannon Shot: A Study of French-Canadian Nationalism, 1837-1850*, Toronto, U.T.P., 1969, ou *La première révolution tranquille: le nationalisme canadien français (1837-1850)* (traduit de l'anglais par R. Bastien), Montréal, Fides, 1981, et J.M. Careless, *The Union of the Canadas: The Growth of Canadian Institutions, 1841-1857*, Toronto, McClelland & Stewart (série The Canadian Centenary), 1967.

39. P.B. Waite, *The Life and Times of Confederation, 1864-1867*, Toronto, UTP, 1962, p. 102.

40. J.M.S. Careless, *Brown of the Globe*, Toronto, Macmillan, 1959, vol. 1 - The Voice of Upper Canada, 1818-1859, p. 166-167.

Chapitre 2

1. G.F.G. Stanley, *Nos Soldats*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1980, p. 290 *et seq*.

2. Jean-Yves Gravel, «Les Voltigeurs de Québec dans la Milice canadienne, 1862-1898», Québec, Université Laval, Thèse de doctorat, 1970, p. 11 à 88, *passim*. Nous remercions M. Gravel de nous avoir autorisé à citer des extraits de cette partie de sa thèse qui n'ont pas été publiés dans *l'Armée au Québec (1668-1900); un portrait social*, Montréal, Boréal Express, 1974.

3. AG à Desbarats & Desbishire, Queen's Printers, Toronto, 13 août 1857, dans *APC*, RG9, IC1, vol. 282.

4. J.-Y. Gravel, thèse, *op. cit.*, p. 18.

5. *Militia List*, 1863.

6. *Ibid.*; G.F.G. Stanley, *Nos Soldats*, Annexe B. Le 4e Chasseurs canadiens semble avoir été omis de cette liste; voir *Militia List*, 1863.

7. Stanley, *op.cit.*, p. 303-313.

8. E.K. Senior, *Roots of the Canadian Army: Montreal District, 1846-1870*, Montréal, La Société du Musée militaire et martime, 1981, p. 91.

9. H.G. Hart, *The New Army List and Militia List*, Londres, J. Murray, 1866, p. 397.

10. Voir J.-Y. Gravel, *op. cit.* et *DBC* IX, p. 852-853.

11. 30 Victoria, chap. III, le 29 mars 1867. Le mot «puissance», traduit en anglais par *Dominion*, fut tiré de la bible et n'a certes pas la connotation de «domination» qu'on lui a accordée.

12. 31 Victoria, chap. XL, le 22 mai 1868, section 91.

13. Maurice Ollivier, éd., *Actes de l'Amérique du Nord britannique et statuts connexes, 1867-1962*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1962, p. 99.

14. J.-C. Bonenfant, «L'esprit de 1867» dans *RHAF*, juin 1963, p. 34.

15. Stanley, *Nos soldats*, p. 317.

16. Stanley, *op. cit.*, p. 335. Nous désignons comme unités anglophones celles où l'administration et l'entraînement se faisaient en anglais seulement. Toutefois nous reconnaissons comme possible (et même probable) la présence de francophones au sein de ces unités.

17. Le lieutenant-colonel T.B. Strange, officier britannique commandant la Batterie «A» de 1870 à 1880, qui parlait couramment le français, n'hésita pas, dans ses mémoires, à louanger ses «bûcherons» canadiens-français. T.B. Strange, *Gunner Jingo's Jubilee*, Londres, John MacQueen, 1896.

18. *Règlements et Ordonnances à l'Usage de la Milice du Canada*, Ottawa, 1887.

19. Voir les *Militia List* de 1868 à 1914. J.-Y. Gravel a rencontré la même difficulté au sujet des miliciens, «Les Voltigeurs de Québec dans la Milice canadienne: 1862-1898», Québec, Université Laval, Thèse de doctorat, 1970, p. 58, comme d'ailleurs Sylvia R. Frey, «The British Soldier in America», Austin, Univ. of Texas, Thèse de Ph.D., 1981, p. xi.

20. *Ibid.*

21. R.A. Preston, *Canada's RMC: A History of the Royal Military College*, Toronto, UTP, 1969, p. 59-70.

22. *Ibid.*, p. 194.

23. *Ibid.* pour 1890, p. 160.

24. *Ibid.* pour 1895, p. 55.

25. *Ibid.* pour 1913, p. 68 et 71.

26. Voir les rapports annuels de la Milice à partir de 1868.

27. *Militia Report*, 1871, p. 24.

28. *Ibid.*, p 21-22. Pour un résumé succint de la situation des Canadiens français comme nationalité au sein de la nouvelle fédération, voir: P.B. Waite, *Canada 1874-1896: Arduous Destiny*, Toronto, McClelland & Stewart (série:Canadian Centenary), 1971, p. 8-9.

29. On ne retrouve plus de traces du 4e Chasseurs canadiens dans la *Militia List* ni dans les rapports de la Milice après 1871.

30. *Militia List*, 1900.

31. *Militia List*, 1914.

32. Voir la liste des ministres à l'Annexe C.

33. Biographie de G.-É. Cartier, *DBC*, x, p. 162.

34. *Ibid.*, p. 163; Joseph Tasse, *Discours de Sir Georges Cartier, Baronnet, accompagnés de notices*, Montréal, 1893, p. 566.

35. D. Morton, *Ministers and Generals*, p. 49-50.

36. *Loc. cit.*

37. *Ibid.*, p. 58.

38. *Loc. cit.*

39. C.P. Stacey, «Canada and the Nile Expedition of 1884-1885», dans *CHR*, décembre 1952, p. 319-340; *ibid.*, «John A. Macdonald on raising troops in Canada for imperial service, 1885», dans *CHR*, mars 1957, p. 37-40; *ibid.*, «Canadian Voyageurs in the Sudan, 1884-1885», dans *Canadian Army Journal*, Vol. 5, Nos. 7, 8 et 9, oct., nov., et déc., 1951; *Records of the Nile Voyageurs, 1884-1885*, Toronto, The Champlain Society, 1959, voir la liste nominative, p. 255-268.

40. Desmond Morton, *Ministers and Generals*, p. 77.

41. APC, Dossier Caron, vol. 192, p. 4932-3, Middleton à Caron, le 27 avril 1885, cité dans D. Morton, *The Last War Drum, The North West Campaign of 1885*, Toronto, Hakkert, 1972, p. 112.

42. D. Morton, *The Last War Drum*, p. 118.

43. D. Morton, *Ministers and Generals*, p. 82-85.

44. *Ibid.*, p. 87; *Militia Report*, 1889, p. xii.

45. Morton, p. 115. J.K. Johnson, éd., *The Canadian Directory of Parliament*, Ottawa, PAC, 1968, p. 162.

46. Voir la liste des sous-ministres à l'Annexe D.

47. Cette remarque se fonde sur l'ensemble des dossiers de cette période que nous avons consultés, soit aux Archives publiques du Canada, soit au S Hist., qui sont rédigés presque tous en anglais. À titre d'exemple, voir les documents suivants au Kardex du S Hist.: 112-3H1.009(D1) «Panet Family» et 324.009(D455) «Personal file on Maj. Gen. Sir Eugene Fiset», que nous avons consultés durant nos recherches.

48. Voir la liste des généraux commandants en Amérique du Nord à l'Annexe E et celle des généraux commandant la Milice du Canada à l'Annexe F.

49. D. Morton, *Ministers and Generals, op. cit.*

50. *Ibid.*, p. 97.

51. *Witness* (Montréal), 10 mars 1894; *Mail* (Toronto), 8, 10, 12 et 14 mai 1891; Chambre des Communes, *Débats*, le 14 mai 1894, cité dans Morton, p. 108.

52. Morton, p. 136 et 161.

53. Ibid., p. 137. Voir la copie du *Militia Order* no. 12, du 14 février 1899.

54. D. Morton, «Le Canada français et la Milice canadienne, 1868-1914», dans J.-Y. Gravel, éd., *Le Québec et la guerre*, Montréal, Boréal Express, 1974, p. 40.

55. *Globe* (Toronto), 4 mars 1899; *Witness* (Montréal), 7 mars 1899; *Evening Telegram* (Toronto), 8 mars 1899, cité dans Morton, *op. cit.*

56. *Militia Order* no. 77, 5 mai 1899, et no. 143, 25 juillet 1899.

57. Stanley, *Nos Soldats*, p. 374-376.

58. L'auteur a personnellement vérifié les listes des effectifs des trois premiers contingents. Voir à l'Annexe G.Carmen Miller, «Who went, When and Why: A Preliminary Report on the Socio-Economic Composition of Canada's South AfricanWar Contingents, 1899-1902», Montpellier (France), Colloque d'histoire militaire sur le recrutement et les mentalités, 19-21 septembre 1974, MS au S Hist. Voir aussi Henri Bourassa, «Que devons-nous à l'Angleterre?», Montréal, *Le Devoir*, 1915, p. 114-144; et G.F.G. Stanley, *Nos Soldats*, p. 377-390.

59. D. Morton, «Le Canada français et la Milice», p. 41.

60. J.W. Corcoran, «Henri Bourassa et la guerre sud-africaine» dans *RHAF*, décembre 1964 à décembre 1965. Il serait peut-être à propos de mentionner la querelle Laurier-Bourassa sur la question de la Guerre sud-africaine. Le député fédéral Henri Bourassa démissionna comme député à la Chambre des communes lorsque le Premier ministre Sir Wilfrid Laurier annonça, sans avoir convoqué la Chambre, que le Cabinet avait décidé de recruter et d'équiper des volontaires pour la cause impériale, aux frais des contribuables canadiens. Il existe d'ailleurs une volumineuse historiographie à cet effet. Voir en particulier: J. Schull, *Laurier: TheFirst Canadian*, Toronto, MacMillan, 1965 (Traduction française de Hélène Gagnon: *Laurier*, Montréal, Ed. HMH, 1968), chapitre 18 pour la période 1899-1900; R. Rumilly, *Henri Bourassa: la vie publique d'un grand Canadien*, Montréal, Fides, 1953; A. Bergevin, A.C. Nish, et A. Bourassa, *Henri Bourassa, index des écrits et index de la correspondance publique, 1895-1924*, Montréal, 1966; Goldwin Smith, *In The Court of History*, Toronto, William Tyrrel & Co., 1903, 71 p.(Traduction française de Henri Bourassa: *Devant le tribunal de l'histoire: un plaidoyer en faveur des Canadiens qui ont condamné la guerre sud-africaine*, Montreal, 1903); J. Levitt, *Henri Bourassa on Imperialism and Bi-culturalism, 1908-1918*, Toronto, Copp Clark (série Issues in Canadian History), 1970; et J. Swettenham, «The Military Policies of Canada: Reaction to the South African War», Report No. 100, Historical Section, Army Headquarters, 17 avril 1964, 38 p. inédit, S Hist.

61. Voir notre analyse sommaire à l'Annexe G. La plupart de ces renseignements sont tirés de René Hardy, *Les Zouaves: une stratégie du clergé québécois au XIX^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1980, 312 p.; Léopold Lamontagne, «The Ninth Crusade» dans *CHR*, sept. 1951, p. 220-235; *Ibid.*, «Habits gris et chemise rouge» dans *CHAR*, 1950, p. 20-29; C.P. Stacey, «Canada and the South African War» dans *Canadian Army Journal*, mai-octobre 1950. La question de l'impérialisme est étudiée dans Henri Bourassa, *Que devons-nous à l'Angleterre?* Montréal, (Le Devoir), 1915, p. 93-155; *ibid.*, *Grande-Bretagne et Canada*, Montréal, Imp. du Pionnier, 1902, *passim*. (Conférence au Théâtre national français, Montréal, le 20 octobre 1901); *ibid.*, *Patriotisme, Nationalisme, Impérialisme*, Montréal, Le Devoir, 1923, 63 p.; Norman Penlington, *Canada and Imperialism, 1896-99*, Toronto, UTP, 1965, p. 53-66; Richard A. Preston, *Canada and «Imperial Defense»*, Toronto, UTP, 1967, p. 160-282; Carl Berger, *The Sense of Power, Studies in the ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, Toronto, UTP, 1970, p. 233-258; R.C. Brown and R. Cook, *Canada 1896-1921, A Nation Transformed*, Toronto, McClelland & Stewart, 1974, (série: Canadian Centenary), p. 127-143 et 162-179. Voir aussi la perception britannique qu'avait l'historien anglo-canadien Arthur Lower, de lui-même, au moment de la Guerre sud-africaine, dans «Notes and Comments - Nationalism and the Canadian Historian» dans *CHR*, Vol. LXVI, No. 4, 1985, p. 541-549.

62. Voir Arthur Buies, *Lettres sur le Canada, Étude sociale 1864-1867*, Montréal, Éd. l'Étincelle, réimp. 1978, qui défend le point de vue libéral. Fait méconnu, mille sujets britanniques s'étaient portés volontaires à la cause du pape et le gouvernement britannique avait même gracieusement offert au pape un refuge dans l'île de Malte. L. Lamontagne, «The Ninth Crusade», p. 223.

63. Stanley, *Nos soldats*, p. 393-410; nous avons déjà cité ces unités antérieurement. Pour un aperçu de la situation des Canadiens français face aux transformations imposées par l'industrialisation, voir R.C. Brown et R. Cook, *Canada 1896-1921: A Nation Transformed*, Toronto, McClelland & Stewart, 1974, chap. 7, et P.-A. Linteau, R. Durocher et J.-C. Robert, *Histoire du Québec contemporain, de la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal Express, 1975, 660 p.

64. 9-10 Edouard VII, chap. 43. Voir G.N. Tucker, *The Naval Service of Canada: Its Official History*, Ottawa, Imp. du Roi, 1952, p. 140 *et seq.* Pour un point de vue nationaliste canadien-français voir Henri Bourassa, *Le projet de loi navale; sa nature, ses conséquences; discours prononcé au monument national le 20 janvier 1910*, Montréal, *Le Devoir*, [1910], et Réal Bélanger, «Albert Sévigny et la participation des Canadiens français à la Grande Guerre», dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, no. 54 (édition canadienne), Ottawa, Commission canadienne d'Histoire militaire, 1982, p. 82-86.

65. *Répertoire des ministères canadiens depuis la Confédération, 1^er juillet 1867-1^er avril 1973*, APC, 1974.

66. APC, Dossier L.P. Brodeur, Roper et Ling à Desbarats, 25 juillet 1910, cité dans Nigel D. Brodeur, «L.P. Brodeur and the origins of the Royal Canadian Navy», dans James A. Boutilier, éd., *The RCN in Retrospect, 1910-1968*, Vancouver, UBC Press, 1982, p. 30.

67. *Ibid.*, Brodeur à Desbarats, 7 août 1910.

68. *Ibid.*, Roper et Ling à Desbarats, 11 août 1910.

69. Nigel D. Brodeur, «L.P. Brodeur and the origins of the Royal Canadian Navy», *op. cit.*, p. 31.

70. *Militia List*, 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912. Les conditions du renvoi de Lessard sont explicitées dans J. F. C[ummins], «A Distinguished Canadian Cavalry Officer Major-General F.L. Lessard, C.B.» dans *CDQ*, III, 2, 1926, p. 128-131.

71. D. Morton, «Le Canada français et la Milice canadienne, 1868-1914» dans Jean-Yves Gravel, éd., *Le Québec et la Guerre*, Montréal, Boréal Express, 1974, p. 23-46.

72. *Militia List*, 1914. Nous avons omis de ce nombre au grade de colonel, le ministre et le sous-ministre.

Deuxième partie

Introduction

1. *La Patrie*, 5 août 1914.

2. R.C. Brown et R. Cook, *Canada, 1896-1921: A Nation Transformed*, Toronto, McClelland & Stewart, 1974, pp 250-51.

3. A. Lévesque, *La dualité culturelle au Canada, hier, aujourd'hui, demain*, Montréal, Éd. A. Lévesque,, 1959, p. 156. J. English, *The Decline of Politics; The Conservatives and the Party System, 1901-20*, Toronto, UTP, 1977, p. 114-117.

4. R. Durocher, «Henri Bourassa, les évêques et la guerre de 1914-1918» dans Jean-Yves Gravel (éd.), *Le Québec et la guerre*, Montréal, Boréal Express, 1974, p. 47-75.

5. Voir R. Rumilly, *Henri Bourassa, La vie politique d'un grand Canadien*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1953, 792 p.; et M. Donnelly, *Dafoe of the Free Press*, Toronto, Macmillan, 1968, 207 p.

Chapitre 3

1. G.W.L. Nicholson, *Le Corps expéditionnaire canadien, 1914-1919*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1963, p. 20 *et seq.*

2. D. Morton, *A Military History of Canada*, Edmonton, Hurtig, 1985, p. 153.

3. *Report of the Director of the Military Service Branch (...) on the Operations of the Military Service Act, 1917*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1919, p. 1.

4. Voir à l'Annexe H la liste des officiers francophones réguliers en 1914.

5. J.-P. Gagnon, *Le 22e bataillon (canadien-français)1914-1919: une étude socio-militaire*, Ottawa, PUL et ministère de la Défense nationale, 1986, p. 139-237. Peu d'études sérieuses sur cette période avaient été entreprises avant l'excellent travail de Gagnon; citons cependant, Gérard Filteau, *Le Québec, Le Canada et la guerre, 1914-1918*, Montréal, Éd. de l'Aurore, 1977.

6. R. Hodder-Williams, *Princess Patricia's Canadian Light Infantry*, Londres, Hodder & Stoughton, 1923, vol. I, p. 1-7.

7. Une liste des unités francophones est donnée à l'annexe J. J. Chaballe, *Histoire du 22e bataillon canadien-français, Tome 1, 1914-1919*, Montréal, Chanteclerc, 1952. D. Morton, «The Short, Unhappy Life of the 41st Battalion, CEF» dans *Queen's Quarterly*, Vol. LXXXI, No. 1, printemps 1974, pp 70-80. À ces deux études qui traitent de la meilleure unité canadienne-française et de la pire, il faudrait ajouter celles de Jean-Pierre Gagnon, *Le 22e bataillon (canadien-français), op. cit.*, et «Canadian Soldiers in Bermuda during World War One» dans *Acta* Bermuda/Canada 1609-1984, International Conference, Bermuda College, 1985.

8. G.W.L. Nicholson, *op.cit.*

9. A.M.J. Hyatt, «Canadian Generals of the First World War and the Popular View of Military Leadership», dans *Histoire sociale*, novembre 1979, p. 418-430.

10. «Major-General Joseph Philippe Landry (1870-1926)» dans *CDQ*, octobre 1926, p. 56-61.

11. J.F.C(ummins), «A Distinguished Canadian Cavalry Officer Major-General F.L. Lessard, C.B.» dans *CDQ*, janvier 1926, p. 128-131.

12. Voir la liste à l'Annexe K.

13. Les noms des commandants du bataillon sont donnés à l'Annexe J. À remarquer que le lieutenant-colonel T.L. Tremblay a commandé le 22e à deux reprises avant d'être promu brigadier-général presque à la fin de la guerre.

14. Voir, en particulier, Réal Bélanger, «Albert Sévigny et la participation des Canadiens français à la Grande Guerre», dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, No. 54, 1982, p. 80-108, pour constater que la mentalité d'un seul député canadien-français s'est modifiée pendant le cours de la guerre.

15. Nous avons déjà abordé ce sujet dans notre étude «Forces armées et maintien de l'ordre au Canada, 1867-1967: un siècle d'aide au pouvoir civil,» Montpellier (France), Université Paul Valéry III, Thèse de doctorat, 1981, et notre article «Les mouvements sociaux, la violence et les interventions armées au Québec, 1867-1967» dans *RHAF*, juin 1983, p. 67-79. Quelques cas cités ci-après ne sont pas documentés dans *op. cit.* Nous avons cependant ouvert un dossier pour chacun, lequel est conservé au S Hist.

16. Cité dans R. Rumilly, *Henri Bourassa*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1953, p. 572. Voir Chambre des communes, *Débats*, 5 avril 1918 sur les perturbations à Québec; ceux-ci éclairent bien la question de la conscription abordée ci-après.

17. Voir J. Pariseau, *Forces armées et maintien de l'ordre au Canada*, *op. cit.*, interventions APC 107 et 108. Jean Provencher, dans *Québec sous la loi des mesures de guerre, 1918*, Montréal, Boréal Express, 1971, 147 p., a aussi étudié cette question, mais prête aux Québecois en cause des attitudes séparatistes qu'ils n'avaient pas en 1918. Pour plus d'information sur le rôle de la *Dominion Police*, voir un extrait du rapport du directeur de la branche du Service militaire, Ottawa, 1919, cité à l'Annexe L.

18. *The Canada Year Book, 1912*, Ottawa, Imp. du Roi, p. 23-25.

19. *Loc. cit.*

20. Environ 9 600 Canadiens et Britanniques se sont aussi enrôlés dans la marine et 24 095 dans les services aériens britanniques. Voir G.N. Tucker, *The Naval Service of Canada*, Tome I, p. 221; et S.F. Wise, *Les aviateurs canadiens dans la Première Guerre mondiale*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1982, Appendice C.

21. J.L. Granatstein et J.M. Hitsman, *Broken Promises: A History of Conscription in Canada*, Toronto, UTP, 1977, p. 23. Ces nombres varient de ceux cités par le mgén. Mewburn, à la Chambre des communes: *Débats*, 1919, p. 614.

Voir aussi: Elizabeth Armstrong, *The Crisis of Quebec, 1914-1918*, Toronto, McClelland & Stewart, 1974 (série: The Carleton Library), p. 247-250. Selon G.F.G. Stanley, 628 462 hommes auraient été engagés, dont 424 589 auraient servi outre-mer, *Nos Soldats*, p. 421.

22. *The Canada Year Book*, 1912, p. 21 et 39.

23. *Ibid.*, p. 14.

24. *Ibid.*, p. 20. Les pourcentages sont de nous. À remarquer que les statistiques sur les excès de mâles ne se restreignent pas à ceux âgés de 15 à 44 ans, mais représentent la différence entre les personnes des deux sexes de tous âges.

25. *Ibid.*, p. 19.

26. La liste bibliographique suivante donnera au lecteur une bonne idée de l'attrait du sujet. Il ne faut surtout pas croire que tous les auteurs canadiens-français étaient contre la conscription ni tous les auteurs anglo-canadiens en faveur de celle-ci.

François Albert Angers, «Pourquoi nous n'accepterons 'jamais' la conscription pour service outre-mer», dans *Actualités*, no. 8), Montréal, Éditions de l'Action nationale [1942], 22 p.

Elizabeth H. Armstrong, *The Crisis of Quebec, 1914-18*, New York: Columbia Univ. Press, 1927, 270 p. (réimprimé avec une introduction de J. Levitt, Toronto, McClelland & Stewart, 1974, (série: Carleton Library).

Olivar Asselin, *Pourquoi je m'enrôle*, Montréal: s.p., 1916, 50 p.

W.H. Atherton, *Rapport de la première Convention de l'unité nationale et pour gagner la guerre, tenue à Montréal, du 21 au 25 mai 1917*, Montréal; *Canadian Unity and Win the War League*, s.d., 49 p.

Réal Bélanger, «Albert Sévigny et la participation des Canadiens français à la Grande Guerre», dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, No. 54, 1982, p. 80-108.

Henri Bourassa, *Canadian Nationalism and the War*, Montréal, s.p., 1916, 31 p.; *La conscription*, Montréal, Éd. du Devoir, 1917, 46 p.; et *Le Devoir et la guerre; le conflit des races; discours prononcé au banquet des amis du DEVOIR, le 12 janvier 1916, Montréal, Imp. du Devoir*, [1916], 45 p; *Hier, Aujourd'hui, Demain, Problèmes nationaux*, Montréal, [Le Devoir], 1916, 182 p., *passim*.

«Conscription 1917», essai de A.M. Willms *et al*, dans *Canadian Historical Readings*, No. 8, Toronto, UTP, s.d., 77 p.

L.G. Desjardins, *L'Angleterre, le Canada et la Grande Guerre*, Québec, s.p., 1917, 460 p.

John English, *The Decline of Politics: The Conservatives and the Party System, 1901-20*, Toronto, UTP, 1977, p. 123-135.

J.L. Granatstein et J.M. Hitsman, *Broken Promises: a History of Conscription in Canada*, Toronto, Oxford Univ. Press, 1977, 281 p.

J.L. Granatstein et R.D. Cuff, éditeurs, *War and Society in North America*, Toronto, T. Nelson, 1971, 199 p.

Jean-Yves Gravel, Éd., *Le Québec et la guerre, 1867-1960*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1974, 173 p.

Desmond Morton, *A Military History of Canada*, Edmonton, Hurtig, 1985, 305 p.

Colonel G.W.L. Nicholson, *Corps expéditionnaire canadien, 1914-1919: Histoire officielle de la participation de l'Armée canadienne à la première guerre mondiale*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1963, p. 368-390.

[Camille Poisson], *La participation des Canadiens français à la grande guerre; réponse à un livre récent de M. André Siegfried: «Le Canada, puissance internationale»*, par Jacques Michel [pseud.], Montréal, Éditions de l'A.C.-F., [1938], 188 p.

Jean Provencher, *Québec sous la loi des mesures de guerre, 1918*, Les Éditions du Boréal Express, 1971, 147 p.

Ferdinand Roy, *L'appel aux armes et la réponse canadienne-française: étude sur le conflit de races*, Québec, J.P. Garneau, 1917, 3e éd., 84 p.

R. Rumilly, «La conscription», dans *Histoire de la Province de Québec*, XXII, Montréal, Montréal-Éditions, s.d. 256 p.

Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1963, Tome II, p. 116194.

27. Robert Craig Brown et Donald Loveridge, «Unrequited faith: recruiting the CEF, 1914-1918», dans *Revue internationale d'Histoire militaire*, No. 54, (édition canadienne), Ottawa, Commission canadienne d'Histoire militaire, 1982, p. 61-65.

28. La lettre de Papineau, ne fut publiée que le 28 juillet 1916 dans les principaux journaux anglais et français de Montréal, Québec, Ottawa et Toronto. Bourassa qui en reçut une copie en anglais par l'entremise de Me Andrew R. McMaster, de Montréal, y répondit en anglais par l'entremise du même avocat. La lettre et la réponse, ainsi que quelques commentaires liminaires de la part d'un journaliste du *Toronto Star*, furent publiés en anglais dans la brochure *Canadian Nationalism and the War*, Montréal, [Le Devoir], 1916; l'extrait cité ici se trouve aux p. 27-29.

29. Elizabeth Armstrong, *op. cit.*, p. 248.

30. *Ibid.*, p. 249-250.

31. Col. G.W.L. Nicholson, *The Gunners of Canada*, Toronto, Mc Clelland & Stewart, 1967, Tome I, p. 215.

32. Il s'agit de H.A. Panet. L'évidence nous est fournie en comparant les Annexes H, J et K. L'artilleur Panet, d'ailleurs, était passablement anglicisé, de même que le général Lessard (un cavalier) qui prit sa retraite près de Toronto après la guerre. Voir Jacques Gouin et Lucien Brault, *Legacy of Honour, The Panets, Canada's Foremost Military Family*, Toronto, Methuen, 1985.

33. C.-M. Boissonnault et L. Lamontagne, *Histoire du Royal 22e Régiment*, Québec, Pélican, 1964, p. 17. Voir aussi J. Chaballe, *Histoire du 22e Bataillon canadien-français, 1914-1915*, Tome I, Montréal, Chantecler, 1952, 415 p.

34. Il faudrait relire d'un bout à l'autre les éditoriaux et articles de Henri Bourassa pour saisir toute sa lucidité dans cette affaire. On en pressent déjà les grandes esquisses dans J. Levitt, *Henri Bourassa on Imperialism and Biculturalism, 1900-1918*, Toronto, Copp Clark, 1970 (série: Issues on Canadian History), 181 p. et J. L. Granatstein et J.M. Hitsman, *Broken Promises: A History of Conscription in Canada, op. cit.* Voir aussi Georges Vattier, *Essai sur la mentalité canadienne-française*, Paris, Honoré Champion, 1928, 384 p.

Chapitre 4

1. Voir les listes aux Annexes C, D et F. Lorsque Laurent Beaudry, sous-secrétaire intérimaire aux Affaires extérieures, tenta, en 1937, d'administrer son bureau en français, le Premier ministre W.L.M. King le considéra «instable». J.L. Granatstein, *The Ottawa Men*, Toronto, Oxford University Press, 1982, p. 6.

2. Capt. R.S. Reid, «The Otter Committee: The Reorganization of the Canadian Militia, 1919-1920», thèse de maîtrise en études de guerre, *RMC*, Kingston, 1970, p. 60-61.

3. *Ibid.*, p. 62.

4. *Ibid.*, p. 63. Cette citation est contenue dans une lettre du colonel Sutherland Brown à l'AG, en date du 26 mai 1919. Le général C. Foulkes, chef de l'état-major général en 1947, en refusa l'accès au colonel J.H. Chaballe lorsque celui-ci écrivait le 1er tome de l'histoire régimentaire; *loc. cit.*

5. *Ibid.*, p. 63-64.

6. J. Swettenham, *McNaughton*, Toronto, Ryerson, 1968, Vol. I, p. 185-186.

7. G.O. 37, 1er avril 1920 et G.O. 149, 1er juin 1921.

8. Reid, *op. cit.*, p. 67.

9. G.O. 92, 1er novembre 1927. C.-M. Boissonnault et L. Lamontagne, *Histoire du Royal 22e Régiment*, Québec, Pélican, 1964, p. 42-43. C'est d'ailleurs cette affiliation qui a servi à déterminer l'uniforme d'apparat du régiment.

10. G.O. 98, 15 juin 1928.

11. Voir le tableau de la force permanente cité en annexe au G.O. 90 du 3 novembre 1919.

12. *Report of the DND*, 1939, p. 70.

13. Reid, *op. cit.*, p. 42-49. Les autres armes et services sont étudiés aux p. 49-59.

14. *Defence Forces List Canada*, Partie I, novembre 1939, Ottawa, Imp. du Roi, 1939, p. 30-32.

15. *Ibid.*, p. 33-34.

16. *Ibid.*, p. 28.

17. Voir Jean-Yves Gravel, *Histoire du Régiment de Trois-Rivières, 1871-1978*, Trois Rivières, Ed. du Bien Public, 1981, p. 28 *et seq*.

18. Voir le Tableau 1 à l'Annexe M. L'article du major E. Légaré, «Le français dans l'Armée canadienne», dans *CDQ*, 1929-30, p. 228-234, bien qu'il contienne sa quote part de contre sens, donne une excellente idée du problème linguistique auquel faisaient face les francophones.

19. Annexe M, Tableau 2.

20. *Ibid.*, Tableau 3.

21. *Ibid.*, Tableau 4.

22. On obtient ce nouveau pourcentage en divisant la moyenne de 21,3 p.c. par 37,2 - chiffre obtenu au Tableau 3 qui représente la moyenne du pourcentage de miliciens non-permanents francophones entraînés au Québec.

23. Annexe M, Tableau 5. On obtient ce pourcentage en divisant le montant de 10,9 par 43,4 p.c. - chiffre qui représente la moyenne d'aspirants francophones au Québec.

24. Annexe M, Tableau 6. À nouveau il s'agit de diviser 50 par la moyenne de miliciens francophones au Québec, soit 37,2 p.c., ce qui donne 18,6 p.c.

25. Cette hypothèse repose sur le chiffre de 43,4 p.c.relevé pour le nombre d'aspirants-officiers francophones du CEOC au Tableau 5. L'auteur se rappelle l'existence d'un corps de cadets francophone au Collège des Jésuites, à Edmonton (Alberta), au moment de la visite du roi George VI, à la veille de la guerre, et qui n'est pas inclus dans les statistiques relevées sur les francophones.

26. Annexe M, Tableau 7.

27. *Ibid.*, Tableau 8.

28. *Ibid.*, Tableau 9.

29. Né à Rivière-du-Loup en 1889, Pope avait épousé une comtesse belge et connaissait bien le Québec pour y avoir passé sa jeunesse. *Soldiers and Politicans: The Memoirs of Lt-Gen. Maurice A. Pope*, CB, MC, 1939, Toronto, UTP, 1962, p. 83-89. Voir à l'Annexe N.

30. *Ibid.*

31. «Report on certain 'incidents' which occurred on board H.M.C. Ships... and other matters concerning the Royal Canadian Navy [Mainguy Report]» Ottawa, MDN, 1949, p. 34-35 et 57.

32. Tableau préparé d'après la *Militia List*, 1939. À noter que le pourcentage de 11,25 ne concorde pas avec celui de 4,4 p.c. cité au Tableau 1 de l'Annexe M parce qu'il se trouvait plusieurs officiers francophones en dehors du R22eR qui

avaient accepté de servir en anglais dans la Milice active permanente. Une liste des officiers francophones réguliers, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, est donnée à l'Annexe O.

33. *Loc. cit.*

34. *The RMC of Canada Review, 1939.*

35. *The Canadian Navy List*, 1914, 1918, 1919 et 1939. Voir le tableau sur la proportion des officiers francophones dans la MRC de 1914 à 1939 à l'Annexe P et la liste des officiers francophones de la MRC en 1939 à l'Annexe Q.

36. *The Canadian Air Force List*, 1921; *The RCAF List*, 1924 à 1938 et 1946. Dossiers biographiques au S Hist. Voir le tableau montrant la proportion des officiers francophones dans l'Aviation de 1921 à 1938 à l'Annexe R et la liste des officiers réguliers francophones dans l'ARC en 1939 à l'Annexe S.

37. J.-P. Gagnon, «Le 22e bataillon (canadien-français), 1914-1919. Étude socio-militaire», *op. cit.*, p. 384.

38. *Ibid.*

Troisième partie

Introduction

1. M. Wade, *Les Canadiens français*, Tome II, p. 347-348.

2. Chambre des communes, *Débats*, 9 septembre 1939, p. 71-72. Voir le témoignage du Premier ministre W.L. Mackenzie King à l'endroit de Lapointe, dans *ibid.*, 21 janvier 1942.

3. Marcel Chaput, *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, Ed. du Jour, 1961.

4. John T. Saywell, éd., *Canadian Annual Review for 1961*, Toronto, UTP, 1962, p. 44-46. Voir aussi le Congrès des Affaires canadiennes, *Le Canada, expérience ratée... ou réussie?/The Canadian Experiment, Success or Failure?*, Québec, PUL, 1962.

Chapitre 5

1. C.P. Stacey, *Six Années de Guerre*, Vol. I, Histoire officielle de l'Armée canadienne dans la Seconde Guerre mondiale, Ottawa, Imp. de la Reine, 1966, p. 41-48.

2. 22 George V, chap. 4.

3. C.P. Stacey, *Six Années de Guerre*, p. 44 et 62.

4. *Ibid.*, p. 44.

5. *Ibid.*; *Cents ans d'histoire d'un Régiment canadien-français: Les Fusiliers Mont-Royal, 1869-1969*, Montréal, Éd. du Jour, 1971, p. 95-106.

6. J. Gouin *et al.*, *Bon coeur et bon bras, Histoire du Régiment de Maisonneuve, 1880-1980*, Montréal, Régt. de Mais., 1980, p. 71.

7. J. Castonguay et A. Ross, *Le Régiment de la Chaudière*, Lévis, R. de Chaud., 1983, p. 133-134.

8. C.P. Stacey, *La Campagne de la victoire*, Annexe F.Voir aussi J. Gouin, *Par la bouche de nos canons: histoire du 4e Régiment d'artillerie moyenne, 1941-1945*, Montréal, Gasparo, 1970; J.-Y. Gravel, *Les soldats-citoyens: Histoire du Régiment de Trois-Rivières, 1871-1978*, Trois-Rivières, Éd. du Bien Public, 1981, p. 35 *et seq.*; H.M. Jackson, *The Sherbrooke Regiment (12th Armoured Regiment)*, s.l., 1958.

9. C.P. Stacey, *Six Années de Guerre*, p. 44.

10. *Ibid.*, Appendice «E». A. Sorby, «French Canadian Participation in War», Dossier 112.3 H1.003(D22) (janvier 1965), S Hist.

11. *Ibid.*, Appendice «F». Ce dernier commande la 7e Division (20 mai 42 - 15 octobre 43) puis les forces canadiennes et terre-neuviennes à Terre-Neuve (16 octobre 43 - 15 décembre 44).

12. Information extraite du *DND Graduation List, Canadian Army Active*, Ottawa, MDN, 1943. Voir la liste à l'Annexe U.

13. C.P. Stacey, *Armes, Hommes et Gouvernements*, p. 464-465. Dans le service des relations publiques, on ne compte que onze francophones sur 138 militaires, au Canada, et 21 sur 337 outre-mer, soit 6,7 p.c. Quant aux correspondants de guerre, on n'en comptait que 11 sur 130, soit 8,5 p.c. Deux des anglophones et tous les francophones étaient bilingues. Capt. J.R. Boissonnault, «Étude No. 11: Service d'information, 1939-1983», S Hist, janvier 1985.

14. *Loc. cit.*

15. Voir le tableau sur la proportion des généraux et officiers supérieurs francophones à l'Annexe V.

16. Comme pour la Première Guerre, la crise de la conscription de la Deuxième Guerre a suscité de nombreux écrits dont nous rapportons ici les principaux.

Elizabeth H. Armstrong, «French Canadian Opinion on the War, January 1940 - June 1941», dans *Contemporary Affairs*, No. 12, Toronto, Ryerson Press, 1942, 44 p.

R. MacGregor Dawson, *The Conscription Crisis of 1944*, Toronto, Univ. of Toronto Press, 1961, 136 p.

W.A.B. Douglas et Brereton Greenhous, *Out of the Shadows; Canada in the Second World War*, Toronto, Oxford Univ. Press, 1977, p. 235 *passim*.

[L.L.L. Golden], «Conscription», par Politicus [pseud], dans *Macmillan War Pamphlets, Canadian Series*, Toronto, Macmillan, 1941, 32 p.

J.L. Granatstein, «Conscription in the Second World War 1939-1945; a Study in Political Management», dans *The Frontenac Library*, No. 1, Toronto, Ryerson Press, 1969, 85 p.

J.L. Granatstein et J.M. Hitsman, *Broken Promises; a History of Conscription in Canada*, Toronto, Oxford Univ. Press, 1977, 281 p.

Jean-Yves Gravel, éd., *Le Québec et la Guerre, 1867- 1960*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1974, 173 p.

André Laurendeau, *La crise de la conscription, 1942*, Montréal, Éd. du Jour, 1962, 157 p.

Desmond Morton, *A Military History of Canada*, Edmonton, Hurtig, 1985, 305 p.

R. Rumilly, «La guerre de 1939-1945», dans *Histoire de la Province de Québec, XXXVIII-XLI*, Montréal, Fides, 1968-69, 4 vols.

C.P. Stacey, *Armes, hommes et gouvernements; les politiques de guerre du Canada, 1939-1945*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1970, p. 435-531.

Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1963, Tome II, p. 341-547.

17. André Laurendeau, *La crise de la conscription, 1942*, Montréal, Éd. du Jour, 1962, p. 32.

18. Jean-Yves Gravel, «Le Canada français et la guerre, 1939-1945», *op. cit.*, p. 34. Voir aussi P.B. Waite, «French-Canadian Isolationism and English Canada: An Elliptical Foreign Policy, 1935-1939», dans *Revue d'études canadiennes*, été 1983, p. 132-148.

19. *Loc. cit.*

20. C.P. Stacey, *Armes, hommes et gouvernements: les politiques de guerre du Canada, 1939-1945*, Ottawa, MDN, 1970, p. 480.

21. J. Pariseau, «La participation des Canadiens français à l'effort des deux guerres mondiales: démarche de ré-interprétation», dans *CDQ/RCD*, automne 1983, p. 43-48.

22. Voir à l'Annexe W.

23. *The Canada Year Book 1943-44*, p. 40 et 103.

24. *The Canada Year Book 1942*, p. 1004. Ces nombres ont été légèrement modifiés dans l'édition de 1943-44. Voir à l'Annexe W le tableau d'enrôlement dans les forces armées canadiennes citée à l'Appendice «R» de C.P. Stacey, *Armes, Hommes et Gouvernements*.

25. Voir à l'Annexe X la liste des demandes de retardement de l'entraînement militaire obligatoire.

26. Toute cette question est amplement étudiée dans C.P. Stacey, *Armes, Hommes et Gouvernements*, p. 477-528.

27. Voir copie de l'enquête à l'Annexe Y, et R.H. Roy, «Morale in the Canadian Army in Canada during the Second World War», dans *CDQ/RCD*, automne 1986, p. 40-45. L'auteur y mentionne 'l'attitude' des Canadiens français sans cependant soulever la question du peu d'emploi de la langue française; ceci, à notre avis, était un facteur majeur inhérent à la différence d'attitudes des anglophones et des francophones.

28. C.P. Stacey, *Armes, Hommes et Gouvernements*, p. 516.

29. *Ibid.*, p. 517-518.

30. Chambre des communes, *Débats*, 4 septembre 1939, p. 69-72.

31. M. Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1963, Tome II, p. 367.

32. *Ibid.*, p. 361.

33. *Ibid.*, p. 381.

34. *Ibid.*, p. 382.

35. *Ibid.*, p. 383, 388-389, 420, 454-455.

36. *Débats*, Chambre des communes, 30 novembre 1944, p. 6922-3, 6703-4, 6940-1.

37. M. Wade, *op. cit.*, p. 490-491.

38. *Débats*, Chambre des communes, 4 décembre 1944, p. 7015-16.

39. *Ibid.*, 7 décembre 1944, p. 6843-4.

40. *Journal*, (Ottawa), 27 novembre 1944; *Winnipeg Free Press*, 7 et 9 décembre 1944; *Saturday Night*, 2 décembre 1944, cités dans J.L. Granatstein et J.M. Hitsman, *Broken Promises, A history of Conscription in Canada*, Toronto, Oxford Univ. Press, 1977, p. 125.

41. D. Morton, *A Military History of Canada*, Edmonton, Hurtig, 1985, p. 188.

42. C.P. Stacey, *Memoirs of a Canadian Historian. A Date with History*, Ottawa, Deneau, 1983, p. 158.

43. On trouve une liste de 98 centres et écoles d'instruction de l'Armée canadienne, au Canada, en date du 1er juillet 1943, dans C.P. Stacey, *Six années de guerre*, Ottawa, MDN, 1966, Appendice «D». De cette liste nous avons relevé 17 centres et écoles au Québec. Aucune de ces unités n'avait officiellement été désignée francophone ou bilingue. Voir le tableau à l'Annexe Z.

44. Lettre, G.F.G. Stanley à J. Pariseau, 14 février 1986.

45. «Outline History of Trades Training, 1940-44», Directorate of Trades Training, S Hist, Kardex 112.3 T1(D1).

46. Nous n'avons pu déterminer avec précision le nombre de cours offerts durant la Deuxième Guerre mondiale, mais il se rapprocherait, de toute évidence, de celui d'après-guerre. Voir *Canadian Army Manual of Trades and Specialties*, dans *Kardex* 000.2083(D316).

47. Voir le tableau à l'Annexe AA.

48. C.P. Stacey, *Armes, hommes et gouvernements*, Ottawa, MDN, 1970, p. 462-3.

49. *Ibid.*, p. 421-3

50. *Ibid.*, p. 462-3.

51. Capt. J.R. Boissonnault, «Étude no 7: Les services de traduction de terminologie et de publication», S Hist, décembre 1983, p. 12.

52. C.P. Stacey, *Armes, hommes et gouvernements*, p. 464.

53. Il ne s'agit pas de critiquer ici le travail des traducteurs mais bien de démontrer combien peu il comptait à côté du nombre des publications en anglais. En tout, le GQG de l'Armée a publié 72 numéros du *MIAC* jusqu'en mars 1947. Une série presque complète, en français comme en anglais, se trouve au S Hist du MDN.

54. Stacey, *op.cit.*

55. [J. Mackay Hitsman] «Manpower Problems in the Canadian Army» dans D Hist Report No. 63, Vol. 2, Annexe B, p. 299-300.

56. Il serait évidemment possible de le faire à partir d'une étude de quelque six millions de dossiers déposés au Centre national des documents du personnel, aux Archives publiques du Canada, mais le lecteur comprendra qu'il nous a été impossible, à cause des restrictions en personnel et en temps, d'entreprendre un tel travail.

57. G.N. Tucker, *The Naval History of Canada: Its Official History*, Ottawa, Imp. du Roi, 1952, Vol. II, Activities on shore during the Second World War, p. 275. Le nombre total donné par Tucker est légèrement supérieur à celui cité par Stacey dans le tableau à l'Annexe W.

58. Report No. 68, Historical Section (G.S.), «Manpower Problems of the Women's Services during the Second World War», 17 juin 1954, p. 22.

59. Report No. 71, Historical Section G.S., «Manpower Problems of the Royal Canadian Navy during the Second World War», 20 juillet 1954, p. 10.

60. Voir à l'Annexe BB un extrait de l'étude de Marc Milner sur le contrôle naval sur les opérations maritimes du Québec et du Nouveau-Brunswick, en 1944. M. Milner, *Canadian Naval Force Requirements in the Second World War*, Ottawa, MDN, (ORAE extra-mural paper No. 20) 1981, pp. 67-70.

61. «Effects of Language Difference on Organization and Training» Cdr K.L. Miller, D. Nav. Educ, au Dr. T.W. Cook, D.R.B., 17 nov 1952, dans le dossier *Hochelaga III*, S Hist.

62. C.P. Stacey, *Armes, Hommes et Gouvernements*, p. 462.

63. «Effects of Language Difference on Organization and Training», *op. cit.*

64. C.P. Stacey, *Armes, Hommes et Gouvernements*, tableau reproduit à l'Annexe W. Selon J.M. Hitsman, le nombre total d'officiers et d'aviateurs enrôlés pendant la guerre était de 223 974. Report No. 67, Historical Section G.S., «Manpower Problems of the Royal Canadian Air Force During the Second World War», 15 janvier 1954, p. 74. Ce nombre exclut 17 017 femmes enrôlées dans le service féminin (WD); Report No. 68, *op. cit.*

65. Stacey, *ibid*, p. 462. [Harold C. Forbell] «Armed Forces Historical Study» Part III, The RCAF, Royal Commission on B&B, 30 août 1965, MS, Bureau du Commissaire aux Langues officielles.

66. Stacey, *ibid*. J.M. Hitsman, «Manpower Problems in the RCAF during the Second World War», Report No. 67, Historical Section (G.S.) Army HQ, 1954, p. 15.

67. J. Pariseau, «Alouette, je te plumerai», dans *CDQ/RCD*, été 1981, p. 31-40. C'est Fulgence Charpentier, du service de la Censure, qui aurait suggéré le titre «Alouette» au V/M/A De Niverville.

68. H.C. Forbell, *op. cit.*, p. 19-22. Voir le tableau à l'Annexe CC.

69. Voir le tableau à l'Annexe DD.

70. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, 1969, Livre III, Le Monde du travail, p. 107.

71. *Ibid.*, p. 108-109.

72. Voir les tableaux à l'Annexe EE.

73. *Loc. cit.*

74. Voir le tableau à l'Annexe FF.

75. Voir à l'Annexe W.

76. Voir à l'Annexe FF.

77. Voir à l'Annexe GG.

78. Voir le tableau donné à l'Annexe HH. Il ne s'agit, évidemment, que d'un cas isolé, mais nous croyons qu'il représente assez bien la réalité vécue par de nombreux autres groupes francophones répartis à la grandeur du Canada.

79. C.P. Stacey, *Armes, Hommes et Gouvernements*, p. 466.

80. W.A.B. Douglas et B. Greenhous, *Out of the Shadows: Canada in the Second World War*, Toronto, Oxford Univ.Press, 1977, p. 246; N. Hillmer et R. Sarty, «The Mythology of Canada's War» dans *The History and Social Science Teacher*, Vol. 20, No. 2, hiver 1985, p. 73; J. Pariseau, «My BCATP experience», MS, 1981, S Hist.

81. *Out of the Shadows, op. cit.*, p. 269.

82. D. Creighton, *The Forked Road, Canada 1929-1957*, Toronto, McClelland & Stewart, 1976, (série: Canadian Centenial), p. 66.

Chapitre 6

1. J.L. Granatstein, *Canada's War; The Politics of the Mackenzie King Government, 1939-1945*, Toronto, Oxford Univ. Press, 1955, p. 402-410. J.M. Beck, *Pendulum of Power, Canada's Federal Elections*, Scarborough, Prentice-Hall, 1968, p. 241-255.

2. S Hist., dossier 400-045(D5).

3. Pour une explication sommaire des fonctions ministérielles (ministres associés, etc.) durant la guerre, voir *Répertoire des ministères canadiens depuis la Confédération, 1er juillet 1867 - 1er avril 1973*, Ottawa, APC, 1974, p. 98.

4. «Minutes of the [2nd] Meeting of the Defence Council», 3 janvier 1947. (Ci-après cité *PVCD* [suivi du numéro et de la date]).

5. *PVCD* 5 et 6, 15 et 29 janvier 1947. J.A. Blanchette remplacera Hughes Lapointe le 19 janvier 1949 et restera adjoint parlementaire jusqu'au 8 février 1956.

6. S Hist., Report No. 81, 20 février 1959, p. 1-6.

7. HQS 8641, vol. 5 (Trg), 8 juin 1946, Schmidlin à DCGS(A) dans le dossier S Hist. 112-21009(D23).

8. HQS 8841, vol. 5, 20 juin 1946, Mann à AG dans *Ibid.*

9. S Hist., Report no. 81, 20 février 1959, p. 1-6.

10. Army (Active Force) List, Ottawa, MDN, 1947.

11. *Ibid.*

12. Army (Reserve Force) List, Ottawa, MDN, 1948.

13. *Ibid.*

14. «Special Measures to qualify French-Canadian candidates for Officer training courses», dans *PVCD* 20, 7 novembre 1947.

15. «Training of Personnel in Foreign Languages», dans *PVCD* 23, 16 janvier 1938. On peut constater par ce sous-titre que le général Foulkes n'a pas réussi à sensibiliser le secrétaire du Conseil de la Défense.

16. «Institution in French», dans *PVCD* 24, 23 janvier 1948.

17. «Language Training», dans *PVCD* 26, 18 mars 1948.

18. «Payment of Foreign Language Bonuses to Reserve Force Personnel», dans *PVCD* 53, 29 mars 1951. Voir aussi *CAO* 212-45, 10 mars 1952. On retrouve cet ordre sous la rubrique «Foreign Language Training». Les questions linguistiques n'apparaîtront sous les rubriques «French» et «Languages» qu'en 1962.

19. «NDC French Canadian Representation», dans *PVCD* 31, 2 juillet 1948.

20. «French-speaking officers», dans *PVCD* 32, 17 septembre 1948. Claxton, Chambre des communes, *Débats*, 10 mai 1941.

21. Mason Wade, *Les Canadien français*, Tome II, p.382.

22. S Hist., *Report* no. 81, p. 6-7.

23. *Ibid.*, p. 7-10.

24. *Ibid.*, p. 11-14.

25. Jean-Yves Gravel, *Le Québec et la Guerre*, p. 170.

26. Rapport «Mainguy», Ottawa, Imprimeur du Roi, 1959, p. 34-35 et 57. L.C. Audette, un ancien officier supérieur canadien-français de la *MRC* a servi à titre de commissaire. Le rapport est publié dans les deux langues.

27. *Loc. cit.*, Voir aussi J. Eayrs, *In Defence of Canada*, Toronto, UTP, Tome III, p. 126, et J.-Y. Gravel, «La fondation du Collège militaire royal de Saint-Jean», dans *Le Québec et la Guerre*, Montréal, Boréal Express, 1974, p. 112113.

28. Pour tout renseignement additionnel concernant la Guerre de Corée, veuillez consulter *L'Armée canadienne en Corée*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1956, 18 p. et H.F. Wood, *Singulier Champ de Bataille*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966, 354 p.

29. J.-Y. Gravel, «La fondation du Collège militaire royal de Saint-Jean», dans *Le Québec et la Guerre*, Montréal, Boréal Express, 1974, pp. 111-112. Cette analyse est fondée sur des sources contenues dans le dossier *Claxton Papers*, vol. 94:B, *APC*. Voir aussi l'analyse de J. Mackay Hitsman, dans *S Hist.*, Report no. 81, 20 février 1959, p. 23-28.

30. Chambre des communes, *Débats*, 8 mai 1951.

31. Blacer, Chambre des communes, *Débats*, 9 mai 1951.

32. Claxton, Chambre des communes, *Débats*, 10 mai 1951

33. *Ibid.*, p. 2884.

34. «Canadian Service Colleges - French Language Requirement», dans *PVCD* 52, 12 février 1951.

35. «French-Version of King's Regulations», dans *PVCD* 54, 31 mai 1951.

36. «French-Speaking Officers», dans *PBCD* 54, 31 mai 1951.

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*

40. Le colonel Mathieu obtient le consentement du Conseil de la Défense d'assurer que les lettres du ministre écrites en français le soient sur papier avec en-tête en langue française (ou bilingue), et que les enseignes, affiches et programmes des unités militaires établies au Québec et dans le nord du Nouveau-Brunswick soient présentés en anglais et en français. «Bilingual signposts, letterheads and pamphlets», dans *PVCD* 49, 9 août 1950.

41. Picard, Chambre des communes, *Débats*, 27 juin 1951.

42. Pearkes, *ibid.*

43. Voir, entre autres, Lorenzo Paré, *Les Canadiens français et l'organisation militaire*, Montréal, L'oeuvre des Tracts, octobre 1951, 16 p. (Tract no. 282).

44. Major R.B. Oglesby, «Report no. 51, Historical Section (G.S.) Army Headquarters. The 27th Canadian Infantry Brigade Group, February 1951-May 1952», MS, S Hist., 6 mai 1952.

45. «Proposals for increasing number of French-speaking Officers», dans *PVCD* 55, 14 septembre 1951.

46. *Ibid.* Voir aussi «Canadian Army Policy Statement no. 98 (DMT), Training of French Speaking Soldiers - Active Force», 14 août 1952, émis sous la plume du général Simonds mais auquel on n'a pas donné suite. Cette politique sera retardée de dix ans pour apparaître à nouveau dans les GSI 63/3 et 63/4 sous la main du général Bernatchez. S Hist., Kardex 410B27.009(D42), vol. 1.

47. *The Canadian Navy List*, Ottawa, Imp. de la Reine, janvier 1951.

48. J.-Y. Gravel, «La fondation du Collège militaire royal de Saint-Jean», p. 112-113. J. Eayres, *In Defence of Canada*, Tome III, p. 132-133.

49. S Hist., dossier naval *HMCS D'Iberville*.

50. J.-Y. Gravel, «La fondation du Collège militaire royal de Saint-Jean», p. 113. *The Royal Canadian Air Force List*, Ottawa, RCAF HQ, 1er janvier 1951.

51. J.-Y. Gravel, *op. cit.*

52. H.F. Wood, *Singulier Champ de Bataille*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1966, p. 180 *seq.* J. Eayres, *In Defence of Canada*, Tome III, p. 69.

53. Chambre des communes, *Débats*, 12 juin 1952, p. 3356.

54. J.-Y. Gravel, «La fondation du Collège militaire royal de Saint-Jean», p. 109-132.

55. *Ibid.* Voir aussi S Hist., Report no. 81, 20 février 1959, p. 19-23 et J. Castonguay, «La raison d'être des collèges militaires», dans *CDQ/RCD*, VI, 2, automne 1976, p. 30-33.

56. Gravel, *op. cit.*

57. *Ibid.*

58. S Hist., Report no. 81, p. 14.

59. Training of Apprentices, HQ 3201-A8 (Trg 1a) 2 décembre 1952 dans Kardex 112.3M3(D13). S Hist., Report no. 81, p. 14.

60. *Ibid.*

61. *Ibid*, p. 28.

62. G.O. 37, 1er avril 1920; G.O. 149, 1er juin 1921; et G.O. 98, 15 juin 1928.

63. S Hist., Report no. 81, p. 30.

64. Jacques Castonguay, *Les Bataillons et le Dépôt du Royal 22e Régiment, Vingt ans d'histoire, 1945-1965*, Québec, Régie du R22eR, 1974, p. 198.

65. S Hist., dossier 003.033(D1) et RCAF diaries 18-8 (Station Saint-Jean).

66. J.K. Johnson, éd., *The Canadian Directory of Parliament, 1867-1967*, Ottawa, *APC*, 1968.

67. *PVCD* 70, 14 juillet 1954 au *PVCD* 82, 5 mai 1958.

68. E.J. Brazeau, «Interim Report on survey of RCN procedures for training French-speaking recruits», Defence Research Board (DND), 1955, p. 2.

69. *Ibid.*, p. 4.

70. *Ibid.*, p. 6.

71. *Ibid.*

72. *Ibid.*, p. 4.

73. S Hist., RCAF diaries 18-8 (Station Saint-Jean). Le départ de la *School of English* a causé si peu d'émoi à Trenton qu'on a tout simplement oublié de le mentionner dans le journal de la station signé par le commandant de la station Trenton, le colonel d'aviation G.P. Dunlap, RCAF diaries 21-3 (Station Trenton).

74. *Ibid.*

75. Non seulement les ordres «permanents» et «courants» sont-ils publiés uniquement en anglais, mais on retrouve à peine une ou deux pages de français sur 36 pages dans la revue *Début*, publiée par un officier de la station.

76. E.J. Brazeau et D.N. Solomon, «Interim report on survey of RCAF procedures for training French-speaking recruits», Ottawa, MDN (CRD), septembre 1955, appendice «B», p. iii.

77. E.J. Brazeau, «RCAF Advertising and Recruiting Procedures as they apply to French-speaking Canadians», Ottawa, MDN (CRD), DRML Report no. 152-4, juin 1956, 18 p. En janvier et février 1956, Brazeau, seul Canadien français parmi dix représentants canadiens, avait participé au *Commonwealth Advisory Committee on Defence Science Meeting of Service Psychologists* tenu à Toronto; lors de cette rencontre la délégation canadienne présenta un mémoire dans lequel on reconnaissait la nécessité d'étudier l'expérience des recrues francophones durant leurs cours d'entraînement, plutôt que d'évaluer les difficultés culturelles des deux groupes linguistiques.

78. E.J. Brazeau, «The Training of French-Canadian Groundcrew personnel in the Royal Canadian Air Force (1953-1957)», Ottawa, MDN (CRD), DRML Report no. 152-5, janvier 1961, 9 p.

79. *Ibid.*, p. 5.

80. *Ibid.*, p. 7. Une troisième étude de E.J. Brazeau: «Interim Report on Canadian Armed Forces Procedures for Training French-Speaking Recruits», Ottawa, MDN (CRD), 1955, 7 p., n'ajoute rien de neuf à nos connaissances.

81. SGDDN 5300-0, vol. 1, Drury à Bland, 22 juin 1954.

82. SGDDN 5400-8-6, vol. 1, Morgan à Smith, 9 mai 1957. Le sujet des écoles pour les enfants de militaires sera traité *in extenso* dans le Tome II.

83. S Hist., Report no. 81, p. 14.

84. Dr. Marcel Chaput, «The Proportion of French-Canadian Soldiers in the Canadian Army», Ottawa, Canadian Army Operational Research Establishment Memorandum No. 58/12, octobre 1958.

85. Voir les études de Brazeau citées auparavant.

86. J. Mackay Hitsman, «Problems Affecting French Speaking Representation in the Post-War Canadian Army», Ottawa, AHQ, Historical Section (G.S.) Report no. 81, 20 février 1959, 36 p.

87. *Ibid.*, «Manpower problems of the Canadian Army in the Second World War», Ottawa, AHQ, Historical Section (G.S.) Report no. 63, 17 août 1953, 2 tomes.

88. HQTS 1435-2, Claxton à Simonds, 29 février 1952 et Simonds à Claxton, 5 mars 1952, cité dans J. Mackay Hitsman, Report no. 81, p. 27-38. Ce dernier aurait pu invoquer, en contrepartie, le bilinguisme des vainqueurs alliés à Waterloo et en France (1918), et suggérer que l'unilinguisme n'avait jamais garanti la victoire.

89. S Hist 75/586, Royal Visit Report, 1959; Jacques Castonguay, *Les Bataillons et le Dépôt du Royal 22e Régiment; Vingt ans d'histoire, 1945-1965*, Québec, Régie du Royal 22e Régiment, 1974, p. 201. À noter que le lieutenant-colonel J.O.A. Letellier et l'avant-garde de son unité, le 3e bataillon du R22eR qui s'apprêtait à quitter la République fédérale d'Allemagne où il avait été en service depuis 1957, avait obtenu l'autorisation du MDN Pearkes de revenir par avion militaire afin de participer à ces cérémonies tout empreintes de symbolisme.

90. Conversation Letellier-Pariseau, le 16 janvier 1986.

91. «The Report of the Ad Hoc Committee on RCN Personnel Structure», Ottawa, Naval HQ [1957] communément appelé Tisdall Report.

92. J.M. Beck, *Pendulum of Power*, Scarborough, Prentice-Hall, 1968, p. 311 *et seq.*

93. *PVCD* 89, 90, 91 et 92, 9 février au 27 avril 1959.

94. SGDDN 5300-0, vol. 1, Sévigny au CP, 2 octobre 1959.

95. SGDDN, 5300-0, vol. 1, PC 1959-7/1480.

96. *PVCD* 103, 6 juin 1960 et 109, 3 février 1961.

97. J.S. Moir, éd., *History of the Royal Canadian Corps of Signals, 1903-1961*, Ottawa, RCCS, 1962, p. 315.

98. Dr. Marcel Chaput, «A Study of Promotion Examination Results for French-Speaking and English-Speaking Canadian Army Infantry Officers», Ottawa, MDN, CAORE Report no. 110, octobre 1960, 21 p.

99. S Hist., 73/1316, SF Clark à VCGS, 21 septembre 1961.

100. Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1962-1964, 4 volumes.

101. *Ibid.*, vol. 1, p. 20 et vol. 4, parties 20 et 23.

102. *Ibid.*, vol. 1, p. 281-283.

103. Voir à l'Annexe KK.

104. S.M. Armstrong aux trois CEM et au président du CRD, 8 mars 1962, dans le Fonds Letellier, boîte 7, P1211-3-2.

105. AGI 62/3, 9 mars 1962.

106. GSI 63/3 et 63/4, 28 mars 1963; J. Pariseau a comblé l'un de ces postes, qui existaient déjà de façon non officielle, à l'École d'Infanterie royale canadienne, de 1955 à 1958.

Quatrième partie

Introduction

1. M. Wade, *Les Canadiens français*, II, p. 558-559.

2. Note de service du colonel R.E. Nourse, directeur des carrières (Armée) à son directeur général, 26 nov. 1964, dans SGDDN 1211-0, vol. 1. Un des auteurs a personnellement connu cette situation pendant son service à l'état-major de Québec de 1961 à 1965.

3. Retraité depuis le 30 décembre 1975, le brigadier-général Marcel Richard s'est prêté à une interview, à Québec, le 12 avril 1983; une copie est conservée dans le *fonds Pariseau* au S Hist.

Chapitre 7

1. Richard J. Ossenburg, «Social Pluralism in Quebec:Continuity, Change and Conflict» dans *Ibid., Canadian Society, Pluralism, Change and Conflict*, Scarborough, Prentice Hall, 1971, p. 117. Voir aussi P.E. Trudeau, *La grève de l'amiante*, Montréal, Éd. du Jour, 1970, 430 p.

2. M. Wade, *Les Canadiens français*, II, p. 551.

3. J. Porter, *The Vertical Mosaic, An Analysis of Social Class and Power in Canada*, Toronto, UTP, 1965, p. 286. P. Desbarats, *The State of Quebec*, Toronto, McClelland & Stewart, 1965, p. 43, et J. Brazeau, «L'émergence d'une nouvelle classe moyenne au Québec» dans M. Rioux et Y. Martin, Éd., *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, p. 325-333.

4. Jacques Tremblay, «Pour une cité libre» dans *Cahiers de Cité Libre 1*, sept-oct 1966, p. 4.

5. Voir le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels*, Province de Québec, 1956, 5 tomes et études spéciales. De l'aveu même des commissaires, cette enquête reprenait à son compte la matière déjà étudiée dans le *Rapport de la Commission royale d'enquête des Relations entre le Dominion et les provinces*, Ottawa, Imp. du Roi, 1940, p. 3. Il faudrait consulter l'excellente bibliographie incluse dans le 5e tome pour se rendre compte que la majorité des auteurs qui, jusque-là avait étudié ce sujet, étaient des anglophones.

6. L. Campeau, s.j., «Notes sur le département d'histoire de l'Université de Montréal», communication présentée au colloque annuel de l'IHAF tenu le 6 mai 1972 à Montréal et publié dans *Aspects de la civilisation canadienne-française*, Ottawa, Éd. de l'Université d'Ottawa, 1983, p. 319-323.

7. M. Brunet, *Canadians et Canadiens, Études sur l'histoire et la pensée des deux Canada*, Montréal, Fides, 1954.

8. *Mélanges d'histoire du Canada français offerts au professeur Marcel Trudel*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, (cahier no. 14 du CRCCF), p.

7. La liste des oeuvres de Trudel donnée en six pages (8-13) témoigne de son érudition et de son influence dans l'enseignement de l'histoire du Canada français.

9. Nous avons relevé dans le répertoire de *La Bonne Chanson*, publié par l'abbé Charles-Émile Gadbois, au Séminaire de Saint-Hyacinthe, 1938, pas moins d'une centaine de chants, sur 500, dans lesquels les Canadiens français chantent leur attachement au Canada et leur volonté de le défendre. Ce répertoire a été remplacé vers le milieu des années 50 par des chansons moins 'canadiennes' et plus 'québécoises'.

10. *Les insolences du Frère Untel*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1960, 158 p.

11. Gérard Bergeron, *Du Duplessisme au Johnsonisme, 1956-1966*, Montréal, Parti Pris, 1967, p. 178. Voir le texte de la lettre des abbés Dion et O'Neill en appendice dans *Le Chrétien et les élections*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1960, et H.F. Quinn, *The Union Nationale, A Study in Quebec Nationalism*, Toronto, UTP, 1963, p. 165.

12. Voir Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec*, Tome II, 1931-1966, Montréal, Léméac, 1971, p. 378388.

13. Esdras Minville établit les premiers jalons avec son *Invitation à l'Étude*, Montréal, Fides, 1943, et *Le Citoyen canadien-français*, Montréal, Fides, 1946 (2 tomes).

Le Père Richard Arès, s.j., suit de près avec ses trois premiers tomes sur *Notre Question Nationale:* Tome I: *Les faits*, Montréal, 1943; Tome II, *Positions de principes*, Montréal, 1945; et Tome III, *Positions patriotiques et nationales*, Montréal, 1947; il faudra attendre vingt cinq ans avant qu'il ne publie le 4e tome de cette collection: *Nos grandes options politiques et constitutionnelles*, Montréal, Éd. Bellarmin, 1972.

Jean Bruchési, *Canada, réalités d'hier et d'aujourd'hui*, Montréal, Éd. Beauchemin, 1948 (éd. corrigée 1954).

Michel Brunet, *Canadians et Canadiens*, Montréal, Fides, 1954, et *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1958.

Maurice Lamontagne, *Le Fédéralisme canadien*, Québec, 1954.

Léon Dion, «Le nationalisme pessimiste: sa source, sa signification, sa validité», dans *Cité Libre*, novembre 1957, p. 3-18; *Le bill 60 et la société québécoise*, Montréal, Éd. HMH, 1967.

Albert Lévesque, *La dualité culturelle au Canada*, Montréal, 1959.

R. Rumilly, *Le problème national des Canadiens français*, Montréal, Fides, 1961.

Marcel Chaput, *Pourquoi je suis séparatiste*, Montréal, 1961.

Raymond Barbeau, *J'ai choisi l'indépendance*, Montréal, 1961; *Le Québec est-il une colonie?*, Montréal, 1962; *La libération économique du Québec*, Montréal, 1963; *Le Québec bientôt unilingue?*, Montréal, 1963.

Jean-Charles Bonenfant, «Le fédéralisme et la constitution canadienne» dans *L'État du Québec*, Saint-Hyacinthe, 1962.

Le juge Bernard Bissonnette, *Essai sur la constitution du Canada*, Montréal, Éd. du Jour, 1963.

Jean-Charles Harvey, *Pourquoi je suis antiséparatiste*, Montréal, 1962.

«Le séparatisme», dans *Cité Libre* (numéro spécial) avril 1962.

Fernand Ouellet, «Les fondements historiques de l'option séparatiste dans le Québec» dans *Liberté*, mars 1962, p. 20-112.

André Raynauld, «Les conséquences économiques du séparatisme» dans *Cité Libre*, oct. 1962, p. 6-9.

La Société Saint-Jean Baptiste, *L'État du Québec*, Saint-Hyacinthe, 1962; *Le fédéralisme, l'Acte de l'Amérique du Nord et les Canadiens français*, Montréal, 1964; *Le devenir politique du Québec*, Québec, 1965; *Le bilinguisme et l'Union canadienne*, Montréal, 1965.

Philippe Garigue, *L'Option politique du Canada français*, Montréal, 1963; «La sécurité sociale, épreuve critique du fédéralisme canadien», dans *Le Québec dans le Canada de demain*, Montréal, Le Devoir, 1967, Tome II, p. 52-58.

Conseil de la Vie française, *Bilinguisme et biculturalisme au Canada*, Québec, 1964; *L'avenir du peuple canadien-français*, Québec, 1965; *Un Québec français*, Québec, 1969.

Jean Drapeau, «Bâtir», dans *l'Action nationale*, sept. 1964, p. 23-43.

Jean-Marc Léger, «Le néo-nationalisme, où conduit-il?» dans *Les Nouveaux Québécois*, Québec, 1964, p. 41-58; «Un essai de solution» dans *l'Action nationale*, juin 1965, p. 999-1004.

Jacques Parizeau, «La planification économique», dans *Les Nouveaux Québécois*, Québec, 1964, p. 89-108.

Jean-Luc Pépin, «Le fédéralisme coopératif», dans *Le Canada face à l'avenir*, Montréal, 1964, p. 113-124.

Marcel Faribault et Robert M. Fowler, *Dix pour un: Le pari confédératif*, Montréal, 1965; cette oeuvre, avait d'abord été publiée en anglais sous le titre: *Ten to one: The Confederation Wager*, Toronto, McClelland & Stewart, 1965; *Vers une nouvelle constitution*, Montréal, 1967.

Le ministre de la Justice Guy Favreau, *Modification de la constitution du Canada*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1965.

Le club Fleur de Lys, *L'État du Québec*, Montréal, 1965.

M.-B. Fontaine, *Une femme face à la Confédération*, Montréal, 1965.

Jean Genest, «La querelle des nationalismes: Québec ou Ottawa», dans *l'Action nationale*, mai 1965, p. 862-894; «Si la majorité veut l'indépendance?», dans *Ibid.*, mai 1970, p. 807-816.

René Jutras, *Québec libre*, Montréal, 1965.

Jean Lesage, *Un Québec fort dans une nouvelle Confédération*, Québec, 1965.

«Pour le Québec: Indépendance», dans *Monde nouveau*, numéro spécial, juin-juillet 1965.

Jacques-Yvan Morin, «The Need for a New Canadian Federation» dans *The Canadian Forum*, juin 1964, p. 64-66; «In Defence of a Modest Proposal», dans *Ibid.*, février 1965, p. 256-258; «Vers un nouvel équilibre constitutionnel au Canada», dans *L'Avenir du fédéralisme canadien*, (Toronto et Montréal, 1965), p. 141-156; «Un nouveau rôle pour un Sénat moribond», dans *Cité Libre*, juin-juillet 1964, p. 3-7; «Liberté nationale et fédéralisme», dans *Thémis*, mai 1964, p. 91-130; «Quel est le minimum de changements constitutionnels nécessaires à l'épanouissement de la nation?», dans *Le devenir politique du Québec*, (Québec, 1965), p. 26-35, «A Constitutional Court for Canada», dans *La Revue du Barreau canadien*, décembre 1965, p. 545-552; «La conclusion d'accords internationaux par les provinces canadiennes à la lumière du droit comparé» dans *l'Annuaire canadien de Droit international*, 1965, p. 127-186; «L'Éveil de la conscience nationale et ses conséquences politiques», dans *l'Action nationale*, juin 1965, p. 1005-1014; «Le Québec et l'arbitrage constitutionnel: de Charybde en Scylla», dans *La Revue du Barreau canadien*, septembre 1967, p. 608-626; «Le fédéralisme canadien après cent ans», dans *Thémis*, mars 1967, p. 13-30; «L'idée du statut particulier, hier et aujourd'hui», dans *Le Québec dans le Canada de demain*, Montréal, Le Devoir, 1967, tome I, p. 39-49.

Pierre Renaud, «Il nous faut tous les pouvoirs», dans *l'Action nationale*, oct. 1965, p. 153-161.

Jean-Noël Tremblay, «Les États associés: une formule incomplète de souveraineté politique du Québec», dans *Le devenir politique du Québec*, Québec, 1965, p. 57-72; *Québec ou Ottawa? Avons-nous encore le choix?*, Québec, 1967.

Pierre Elliot Trudeau, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, Éd. HMH, 1967; *La constitution canadienne et le citoyen*, Ottawa, 1969.

Gérard Bergeron, *Le Canada français après deux siècles de patience*, Paris, Éd. du Seuil, 1967.

«Le Québec dans le Canada de demain», dans *Le Devoir*, numéro spécial, 30 juin 1967.

Laurier LaPierre, *Québec: hier et aujourd'hui*, Toronto, 1967; «Cent ans d'histoire, 1867-1967», dans *RHAF*, vol. XXI, no. 3a (numéro spécial), 1967.

«Un Québec libre à inventer», dans *Maintenant* (numéro spécial), 15 sept. 1967.

Maurice Séguin, *L'idée d'indépendance au Québec, genèse et historique*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1968.

Jean Pellerin, *Lettre aux nationalistes québécois*, (cahiers de Cité Libre), Montréal, Éd. du Jour, 1969.

Pierre Vallières, *Nègres blancs d'Amérique*, Montréal, 1969.

14. M. Wade, *Les Canadiens français*, II, p. 553.

15. Premier Congrès des Affaires canadiennes, «Le Canada, expérience ratée... ou réussie?», Québec, PUL, 1962, p. 154-159.

16. Le professeur A.R.M. Lower fut l'un des premiers à s'intéresser à la question. Voir «Two Nations or Two Nationalities», dans *Culture*, déc. 1943, p. 470-481; une vingtaine d'années allaient s'écouler avant une deuxième parution: «Would Canada be better off without Québec?», dans *Maclean's*, 14 déc. 1964, p. 27 et 51-52.

Le professeur W.L. Morton entame à peine le problème, dans *The Canadian Identity*, Toronto, UTP, 1961, comme le fera le professeur George Grant, dans *Lament for a Nation: the defeat of Canadian Nationalism*, Toronto, McClelland & Stewart, 1965 (The Carleton Library No. 50).

Après un premier article intitulé «The Future of Canada: separatism, integration, or...?, dans *The Canadian Experiment, Success or Failure?*, Québec, 1962, p. 133-141, le professeur Michael Oliver s'adjoint à un ancien collègue de l'université McGill de Montréal, F.R. Scott, à titre d'éditeur de *Quebec states her case*, Toronto, Macmillan, 1964.

Pendant ce temps, le professeur Eugène Forsey publie plusieurs articles, lui aussi: «Canada, one Nation or Two?», dans *Le Canada, expérience ratée... ou réussie?*, (Québec, 1962), p. 55-70; «Canada: Two Nations or One?», dans *The Canadian Journal of Economics and Political Science*, nov. 1962, p. 485-501; «The British North America Act and Biculturalism», dans *Queen's Quarterly*, été 1964, p. 141-149; «Professor Morin's Modest Proposal», dans *The Canadian Forum*, sept. 1964, p. 121-125; «A Bi-National Second Chamber», dans *ibid.*, février 1965, p. 253-255; «The Legislatures and Executives of the Federation», «Constitutional Monarchy and the Provinces», «Memorandum on the Associate States», dans *Background Papers and Reports*, Ontario Advisory Committee on Confederation, Toronto, 1967; «Special Status for Quebec», dans *The Round Table*, avril 1967, p. 198-203.

L'étude de Trevor Lloyd, «A Bi-National Second Chamber», dans *The Canadian Forum*, juin 1964, p. 69-70 est suivie de celle de deux sociologues québécois, Marcel Rioux et Yves Martin qui éditent vingt-cinq études sous le titre *French-Canadian Society*, Toronto, McClelland & Stewart, 1964, pour le bénéfice des anglophones. Il faudra attendre jusqu'en 1971 avant de pouvoir en lire la version française: *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise, HMH, 1971. Alors que le constitutionaliste Edward McWhinney, de Montréal, étudie l'aspect juridique du problème dans «Federalism, Constitutionalism, and Legal Change: Legal implications of the 'Revolution' in Quebec», dans *The Future of Canadian Federalism*, Toronto et Montréal, 1965, p. 157-168, le journaliste anglophone de Montréal, Peter Desbarats, analyse la situation du Québec durant le règne de Jean Lesage, dans *The State of Quebec*, Toronto, McClelland & Stewart, 1965.

Après avoir publié *Quebec, the Not-so-quiet Revolution*, Toronto, 1965, Thomas Sloan en présente une traduction française intitulée: *Une révolution tranquille?*, Montréal, Éd. HMH, 1965.

À peu près en même temps, le professeur Ramsay Cook s'attaque au problème en publiant plusieurs livres et articles dont voici les principaux: «Quebec and Confederation. Past and Present», dans *Queen's Quarterly*, hiver 1965, p. 468-484; *Canada and the French-Canadian Question*, Toronto, 1966; *Le Sphinx parle français*, traduction du précédent, Montréal, 1968; *French-Canadian Nationalism. An Anthology*, Toronto, 1969; *L'automomie provinciale, les droits des minorités et la théorie du pacte, 1867-1921*, Ottawa, 1969.

Ce ne sera qu'en 1966 que réagira le professeur Donald G. Greighton dans un article intitulé «The Myth of Biculturalism», dans *Saturday Night*, sept. 1966, p. 35-39, et l'on devra attendre jusqu'en 1970 avant que ne soit publié dans un style clair, mordant et ironique, *Canada's First Century*, Toronto, 1970, où il renouvelle sa profession de foi en un Canada unilingue anglais qui a pour mission de préserver son héritage britannique à la fois des accrocs américains à la souveraineté canadienne et de la subversion des Canadiens français.

Le journaliste Blair Fraser considère l'aspect économique, dans son article «A hard nose appraisal of the costs of separation», dans *Maclean's*, déc. 1967.

Le professeur Gad Horowitz, spécialiste de l'histoire des travailleurs, fait publier «Le statut particulier, formule libératrice pour les deux communautés», dans *Le Québec dans le Canada de demain*, Montréal, Le Devoir, 1967, Tome I, p. 88-93.

Enfin, le professeur R.J. Joy, de l'université Carleton, publie *Languages in Conflict. The Canadian Experience*, Ottawa, 1967.

On ne saurait terminer la liste de ce cortège bigarré sans rappeler l'oeuvre magistrale du professeur Hilda Neatby, *So little for the mind. An indictment of Canadian education*, Toronto, Clarke, Irwin & Co., 1953, qui nous a mieux aidé à comprendre combien le système éducatif au Canada a failli à la tâche et, en corollaire, combien le Québec a eu raison de s'attaquer à redresser son propre système d'éducation.

17. Voir Peter C. Newman, *Renegade in Power: The Diefenbaker Years*, Toronto, McClelland & Stewart, 1963 et *The Distemper of Our Times*, Winnipeg, Greywood, 1968. Le titre de l'autobiographie en trois volumes, intitulée: *One Canada, Memoirs of the Right Honourable John G. Diefenbaker*, Scarborough, Macmillan, 1975, nous donne déjà une indication de la préoccupation du premier ministre. Il faut lire, en particulier, les p. 248-249 du 2e tome (édition Signet de 1978) pour saisir sa pensée sur le fait français au Canada, qu'il voyait réduit sans importance dans une politique de multiculturalisme.

18. Denis Monière, *André Laurendeau et le destin d'un peuple*, Montréal, Québec/Amérique, 1983, p. 278-279.

19. *La Presse*, 25 janvier 1962, p. 4.

20. Marcel Huguet, *Réal Caouette, l'homme et le phénomène*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1981, p. 202-203.

21. *Ibid.*

22. Mike, *The Memoirs of the Right Honourable Lester B. Pearson*, Toronto, UTP, 1972. La citation vient de l'édition Signet (1976), tome III, p. 69-72. Voir la déclaration à l'Annexe LL.

23. Discours de Maurice Lamontagne, 11 déc. 1963, Chambre des communes, *Débats*, 1963, vol. VI, p. 6039-6041 (ci-après, *Lamontagne*).

24. Le mandat de la Commission se trouve dans le *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1965, p. 13.

25. J.G. Diefenbaker, *One Canada, The Tumultuous Years,, 1962 to 1967*, Tome III, p. 216 (éd. Signet).

26. *Ibid.*, p. 217-218.

27. Voir *Statuts du Canada*, 1960, c. 44, et Edward McWhinney, «The Bill of Rights, the Supreme Court, and Civil Liberties in Canada», dans J.T. Saywell, éd., *Canadian Annual Review for 1960*, UTP, 1961, p. 261-262.

28. Notons en particulier Harold J. Forbell qui rédigea «Armed Forces History Study», un travail en trois parties, qui recouvre la MRC, l'Armée canadienne et l'ARC (Commission B et B, 1965). Rappelons aussi l'étude détaillée du sociologue Pierre E. Coulombe, en collaboration avec Lise Courcelles, «Carrière militaire et dynamique culturelle» (Commission B et B, 1966). Celle-ci fut reprise, en partie, dans «Social and cultural composition of the Canadian Armed Forces» dans H.J. Massey, éd., *The Canadian Military, A Profile*, Toronto, Copp Clark, 1972, p. 138-168. Nous abordons déjà quelques unes des étapes de l'évolution de la question du bilinguisme et du biculturalisme. De nombreuses autres seront sujettes à notre attention avant la fin de cette étude. Pour permettre au lecteur une consultation rapide de celles-ci nous les avons réunies, en ordre chronologique, dans un «Tableau récapitulatif des faits marquants de l'histoire du B et B à la Défense, 1963-1972», à l'Annexe RR.

29. *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement*, Ottawa, Imp. de la Reine, 1963-1964 (4 tomes). Ces recommandations sont de nature très générale comme nous l'avons déjà vu au chapitre 6; elles portent sur:

a. l'accroissement sur une base sélective des capacités du bilinguisme des employés du secteur public;

b. l'intensification des efforts gouvernementaux pour attirer et retenir un plus grand nombre de jeunes Canadiens français aptes à atteindre les plus hauts postes;

c. la révision des conditions de travail des traducteurs fédéraux;

d. l'attraction dans la Fonction publique d'un plus grand nombre de responsables des relations publiques qui soient bilingues;

e. l'assurance que chaque ministère aura une personne parfaitement bilingue parmi les deux premiers responsables des services d'information.

30. *Lamontagne*, p. 6040. Les six autres sujets d'études et de recommandations sont: cours de français et d'anglais dans la Fonction publique (le comité a déjà fait des recommandations à ce sujet qui seront mises en application, sur une base expérimentale, dès 1964, dit Lamontagne); mesures appropriées qui permettront aux niveaux du recrutement, de l'entraînement, de la promotion et de la désignation d'employés de mieux rencontrer les exigences de la Fonction publique face au bilinguisme; paiement d'une prime aux fonctionnaires devant travailler dans les deux langues; mise sur pied dans chaque ministère d'une section qui verra au progrès et à la coordination des mesures devant assurer le bilinguisme; usage de formulaires, manuels, etc., bilingues dans tous les ministères et les corporations de la Couronne.

31. *Lamontagne*, p. 6041. Cet espoir d'obtenir la compréhension des fonctionnaires anglophones mériterait, à lui seul, une étude approfondie. A-t-il été rencontré?

32. SGDDN 1211-0, vol. 1, H.C. Forbell, enquêteur de la Commission B et B, au sous-ministre E. Armstrong, 3 nov. 1964.

33. *Ibid.*, Armstrong à Forbell, 2 fév. 1965. Les éléments essentiels de cette réponse ont été fournis par le VAm K.L. Dyer (CP) à Armstrong, *ibid.*, 31 décembre 1964.

34. Cette lettre se trouve dans le vol. 1 (1961 à 1968) des dossiers du CED sur le B et B - couverture orange (ci-après, *CED-orange)*. Voir aussi, à ce sujet, une lettre du chef de la branche du personnel, VAm K.C. Dyer à Armstrong, 31 déc. 1964 (SGDDN 1211-0, vol. 1).

35. SGDDN 1211-1, vol. 1 (Annexe à la lettre du 30 août 1966 par le *Secretary Defence Staff* au *Minister's Military Secretary)*.

36. Les quatre premiers volumes de la série 1211-0 QGDDN), qui couvrent ces années 1964 à 1966 sont presque monopolisés par les échanges entre la Commission et le ministère ainsi que par la correspondance interne au ministère que ces échanges génèrent. C'est le 1er février 1965 que paraît le *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, op. cit.*

37. SGDDN 1211-0, vol. 3, Forbell à Armstrong, 21 nov.1966.

38. *Ibid.*, vol. 4 (nombreux échanges au sein du ministère en préparation de la réunion du 24 janvier).

39. «RMC of Canada Commandant's Annual Reports», de 1949 à 1969. Voir une compilation de la représentation des élèves-officiers au RMC (Kingston) à l'Annexe MM.

40. *Annuaires* du RMC et Rapports annuels des commandants, 1953 à 1969.

41. Lettre G.F.G. Stanley à J. Pariseau, 14 fév. 1986. Voir aussi George Stanley, «Military Education in Canada, 1867-1970», dans Hector J. Massey, éd., *The Canadian Military*, [Toronto], Copp Clark, 1972, p. 169-196. Il est

intéressant, dans ce même livre, de trouver les commentaire suivants du lieutenant-général G.G. Simonds: «Durant [leur formation académique] tous les élèves-officiers devraient apprendre couramment l'anglais et le français, afin d'être complètement bilingues au sortir du collège militaire». Extrait de «Commentary and Observations», dans H.J. Massey, *op. cit.*, p. 283.

42. SGDDN 1895-3, vol. 1, Approbation donnée à ce projet par le major-général P. Bernatchez, vice-chef de l'état-major général.

43. *PVCD*, no. 150, 14 juin 1965. Pour le lecteur à qui cela aurait pu échapper, la revue des orangistes, publiée depuis 1876, arborait aussi le titre *Sentinel*.

44. *CED-orange*, ministre associé Lucien Cardin au CED, le M/A F.R. Miller, 16 déc. 1964.

45. Les deux directives se trouvent dans SGDDN 1211-1, vol. 1.

46. Voir la circulaire administrative dans SGDDN 1211-1, vol. 1.

47. *Ibid.*

48. *Ibid.* Plusieurs documents de ce dossier soulignent le fait que l'on a presque été forcé de répondre à la volonté de Cardin.

49. Voir, par exemple, la note du D Sec DS(A) adressée au Sec DS, le 9 juillet 1965 (contre l'extension du bilinguisme) et la minute qui l'accompagne (signature illisible) qui prend le contre-pied et prévoit une expansion après que le rapport de la Commission du B et B aura paru. *Ibid.*

50. *Ibid.* On trouve, à travers ce dossier, les nombreux rapports d'application dressés par les unités des trois armes, au Québec, avant que la réponse consolidée ne soit rédigée, le 14 juillet 1965, par le chef du Personnel à l'intention du ministre associé.

51. Afin de pourvoir ces postes en tout temps, 4 000 officiers bilingues seraient nécessaires, estimaient les rapporteurs, à cause, surtout, des mutations qu'exige la carrière militaire.

52. Cette situation est déjà très vivante dans l'armée. Il s'agit d'étendre la méthode à la marine et à l'aviation.

53. Voir les commentaires sur le «Minister's Manpower Study Report», S/L de Tilly, juillet 1965, dans la *Collection Louis Noël de Tilly*, Section B, vol. 1 (avril 1966 à avril 1968). Ci-après, *LN de T.*

54. *PVCD*, no. 152, 6 juillet 1965.

55. *LN de T, op. cit.*, voir mémo P4705-1 (DT) 10.1.66, du DT4-4 (de Tilly) au DT4 et intitulé «English Language Training for French Speaking Officer candidates of the Three Services».

56. SGDDN 5787-5 «NDHQ Comments on Minister's Manpower Study Officers, 1965», p. 22 et 145-148.

57. *Ibid.*, 5788-5, p. 159. (Chap. 17, p. 156-158). Certaines parties de cette position apparaissent telles quelles dans le «Manuel d'information du ministre», (voir p. 1 et renvoi no. 5).

58. SGDDN 1211-0, vol. 3, J.S. Hodgson, directeur, Secrétariat spécial sur le bilinguisme au Conseil privé à E. Armstrong, sous-ministre au MDN.

59. Déclaration du 6 avril 1966, par le Premier ministre Pearson. *Débats*, Chambre des Communes, vol. 6 (1966), p. 3915-3917. Voir à l'Annexe NN. Cette déclaration avait d'ailleurs été présagée par sa réponse au Discours du Trône, dans Chambre des communes, *Débats*, 20 janvier 1966, vol. 1 (1966), p. 72-74. 74.

60. SGDDN 1211-0, vol. 2, Hodgson à Armstrong, 21 juin 1966.

61. *Ibid.*, Armstrong à Hodgson, 7 juillet 1966.

62. *Ibid.*, vol. 1 (document décrivant le rôle du DGPE vis-à-vis du bilinguisme, 1 déc. 1964).

63. Rappelons que le DGPE est Roger Lavergne qui servait dans la Fonction publique à Ottawa depuis des années. Il ne peut qu'être bilingue en 1966, lorsqu'on l'envoie en cours à Toronto. Ceux qui, à cette époque, l'ont bien connu confirment cette suggestion. Pourquoi, alors, dépenser des dizaines de milliers de dollars — son salaire, le coût des cours, son déménagement avec sa famille vers Toronto et le retour à Ottawa — à lui enseigner l'anglais, sinon dans le seul but de démontrer que certains francophones pouvaient jouir d'un privilège accordé aux anglophones depuis peu?

64. *Ibid.*, Armstrong à Hodgson, 28 sept. 1966.

65. SGDDN D 1211-13-2, vol. 1, Armstrong à Hodgson, 23 jan. 1967. Les bases de ce programme se retrouvent dans la 3e partie d'un document préparé par le col. J.G.R. Morin, DGEP par intérim, au SMA (Pol), Note D1210-2, 15 déc. 1966.

66. Lettre du sous-ministre adjoint au Chef de l'état-major général (HQ 3150-1 TD 186, 21 août 1952), dans SGDDN 1211-0, vol. 3.

67. SGDDN 1211-1, vol. 1, CP Position Paper, Vocational Training - French Canadian Servicemen, 15 mars 1966.

68. *CED-bleue*, D/Chief Reserves au CED, le 29 avril 1966. Dans le DGDDN 1211-1, vol. 1, on retrace les commentaires des unités de la Réserve qui se considèrent «francophones» en réponse à la P3/65.

69. Cette affaire peut être suivie dans *ibid.*

Chapitre 8

1. Transcription d'une entrevue que l'honorable Léo Cadieux nous accordait le 1er juin 1982 (ci-après, Cadieux, *Entrevue*), p. 3, *Fonds Jean Pariseau*, S Hist. II

n'y aurait pas eu de préméditation au fait que deux francophones se soient retrouvés de concert aux plus hauts échelons du MDN. Voir l'annexe OO sur sur les conclusions de la Commission B et B concernant la FPC et l'évolution de sa politique linguistique.

2. Transcription d'une entrevue que le général J.V. Allard nous accordait le 25 avril 1982 (ci-après, Allard, *Entrevue)*, p. 25, *Fonds Jean Pariseau*, S Hist.

3. Appui dont il ne déroge pas comme le prouve sa participation, deux ans après sa retraite, au «Cross Country Check Up» (CBC - 6 janvier 1971). Les nombreux détracteurs de l'unification seront réfutés par Allard.

4 *Mémoires Allard*, p. 373. Au cours de l'émission radiophonique, citée ci-haut, seulement 3 des 30 intervenants mentionneront le B et B dans les Forces, et un seul de ces trois sera négatif à ce sujet.

5. Allard, *Entrevue*, p. 8.

6. Lire les *Mémoires Allard* qui énoncent, presque à chaque chapitre, des actions prises par Allard pour améliorer le sort des francophones. En particulier, les chapitres 7 (p. 244 à 253), 9 (p. 294 à 298), 11 (p. 331, 332, 342 à 346), 12 (p. 365 à 368) et surtout, 14, intitulé *Les francophones*.

7. Les documents du 21 septembre ainsi que des 6 et 19 octobre suivants sont dans SGDDN D1211-13-2, vol. 1, ou avec le PVCD, no. 199, 6 octobtre 1966. D'autre part, la lettre déjà mentionnée, de Armstrong à Hodgson (28 septembre 1966) parle du comité d'étude comme s'il existait déjà [SGDDN D1211-13-2, vol. 1]. Plusieurs autres documents de ce dossier démontrent que la décision de former ce comité avait été prise bien avant que l'approbation officielle en ait été donnée.

8. *Mémoires Allard*, p. 408-9. Voir aussi l'entrevue que nous a accordée le brigadier-général Armand Ross, le 28 mars 1983 (16 pages); on y trouvera des détails concernant la méthode de travail ainsi que l'atmosphère dans laquelle le tout s'est déroulé *(Fonds Jean Pariseau*, S Hist).

9. Voir [à l'Annexe PP], les recommandations du Comité d'étude sur le recrutement et la stabilité des francophones dans les Forces armées« (ci-après, *Rapport Ross)*. Le général Allard a fait état de la cote confidentielle dont le ministre a voulu entourer tout ce qui concernait ce rapport de même que certains inconvénients mineurs que lui avait causés ce désir de discrétion *(Mémoires Allard*, p. 416-7). Le *Fonds Letellier*, contient le dossier du contrôle de la distribution des 202 copies du rapport *(Reports and Returns - General*, vol. 1 et 2). Une note du chef du secrétariat d'Allard, le commodore F.B. Caldwell dit: «Comme M. Hellyer a des réserves concernant la distribution du rapport et ce qui pourrait en découler, il est clair que le CED devra être consulté chaque fois qu'on voudra en distribuer...« *[Ibid.*, vol. I, Caldwell au Sec CP le 6 octobre 1967]. À partir de cette date, le contrôle de la distribution, qui avait été fait par le CP, reviendra au Secrétariat au bilinguisme. Mais la situation ainsi créée frôlait le ridicule. La Commission B et B n'en recevra copie, dûment numérotée, que le 21 décembre 1967, suite à une demande faite le 25 octobre précédent. Ross demandera et obtiendra du CED, en novembre 67, la permission d'expédier une

copie à chacun des membres de son ex-groupe de travail. Un de ceux-ci est alors en poste en Europe: on lui annonce, en décembre, que, jusqu'à avis contraire, on espère pour bientôt; toutefois, le Rapport Ross ne peut sortir du pays. [Capt. P. Dupuis, Secrétariat au bilinguisme, au commandant J.M.G. Demers - *Ibid.]* La chose se règle bientôt, heureusement pour Demers dont le retour au Canada n'était prévu que pour septembre... 1969. Le 18 mai 1972, après mûre considération on décide de détruire les 72 copies qui n'avaient pas été distribuées [note manuscrite du capitaine P. Berniquez, officier d'administration de la DGBB, dans *Ibid.*, vol. II.] Depuis, on a maintes fois dû photocopier les copies d'archives à l'intention de militaires intéressés par le rapport.

10. *Rapport Ross*, p. 6, dans SGDDN D1211-13-2, vol. 1 (version française). De nombreuses injustices et plusieurs cas de francophobie étaient apparus au cours de cette étude, comme dans tous les rapports précédents traitant de la même question. En passant, les francophobes affirmés n'étaient pas nécessairement militaires: certains se retrouvaient dans les communautés civiles anglophones où des militaires canadiens-français devaient s'installer, avec leur famille, le temps d'une mutation.

11. *Rapport Ross*, p. 24.

12. Ross au CP, 12 octobre 1966 dans SGDDN 1211-1, vol. 1.

13. *Rapport Ross*, p. 59.

14. *Ibid.*, chap. 14, p. 85 à 93.

15. *Ibid.*, p. 122.

16. Armstrong prévoyait la nécessité de cette révision dans sa lettre à Hodgson le 23 janvier 1967 (D1211-13-2, vol. 1). Cette lettre, ainsi que les vues avancées par le colonel Ross, lors de la préparation de la position que le ministère veut tenir à la Conférence qui doit avoir lieu le 24 janvier, avec la Commission B et B, (voir SGDDN 1211-0, vol. 4), nous font dire que, dès la fin de décembre 1966, l'essentiel de ce qu'allait contenir le rapport de mars 1967 avait déjà été recueilli. La rapidité d'exécution de l'équipe Ross a été remarquable.

17. *Rapport Ross*, p. 127-131.

18. *Ibid.*, p. 21 (Le chapitre 5 du rapport, p. 17 à 21, traite exclusivement de l'enseignement au Québec).

19. *CED-orange*, lettre de Allard au ministre. Ce *Bilingual Secretariat* devint, en français, le *Secrétariat bilingue*. Cette traduction littérale est inacceptable. Nous avons choisi d'utiliser le terme Secrétariat au bilinguisme bien que les attributions de ce groupe en feraient plutôt un Secrétariat au bilinguisme et *au biculturalisme*.

20. Le ministre de la Défense écrivait au Premier Ministre, en novembre 1967, que le Secrétariat a pour mission de paver le chemin à l'implantation du Rapport Ross (Cadieux à Pearson, 27 novembre 1967, D1211-13-2, vol. 1).

21. Dans une lettre du 17 juillet au ministre, Allard disait déjà: «Vous avez approuvé le Secrétariat au bilinguisme». *(Ibid.)*.

22. Allard à Hellyer, 29 mai 1967, *op. cit.*

23. On peut suivre la vie du Comité dans *LN de T*, section A, vol. 2 à 7 sur le B et B ou, encore, dans les dossiers du CED à couverture bleue consacrés au bilinguisme (ci-après, *CED-bleu)* et conservés au S Hist. En particulier, pour les premiers pas du comité de coordination, on lira une lettre du VCED au SM, datée du 27 septembre 1967 et une autre du DGEP au SM du 23 octobre.

24. SGDDN 1211-0, vol. 3 (ou 1211-17, vol. 1).

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*

27. *Ibid.*

28. Les recommandations 32 à 37 prévoient le bilinguisme des anglophones qui feraient partie de ces ULF; la désignation des bases et unités de la Force mobile comme étant de langue anglaise ou française; un schéma de l'utilisation du français entre unités et QG de la Force mobile, etc. Cette question sera reprise en détail dans le Tome II.

29. Ce que font ressortir plusieurs intervenants dans le document-synthèse du 16 janvier 1967.

30. Entrevue, brigadier-général Armand Ross le 28 mars 1983, p. 9 à 11. *Mémoires Allard*, p. 412-3.

31. Témoignage de Jean Pariseau.

32. SGDDN 1211-0, vol. 3, p. 2 du document *French Canadian Viewpoint*.

33. *Ibid.*

34. SGDDN 1211-0, vol. 3.

35. Dans les *Mémoires Allard*, il est évident que l'idée des ULF hors de l'infanterie le poursuivait depuis le début des années 50 (voir le chapitre 7 *et seq.)*

36. *Rapport Ross*, p. 14 et 15.

37. *PVCD* no. 234, 27 novembre 1967. Un autre changement fut proposé simultanément afin d'améliorer la provision d'une éducation en français aux enfants des militaires francophones; il ne sera pas retenu. Nous en étudierons le dénouement dans le second tome.

38. *Ibid.* et mémo de R.L. Raymont, assistant du CED, au VCED, le 28 novembre 1967, dans *Fonds Letellier*, dossier P1211-1-1.

39. SGDDN D1211-13-2, vol. 1, 27 novembre 1967. Cadieux à Pearson.

40. *Ibid.*, 7 décembre 1967, Pearson à Cadieux.

41. *PVCD* no. 234, 27 novembre 1967.

42. *PVCD* no. 236, 18 décembre 1967. Le 7 décembre, le VCED faisait déjà circuler, au QGFC, une ébauche du mémo pour commentaires. Essentiellement, c'est la même version qui sera discutée par le CD, le 18 suivant. *(Fonds Letellier, op. cit.*, mémo du 11 décembre 67 du contre amiral R.W Timbrell, sous-chef, Plans, au VCED — en fait, ce document a été rédigé par le brigadier Henri Tellier).

43. Mémo du 19 janvier 1968, dans SGDDN D1211-13-2, vol. 2.

44. La partie du communiqué traitant de ce point ne semble pas avoir été défiée sur le coup. Il en irait tout autrement aujourd'hui, le mythe de l'anglais, langue de l'air, ayant été battu en brèche par les Gens de l'air, au Québec. Voir: Sandford F. Borins, *Le français dans les airs: le conflit du bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne au Canada*, Montréal, Éd. Chevelière et Stanké, 1983 (traduction de *The Language of the Skies: the Bilingual Air Traffic Control Conflict in Canada*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's UP, 1983).

45. Communiqué dans 1211-13-2, vol. 2.

46. *Ibid.*, lettre du 11 avril 1968 - Cadieux à Allard.

47. Letellier, «Mon passage au Secrétariat bilingue du MDN», Étude No.3, Section francophone, S Hist, p. 52-54 *(Mon Passage)* . La lettre de Pearson à Cadieux, du 21 mars 68, se trouve dans *CED-orange*. Au sujet de cette lettre, voir aussi *Mémoires Allard*, p. 423.

48. Letellier, *Mon passage*, p. 58 à 59.

49. *Mémoires Allard*, p. 423.

50. La lettre d'Allard à Cadieux du 4 avril 68, se trouve dans *CED-orange* et dans SGDDN, D1211-13-2, vol.2.

51. SGDDN 1211-0, vol. 5 (Message CDS 39 du 1er avril 1968).

52. Nous basons cette affirmation sur l'entrevue officielle que nous a accordée le général Allard le 25 avril 1982 ainsi que sur d'autres éléments de conversations subséquentes dont le contenu a été publié dans les *Mémoires Allard*. Ajoutons qu'il s'agissait, du côté terrestre, de former quatre groupements de combat à partir des trois brigades de la Force mobile. Le processus de réorganisation faisait régner des incertitudes qui, au début de 1968, rendaient la tâche difficile aux gestionnaires de tous ordres (Letellier, *Mon passage*, p. 34).

53. Les 12e RBC, 5e RALC, 5e Escadron de génie royal du Canada, 5e Escadron des transmissions royal du Canada, un des trois commandos du régiment aéroporté; l'état-major et les éléments de soutien seront désignés plus tard dans l'été pour s'ajouter, eux aussi, au R22eR.

54. *Naval Secretary to Deputy Chief Naval Staff*, 29 octobre 1941 [APC, RG24, vol. 5589, NSS10-1-6].

55. SGDDN 1211-0, vol. 1. Mémo du 25 novembre 1964 par Harrington, Directeur des carrières (Marine) à son directeur général.

56. *Fonds Letellier*, dossier P1211-16, Simard à Allard, le 12 octobre 1967.

57. D'autres arguments de ce rapport: on accentuera les différences plutôt que de développer les similitudes; en rassemblant, après les avoir retirés d'ailleurs, 250 francophones sur un navire, on pourrait nuire au «système cyclique» de la marine canadienne; la carrière des francophones, faisant partie de branches où ils sont peu nombreux, pourrait être affectée; l'escadre dont ce navire sera membre sera «sérieusement» divisée; le français ne sera utilisé que sur ce navire et, dans ces circonstances, vaut-il la peine de tant perturber le système existant?

58. Cet argument n'est pas plus valable que certains de ceux avancés par les opposants.

59. *Fonds Letellier, op. cit.*, Simard à Allard, 12 octobre 67.

60. *Ibid.*, Simard à Allard, 16 octobre 67.

61. Les difficultés d'adaptation de la marine aux nouvelles forces armées ont permis à Allard d'utiliser au mieux ses talents naturels de leader dès son arrivée au poste de CED en 1966. Voir *Mémoires Allard*, p. 382 *et seq.*

62. *Fonds Letellier*, dossier *Reports and Returns-General*, vol. I, Porter, *Director General of Maritime Forces*, à Letellier, 11 décembre 67.

63. *Ibid.*, vol. II (P1211-16), Message CDS 158, 26 novembre 67.

64. *Ibid.*, CED au CP, 17 janvier 68.

65. *Ibid.*, Simard à Allard, 15 mars 1968. Ce long mémo contient également d'autres détails concernant l'organisation de cette unité et la façon d'en assurer l'avenir, surtout au niveau du personnel.

66. SGDDN, 1211-14-3, vol. 1.

67. Voir aussi le dossier SGDDN 1211-14-2, vol. 1, en ce qui concerne la naissance de l' *Ottawa*, premier navire de langue française de notre marine de guerre. Cela est relaté, également, dans Letellier, *Mon passage*, p. 45-47.

68. SGDDN 1211-14-2, vol. 1.

69. *Ibid.* Commentaire daté du 24 juillet 1970.

70. Le 25 mars 1968, Anderson, devenu lieutenant-général et commandant de la Force mobile, écrit au CED, concernant les ULF. Sa conception de ces unités est qu'elles seront bilingues. Le major-général M.E. Pollard, en date du 24 février 1968, avait perçu la chose de la même façon. Les précisions nécessaires furent fournies à ces deux hommes le 4 avril subséquent (SGDDN, 1211-0, vol. 5 et Letellier, *Mon passage*, p. 41-44). Anderson, très ouvert à certains aspects du bilinguisme, l'est moins sur d'autres ce qui, sans doute, a conduit Letellier à le qualifier d'«ambivalent».

71. Gravel, *op. cit.*, p. 111. De sérieux problèmes concernant la disponibilité d'une éducation adéquate en français, en Alberta, feront que les francophones du

Régiment seront séparés de celui-ci durant plusieurs mois. (Voir *Mémoires Allard*, p. 481-2)

72. *Livre Blanc sur la Défense, 1971*, p. 50. Ce document sera rendu public le 24 août.

73. R. Morin, *Les écoles pour les enfants de militaires canadiens, 1921-1983*, Ottawa, MDN, 1986.

74. DGPR 300 du 9 février 1968 dans *CED-orange*.

75. *CED-orange*. Le 2 février, le CED veut organiser une réunion pour le 16 suivant à ce sujet.

76. *Fonds Letellier*, dossier P1211-16, mémo S1210-3 du *Sec DS* au *VCDS*, 14 mai 68. Même document dans *Ibid.*, dossier 1180-1.

77. Tout commence à se tenir dans le domaine du B et B. Ainsi, l'annexe A du rapport de Armstrong à Forbell (septembre 1966) inclut cette phrase: «Les principes contenus au second paragraphe ouvrant la déclaration du Premier Ministre seront à la base de la politique du bilinguisme dans les Forces armées.» Ces principes sont: l'égalité des droits et des chances pour les Canadiens des deux groupes linguistiques afin de renforcer l'unité nationale; une fonction publique à son meilleur grâce à l'apport des Canadiens les plus compétents disponibles partout au Canada. (SGDDN D1211-13-2, vol. 1, Armstrong à Hodgson, 28 septembre 1966). C'est bien sur cette voie que s'est lancée Allard comme on a pu le constater.

78. Cadieux à Allard, 11 avril 1968, SGDDN 1211-13-2, vol. 2.

79. *Ibid.*

80. *Fonds Letellier*, dossier P1211-1-1. Les annotations accompagnant chaque activité ont plus ou moins de valeur car elles sont faites à un moment où la réorganisation n'est pas encore achevée. Par exemple, les priorités d'utilisation des francophones (denrée rare) sont très différentes de celles qui seront fixées par le CED en janvier 69 dans sa directive P6/69.

81. *Fonds Letellier*, dossier *Bilingualism in the Canadian Armed Forces*, Memo S1210-3 (CDS) du 16 avril 68, signé par Sharp pour Allard et adressé, entre autres, au VCED (Sharp)...

82. Letellier, *Mon Passage*, p. 59 à 71. Nous nous contenterons de reprendre M. Letellier sur de petits points qui lui ont échappés, sans doute parce qu'au moment où il a préparé son travail il n'a pu avoir accès à son fonds d'archives malencontreusement égaré. La première réunion du groupe de la planification a eu lieu le 26 avril 68, non le 25; la troisième se tient le 12 juin et non pas le 10. Les péripéties résumées par Letellier peuvent être suivies dans *Fonds Letellier*, dossier 1180-1, *Coordinating Conference on Bilingualism (Dare Study)*.

83. SGDDN 1211-14-3, vol. 1. Reyno à VCED, 3 avril 68.

84. *Ibid.*, Samson aux directions de la branche du VCED, 9 avril 68.

85. *CED-bleue*, vol. 2, DCOPR au VCED, 20 janvier 1969.

86. SGDDN 1211-13-2, vol. 2.

87. *Fonds Letellier*, dossier P5320-7, S1210-3, *CDS Policy Direaive P6/69* du 13 janvier 1969.

88. SGDDN D1211-0, vol. 5, *CDS Policy Directive 3/69* du 24 mars 69.

89. Selon les termes d'un mémo du colonel Chassé au *Deputy Chief Personnel - Policy and Resource Management, (P1210-3, DBPI to DCPRM*, 3avril 69 dans *Fonds Letellier*, dossier P4320-7).

90. *Ibid.*, Mémo de Chassé à Laubman, P5320-7 (DBPI) du 8 avil 69.

91. Dans les classifications suivantes: *General Duty* (+24 lieutenants); dentistes (+1); éducation (+1); ingénieurs militaires - *EME* (+5); alimentation (+2); médecins (+26); infirmières (+14); télécommunications (+2).

92. Médecins (+2 capitaines); infirmières (+10).

93. Les exceptions: infanterie: +2 adjudants-maîtres; radio-techniciens: +1 adjudant et +2 sergents; technicien en moteurs d'avions: +1 sergeit; techniciens en systèmes de radar: +1 sergent; machiniste: +1 adjudant; assisants de salles d'opérations (médecine): +1 adjudant; technicien de laboratoire: -2 adjudants-maîtres; assistant dentaire: +1 adjudant.

94. SGDDN 1211-0, vol. 6 (DAPB au CED, 10 juin 1969).

95. *CED-bleue*, vol. 2, CED au CP, 27 juin 1969. Après avoir subi la première lecture le 17 octobre 1968, et la deuxième le 29 mai 1969, le projet de loi fut enfin approuvé le 7 juillet et sanctionné le 9 juillet 1969. Chambre des communes, *Débats*, 7 juillet 1969, (p. 10925 version anglaise). Voir des extraits de la Loi sur les langues officielles à l'annexe RR.

96. *PVCD* no. 269, 21 juillet 1969.

97. À l'époque, on prévoyait que le bilinguisme affiché, ainsi que es services au public dans les deux langues, s'étendraient aux districts bilingues (section 7 de la loi) qui devaient être désignés dans les 12 mois. On dut attendre cete désignation qui ne se fit qu'en 1977 et de façon mitigée.

98. *PVCD* no. 269, 21 juillet 1969.

99. *Ibid.*

100. *Ibid.*

101. *Fonds Letellier*, dossier 1211-2, D1211-1 (DJAG), Armstrong au ministère de la Justice, 13 août 1969.

102. *Ibid.*, SM de la Justice au SM de la Défense, 23 décembre 1969.

103. Au Conseil du 21 juillet, le CED avait même mentionné unepériode de 10 à 15 ans, car, disait-il, les Forces sont tournées vers la défense et non vers le bilinguisme.

104. SGDDN D1211-0, vol. 6. La directive ajoute que le CP devra désigner des représentants aux deux sous-comités présidés par le DGEP.

105. *Fonds Letellier*, dossier 1211-0, vol. 1, Premier ministre à ses ministres, le 12 août 1969.

106. Message DAPB-25, dans SGDDN B1211-0, vol. 6.

107. Par exemple, le 7 juillet 69, Ottawa demande aux commandements, pour le 21, une liste des postes des commissionnaires. Dans chacun des cas de ceux servant au Québec et dans la RCN, on devra indiquer s'ils peuvent fournir des services bilingues. Sinon, peut-on faire des correctifs localement avant le 7 septembre? [*Fonds Letellier, op. cit.*, message du DGMPC, E.D. Ellcock, du 7 juillet 69 - 565].

108. Le président du Comité aviseur, M. Roger Lavergne, envoie un mémo au colonel Chassé, le 16 juillet 1969, où il souligne tous les changements qui devront sans doute intervenir très rapidement après la réunion du Conseil de la défense qui aura lieu le 21 suivant. Il se demande s'il ne faudrait pas déjà préparer un message aux unités qui résumera les décisions qui seront prises? Il suggère de créer un sous-comité tout de suite pour contrôler tout ce qui devra être accompli avant le 7 septembre, en particulier dans la RCN. Aux yeux de Chassé, ces idées, aussi bonnes soient-elles, ne devraient pas lui être transmises par le DGEP mais par le *DCPRM* (major-général Dextraze) à qui, d'ailleurs, il envoie le mémo de Lavergne. Cette fin de non-recevoir du 18 juillet, est complétée par une note laconique: qu'à l'avenir le DGEP suive la voie hiérarchique (*Fonds Letellier*, dossier P1211-1, vol II, Lavergne au DAPB, le 16 juillet 69 et Chassé au *DCPRM* le 18 juillet 69). Chassé se montre facilement jaloux de son autorité. Il a rejeté du revers de la main les efforts de Dare en février 69. Il remet ici le DGEP à sa place. On verra, au premier chapitre du second tome, certains de ses commentaires aigre-doux suivant une intervention d'un adjoint militaire au DGEP. Enfin, il annotera le message de Ellcock (renvoi 105), le 27 août, disant que ce type de document devrait lui être soumis avant sa diffusion, ce en quoi il n'a sans doute pas tort.

109. *Fonds Letellier*, dossier P1211-1, vol. II, Léger à Armstrong, le 13 juin 69 et Chassé à Lavergne, le 7 juillet 69 (il s'agit, ici, de la réponse pour les Forces, qui sera par la suite combinée à celle concernant les civils avant d'aller à Léger).

110. *Fonds Letellier*, dossier 1211-2. Deux faits intéressants à souligner: 1° Le porte-parole était le lieutenant-colonel Raymond Labrosse...celui qui avait rédigé le message incriminant, ce que semble ignorer le journaliste dans *Le Devoir* du 27 août. Mais ceci n'a pas échappé à Chassé, compagnon d'aventures de Labrosse durant la Deuxième Guerre (tous deux avaient été parachutés en France, dans des secteurs différents, à titre d'agents secrets), qui fera parvenir à Labrosse une de ses notes... 2° Il fallait maintenant corriger le procès-verbal de la réunion du Conseil de la Défense qui faisait du Québec un district bilingue. À la réunion du 9 septembre, cela sera fait. Mais, le 3 septembre, Roger Lavergne avait envoyé, au Conseil de la Défense, une longue lettre expliquant comment il en était venu à la conclusion que l'on sait. Le DGEP est sur la défensive plus que jamais et on y trouve un bel exemple de quelqu'un qui croit avoir eu raison d'avoir tort. Car ses

recommandations, dit-il, étaient toutes basées sur: l'esprit et l'intention de la loi, des déclarations du Premier ministre, des décisions et principes approuvés par le Cabinet, le ministre de la Défense nationale et le CED, le programme de bilinguisme dans les Forces (Voir *PVCD* no. 274 du 9 septembre 1969).

111. Voir ce cas dans *Fonds Letellier*, boîte 2, dossier 1211-2, message du *CANLIFTCOM*, du 25 août 69, en réponse à un message (même date) venu de Kinshasa.

112. Le commandement de la Force mobile est le seul à avoir prévu un fonds de 35 000$ à ce chapitre pour l'année financière 69-70 *[Fonds Letellier*, dossier 1211-0, vol. I, DAPB au CP, 15 septembre 69].

113. *Ibid.*

114. Toute cette affaire (message du 25 août 69, réactions des unités, contreréactions de la DAPB, mémorandums à l'intérieur du QG, etc...) peut être suivie dans *Ibid.* et dans le vol. II du dossier 1211-0 du *Fonds Letellier*.

115. Le processus peut être suivi dans *Ibid.*, vol. I, ou dans *CED-bleue* ou encore, dans SGDDN, D1211-0, vol. 6. On remarquera, entre les deux premières ébauches (10 juin 1969, 7 juillet 1969) et la directive proposée en septembre,d'énormes différences. Le tâtonnement a été difficile pour Chassé et son équipe.

116. L'OAFC 9-21 a été promulgué en août 1966. Il décrit les quatre fonctions de base sur lesquelles les cours de langue seconde doivent porter (écoute, lecture, oral et écriture) et donne des notes de 2 (minimum) à 6 (maximum) à attribuer à chaque militaire dans chacune de ces fonctions. À compter du 1er janvier 1972, ces notes ne vont plus que de 1 à 5. (Message DGBB 78, 13 décembre 1971, dans *CED-bleue*, vol. 4.)

117. *PVCD* no. 274 du 9 septembre 1969.

118. *Ibid.*

119. Le 31 juillet 1969, le Cabinet avait décidé que le Secrétariat d'État serait «l'administrateur» de la LLO. Il devait assister les ministères et institutions dans ce domaine, et coordonner les efforts de tous afin que la loi soit implantée de façon rapide et efficace partout dans l'administration fédérale. Voir dans *Fonds Letellier*, toute une série de décisions du Cabinet prises à cette date et transmises aux ministères le 13 août suivant: dossier 1211-2.

120. Voir à l'Annexe RR le tableau récapitulatif des faits marquants de l'histoire du B et B au MDN, de 1962 à 1972.

Index

N.B. Les grades indiqués sont ceux qui étaient connus à la date de la compilation du présent index.

Abbott, t. hon. Douglas C.: annex C

Académie Commerciale de Québec: 130

Acte constitutionnel: 35

Acte de l'Amérique du Nord britannique, article 133: 8; mise en vigueur 13; autre réf, 50

Allard, gén J.V.: nomination à titre de chef de l'état-major de la Défense (CED) en 1966, voir annexe F; premier Canadien français à devenir CED, 21; une étape importante pour l'avancement du bilinguisme et du biculturalisme, 217; le comité d'étude sur les francophones, 218-221; la présentation de la directive CED 28/69, 250-252; autres réf, 16, 22, 106, 154, 177, 188, 213, 230, 240, 243, 246, 247, annexe E

Amherst, gén Jeffrey: 27, 30

Amos, sgt maj: 53

Anderson, mgén T.V.: annexe F

Anderson, lgén W.A.B.: dirige le groupe d'étude sur les effectifs, 205; les officiers et la nécessité du bilinguisme, 208; autre réf, 183

Archambault, brig J.P.U.: 101, annexe O, annexe U

Armée britannique: 68, 70, 164, au Canada, Annexe B

Armée canadienne: régions et secteurs, 154, 155; difficulté à recruter des Canadiens français, 165; rapport-synthèse sur la représentation canadienne-française dans l'armée, 174-177; autres réf, 117, 118, 119, 120, 124, 131, 154, 155, 157, 160, 162, 168, 187, voir aussi Forces armées, Mlice, Régiments

Armées étrangères: 17-19

Armstrong, E.B.: attitude face au bilinguisme, 211-215; autres réf, 247, annexe D

Armstrong, Elizabeth: 92, 93

Ashton, mgén E.C.: annexe F

Aviation Royale du Canada: unilinguisme au sein de, 140-143; installations à travers le Canada (1939-45), 143, annexe DD; officiers supérieurs en 1951, 166; quartier général de St-Hubert, 167; enquête à la *RCAF School of English*, 171-172; études du CRD sur les méthodes de recrutement et instructions des aviateurs de métier au sol, 172-173; directeurs, annexe F; proportion des officiers francophones de 1921-1938, annexe R; liste des officiers francophones en 1939, annexe S; comparaison des pertes des diplômés, annexe J; autres réf, 108, 150, 155, 157, 160, 162, 223

Escadrons
425e (Alouette), 141
426e, 158
430e ETAH, 238
433e ETA, 238

Balcer, hon. Léon J.L.: 159, 161, 162, 163

Baldwin, hon. Robert: 40

Barker, lcol d'aviation W.G.: annexe F

Bas-Canada: formation de districts militaires, 45-46; autres réf, 29, 35, 36, 38, 39, 58

Bastien, H.: 20

Beaulieu, A.: 20

Bélanger, lt J.A. Edwin: 106

Benson, hon. Edgar J.: annexe C

Bergeron, Gérard: 13

Bernatchez, mgén J.P.E.: Président du *Committee for the Study of Bilingual Problems*, 148; commandant de la mis-

sion canadienne en Extrême Orient, 158; autres réf, 106, 150, 151, 154, 155, 163, 167, 174, 175, annexe O

Bilinguisme et biculturalisme: 4-5; dans les FAC, 216; comité d'étude sur les francophones, 218-221; création d'un Secrétariat au bilinguisme, 221-222; annonce officielle de mise sur pied d'ULF, 230; directive P6/69, 239 et 243; le Secrétariat transféré au CP, 243; le programme de base sur le bilinguisme, 246; la directive 27/68 remplace P3/65, 247; présentation du «Programme à long terme de bilinguisme dans les FAC, 250-252; autres réf, 22

Blain, R.: 20

Blais, hon. J.J.: annexe C

Bluntschli, M.: 6

Bonenfant, Jean-Charles: 51, 58

Borden, hon. sir Frederick W.: annex C

Borden, t. hon. R.L.: et le traité de Versailles 74; mobilisation du CEC,76; autres réf, 68, 84, 86, 94, 96

Bourassa, Henri: directeur-fondateur du Devoir et le nationalisme pan-canadien, 66; autres réf, 73, 74, 75, 82, 96, 187

Bowell, hon. lcol Mackenzie: annexe C

Brazeau, M.E.J.: étude sur les annonces publicitaires et les méthodes de recrutement dans l'ARC, 172-173

Breadner, M/A L.A.: annexe F

Brochu, M.: 20

Brock, mgén Isaac: 38

Brodeur, CAm L.P.: 68, 107

Brodeur, hon. Louis-Philippe: annexe C

Brodeur, VAm Nigel D.: 69

Brodeur, slt Victor Gabriel: 106, 108

Brooks, col E.G.: 181

Brown, col J. Sutherland: 97

Brunet, Michel: 190

Brutimel, mgén R.: 84

Buies, Arthur: 67

Cadets entraînés au Québec et au Canada: annexe M

Cadieux, hon. Léo A.: 203, 215, 229, 231, 246, annexe C

Campbell, hon. Alexander: annexe C

Campbell, M/A H.L.: annexe F

Campney, hon Ralph Osborne: 170, annexe C

Canada-Est: voir Bas-Canada

Canada-Ouest: voir Haut-Canada

Canadian Army Training School: déménagement de St-Jean à Valcartier, 168; autres réf, 169, 177, 211

Caron, hon. sir J.P.R. Adolphe: ministre de la Milice et de la Défense 59; décoré de la KCMG, 60; autres réf, 63, annexe C

Cartier, hon. sir George Étienne: ministre de la Milice et de la Défense, 58; défenseur des droits de ses compatriotes, 58; autres réf, 40, 61, 63, 75, annexe C

Centres d'entraînement et écoles d'instruction durant la Deuxième Guerre mondiale: annexe Z; autres réf, 120, 130, 131, 138

Chaballe, col J.H.: 119, 133

Chamberlain, hon. Joseph: 66

Chassé, col Pierre: 243, 244

Chefs d'état-major de l'Air: voir liste annexe F

Chefs de l'état-major général(Armée): annexe F

Chefs de l'état-major de la Marine: annexe F

Chesley, col L.M.: 151

Churchill, hon. lcol Gordon M.: annexe C

Citadelle de Québec: 99

Clark, gén S.F.: 181, annexe F

Claxton, hon. Brooke: forme un Conseil de la Défense nationale, 150-151; création du Collège militaire royal de Saint-Jean, 167; autres réf, 149, 155, 156, 161, 164, 170, annexe C

Collège de la Défense nationale: 22, 150, 156

Collège militaire royal de Saint-Jean: école bilingue créée en 1952, 167; institution du cours de quatre ans, 179-180; étape dans l'implantation du bilinguisme dans les FAC, 251-252; autres réf, 16, 22, 158, 177, 200

Comité consultatif de l'état-major de la Défense: 22

Comite de gestion de la Défense: 22

Commandants de l'Aviation canadienne: voir liste à l'annexe F

Commissaire aux langues officielles: 22

Commission de la Fonction publique du Canada: 212, 215

Commission «Glassco»: publication du rapport, 13; autres réf, 181, 195

Commission «Laurendeau-Dunton»: voir Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Commission «Mainguy»: et la canadianisation du service naval, 178; autres réf, 158, 166

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme: revendications en matière d'égalité linguistique, 7; comparaison des statistiques, 15; et le Rapport Ross, 219-220; autres réf, 13, 14, 22, 177, 187, 194, 202, 205, 210, 224, 233, 240, annexe OO, annexe RR

Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels: 12

Conference of Defence Associations: approbation à l'enseignement du français aux officiers anglophones de l'Armée, 155; autres réf, 104, 155, 162, 164

Conscription: 12; Première Guerre mondiale, 88-93; Deuxième Guerre mondiale, 111, 120-129

Conseil de la Milice: réorganisation des districts militaires, 97; incorporation du Royal 22e Régiment à la force permanente de la milice active canadienne, 99; autre réf, 68

Conseil de la Recherche pour la Défense: enquête au *HMCS* d'Iberville et à la *RCAF School of English*, 170-172; autres réf, 150, 183

Conseil du Trésor: 22

Contrôle naval sur les opérations maritimes du Québec et du Nouveau-Brunswick: annexe BB

Cooke, Owen: 20

Cook, Ramsay: 10, 192

Corps des commis militaires d'état-major: 68

Corps d'école de Cavalerie, Québec: 52

Corps des Guides: 68

Corps des Magasins militaires: 68

Corps des Transmissions: 68

Corps-école des officiers canadiens: 102, 169

Corps expéditionnaire canadien: titulaires de postes supérieurs dans l'armée cana-

dienne à la Première Guerre mondiale, 83-85; politiques d'après-guerre, 96-101; autres réf, 90, 96

Cossette, capt J.O.: 233

Coulombe, Pierre: 22

Craig, sir James: attitude pernicieuse à l'endroit des Canadiens français, 36-38

Crémazie, Octave: 40

Crerar, gén H.D.G.: annexe F

Croil, V/M/A G.M.: annexe F

Cruishank, bgén E.A.: 97

Cuffe, comdt d'av. A.A.L.: annexe F

Currie, gén sir Arthur: 72, annexe F

Curtis M/C/A W.A.: 162, annexe F

Dafoe, John W.: 74, 95

Danson, hon. Barnett J.: annexe C

Dare, mgén M.R.: 242, 243

Daviault, major Pierre: réviseur en chef du service de traduction du MDN, 133

de Bellefeuille, major L.C.A.L.: 48

Défense contre avions: 118

de Montenach, major C.T.: 48

de Nevers, Edmond: 21

de Niverville, V/M/A J.L.E.A.: 107, 108, annexe S

de Salaberry, major Charles Michel: 35, 37

de Salaberry, lt E.A. D'Irumberry: 24

de Salaberry, lcol M.A.: 48

Desbarats, J.: 96

Desjardins, hon. Alphonse: annexe C

DesRosiers, lcol H.S.: 96, 119, annexe D, annexe K

de Tilly, major Louis Noel: 22

Deuxième Guerre mondiale, 1939-1945: unités francophones de l'Armée active outre-mer, 114-117; unités francophones de l'Armée active au Canada, 118-119; généraux et officiers supérieurs dans l'Armée, 119-120; conscription pour le service outre-mer, 120-124; étude sur les besoins en effectifs de la MRC, 136-139; diversité du service des Canadiens français plus varié durant la Deuxième Guerre mondiale à cause du bilinguisme à sens unique qui leur est imposé, 147-148

DeWolf, VAm H.G.: annexe F

Dextraze, gén J.A.: 237, 247, annexe F

Dickey, hon. Arthur R.: annexe C

Diefenbaker, hon. John: et la Commission d'enquête sur le B et B, 194-195; autres réf, 174, 192

Dion, abbé Gérard: co-auteur de «L'immoralité politique dans la province de Québec», 191

Directeurs de l'Aviation royale du Canada: voir liste annexe F

Direction — application des politiques de bilinguisme: production d'un plan de bilinguisme, 243-245; activités importantes, 249-250; autres réf, 248

Direction générale du bilinguisme et du biculturalisme: 211

Direction générale des programmes en éduction: 210, 211, 222, 247

Districts militaires
—milice non permanente, 54-56
—milice permanente, 48-50
—réorganisation en 1916, 97-101
—4e DM de Montréal, 1939: 100, 131
—5e DM de Québec: 101, 118, 130, 131

Dominion Police: et les incidents violents survenus au Canada en 1918: 86

Drury, hon. brig C.M.: implantation du programme d'étude concernant l'éducation des enfants de militaires stationnés en Europe, 173; autres réf, 176, annexe C

Dubé, hon. Jean-Eudes: annexe C

Duchesnay, major H.T.: 48

Dunlap, V/M/A C.R.: annexe F

Dupuis, col G.E.A.: 85, 103, annexe O, annexe U

Durham, Lord: rapport sur les affaires de l'Amérique du Nord britannique, 19; les insurrections de 1837-38 et le rapport Durham, 38-40; imposition de l'union des deux Canadas suite au rapport, 40

Durocher, René: 20

Dyer, CAm K.L.: et la directive 3/65, 202-202; annexe F

École Brillant (Rimouski): 13

École des Arts et métiers (Lauzon): 13

Écoles d'infanterie: Fredericton, St-Jean, Toronto, London, 52

École d'infanterie montée, Winnipeg: 51

École des langues des Forces canadiennes, Saint-Jean: 212, 214

École des magasins militaires, Longue Pointe: 169

École technique, Lauzon et Québec: 130

Edwards, V/M/A H.: 141

Établissements par répartition géographique: annexe DD

Falls, Am R.H.: annexe F

Fauquier, col d'av. J.E.: 108

Fédération des Sociétés St-Jean Baptiste du Québec: 179, 193

Féniens, confrérie des: 49-50

Fiset, mgén sir Eugène: 96, annexe D

Fleury, mgén F.J.: 157

Foch, maréchal de France Ferdinand: premier colonel honoraire du R22eR, 99

Fonction publique du Canada: politique de bilinguisme institutionnel, 8; autres réf, 4, 12, 13, 15, 23, 184, 204, 209, 212

Forbell, Harold: 22, 177

Forces armées canadiennes: position minoritaire des Canadiens français, 7; politique de bilinguisme institutionnel, 8; fondation du CMR de Saint-Jean, 168; création de la *3rd L.A.A. Battery* composée entièrement de francophones, 169; création du *Bureau of Current Affairs*, 170; réaction du QGDN face à la P3/65, 204-205; avancement du dossier du bilinguisme, 184, 216; l'intégration et ses répercussions sur le bilinguisme, 214-215; promulgation de l'OAFC 9-21, 216; comité d'étude sur le recrutement et la stabilité des francophones, 218-221; création d'ULF, 169, 223-238; plan de bilinguisme et de biculturalisme, 238-244; modifications des OAFC, 240; directive P6/69 et l'instauration des priorités, 243-244; directive 3/69, 244; le CP responsable de l'appllication du bilinguisme dans les FAC, 248; présentation de la directive «Programme à long terme de bilinguisme, 250-252; officiers et sous-officiers participant à des cours ou en service en Angleterre, annexe M; traducteurs ou interprètes formés entre les deux guerres, annexe M; généraux et officiers supérieurs francophones en 1945, annexe V; enrôlement (par province), Deuxième Guerre mondiale, annexe W; demandes de remises de l'entraînement obligatoire, annexe X; enquête sur le rôle des militaires dans l'armée en 1944, annexe Y; autres réf, 4, 12, 13, 15, 17, 23, 156, 168, 187, 188, 198, 199, 201, 205, 206, 207, 209, 210, 212, 249; voir aussi, Armée, Aviation, Marine, Milice et Régiments

Foulkes, lgén C.: 155, 163, annexe F

Francoeur, brig G.: 119, annexe U

Frégault, Guy: 190

Fulton-Favreau, formule: 194

Gagetown, BFC: 174

Gagnon, J.-P.: 4, 83, 93, 108

Garneau, François Xavier: 40

Garneau, abbé Jacques; 165

Gault, Alexander Hamilton: fondateur du *PPCLI*, 83

Gauvreau, lt J.G.: 106, 108

Gauvreau, asp L.J. Maurice: 106

Gendarmerie royale du Canada: et la politique du bilinguisme institutionnel, 8

Généraux commandant en Amérique du Nord, 1867-1905: annexe E

Généraux commandant la Milice du Canada, 1865-1904: annexe F

George, David Lloyd: 67

Gibson, hon. C.W.G.: annexe C

Girouard, col sir Edouard Percy: 94

Gobeil, F.M.: 108

Gordon, Donald: 193

Gordon, lcol d'av. J.L.: annexe F

Gore, Francis: 38

Gouvernement britannique: imposition de l'union des deux Canadas suite au rapport Durham, 40; énoncé à l'effet que les Canadiens devraient aider les Britanniques à défrayer le coût de leur propre défense, 44

Gouvernement canadien: la Confédération, 1867, 50-52; attitudes et politiques, 58-60; ministres canadiens-français et le caractère unilingue anglais, 58-61; attitude des sous-ministres, 61; création d'un Service naval canadien, 68; décret de mobilisation lors de la Première Guerre mondiale, 75; statistiques sur la population canadienne avant la Première Guerre mondiale, 87-90; crise de la conscription, 120-124; aggravation de la scission des deux peuples causée par une campagne de dénigrement à l'endroit des Canadiens français, 124-129; décision de lever un contingent «spécial» de volontaires en Extrême Orient, 158; contingent bilingue envoyé au Congo (belge). 180; ordre d'une commission royale d'enquête (1960), 181-182; évolution de la société anglo-canadienne vers la reconnaissance de l'égalité des Canadiens français, 191-194; une compétence raisonnable des deux langues officielles sauf certaines parties de la FP et les FAC, 208; annonce de l'établissement d'un Secrétariat au bilinguisme, 109; les civils (FP) et le programme de bilinguisme, 212; et les ULF, 230-233; et le Livre blanc sur la Défense (1971), 239; le comité des priorités du Cabinet requiert un inventaire ayant trait au bilinguisme, 249

Gow, J.L.: 13

Graham, hon. George P.: annexe C

Graham, lgén H.D.: annexe F

Grant, VAm H.T.W.: annexe F

Gravel, Jean-Yves: 2, 21, 45, 48, 99, 121, 158, 165, 168

Guerre de Corée: recrutement des Canadiens, 158; représentation des Canadiens français dans le contingent spécial, 159; autres réf, 163, 164

Guerre révolutionnaire américaine: 34

Guerre sud-africaine (des Boers): état de service, annexe G, Tableau 2

Gugy, col Augustus: 39

Guthrie, hon. Hugh: annexe C

Gwatkin, mgén W.G.: annexe F

Harkness, hon. lcol Douglass: 180, 184, annexe C

Harrington, capt D.L.: 233

Haut-Canada: formation de districts militaires, 45; autres réf, 35, 36, 37, 39, 40

Hellyer, hon. Paul T.: 217, 218, annexe C

Hennessy, VAm R.L.: étude sur les sous-officiers et hommes de trupe et le bilinguisme, 207-208; autre réf, 243

Herbert, mgén I.J.C.: 62, 74

Hewett, col E.O.: 53

Hitsman, J. Mackay: étude sur les problèmes de la main-d'oeuvre dans l'armée canadienne, 135; étude sur le problème de la représentation des Canadiens français dans l'armée d'après-guerre, 177; autre réf, 36

Hodgson, J.S.: directeur du Secrétariat spécial au bilinguisme, 109-211

Hose, cdre Walter: annexe F

Howe, hon. C.D.: 144, 156

Hughes, hon. lgén sir Samuel: 62, 69, 73, 75, 82, 90, 94, annexe C

Hutton, mgén E.T.H.: publication d'une directive regardant l'entraînement des miliciens francophones, 65-66; autres réf, 62, annexe F

Hyatt, A.M.J.: étude sur les généraux canadiens de la Première Guerre mondiale, 84

Industries de guerre: annexe EE, annexe FF

Jain, Geneviève: 8, 9

Jetté, capt de vaisseau Marcel: 165, 178

Johnson, col d'av. G.O.: annexe F

Jones, hon. Alfred G.: annexe C

Jones, VAm G.C.: annexe F

Joy, R.: 20

Kemp, hon. sir Albert E.: annexe C

King, t. hon. W.L. Mackenzie: et la conscription, 120-124; et la controverse sur le plebiscite de 1942, 124; autres réf, 111, 149, 156

Kingsmill, Am sir Charles E.: annexe F

LaFlèche, mgén L.R.: 93, 96, 119, annexe D

LaFontaine, Louis-Hippolyte: 29, 40

Lagacé, capt. H.P.: 171

Lahaie, bgén Marcellin: premier commandant du CMR de Saint-Jean, 167; autre réf, 21

Lamontagne, capt E.: 48

Lamontagne, hon. Gilles: annexe C

Lamontagne, lcol Léopold: 133

Lamontagne, hon. Maurice: étude sur les réformes concernant l'administration et le bilinguisme, 194-198

Landry, bgén J. Philippe: 81, 84

Langevin, Hector: 10

Langues officielles: pratique du bilinguisme dans les armées étrangères, 18-19; répartition de la population canadienne par langues officielles, 18; répartition de la population québécoise par langues officielles, 18

Lapalme, Georges-Émile: la représentation du Québec à l'étranger, 14

Lapointe, t. hon. Ernest: opposition à la conscription pour le service outre-mer, 111; autres réf, 124, 139, 144, 156

Lapointe, lcol Hughes: 150

Laurendeau, André: rédacteur en chef du Devoir, lance l'idée d'une enquête royale sur le bilinguisme, 192-193; autre réf, 120

Laurier, t. hon. sir Wilfrid: autorisation de recruter des volontaires pour la Guerre sud-africaine, 66; proposition de créer un service naval canadien, 68

Laval, université: 165, 190, annexe M

Lavergne, Armand: 86

Lavergne, Roger: DGPE, 211

Leckie, M/A R.: annexe F

Leclerc, mgén P.E.: 113, 119, annexe U

Léger, t. hon. Jules: 249

Lemieux, hon. Rodolphe: 68, annexe C

Lessard, mgén F.L.: refus du ministre de la Milice à accorder un commandement opérationnel en 1914, 84; autres réf, 69, 81

Letellier, col J.O.A.: directeur de l'organisation et du Secrétariat au bilinguisme, 221-222; autres réf, 4, 22, 178, 235, 240, 241, 243

Lévesque, R.P. Georges-Henri: 191

Linteau, Paul-André: 20

Loi du service militaire de 1917: voir annexe L

Loi sur les langues officielles: distinction entre le bilinguisme individuel et bilinguisme officiel, 4; et la promulgation comme droit légitime, 7; difficulté d'application entre la mission canadienne au Zaïre et le commandement du transport aérien des FAC, 249; application du programme à long terme de bilinguisme dans les FAC, 250-251; autres réf, 14, 21, 188, 248, annexe QQ

Lower, Arthur: 192

Loyola, college: annexe M

MacBrien, mgén J.H.: annexe F

Macdonald, hon. Angus Lewis: annexe C

Macdonald, hon. Donald S.: annexe C

Macdonald, hon. Edward M.: annexe C

Macdonald, t. hon. sir John A.: conférence de Québec en 1865, 9-10; ministre des Affaires de la Milice, 45; autre réf, 75

Mackenzie, hon. Ian A.: annexe C

MacKenzie, t. hon. William Lyon: 38

Mackey, William F.: 20

MacLennan, Hugh: 21

Mainguy, VAm E.R.: annexe F

Mann, mgén C.C.: 151

Marine Royale du Canada: commission d'enquête en 1949, 105; service des Canadiens français dans la, 106-108; unilinguisme pendant la guerre, 135-139; ouverture de l'école *HMCS* Prévost, 138; difficulté à recruter des Canadiens français, 165; *HMCS* Cornwallis, 165; création d'une école à Québec, 166; l'enquête du programme au *HMCS* d'Iberville, 170-171; le rapport Mainguy (1949), 178; l' *Ottawa*, ULF, 237; proportion des officiers francophones réguliers (1914-1939), annexe P; *ibid.*, (1939), annexe Q; autres réf, 69, 70, 150, 155, 157, 158, 160, 162, 223

Masson, lcol hon. Louis F.R.: 48, 59, annexe C

Mathieu, col Paul: 150, 163, 211

Mewburn, hon. mgén Sydney C.: annexe C

Michel, lgén sir John: 50, annexe E

Middleton, mgén F.D.: 60, annexe F

Milice du Canada: 27; loi de la milice de 1855, 44; milice sédentaire du Canada-Uni, 44; création d'une milice volontaire, 44-45; proportion des Canadiens français dans les compagnies, 46; partage des postes dans la province de Québec, 48-49; promulgation de la première loi, 50; publication annuelle de la liste de la milice active, 52-53; bilinguisme et la milice non-permanente, 54-58; première participation canadienne à une campagne outre-mer, 60; services incorporés, 68; participation des effectifs francophones à la veille de la Première Guerre mondiale, 75; processus de recrutement des volontaires au sein des unités canadiennes-françaises dans la milice non-permanente en 1914, 92-94; politiques d'après guerre, 96-97; réorganisation des districts militaires, 97; incorporation du R22eR à la force permanente active, 99-100; milice active non-permanente, 100-101; comparaison du service des francophones et anglophones, 101-104; évaluation du service des francophones dans la milice, 104-106; unités de la milice appelées en service actif, 113; unités francophones au Canada, 118-119; généraux et officiers supérieurs francophones dans l'Armée, 119-120; enseignement du français dans les écoles d'instruction militaire, 129-133; service de traduction, 133; évaluation de la contribution des militaires canadiens-français, 133-135; tableau de comparaison du nombre de francophones et anglophones dansla force permanente et la milice active, annexe M; miliciens non-permanents entraînés au Québec et au Canada de 1925 à 1939, annexe M; aspirants-officiers de la milice non-permanente au sein du CEOC, annexe M; montants annuels dépensés par le service de génie pour les installations au Québec et au Canada, annexe M

Bataillons d'infanterie canadiens-français
—milice permanente
4e: Chasseurs de Montréal; 49, 57
9e: Voltigeurs de Québec; 59, 56, 60
12e: 83
14e: 83
17e: Lévis; 49, 56
18e: Saguenay; 57
22e: 83
61e: Montmagny et l'Islet; 57
64e: Voltigeurs de Beauharnois; 57
65e: Mont Royal; 57, 60, 62, 83
76e: Voltigeurs de Chateauguay; 57
80e: Nicolet; 57
81e: Portneuf; 57
83e: Joliette; 57
84e: Saint-Hyacinthe; 57
85e: Montréal; 57
86e: Trois-Rivières; 57
87e: Québec; 57
88e: Kamouraska et Charlevoix; 57
89e: Temiscouata et Rimouski; 57
92e: Dorchester; 57
163e: 83

Bataillons de Volontaires canadiens-français et Acadiens (1914-18): voir liste annexe J.

Batteries d'artillerie
—milice permanente
«A» (Québec); 52
«B» (Kingston); 52
«C» (Victoria); 52

Batterie d'artillerie de campagne de Québec: création en 1855, 45; autres réf, 56

Batterie d'artillerie côtière, milice active
59e: (Lauzon, Qué.) 118
105e: (région de l'Atlantique) 118

Brigades d'infanterie, milice active
10e: 118
15e: 118, 129
17e: 118
25e: 163
27e: 163, 169

Brigades d'infanterie
—milice non permanente
8e: 101
10e: 100
11e: 100, 101
13e: 101

15e: 101
17e: 118

Milice d'Élite: 37

Mill, John Stuart: 6

Milner, Marc: 136

Milnes, Shore: 38

Ministère de la Défense nationale: application de la politique B et B, 5; faits majeurs qui ont influencé l'acceptation d'une politique du B et B, 16; dossiers sur les Canadiens français et le bilinguisme, 21; reprise des politiques du gén J.V. Allard au niveau du gouvernement et de la Fonction publique, 21; Service historique, 22; rapprochement des francophones et anglophones pendant la Guerre de Corée, 111; envoi de Conscrits outre-mer suivant un décret du Conseil, 124; politique libérale d'après guerre (1946-1957), 150-152; publication d'une étude de comparaison de résultats d'examens de promotion, 181; la commission d'enquête de 1960, 181-182; politique face au bilinguisme, 198-199; le DGPE désigné comme responsable des programmes de bilinguisme, 210-211; changements qui causent des problèmes d'adaptation et de redéfinition, 214-215; la création du Secrétariat au bilinguisme, 221-223; les ULF, 222-227; autres réf, 53, 183, 194

Ministère des Munitions et Approvisionnements: 143-147, annexe EE

Ministres de la Défense nationale (1922-1983): annexe C

Ministres de la Défense pour l'Air (1940-1946): annexe C

Ministres du Service naval du Canada: annexe C

Mitchener, t. hon. Roland: 238

Montréal, université de: 190, annexe M

Morin, col René: 3, 22, 239

Morton, Desmond: 20, 59, 62, 65, 129

Morton, mgén R.O.G.: 157

Morton, William: 192

Murchie, lgén J.C.: 124, annexe F

McDonald, hon. Hugh: annexe C

McGill, université: annexe M

McKinnon, hon. Allan B.: annexe C

McNaughton, hon. gén A.G.L.: 96, 99, 104, 124, annexe C, annexe F

Navires-écoles: *HMCS* Prévost et *WHMCS* d'Iberville, 138

Nelles, VAm P.W.: annexe F

Nelligan, lt Eric Claude: 106

Nicholson, col G.W.L.: 83

Officiers: officiers canadiens-français de la milice permanente (1914), annexe H; officiers supérieurs canadiens-français de l'armée (1914), annexe J; officiers supérieurs de l'armée qui ont servi outre-mer (1914- 1918), annexe K; officiers francophones de la milice permanente (1939), annexe O; officiers francophones dans la MRC, annexes P et R; officiers francophones de l'ARC, annexe R; officiers réguliers francophones dans l'ARC (1939), annexe S; officiers canadiens-français de l'ARC outre-mer (1944), annexe CC

O'Neill, abbé Louis: 191

Ordres administratifs des Forces armées: 240, 246, 251

Organisation des Nations unies: 180

Organisation du Traité de l'Atlantique nord: 163, 168, 207

Otter, mgén W.D.: chef de l'état-major général, 62; l'incorporation du 22e bataillon à la force permanente, 96-97; réorga-

nisation du système divisionnaire, 100-101; autres réf, 99, annexe F

Ouellet, Fernand: 37

Panet, bgén H.A.: 84, annexe K

Papineau, Louis-Joseph: 38

Papineau, capt T.M.: 90

Patterson, hon. James: annexe C

Patriache, col V.H.: 108

Pearkes, hon. mgén George R.: et la question concernant l'éducation des enfants de militaires, 179; autres réf, 123, annexe C

Pearson, t. hon. Lester B.: 193, 217, 218, 229, 231, annexe LL, annexe NN

Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique: 140

Plant, V/M/A J.L.: président du *Personnel Members Committee*, 162

Pope, lgén Maurice A.: 104, 105, annexe N

Porter, cdre H.A.: 235

Power, hon. Charles Gavan: prend les mesures nécessaires pour recruter un plus grand nombre d'aviateurs francophones 140, autres réf, 21, 124, 139, annexe C

Première Guerre mondiale (1914-1918): contribution des Canadiens, 75-76; formation de bataillons d'infanterie canadiens-français, 83; évaluation de la contribution canadienne-française, 90-94; engagements importants du 22e bataillon, 94

Présidents, chefs d'état-major: voir liste annexe F

Preston, R.A.: étude du *«French canadian problem»*, 53

Prince, V.: 20

Quartier général de la Défense nationale: répartition des officiers supérieurs, 154; représentation des Canadiens français, 159-160; autre réf, 132

Quartier général des Forces canadiennes: 227

Ralston, hon. col James L.: 123, 124, 126, annexe C

Rapport Ross: 177, 218, 225, 229, 230, 234, 238, annexe PP

Raymont, col «Bob»: 242

Rayner, VAm H.S.: annexe F

Redpath, lcol d'av. R.F.: annexe F

Régiments
—Armée canadienne:
Calgary Highlanders, 114
Canadian Guards, 169, 174
Canadian Hussars, 19
Fusiliers Mont-Royal, 114, 118, 164, 169, 170
Fusiliers du St-Laurent, 118
Fusiliers de Sherbrooke, 117, 118, 170, annexe T
Princess Patricia's Canadian Light Infantry, 83, 97, 114
Régiment d'artillerie moyenne, 117
Régiment de Châteauguay, 118, annexe T
Régiment de la Chaudière, 114, 170, annexe T
Régiment de Hull, 118, 164, annexe T
Régiment de Joliette, 118, annexe T
Régiment de Lévis, 118, 164, annexe T
Régiment de Maisonneuve, 114, 118, 170, annexe T
Régiment de Montmagny, 118, annexe T
Régiment de Québec, 118, annexe T
Régiment du Saguenay, 170
Régiment de St-Hyacinthe, 118, annexe T
Royal Canadian Horse Artillery, 174
Royal Canadian Regiment, 83, 97, 114

Royal 22e Régiment: seule unité francophone de l'armée régulière, 150, changements d'attitude concernant l'acceptation du français, 169-170; commandements donnés en français pour la première fois, 178; autres réf, 100, 101, 105, 114, 118, 157, 158, 169, 183, 187, 206, 223, 227
Voltigeurs de Québec, 118, 121, annexe T
—milice permanente et non-permanente
Canadian Fencibles, 37
Fusiliers Mont-Royal, 100
Fusiliers du St-Laurent, 101
Fusiliers de Sherbrooke, 100
Régiment d'artillerie de garnison (Québec-Lévis), 57
Régiment de Châteauguay, 100
Régiment de la Chaudière, 100
Régiment de Hull, 101
Régiment de Joliette, 100
Régiment de Lévis, 100
Régiment de Maisonneuve, 100
Régiment de Montmagny, 101
Régiment de Québec, 101
Régiment du Saguenay, 101
Régiment de St-Hyacinthe, 100
Régiment de Trois-Rivières, 100
Royal Fencible Americans Regiment, 35
Royal Highland Emigrant Regiment, 35
Royal Rifles of Canada, 101
Sherbrooke Regiment, 100
Voltigeurs de Québec, 101
Régiments britanniques:
Artillerie, annexe B
Cavalerie, annexe B
Fusiliers marins, annexe B
Génie, 93, annexe B
Infanterie, annexe B
Intendance, annexe B
Royal Welsh Fusiliers, 100
Régiments étrangers au service des Britanniques (1776-1816), annexe B
Régiments français en Nouvelle-France:
—Troupes (réglées) de terre, annexe A
Troupes de la Marine, annexe A
Région de la capitale nationale: 246, 247
Reid, VAm H.E.: annexe F
Reid, capt Robert: 99
Renaud, mgén E.J.: 101, annexe O, annexe U
Reyno, M/A E.M.: 242
Richard, bgén M.H.M.: 187, 226
Richardson, hon. James C.: annexe C
Robertson-Ross, col P.: 56
Rockingham, mgén J.M.: 178
Rogers, hon. Norman McL: annexe C
Ross, bgén Armand: voir rapport Ross
Ross, hon. lcol William: annexe C
Rothney, Gordon: 192
Rousseau, lt J.A.: 106
Roy, brig A.R.: 119
Royal 22e Régiment: voir régiments
Royal Military College (Kingston): premier collège canadien à offrir des cours autres que ceux de langues, en français, 199-201; aspirants-officiers du Québec et du Canada enrôlés au, annexe M; autres réf, 22, 52, 53, 93, 102, 106, 160, 167, 168, 187, annexe MM
Rowell-Sirois: commission d'enquête sur les relations fédérales-provinciales, 12
St-Laurent, t. hon. Louis S.: 20, 156, 193
St Ours, maj Charles: 35
St-Pierre, col d'av. J.M.W.: 108, 141
Samson, cdr. D.E.: 242
Schmidlin, col E.F.: 150
Scott, Frank: 192
Scott, lcol d'av. J.S.: annexe F

Secrétariat d'État: 22

Séguin, Maurice: 190

Select Embodied Militia: voir Milice d'élite

Senior, Elinor Kyte: 49

Service d'étude des manuels des Forces armées: 201

Service féminin de la MRC: 136

Service de gestion des dossiers de la Défense nationale: 21

Service de l'Intendance: 68

Service de Santé: 68;
— armée canadienne
9e ambulance de campagne, 164
18e ambulance de campagne, 117
19e ambulance de campagne, 118, annexe T

Service de la Trésorerie: 68

Sévigny, hon. J.P.A.: 176, 179, 183, 184

Sharp, lgén F.: 241, annexe F

Siefried, André, 21

Simard, lt cdr. Pierre: présentation d'un rapport au CED, 233-237

Simonds, lgén G.G.: 112, 149, 164, 177, annexe F

Slemon, M/A C.R.: annexe F

Smyth, lgén E.S.: annexe F

Solandt, Dr O.M.: 165

Sous-ministres de la Défense (1867-1983): voir liste annexe D

Sparling, mgén H.A.: 162

Stacey, col C.P.: auteur des politiques de guerre du Canada et de l'histoire officielle de l'Armée canadienne, 21; autres réf, 114, 117, 120, 121, 129, 132, 133

Stanley, hon. lcol G.F.G.: 8, 11, 20, 30, 35, 192

Stevenson, V/M/A L.F.: 141

Stirling, hon. Grote: annexe C

Strange, mgén T.B.: 60

Stuart, lgén K.: annexe F

Sutherland, hon. lcol Donald M.: annexe C

Sutherland, lcol W.B.S.: 224

Suzor, major L.T.: 48, 50

Taschereau, lcol Alexandre: 22, 96

Thacker, mgén H.C.: annexe F

Thériault, gén G.C.E.: préface p. 29, annexe F

Therrien, F.E.: 182, annexe KK

Thibault, Claude: 20

Three Rivers Regiment: voir Régiment de Trois-Rivières

Tisdale, hon. lcol David: annexe C

Tisdall, cdr. E.P.: 178

Traité de Versailles: 74

Traité de Westminster: 74

Tremblay, bgén T.L.: 84, annexe U

Trudeau, t. hon. P.E.: politique de multiculturalisme au sein d'un cadre de bilinguisme, 5; autres réf, 190, 218

Trudel, Marcel: 8-9, 190

Tylee, cdre/A A.K.: annexe F

Unités francophones ou bilingues:
—Armée active outre-mer (1939-45), 117, annexe T
—Armée active au Canada (1939-45), 118, annexe T
—Milice active non-permanente (1936), 100-101

University of Bishop's College: annexe M

Vail, hon. William B.: annexe C

Valcartier, BFC (Québec): camp d'entraînement, 75; établissement d'une école toutes armes en 1947, 151; autres réf, 119, 174, 238

Vanier, t. hon. gén G.P.: 85, 103, annexe O, annexe U

Vocational training school: 131

Wade Mason: 8-9, 20, 186

Walsh, bgén G.: annexe F

Wartime Information Board: 125

Webber, col W.G.: 171

Withers, gén R.M.: annexe F

Zouaves pontificaux: 59, 67, annexe G Tableau I